

Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

Charles Démia (1637-1689)
Journal de 1685-1689

*Présenté, transcrit
et annoté*
par Frère Yves POUTET

56

Z55.7906
C132C
T. 56
F. 1

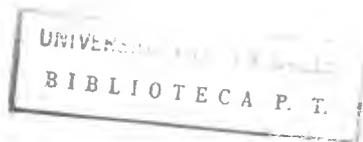
Cahiers lasalliens

TEXTES
ÉTUDES - DOCUMENTS

Charles Demia (1637-1689)
Journal de 1685-1689

*Présenté, transcrit
et annoté*
par Frère Yves POUTET

56







Charles Démia

L'auteur de cette gravure est inconnu; 9,2 cm x 14,7 cm; l'original se trouve à la Maison Générale des Soeurs de Saint-Charles de Lyon; cette gravure apparaît au frontispice du livre *Trésor clérical* de Charles Démia, deuxième édition, 1694.

BIBLIOTECA
UNIVERSIDAD DEL CAUCA

NUMERO 05-3-96

PRESTADO POR Hno. Hernando Sebá

CARJETA

RESULTADO CIAA

MONEDA \$ - PAGADO 65043

YVES POUTET

CHARLES DÉMIA (1637-1689)

1. Charles Démia en son temps
2. Documents fondamentaux
3. Journal de 1685 à 1689

ROME 1994

CUM PERMISSU SUPERIORUM

Rome, le 20 décembre 1993

Frère John Johnston, f.s.c.

Supérieur général

A handwritten signature in black ink, reading "Frère John Johnston". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial "F" and "J".

PRÉFACE

Au cours d'une existence relativement brève — il mourut en 1689 à l'âge de 52 ans Charles Démia démontra une étonnante vitalité, de l'imagination et de l'audace dans ses entreprises, en même temps qu'une grande clairvoyance dans l'analyse des réalités de son temps. A voir son apparence si frêle, on se demande comment un tel homme trouva l'énergie nécessaire pour mener de front autant d'activités pastorales, administratives, scolaires, pédagogiques, de formation et de contrôle, sans oublier les divers écrits qu'il nous a laissés. S'ils ne sont pas considérables par leur étendue, ceux-ci retiennent l'attention par la richesse de leur contenu. Le présent ouvrage en apporte une preuve supplémentaire.

Relativement jeune encore, il fut investi d'importantes responsabilités et sut y faire face avec dynamisme et créativité. En 1666, à l'âge de 29 ans, il attira l'attention sur lui à l'occasion de ses «Remontrances» qui lui valurent un rayonnement national, même si son oeuvre pastorale et scolaire se limitèrent essentiellement à l'archidiocèse de Lyon.

Malgré l'oeuvre qu'il a accomplie dans la création des écoles pour les enfants pauvres pendant la seconde moitié du XVIIe siècle et les écrits qu'il nous a laissés, Charles Démia demeura relativement méconnu, particulièrement pendant la majeure partie de ce siècle. Bien sûr, l'incontournable monument de la littérature pédagogique qu'est le «Dictionnaire» de Ferdinand Buisson (1882) lui rend-il justice, et Gabriel Compayré, dans l'ouvrage qu'il lui consacra en 1905, en fait-il le véritable créateur de l'école primaire française, mais ce sont des voix relativement isolées.

Charles Démia mérite mieux. La célébration du tricentenaire de sa mort a été l'occasion d'une redécouverte. On peut désormais se référer à l'ouvrage de synthèse publié par Monsieur Roger Gilbert à cette occasion (Editions Robert, 1989): «Charles Démia (1637-1689): Fondateur lyonnais des petites écoles des pauvres», ainsi qu'aux «Actes du Colloque Interuniversitaire» des 16 et 17 janvier 1990, organisé conjointement par l'Université Catholique de Lyon, l'Université Lumière Lyon II et la Congrégation des Soeurs de Saint-Charles fondée par Démia.

1689: année de la mort de Charles Démia, est aussi celle des premières fon-

dations d'écoles de saint Jean-Baptiste de La Salle, à Paris, hors de son diocèse natal de Reims. Ce rapprochement entre les deux fondateurs d'écoles pour les enfants pauvres n'est évidemment pas fortuit. Leurs chemins se croisèrent, au moins les chemins de leurs pensées. Il est impossible de parler de la pensée éducative du rémois sans faire référence à celle du lyonnais. Non seulement parce que ce dernier bénéficie d'une antériorité chronologique, mais parce que certains rapprochements paraissent évidents quand on lit certains écrits des deux auteurs. Quand Charles Démia mourut, il y avait plus de vingt-trois ans qu'il consacrait l'essentiel de son énergie et de son dynamisme à l'implantation et à la bonne marche des écoles lyonnaises. Jean-Baptiste de La Salle avait commencé les siennes à Reims dix ans auparavant, mais il allait s'y dédier pendant trente ans encore.

Il ne s'agit d'ailleurs pas seulement de contemporanéité, ni de rapprochement de circonstance. Le «Journal» de Démia, que l'on lira dans le présent ouvrage, apporte la preuve que les deux fondateurs entrèrent en relation. Chacun avait entendu parler de l'oeuvre de l'autre. Ce n'est pas surprenant en ce qui concerne De La Salle, car l'oeuvre de Charles Démia avait un retentissement national. Ce l'est davantage en ce qui concerne Charles Démia, bien qu'on puisse l'expliquer par la curiosité vigilante qui l'animait envers les entreprises similaires à la sienne, et cela prouve que les premières écoles rémoises de Jean-Baptiste de La Salle suscitèrent très vite l'intérêt au-delà de sa ville natale.

Ce sont ces relations entre les deux fondateurs et une certaine convergence de leurs positions sur l'éducation des enfants pauvres qui justifient, nous semble-t-il, la publication de textes de Charles Démia dans la collection des Cahiers lasalliens. Il fait partie de ces quelques contemporains ou prédécesseurs immédiats chez lesquels De La Salle puisa une partie de son inspiration. Il nous paraît donc naturel, y compris pour une meilleure lecture des écrits du Fondateur des Frères des Ecoles chrétiennes, de mettre à la disposition d'un public plus large, des écrits de Charles Démia devenus trop peu accessibles, sinon à l'intérieur d'archives ou de bibliothèques spécialisées. Au moment où l'on observe, en France, un regain d'intérêt et une approche un peu plus objective de la part des historiens de l'enseignement, envers les Fondateurs et Fondatrices des Congrégations Enseignantes au XVII^e siècle, nous pensons contribuer à mieux faire connaître la pensée et l'oeuvre de l'un d'entre eux, à travers la reprise de textes déjà publiés et la présentation annotée d'un inédit: le «Journal» de Charles Démia pour les années 1685-1689.

Grâce à son dynamisme et à sa personnalité rayonnante, Charles Démia, se trouva au centre d'un réseau complexe de relations. Les pages du «Journal» en donnent une petite idée par le nombre de noms propres qui y apparaissent. Il est

évidemment regrettable de ne pas avoir les «journaux» des années antérieures à 1685. Cet échantillon portant sur les quatre dernières années permet cependant de mesurer le sens du concret, les préoccupations quotidiennes de l'auteur. Il était intéressant — peut-être indispensable — d'élargir les perspectives de cette gestion du quotidien en la situant par rapport à une vision plus large. C'est ce qu'ont voulu faire l'auteur et les éditeurs.

Avant de transcrire le texte proprement dit du «Journal», il a donc semblé opportun :

- d'abord de situer son auteur dans son temps;
- ensuite, de suggérer la richesse de sa pensée en reproduisant quelques-uns de ses textes fondamentaux;
- enfin de montrer que la diversité de ses relations et l'élan visionnaire de ses créations ne l'empêchaient pas d'être un administrateur concret et réaliste.

Telles sont donc les trois parties de l'ouvrage.

Auteur d'une thèse qui fait autorité sur : «Le XVIIe siècle et les origines lasalliennes» (Remmes, 1970, 2 volumes) et de nombreux articles sur la même période, y compris sur Charles Démia, le Frère Yves POUTET était tout indiqué pour réaliser le présent Cahier lasalien. Ses multiples recherches dans les bibliothèques et centres d'archives en France, et singulièrement à Lyon, l'avaient mis en présence de ce document inédit : le «Journal» de Charles Démia.

Nous lui sommes vivement reconnaissants d'avoir eu l'intelligence et la patience d'en réaliser le déchiffrement. Cela a requis de sa part plusieurs années d'un travail ardu et austère, de longues et patientes recherches historiques pour interpréter correctement les multiples abréviations, les noms propres... L'intérêt qu'il porte depuis longtemps à la personnalité et à l'oeuvre de Charles Démia l'a encouragé. La célébration du tricentenaire de la mort de ce dernier et le Colloque Interuniversitaire de janvier 1990, au cours duquel il a présenté une communication sur : «L'enseignement des filles pauvres et les Congrégations féminines nouvelles à l'époque de Charles Démia», l'ont définitivement convaincu de l'utilité de son patient labeur.

Frère LÉON LAURAIRE
 Directeur des Etudes Lasalliennes

Remerciements:

L'auteur tient à remercier plus particulièrement pour leur aide précieuse:

- *Madame Jacqueline ROUBERT*, à qui nous devons la découverte, aux Archives Départementales du Rhône, du «*Journal*» de Charles Démia, document qui n'avait jamais été répertorié. Actuellement archiviste à l'Hôtel-Dieu de Lyon, Madame Roubert a collaboré pendant plusieurs années au décryptage de ce texte si difficile. Sans son aide, ce travail n'aurait pu être ni amorcé, ni conduit à son terme.
- *Soeur Lucienne FOURNIER*, Supérieure Générale des Soeurs de Saint-Charles, pour les encouragements qu'elle nous a prodigués et pour le constant intérêt qu'elle a manifesté pour les progrès de cette recherche.
- *Soeur Marie-Josèphe FRANCE*, qui n'a pas ménagé sa peine pour nous fournir de précieuses informations permettant l'heureux aboutissement d'un travail de lecture et de reconstitution particulièrement austère et ardu.

ABRÉVIATIONS UTILISÉES POUR LES PRINCIPAUX RENVOIS BIBLIOGRAPHIQUES

La bibliographie complémentaire est à la fin de l'ouvrage.

- BAUDIMENT = Louis **BAUDIMENT**, *François Pallu, principal fondateur de la Société des Missions étrangères (1626-1684)*, Paris, Beauchesne, 1934.
- B.E.C. = *Bulletin des Ecoles Chrétiennes*, Rome, Via Aurelia 476.
- C.L. = *Cahiers Lasalliens*, Rome, Via Aurelia 476.
- CONLON = Pierre M. **CONLON**, *Prélude au siècle des lumières en France. Répertoire chronologique de 1680 à 1715*, Genève, Droz, 1970-1975, 6 vol.
- CORNET = A. **CORNET**, *Les petites escholes de Charles Dèmia dans l'Ain*, Bourg, 1911.
- COSTE = Pierre **COSTE**, *Saint Vincent de Paul, correspondance, entretiens, documents*, Paris, Lecoffre, 1920-1925, 14 vol.
- DEGERT = A. **DEGERT**, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, t. I, Paris, Beauchesne, 1912.
- D.P. = *Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction primaire... sous la direction de Ferdinand BUISSON*, Paris, Hachette, 1887, 2 vol.
- FAILLON = E.M. **FAILLON**, *Vie de M. Dèmia, instituteur des Soeurs de S. Charles*, Lyon, Rusand, 1829.
- FURETIÈRE = Antoine **FURETIÈRE**, *Dictionnaire universel*, La Haye, 1960.
- GILBERT = Roger **GILBERT**, *Charles Dèmia (1637-1689) fondateur lyonnais des petites écoles des pauvres*, Lyon, éd. E. Robert, 1989.
- GRANDET = Joseph **GRANDET**, *Les saints prêtres français du XVII^e siècle*, 1ère et 2ème série, Angers et Paris, 1897, 2 vol.
- GRANDET = Joseph **GRANDET**, *Histoire du séminaire d'Angers depuis sa fondation en 1659 jusqu'à son union avec Saint-Sulpice en 1695*, d'après les *Mémoires* de Joseph Grandet, éd. par G. Letourneau, Angers, Lyon et Paris, 1893, t. I.
- GUENNOU = Jean **GUENNOU**, *Les missions étrangères*, Paris, éd. Saint-Paul, 1963.
- GUIGUE = Georges **GUIGUE**, *Les papiers des dévôts de Lyon. Recueil de textes sur la Compagnie secrète du Saint-Sacrement, ses statuts, ses Annales, la liste de ses membres (1630-1731)*. Lyon, 1922.
- GUTTON = Jean-Pierre **GUTTON**, *La société et les pauvres. L'exemple de la généralité de Lyon, 1534-1789*, Paris, Les Belles Lettres, 1971.
- HILLAIRET = Jacques **HILLAIRET**, *Evocation du vieux Paris*, Paris, éd. de Minuit, 1952-1954, 3 vol.

- Histoire du Séminaire St-Irénée de Lyon = Notes historiques sur le Séminaire Saint-Irénée*, fasc. I et II, Lyon, 1882.
- HOEFER = Docteur **HOEFER**, *Nouvelle biographie universelle*, Paris, Didot, 1852-1866, 46 vol.
- JEAN = Armand **JEAN**, s.j., *Les évêques et les archevêques de France depuis 1682 jusqu'à 1801*, Paris, 1891. On a complété ou rectifié d'après l'*Episcopologe*, art. France, du *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastiques*, Paris, Letouzey et Ané, sous la direction de R. Aubert.
- JOANNE = Adolphe **JOANNE**, *Géographie du département de l'Ain*, Paris, Hachette, 1905; *Géographie du département de la Loire*, Paris, Hachette, 1876.
- MARION = Marcel **MARION**, *Dictionnaire des institutions de la France au XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Picart, 1968.
- MONFALCON = J.B. **MONFALCON**, *Histoire de la Ville de Lyon*, t. II, Lyon et Paris, 1947.
- MORERI = Louis **MORERI**, *Le grand dictionnaire historique*, 18^{ème} édition, in-f^o, 8 vol., Paris, 1740.
- PHILIPON = Edouard **PHILIPON**, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain*, Paris, Imprimerie Nationale, 1911.
- POSITIO BARRÉ = Sacra Congregatio pro causis sanctorum officium historicum... *Nicolai Barré... Positio... super virtutibus*, Rome, Vatican, 1970, in-4.
- POSITIO ROLAND = Sacra Congregatio pro causis sanctorum officium historicum... *Nicolai Roland... Positio... super virtutibus*, Rome, 1986.
- POUTET = Yves **POUTET**, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970, 2 vol. (dépôt aux Archives F.E.C., Talence).
- POUTET = Yves **POUTET**, *Les docteurs de Sorbonne et leurs options théologiques au XVII^e siècle*, Piacenza, Divus Thomas, 1978.
- POUTET-ROUBERT, *Les «Assemblées» secrètes des XVII^e-XVIII^e siècles en relation avec l'Aa de Lyon, édition critique des «Annales» d'une Aa lyonnaise*, Piacenza, Divus Thomas, 1968 (dépôt aux Archives F.E.C., de Talence).
- PRÉCLIN-JARRY = E. **PRÉCLIN** et E. **JARRY**, *Les luttes politiques et doctrinales aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Bloud et Gay, 2 vol., 1955 et 1956.
- RICHELET = Pierre **RICHELET**, *Nouveau dictionnaire françois*, Genève, 1710 (conforme à la 1^{ère} éd., avec des suppléments). La 1^{ère} éd., de 1680, ayant été saisie à Paris, Démià ne put en avoir connaissance sauf chance particulière de sorte que son orthographe ne put pas l'influencer: la seconde éd. de Genève date de 1693.
- SCHOENHER = P. **SCHOENHER**, *Histoire du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, 1612-1908, t. I, Paris, 1909.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le *Journal* de Charles Démia des années 1685-1689 est conservé aux Archives départementales du Rhône.¹ Mis au jour en 1963 par Mme Jacqueline Roubert dans un fonds non inventorié, il est resté inédit. Malgré bien des efforts, un autre *Journal* de Démia, pour les années 1680-1684, attesté par celui qui nous est parvenu, n'a pas pu être retrouvé.² Il serait dommage d'attendre plus longtemps pour mettre à la disposition des chercheurs ce dont nous disposons.

Pour comprendre les allusions de ce *Journal*, il importe de connaître non seulement la vie de son auteur pendant la période concernée, mais aussi ses relations antérieures et les principaux événements qui marquèrent son entourage. C'est pourquoi une première partie situera Charles Démia en son temps, tandis qu'une seconde traitera de points particuliers essentiels à son oeuvre et que la troisième sera la transcription aussi intégrale que possible du *Journal*. Chronologie, bibliographie, index, documents complémentaires ne seront pas oubliés.

En raison du nombre considérable de passages peu lisibles, même pour un public spécialisé, une autre option était possible: ne reproduire intégralement que les passages les plus importants, analyser ou présenter en synthèses des thèmes jugés essentiels avec références au document. L'édition aurait ainsi convenu à un plus large public. Mais, pour les *Cahiers lasalliens*, dont l'une des missions est de mettre entre les mains des historiens, des documents susceptibles d'intéresser des domaines très différents de la pédagogie, de l'histoire religieuse, économique ou sociale, seule la publication du texte intégral, même avec ses imperfections de lecture, peut répondre à leur finalité. Ce sont quelques-uns des lecteurs eux-mêmes qui pourront faire progresser, par de nouvelles recherches, les identifications de lieux et de personnes parfois incertaines.

L'ensemble comportera trois parties:

1. Charles Démia en son temps, pp. 17-96.
2. Documents fondamentaux, pp. 97-186.
3. Journal de 1685 à 1689, pp. 187-370.

¹ A.D. Rhône, D 349, classement récent.

² Ne pas confondre avec des *Cahiers* de Démia (1680-1683) conservés aux A.D. Rhône en I G 33.



PREMIÈRE PARTIE

CHARLES DÉMIA EN SON TEMPS



INTRODUCTION

Le *Journal* de Charles Démià correspond aux quatre dernières années de sa vie. Notre *Première partie* vise à éclairer les antécédents de son auteur, certains événements marquants de sa vie (1637-1689), le contexte social de son époque ainsi que les principales institutions scolaires et cléricales qu'il a connues. Quelques tableaux chronologiques préalables permettent de mieux situer certains détails dans un ensemble complexe.

Plus qu'ailleurs, des nuances s'imposent lorsque viennent à l'esprit des questions de sources et de priorité. Plus d'une fois le *Journal* fera foi pour nous éviter de prendre des conséquences pour des causes et réviser des assertions traditionnelles trop peu fondées.



CHAPITRE PREMIER

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES RELATIFS A L'ENSEIGNEMENT ET A LA FORMATION DU CLERGÉ

Limitons ces tableaux à ce qui est antérieur à 1689. Plus que d'une véritable chronologie, c'est d'une vue panoramique qu'il s'agit. Elle s'efforce de cerner successivement: l'enseignement des filles, la législation scolaire, les écoles de garçons destinées aux enfants du peuple, l'évolution de la formation du clergé.

§ 1

Chronologie relative à l'enseignement des filles¹

A. Avant les premières «Remontrances» de Charles Dèmia (1666)

De nombreuses congrégations féminines tiennent pensions de filles. Elles sont habituellement cloîtrées mais ouvrent néanmoins leurs portes à des élèves externes. Ces dernières, bien que sans gros frais de scolarité, appartiennent généralement à des catégories sociales cultivées et financièrement aisées: aristocratie, bourgeoisie, monde commerçant. Les filles du peuple, dont beaucoup de parents ne savent pas écrire, même s'ils sont capables de lire ou de signer, ne sont pas attirées par ces écoles. Ne disons pas qu'il n'y avait pas d'écoles pour les filles avant Dèmia, disons seulement que les écoles ne correspondaient pas aux besoins du monde populaire ou qu'elles n'y satisfaisaient que très imparfaitement.

¹ Pour plus amples renseignements, cf. Charles Dèmia, *Colloque interuniversitaire (16-17 janvier 1990)*, Congrégation des Soeurs de Saint-Charles, Lyon 1992, pp. 70-74.

Citons, spécialement pour la zone fréquentée par Démia, avec les dates d'origine:

Ursulines d'Anne de Xainctonge, à Dole du Jura (1606), Soeurs de Sainte-Elisabeth ou du Tiers-Ordre de Saint François de Sales, à Lyon (1608), Ursulines de Saint-Chamond (1613), de Clermont-Ferrand (1615), de Charlieu (1632), de Villefranche-sur-Saône (1634), de Bourg-Argental (1638), Soeurs de la Visitation à Saint-Just près de Lyon (1617), à Saint-Etienne (1622), à Paris rue de Vaugirard (1626), à Paray-le-Monial (1626), à Lyon (1627), à Condrieu et à l'Arbresle (1627), Compagnie de Marie Notre-Dame fondée à Bordeaux par sainte Jeanne de Lestonnac ouvrant une maison au Puy (1618), Filles séculières de Saint-Charles ne s'obligeant pas à vivre en communauté, au Puy également (1624), Filles de la Croix établies à Roye en Picardie par l'abbé Guérin (1625), Filles de la Providence de Mme Pollalion avec l'appui de son confesseur Antoine Le Vachet, de Jean-Jacques Olier et de saint Vincent de Paul, à Paris (1630), avec, en 1650, le renfort de deux jeunes filles venues de Lyon, Filles de la Charité de sainte Louise de Marillac et de saint Vincent de Paul destinées à toutes sortes d'assistances aux pauvres sans négliger leur instruction scolaire (Paris, 1633), Soeurs de la Congrégation de Notre-Dame de saint Pierre Fourier (1638, école gratuite à Reims), Filles de la Croix de Mme de Villeneuve, inspirées d'une règle établie par saint François de Sales excluant la clôture (Paris, 1641), Soeurs de la Mère de Dieu dues à Madeleine Leschassier et aux encouragements de Jean-Jacques Olier (Paris, 1648), Filles de Sainte-Geneviève approuvées comme communauté séculière par l'archevêque de Paris en 1658, fondées par Mlle du Blosset, qui absorberont, avant 1662, les Filles de la Sainte-Famille organisées à des fins similaires par Mme de Miramion, Soeurs Maîtresses des écoles chrétiennes et charitables du Saint-Enfant Jésus, nommées aussi Soeurs de la Providence, initiées à Sotteville et à Rouen par le Père Barré, religieux de l'ordre des Minimes vers 1662-1666.

B. *Au cours de la poussée scolaire de Charles Démia (1667-1689)*

La liste précédente, qui n'est nullement exhaustive, montre à quel point le souci d'évangéliser les filles par le moyen de l'école populaire préoccupait les chrétiens fervents de l'époque. Le rôle de la célèbre Compagnie du Saint-Sacrement mérite d'être souligné car ses animateurs, «fondateurs» financiers de multiples oeuvres destinées à tirer les pauvres de leur misère, ne négligeaient pas les écoles comme nombre de testaments en font foi. C'est comme prêtre

et comme membre actif de la Compagnie du Saint-Sacrement que Charles Dêmia, lance en 1666 ses *Remontrances aux Echevins et principaux habitants de la ville de Lyon touchant la nécessité des écoles pour l'instruction des enfants pauvres*.² Les résultats ne sont pas immédiats, mais l'édition de 1668 du même document permet une large diffusion qui touche les milieux parisiens et suscite des vocations enseignantes originales. Sans prendre en compte les congrégations féminines hospitalières qui ne négligeaient pas l'instruction des petites orphelines, nous devons retenir :

Soeurs de l'Enfant Jésus du Puy (1667), Soeurs de l'Enfant Jésus de Reims du chanoine Nicolas Roland (1670), Dominicaines de Mère Agnès (Le Puy, 1671), Filles régentes de Châlons-sur-Marne (1672),³ Soeurs de la Croix du Puy dues au Père Médaille (1672), Filles de l'Union de Saint-François de Sales à Saint-Geniez, diocèse de Rodez (1672), Hospitalières de Saint-Joseph déclarées enseignantes par Louis XIV (Moulins, 1674), Soeurs de Saint-Charles à Lyon (1678) grâce à Charles Dêmia, Soeurs de l'Enfant-Jésus du Père Barré, établies à Paris (1678), Union chrétienne de Fontenay-le-Comte (1680), Filles des écoles chrétiennes de Cahors (1680), Soeurs de la Charité et de l'Instruction (Nevers, 1680), Soeurs de la Charité de Notre-Dame (Evron 1682), Soeurs de Notre-Dame de la Charité de Bénigne Joly (Dijon, 1683), Soeurs de la Providence de Lisieux (1683), Filles de la Croix de Lavaur (1685), Soeurs de la Sainte-Enfance, de Tronson (Rambouillet, 1686).

Curieusement, après 1686, pendant trois ans, la multiplication des communautés enseignantes perd de sa vigueur. Cela ne signifie pas que les progrès de l'instruction populaire ralentissent : chaque congrégation nouvelle prend de l'ampleur, ou disparaît. Des écoles de mieux en mieux adaptées aux besoins des pauvres voient le jour. La pédagogie s'améliore en profitant de l'expérience des maîtresses. Des générations nouvelles de filles évoluent dans un climat culturel renoué. S'il n'est pas seul au tout début de ce mouvement, Charles Dêmia en est indiscutablement l'un des principaux.

² Les dates de 1666 et 1668 sont attestées par E.M. FAILLON, *Vie de M. Dêmia*, Lyon, 1829, et par Mgr Papa, *Positio... Barré*, Rome, Vatican, 1970. D'autres dates ne pourraient être admises que sur la foi de documents nouveaux les attestant formellement. Il semble que le texte de 1666 occupe les pages 59-66 d'un *Recueil des Remontrances, règlements, ordonnances... concernant les écoles du Diocèse de Lyon*, signalé par Guy Avanzini dans *Charles Dêmia, colloque interuniversitaire*, Lyon, 1992, p. 104.

³ Cf. Y. POUTET, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970, pp. 469-480 (dépôt aux Archives F.E.C., 134 Cours Gambetta, 33400 Talence).

§ 2

Constance de la législation scolaire

Les *Mémoires du clergé* permettent de suivre l'évolution, dans une très grande stabilité, de la législation tant civile qu'ecclésiastique contemporaine de Charles Démià.

Depuis le XVI^e siècle, pour le moins, les chanoines nommés Ecolâtres par les chapitres des églises cathédrales «ont droit de juridiction sur les maîtres d'écoles de la ville, excepté sur ceux qui sont sous les ordres des curés et exercent dans les écoles de charité des paroisses⁴ (1584, décision renouvelée en 1641).

En 1584, le Concile de Bourges, désignant par «écoles» ce que nous nommons «classes», a décidé que filles et garçons seraient instruits en des locaux différents. Cette décision, reprise en 1641 et 1666 par des Ordonnances diocésaines a motivé une lettre de Louis XIII à l'évêque de Poitiers en date du 18 décembre 1640.⁵ Le texte se résume ainsi: *Les écoles pour les garçons doivent être tenues par des hommes et celles pour les filles par des femmes sans que les garçons et les filles puissent être reçus en mêmes écoles.*

En février 1657, une Déclaration royale spécifie: *Nul ne peut tenir écoles qu'il ne soit examiné par l'évêque ou ses grands vicaires.*⁶

Le 18 septembre 1665, c'est le Conseil d'Etat qui ordonne aux Conseils de villes de présenter aux évêques des maîtres capables faute de quoi les évêques en établiront de leurs choix et les Consuls ou Echevins seront tenus de les payer comme s'ils les avaient nommés. Ils pourront, pour cela, lever 100 à 120 livres par an sur les habitants pour chaque maître.⁷

En 1666, les décisions de 1584 sont renouvelées.

En 1667, Louis XIV, par une lettre à l'évêque de Châlons en date du 16 mai reprend à son compte les directives données par Louis XIII dès 1640 à l'évêque de Poitiers.⁸

Le rôle des communautés religieuses destinées à l'enseignement est clairement orienté vers l'éducation des pauvres conformément à ce constat des

⁴ *Mémoires du clergé*, Paris, 1771, t. XIV, col. 623-624.

⁵ *Ibid.*, col. 628.

⁶ *Ibid.*, col. 625.

⁷ *Ibid.*, col. 624.

⁸ *Ibid.*, col. 628.



Portrait d'Adrien BOURDOISE édité dans la 1ère biographie imprimée du fondateur des Prêtres de Saint-Nicolas du Chardonnet due à Descouraux (et pas Descourveaux comme on l'écrit souvent), Paris, 1714. La gravure, signée de Nicolas PITAU (Paris, 1670-1724) mesure H = 18,5 cm, L = 12,5 cm, cadre compris. Elle est de 1713. L'artiste, fils d'un autre Nicolas Pitau, avait fait ses études à Anvers. Photo Y. Poutet.

*Mémoires du clergé: Il y a des communautés établies par lettres patentes du Roi sous l'autorité des évêques pour enseigner gratuitement la jeunesse.*⁹

Parce que les écoles forment les consciences, qu'on le veuille ou non, ce que comprendra fort bien Jules Ferry, deux siècles plus tard, elles sont, sous Louis XIII et Louis XIV, de droit ecclésiastique. Cela n'empêche pas le Roi et les Echevins, de veiller à ce qu'elles existent et à ce que, financièrement, elles puissent fonctionner. Deux corps de métier, dans les principales villes, complètent le système scolaire. Ce sont les *Maîtres des petites écoles et de pension* qui ne reçoivent les enfants que jusqu'à l'âge de 9 ans, et les *Maîtres écrivains, experts jurés près des tribunaux* qui «montrent» à écrire à la perfection, et poussent l'instruction au-delà des premiers rudiments de grammaire et d'arithmétique. Les uns et les autres sont payés par les parents bien que ceux des «petites écoles» soient tenus de recevoir gratuitement les enfants pauvres. Comme on pourrait s'y attendre, la place, à les croire, leur manque souvent, tandis que l'humiliation d'être assisté, jointe à la nécessité de travailler pour vivre, écartent les familles les plus modestes.

§ 3

Situation des écoles de garçons

Les collèges (Jésuites, Oratoriens, Doctrinaires...) se situent hors de notre propos, de telle sorte que les enfants du peuple ne disposent guère que des écoles paroissiales en plus des écoles pour orphelins et enfants abandonnés qu'entretiennent les Bureaux des pauvres en charge des hôpitaux généraux.

Plus que d'autres, les prêtres de la paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, se soucient des jeunes garçons de leur quartier. En 1654, l'un des prêtres de cette communauté sacerdotale, Jacques de Batencour,¹⁰ fort de son expérience, publie *L'Escole paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites escoles. Par un prêtre d'une paroisse de Paris.*¹¹ Il avoue présenter ici «le fruit de 18 années» d'enseignement, ce qui nous reporte à l'époque du *Cid* de Corneille (1636).

⁹ *Ibid.*, col. 627.

¹⁰ Cf. Y. POUTET, *L'auteur de l'Escole paroissiale et quelques usages de son temps*, dans *Bibliophiles de Guyenne*, 1963, tiré à part.

¹¹ Microfilm aux Archives F.E.C., Talence.

En 1672, le Chantre de Paris, Claude Joly, fait imprimer 452 pages rédigées par le chanoine Martin Sonnet, non pas pour régler le fonctionnement des écoles paroissiales de charité, mais pour doter de *Statuts et règlements les Petites écoles de grammaire de la ville, cité, université, faubourgs et banlieue de Paris*, en y ajoutant *quelques arrêts de la Cour de Parlement touchant les dites écoles*.¹²

En 1678, Claude Joly vise à clarifier les relations entre le Chantre de Paris et les curés des paroisses en insistant sur son propre rôle. En lisant son *Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques*, gros de 592 pages, on s'aperçoit que le recours à l'autorité judiciaire était monnaie courante dans la vie scolaire des maîtres.

En 1684, sur les terres du duc de Rethel-Mazarin, dans les Ardennes, aucun employeur n'est autorisé à embaucher un garçon de moins de 14 ans. Obligation est faite, jusqu'à cet âge, depuis celui de 6 ans, de fréquenter école ou collège.¹³

Peu avant, courant 1679, Adrien Nyel, fort d'une expérience rouennaise de plus de 20 ans, est venu à Reims, paroisse Saint-Maurice, pour suppléer à l'absence de maîtres. Hébergé par Jean-Baptiste de La Salle, chanoine de la cathédrale, il tente de développer en Champagne-Ardennes ce qu'il avait réalisé à Rouen. La préoccupation majeure de Batencour, comme de Nyel, comme de La Salle est de former des maîtres compétents et dévoués, bons enseignants profanes, bons catéchistes, bons éducateurs des moeurs et de la piété.

On peut dire qu'à cette date, rien de tel n'existe encore en France pour les garçons. La communauté des *Frères des écoles chrétiennes*, avec des séminaires de maîtres, commence progressivement à voir le jour. Les Frères ne revêtiront un habit distinctif qu'en cours d'année scolaire 1684-1685. Ils ne feront des voeux pour la première fois qu'en 1686.

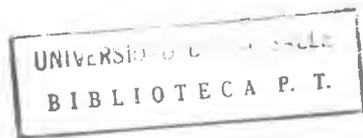
§ 4

Evolution de la formation du clergé

L'une des caractéristiques de la formation des Jésuites consiste, depuis leurs origines, dans le fait que les jeunes ecclésiastiques font leurs débuts dans

¹² *Dictionnaire de Pédagogie*, sous la direction de F. Buisson, Paris, 1887, t. I, p. 195.

¹³ Y. POUTET, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, Rennes, 1970, t. I, pp. 677-706.



les classes d'un collège. Stagiaires avant d'être titulaires, ils acquièrent concrètement des notions de psychologie, et apprennent comment diriger un groupe d'enfants.

Les séminaristes de Jean-Jacques Olier, paroisse Saint-Sulpice à Paris, s'exerçaient à catéchiser les enfants du quartier mais non pas à enseigner des disciplines profanes.

Depuis le concile de Trente, la mise en place de séminaires pour accueillir des enfants de plus de 12 ans présentant des signes de vocation ecclésiastique produisait peu à peu ses effets. Survinrent ensuite ce que nous appelons aujourd'hui les Grands séminaires, immédiatement préparatoires aux ordres mineurs puis à la prêtrise. La thèse d'A. Degert permet d'en suivre la chronologie.¹⁴

Premier en date (1567), le séminaire de Reims s'ouvre en application du décret *Cum adolescentium aetas* du Concile de Trente.¹⁵ Comme d'autres, son existence a des vicissitudes. Après Reims, s'ouvrent ceux de Toul (1579), Bordeaux (1583), Toulouse (1590), Rodez (1597), Rouen (Séminaire de Joyeuse dirigé par les Jésuites, 1617), Mâcon (1617, dirigé par les Oratoriens), Lyon (Séminaire Saint-Jean, éphémère, 1618-1628), Langres (1619). Acceptés dès 14 ou 18 ans, les enfants accueillis dans ces séminaires y restent, lorsqu'ils persévèrent, jusqu'au sacerdoce.¹⁶

En 1629, un nouveau type de séminaire, directement orienté vers la formation et le perfectionnement d'ecclésiastiques, prend naissance lorsque les Oratoriens font de l'abbaye Saint-Magloire le séminaire diocésain de Paris.¹⁷ En 1641, Bourdoise engage les prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (Paris) à «vivre cléricalement» et à former des ecclésiastiques à l'accession aux saints ordres.¹⁸ L'année suivante la Maison des Bons-Enfants de saint Vincent de Paul devient un véritable séminaire d'ordinands.¹⁹ Au mois d'août 1642, c'est le séminaire Saint-Sulpice qui s'ouvre grâce au zèle de J.J. Olier.²⁰ En 1643,

¹⁴ A. DEGERT, *Histoire des séminaires français jusqu'à la Révolution*, Paris, 1912, 2 vol. in-12.

¹⁵ *Ibid.*, t. I, p. 42.

¹⁶ *Ibid.*, t. I, pp. 58-100.

¹⁷ *Ibid.*, t. I, pp. 136-137.

¹⁸ *Ibid.*, t. I, pp. 174-175.

¹⁹ *Ibid.*, t. I, p. 164.

²⁰ *Ibid.*, t. I, p. 185.

l'évêque d'Alet confie son séminaire aux Lazaristes.²¹ Beaucoup d'autres diocèses entrent dans le mouvement. Bornons-nous aux principaux: Marseille (1648), Nantes (1649), Beauvais (qui sera confié aux Lazaristes en 1679), Châlons-sur-Marne (1650 avec, à partir de 1681, une direction lazарiste), Viiers (1650 avec des Sulpiciens), Le Puy (1652), Amiens (1654), Clermont (1656), Aix-en-Provence (1656), Sens (1658), Belley (1658),²² Lyon (1659, dirigé par les Sulpiciens),²³ Laon (1661), Troyes (1662), La Rochelle (1664), Montpellier (1665), Limoges (1665), Saint-Brieuc (1666 avec les Lazaristes), Bordeaux (1667, avec des Lazaristes à partir de 1682), Orléans (1667), Autun (1667), Tours (1670), Rennes (1670, sous la direction des Eudistes), Uzès (1670), Auxerre (1671), Grenoble (1674, avec les Oratoriens), Gap (1675, avec les Doctrinaires de César de Bus), Chalon-sur-Saône (1675, avec les Oratoriens), Vienne (1675), Soissons (1675), Reims (1676),²⁴ Fréjus (1677), Bourges (1680), Poitiers (1681), Dijon (1684, alors que la ville ne deviendra épiscopale qu'en 1725), Toulouse (1684, après plusieurs échecs antérieurs).

L'année 1685 marque pratiquement la fin des fondations avant la déclaration royale de 1698 incitant les évêques retardataires à établir des séminaires d'ordinands. Bien que l'énumération ci-dessus soit incomplète, elle situe assez bien le mouvement en faveur de la formation du clergé au cours de la vie de Charles Démia. Celui-ci est entré de tout son cœur dans cet esprit pastoral lorsqu'il a mis en place, à Lyon, le *Séminaire Saint-Charles* destiné à la fois à former de bons prêtres et de bons ecclésiastiques maîtres d'écoles.

²¹ *Ibid.*, t. I, p. 200.

²² *Ibid.*, t. I, p. 246.

²³ *Ibid.*, t. I, p. 250.

²⁴ *Ibid.*, t. I, p. 313.



CHAPITRE II

AU TEMPS DE LOUIS XIII ET DE LA RÉGENCE

Charles Démia est un homme de la Bresse et du Lyonnais, entre Bourgogne et Dauphiné, aux portes de la Savoie.

1. Pendant la petite enfance de Démia

Lorsque Charles Démia naît à Bourg-en-Bresse le 3 octobre 1637,¹ son père, précédemment pharmacien, est l'homme de confiance du marquis de Thiange, lieutenant général de Bresse. Au décès de celui-ci, il passe au service du maréchal de La Mothe Houdancourt comme intendant et secrétaire. Ses nombreux déplacements en Espagne rendent particulièrement pénible la tâche de la mère au foyer. Dans ce contexte, la naissance d'un petit frère concourt bientôt à donner à Charles le sens des responsabilités.

Descartes vient de publier son *Discours de la méthode*. Depuis 1635, les troupes françaises luttent contre l'Espagne. Le 10 février 1638, le roi Louis XIII consacre solennellement le pays à Marie. En septembre, la naissance du futur Louis XIV s'accompagne de festivités générales. La France vit dans un calme intérieur relatif imposé par la forte autorité de Richelieu, évêque de Luçon et cardinal-ministre.

¹ E.M. FAILLON, p.s.s. (*Vie de M. Démia instituteur des Soeurs de S. Charles*. Lyon, 1829, p. 1) fait erreur en indiquant 1636. Roger GILBERT (*Charles Démia 1637-1689 fondateur lyonnais des petites écoles des pauvres*, éd. E. Robert, Lyon, 1989, p. 29) est plus exact (1637) et fixe au 10 novembre de la même année la date du baptême. Une intéressante note renseigne sur la famille et explique comment le patronyme Démia signifie «fils de Marie». Son parrain, Charles de Damas, marquis de Thienges, (Tienges ou Thianges suivant la liberté orthographique de l'époque) était lieutenant général de Bresse. Il représentait le gouverneur de Bourgogne. Cela explique le titre de gouverneur qu'on lui donne parfois (cf. Faillon d'après le ms. de Belin).

Charles Démia a cinq ans lorsque naît, à Reims, le futur fondateur des Soeurs du Saint-Enfant Jésus, Nicolas Roland, dont la cause de canonisation est en bonne voie à Rome.² Tous deux fréquenteront, à Paris, les maîtres en spiritualité sacerdotale, et en pastorale missionnaire, qu'étaient les directeurs et supérieurs des séminaires établis par Jean-Jacques Olier († 1657), Adrien Bourdoise († 1655), saint Vincent de Paul († 1660). Ces centres de formation ecclésiastique souhaités par le concile de Trente se nommaient: Saint-Sulpice, Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Saint-Lazare.

Tandis que la France perd son premier ministre (1642) et son roi (1643), Charles Démia devient orphelin de père (février 1643) et de mère (mars 1645). Son jeune frère meurt à son tour. Le voilà désormais presque seul: une de ses tantes, Jacquème Démia, le prend en charge. Il lui aura, tout le reste de sa vie, la plus filiale gratitude.

2. Pendant les troubles de la régence

Louis XIV n'a que cinq ans à la mort de son père. Bien que proclamé roi, il ne gouverne pas. Sa mère, Anne d'Autriche, devenue régente du royaume, accorde toute sa confiance à Giulio Mazarini, citoyen espagnol né en Sicile devenu successivement capitaine dans l'armée pontificale, chargé de missions diplomatiques par Urbain VIII, bénéficiaire ecclésiastique sans être dans les ordres (chanoine du Latran, à Rome, et de Sainte-Marie-Majeure), vice-légat en Avignon, nonce à Paris et maintenant, grâce à sa naturalisation française, cardinal ministre. Comment s'étonner qu'il y ait des jaloux? La progression sociale du Sicilien a été si rapide! Sa tâche n'en est que plus ardue. Il lui faut convaincre nobles et parlementaires, et pareillement les gens d'Eglise au corps social desquels il n'appartient pas vraiment.

A la paix extérieure, partiellement rétablie en 1648 (traités de Westphalie), succède la révolte des aspirants aux plus hautes responsabilités de l'Etat. C'est la double Fronde, celle des princes et celle des parlementaires. Saccages des récoltes, exactions de toutes sortes sèment le trouble et le malheur (1648-1653). L'habileté de Mazarin parvient à calmer les Espagnols dont les revendications touchent aussi bien aux frontières du nord que de l'est de la France. Le traité

² *La Positio... sur la vie et les vertus de Nicolas Roland*, Rome, Vatican, 1986, a été suivie du décret sur l'héroïcité des vertus (Rome, 1992).

des Pyrénées (1659) fait taire les armes: en signe de parfaite réconciliation, Louis XIV épousera l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse (9 juin 1660). Dès l'année suivante, il prendra en mains les rênes du gouvernement.

Pendant ce temps, au diocèse du Puy, l'évêque Henri de Maupas, et le jésuite Médaille ont fondé la congrégation, toujours prospère, des Soeurs de Saint-Joseph (1650). A Paris, Mme de Villeneuve, conseillée par saint François de Sales dont elle utilise la règle primitive des Visitandines, multiplie les écoles de filles tenues par les Soeurs de la Croix. D'autres institutions de «Filles séculières» vivant en communautés, mais sans clôture, se développent pour le service éducatif des pauvres en milieux scolaires et hospitaliers. Une spiritualité unissant intimement vie apostolique et vie contemplative, comme le souhaitaient saint Ignace de Loyola, saint Vincent de Paul avec ses Soeurs de Charité, et l'*Introduction à la vie dévote* du saint évêque de Genève, y est à l'honneur.

A Reims, Jean-Baptiste de La Salle, né le 30 avril 1651, manifeste déjà, en famille, son amour admiratif pour les cérémonies liturgiques. Il ne fréquente pas le collège des Jésuites mais le collège universitaire de sa ville natale. Ses études se poursuivront en Sorbonne, au séminaire Saint-Sulpice de Paris et à l'Université de Reims où il coiffera le bonnet carré des docteurs en théologie (1680). Charles Démia lui réservera une mention spéciale dans son *Journal*.

A Lyon, Démia qui a commencé ses études au collège des Jésuites de Bourg, entre, à Lyon, au collège de la Trinité. Le 31 mars 1654, il reçoit la tonsure. Sa formation le mène jusqu'au doctorat en droit civil et ecclésiastique. En 1659, sa tante meurt. La servante, nommée Bonne Painblanc, lui reste toute dévouée. Une notable partie de l'héritage familial sera utilisée en faveur des pauvres de Bourg et de Lyon.

Comme beaucoup d'excellents élèves, et anciens élèves, des collèges jésuites, Charles Démia s'est engagé dans la congrégation mariale pour stimuler sa piété et son zèle pour la gloire de Dieu et le service des plus défavorisés. Il fera également partie des plus ardents sociétaires de la Compagnie du Saint-Sacrement dont l'un des objectifs est d'agir sur les institutions et les structures de la nation: réforme des hôpitaux et hospices, amélioration du monde scolaire, promotion d'une législation spécifiquement chrétienne. Pour l'instant, il a le choix entre la profession d'avocat et celle de magistrat, sans exclure la possibilité d'être conseiller clerk au parlement. Il hésite. Sera-t-il prêtre? Une retraite en solitaire, commencée le 31 août 1659, jointe aux conseils du sulpicien Hurtevent, supérieur du séminaire Saint-Irénée de Lyon, le décident. Il met en ordre ses affaires de famille dans sa ville natale, revient passer quelque temps à Saint-Irénée puis, en 1660, part pour Paris.

Là, dans l'orbite des congrégations mariales et des Bons amis qui les animent, de jeunes ecclésiastiques, étudiants en théologie, sont sensibilisés par le jésuite Alexandre de Rhodes, frère du recteur du Collège de la Trinité de Lyon, Georges de Rhodes, à l'urgence de procurer des missionnaires en Asie aussi bien qu'en Amérique du nord. Vincent de Meur et François Pallu se sentent directement concernés. En 1656, tous les deux, en route pour Rome, sont admirablement reçus à Lyon.³ Une Aa (Association des amis) est créée au collège de la Trinité.⁴ Cinq ans plus tard, le 8 novembre 1661, Pallu, devenu évêque et vicaire apostolique, repartira de Paris pour l'Asie en passant par Lyon. Là, il sera retenu plusieurs jours au séminaire Saint-Irénée où le sulpicien Damien Hurtevent, fort ami de Démia, lui fournira l'occasion d'exposer ses projets missionnaires aux jeunes ecclésiastiques. Il n'en partira qu'après avoir fêté avec eux la fête mariale de la Présentation au Temple (21 novembre) et célébré avec ferveur une messe de départ en mission le 25 du même mois. Une relation enthousiaste de ce séjour nous a été conservée par une destinataire anonyme d'une lettre de Hurtevent qui loue la condescendance, le mérite, la sainteté, de «ce grand prélat».⁵

Depuis 1657, à Rouen, un pieux laïc, Adrien Nyel, a fait don de sa personne à l'Hôpital général et au Bureau des pauvres moyennant simplement «le vivre et le couvert».⁶ Il veille à l'éducation chrétienne et à l'instruction profane et professionnelle des enfants. Les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement participent au financement des oeuvres. Des échos en parviennent à Paris et à Lyon. En 1659, le Père Nicolas Barré, religieux minime auquel on doit la fondation des Soeurs de la Providence de Rouen et des Dames de Saint-Maur de Paris, arrive à Rouen, prêche des missions en campagne, se révèle bon guide spirituel, directeur de conscience prudent, spécialiste d'une efficace organisation de la formation des maîtres et des maîtresses.⁷ Son rayonnement scolaire, associé aux qualités pédagogiques de Nyel, participera, une vingtaine d'années plus tard, au succès de deux nouvelles congrégations enseignantes, les *Soeurs de l'Enfant-Jésus* de Reims et les *Frères des écoles chrétiennes*: Nicolas

³ Jean GUENNOU, *Les missions étrangères*, Paris, 1963, p. 38.

⁴ *Ibid.*, pp. 38-39.

⁵ Louis BAUDIMENT, *François Pallu, principal fondateur de la Société des Missions étrangères (1626-1684)*, Paris, 1934, p. 93.

⁶ Y. POUTET, *Le XVII^e s. et les origines lasalliennes*, t. I, p. 630.

⁷ *Positio... Barré*, pp. 13-14.

Roland et Jean-Baptiste de La Salle agiront, en effet, plus d'une fois suivant ses conseils.

A Paris, Charles Démia souhaite parfaire sa formation auprès des meilleurs maîtres en spiritualité sacerdotale et pastorale. Après de brefs séjours aux séminaires des Bons-Enfants (Prêtres de la mission ou Lazaristes) puis de Saint-Nicolas-du-Chardonnet fondé par Adrien Bourdoise, il entre, le 8 septembre 1660, au séminaire Saint-Sulpice établi par Jean-Jacques Olier. On y parle beaucoup des missionnaires de la Nouvelle-France (Canada) et de l'Asie. Le supérieur, Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers, n'est-il pas seigneur de Montréal? L'épopée des explorateurs et des prêtres désireux de faire connaître le Christ aux Algonquins, Iroquois et autres Indiens fait l'objet de correspondances enthousiastes. Décédé en présence de saint Vincent de Paul le lundi de Pâques 1657 en la fête du fondateur des Minimes (saint François de Paule), Jean-Jacques Olier a laissé à ses disciples de précieux enseignements. Parmi eux, Louis Tronson devient premier directeur du séminaire Saint-Sulpice (1657) de sorte que c'est principalement à lui que Démia rend compte de sa conduite durant les années 1660-1663. Les excès jansénistes sont abhorrés ainsi que la «morale sévère» que nous qualifierions d'intégriste. Les examens de conscience quotidiens et la méditation qui vise à la pratique des vertus chrétiennes en même temps qu'à l'amour de Dieu constituent, loin du quiétisme et de l'oraison passive, l'épine dorsale de sa spiritualité. Charles Démia en conservera toute sa vie un merveilleux équilibre dans l'action et la prière.

Comme les Bons amis, comme la Compagnie du Saint-Sacrement, comme les Jésuites, comme les disciples de saint Vincent de Paul, le séminaire Saint-Sulpice encourage les fondateurs des Missions étrangères à l'occasion du sacre, comme vicaire apostolique de Nankin, d'Ignace Cotolendi. La cérémonie solennelle se déroule en l'église Saint-Louis des Jésuites le 7 novembre 1660.⁸

Cependant, la «cabale des dévôts», ou plutôt celle des esprits forts que fustigera La Bruyère, mène à l'interdiction, par le Parlement de Paris, de la Compagnie du Saint-Sacrement (14 décembre 1660). Sa prétention de réformer les mœurs et de christianiser les institutions n'est pas tolérée. La voici condamnée à mener une vie clandestine. Démia restera l'un de ses membres les plus actifs dans la région de Lyon aussi bien dans le domaine de la sanctifi-

⁸ Jean GUENNOU, *op. cit.*, p. 45.

cation du clergé que dans celui du développement des écoles chrétiennes gratuites.

Le 8 mars 1661, le décès de Mazarin ouvre la porte à un changement de gouvernement. Dès le lendemain, Louis XIV, âgé de 22 ans, prend en mains la totalité du pouvoir. Il refuse tout «premier ministre». Colbert devient Contrôleur général des finances. A ce titre, il a droit de regard sur tout mais c'est le roi qui décide. Ce choix d'un fils de commerçant rémois, comme principal conseiller, atteste que, pour Louis XIV, le mérite personnel, fait de capacités techniques et d'honnêteté, ont plus de prix qu'une noble naissance.⁹ Toute une conception des hiérarchies sociales en est quelque peu bousculée.

⁹ Les historiens s'accordent pour dire que la société du XVII^e siècle n'était pas une «société de classes» mais une «société d'ordres». Plus qu'oppositions, avec luttes inhérentes, il y avait hiérarchie reconnue par l'opinion publique et la «civilité».

CHAPITRE III

SOUS LE GOUVERNEMENT DE LOUIS XIV (1661-1689)

Tandis que la France bénéficie de quelques années de paix (1661-1664), Démià parachève sa formation sacerdotale. Il y a déjà près d'un quart de siècle que Descartes a diffusé son *Discours de la méthode* et que Jansénius, par son *Augustinus*, a ouvert le débat sur la grâce divine et la liberté humaine. Depuis bientôt dix ans, les *Provinciales* de Pascal, distribuées sous le manteau, jettent la suspicion sur la morale prétendument laxiste des Jésuites. A Versailles, Louis XIV lance les travaux prestigieux qui feront du château, de sa galerie des glaces, de ses «grandes eaux» et de son parc un centre d'attraction mondial.

1. Les années parisiennes de Démià

Dans le cercle des relations de Démià, sur la paroisse parisienne de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la pédagogie des petites écoles gratuites triomphe. Dès 1654, Jacques de Batencourt (sic), prêtre nicolaïte, a publié un véritable vademecum des maîtres: *L'Escole paroissiale*.¹ C'est le résultat d'une expérience de dix-huit années d'enseignement à laquelle saint Vincent de Paul lui-même se référerait lorsqu'on lui demandait des Prêtres de la mission pour tenir des écoles. Témoin de l'oeuvre scolaire amorcée sur la paroisse Saint-Sulpice, formé à la catéchèse et aux cérémonies liturgiques en participant aux activités de cette même paroisse, Démià a entendu parler des missions de campagne prêchées par Vincent de Meur et par des amis de Pallu associés à des Prêtres de la mission.² Les démarches et déplacements des fondateurs du séminaire des Mis-

¹ Cf. note 10 notre Chapitre premier.

² Cf. Jean GUENNOU, *op. cit.*, pp. 24-33, sur le rôle du Père de Rhodes, des Bons Amis, de la Compagnie du Saint-Sacrement et des milieux ecclésiastiques parisiens.

sions étrangères font en effet beaucoup de bruit dans les milieux ecclésiastiques de la capitale. En leur faveur, des lettres patentes du roi sont en instance lorsque Démia est ordonné prêtre le 14 mai 1663.³

Peu de temps après, Vincent de Meur et Luc Fermanel de Favery, procureurs légaux de Mgr Pierre Lambert de La Motte pour la fondation du séminaire des Missions étrangères prêchent dans la campagne berrichonne. Ils y sont au mois d'octobre. Sur la foi de Belin,⁴ premier collecteur des mémoires biographiques fournis par les contemporains, Faillon écrit que Démia participe alors à *de petites missions dans le pays de Poitiers, de Tours, de Blois, et dans les provinces qui joignent la Loire*. Le saint prêtre, ajoute-t-il, s'arrête ensuite pendant trois semaines à *Celles, petite ville du Berry où, s'étant joint à MM. Tolard, Lambert, Hainaud, et à quatre autres ecclésiastiques*, il enseigne aux habitants les *vérités fondamentales* et les exhorte à une *conversion sincère*.⁵ Parce qu'une confusion s'est introduite ici entre «prêtres de la mission» (Lazaristes) et «prêtres des missions étrangères», mieux vaut ne pas assurer, comme Faillon (1829), que «tous» étaient membres de la congrégation établie par «saint Vincent de Paul».

Pendant ces mêmes années 1661-1663, Nicolas Roland, le Rémois, séjourne également à Paris. Il fréquente aussi les Bons amis. Il s'offre aux missionnaires en partance pour l'Asie afin de les accompagner jusqu'au Siam. Il prêche en leur compagnie des missions populaires dans la région de Poitiers et au sud de la Loire, mais peut-être doit-on situer cette mission en août 1664 seulement, ce qui laisse place à un doute au sujet d'une éventuelle rencontre entre Démia et Roland à l'occasion de leurs prédications en paroisses de campagne.⁶

2. Naissance d'une vocation scolaire (1664-1669)

Rentré à Bourg-en-Bresse, notre jeune missionnaire cherche encore sa voie. Les bénéfices ecclésiastiques ne le tentent pas. Le désir de faire servir sa

³ *Ibid.*, p. 89. Roger GILBERT, *op. cit.*, p. 33.

⁴ Archives des Soeurs de Saint-Charles, Lyon, ms. in-4, format cahier écolier, 200 p., avec portrait. La couverture porte: *La vie de Mr Charles Démia prêtre mort en 9bre (= novembre) 1689*. Il faut rectifier, la date exacte étant le 23 octobre. L'erreur est due au fait que la «messe du bout de l'an» fut célébrée en novembre 1690 (cf. R. GILBERT, *op. cit.*, p. 65).

⁵ E.M. FAILLON, *op. cit.*, p. 19.

⁶ *Positio... Roland*, pp. VII, 30-33.

double science juridique et théologique au profit d'une population beaucoup plus large que celle d'une seule paroisse l'incite à s'établir à Lyon. Dès 1664, il réside près de l'abbaye bénédictine d'Ainay qui ne deviendra chapitre séculier que onze ans plus tard.⁷ Après une retraite de trois semaines au séminaire sulpicien Saint-Irénée, il est présenté par Damien Hurtevent à l'archevêque de Lyon, Camille de Neuville (1606-1693) qui le choisit comme visiteur extraordinaire du diocèse.

Par une *Déclaration* du 18 février 1661, Louis XIV a demandé aux évêques et aux paroisses de veiller à «la réparation des églises et des presbytères».⁸ Visiter les églises, enjoindre aux percepteurs des décimes, marguilliers et paroissiens d'engager les frais indispensables, constituent la mission de Démia. Formé dans l'esprit des meilleurs héritiers de Bourdoise, de Vincent de Paul et d'Olier, il souffre de la vétusté et du délabrement de la plupart des bâtiments d'Eglise des petits bourgs et des villages. Comme son contemporain Jean Eudes, il s'efforce de raviver le culte eucharistique qui passe par le respect des lieux saints. L'espoir d'y faire revenir un nombre si possible important de protestants ne s'accommode pas de négligences en ce domaine. Les jeunes prêtres nouvellement formés dans des séminaires sérieux exigent aussi la rénovation des locaux destinés à leur apostolat.

A côté des presbytères délabrés et des églises négligées, Démia remarque l'absence ou l'incurie qui caractérisent l'initiation des enfants à la foi et à la vie chrétiennes. Les pauvres manquent d'un véritable système scolaire favorable à une bonne instruction religieuse. Maîtres et maîtresses ne disposent pas d'un organisme spécifique de formation. De ce constat, résultent, dès 1666, des remontrances⁹ adressées par l'inspecteur diocésain aux principales autorités civiles. Ce sont les *Remontrances faites à Messieurs les Prévôts des marchands, Echevins et principaux habitants de la ville de Lyon touchant la nécessité et utilité des écoles chrétiennes pour l'instruction des enfants pauvres*. Démia est alors «prêtre, commissaire député pour la visite des églises de Bresse, Bugey, Dombes, etc.». Si les autorités restent sourdes à l'appel, des membres de la Compagnie du Saint-Sacrement et des amis personnels de l'auteur permettent l'ouverture d'une école de garçons sur la paroisse Saint-Georges de Lyon (1667).

⁷ E.M. FAILLON, *op. cit.*, p. 43.

⁸ *Mémoires du clergé*, t. XIV, col. 1504.

⁹ Cf. Guy AVANZINI, *Autour des Remontrances*, pp. 93-104, in *Charles Démia. Colloque interuniversitaire*, 1990.

Tandis que la guerre de Dévolution pour la succession d'Espagne éclate entre ce pays et la France (1667-1668), Démia finance une seconde édition de ses *Remontrances* en vue, cette fois, d'une très large diffusion (1668). Après Lyon ce sont les diocèses de Paris, de Reims, de Rouen, d'Orléans, etc. qui sont touchés. Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, est heureux de voir que *L'Escole paroissiale* d'un prêtre de cette communauté a un émule. Il écrit à Démia pour lui signaler que ses *Remontrances* ont touché le coeur du chanoine théologal de Reims, Nicolas Roland, lequel a résolu de ne pas ménager sa peine pour doter son diocèse d'écoles chrétiennes.

Cette année 1668 est marquée par un apaisement des querelles jansénistes. C'est «la paix de l'Eglise». Mais, dès l'année suivante, Louis XIV, qui vient d'abandonner la Franche-Comté (Dole) en échange de Lille et d'autres places fortes des Flandres (Paix d'Aix-la-Chapelle), renoue avec une politique réductrice du protestantisme français. La neutralité religieuse des Etats n'étant presque nulle part en vigueur à cette époque, les chrétiens qui se disent *Réformés* indépendamment de tout concile, sont légalement considérés comme de «prétendus réformés» ou comme des «religionnaires», terme jugé «barbare» par le *Dictionnaire* de Richelet. Inversement, ceux qui s'entendent parfois nommer «parpaillauds» traitent les catholiques de «papistes» et de «papolâtres». Il y a du mépris dans l'air. Un Bossuet, âgé de 42 ans en 1669, aimerait pouvoir rapprocher les esprits mais à condition d'avoir le dernier mot.

3. Les années 1670-1682

En 1670, à Rouen, l'oeuvre scolaire de l'Hôpital général, de Nyel et de Nicolas Barré, appuyée par la Compagnie du Saint-Sacrement ou plutôt par ses membres secrets ainsi que par les congréganistes formés par les Jésuites, est assez solidement implantée en divers quartiers pour que deux Soeurs de la Providence soient envoyées à Reims afin d'aider le chanoine Roland dans son projet d'écoles pour les filles. Le chanoine de La Salle, après dix-huit mois de séminaire à Saint-Sulpice de Paris et des études en Sorbonne, rentre à Reims pour assumer ses responsabilités de tuteur de ses frères et soeurs orphelins comme lui de père et de mère (1672). Il choisit Nicolas Roland comme directeur de conscience et poursuit ses études vers un doctorat en théologie (1680).

Les troupes françaises ont envahi les «Pays-Bas espagnols» en 1672. C'est la guerre de Hollande qui va durer six ans. Les dépenses publiques grèvent tous les budgets familiaux. Colbert est obligé de lever des taxes exceptionnel-

les. L'union des principales puissances d'Europe contre Louis XIV entraîne la perte de la Franche-Comté et de la Martinique.

A Lyon, le 2 décembre 1672, l'archevêque nomme Démia promoteur pour la direction générale des petites écoles du diocèse. C'est renforcer l'autorité de celui qui a réussi à établir déjà cinq écoles de garçons et à ouvrir le 27 mai 1672 le premier séminaire français formateur de maîtres.¹⁰

Ce séminaire Saint-Charles prépare des ecclésiastiques aux ordres mineurs et majeurs tout en les initiant à la pastorale scolaire indispensable aux vicaires de campagne qui tiennent généralement les petites écoles. Avant Noël, Démia met en place un Bureau des écoles constitué, dès le 16 décembre, d'une quinzaine de prêtres et de laïcs. A peine le Chantre de la cathédrale de Paris, Claude Joly,¹¹ a-t-il publié ses *Statuts et règlements des petites écoles, [des] écoles de grammaire, de la ville, cité, université, faubourgs et banlieue de Paris avec quelques arrêts de la Cour de Parlement [...] imprimés par l'ordre de Messire Claude Joly, chantre, et par les soins de M^e Martin Sonnet, promoteur des dites écoles* (Paris, 1672), que Démia rédige des «Règlements pour les écoles» (ms. daté du 7 mai 1674) qui deviendront les *Règlements pour les écoles de la ville et diocèse de Lyon* imprimés sans date en 96 pages par André Olyer. Des *Statuts pour les maîtres et maîtresses*, ainsi qu'un *Ordre pour les assemblées de maîtres et maîtresses d'école* y seront incorporés.

Le 29 mars 1673, il est au séminaire Saint-Irénée pour y faire retraite. La Barmondière, qui expliquait la morale d'Abelly au séminaire Saint-Sulpice de Paris, y passe trois jours en août. Démia y revient en décembre, puis en avril 1675.¹² Entre-temps, le sacristain de l'église Saint-Nizier de Lyon, Chenevière, et le vicaire Jean Villemot, membre éminent de l'Aa,¹³ s'y recueillent également (novembre 1673, décembre 1674). De leurs méditations et expériences, bien que séparées, résulte l'ouverture d'une école gratuite de filles sur la paroisse Saint-Nizier. Une autre est fondée près de l'église Saint-Paul. L'année suivante, 1677, un Bureau des Dames apporte son concours au Bureau des écoles précédemment créé pour les garçons. Il ne manque plus, pour que le système

¹⁰ E.M. FAILLON, *op. cit.*, pp. 66 et 107.

¹¹ *Dictionnaire de Pédagogie, op. cit.*, t. I, p. 195.

¹² Archives de Saint-Sulpice, Paris, rue du Regard.

¹³ Y. POUTET, J. ROUBERT, *Les «Assemblées» secrètes des XVII^e-XVIII^e siècles en relation avec l'Aa de Lyon*, Préface par Gabriel Le Bras, tiré à part de *Divus Thomas*, Piacenza, 1968 (dépôt aux Arch. FEC de Talence), p. 7.

scolaire soit complet, qu'un Centre de formation pour les maîtresses comme il en existe, avec Saint-Charles, pour les hommes.

Au cours des années 1675-1677, la connaissance de l'espace fait d'immenses progrès. Römer parvient à calculer la vitesse de la lumière évaluée à 300 000 km par seconde. Un naturaliste hollandais, Leeuwenhoek, découvre l'existence et le rôle vital des spermatozoïdes. Le philosophe Spinoza, né à Amsterdam de parents juifs, utilise le doute méthodique de Descartes et les principes géométriques pour imaginer un système qui identifie Dieu et la nature. Un an après sa mort, son *Tractatus theologico-politicus* est traduit en français sous trois titres différents: *Réflexions curieuses d'un esprit désintéressé sur les matières les plus importantes au salut; Traité des cérémonies superstitieuses des juifs tant anciens que modernes; La clef du sanctuaire*.¹⁴ Les «esprits forts», les athées et les libertins, comme ceux qui tirent des coups d'arquebuse sur le corps du chanoine Roland peu après son décès (1678), y puiseront des arguments justificatifs de leurs opinions et de leur conduite. La France d'alors n'est pas uniformément chrétienne, catholique ou protestante. Une «crise de la conscience européenne» qu'analyseront Paul Hazard et Jean Mesnard s'amorce.¹⁵

Pierre le Grand est devenu tsar de la «sainte Russie» en 1676. Les tensions entre Louis XIV et le pape Innocent XI s'aggravent à l'occasion de plusieurs successions d'évêques défunts. En vertu du privilège de la régale, le roi nomme aux bénéfices ecclésiastiques réservés aux évêques lorsque les sièges épiscopaux sont vacants. Une condition toutefois: il faut que ces honneurs ecclésiastiques ne soient pas accompagnés de «charge d'âmes». Lorsqu'elle est remplie, le roi perçoit les revenus des postes sans titulaires. Innocent XI souhaite réduire les droits des séculiers à l'égard de ces bénéfices ecclésiastiques car il aimerait que quelque responsabilité pastorale y soit toujours associée. Louis XIV campe sur les usages gallicans. La querelle atteindra son apogée en 1682 lorsque l'Assemblée du clergé adoptera la *Déclaration des quatre articles* qui accentue l'autonomie de l'Eglise gallicane par rapport à l'autorité pontificale.

Les années 1678-1680 sont marquées par la paix de Nimègue et par une quasi révolution dans l'exégèse biblique: Louis XIV annexe la Franche-Comté et agrandit la France au Nord-Est de Lille; Richard Simon publie son *Histoire*

¹⁴ HOEFER, *Nouvelle biographie universelle*, Paris, 1865, t. 44, col. 336-340.

¹⁵ Jean MESNARD, *La crise de la conscience européenne un demi-siècle après Paul Hazard*, dans *Actes du XIV^e colloque du C.M.R.* 17, janvier 1984, Marseille 1985.

critique du Vieux Testament. A Reims, le chanoine Jean-Baptiste de La Salle obtient des lettres patentes conférant la personnalité civile aux Soeurs de l'Enfant-Jésus de Nicolas Roland (1679). Sous l'impulsion d'Adrien Nyel, il met en place une communauté de maîtres pour l'instruction chrétienne des garçons. Docteur en théologie en 1680, il renonce bientôt à toute dignité ecclésiastique, à toute fortune personnelle pour se consacrer totalement à la fondation et à la direction des *Frères des écoles chrétiennes*. Cet institut, destiné à l'éducation chrétienne et gratuite des enfants, principalement mais non pas exclusivement des pauvres, ne comporte, contrairement au groupe des maîtres de Dèmia, aucun ecclésiastique. La conviction lasallienne est que tenir une école «du matin jusqu'au soir» pour instruire des enfants et veiller à leur bonne conduite, exige «un homme tout entier»: aucune responsabilité étrangère à cette tâche ne doit lui faire courir le risque d'en être détourné. Pour Dèmia, la formation sacerdotale prépare au ministère catéchétique des maîtres. Tous deux considèrent comme prioritaire la mise en place d'un système de formation des maîtres à Reims et à Lyon. Le fait que les *Méditations pour le temps de la retraite* des Frères s'inspirent des *Méditations* pour les maîtresses du Père Barré, éditées par le Père Giry, et que ces mêmes *Méditations*, conservées en copie manuscrite aux archives des Soeurs de Saint-Charles de Lyon sont attribuées à Charles Dèmia par la plupart de ses biographes est assurément l'indice que d'identiques références bibliques et théologiques inspiraient les trois fondateurs dès qu'il s'agissait de préparer à leur mission des éducateurs chrétiens, prêtres ou laïcs. En ce domaine, c'est d'un ministère baptismal complété par un mandat épiscopal, plus que d'une exclusivité sacerdotale qu'il s'agit.

4. De 1682 à 1689

Depuis peu, le Bureau des écoles de Lyon bénéficie de lettres patentes du roi enregistrées en Parlement (mai 1680 et 19 mars 1681). L'oeuvre de Dèmia s'est développée même hors du diocèse: les abbés Maza, Lièvre, Perbost, formés par lui, tiennent des écoles gratuites à Saint-Etienne, à Villefranche, à Saint-Chamond. Les évêques de Chalon-sur-Saône, de Grenoble, d'Agde, d'Embrun, d'Autun lui ont confié la formation d'ecclésiastiques en son séminaire Saint-Charles.

Ses *Règlements* inspirent l'évêque de Toulon. En 1682, les enfants qui fréquentent les écoles gratuites de Lyon sont invités à adhérer à la Confrérie

du Saint-Enfant Jésus destinée, comme les congrégations mariales des Jésuites, à les aider à mieux vivre leur christianisme. L'année suivante, ce sont les maîtres et maîtresses qui disposent de la Confrérie Saint-Charles pour développer leur sens de Dieu et approfondir leurs connaissances religieuses.

En Normandie, à Lisieux, des jeunes filles dirigées par le chanoine Lange s'inspirent des méthodes et règlements du Père Barré pour amorcer la fondation d'une nouvelle congrégation des Soeurs de la Providence dont la maison-mère est encore aujourd'hui dans sa cité d'origine.

Louis XIV, devenu veuf en cette année 1683, épouse confidentiellement Madame de Maintenon, préceptrice de plusieurs de ses enfants. Ancienne élève des Ursulines, toute dévouée aux filles et garçons miséreux, celle-ci forme le projet d'un pensionnat original: la maison royale de Saint-Cyr. Emue par la tragique situation des demoiselles de la noblesse dont les pères ont sacrifié leur fortune et leur vie au service de l'Etat, elle demande à des disciples du Père Barré d'initier les maîtresses des petites classes à la pédagogie et elle recourt aux Visitandines pour organiser un noviciat capable de les préparer à une vie religieuse hors clôture.

Sous diverses pressions, dont les principales viennent des autorités policières et administratives, et non pas de la majorité des évêques, Louis XIV rend la vie quasiment impossible aux Réformés résidant en France. Leur nombre, s'imaginerait-il, serait devenu insignifiant. En un premier temps, des mesures de stricte application de l'édit de tolérance signé à Nantes par Henri IV sont généralisées. Toutes les concessions ultérieures sont abrogées. En 1685, par l'édit de Fontainebleau, les protestants sont pratiquement obligés de devenir de «nouveaux catholiques», de partir à l'étranger ou de vivre secrètement leur foi. Le courant d'émigration vers l'Angleterre, la Hollande, les pays d'au-delà des Alpes est considérable. La ville de Lyon est le théâtre de certaines abjurations retentissantes.¹⁶

Cela n'incline pas l'Angleterre à se montrer favorable à Jacques II, converti au catholicisme et ami des Irlandais. Il succède, en 1685, à son père Charles II. La révolution anglaise éclate en 1688, détrône le roi au profit d'un prince hollandais, Guillaume d'Orange (1689).

¹⁶ Jean ORCIBAL, *Louis XIV et les protestants*, Paris, 1951. Plus tard, le cas du chevalier Darmestate restera mémorable. Cf. Y. POUTET, *Le chevalier Darmestate, blessé, ensorcelé et guéri au temps de Louis XIV*, dans la revue *Marseille*, n° 95, 4^e trimestre 1973. (Tirés à part aux Arch. F.E.C. de Talence).

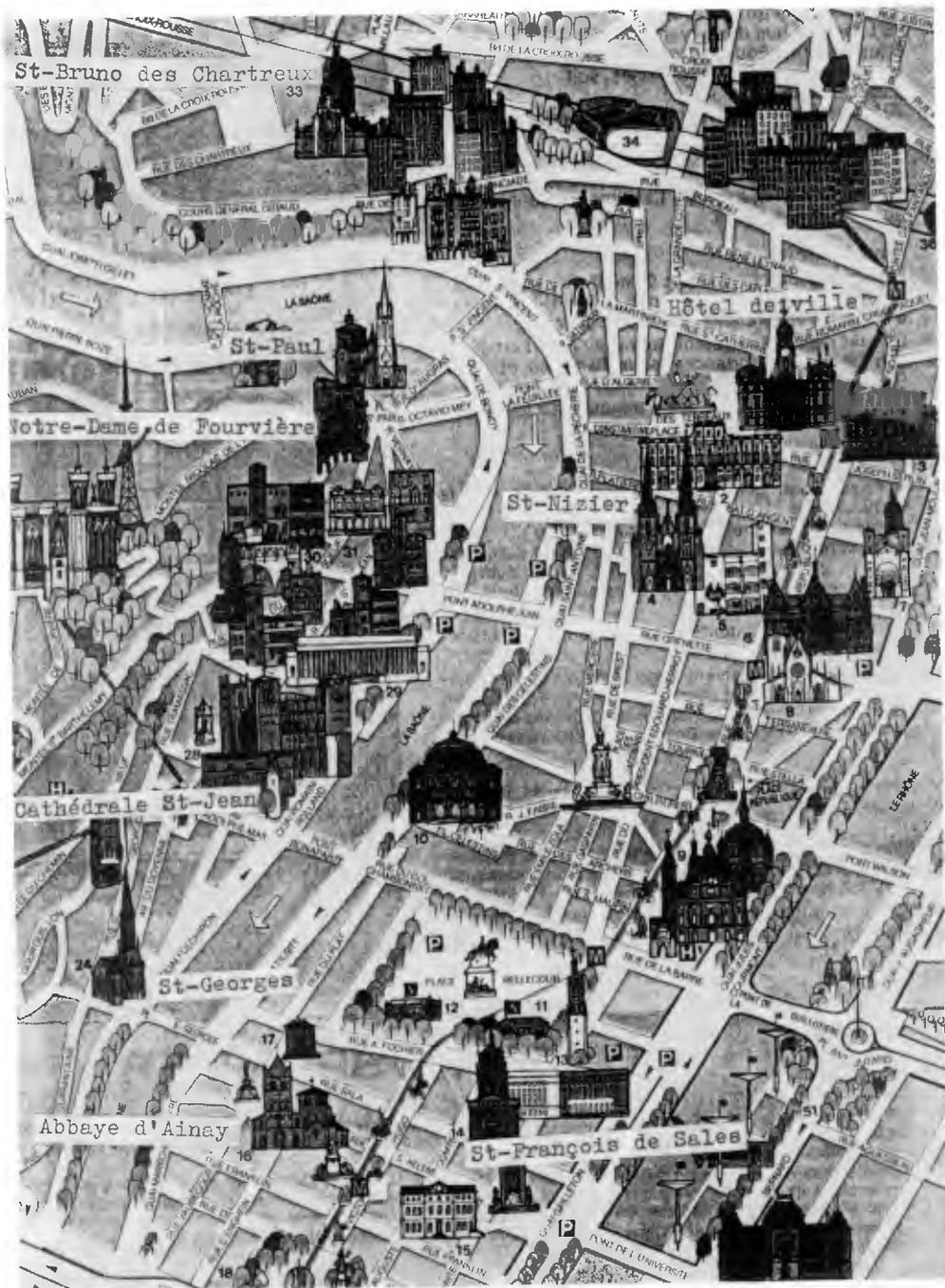
Autour de l'empereur d'Allemagne, la ligue d'Augsbourg (1686) répond aux prétentions de Louis XIV sur le Palatinat. La flotte française patrouille devant Cadix, principal port militaire d'Espagne. Depuis le décès de Colbert (1683) qui limitait les finances des armées de Louvois, la guerre, sur terre et sur mer, menace nos frontières: Nord, Nord-Est, pays vaudois (Suisse) ravagé par Catinat, territoire pontifical d'Avignon occupé en manière de représailles contre Innocent XI: celui-ci refuse l'institution canonique aux évêques choisis par le roi lorsqu'ils adhèrent à la *Déclaration des quatre articles* gallicans, et il vient d'abolir le droit d'asile (30 mai 1687) favorable aux malfaiteurs venus de France.

Newton découvre les lois de l'attraction universelle, explique la décomposition de la lumière par le prisme, publie ses *Philosophiae naturalis principia mathematica* (Londres, 1687), correspond avec Leibnitz dont il facilite les découvertes algébriques sur le calcul différentiel et intégral (1684, 1686). La Bruyère publie *Les Caractères et les mœurs de ce siècle* (1688). L'année 1689 est marquée par la mort d'Innocent XI et de Démià. Le Père Barré était décédé trois ans plus tôt. Jean-Baptiste de La Salle, désormais pauvre comme ses Frères des écoles chrétiennes, vient de transférer à Paris la maison-mère de son institut afin de pouvoir rayonner plus facilement sur l'ensemble des diocèses qui feront appel à lui (février 1688).

On aborde une nouvelle phase dans l'histoire de la civilisation européenne. Pour l'oeuvre de Charles Démià, comme pour celles de Nicolas Roland, de Nicolas Barré, de J.B. de La Salle, l'évolution de la société française, sous la poussée du rationalisme des Encyclopédistes hostiles à l'instruction solide des pauvres,¹⁷ aboutira aux ruines scolaires de la Terreur révolutionnaire. Les unes et les autres, pourtant, ressusciteront après la tourmente, signe indubitable de leur utilité sociale et chrétienne.

Volontairement, les détails chronologiques de la vie de Charles Démià au cours des années 1685-1689 sont ici laissés dans l'ombre car le *Journal* qui suit les fournira.

¹⁷ On connaît l'*Essai d'éducation nationale* de La Chalotais (1763) orienté vers l'utilité de l'Etat plus que vers l'intérêt des individus. On y lit: «Les Frères... qu'on appelle Ignorantins sont venus pour tout perdre: ils apprennent à lire et à écrire à des gens qui n'eussent dû apprendre qu'à dessiner et à manier le rabot et la lime, mais qui ne le veulent plus faire» (*Dictionnaire de Pédagogie, op. cit.*, t. II, p. 1463).



PLAN DE LYON (XX^e s.). Près de l'Hôtel de Ville, rue Romarin-Croix Paquet correspond au Séminaire sulpicien au temps de Démiat. Près de l'abbaye d'Ainay, la Place Bellecour était honorée par le Monastère de la Visitation qui conservait le coeur de saint François de Sales. Près de l'église St-Paul, la Place St-Paul, avec statue de Jean Gerson, rappelle que celui-ci y enseigna le catéchisme aux enfants.

CHAPITRE IV

L'ESPRIT ET LES VERTUS DE CHARLES DÉMIA

Plutôt que de nous fier à des auteurs modernes, à E.M. Faillon ou même à sa source lyonnaise, restée manuscrite, Jean Belin, il paraît intéressant de faire confiance à un contemporain, le sulpicien Joseph Grandet, expert en matière de sainteté, dont le manuscrit sur *Les saints prêtres français du XVII^e siècle* a été publié par G. Letourneau.¹ Démia y côtoie, en dehors des fondateurs et membres de communautés religieuses, de grands spirituels comme Jean de Brétigny, Bénigne Joly, Henri-Marie Boudon, d'éminents docteurs de Sorbonne comme Martin Grandin, de zélés missionnaires, en France et hors des frontières, comme Jean Eudes et Vincent de Meur.

Formé au séminaire Saint-Sulpice de Paris, Joseph Grandet (1646-1724), reflète le jugement que l'opinion publique portait sur Charles Démia vers 1720.² Ce qu'il cherche à mettre au grand jour c'est, avant tout, ce qui caractérise les vertus et les entreprises du prêtre. Suivons son témoignage.

Jeune encore, Charles Démia remplit les fonctions de chanoine dans l'église collégiale d'Ainay (Lyon). Il est conduit par le goût du bien, de la science et de la discipline ecclésiastique. Un verset du psalmiste lui est particulièrement familier:

Bonitatem et scientiam et disciplinam edoce me.

C'est à son mérite qu'il doit d'être choisi comme promoteur de la Primatiale de Lyon par l'archevêque Camille de Neuville. Fidèle en amitié, il conserve des liens étroits avec ses anciens maîtres du séminaire sulpicien de Paris. C'est d'eux qu'il obtiendra un supérieur pour son séminaire Saint-Charles.

Son activité de promoteur l'incite à employer tous les moyens de commu-

¹ Paris, 1897, Première série, pp. 205-212.

² Note de l'éditeur, G. Letourneau, à propos du manuscrit dont un exemplaire est conservé aux Archives des Prêtres de Saint-Sulpice, rue du Regard, à Paris.

nication sociale à sa portée. Il multiplie requêtes, manuscrites et imprimées, extraits des ordonnances de droit civil et ecclésiastique, copies d'arguments des théologiens et de décisions conciliaires, distributions d'ouvrages spirituels et de catéchismes. Il n'hésite pas à faire respecter les interdictions épiscopales à l'encontre de prêtres irréguliers qui scandalisent les fidèles. Il formule les remontrances qui s'imposent lorsque des prêtres manquent à leurs devoirs dans l'administration des sacrements ou dans leur vie privée, ce qui n'était pas rare au commencement de son ministère.

L'idée de développer les écoles chrétiennes élémentaires vient à Démia, non seulement de quelques exemples extérieurs au diocèse de Lyon, mais encore et surtout de l'impossibilité dans laquelle il se trouve d'agir efficacement sur les mœurs et les mentalités des adultes. Il voit dans les «petites écoles», chrétiennement régentées, le meilleur moyen d'ouvrir la jeunesse aux vérités surnaturelles de la foi tout en l'aidant à prendre de bonnes habitudes de vie et de prière. Les *Remontrances* qu'il rédige ne sont pas agressives: ce mot désigne, à l'époque, d'humbles prières aussi bien que *d'honnêtes supplications* (Furetière, 1689). Pour réussir, Démia sacrifie une partie des ressources que lui a procurées l'héritage de sa tante. Son exemple suscite d'autres générosités, de la ville et des particuliers. Nommé Directeur général de toutes les écoles du diocèse, par l'archevêque, il délègue à diverses personnes le soin de veiller de près à la bonne conduite des maîtres et maîtresses, à la qualité des locaux et du matériel. Des ecclésiastiques et des laïcs lui servent de coadjuteurs. On a ainsi: Noyel, lieutenant en l'officialité, Laboureur, ancien prévôt de l'Ile-Barbe, Villette, curé de Saint-Pierre, Derives, curé de Saint-Paul, Bartholin, prêtre, Dufaisant et Guillat, avocats. Des règlements pédagogiques sont remis, avec les livres utiles, aux maîtres et maîtresses lors de leur engagement. Des réunions chez Charles Démia permettent aux uns et aux autres de réfléchir sur le sens à la fois profane et religieux de leur mission scolaire. Ce sera l'un des objectifs du séminaire Saint-Charles où de jeunes ecclésiastiques apprendront à éduquer les enfants tout en suivant des cours de philosophie et de théologie préparatoires au sacerdoce. Les Lyonnais voient ainsi «douze maîtres d'école avec chacun leur sous-maître» quitter chaque matin le séminaire pour leur école de quartier.

Le zèle de Démia le porte à faire imprimer des images représentant le Christ au milieu des enfants avec la devise: *Sinite parvulos venire ad me*. Il compose même des *Litanies des saints qui se sont appliqués à instruire la jeunesse*, pour servir de thèmes de méditation aux enseignants. Il les envoie à bien d'autres ecclésiastiques qu'à ceux du diocèse de Lyon car il vise tous ceux qu'il «sait avoir du zèle» dans presque «toutes les provinces».

Les fruits de cette action sont remarquables: enfants disciplinés, retirés des rues, obéissants aux parents, entraînés aux petites responsabilités scolaires, instruits des rudiments, habitués à l'effort, à la fréquentation des offices et des sacrements... Sur requête présentée à l'archevêque, un arrêt du Conseil d'Etat impose l'observation des règlements établis sous l'autorité de Démia à tous les maîtres et maîtresses du diocèse et, en 1686, Pierre Cardin de Flacou, maître des requêtes et intendant de la généralité de Lyon, étend à toute sa zone d'influence les exigences royales. Toute infraction est sanctionnée par une amende de 50 livres équivalant à la moitié du salaire annuel d'un maître de l'époque.

Par ailleurs, les presbytères en ruines sont rebâties. Les sacristies sont fournies en linges d'autel, en ornements liturgiques, en calices, ciboires, missels. Démia est pour beaucoup dans l'arrêt signé par le roi le 14 mars 1676 pour empêcher magistrats et autorités civiles d'exercer des pressions sur les marguilliers des paroisses dans l'utilisation des fonds destinés aux oeuvres d'Eglise. Désormais, les comptes des paroisses sont rendus en présence de l'archevêque ou de son représentant au cours des visites pastorales. Le curé et quelques-uns des principaux habitants invités par l'archevêché, à l'exclusion de tout magistrat, sont seuls à en avoir connaissance. En Bresse, Charles Démia fait enlever les bancs jadis réservés aux notables parce qu'ils gênent le service divin en favorisant plutôt la vanité que la piété. Il obtient, le 12 novembre 1679, que le Lieutenant général au présidial de Bresse réserve le droit à des bancs particuliers à ceux qui paieront à la paroisse la totalité des frais correspondants. De même, la sépulture à l'intérieur d'une église ne sera consentie qu'aux familles qui dédommageront la paroisse par une contre-partie financière utile au bien commun.

Plutôt que d'arracher aux autorités civiles des mesures de police pour vider les cabarets à l'heure des offices des dimanches et fêtes, ou interdire les beuveries des jours chômés, Démia compte sur l'éducation des enfants, et la christianisation des moeurs par des sermons appropriés et la promotion du sacrement de pénitence. Il ne renonce pas, pour autant, à un projet de faire réglementer la tenue des auberges et cabarets, mais sa mort, à 52 ans, l'empêche d'aboutir.

Son portrait, gravé à Lyon, diffusé par Chavart, imprimeur de la rue Mercière, porte une devise qui le caractérise assez bien:

Evangelizare pauperibus misit me.



CHAPITRE V

QUELQUES INFLUENCES MARQUANTES

De son vivant Charles Démià a marqué profondément les oeuvres naissantes du chanoine Nicolas Roland (1642-1678), fondateur des Soeurs de l'Enfant Jésus de Reims, et de saint Jean-Baptiste de La Salle, son exécuteur testamentaire puis fondateur des *Frères des écoles chrétiennes*. Précédemment étudiée dans une thèse de 1200 pages,¹ en des paragraphes dispersés, cette influence mérite d'être soulignée à l'occasion de la publication du fondateur du Séminaire Saint-Charles de Lyon, du Bureau des petites écoles et des Soeurs de Saint-Charles. C'est pourquoi l'essentiel en est reproduit ici. Comme on s'en apercevra vite, les relations ne furent pas à sens unique. Chacun des protagonistes profita des expériences des autres sans se laisser paralyser par une imitation servile.

1. Ses relations avec les «Bons Amis» de Nicolas Roland

Après ses études au collège des Jésuites,² Charles Démià quitte l'archevêché de Lyon pour passer trois ans dans les séminaires parisiens. Il y séjourne, comme Nicolas Roland, de 1660 à 1663, et, comme Nicolas Roland, il puise le sens de l'humilité aux Bons-Enfants, l'esprit d'oraison à Saint-Nicolas-du-Chardonnet, la science et la vertu de religion à Saint-Sulpice. Dans les trois

¹ Y. POUTET, *Le XVII^e siècle et les origines lasalliennes*, t. I, pp. 500-504, 549-551, 707-714. Il est encore fait mention de Charles Démià aux pages 28, 86, 121, 192, 266, 269, 288, 468, 475-476, 481, 511, 516, 520, 525, 533, 538-540, 556, 623, 626, 639, 687-688, 730 et au t. II, pp. 33, 117, 136, 139, 141, 153, 184, 229, 299-308, 312, 334, 336, 352, 363, ainsi que 299-308 reprises ci-après, ch. V.

² Arch. Soeurs de Saint-Charles, ms. BELIN, p. 8.

séminaires, il s'enthousiasme pour le service de Dieu et du prochain.³ Ordonné prêtre à Paris le 19 mai 1663, il ne dit sa première messe que le 17 juillet parce qu'il veut s'y préparer par une longue retraite. Sa dévotion aux saints anges lui inspire de la célébrer au Mont-Saint-Michel.⁴ Tandis que Nicolas Roland prend pension à Paris avec les *Bons amis* que dirige le Père Bagot et qu'il lie connaissance avec Pallu, Poitevin, Lambert de la Motte, Fermanel,⁵ apôtres des Missions étrangères, nous ignorons, pour le moment, si Démia vit en leur compagnie ou participe à leurs conférences ecclésiastiques avant son ordination, mais il se joint à eux après son passage en Normandie. Ensemble, ils prêchent une mission de trois semaines à La Celle, en Berry. Par un lapsus, le manuscrit de Belin, biographe de Démia, porte une mention révélatrice. Après avoir énuméré les missionnaires, il ajoute :

«Tous prêtres de la congrégation de Mr Vincent».⁶

Non, «Messieurs De Meur, Fermarel [*sic*], Poitevin, Lambert», n'étaient pas des prêtres de la Mission de l'obédience de Vincent de Paul, mais des associés de Vincent de Meur, principal responsable de la création de l'équipe des *Bons amis* ou de l'Aa.⁷ Ils appartenaient au groupe qui allait fonder le séminaire des Missions étrangères en novembre 1663. De Meur, Fermanel, Poitevin, Gazil, Bézard, Lambert, Desportes, François Picques, seront alors désignés comme directeurs du séminaire et La Chapelle Pajot offrira d'en meubler les locaux.⁸ Démia revient à Lyon après son périple des bords de la Loire. Toute sa vie, il se souviendra des amitiés de ce temps-là.

En 1684, il collabore avec Jean Villemot, animateur de l'Aa lyonnaise, pour propager l'esprit ecclésiastique et l'instruction populaire dans le diocèse.⁹

³ *Ibid.*, p. 17.

⁴ *Ibid.*, p. 27.

⁵ Sur Roland et les *Bons amis*, voir Y. POUTET, *op. cit.*, t. II, pp. 353 sv.

⁶ BELIN, p. 34. Avant d'arriver à La Celle, petite ville du Cher qui ne compte pas 300 habitants, Démia était passé par Tours et Blois, prêchant et confessant dans la vallée de la Loire.

⁷ FAILLON, *Vie de M. Démia*, p. 20, complète à tort le ms. BELIN, sa principale source, en parlant de «prêtres de la congrégation de saint Vincent de Paul».

⁸ A.N., M 204.

⁹ *Journal de Démia*, f° 30. Au feuillet 50, on lit : «Agenda général [...] Ecoles des pauvres par toutes les villes et gros bourgs du Royaume. Confratrie d'enfants d'écoles pauvres enrôlés après communion. Congrégation d'artisans : envoyés les grands enfants sortis d'école». La collaboration avec les jésuites, directeurs des congrégations mariales d'artisans, est ainsi caractérisée. Cela n'entraîna-t-il pas, en contre partie, le souci qu'eurent les jésuites de Lyon, puis de Marseille (le Père Croiset, entre autres), de favoriser l'essor des écoles populaires? Sur Jean Villemot, voir Y. POUTET – J. ROUBERT, *Les «Assemblées» secrètes [...] en relation avec l'Aa de Lyon*.



Le 25 juillet 1684, il reçoit des nouvelles de François Picques, son «bon ami», et prend la peine de le consigner dans son agenda.¹⁰ L'année suivante, il a la visite d'Etienne Pallu, neveu de l'évêque missionnaire, et lui avance huit pistoles «pour son retour à Paris».¹¹ Le 26 août 1685, durant son séjour dans la capitale où l'assemblée du clergé l'a attiré, il apprend le décès de Mgr Picques. Il note:

«Mon bon amy est mort ledit jour à midi à Chamadan en Perse».

Le 6 février 1686, il accueille Mgr Safar, interprète du missionnaire défunt, puis, le lendemain, lui offre à dîner au séminaire des maîtres de Saint-Charles. A son départ pour Rome, le 9 février, le messenger et son hôte échangent des présents. Démia reçoit une bague en témoignage de leurs communs souvenirs. Enfin, le 15 février, une lettre de Roch, secrétaire de Picques, lui annonce pour la troisième fois la mort de son «bon ami». Non seulement cette insistance est frappante, mais le Rouennais Fermanel, ami commun de Picques, de Lambert de la Motte, et de Nicolas Roland, rend visite à Démia avant «d'aller à Rome».¹² Le 27 mars 1686, il est chez lui. Le 6 avril, il le voit encore, mais, cette fois, il se rend à Paris. C'est vingt jours avant sa mort.¹³

En 1685, Démia conserve la nostalgie du séminaire des Missions étrangères. Il fait son testament, signe une procuration générale pour permettre à Gabriel Nicolas de continuer son oeuvre scolaire, et part.¹⁴ Il compte terminer ses jours dans la retraite après avoir excité l'assemblée du clergé à créer des séminaires de maîtres.¹⁵ Aussi, son *Journal* porte-t-il trace de cette tentative, sans lendemain d'ailleurs:

«1^{er} septembre 1685. J'entray aux Missions étrangères [...] Entré aux Missions étrangères et sorti le 13, y pris 43 repas».¹⁶

Cela ne prouve évidemment pas que Démia est affilié aux *Bons amis*, mais il participe à leur esprit et est marqué de leur influence.¹⁷ L'intensité de sa

¹⁰ *Journal de Démia*, f° 6.

¹¹ *Ibid.*, 8 avril 1685.

¹² *Ibid.*, année 1686.

¹³ *Ibid.*, décès le 26 avril 1686.

¹⁴ *Ibid.*, 23 juin 1685.

¹⁵ BELIN, p. 97.

¹⁶ *Journal de Démia*, f° 7, 38.

¹⁷ DÉMIA, *Règlements pour les écoles*, p. 94.

dévotion mariale, son affection pour les petites sociétés — confrérie de Saint-Charles pour les maîtres¹⁸ —, appartiennent bien à cette lignée spirituelle qui ne sépare pas l'action de la contemplation.

Nous savons déjà comment les entreprises scolaires de Démia sont connues de Nicolas Roland. Les *Remontrances* de 1666 exaltèrent l'oeuvre des écoles populaires. Le 9 janvier 1667, Démia passa des paroles aux actes,¹⁹ puis renouvela ses *Remontrances* en 1668, les diffusant à Reims comme à Paris par l'entremise de ses amis de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Seulement, ses séminaires de maîtres et de maîtresses attendirent encore plusieurs années avant de voir le jour.

Celui des Soeurs du Père Barré fonctionnait en 1670, celui de Roland débute à Noël de la même année. Les maîtres rouennais d'Adrien Nyel vivaient en commun, dans les locaux de l'Hôpital général de Rouen, depuis une dizaine d'années. Charles Démia, lui, ne parvient à faire démarrer son séminaire Saint-Charles de Lyon que le 27 mai 1672.²⁰ En décembre, au contraire, il prend de l'avance en organisant — c'était là son génie propre — le Bureau des écoles du diocèse de Lyon. L'archevêque l'a nommé directeur général de l'enseignement populaire.²¹ Tandis que trois Soeurs de la charité instruisent les enfants abandonnés,²² Démia confie les écoles de filles de Saint-Paul et de Saint-Nizier à Milles Murat et Laure au cours de l'année 1675.²³ Ce n'est qu'un début. Ni la formation préalable des maîtresses ni l'esprit communautaire n'existent. En 1677, l'année de la rédaction des *Statuts et règlements* des Soeurs du Saint-Enfant Jésus de Rouen, le directeur des écoles de Lyon crée une Compagnie de dames pour veiller à la bonne marche des écoles de filles.²⁴ A la fin de l'année, il place cette Compagnie sous la tutelle du Bureau des écoles.²⁵ Pendant ce temps, les Soeurs du Père Barré essaient de Rouen à Paris et commencent à se répandre au loin. Celles du chanoine Roland vivent déjà très religieusement. L'année suivante, Démia loue enfin le premier logement destiné à «essayer si les maîtresses pourroient vivre ensemble».²⁶

¹⁸ *Ibid.*, p. 90.

¹⁹ BELIN, p. 51.

²⁰ *Ibid.*, p. 82.

²¹ DÉMIA, *Règlements*, Avis au lecteur.

²² A partir de 1671 selon FAILLON, *op. cit.*, p. 145.

²³ FAILLON, *op. cit.*, p. 149.

²⁴ DÉMIA, *Règlements*, Avis au lecteur.

²⁵ FAILLON, *op. cit.*, p. 150.

²⁶ Démia, cité en FAILLON, p. 151.

Et La Salle entre dans le mouvement par suite de la mort de Nicolas Roland survenue le 27 avril 1678. Il fait approuver la communauté du Saint-Enfant Jésus de Reims par la ville, par l'archevêque, par le roi. En 1679, c'est terminé. Démia n'a pas encore réussi à obtenir le consentement des maîtresses de Lyon à mener la vie commune. Il n'y parvient que l'année suivante.²⁷ Mais sa communauté des Filles de Saint-Charles ne forme pas de novices en 1680. Elles disposent sans doute de *Méditations* sur l'emploi à partir de 1682,²⁸ mais attendent une maîtresse de formation jusqu'en 1686. Les *Statuts et règlements* du Père Barré, rédigés en 1677, viennent d'être publiés (1685). Ce sont eux qui servent de guide pour la conduite des élèves-maîtresses réunies par Démia. Celui-ci prie en effet l'abbé de Montigny, successeur du Père Barré dans le gouvernement des Soeurs du Saint-Enfant Jésus de Paris, de lui envoyer l'une des Soeurs de sa communauté pour former les maîtresses des écoles de Lyon. Soeur Marie-Ursule d'Orlé vient donc prendre la direction du séminaire de maîtresses créé par Démia. Ainsi débute la communauté des Soeurs de Saint-Charles.²⁹

Le 27 mars 1687, une retraite générale rassemble vingt-huit enseignantes de la ville de Lyon.³⁰ L'établissement d'une solide structure administrative suit de près. Ce fut chose faite avant la fin de l'année. Le Bureau des écoles finance le séminaire féminin et définit ses relations avec lui.³¹ Les Soeurs de Saint-Charles ont hérité de l'esprit du Père Barré comme les Soeurs du Saint-Enfant Jésus de Nicolas Roland l'ont fait quinze ans plus tôt.

Telle est du moins la situation du côté des écoles de filles, mais, pour les garçons, il en va autrement. Nyel et Barré n'ont pas encore pleinement réussi à Rouen. Montigny n'a qu'un séminaire embryonnaire à Paris. Au contraire, à Lyon, Démia triomphe déjà.

Après ses appels de 1666 et 1668, il a ouvert le séminaire Saint-Charles destiné aux ecclésiastiques maîtres d'école (27 mai 1672), puis organisé le Bureau des écoles³² qui sert de modèle, non pas à Reims ou à Paris, mais à Marseille, Grenoble, Moulins... La Salle n'adopte pas le système. Il croit, sur l'avis

²⁷ FAILLON, *op. cit.*, p. 152.

²⁸ *Ibid.*, p. 164.

²⁹ *Ibid.*, p. 159.

³⁰ *Journal* de Démia, année 1687.

³¹ FAILLON, *op. cit.*, p. 161.

³² BELIN, p. 82.

du Père Barré, que le financement des écoles ne doit pas relever des *Frères des écoles chrétiennes*, mais de quelque organisme local créé par la paroisse, la ville ou le diocèse. La «fondation» d'écoles n'entre pas dans sa vocation de formateur de maîtres et d'enfants.

Le 7 mars 1674, Démia a parachevé les plus anciens de ses *Reiglements pour les écoles*.³³ En mai 1680, son Séminaire Saint-Charles obtient des lettres patentes du roi. Les séminaristes sont des ecclésiastiques qui passent «par le noviciat» des écoles avant d'accéder à la prêtrise «parce qu'en instruisant les petits ils apprendraient à instruire les grands».³⁴ A ce moment-là, La Salle se demande s'il ne fera pas recevoir la tonsure aux maîtres qu'il commence à diriger.³⁵ Pourtant, il ne recrute guère que des laïques. C'est déjà une légère modification des perspectives de Démia qui découle, non d'une réflexion sur ce qui se passe à Lyon, mais de l'évolution d'une situation concrète créée par le dynamisme d'Adrien Nyel.

Plus peut-être que les villes, les bourgs et les villages préoccupent Démia. Lorsqu'il obtient de son archevêque une ordonnance imposant à tous les prêtres du diocèse de servir en campagne avant de prétendre obtenir un poste en ville, il compte développer ainsi les écoles les plus délaissées en leur assurant les services de vicaires-enseignants.³⁶ Dès l'année suivante (1683), La Salle étudie la question, mais il voit les choses autrement car le séminaire de maîtres pour la campagne envisagé ne doit pas préparer au sacerdoce.³⁷ Dans les années qui suivront, la communauté des *Frères des écoles chrétiennes* adoptera un habit distinctif, acceptera de se consolider par des vœux, en toute indépendance des initiatives de Démia, Elle n'introduira pas dans ses écoles la Confrérie du Saint-Enfant Jésus instituée à Lyon le 14 janvier 1682.³⁸ Les maîtres de Reims n'imiteront pas ceux de Saint-Charles qui s'organisent en confrérie «au mois d'avril 1683».³⁹ Tout en s'inspirant des idées de Démia, largement répan-

³³ Arch. Soeurs de Saint-Charles, mss non cotés.

³⁴ DÉMIA, *Avis important* (Bibl. Mazarine, A 10694, 103^e pièce).

³⁵ LA SALLE, *Mémoire sur l'habit*, éd. *Cahiers lasalliens*, n° 11.

³⁶ BELIN, p. 75, 31 janvier 1682.

³⁷ Sur le contrat de 1683, voir *Bulletin des Frères des écoles chrétiennes*, n° 161.

³⁸ DÉMIA, *Règlements*, p. 94.

³⁹ *Ibid.*, p. 90. A la Pentecôte 1686, La Salle fit une longue retraite avec les maîtres de Reims et des environs à l'issue de laquelle l'assemblée des Frères désigna le Frère L'Heureux pour lui succéder à la tête de la communauté. C'était le 2 juin, jour de la Trinité. Vingt jours plus tard, le samedi 22, Démia réunit ses maîtres d'école au séminaire Saint-Charles pour une retraite qui se clôtura le mardi 25. «Il en a mangé au réfectoire quarante»; vingt-huit venaient de la campagne (*Journal de Démia*, f° 7).

dues,⁴⁰ La Salle suit une voie originale.

Pourtant, les deux hommes se connaissent bien.

Le *Journal* du Directeur des écoles de Lyon conserve soigneusement l'adresse du Rémois à côté de celles de Pallu, neveu de l'évêque missionnaire, et de Montigny, supérieur des Soeurs du Saint-Enfant Jésus de Paris.⁴¹ En 1687, Charles Démia note:

«La Sale de Rins en Champagne m'a remis pour achat de livres, quadruple» doublon d'Espagne, c'est-à-dire environ quatre-vingt livres tournois.

Au mois de décembre, il reprend:

«De la Sales, Instituteur des Ecoles des pauvres de Rhins, Champagne, par Roger [= Rogier] son amy, m'a remis une quadruple d'Espagne pour emplaite de livres que je luy dois adresser par Mr l'abbé Demarais [Paul Godet des Marets] à la petite Communauté Saint-Sulpice à Paris suivant le mémoire remis à Comba», libraire.

L'instituteur des Ecoles des pauvres de Reims est alors sur le point de se rendre à Paris pour répondre à l'appel du curé de Saint-Sulpice. Les livres qu'il désire sont destinés à la communauté qu'il va établir incessamment dans la capitale. Démia en est informé par Rogier avec lequel il a pu s'entretenir, soit à Lyon, soit à Paris.⁴² En avril 1688, il écrit encore:

«J'ay tiré sur luy [La Salle] lettre de change de 80 livres payable à Berthe que je dois rembourser à Comba libraire, pour le dit sieur la Sale, mon débiteur — 1688, avril. De La Sale de Rins, de présent à Paris, est chargé de compter 80 livres à Mr Berthe pour l'hôpital des 15.20 [Quinze-vingt] de Paris, valeur en partie receue, et reste à prendre 14 livres seulement desdites 80 livres».

Enfin, le 27 août 1688, dernière mention:

«Comba, pour Lasale de Rhins qui l'avoit payé à Berthe, 80 livres».⁴³

⁴⁰ Non seulement par des *Avis*, des *Remontrances*, des opuscules pédagogiques et catéchistiques, mais surtout par les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement et par tous les collaborateurs de Démia.

⁴¹ *Journal* de Démia, f° 35.

⁴² Peut-être faut-il identifier ce Rogier avec Louis Rogier, marchand, qui résidait à Paris, paroisse Saint-Roch, et servit d'intermédiaire à La Salle au moment de la création du séminaire de maîtres pour la campagne de Saint-Denis afin de lui faciliter l'acquisition d'un immeuble (1708).

⁴³ *Journal* de Démia, f° 64.

Entre Berthe, prêtre de la Mission, La Salle, Godet des Marais et Démia les relations personnelles facilitent donc la maturation des oeuvres destinées à l'instruction des pauvres, soit dans les écoles, soit dans les hôpitaux.

Il y a davantage. Démia conseillera positivement, en 1688, d'imiter l'entreprise du fondateur des *Frères des écoles chrétiennes* et il la citera en exemple plutôt que celle de Montigny ou de tout autre. Voyons dans quel contexte.

2. Démia, Saint-Sulpice, La Salle

Démia doit beaucoup aux prêtres de Saint-Sulpice. L'un d'eux, le supérieur du séminaire Saint-Irénée de Lyon fut son directeur spirituel. Sous sa conduite, il passa trois mois de l'année 1664.⁴⁴ Par la suite, il fit souvent retraite à Saint-Irénée.⁴⁵ S'il rédigea le *Trésor clérical*, ce fut encore à la demande du supérieur, le sulpicien Hurtevent.⁴⁶ Pourtant, Louis Tronson se méfiait de ses audaces apostoliques. De Paris, il conseillait aux directeurs de Saint-Irénée de «le laisser dire», mais de «faire toujours ce que l'on doit» c'est-à-dire de ne pas s'embarrasser d'affaires étrangères à la formation des séminaristes.⁴⁷ Trois ans plus tard, il prêchait d'exemple en refusant poliment à Démia de s'entremettre auprès de la Cour pour une question bénéfique.⁴⁸ Le 4 décembre 1681, il déclarait encore que les propositions de Démia «n'accommoderaient pas Saint-Sulpice».⁴⁹

L'année 1685 est capitale pour le développement des écoles populaires. A Paris, le curé de Saint-Sulpice, La Barmondière, réclame des *Frères des écoles chrétiennes*. A Reims, La Salle distribue son patrimoine aux pauvres. A Lyon, Démia prépare des *Remontrances à Messieurs du clergé et aux personnes zélées pour la gloire de Dieu et la discipline ecclésiastique touchant l'établissement d'une espèce de petit séminaire pour la sainte éducation des jeunes garçons pauvres destinez pour les emplois les plus importants et abandonnez du diocèse tels que ceux de vicaires, maîtres d'école, catéchistes*.⁵⁰ Il compte, en effet, en présenter

⁴⁴ *Notes historiques sur les séminaires Saint-Irénée*, p. 42.

⁴⁵ Arch. de Saint-Irénée, *Reg des retraites*, 29 mars 1673, 23 décembre 1673, 11 avril 1675.

⁴⁶ BELIN, p. 155.

⁴⁷ Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson*, t. VII, 10 août 1676.

⁴⁸ *Ibid.*, t. I, oct. 1679.

⁴⁹ *Ibid.*, t. I, n° 209.

⁵⁰ La date d'édition n'est pas indiquée sur l'imprimé, mais le *Journal* de Démia, qui ne débu-

la substance à l'Assemblée du clergé qui va prochainement se réunir à Saint-Germain. Le 29 juin, il quitte Lyon pour Paris en passant par Orléans où les écoles prospèrent à la mode lyonnaise et il arrive dans la capitale le 12 juillet. Le 15, il est à Saint-Germain «à l'assemblée du clergé pour travailler à l'hospice des ecclésiastiques invalides et à l'établissement des écoles dans tous les diocèses». ⁵¹ Son séjour dans la région dure jusqu'au 15 septembre. ⁵² L'assemblée du clergé fait une «sérieuse attention» à ses remontrances, puis elle «met les propositions en délibération [...] afin de procéder [...] à l'institution des écoles de perfection pour les maîtres qui enseigneroient à l'avenir les jeunes enfants dans tout le royaume [...], mais la France presque épuisée de tout côté à force de fournir des sommes immenses pour contribuer aux frais de la guerre, l'affaire [...] demeura indécise et sans effet devant les hommes». ⁵³

Sans effet? Le 20 août 1685, le duc de Mazarin a signé un contrat avec La Salle d'après lequel un séminaire de maîtres pour la campagne sera établi au diocèse de Reims, mais Mgr Le Tellier, qui n'a pas assisté à l'assemblée du clergé, a jugé l'entreprise téméraire. En septembre 1685, Mazarin et La Salle qu'il a taxé de «folie» renouvellent le contrat en se prévalant cette fois du diocèse de Laon. ⁵⁴

Rentré à Lyon le lundi 29 octobre, Démia fait imprimer des brochures qu'il distribue largement au mois de décembre. A Paris, son correspondant est l'abbé Compagnon, directeur des écoles de la paroisse Saint-Sulpice qui attend impatiemment la venue des *Frères des écoles chrétiennes* depuis longtemps promis au curé. Le *Journal* porte, en décembre 1685, cette intéressante liste de personnages concernés par l'idée d'établir des séminaires de maîtres ou par celle de créer des hospices pour les prêtres invalides:

te qu'en 1685, signale les distributions à faire: trois exemplaires à Nevers, quatre à Orléans... (p^o 58).

⁵¹ *Journal* de Démia, p^o 3: 23 juin «exeat que Mgr l'arch. m'a accordé pour faire voyage à Paris»; 29 juin «Départ de Lyon pour Paris»; 12 juillet «Arrivé d'Orléans à Paris»; «15. Feus à St Germain à l'assemblée du clergé»... «16. feus à Versailles».

⁵² *Ibid.*, p^o 4: Septembre, «1. J'entray aux Missions étrangères»; «15. Bauvais, je partis de Paris pour aller voir Mr Vateblet, supérieur du séminaire — Molinet, supérieur du séminaire de Sécz en Normandie étant venu à Beauvais m'offrit de servir ceux qui iroient à la Trape ou au Mt St Michel, enfans spirituels de Vateblet — Fis présent de *Trésor cléricals*»; 13 octobre 1685, «partis de Paris pour retourner par Borgogne à Lyon — 17, Auxerre, offre que je fis en cas d'établissement d'école — 21, Châlon [...] 23, Tournus [...] 24, Cluny [...], 25, Mâcon [...]. Le lundy 29, arrive à Lyon».

⁵³ BELIN, pp. 97-98.

⁵⁴ *B.E.C.*, n^o 161, juillet 1960.

«Compagnon, Maître d'école des pauvres de Saint-Sulpice de Paris doit pour un balot à luy adressé pour rendre à adresses: Joly, chantre, Vateblet, Berthe, Durieu,⁵⁵ Gobinet,⁵⁶ Fêret,⁵⁷ Brisacier,⁵⁸ Gillot,⁵⁹ Collombet,⁶⁰ Montigny,⁶¹ Godinot⁶² [...] Chansiergues».⁶³

Enfin, La Salle peut tenir la promesse qu'il a faite à La Barmondière, le Lyonnais curé de Saint-Sulpice à Paris. Il vient aider Compagnon dans la conduite de son école. Le système clérical de Démià n'est pas appliqué, mais le généreux directeur des écoles du diocèse de Lyon conserve toute son estime au novateur rémois. Distribuait gratuitement son *Trésor clérical* à quelques intimes il inscrit La Salle dans la liste des privilégiés. Celle-ci comprend seulement huit missionnaires — François Picques, Pallu, Chevreton de Saint-Vallier⁶⁴ — des directeurs de séminaires, des Jésuites, quelques particuliers. Dans ce petit lot, le fondateur des Frères figure sous la rubrique des *Séminaires et communautés* au même titre que Baudrand, directeur au séminaire de Clermont, que Tronson, supérieur de Saint-Sulpice.⁶⁵

⁵⁵ Durieu, orthographié parfois Du Ricux, était docteur de Sorbonne. Il devint principal du collège Du Plessis-Sorbonne. Ami de Petitpied et de Gillot, il succéda à ce dernier comme supérieur de la communauté ecclésiastique qu'il avait fondée (B.N., ms. fr., 19208).

⁵⁶ Principal du collège du Plessis.

⁵⁷ Prêtre de la communauté Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

⁵⁸ Supérieur du séminaire des Missions étrangères.

⁵⁹ Supérieur des Gillotins.

⁶⁰ Sur Guy Colombet, on consultera avec intérêt les travaux de M. J.-P. Gutton. C'était le fondateur des petites écoles de Saint-Etienne.

⁶¹ Servien de Montigny, supérieur des Soeurs du Saint-Enfant Jésus de Paris et responsable du séminaire de maîtres établi rue de la Mortellerie avant 1686.

⁶² Né à Reims en 1661, élève des jésuites, il sera supérieur du séminaire de Reims. En 1685, il préparait son doctorat en théologie. Son amour des pauvres se traduira par le don de quatre cent mille livres aux oeuvres d'assistance et de «plus de trente mille pour aider à l'entretien des écoles gratuites» (B.M. Châlons-sur-Marne, ms. 379).

⁶³ Supérieur et fondateur de la communauté ecclésiastique dite de Saint-Louis.

⁶⁴ Les autres étaient l'archevêque de Lyon, Louis Abelly, ancien évêque de Rodez, Félix de Tassy, évêque de Chalon-sur-Saône, Camus, év. de Grenoble, d'Arenthon, év. de Genève.

⁶⁵ *Journal de Démià*, n° 57. Sont nommés dans le groupe *Séminaires et communautés*: Bourel, de Saint-Irénée (2 ex.), Joséphites (3 ex.), Gabriel Nicolas, de Saint-Charles (8 ex.), l'Oratoire, trois missionnaires, Annecy (1 ex.), Les Bons-Enfants de Paris (1 ex.), Vateblet (2 ex.), les Missions étrangères (13 ex.), Baudrand (1 ex.), Simon, sulpicien du séminaire de Bourges (1 ex.), Rimon, du séminaire de Chalon-sur-Saône (2 ex.), Le Puy (1 ex.), Tronson (1 ex.), Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1 ex.), séminaire d'Orléans (1 ex.), Berthe, prêtre de la Mission (12 ex.), Cadri, d'Aix-en-Provence (1 ex.), Boissière, S.J., à Lyon (1 ex.), Jésuites de Bourg (1 ex.), Capucins

Lorsque l'*Avis important* de Dêmia paraît en 1688 pour présenter un plan général de formation des maîtres, l'expérience de Reims, et seulement celle de Reims, est citée en exemple à l'égal de celle de Lyon :

«Il est certain, *assure-t-il*, que si Sa Majesté établissoit des séminaires pour former [les maîtres] elle procureroit par là à tout son Roiaume les avantages que les villes de Lyon et de Reims commencent à goûter par tels séminaires de Maîtres». ⁶⁶

Dêmia meurt l'année suivante en laissant une équipe d'amis dévoués continuer son oeuvre essentiellement diocésaine.

Par ailleurs, La Salle entreprend un autre genre de réforme en concevant deux types de séminaires, l'un pour les maîtres de la campagne, l'autre pour les *Frères des écoles chrétiennes* destinés «aux villes seulement» en raison de leur vie communautaire. Nous parlerions aujourd'hui de noviciat.

Compagnon et la Barmondière ont bien essayé, en 1685-1687, de l'entraîner à copier Dêmia en dispersant isolément les Frères, mais La Salle a rassemblé les principaux d'entre eux pour une consultation décisive :

«L'examen fait de la difficulté, il fut conclu de s'en tenir inviolablement à la règle de ne point confier un Frère seul à sa propre conduite et de refuser les établissements les plus avantageux quand on ne voudroit point y mettre deux Frères». ⁶⁷

C'est donc de propos parfaitement délibéré que La Salle s'écarte de la ligne tracée par son prédécesseur, mais il ne s'en écarte pas à la suite d'un raisonnement : sa vie parmi les Frères l'oblige à se rendre compte de leurs véritables limites et des conditions de leur efficacité apostolique. La sollicitude de Dêmia l'a encouragé à poursuivre une oeuvre difficile, elle ne l'a pas transformé en disciple. Peut-être faut-il, cependant, la compter au nombre des causes qui l'incitèrent à se rendre à Paris en 1688.

de Bourg (1 ex.), «*1, Lasale Rhins*, 1. Grandet, Angers». Servien de Montigny ne figure pas dans la liste, le P. Barré et les Minimes non plus. Parmi les particuliers qui suivent, il y a Manis, Gillot, Cropet, Chansiergues, Féret, Gobinet, Etienne Pallu, Grossin de Poitiers et quelques autres comme un certain Calou résidant à Paris qu'on hésite à identifier avec le supérieur du séminaire de Reims qui fut le directeur spirituel de J.-B. de La Salle.

⁶⁶ DÉMIA, *Avis important*, p. 5. La date de 1688 est assurée (cf. *B.E.C.*, octobre 1959, p. 210).

⁶⁷ BLAIN, t. I, p. 286.



Dessin original au crayon, H = 154 mm, L = 120 mm, sans l'encadrement, conservé à Reims, BM, Estampes cote Roland N. Le négatif photographique est à la bibliothèque lasallienne de Talence.

3. L'influence des *Remontrances* (1666-1670)

Prêtre depuis le 14 mai 1663,⁶⁸ en relation constante avec les séminaires Saint-Sulpice et Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Démia voulait créer des écoles populaires gratuites. Il participait à toutes les activités de la Compagnie du Saint-Sacrement. De Bourg-en-Bresse, sa ville natale, il vient à Lyon, pressé par une vocation originale qu'il concrétise dans sa devise *Pauperibus evangelizare misit*, et dans ses armes: *coeur d'or sur le nom de Marie d'argent*, le nom de Marie étant représenté par le monogramme A M (*Ave Maria*). Son biographe traduit ainsi son idéal:

«Son attrait particulier, dit-il, le portoit à secourir les gens de la campagne, la plupart abandonnés, les pauvres, et spécialement les jeunes gens de la dernière classe, alors presque sans aucun moyen d'instruction».⁶⁹

Entendons, suivant la terminologie cléricale du XVII^e siècle: sans aucun moyen d'instruction catéchistique et d'éducation chrétienne.

En 1664, donc, Démia est à Lyon. Deux ans plus tard (1666), il adresse de douloureuses *Remontrances à Messieurs les Prévôts des marchands, Echevins et principaux habitants de la ville de Lyon touchant la nécessité des écoles pour les enfants pauvres*. Sauf dans son entourage immédiat, ces premières *Remontrances* ne rencontrent que de sourdes oreilles.⁷⁰ Les édiles lyonnais demeurent passifs.

Cependant, les membres de la Compagnie du Saint-Sacrement ne renonçaient pas à leur projet de réforme scolaire. Démia provoque une réunion. Elle se tient dans la maison d'Antoine de Neufville, frère de l'archevêque, qui est à la fois abbé de Saint-Just et vicaire général. L'ouverture immédiate d'une école chrétienne publique de garçons est décidée. «La Compagnie de N...»,⁷¹ c'est-à-dire la Compagnie du Saint-Sacrement que les interdits de 1660 contraignaient à l'anonymat, pourvoit à son financement. Avec Antoine de Neufville, le chanoine de Vertrieux, comte de Lyon, engage les premières dépenses. Démia recrute un maître parmi les ecclésiastiques. L'école Saint-Georges reçoit ses premiers élèves le 9 janvier 1667. Le clerc-enseignant touche deux cents livres de gages par an.

⁶⁸ FAILLON, *Vie de M. Démia*, Lyon, 1829, p. 19.

⁶⁹ *Ibid.*, p. 29.

⁷⁰ *Ibid.*, pp. 56-59, 487-504.

⁷¹ *Ibid.*, p. 54.

Ce système, né d'une réunion tenue près de l'abbaye d'Ainay, diffère sensiblement de celui qui fonctionnait à Rouen depuis bientôt une dizaine d'années. L'école, en effet, ne dépend pas du Bureau des pauvres et le maître n'est pas un laïc. Elle se rattache, pour le temporel, aux structures municipales de la cité plus qu'aux services hospitaliers. L'archevêché, plus que le Bureau des pauvres, veille à sa valeur éducative.

La demi-défaite de 1666 ne réduit pas Démià au silence. Les assemblées de «la Compagnie de N...» le confirment dans sa mission d'éveilleur des consciences. Elles le chargent de sensibiliser les édiles locaux à l'urgence d'une solution au problème de la scolarisation des indigents. Dès que l'école Saint-Georges a fait ses premières armes aux frais de la Compagnie, des subventions municipales sont sollicitées. Démià renouvelle ses *Remontrances* en 1668. Leur impression permet de les répandre largement. Le réseau usuel de diffusion propre à la Compagnie du Saint-Sacrement est mis à profit. A Paris, Féret, curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, supérieur des Filles de Sainte-Genève unies en une seule communauté avec les Filles de la Sainte-Famille depuis 1662, reçoit son paquet. Il le répartit entre les enseignantes qu'il dirige, les ecclésiastiques de Saint-Nicolas, les amis du séminaire qui, dans plusieurs diocèses, s'efforcent de préparer convenablement les clercs aux ordres sacrés. C'est ainsi que le chanoine Roland, dont la maison sert d'asile aux ecclésiastiques avides de perfection sacerdotale, a vent des *Remontrances* de Charles Démià. Il en est enthousiasmé. Il répond au zèle de Féret, à celui de Démià. Parvenu «à la vingt-septième année de son âge», il tient à doter Reims d'écoles populaires.⁷² Féret transmet la nouvelle à Démià en lui écrivant:

«Vos *Remontrances* ont fait un tel fruit partout où on les a lues que Mr. Roland, chanoine et théologal de Reims, a pris la résolution d'établir dans cette ville des écoles pour les pauvres, et qu'une autre personne se dispose à employer pour cette fin une somme très considérable».⁷³

⁷² Arch. Socurs du Saint-Enfant Jésus de Reims, *Mémoires sur la vie...*, ms., p. 21. FAILLON, *op. cit.*, pp. 60, 139. Rien n'autorise à imaginer à la suite du chanoine Farcy (*Les Soeurs de l'Enfant Jésus dites de la Providence de Rouen*, 1933, p. 7) que Nicolas Roland émit «un vœu» de fonder des écoles. Il n'est pas davantage permis de lui attribuer la prédication d'un carême dans la ville de Rouen en 1663 (FARCY, *L'Institut des Soeurs du Saint-Enfant Jésus...*, 1938, p. 40) car il n'était pas encore prêtre. C'est également une erreur que de lui donner vingt-six ans en 1666 (FARCY, éd. 1933, p. 7) puisqu'il naquit en décembre 1642 et fut baptisé en 1643 (cf. HANNESSE, *Vie de Nicolas Roland*).

⁷³ FAILLON, *op. cit.*, p. 140, note. L'auteur imagine à tort qu'il s'agit de Mme Maillefer. Il confond avec Charlotte Roland. La personne dont il résume la vie est Jeanne Dubois, épouse de

A cette date, Nicolas Roland garde le souvenir encore récent d'un séjour effectué à Rouen auprès du curé de Saint-Amand. Il avait entendu parler de lui peu après son ordination sacerdotale, lorsqu'il cherchait auprès des prêtres de Saint-Sulpice, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et de Saint-Lazare, les «maximes les plus pures» de l'idéal ecclésiastique. Enthousiaste, il s'était placé sous sa direction et avait vécu six mois dans la retraite la plus austère. Maintenant, après avoir médité sur les *Remontrances* adressées «aux principaux habitants», il n'hésite pas à retourner à Rouen pour y consulter son ancien formateur au cours du carême de 1670.⁷⁴ A partir de ce moment, les *Remontrances* de Demia sont donc très connues dans les milieux rouennais.

Mais plusieurs indices laissent à penser qu'elles n'avaient pas attendu l'arrivée de Nicolas Roland pour alimenter les conversations dans la ville. L'archevêque François II de Harlay, en effet, était trop intéressé par l'apostolat des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet pour demeurer étranger aux initiatives de Féret. Son oncle, l'archevêque François de Harlay, avait confié, en 1627, la visite du diocèse au fondateur de la communauté, Adrien Bourdoise, et à son disciple, Froger. Un vicaire général, Pierre Hallier, s'était formé au séminaire Saint-Nicolas, et son frère aîné, François, avait naguère étudié aux côtés de Bourdoise.⁷⁵ Par ailleurs, les Eudistes qui dirigeaient le séminaire de Rouen depuis 1657 maintenaient les plus amicales relations avec Féret, le correspondant de Demia.⁷⁶ Autant de motifs pour que la ville de Rouen n'ait pas été oubliée dans la distribution qui venait de se faire des *Remontrances* (1668).

Une autre voie, plus directe, unissait les Rouennais à Charles Demia: la

Ponce Maillefer, juge consul à Rouen. Rien dans les comptes des Soeurs du Saint-Enfant-Jésus de Reims ne permet de voir en elle la donatrice d'une «somme considérable» en 1670. La lettre est citée dans FAILLON, *op. cit.*, p. 139. La première dépense considérable effectuée par Nicolas Roland au profit de la communauté rémoise se situe au 22 décembre 1670. Le chanoine acheta la maison où les Soeurs de Rouen, Françoise Duval et Anne Le Coeur, allaient bientôt loger: rue du Barbâtre. L'immeuble provenait des religieux de Landèves, mais était hypothéqué pour une somme de trois mille trois cents livres par Nicolas de La Salle et pour deux mille livres par une tante du chanoine Roland. Son acquisition pour mille deux cents livres comptant et une rente de deux cents livres ne put se faire qu'avec l'accord des ayants droit. Les cinq mille trois cents livres dues par les religieux ne furent pas entièrement couvertes par le contrat, de telle sorte que Nicolas Roland bénéficia d'une remise provenant soit de sa tante, soit de Nicolas de La Salle (arch. de l'Hôpital général de Reims, A 9, liasse 1, cf. HANNESSE, *op. cit.*, p. 149).

⁷⁴ Arch. Soeurs du Saint-Enfant Jésus, *Mémoires sur la vie...*, p. 22. Le curé de Saint-Amand, Antoine de La Haye, mourut le 13 juin 1670 (A.M. Rouen, *Reg. paroissial de Saint-Amand*).

⁷⁵ P. SCHOENHER, *Histoire du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet*, t. I, pp. 34, 71, 114.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 231.

Compagnie du Saint-Sacrement. Certes, depuis 1660, celle-ci était rentrée dans l'ombre, mais, très active en Normandie de 1645 à 1660, elle n'avait pas vu disparaître ses animateurs lorsque le pamphlet de Charles Dufour, ancien curé de Saint-Maclou et grand-vicaire, jeta la suspicion sur «l'esprit et la conduite de la Compagnie établie en la ville de Caen».⁷⁷ Jean Le Cornier, frère de ce Robert Le Cornier, Maître des comptes et membre «de la Compagnie de Rouen» qui avait établi les *Nouvelles catholiques* en faveur des filles des protestants, militait en 1670 afin d'affermir l'oeuvre quelque peu ébranlée par la mort du fondateur (1646). Il y parvint en obtenant les lettres patentes de 1674.⁷⁸ Louis de Moy, auditeur à la Chambre des comptes qui administrait les écoles de filles, avait participé, le 8 avril 1657, à la réunion de la Compagnie du Saint-Sacrement.⁷⁹ Depuis 1651, il était également l'un des membres actifs de la Congrégation des Messieurs que dirigeaient les Jésuites de Rouen, et son nom figure sur le registre des cotisations jusqu'en 1672.⁸⁰ Par là, il entrait dans le mouvement apostolique de rénovation spirituelle qu'animaient les Aas de Lyon aussi bien que de Paris et de Rouen. En 1665, Jean Le Cornier, Louis de Moy, quelques autres encore attachés à l'idéal de la Compagnie du Saint-Sacrement, avaient poursuivi un procès devant le Parlement de Normandie à l'encontre d'un nouveau catholique retourné au protestantisme.⁸¹ Le groupe continuait donc à utiliser le plan de réforme élaboré par la Compagnie. Il mettait progressivement en place les structures d'une réforme catholique longtemps mûrie lors de multiples réunions préparatoires. Bien que moins ouvertement concertée depuis 1660, l'action de ses membres n'en restait pas moins efficace.

A Lyon, cette action se traduit dans le domaine scolaire par l'élaboration des *Remontrances* de Charles Démià. Les anciens membres de la Compagnie n'ont aucune peine à se souvenir des bonnes adresses auxquelles il leur est loisible de communiquer leur inquiétude. Par cette voie, il n'est guère douteux que les *Remontrances* atteignent l'entourage des Le Cornier, Louis de Moy, etc., c'est-à-dire des parlementaires, des administrateurs de l'Hôpital général et de l'Hôtel-Dieu, des conseillers à la Chambre des comptes, des congréganistes

⁷⁷ Ch. DUFOUR, *Mémoire pour faire connoistre l'esprit et la conduite de la Compagnie établie en la ville de Caen appelée l'Hermitage*, in-4°, 43 p., 1660.

⁷⁸ FERON, *Introduction à l'étude des sociétés secrètes dans le diocèse de Rouen*, p. 30.

⁷⁹ LE VOYER D'ARGENSON, *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, p. 168.

⁸⁰ FERON, *op. cit.*, pp. 12, 75 suiv.

⁸¹ *Ibid.*, p. 10.

dirigés par les Jésuites. Parmi ceux-ci, nommons surtout plusieurs Toustain, conseillers au bailliage reçus dans la Congrégation des Messieurs entre 1652 et 1665 à la suite d'Etienne Toustain, conseiller en la Chancellerie de Normandie admis en 1651, un fils du secrétaire du roi, Louvel (*alias* Louvet), agrégé en 1670, un prêtre, l'abbé Le Tac, celui que Blain nomme De Tac, directeur de conscience de Mme Maillefer, entré en 1665 dans la Congrégation,⁸² tous personnages qui joueront un rôle considérable dans le développement des écoles populaires de Rouen. En attendant le moment opportun, ils sont aux écoutes en 1666-1668. Les *Remontrances* de 1668, les trouvent sensibilisés à la question et, souvent, déjà aux prises avec des réalisations partielles.

Pourtant, à Rouen, ce qui vient de Lyon et spécialement de la Compagnie du Saint-Sacrement, se heurte souvent à de vives oppositions. Charles Dufour, ami de Port-Royal, pourfendeur des «dévots», reste sur la brèche. L'archevêque, primat de Normandie, conteste certaines prérogatives à la primatiale des Gaules établie à Lyon. L'ambiance est à l'émulation plus qu'à l'imitation servile.

C'est pourquoi les initiatives de Laurent de Bimorel et d'Adrien Nyel, de dix ans antérieures aux *Remontrances*, ne durent rien au mouvement scolaire lyonnais. Celles du P. Barré, presque simultanées, n'en furent pas non plus directement tributaires. Ainsi, l'idée lyonnaise de recourir à une subvention municipale pour entretenir les écoles n'est pas plus reprise à Rouen que celle de rattacher la scolarisation des indigents aux autorités paroissiales. A Lyon, Démia ne veut que des ecclésiastiques dans ses écoles de garçons,⁸³ tandis que les maîtres de l'Hôpital général de Rouen et des écoles charitables de Nyel restent des laïcs. En 1670, les quatre quartiers de Rouen disposent d'écoles populaires, tandis qu'à Lyon, la seconde école de Démia soutenue par les magistrats n'ouvre ses portes qu'en 1671. La délibération du Conseil de ville, prise le 30 décembre 1670, allouait deux cents livres à l'ecclésiastique placé à sa tête. C'est Chastal, un prêtre originaire de Clermont, qui fut agréé. Son école, dite de la Maison-de-Ville, servit aux paroisses Saint-Pierre, Saint-Saturnin et Saint-Marcel.⁸⁴ Quant à la première école de filles de Démia, elle est encore attendue en 1671.⁸⁵ Pourtant, la communauté des Soeurs du Saint-Enfant Jésus de

⁸² *Ibid.*, pp. 75 suiv.

⁸³ FAILLON, *op. cit.*, pp. 80, 104.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 61. Dans une maison proche de l'église Saint-Marcel dont le propriétaire se nommait M. de Silvecane.

⁸⁵ *Ibid.*, pp. 145, 151.

Rouen constitue déjà un véritable séminaire de maîtresses et la communauté de Reims, avec Françoise Duval et Anne Le Coeur, commence à s'organiser sous la direction du chanoine Roland.

La recherche des priorités demeure donc favorable au P. Barré, à Nyel, à Laurent de Bimorel. Si Démià, comme Barré, souhaite déjà établir des séminaires de maîtres et de maîtresses d'écoles, il n'y parvient qu'après 1670-1671. Ses *Remontrances* de 1668 se contentent, par prudence sans doute, d'éveiller l'intérêt des autorités municipales pour les écoles sans soulever le problème onéreux de la formation des maîtres. Elles ne suggèrent pas encore l'idée de créer des séminaires à leur intention. La contribution apportée par Démià à la rénovation des écoles populaires n'est ni un début absolu, ni un terme. Elle marque surtout la région lyonnaise tout en suscitant d'enthousiastes entreprises à Reims, à Paris, à Rouen, dans quelques autres villes également. Elle secoue la torpeur des indifférents. Mais Démià bénéficie, de son côté, d'expériences diverses qui prennent corps en d'autres régions. Plus que d'une influence unilatérale, c'est d'influences réciproques multiples qu'il convient de parler. Chacun regarde ce que font les autres, réfléchit sur les succès, les échecs, communique ses idées, interroge, visite, et finalement adapte suivant son génie particulier. La richesse et l'efficacité du mouvement scolaire en furent décuplées.

4. Par Roland et les Soeurs de l'Enfant-Jésus de Reims, La Salle est conduit à méditer les *Remontrances* de Démià

La Salle confessera lui-même que ni l'exemple de Roland, ni les suggestions réitérées de ses amis les plus dévoués à l'oeuvre des écoles, ni les démarches effectuées en 1678-1679, ne le convainquirent qu'il avait personnellement une vocation scolaire.⁸⁶

S'il est vrai que Roland lui dit au moment de mourir, qu'il instituerait une communauté de maîtres semblable à celle des Soeurs du Saint-Enfant-Jésus, cette déclaration ne fut pas considérée comme une directive spirituelle. Matériellement, la fondation des Soeurs ne créa pas un précédent que La Salle se serait efforcé d'imiter: les démarches faites à leur intention, il ne les renouvelle

⁸⁶ LA SALLE cité par BLAIN, t. I, p. 169: «Je n'y pensois nullement auparavant: Ce n'est pas qu'on ne m'en eût proposé le dessein. Plusieurs des amis de M. Roland [Il ne dit pas Roland] avoient tasché de me l'inspirer; mais il n'avoit pû entrer dans mon esprit et je n'avois jamais eü la pensée de l'exécuter».

pas au profit des écoles de garçons. Il ne soumet pas ses *Règles communes* au jugement de l'archevêque de Reims. Il n'envisage pas de réduire le nombre des maîtres de sa congrégation en fonction des capitaux disponibles. Il évite le plus qu'il peut l'immixtion du pouvoir civil dans l'organisation interne de son oeuvre. Sa discrétion sur ce point est telle que les patentes obtenues par ses successeurs ne dirent rien de l'état régulier ou séculier des Frères.⁸⁷ Malgré de multiples pressions extérieures, nul supérieur ecclésiastique désigné par les évêques n'est accepté. Finalement, le supérieur sera un Frère élu par les Frères.⁸⁸

L'apprentissage que La Salle fait en 1678-1679 du processus à suivre pour obtenir la reconnaissance légale d'une communauté ne l'incite donc qu'à la plus extrême prudence. Trois autres profits en résultent pour l'immédiat : les affaires de Roland et des Soeurs l'obligent à faire la connaissance du P. Barré ; l'enquête sur l'utilité des écoles populaires de filles, à l'intérieur de la ville de Reims, le contraint à méditer les *Remontrances* de Charles Demia ainsi que les écrits similaires susceptibles de l'aider à soutenir la cause de Roland devant les échevins, les curés et les supérieurs des maisons religieuses ; enfin ces démarches le mettent en rapport avec les autorités civiles et religieuses.

Les *Remontrances* de Demia influencent profondément La Salle. Leurs principales idées, des phrases entières sont retenues. Elles servent à convaincre les autres, mais d'abord lui-même, que les écoles gratuites de garçons sont «d'une grande nécessité». En voici quelques exemples :

REMONTRANCES

LA SALLE

«Cet établissement est de telle importance et d'une si grande utilité [... car les jeunes gens...] ne peuvent avoir d'eux-mêmes connoissance [de leurs devoirs] puisqu'ils n'apportent en ce monde que l'ignorance [... et que] les pauvres n'ayant pas le moyen d'élever [...] leurs enfans ils les laissent dans l'ignorance de leurs obligations...

Ils sont néanmoins obligés de connoître d'aimer et de servir [Dieu...] Mais com-

«Cet Institut est d'une très grande nécessité parce que les artisans et les pauvres étant ordinairement peu instruits et occupés pendant tout le jour pour gagner la vie à eux et à leurs enfans ne peuvent pas leur donner eux-mêmes les instructions qui leur sont nécessaires et une éducation honnête et chrétienne.⁸⁹

Comme on ne peut être instruit des mystères de notre sainte religion que parce qu'on a eu le bonheur de les entendre

⁸⁷ Patentes intégralement publiées en LUCARD, *Annales*, t. I, p. 441.

⁸⁸ Bulle *In apostolicae dignitatis solio* analysée en RIGAUT, t. II, pp. 94-95, et dans *Cahiers lasalliens*, n° 11.

⁸⁹ *Règles communes*, chap. I.

ment le connoîtront-ils s'ils n'ont des maîtres qui les instruisent?

Les jeunes gens mal élevés tombent ordinairement dans la fainéantise; de là vient qu'ils ne font que battre le pavé, qu'on les voit attroupés par les carrefours [...] qu'ils deviennent enfin les plus dépravés et factieux de l'Etat...

Le grand Gerson quoique chancelier de la première université du monde avoit tant d'estime de ces petites écoles qu'il ne dédaigna pas de s'y appliquer dans cette ville [de Lyon]; il dit même qu'il ne sait rien qui soit plus utile ni plus nécessaire dans la république chrétienne.

Saint Jérôme en a écrit une épître *ad Letam*.⁹⁴

Ces *Remontrances* qui fournissent à La Salle des arguments en faveur du développement des écoles populaires risquent pourtant de le détourner du projet d'établir un institut nouveau car elles insistent sur la valeur des institutions parisiennes en excitant Lyon à suivre cet exemple. Dans ces conditions, pour quoi la ville de Reims ne recruterait-elle pas ses maîtres à Paris ou à Lyon, sans se donner la peine de fonder une congrégation? Les petites écoles de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ne sont-elles pas pourvues de maîtres compétents? Démia ne loue-t-il pas leur «succès» et leur «si bel ordre»?⁹⁵ En un sens, l'auteur des *Remontrances* se révèle satisfait de certaines institutions; il n'inquiète pas assez La Salle pour le mettre en mouvement.

Au niveau de la pédagogie, les *Remontrances* s'attardent à la lecture, à

[...] car comment les hommes croiront-ils, dit l'Apôtre, en celui dont ils n'ont point entendu parler? Et comment en entendront-ils parler s'ils n'ont personne qui le leur annonce?⁹⁰

C'est une pratique qui n'est que trop ordinaire aux artisans et aux pauvres de laisser vivre leurs enfans à leur liberté comme des vagabonds qui errent çà et là [...] Ces pauvres enfant étant accoutumés [...] à mener une vie fainéante [...] apprennent à commettre beaucoup de péchez.⁹¹

Gerson grand chancelier de l'Université de Paris a si fort estimé cette fonction qu'il l'a pratiquée lui-même.⁹²

S. Jérôme [...] témoigne dans son épître à Léta qu'il se faisoit un plus grand honneur de catéchiser un jeune enfant que d'être précepteur d'un grand Empereur.⁹³

⁹⁰ *Mtr.*, p. 8.

⁹¹ *Mtr.*, p. 12.

⁹² *Mtr.*, p. 34.

⁹³ *Remontrances* de Démia publiées en FAILLON, *Vie de Démia*, pp. 487 suiv.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 502.

⁹⁵ *Ibid.*, pp. 493-494.

l'écriture, au chiffre, afin de mettre les enfants «en état de travailler en la plupart des arts et des professions», aux bonnes moeurs exigeant fidélité et «horreur de la chicane» comme de la fainéantise, au travail manuel (tricot, dentelle) «sans pousser dans la perfection de l'écriture et beaucoup moins au latin». Dès que les enfants ont pris de bonnes habitudes, dès que leurs forces les rendent aptes à gagner un peu d'argent chez un artisan, promesse est faite de ne plus les retenir à l'école.⁹⁶

La Salle ne se laisse pas entraîner exactement dans cette voie. Elle limite à trois ou quatre ans la scolarité des enfants. A Reims, cette catégorie d'élèves ne fait pas l'apprentissage d'un travail professionnel dans les écoles. Plus tard, lorsque les écoles des Frères comporteront des cours de commerce et de dessin, il ne s'agira plus de jeunes enfants. Tandis que Démia a entendu à l'avance, dans son entourage, les futures objections de Voltaire et de La Chatolais à l'encontre de l'instruction du peuple,⁹⁷ et qu'il les a contournées en limitant l'étendue des connaissances diffusées aux pauvres, La Salle refuse d'en tenir compte. Ces raisonnements basés sur une volonté très nette de maintenir les inégalités sociales et les privilèges, ou du moins de ne pas les battre en brèche, ne correspondent pas à son idéal évangélique. Certes, Démia souhaite la promotion des pauvres, mais il présente les écoles populaires comme des réservoirs dans lesquels les notables de la ville choisissent, en temps utile à leurs entreprises, les enfants les plus dégourdis. Le système est régi par le haut de l'échelle sociale. Au contraire, La Salle part du bas de l'échelle, des besoins concrets des enfants du peuple. Il ne reconnaît qu'aux parents le droit de décider de l'étendue de l'instruction à donner à leurs enfants parce que les parents lui paraissent en être les premiers et principaux responsables devant Dieu.⁹⁸ Il refuse par suite de limiter à un programme trop étriqué l'enseignement de ses écoles. Malgré le mécontentement des maîtres écrivains, il ne cédera pas.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 499.

⁹⁷ *Ibid.*, p. 499: «L'on pourroit peut-être dire que ces écoles ne seroient si utiles que l'on a proposé, parce qu'il semble qu'elles porteroient plutôt à la fainéantise et à la chicane qu'au travail. Quoiqu'on ait suffisamment satisfait à cette objection par ce qui est dit en différens endroits de ces remontrances on ajoutera [...]: on ne retiendroit ces enfants à l'école que jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'apprendre quelque profession». En fait Démia n'a «satisfait à cette objection» qu'en limitant et organisant ses programmes scolaires. A Reims, pareil reproche fut fait à Roland (R. BOURGEOIS, *Mémoires*, t. III, p. 697).

⁹⁸ *Mtr.*, p. 9: «C'est un des principaux devoirs des pères et des mères d'élever leurs enfans d'une manière chrétienne [...] Il est de la providence de Dieu de substituer aux pères et aux mères des personnes qui aient assez de lumières [...] afin de remplir [...] le principal devoir des pères et des mères à l'égard de leurs enfans»; p. 12: «des enfans [...] seront en état d'être employez au travail lorsque leurs parens les y voudront apliquer».



CHAPITRE VI

ARBITRAGE DE L'ARCHEVÊCHÉ DE LYON ENTRE LES ÉCOLES DE DÉMIA ET CELLES DE J.B. DE LA SALLE (1706-1710)

Deux documents majeurs publiés en 1970 dans *Le XVII^e s. et les origines lasalliennes* concernent l'héritage scolaire de Charles Démia en milieu lyonnais. Il est opportun de les mettre largement à la disposition de tous. Voici les circonstances de leur élaboration.

Les petites écoles de Lyon mirent en cause plusieurs institutions diocésaines:

1. Le *Bureau des écoles*, créé par Charles Démia en décembre 1672, sous l'autorité de l'archevêque, répartissait entre seize recteurs les diverses responsabilités relatives aux écoles gratuites.¹ Huit d'entre eux étaient ecclésiastiques et les huit autres obligatoirement laïcs. Le directeur général, pris par l'archevêque parmi les recteurs ecclésiastiques était, depuis le 20 janvier 1690, l'official Sauveur Manis, premier successeur de Charles Démia.² Le trésorier, ou receveur

¹ DÉMIA, *Règlement pour les petites écoles, Des officiers*, art. XV. Dans son testament (octobre 1689) Démia réclamait l'impression de ces *Règlements*. Partiellement appliqués de son vivant, ils ne le furent intégralement que peu à peu et, vraisemblablement, des exceptions imposées par les circonstances entraînèrent-elles des différences entre la théorie tardivement imprimée et la pratique déjà conforme à ce qui était prévu pour d'ultérieures réimpressions.

² A.D. Rhône. 10 G 1666, papier timbré: «Camille de Neufville, Archevesque et Comte de Lyon, primat de France [...] A Notre bien aymé en Jésus-Christ, Mre Sauveur Manis, prestre, docteur es droits et notre official ordinaire et métropolitain salut en Notre Seigneur. La charge de *Directeur général des petites écoles* de notre diocèse étant à présent vacante par le décès de *Mre Charles Démia*, et étant pleinement informé de votre probité, piété, capacité, expérience et zèle pour l'instruction et soulagement des pauvres, nous avons crû ne pouvoir confier ladite direction à une personne qui en fut plus digne et plus capable que vous, à ces causes nous vous avons nommé par ces présentes pour Directeur général des petites écoles de notre diocèse, vous donnons à cet effect tout le pouvoir et autorité requis; mandons à tous ceux qui nous sont soumis de vous reconnois-

des écoles, était, depuis au moins 1690, Pierre Bouillet, l'un des exécuteurs testamentaires de Démia.³

2. *La Communauté* ou «petit-séminaire» de Saint-Charles, pépinière de maîtres et d'ecclésiastiques — pas nécessairement de prêtres — unie au Bureau des écoles d'après des patentes de 1680 concédées par Louis XIV sur avis favorable de l'archevêque Camille de Neufville de Villeroy dont le frère Nicolas, duc de Villeroy, maréchal de France, était gouverneur du Lyonnais.

3. *Le chapitre de la cathédrale*, mais plus spécialement le chantre diocésain Charles François de Châteauneuf de Rochebonne, chanoine comte de Lyon,⁴ les officiaux et vicaires-généraux, Sauveur Manis et Pierre Terrasson, les promoteurs successifs, Démia puis Michel.⁵

4. *Le supérieur et les directeurs du séminaire Saint-Irénée* qui, selon une ordonnance de 1694 de l'archevêque Claude de Saint-Georges, achevaient pendant quelques mois de préparer aux saints ordres les ecclésiastiques du diocèse.⁶ Une étroite liaison en résultait entre Saint-Charles et Saint-Irénée, mais l'indépendance restait totale quant aux orientations et au personnel.

La mort du duc de Villeroy (1685), celle de Démia (1689) puis de l'archevêque Camille de Neufville (3 juin 1693), remplacé par Claude de Saint-

tre en ladite qualité, et ce pour autant de tems qu'il nous plaira seulement, et non autrement. Donné à Lyon dans notre palais et sous notre seel archiépiscopeal ce vingtième de janvier mil six cens quatre vingt dix».

³ A.M. Lyon, BB 256, BB 276, f° 6, 23 etc. En 1706-1711, Bouillet était toujours receveur des deniers des petites écoles. David Roujoux lui succéda en 1712 (BB 275). En 1714, la ville était en rapport avec Philippe Bourlier receveur des écoles. Secrétaire trésorier de France, ce parent du supérieur du séminaire Saint-Charles ne doit pas être confondu avec lui (BB 276 f° 96 v°, et *passim*).

⁴ A.D. Rhône, 10 G 1551. Il démissionna le 20 juillet 1708, étant nommé à l'évêché de Noyon: «Messire Pierre Terrasson, docteur ès droïts, bachelier de Sorbonne, custode de Sainte-Croix en l'église de Lyon, official et vicaire général substitué au spirituel et au temporel de Mgr l'archevêque de Lyon, fondé de procuracy spéciale d'illustre seigneur Messire Charles François de Châteauneuf de Rochebonne, chantre de l'église, comte de Lyon, vicaire-général de Mgr l'évêque de Poitiers, nommé par Sa Majesté à l'évêché de Noyon en datte du 13^e de mars dernier [...] lequel audit nom [...] fait démission [...] de ladite dignité de chantre de ladite église. A Lyon le 20 juillet 1708» (Minute conservée par Thève, notaire).

⁵ A.D. Rhône, 10 G 1666.

⁶ SOULCIÉ, p.s.s., *La formation au séminaire Saint-Irénée de Lyon (1659-1905)*, thèse de doctorat en théologie soutenue aux Facultés catholiques de Lyon, 2 vol. dactyl. Voir aussi *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, 2^e fasc., Lyon 1882, pp. 105 suiv.

Georges, ne créèrent pas une situation exceptionnelle car les confidents de la pensée de Démia demeuraient en place, et le nouvel archevêque, précédemment chanoine comte de Lyon, était parfaitement informé.

Pourtant, malgré les patentes de 1680, rien n'était encore très solide en 1693. Surtout, les orientations décisives, au moment où s'achevait à peine le partage testamentaire des biens laissés par Démia,⁷ dépendaient des intentions de l'archevêque. Que deviendrait la Communauté Saint-Charles? Qui la gouvernerait? Quels jeunes gens y admettrait-on? Seraient-ils tous clercs? Des laïcs seraient-ils admis? Quels engagements prendraient-ils en retour de la gratuité de leur séjour dans la maison? Combien de temps y demeureraient-ils? Quel emploi serait le leur après leur sortie? Maîtres? Vicaires? Bénéficiers?

Claude de Saint-Georges allait trancher, mais le 1^{er} octobre 1689 Démia avait dressé un mémoire «pour servir à Messieurs Sauveur Manis official, Messieurs Manis ses frères, chanoines de Saint-Paul, Gabriel Nicolas prêtre, préfet du séminaire des maîtres d'école de St-Charles, Mrs du Faisan, avocat, Gaillet, avocat enquêteur, Bouillet, perruquier»,⁸ ses exécuteurs testamentaires. Au programme étaient inscrits:

- la participation aux frais d'entretien des «pauvres ecclésiastiques et maîtres d'école de la communauté et séminaire de St-Charles»;
- le don de titres cléricaux aux clercs minorés maîtres d'école qui ne seraient pas encore sous-diacres à l'âge de 30 ans afin qu'ils soient promus à cet ordre sacré;
- l'établissement du travail des enfants des écoles;
- l'extension des écoles dans les bourgs et les campagnes.

En cas de difficultés, Gabriel Nicolas était désigné comme ayant reçu des explications complémentaires qu'il ne devait communiquer qu'à «Monsieur l'official Manis, ou à un des Messieurs Nicolas et Esparron» pour aider maîtres et élèves «reconnus en avoir le plus de besoin».

Le 5 juillet 1692, une transaction survint «entre Mrs du Bureau des écoles

⁷ A.D. Rhône, 10 G 1666, Pièce jointe au Mémoire du 1^{er} octobre 1689, 5 juillet 1692, délivrance du legs destiné aux écoles.

⁸ *Ibid.*, 1^{er} octobre 1689.

et Mrs les exécuteurs testamentaires». Ce derniers furent reconnus responsables de la bonne conduite et de l'administration temporelle de la Communauté St-Charles qui demeura toutefois unie au Bureau des écoles.

Rien, en tout ceci, n'établissait un lien direct entre Saint-Charles et les sulpiciens du séminaire Saint-Irénée.

L'archevêque Claude de Saint-Georges allait bientôt infléchir les orientations fondamentales de Saint-Charles en y introduisant un prêtre de Saint-Irénée. Voyons d'abord comment il se situait par rapport à La Salle et à Saint-Sulpice.

Né en 1630, en Charolais, il achevait ses études en Sorbonne — ainsi que François Rigoley, futur supérieur de Saint-Irénée — lorsque La Salle y commençait les siennes.⁹ Ami des Sulpiciens, il fit sa retraite sacerdotale à Saint-Irénée en 1671, alors que Philippe Bourlier était déjà, depuis deux ans, directeur au séminaire. Il reçut l'onction épiscopale dans la chapelle du séminaire Saint-Sulpice de Paris le 22 novembre 1693.¹⁰ Sans attendre cette solennité, dès le 29 septembre, à 5 heures du matin, il s'était présenté chez Baudrand, curé de la paroisse Saint-Sulpice dans laquelle La Salle oeuvrait depuis déjà cinq ans, pour lui témoigner sa sympathie et lui faire l'éloge du séminaire de Lyon.¹¹ C'était l'époque où l'opinion publique commençait à être alertée au sujet des innovations lasalliennes, ainsi qu'en témoignent les échos perçus par le Père Léonard de Sainte-Catherine.¹²

De nouveau présent au séminaire Saint-Sulpice en 1696, peu après la mort du supérieur de Saint-Irénée, Claude de Saint-Georges ratifia la proposition que Tronson lui fit de nommer à ce poste François Rigoley.¹³ Il le connaissait de longue date.¹⁴ Bientôt, il allait s'entendre avec lui pour développer les études théologiques au séminaire Saint-Charles. Il profita, en effet, de ce que Philippe Bourlier, quoique sulpicien, étendait son zèle à la direction spirituelle d'une foule de personnes, hommes et femmes, sans se restreindre à la sphère d'action

⁹ Claude de Saint-Georges fut reçu docteur de Sorbonne le 28 septembre 1673 (*Notes historiques*, 2^e fasc., p. 105, n. 2). Rigoley l'était depuis le 13 octobre 1672.

¹⁰ *Ibid.*, p. 106, et A. JEAN, *Les évêques*, p. 213.

¹¹ *Ibid.*, p. 106; arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson*, t. VII, n° 631. Baudrand était malade et songeait à se démettre de sa cure.

¹² Les premières notes sont datées de 1693 (*Etudes*, t. 83, 1900).

¹³ Entre le 23 mai 1696, date du décès, et le 30 mai, date de la lettre de Tronson qui signale l'approbation épiscopale.

¹⁴ *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, 2^e fasc., p. 116, n. 1. De 1674 à 1679, Rigoley était directeur au séminaire de Lyon. En 1670, il étudiait en Sorbonne.

propre à Saint-Sulpice, pour le réclamer comme supérieur du séminaire Saint-Charles. Bourlier y prendrait la succession d'Esparron, l'un des confidents de Démia, et, plus tard, des Sulpiciens assureraient la relève. De la sorte, un pont allait être jeté entre les deux institutions si le supérieur de Saint-Sulpice acceptait. Disons de suite, pour éclaircir l'horizon, que Bourlier quittera dans quelques années la Compagnie de Saint-Sulpice et que celle-ci considérera le séminaire Saint-Charles comme étranger à son esprit. A l'époque qui nous occupe, les problèmes, loin d'être résolus, commençaient à se poser. Prudence, pas en avant, pas en arrière, témoignaient d'une sagesse incertaine de l'idéal.

La négociation débuta avant la mort de Tronson, mais ce ne fut que son successeur, François Leschassier, qui reçut à Saint-Sulpice, une proposition ferme de l'archevêque de Lyon. La lettre disait, le 22 mars 1701:

«J'ai différé de vous demander Mr Bourlier pour le faire supérieur du séminaire de Saint-Charles, qui est établi pour élever des jeunes gens, de l'âge de dix ou douze ans à l'état ecclésiastique, pour les envoyer ensuite dans les paroisses, sans qu'il leur en coûte rien. Une personne de piété y veut unir un prieuré de mon diocèse¹⁵ qui vaut plus de 2 000 francs de rente. Ce séminaire a plus de 6 000 francs de revenu fondé. Je serais bien aise qu'il fût conduit par Mr Bourlier et ensuite par des prêtres de votre séminaire. Il est né en cette ville. Il est connu et aimé. Je vous serai très obligé de me faire ce plaisir».¹⁶

Leschassier lui fit ce plaisir par sa réponse du 7 avril, et le 11 mai l'archevêque plaça le Sulpicien Bourlier à la tête du séminaire Saint-Charles. Le 27 août, le nouveau supérieur quitta Saint-Irénée sans renoncer toutefois à se conduire d'après les conseils de François Rigoley.¹⁷ Les promesses épiscopales ne restèrent pas lettre morte puisque, dès le 27 mai 1701, le prieuré de Montverdun fut uni à Saint-Charles. L'acte ne fut toutefois enregistré que deux ans plus tard.¹⁸

Il en résulta une situation nouvelle pour les écoles de Démia. Le *Bureau* qui les régissait se divisa. Ses recteurs s'aperçurent que Bourlier modelait Saint-Charles d'après l'idéal sulpicien. Les études théologiques y prenaient de l'importance au détriment des heures consacrées naguère aux connaissances requi-

¹⁵ Le prieuré de Montverdun, dépendant de l'abbaye de la Chaise-Dieu.

¹⁶ *Notes historiques*, p. 121.

¹⁷ *Ibid.*, p. 121 et arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VII.

¹⁸ Le 11 mai 1703 (A.M. Lyon, GG 150).



ses par l'enseignement élémentaire: écriture, calcul, catéchisme.¹⁹ Les laïcs n'étaient plus admis dans la maison, à moins d'être décidés, non seulement à entrer dans la cléricature, mais à y progresser jusqu'au sacerdoce.²⁰

Le 4 mai 1700, Esparron, préfet du séminaire Saint-Charles, faisait déjà remarquer au curé de Saint-Laurent-de-Chamousset qui lui réclamait un prêtre-maître d'école qu'il était **pratiquement impossible d'obtenir le consentement des prêtres à servir dans les humbles écoles populaires.**²¹ Des diacres, des sous-diacres, des clercs minorés acceptaient pareille tâche, pas les prêtres. Dès que les ecclésiastiques de Saint-Charles accédaient au sacerdoce, leur intention était de mettre à profit les pouvoirs d'ordre qui venaient de leur être conférés. Célébrer la messe, confesser, extrêmer les malades, toutes choses que laïcs et diacres étaient dans l'incapacité d'accomplir, leur paraissaient plus conforme à leur vocation que la régence d'une école où d'autres personnes étaient aptes à remplir un ministère qui n'exigeait pas les pouvoirs sacerdotaux. Esparron n'avait donc offert qu'un ecclésiastique — pas un prêtre — pour tenir l'école de Chamousset.

Vers 1705, lorsque Claude Rigoley installait les *Frères des écoles chrétiennes*

¹⁹ Les *Règlements* de Démiat attribuaient la nomination du préfet du Séminaire Saint-Charles au directeur général du Bureau. C'est donc Sauveur Manis qui aurait dû désigner Bourlier pour remplir cette fonction. L'archevêque tourna la difficulté en ajoutant au personnel de Saint-Charles un membre supplémentaire: le «Supérieur». Il y eut désormais: *supérieur, préfet, professeur de théologie, visiteur des écoles, confesseur des enfants et deux domestiques* pour les tâches matérielles (cf. *Règlements*, chap. I, § XX). A.M. Lyon, GG 150, imprimé, s.d. [janvier 1708] *Mémoire concernant le préjudice que cause aux petites écoles des pauvres de la ville de Lion l'union du Prieuré de Montverduin au séminaire de Saint-Charles*. Autre exemplaire avec notes de Bourlier en A.D. Rhône, 10 G 1666 (provient du Séminaire Saint-Charles, biens saisis en 1791). La note manuscrite «vers 1710» surchargée en 1740 est illusoire. *Le document et les notes sont de 1708*, comme l'ensemble du contexte l'établit ainsi qu'une note publiée ci-après qui est adjointe à un troisième exemplaire conservé aux Arch. des Soeurs de Saint-Charles, à Lyon (consultation de 1962). Il importe de rectifier par d'autres documents les allégations trop diplomatiquement présentées de ce *Mémoire* et de son antagoniste la *Justification du Séminaire* (arch. des Soeurs de Saint-Charles, à Lyon).

²⁰ A.M. Lyon, GG 150. Sur la pensée de Démiat, voir l'*Avis important* (Mazarine, A 10694 (103^e pièce § IV: «Il seroit donc nécessaire pour composer ce séminaire d'inviter les prélats de faire passer la plu-part des ordinans et sur-tout ceux qui sont dans les quatre mineurs par les écoles comme par un noviciat de la prêtrise [...] L'on pourroit encore assembler des personnes qui vécusent dans le célibat [...] et) feroient les écoles, desquelles s'étant louablement acquités [on pourroit] [...] leur dire *ascende superius*». La porte de Saint-Charles s'ouvrait ainsi 1° *aux tonsurés* qui étudiaient en vue du sacerdoce et tenaient les écoles en même temps; 2° *aux laïcs maîtres d'école et étudiants* par surcroît. Avec Bourlier la place et les fonds manquèrent pour la seconde catégorie.

²¹ A.D. Rhône, D 413.

nes à Dijon, les Sulpiciens du Puy, en constante liaison avec ceux de Lyon, et principalement avec François Rigoley, leur supérieur, songeaient aussi aux Frères. Tandis que François Guyton, supérieur du séminaire du Puy, proposait à son évêque de les établir dans la ville,²² l'un des directeurs de ce séminaire, Charles Bayle, originaire de Lyon, maintenait les clauses d'un testament rédigé le 29 août 1704 d'après lequel mille livres reviendraient «aux petites escolles de la dite ville de Lyon». Aucune allusion n'était faite au séminaire Saint-Charles.²³ Or, Charles Bayle ne mourut qu'en 1715.²⁴ Entre-temps, sa sollicitude envers les petites écoles de Lyon, son amitié «pour son exécuteur testamentaire, Genest Chambaud, prêtre de la ville de Lyon» et sa fidélité à la Compagnie de Saint-Sulpice dont il était membre associé, ne se démentirent pas.

Telle était donc la situation lorsque le directeur général des écoles de Moulins, Louis Aubery, manqua de maîtres et recourut, non au supérieur du séminaire Saint-Charles, mais à son collègue, Sauveur Manis, directeur général du Bureau des écoles de Lyon, pour obtenir des ecclésiastiques afin de fonder «deux écoles». Manis consulta les recteurs du Bureau et, d'un avis unanime, il fut répondu que Lyon n'avait pas la possibilité d'accepter la fondation offerte.²⁵ Il aurait fallu garantir à la ville de Moulins le maintien perpétuel de deux maîtres formés à Lyon. Or, qui donc prendrait sur lui de promettre qu'il se trouverait toujours quelques séminaristes de Saint-Charles pour aller enseigner dans une petite école de Moulins? Les pauvres clercs obligés de rendre ce service scolaire à Lyon durant les quelques années de leur préparation au sacerdoce, devenaient ensuite entièrement libres de leur avenir. En fait, Saint-Charles ne préparait pas des maîtres permanents susceptibles d'être placés au gré du *Bureau des écoles* ou du supérieur du séminaire. Moulins n'eut pas de maîtres lyonnais et chercha ailleurs...²⁶

²² FAILLON, *Vie de Lantages*, p. 416. Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Les-chassier*, t. VIII, p. 293, 26 novembre 1706.

²³ A.D. Haute-Loire, G 288.

²⁴ *Ibid.*, Testament enregistré le 20 août 1715. François Rigoley fit l'avance des soixante livres de droits d'entregistrement qui lui furent ensuite remboursées par les différents bénéficiaires, dont le séminaire du Puy et les petites écoles de Lyon.

²⁵ A.D. Rhône, D 342, *Délibérations du Bureau*, p. 355.

²⁶ Bienlôt, Louis Aubery obtint des *Frères des écoles chrétiennes*.

A Lyon, cependant, le Bureau s'inquiétait. Les fonds et les maîtres manquaient. En juillet 1706, François Rigoley perdit un neveu, Germain Rigoley, écuyer, colonel à Dijon, dont le testament en date du 10 de ce mois laissait diverses sommes à son père, Claude Rigoley, fondateur de l'école des Frères de Dijon, à charge de les répartir conformément à ses intentions.²⁷ Fin juillet l'opinion se répandit à Lyon que les *Frères des écoles chrétiennes* accepteraient peut-être de régenter les écoles de la ville.²⁸ Le 2 août 1706, le *Bureau des écoles* se réunit, en l'absence de Bourlier et de Manis. Neuf recteurs, Lechantre, Esparron, Fayard, Valous, Detrelon, Renaud, Piage, Dufournel, Desvernois, dont deux, au moins, Esparron et Fayard, avaient personnellement connu Démia, entendirent la lecture que leur trésorier, Pierre Bouillet, leur fit d'un Mémoire «touchant les Frères de Mr Delasalle de Paris pour les écoles des pauvres de Lyon afin de s'en servir par manière d'essay». Un «particulier offroit de fournir aux frais de leur voyage». La proposition demandait réflexion. Son examen fut remis à la prochaine assemblée de septembre. Effectivement, le 6 septembre, il y eut assemblée, mais Fayard, Renaud et Piage manquaient tandis que Basset, Boesse et Puget, qui n'avaient pas entendu la lecture du 2 août, se trouvaient présents. Nul n'en parla. *Officiellement, l'affaire des «Frères de Mr Delasalle de Paris» était enterrée.*²⁹

Pourtant, quatre Frères étaient vivement désirés. Au séminaire Saint-Charles, pourvoyeur traditionnel des écoles de Lyon, serait substitué, si l'expérience réussissait, un séminaire de maîtres confié aux *Frères des écoles chrétiennes*. Bourlier aurait le choix entre retourner à Saint-Irénée, où il avait vécu plus de trente ans et qu'il n'avait quitté que depuis cinq ans, et prendre un poste dans l'un des séminaires sulpiciens. Bientôt une autre solution naîtrait dans l'esprit de quelques recteurs: Bourlier pourrait continuer à diriger un séminaire indépendant de Saint-Irénée, mais également sans relations avec les

²⁷ Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson*, Leschassier, t. VII, 2 août 1706; A.D. Côte-d'Or, Minutes de Maret, notaire, 23 mars 1716, *Inventaire des biens de Claude Rigoley*. Le testament de Germain Rigoley est aux minutes de Maret, 10 juillet 1706.

²⁸ Arch. Socurs de Saint-Charles de Lyon, *Mémoire concernant le préjudice que causent aux petites écoles...*, imprimé portant cette note manuscrite: «Le présent mémoire a été fait pour introduire au séminaire de Saint-Charles les *Frères de la charité* suscitez à cela par Mrs de Saint-Sulpice, à ce que l'on pense, mais Mgr de Saint-George, pour lors archevêque, n'en voulut point entendre parler». Cette note, de l'un des supérieurs des Soeurs de Saint-Charles, possesseur du document (Matthieu Chambon qui succéda à Bourlier, ou Brunon, attaché à Saint-Charles depuis 1698 et décédé en 1754?), ne manque pas d'autorité. Sur Chambon et Brunon, voir FAILLON, *Vie de Démia*, pp. 250 suiv.

²⁹ A.D. Rhône, D 342, p. 357.

écoles. Ainsi, l'évolution imposée à *Saint-Charles* par son supérieur serait-elle sans dommage, cette fois, pour les écoles.³⁰

Mais l'archevêque ne pensait pas ainsi. Outre les raisons qu'il avait de soutenir Bourlier, il était en désobligeant conflit avec l'archevêque de Rouen qui venait d'obtenir, quatre ans plus tôt, un arrêt du Conseil le privant de sa juridiction primatiale sur la Normandie.³¹ Or, les *Frères des écoles chrétiennes*, refoulés de Saint-Sulpice, se formaient désormais à Rouen. Claude de Saint-Georges en fut-il influencé? On ne sait, mais il préféra se passer des protégés de Mgr Colbert et chercher un accommodement susceptible de calmer les esprits sans recourir aux Frères de Saint-Yon. Il fallait avant tout normaliser les rapports plutôt tendus entre le *Bureau des écoles* et *Saint-Charles*.

En un premier temps, l'archevêque laissa Bourlier convoquer le Bureau en une session extraordinaire. Le 23 octobre 1706, la réunion se tint «dans la Chambre de Mr Bourlier». Pierre Bouillet manquait. Quelques recteurs, absents des assemblées des 2 août et 6 septembre comme Terrasson, vicaire-général, Genest Chambaud, confident du Sulpicien Charles Bayle, Chomel et Gay apportèrent leur concours à la discussion. Il s'agissait de faire face à un déficit de 4 000 livres. Plusieurs suggérèrent de supprimer deux écoles de filles et deux écoles de garçons, celles de Saint-Joseph et de Saint-Vincent, entre autres, malgré le don de 30 livres dont cette dernière venait de bénéficier.³² Le

³⁰ «La quatrième proposition concernant l'exemple des *Frères écoles chrétiennes* [...] résultait du ressentiment de ceux qui avoient déjà tenté inutilement en 1706 de faire venir de leur mouvement quatre de ces Frères laïcs pour les établir maîtres des petites écoles [...] sans l'approbation par écrit de Monseigneur l'Archevêque qui les rejeta avec justice» (A.D. Rhône, 10 G 1666). Le document est de 1708. A Paris, en mars 1706, l'interdiction fulminée par le Parlement à l'encontre de la communauté des Frères fut placardée sur les portes des écoles de la paroisse Saint-Sulpice. Les classes vaquèrent pendant trois mois (BLAIN, t. II, p. 37, «au commencement de 1706»; pp. 41, 43, de juillet à octobre 1706). Sur les seize maîtres ainsi libérés quelques-uns auraient donc pu se rendre à Lyon «pour un essai». Pourtant, les problèmes matériels et psychologiques soulevés par semblable tentative paraissent s'allier difficilement à l'habituelle prudence du fondateur. Sans l'autorisation de l'archevêque Claude de Saint-Georges, comment les Frères auraient-ils pu se faire accepter à Lyon? Qu'un déplacement ait été effectué par un ou plusieurs Frères afin de prendre sur place les mesures nécessaires reste pourtant vraisemblable.

³¹ M. MARION, *Dictionnaire des institutions*, p. 455. L'arrêt est du 2 mai 1702.

³² A.D. Rhône, D 342, pp. 357-358. «Mr Renaud a rapporté [2 août 1706] qu'il avoit receu 30 livres d'un légat fait dans sa paroisse de Saint-Vincent et qu'il prioit le Bureau de luy accorder cette somme pour faire une chapelle dans l'école des garçons de ladite paroisse. Toute la compagnie icy présente y a consenti très volontiers». Genest Chambaud, choisi dès 1704 comme exécuteur testamentaire de Bayle (directeur au séminaire du Puy), devait connaître en 1706 les intentions secrètes du testateur qui le laissait libre de disposer de deux mille livres sans en rendre

secrétaire nota:

«La nécessité dans laquelle on s'est trouvé de faire quelque épargne a contraint toute la compagnie de dire unanimement qu'il falloit supprimer ces [...] écoles.³³ Mais ayant fait réflexion aux suites facheuses de cette suppression il a été résolu qu'on ne le feroit pas et que chacun verserait une cotisation».³⁴

Dans cette conjoncture, le bienfaiteur anonyme qui offrait de payer le voyage des *Frères des écoles chrétiennes* de Paris à Lyon n'avait pas de chance d'être écouté. C'était de bien autre chose que de frais de voyage qu'il s'agissait...

Pourtant, au séminaire Saint-Irénée, l'un des directeurs, Jacques Gourichon, suivait l'affaire de près.³⁵ En octobre il signala au supérieur général de Saint-Sulpice les intentions de quelques recteurs du Bureau des écoles et de plusieurs bienfaiteurs qui s'apprêtaient à recourir aux *Frères des écoles chrétiennes* et souhaitaient faire soutenir leur point de vue par les Sulpiciens. La réponse de Leschassier partit de Paris le 17 novembre 1706, peu après le retour de douze Frères dans les écoles de la paroisse Saint-Sulpice, douze Frères parmi lesquels les plus connus des années houleuses 1703-1706 manquaient³⁶ parce que les condamnations du chantre, du Châtelet et du Parlement leur interdisaient de poursuivre leur enseignement et les contraignait à verser des amendes dont ils ne possédaient pas le premier sol.³⁷ Elle disait:

«Il est vray, Monsieur, que Mr de la Sale, Patriarche³⁸ des frères des Eco-

compte à personne et l'obligeait à fournir «aux petites écoles de Lyon» mille livres prélevées sur le reste de l'héritage (A.D. Haute-Loire, G 288). C'est en 1707 que s'ouvrira la *Communauté lasalienne* de Grenoble.

³³ Deux de garçons, deux de filles.

³⁴ A.D. Rhône, D 342, p. 358.

³⁵ Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VII, n° 1003, 16 janvier 1702. Gourichon partit le 17 janvier 1702 pour le séminaire de Lyon. Leschassier le décrivait ainsi à Rigoley: «Il est natif du diocèse d'Angers, bachelier de Sorbonne. Il a bon esprit, sachant bien sa théologie scolastique, ayant fait avec succès la conférence à ceux qui vont en Sorbonne [...]. Il est d'un bon naturel, très doux et très docile, de moeurs fort innocentes [...]. Mais il est timide et ne se produit pas de lui-même. Vous l'encouragerez. Il a bonne santé, non pas pourtant des plus fortes. Il a demeuré six ans au petit séminaire et y a fort contenté [...]. Vous le pourrez traiter comme l'un de nos frères».

³⁶ Frère Ponce, par exemple, qui fut employé à Rouen puis envoyé à l'école de Mende.

³⁷ Le jugement du Parlement était du 5 février 1706.

³⁸ Aucun sens péjoratif. Ainsi, de Bourges, un Sulpicien écrit à Magnien, sulpicien de Paris, à cette même époque (17 mars 1706): «Monsieur, je me douttois bien que Monseigneur notre très digne Patriarche dont la prudence est consommée [= Leschassier] ne finiroit point l'affaire de no-

les Chrestiennes a fait tout ce qu'il a pu pour accrocher sa communauté à St. Sulpice,³⁹ mais il n'a jamais pu y réussir⁴⁰ et nous n'entrons point dans leurs affaires.⁴¹ Je les croi de bonnes gens, mais je n'en connois pas un et je ne conseilerois à aucun de nos Messieurs de s'embarrasser là-dedans.⁴² Je vous trouve heureux de sçavoir vous accommoder de la vie des vacances et de sçavoir vous divertir dans le séminaire. Je suis, Monsieur, en Nostre Seigneur, tout à vous».⁴³

Leschassier n'était donc pas disposé, en 1706, à laisser les Sulpiciens de Saint-Irénée prendre la défense des *Frères des écoles chrétiennes*.

Concrètement, un visiteur des écoles et un confesseur des enfants demeuraient à Saint-Charles et y étaient entretenus par le séminaire. Si, malgré le désaveu de Bourlier, les *Frères des écoles chrétiennes* prenaient, dans les écoles de Lyon, la place des pensionnaires de Saint-Charles, ce visiteur et ce confesseur poursuivraient-ils leur mission? Bourlier continuerait-il à les héberger? Les bienfaiteurs du séminaire, archevêque et amis de Bourlier en tête, maintiendraient-ils leur aide?⁴⁴ Et si les Frères devaient être logés à *Saint-Charles* trans-

tre donation sans en avoir communiqué au clergé» (Arch. Saint-Sulpice, *Documents Leschassier*). BLAIN, t. II, *Abrégé de la vie...*, p. 68: «le patriarche des Frères» = La Salle.

³⁹ «Sa communauté» = le centre où se regroupaient les Frères et duquel La Salle envoyait dans les écoles qui en réclamaient. Il s'agit donc du noviciat établi paroisse Saint-Sulpice avant 1703. Refusé d'abord par Baudrand, toléré ensuite, mais appuyé surtout par Mme Voisin, et finalement rejeté par La Chétardye, il s'était réfugié à Rouen en 1705. Revenu sur Saint-Sulpice en 1709, il ne fut que fort peu soutenu. Tout ceci s'inscrit dans le contexte de «l'union du prieuré de Montverdun» à *Saint-Charles* et de l'union du prieuré de Reuilly à *Saint-Sulpice*: ces unions supposaient un soutien financier. Il ne s'agit pas de fournir des confesseurs ou des directeurs de conscience aux Frères: le curé de la paroisse Saint-Sulpice et ses vicaires, Sulpiciens, ne demandaient qu'à remplir leur ministère auprès des maîtres, leurs paroissiens, et Leschassier n'y voyait aucun empêchement. Quant à La Chétardye, il cherchait à les conduire, directement ou par personne interposée. Il ne serait pas impossible, toutefois, que La Salle ait souhaité une collaboration autant spirituelle que matérielle entre le séminaire Saint-Sulpice — plutôt que la paroisse — et la communauté des Frères.

⁴⁰ En 1706, les rapports La Salle-La Chétardye étaient particulièrement tendus à Paris.

⁴¹ Ni financièrement — en ce qui concerne le séminaire Saint-Sulpice — ni quant aux règles suivies par les Frères.

⁴² Leschassier ne se priva, pourtant pas, d'écrire huit jours plus tard, au Puy, il est vrai, et non plus à Lyon: «J'ay retardé cette lettre pour pouvoir parler à Mr de La Salle pour avoir de ses maîtres [...] Mr Rigoley le secrétaire des Estats de Bourgogne en a fait venir à Dijon dont il écrit qu'il est charmé» (Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VIII, p. 293). Bien sûr... il n'en connaissait «pas un» huit jours plus tôt... Bien sûr, il ne se mêlait pas de leurs affaires... Il rendait seulement de bons offices quand on savait l'en prier et qu'il le jugeait opportun.

⁴³ Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VII, n° 1187.

⁴⁴ [BOURLIER], *Justification* (arch. Soeurs de Saint-Charles).

formé en séminaire de maîtres laïcs, que deviendraient les ecclésiastiques de la maison? Formeraient-ils, sous la conduite de Bourlier, un *séminaire de pauvres clercs* servant à compléter celui de Saint-Irénée? Toutes ces questions étaient soulevées par la proposition d'introduire à Lyon les *Frères des écoles chrétiennes*.

Clairement, Leschassier ne répondait qu'à l'une d'elles: il ne fallait pas compter sur les Sulpiciens de Saint-Irénée pour «s'embarrasser là-dedans». Confesser les enfants des écoles n'était pas dans la sphère d'action propre aux Sulpiciens du séminaire. Diriger les maîtres ne l'était pas davantage.

Le 19 mai 1707, l'archevêque décida de tirer la situation au clair. Il réunit à l'archevêché les recteurs du Bureau des écoles et la direction du séminaire Saint-Charles. La paix se rétablit. Les recteurs acceptèrent que l'union du prieuré de Montverdun au séminaire fut maintenue avec sa conséquence directe: l'acceptation à *Saint-Charles* de pauvres ecclésiastiques désireux d'accéder à la prêtrise pour desservir les paroisses. En contrepartie, l'archevêque s'engageait à soutenir de ses finances les petites écoles aussi bien que le séminaire.⁴⁵

Tous les recteurs ne furent pas convaincus. Le trésorier Pierre Bouillet cessa de verser à Bourlier les pensions des séminaristes et de payer les fournisseurs du séminaire: il lui déplaisait de fournir des fonds qui lui paraissaient exclusivement recueillis pour les écoles. La tension reprit. L'idée de recourir aux Frères se répandit.

Gourichon, bien que très estimé de François Rigoley depuis ses débuts à Saint-Irénée, en janvier 1702, au moment où Bourlier venait d'être nommé supérieur de *Saint-Charles*⁴⁶ commençait à s'opposer, en 1707, à son collègue sulpicien, Vignau.⁴⁷ En conséquence, au début d'octobre, Leschassier fit accepter à Rigoley la mutation de Gourichon à Viviers.⁴⁸ Un informateur très docile envers le supérieur de *Saint-Sulpice* disparut donc de Lyon⁴⁹ au moment où la

⁴⁵ A.D. Rhône, 10 G 1666, *Mémoire concernant le préjudice*. Arch. Socurs de Saint-Charles, *Justification* [de Bourlier].

⁴⁶ Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VII, p. 471: Gourichon «a beaucoup de vertu et d'aptitudes pour les sciences» théologiques.

⁴⁷ *Ibid.*, t. VII, 8 avril 1707.

⁴⁸ *Ibid.*, t. XII, 16 octobre 1707.

⁴⁹ Leschassier aimait être informé de plusieurs sources et en secret ainsi qu'en témoignent plusieurs lettres relatives au séminaire de Montréal (cf. Y. POUTET, *Une institution franco-canadienne, les écoles populaires de garçons à Montréal*). A l'époque qui nous occupe (1708), il écri-

polémique suscitée autour des Frères entrainé dans sa phase décisive (octobre 1707-fin 1709). De Paris, les événements lyonnais seront vus principalement, désormais, dans l'optique de François Rigoley.

Pendant ce temps, incapable de se faire payer son dû, Bourlier soutenait de son mieux et les *Soeurs de Saint-Charles* qu'il dirigeait, et le séminaire. Il y allait largement de sa bourse, mais totalisait les arriérés. En conséquence, Bouillet et ses amis rédigèrent fin 1707 un mémoire anonyme attaquant la manière dont l'argent des écoles était dépensé depuis l'union du prieuré de Montverdun au *séminaire Saint-Charles* et au *Bureau*. Ils le publièrent au début de janvier 1708. Dégouté, Bourlier exprima le désir de retourner à Saint-Irénée, comme professeur, et de délaisser définitivement *Saint-Charles* et les petites écoles. Avant de rien décider, François Rigoley en référa à son supérieur de Paris. La réponse ne fut pas favorable: en disgrâce à Saint-Charles, Bourlier ne saurait être accepté à Saint-Irénée; qu'il vienne, s'il veut, à Saint-Sulpice de Paris.⁵⁰ Il ne voulut pas. Une lettre du 29 avril nous apprend qu'il avait été rétabli à Saint-Charles,⁵¹ mais le *Bureau des écoles* restait plus divisé que jamais. Manis et Terrasson, semble-t-il⁵² soutenaient le séminaire tandis que d'autres recteurs continuaient à mettre en question la manière dont *Saint-Charles* poursuivait deux fins simultanées, le service des écoles et celui des aspirants au sacerdoce.⁵³ En septembre 1708, la rentrée scolaire d'octobre s'annonçait riche en mutations de personnel: les ecclésiastiques bien formés à l'enseignement étant aussi les plus proches du sacerdoce ne reprendraient pas leurs postes...

Rigoley entra dans le jeu. Bien informé par son frère Claude de ce

vit à l'évêque de Viviers en *acceptant* de lui céder le Sulpicien Colon pour desservir une cure et joignant *dans la lettre à l'évêque* un billet adressé à Colon lui accordant la simple *permission* d'accepter. Mais, par le même courrier, il envoyait une lettre au supérieur du séminaire de Viviers pour lui exprimer son *désir* de voir Colon *refuser* et une autre lettre à Colon (5 mars 1708) pour lui dire qu'il le laissait *libre de refuser*. Merveilleuses nuances... pour faire triompher finalement son point de vue sans froisser un évêque (Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. XII, n° 336, 2-5 mars 1708).

⁵⁰ Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VII, n° 1236, 16 janvier 1708.

⁵¹ *Ibid.*, n° 1250.

⁵² Ils étaient les artisans de la nomination de Bourlier à Saint-Charles si l'on en croit les *Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, 2^e fasc., p. 120.

⁵³ Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VII, 25 juin 1708: «Si l'on est divisé au Bureau des écoles cela ne prospérera pas entre les mains de M. Bourlier».

qu'étaient les Frères de Dijon, il transmit à Leschassier les vœux formulés par les recteurs du *Bureau des écoles* favorables aux disciples de l'abbé de La Salle. D'un an plus âgé que son supérieur, docteur de Sorbonne comme lui, il avait grande autorité. Il fut écouté tout autrement que Jacques Gourichon. Le 12 octobre 1708, la réponse à sa demande portait :

«Si tost que je sçauroy qu'on demandera des Frères de Mr de La Salle, je les hâteray à ne pas faire attendre ceux qui les demanderont si Mr l'archevesque consent». ⁵⁴

Tous les mots étaient pesés. La démarche de Rigoley demeurait comme non avenue, puisque ce n'était pas à lui de «demander des Frères» et qu'il fallait attendre une démarche officielle, sans oublier le nécessaire consentement de l'archevêque, mais tous les espoirs restaient permis. La bonne volonté de Leschassier était entière: il «hâterait» les Frères si...

Le «si» demeura en suspens car Claude de Saint-Georges, sans consentir, évita de tout briser. L'année scolaire 1708-1709, qui avait vu périr des prêtres et les séminaires se vider en raison de la famine, ⁵⁵ ne modifia pas le statut scolaire de Lyon. En juin 1709, la perspective de rouvrir bientôt les classes à la manière accoutumée enchantait moins que jamais les partisans des Frères. Leurs instances se multiplièrent. **Certains bienfaiteurs des écoles annoncèrent à l'archevêque leur intention d'interrompre leurs générosités si Bourlier continuait de diriger Saint-Charles et de désigner à son gré les maîtres des petites écoles.** Informé par Rigoley, Leschassier répondit le 17 juin 1709:

«Je m'étonne qu'on ayt offert à Mr l'archevesque de soutenir les écoles pourveu que Mr Bourlier n'y soit pas, car cela détruit une partie de ce qu'on avoit avancé». ⁵⁶

Qu'avait-on avancé? S'il est difficile de le dire exactement puisque Les-

⁵⁴ *Ibid.*, n° 1274.

⁵⁵ *Ibid.*, t. XII, 20 mai 1709: «Mr Rigoley fait quatre tables différentes dans son séminaire pour pouvoir recevoir des séminaristes et former des prestres pour remplir les places qui seront vacantes par la mort des prestres qui se consumèrent de travail et qui manquèrent de nourriture». Sur le nombre de séminaristes présents à Saint-Irénée, voir SOULCIÉ, *La formation...*

⁵⁶ Arch. Saint-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VII, n° 1291. Ce texte, qui utilise discrètement une forme indéterminée afin de n'être pleinement compris que du correspondant, paraît faire allusion à des bienfaiteurs sulpiciens susceptibles, plus que d'autres, d'exciter «l'étonnement» (sens fort en 1709) du supérieur de la Compagnie. On peut penser à la famille Rigoley, à Charles Bayle...

chassier ne conservait pas la correspondance, souvent confidentielle, qui lui parvenait, on sait pourtant, grâce à divers mémoires de 1708 et de 1709, ce qui se tramait assez ouvertement.

Bouillet et plusieurs autres membres du *Bureau* voulaient non seulement confier aux *Frères des écoles chrétiennes* l'ensemble des petites écoles de Lyon, mais encore la direction de ce qu'ils nommaient de préférence la *Communauté Saint-Charles* afin d'en faire un séminaire de maîtres laïcs, tant pour la ville que pour la campagne. Pour y parvenir, et se débarrasser de Bourlier, ils gardaient en réserve les fonds destinés aux écoles et réclamaient la disjonction du prieuré de Montverdun du séminaire Saint-Charles: les revenus devaient revenir, d'après eux, aux écoles, non aux futurs prêtres. La famine de janvier-mai 1709 venant se joindre à la grève du trésorier obligea Bourlier à renvoyer plusieurs ecclésiastiques de *Saint-Charles*. Le promoteur, Michel, prit son parti. Alerté par une requête de chacun d'eux, l'archevêque convoqua encore une fois le *Bureau* récalcitrant. La convocation, transmise le 18 juin 1709 à chacun des recteurs par le directeur général des écoles, Sauveur Manis, fixait la réunion au jeudi suivant. A ce moment, la lettre de Leschassier datée du 17 juin avait eu le temps d'atteindre Rigoley. **Les deux thèses s'affrontèrent devant Claude de Saint-Georges.** Grâce aux annotations de Bourlier et à une *Justification* de dix-neuf pages imprimées sortie ensuite de sa plume, il est aisé de revivre le débat.

Pour la commodité, les partis en présence seront désignés par les sigles TRF (Trésorier et quelques Recteurs du *Bureau* favorables aux Frères) et BP (Bourlier et Promoteur de l'archevêché). Sans reprendre mot à mot ce qu'ils avaient écrit depuis 1708, les uns et les autres en exprimèrent l'essentiel devant l'archevêque:

TRF – «L'union du prieuré de Montverdun au *séminaire St-Charles* est ruineuse aux petites écoles des pauvres de Lyon». ⁵⁷

⁵⁷ A.M. Lyon, GG 150, *Mémoire concernant le préjudice que causent aux petites écoles des pauvres de la ville de Lion, l'union du prieuré de Montverdun au séminaire de Saint-Charles et les abus qui se sont glissés dans la direction de ce même séminaire, qui tendent visiblement à la ruine des écoles des pauvres*, imprimé s.l.n.d., 12 pages [janvier 1708]. Même texte, mais avec des notes marginales de Bourlier aux A.D., Rhône, 10 G 1666, provenant du séminaire Saint-Charles (saisie de 1791) où il était classé en «Armoire David, vol. 29, n° 10». Les adjonctions postérieures («vers 1710») avec la surcharge «1740» n'ont aucune valeur, leurs auteurs tardifs n'émettant que deux hypothèses; la plus proche des événements est néanmoins la plus proche de la vérité (1708). Un troisième exemplaire était, en 1962, aux archives des Soeurs de Saint-Charles. Le dialogue s'établit

BP – «Les recteurs des petites écoles ont vivement sollicité l'archevêque de Lyon de leur faire avoir ce prieuré qu'il ne vouloit point leur accorder». ⁵⁸

TRF – «Pour obtenir le décret d'union on a supposé que la *communauté St-Charles* étoit un séminaire [...] pour l'éducation [...] des jeunes clercs aspirant à la prêtrise». ⁵⁹

«Ce séminaire, suivant l'esprit de son établissement ne doit être qu'un lieu de retraite pour instruire et éprouver les maîtres, soit ecclésiastiques ou laïcs destinés à desservir les petites écoles et ainsi il ne peut être dirigé comme un séminaire ecclésiastique sans violer les règles de sa fondation». ⁶⁰

BP – «Ç'a été l'**intention de Mr Démia**, fondateur des petites écoles, que ce fut un séminaire». ⁶¹

TRF – «Defunt Mr Démia a été l'auteur de l'un et de l'autre [...] Il forma le dessein d'établir des écoles dans lesquelles les enfants des pauvres seroient gratuitement enseignés et même occupés à des ouvrages manuels [...] Ce fut peu après [...] que se forma [...] la *communauté de St-Charles* [...] qui ne doit être composée suivant l'esprit de son instituteur que de gens destinés à desservir les petites écoles répandues dans tous les quartiers de la ville. C'est de cette communauté, depuis appelée séminaire, que doivent être tirés les maîtres des petites écoles [...] Elle] n'a été instituée par Mr Démia que pour servir [...] les petites écoles». ⁶²

BP – «Cela n'est pas vrai. Quand on trouvera des pauvres avoir les moyens et la disposition à estre pourvus aux ordres sacrez on doit s'en servir pour les envoyer servir de vicaires aux paroisses». ⁶³

TRF – «Il est vrai que les séminaristes de *St-Charles* [destinés aux paroisses] sont préposés pour maîtres dans les petites écoles et c'est en cela que consiste l'abus [...] Les occupations d'un séminariste de St-Charles [sous la direction de Bourlier] et d'un maître des petites écoles sont trop opposées pour pouvoir se concilier dans la même personne. Le séminariste doit donner tout son temps à l'étude de la théologie, du plain-chant [...] Le maître des petites

grâce à 10 G 1666, imprimé, et notes marginales. L'attribution des notes à Bourlier résulte non seulement de l'écriture, mais de l'identité des idées exprimées avec une *Justification* dont il est l'auteur. Publication en a été faite en Y. POUTET, *op. cit.*, (1970) II, pp. 243-247.

⁵⁸ A.D. Rhône, 10 G 1666, pièce 15, p. 2, note ms.

⁵⁹ *Ibid.*, p. 6, imprimé.

⁶⁰ *Ibid.*, p. 2, imp.

⁶¹ *Ibid.*, p. 2, note ms.

⁶² *Ibid.*, p. 3, imp.

⁶³ *Ibid.*, p. 2, n. ms.

écoles [...] ne doit être occupé que du soin d'apprendre l'art de bien enseigner un nombre infini de pauvres à lire, à écrire, le catéchisme et l'arithmétique.

Rien de plus rebutant [...] que la profession d'un maître des petites écoles qui est sans cesse en commerce avec [...] la lie du peuple. Il faut une vocation toute singulière [...] L'emploi d'un séminariste demande toute l'attention d'un homme; l'exercice d'un maître des petites écoles exige la même chose. Comment donc pouvoir faire exercer avec succès à la même personne deux emplois si différens? [...] Les maîtres ne demeurent plus que deux heures le matin [dans les classes] et deux heures le soir au lieu de trois». ⁶⁴

BP — «Cela a toujours esté de même et a bien réussi». ⁶⁵

TRF — «Si la pratique et le tems ont rendu par hazard un séminariste bon maître d'école, les pauvres le voient tout-à-coup enlever; on le pourvoit de quelque bénéfice ou de quelque vicariat à la campagne et l'on substitue à sa place quelque jeune clerc qui bien loin d'être capable d'enseigner devrait aller lui-même à l'école». ⁶⁶

BP — «Il y a plusieurs personnes qui ont esté élevez dans les petites écoles, qui sont très capables [...] Il faut donc qu'il soit établi que l'instruction des enfants n'empesche point celle des pauvres clercs [...] Mais quand les pauvres ont des dispositions à l'estat ecclésiastique on leur apprend la théologie et il en est sorti de très bons et saints ecclésiastiques [... établis] dans des vicariats et [...] des curez». ⁶⁷

TRF — «Le motif d'un tel établissement devrait en tout faire ressembler la communauté de *St-Charles aux Frères des écoles chrétiennes* établis dans plusieurs villes du royaume. Ces Frères font un noviciat et font voeu de n'avoir d'autre occupation que celle d'enseigner les pauvres; ⁶⁸ ils tiennent leurs classes

⁶⁴ *Ibid.*, p. 7-9, n. imp.

⁶⁵ *Ibid.*, p. 9, n. ms.

⁶⁶ *Ibid.*, p. 10, imp.

⁶⁷ *Ibid.*, p. 10, n. ms.

⁶⁸ Les auteurs du *Mémoire* sont parfaitement renseignés à une époque où les *Règles* et usages religieux des Frères n'étaient pas divulgués. Ils pouvaient l'être par Rigolcy, mais aussi par Canel qui «travaillait» depuis 1706 à introduire les Frères à Grenoble. En effet, en 1707, Canel prêcha la retraite des curés du diocèse de Lyon au séminaire Saint-Irénée, malgré quelques réticences de Leschassier à son égard: «Je doute fort, écrivait le supérieur de Saint-Sulpice, que les entretiens de Mr Canel soient du goût de Mrs les curés. Ils ne sont pas remplis. Il n'en a presque point sur les matières ecclésiastiques, au moins à ce qu'il m'a paru. Néanmoins il pourra être utile par ses conversations, ou il pourra les animer aux catéchismes et à l'observance de la discipline ecclésiastique. Ainsi je ne voi pas d'inconvénient que vous l'invitez à travailler à votre retraite» (arch. St-Sulpice, *Correspondance de Tronson, Leschassier*, t. VII, n° 1202, 28 février 1707). Les

trois heures le matin et trois heures l'après-dînée, de sorte qu'uniquement attachés et tous dévoués aux fonctions de simple maître d'école, les pauvres entre leurs mains y reçoivent efficacement les instructions les plus salutaires. Ces maîtres zélés n'ayant d'autre objet que l'instruction et le salut de leurs écoles mettent tous leurs soins pour atteindre au but qu'ils se sont proposés; au lieu que le maître qui se doit encore aux fonctions de séminariste, partagé entre deux emplois, dont celui d'enseigner n'est pas la principale vûe [...], il n'enseigne que dans l'espérance de parvenir à la prêtrise et de posséder quelque bénéfice, qui est sa fin principale. C'est donc ici la cause des pauvres et de leurs enfans que l'on défend». ⁶⁹

BP – «Cet établissement [...] contraire à la fondation de Mr Démia [...] est une entreprise téméraire qui marque la cabale [...] Ce n'est pas [aux] recteurs des Ecoles d'introduire ces Frères des Ecoles chrestiennes». ⁷⁰

Connaissant depuis très longtemps Mgr Claude de Saint-Georges et lui ayant fait remettre un mémoire justificatif, partiellement confirmé par le promoteur Michel, Bourlier pensait, comme il l'avait naguère noté:

«L'archevêque ne consentira jamais à cet établissement». ⁷¹

Les recteurs exposèrent leur espoir. Si l'archevêque acceptait de créer un séminaire spécial pour les clercs, issus de familles pauvres désireux d'accéder au sacerdoce et de servir dans les paroisses comme vicaires ou curés, puis d'abandonner au *Bureau des écoles* la *Communauté Saint-Charles* où ne se prépareraient plus désormais que des maîtres d'écoles, les bienfaiteurs de ces écoles accepteraient, en retour, de renoncer à leur intention de cesser toute contribution financière au profit du séminaire de Bourlier. ⁷²

C'était l'époque (1708-1709) où la fortune personnelle de François Rigoley passait dans la construction d'un pavillon supplémentaire au séminaire

voeux prononcés par les Frères étaient expliqués ainsi dans le *Recueil lasallien*: «Les voeux obligent à quatre choses 1° A tenir les écoles par association [...] 2° A demeurer stable dans ladite société [...] 3° [...] ne point abandonner [...] les écoles» (p. 2). Seulement, les auteurs du *Mémoire* forçaient un peu la note en mettant au compte des obligations individuelles de chaque Frère, ce qui définissait une finalité collective: ils oubliaient ce passage: «tenir les écoles [...] ou à faire toute autre chose à quoi on pourra être employé par les supérieurs». L'essentiel était néanmoins correctement perçu.

⁶⁹ A.D. Rhône, 10 G 1666, 15^e pièce, p. 10, imprimé.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 10, note ms. Pour la bonne suite du dialogue j'ai inversé les deux phrases.

⁷¹ *Ibid.*, p. 10, note ms., et Arch. Socurs de St-Charles, *Justification* (19 pages imprimées).

⁷² A.D. Rhône, 10 G 1666, 15^e pièce, pp. 10-11, imprimé.

Saint-Irénée pour le doter de vingt-huit nouvelles chambres.⁷³ Les recteurs des écoles souhaitaient qu'un effort fut fait, non pas en faveur d'une réduction des taux de pension au profit des séminaristes d'une médiocre aisance — Rigoley l'avait généreusement réalisé — mais à l'intention de ceux qui ne pouvaient réellement rien payer et qui rencontraient à *Saint-Charles* le séminaire rêvé.⁷⁴

Or, cette solution n'enchantait pas Leschassier. Si Bourlier laissait la maison Saint-Charles aux mains des *Frères des écoles chrétiennes* et s'il prenait la direction d'un séminaire ecclésiastique indépendant des écoles du diocèse celui-ci deviendrait un concurrent direct de *Saint-Irénée*: buts identiques, mais tarifs de pensions très différents, les revenus du prieuré de Montverdun et autres dons de l'archevêque contribuant à couvrir une grande partie des frais du séminaire de Bourlier. L'avenir ne risquait-il pas de réserver des surprises? Presser La Salle d'envoyer des Frères à Lyon ne s'imposait plus...

Mais les Lyonnais étaient assez avisés pour s'adresser directement au fondateur des Frères. Il leur fallait toutefois commencer par arracher le consentement de l'archevêque. **Claude de Saint-Georges ne se laissa pas fléchir.** Quelques-uns des arguments longuement étalés par Bourlier lui restaient en mémoire:⁷⁵

— On a insinué «que la *communauté de S. Charles* devrait être semblable à celle des *Frères des écoles Chrétiennes* établis dans plusieurs villes du Royaume dont on a affecté de faire l'éloge [... Or, c'est] un fait avancé au hasard et sans raison de dire qu'on a retranché une heure du temps de l'école⁷⁶ et qu'on

⁷³ *Notes historiques sur le séminaire...*, 2^e fasc., p. 123. Constructions de 1708-1709. Peu après, une soupenne fut transformée en vastes appartements pour loger l'archevêque de Lyon. L'achat d'une maison de campagne pour les séminaristes fut également effectué un peu plus tard.

⁷⁴ Les recteurs reprochaient à Bourlier de vouloir utiliser les fonds provenant du prieuré de Montverdun à l'entretien des ecclésiastiques du séminaire qui se préparaient à la prêtrise et ils soutenaient que ces revenus devaient profiter exclusivement aux écoles et aux maîtres. Bourlier rétorquait que les séminaristes étrangers au diocèse de Lyon payaient pension à Saint-Charles et que le prieuré était uni au séminaire autant qu'aux écoles (A.D., Rhône, 10 G 1666 et arch. Soeurs de Saint-Charles, *Justification*).

⁷⁵ Arch. Soeurs de Saint-Charles, *Justification du séminaire de Saint-Charles sur ce qu'on luy impute au sujet des Ecoles des pauvres*, n.l.n.d. La date est comprise entre janvier 1708 et juin 1709 car l'auteur parle du *Mémoire* imprimé, précédemment cité, et il ne fait pas allusion à la réunion décidée par l'archevêque le 18 juin 1709, au contraire, il la prépare. Il se fait connaître comme «supérieur du séminaire» Saint-Charles à la page 17 § 4.

⁷⁶ Les recteurs ne parlaient pas exactement ainsi. Ils comparaient les écoles lyonnaises de 1708 non à celles de 1685, mais à celles que régentaient les *Frères des écoles chrétiennes*.

y met souvent des jeunes clercs [...] car en 1^{er} lieu le temps des écoles n'a jamais été (comme il l'est à présent) que de deux heures et demy par cette raison qu'à cause des fabriques qui s'exercent en cette ville, les enfants sont nécessaires dès les six à sept ans à leurs parens.

En second lieu [...] il est facile de comprendre que suivant l'intention de Mr Démia on peut tout à la fois former un bon maître d'école et faire de celui-là un bon prêtre. En effet on n'enseigne dans l'école des enfants des pauvres qu'à lire, écrire, l'arithmétique et le catéchisme. Quand une fois le maître sçait la méthode d'enseigner ces sortes de leçons, il est certain qu'il n'a besoin d'aucune autre préparation avant que d'aller dans l'école⁷⁷ ou tout au plus qu'un quart d'heure suffit pour réfléchir à ce qu'il y doit faire, en telle sorte qu'à l'exception du temps destiné pour l'école il peut employer le reste à l'étude de la théologie et des autres exercices du séminaire [...] recevoir les ordres sacrez et être utile à l'Eglise...⁷⁸.

— «La quatrième proposition concernant l'exemple des *Frères des écoles Chrétiennes* est une pure obstination qui fait douter avec quelque raison que le Mémoire imprimé ne soit l'effet de quelque ressentiment de ceux qui avoient déjà tenté inutilement en 1706 de faire venir de leur mouvement quatre de ces Frères laïcs pour les établir maîtres des petites écoles sans prendre garde à l'arrest du Conseil inséré dans le livre des *Règlements* page 80⁷⁹ par lequel il est défendu à toutes personnes de s'ériger en maîtres d'école sans l'approbation par écrit de Monseigneur l'Archevêque qui les rejetta avec justice par une infinité de raisons très sensibles dont il suffira d'en rapporter deux:

La première, que les ecclésiastiques ont toujours plus de disposition que les laïques pour enseigner les enfans;

La seconde, qu'une **communauté de laïques** ne sauroit jamais se maintenir dans les dispositions nécessaires, ni se perpétuer comme une **communauté ecclésiastique**: *le zèle, la piété* (dit Monsieur Démia dans ses *Remontrances*), *la*

⁷⁷ C'était précisément ce «il est certain» que les recteurs mettaient en doute.

⁷⁸ Bourlier ne se rend pas compte que sa phrase laisse transparaître une conviction opposée à celle de l'abbé de La Salle et des recteurs des écoles: «inutilité à l'Eglise» — ou moindre utilité — des simples maîtres d'écoles. L'Eglise est identifiée avec le clergé. La cléricature cristallise toutes les vertus. Il en oublie que les Soeurs de Saint-Charles, dont il était pourtant supérieur, étaient *utiles à l'Eglise...* sans cléricature, sans études théologiques poussées, sans perte de temps, et sans manque de moyens intellectuels.

⁷⁹ Un exemplaire de ces *Règlements* de Démia est à la B.M. de Lyon, Réserve.

*patience, la modération, la fermeté, la vie exemplaire et irréprochable et toutes les autres qualités qui sont nécessaires à un maître d'école ne se rencontrent pas dans toutes sortes de gens; c'est pourquoy [...] on peut assurer que si les petites écoles sont [...] utiles au public, le petit séminaire de St-Charles ne le doit pas moins être puisque c'est luy qui fournit les sujets dont on se sert pour remplir les places des maîtres, c'est luy qui les instruit sans relâche, qui nourrit leur piété & c.*⁸⁰

Au reste ç'a été l'intention de Mr Démia de trouver dans la même oeuvre deux grands biens, l'un d'instruire les pauvres, l'autre d'élever les pauvres ecclésiastiques qui les instruisent, ce qui n'arriveroit pas si on admettoit des Frères laïcs».

— «Les écoles et le séminaire ne doivent être qu'un même corps pour ce qui concerne la direction des écoles; leurs biens sont distinguez et n'ont rien de commun».

— Que penser de la proposition d'après laquelle, si Démia vivait, il séparerait «des écoles du séminaire»? N'est-il pas certain «que le séminaire de St-Charles et les petites écoles ne font qu'un seul et même corps...»?⁸¹ «Dès le moment que le séminaire seroit séparé des écoles» la rente de 1 002 livres donnée par l'archevêque aux petites écoles reviendrait à l'Hôtel-Dieu, le contrat d'union étant rompu...

— «Sa Grandeur [...] ne manquera pas de prendre un parti qui [...] fera la justice au séminaire».⁸²

⁸⁰ Ce texte est attribué à tort aux *Remontrances* de Démia (éd. FAILLON, *Vie de M. Démia*, pp. 487-504) qui ne parlent nullement du séminaire St-Charles. Des idées analogues se rencontrent dans l'*Avis important*. Mais Démia ne dit pas ce que Bourlier voudrait faire entendre, à savoir que tous les maîtres doivent être ecclésiastiques. Il a écrit au contraire: «On ne devoit point prendre ni de prêtres, ni de personnes mariées», mais des «ordinans et surtout ceux qui sont dans les quatre mineurs» et «personnes qui vécutent dans le célibat [...] aussi longtemps qu'ils feroient les écoles» (*Avis important*, 1688, § IV, Bibl., Mazarine A 10694, 103^e pièce).

⁸¹ La confusion se poursuit grâce à l'ambiguïté du terme «séminaire». Démia parlait de la «Communauté de St-Charles» ou du «petit séminaire» afin de l'éviter. Dans la pensée de Démia, la *Communauté de St-Charles* ne faisait qu'un seul corps avec le *Bureau des écoles* et les recteurs de ce Bureau acceptèrent en 1701 l'union du prieuré de Montverdun à la *Communauté St-Charles* en utilisant le terme de *séminaire* grâce auquel Bourlier put effectuer le glissement que certains recteurs lui reprochaient en 1708. En droit strict, la «communauté» avait cédé la place au «séminaire» depuis que les signatures s'étaient apposées sur le traité d'union passé devant notaires en 1701, enregistré au parlement en 1703.

⁸² Arch. Soeurs de St-Charles, *Justification*, p. 17.

Claude de Saint-Georges justifia Bourlier, somma le trésorier du *Bureau des écoles* de payer ses dettes à *Saint-Charles* et rejeta définitivement l'idée d'introduire à Lyon les *Frères des écoles chrétiennes*.

Les choses continuèrent donc comme ci-devant. *Saint-Charles* fut largement ouvert aux ecclésiastiques pauvres dépourvus de vocation enseignante.⁸³ Les sept écoles populaires de garçons de la ville furent régies par quatorze séminaristes de Saint-Charles, à titre d'expériment ministériel, avec l'assistance du «confesseur des enfants» et du «visiteur des écoles». Ces maîtres, tous ecclésiastiques, dispensés de payer pension, voisinaient avec des séminaristes payants venus d'autres diocèses. Ils séjournèrent à Saint-Charles durant trois ou quatre ans, le temps de faire leur philosophie et leur théologie, sous la direction de Bourlier, d'un préfet et d'un professeur, puis, leurs études terminées, ils laissaient la place à d'autres... au séminaire... et dans les écoles.⁸⁴

En 1706-1710, les Lyonnais n'étaient pas tous satisfaits du système. Ils ne réussirent pourtant pas à le modifier. Après la mort de Bourlier, en décembre 1718, le *séminaire Saint-Charles* fut dirigé par Matthieu Chambon, Brunon († 1754) et Joseph Gay **jusqu'au jour de 1791 où les autorités révolutionnaires le dispersèrent.**⁸⁵ La *Communauté St-Charles*, souhaitée par Démià, avait vécu. Le *Bureau des écoles* soutint les Soeurs de Saint-Charles et facilita leur rétablissement ultérieur mais il se désintéressa des ecclésiastiques-séminaristes-maîtres d'école et, après le Concordat de 1801, le cardinal Fesch autorisa les *Frères des écoles chrétiennes* à enseigner dans les écoles de Lyon. Par la volonté de Claude de Saint-Georges et de Bourlier, La Salle n'avait rien pu faire à Lyon en 1706-1710. Ses Frères laïcs bien que vivant religieusement n'étaient pas conformes à l'idée que l'archevêque se faisait du maître de ses écoles paroissiales: là où La Salle voyait une fin en soi, **un ministère complet** — l'éducation chrétienne des enfants —, il remarquait surtout un moyen de former des prêtres à l'évangélisation de l'enfance et, progressivement, des adultes.

Aussi étonnant que cela puisse paraître, le chanoine Blain, de Rouen, ne mentionne pas une seule fois le nom de Démià dans sa monumentale *Vie de*

⁸³ *Ibid.*, *Mémoire...* [janvier 1708]. La note manuscrite de la première page s'achève ainsi: «Mgr de Saint-George [...] fit même une ordonnance qui confirme la *communauté de St-Charles* dans la qualité de *séminaire du diocèse* où peuvent entrer tous ceux qui aspirent aux ordres».

⁸⁴ *Ibid.*, *passim*.

⁸⁵ *Les Soeurs de Saint-Charles de Lyon, Annales*, t. I; FAILLON, *Vie de M. Démià*. Le chapitre V constitue une histoire des Soeurs de St-Charles et des supérieurs du séminaire; A. BONNEL, *Les écoles de Lyon pendant la période révolutionnaire*.

Mr J.B. de La Salle (Rouen, 1733, 2 vol.). Son *Discours sur l'institution des Ecoles chrétiennes et gratuites*, gros de 115 pages, donne l'impression que tous les fondateurs sont passés en revue. L'oubli est donc particulièrement injuste. Revenant sur la question (t. I, p. 147), il relève les succès, pour les écoles de filles, du père Barré et de Nicolas Roland, sans exclure Démia cette fois, puisqu'il y joint «peut-être quelques autres saints personnages» auxquels il ne dénie pas l'intention «de faire, en faveur des garçons, ce qu'ils avaient heureusement exécuté en faveur des filles». Démia reste vraiment trop dans l'ombre. Il illustre parfaitement la maxime populaire selon laquelle «le bien ne fait pas de bruit». La mise au jour de son *Journal* montrera quelle fut l'étendue de ses relations et, par suite, l'importance de ses initiatives.



SECONDE PARTIE

DOCUMENTS FONDAMENTAUX
SUR CHARLES DÉMIA



INTRODUCTION

Il n'est pas question de publier ici les *Méditations* attribuées parfois à Charles Démia car il s'agit en réalité des *Méditations pour les Soeurs Maîtresses des écoles charitables du S. Enfant Jésus De l'Institut de feu le R. Père Barré, Minime... par le R.P. F. Giry, ex-Provincial des Minimes et Directeur du même Institut*, approuvées le 19 février 1687, reproduites à la suite de leurs *Constitutions*, avant 1960, par les Soeurs de la Providence de Rouen. Mais le fait qu'elles se lisent depuis longtemps chez les Soeurs de Saint-Charles de Lyon atteste leur influence.

Sans doute serait-il fort utile de rééditer le *Trésor clérical*, oeuvre maîtresse de Charles Démia dont les retouches prévues par lui avant sa mort dans son *Journal* figurent dans l'édition posthume de 1694. C'est un véritable traité de vie ecclésiastique en 686 pages. Préparation aux saints ordres, conduite journalière, manière de célébrer messe et sacrements, devoirs d'un curé, moyens d'acquiescer la sainteté due à son état en font un véritable traité de vie spirituelle parfaitement unie à la vie liturgique et pastorale. Cinquante-six pages y sont consacrées aux obligations du clergé à l'égard des écoles paroissiales, des catéchismes et des prédications. L'exemplaire que possédait, en 1736, un diacre de Dole, Le Roy de La Brosse, est aux Archives F.E.C. de Talence.

Parce qu'ils sont de moindre étendue, et plus difficiles à consulter, on se bornera à reproduire ci-après les *Remontrances faites à Messieurs les Prévost des Marchands, Echevins et Principaux habitants de la Ville de Lyon* (1668), les *Remontrances à Messieurs du clergé*, le chapitre du *Trésor clérical* sur l'*Ecole dominicale*, un *Prospectus* du Séminaire St-Charles, l'*Avis important* de 1688, une analyse du testament de 1675, les textes des *Testaments* de 1685 et de 1689 suivis de documents relatifs à leur exécution.

Le tout sera précédé des règles d'orthographe édictées par Démia dans ses *Règlements pour les écoles*.



DOCUMENT I

L'ORTHOGRAPHE DE CHARLES DÉMIA D'APRÈS SES «RÈGLEMENTS»

Avant de reproduire des textes de Charles Démia, il convient de savoir ce qu'il pense de l'orthographe. D'un point de vue général, il est favorable à sa simplification. On s'attendrait donc à ne rencontrer aucune lettre inutile dans son *Journal* qui, n'étant qu'un ensemble de notations rapides et succinctes, multiplie les abréviations. Or, il n'en est rien, du moins assez souvent: la force de l'habitude liée à la pratique usuelle des imprimeurs l'emporte sur tout principe simplificateur. Notons toutefois que le *Journal* n'est pas autographe de bout en bout. Un ou plusieurs secrétaires sont intervenus occasionnellement.

La pensée de Démia sur l'orthographe est exposée dans le *Chapitre troisième* de ses *Règlements pour les écoles de la Ville et du Diocèse de Lyon*. Roger GILBERT date un manuscrit de ces *Règlements* de l'année 1684 en signalant que l'édition, qu'il situe en 1688, bien que non datée par l'imprimeur, n'en diffère que très peu.¹ C'est l'imprimé qui correspond davantage à la pratique des années contemporaines du *Journal* de 1685-1689. En voici les pages 24-26.

DE L'ORTHOGRAPHE

LE MAITRE gardera un milieu entre l'ancienne Orthographe, et celle de quelques Modernes, qui défigurent la Langue.² Il ôtera les lettres, qui ne se prononcent point, et qui ne rendent pas les mots méconnoissables, comme le *p* dans *Baptême*, et *Ptisane*, l'*s* qui se trouve après un *é* clair, au lieu de laquelle

¹ Roger GILBERT, *Charles Démia, 1637-1689, Fondateur lyonnais des petites écoles des pauvres*, Lyon, E. Robert, 1989, pp. 57-59.

² Cf. FURETIÈRE, 1690, art. *Orthographe*: «Science qui décrit correctement les mots avec toutes les lettres convenables et nécessaires. Le premier qui a voulu changer l'*orthographe* fut Jacques Pelletier du Mans, qui soustint qu'il falloit escrire comme on parle, et après luy Louis Maigret, Pierre La Ramée dit Ramus, Jean Anthoine de Baïf, et de nostre tems l'Esclache. Ces opinions ont esté traitées de ridicules». La suite du texte nomme plusieurs auteurs de traités relatifs à l'orthographe latine. Louis de Lesclache, né en Auvergne, enseigna à Paris, Grenoble et Lyon où il mourut de 17 août 1671. Parmi ses ouvrages de philosophie, celui qui traite des *Avantages que les femmes peuvent retirer de la philosophie*, Paris, 1667, mérite historiquement notre attention. Son traité d'orthographe ne fait que reprendre les arguments simplificateurs de ses devanciers: *Les véritables règles de l'ortographe françèze, ou l'Art d'aprandre en peu de tems à écrire corectement*, Paris, 1668.

on met un accent au dessus de l'*é*, comme *dédain*, *détruire*, etc. on supprime de même l'*s* qui fait la syllabe longue, à la place de laquelle on met un accent circonflexe comme *Apôtre*, *jeûne*, il faut excepter certains mots qui sont si nus, quand on en a ôté quelque lettre, qu'on ne les reconnoit plus; on retranche aussi les lettres doubles, et inutiles, comme l'*f* dans *affaire* au lieu d'*affaire*, l'on change presque toujours l'*y* en *i* simple.

Le Maître fera apprendre aux Ecoliers les regles generales de l'Ortographe, par exemple qu'il y a 24 lettres dans l'Alphabet, y comprenant *K* et *W*, cinq sont voïelles, sêze consonnes Latines, et trois lettres Grecques *K*, *Y*, *Z*:³ des voïelles il y en a deux qui sont quelquefois consonnes, savoir quand elles commencent les mots et les syllabes, et pour lors elles s'écrivent diférent *u* *U* voïele, *v* *V* consonne, *i* *I* voïele, et *j* *J* consonne.

IL FERA REMARQUER ce qu'il y a de particulier dans certaines lettres de l'Alphabet, comme l'*e* devant l'*n* ou *en*, prend souvent la prononciation de l'*a*, par exemple, *enfant*, lisez *anfant*, le *c* et le *g* se prononcent doucement devant l'*i* et l'*e*, et durement devant l'*a*, l'*o*, et l'*u*; l'*h* est muette dans les mots qui dérivent du Latin, comme l'honneur, et aspirante devant les autres, qui n'en viennent pas, comme *le hazard*, l'*r* et l'*s* se prononcent doucement, quand elles sont au milieu des mots, et entre deux voïeles, par exemple, *faire*, *faisons*. Le *t*, prend la prononciation d'un *c* lorsqu'il est suivi d'un *i*, et d'une autre voïele au milieu d'un mot, par exemple *act in*,⁴ à moins qu'il ne soit precedé d'un *s*.

Il apprendra aux Ecoliers ce qu'on joint ensemble dans la prononciation, n'en faisant qu'une syllabe, comme dans les mots suivans, *Roi nous*, etc. dans le Latin il n'y a point de Diphtongue, si les voïeles ne sont jointes ensemble, comme dans les mots suivants *Cœurs*, *Coelum*, etc.

LE MAITRE fera de plus remarquer les Mots qui doivent commencer par des lettres Capitales, et encore ce que c'est qu'*Apostrophe*, *Cédille*, *Abreviations*, *Division*, etc. qu'il expliquera comme s'ensuit:

L'*Apostrophe*, se met au haut de la premiere ou deuxiême lettre pour remarquer le défaut d'une voïele, comme l'honneur, l'Eglise.

La *Cédille* se met sous le *ç*, pour le faire prononcer comme un *s*, par exemple, *façon*.

³ Cinq voyelles: a, e, i, o, u dont deux sont parfois consonnes (i = j; u = v). Seize consonnes latines: b, c, d, f, g, h, l, m, n, p, q, r, s, t, w, x. Trois lettres grecques: k, y, z.

⁴ Erreur typographique évidente. Lire: *action*.



L'abréviation marque le défaut d'un`m, et d'un`n, par exemple, *dominū*.⁵

La Division se met au bout de la ligne, quand le mot n'est pas achevé, par exemple à celui d'*ache-vé*.

La Subunion se met entre deux Mots pour les unir et lier ensemble, par exemple, dit-il.

POUR LES ACCENS, le Maître fera Observer qu'il y en a de trois sortes; savoir l'accent *Grave*, l'*Aigu*, et le *Circonflexe*; que le *Grave* vient de gauche à droit, exemple (`) et se met souvent sur l'*A*, pour alonger les silabes, exemple *deçà*; l'accent *Aigu* qui vient de droit à gauche (^) marque ordinairement la prononciation de l'*É masculin*, comme *bonté*, *vérité*. L'accent *Circonflexe* qui est fait comme un *v renversé* (~)⁶ tient ordinairement la place de la lettre *s*, dans les Mots où elle n'est pas prononcée, comme dans *Pâques* au lieu de *Pasques*.

TOUCHANT LES PONCTUATIONS, il leur fera aussi remarquer qu'il y en a de sept sortes: le premier est la *Virgule* (,) où l'on s'arreste un peu en lisant: le second *les deux points* (:) où l'on s'arreste un peu plus: le troisième, est le *Point et la Virgule* (;) le quatrième, le *Point final* (.) où l'on s'arrête beaucoup: le cinquième, le *point interrogatif* (?) le sixième, le *point admiratif* (!) le septième, la *parenteze* () .

De la lecture par Remarque.

Voicy un Exemple de la maniere, dont le Maître peut faire lire par Remarques.

Les Maitres peuvent-ils faire profiter les Enfans à la Vertu, sans qu'ils fassent chaque jour des Considerations?

L'Enfant qui doit lire par Remarques, dira: *Les Maitres* l'*L*, est Capitale, parce qu'elle est au commencement de la Phrase, l'*M*, est aussi Capitale, parce qu'elle commence un mot considerable. Il y a un accent circonflexe sur l'*â*, qui tient la place d'une *s*, et qui rend la silabe longue: *Peuvent-ils*, le premier *u* est voiele, et l'autre consonne, *ent*, le *t*, et l'*i*, il y a une subunion *faire*, la diphtongue *ai* se prononce comme un *e* clair: profiter,⁷ il n'y a rien à remarquer, etc.

⁵ Par «abréviation», comprenons: tiret au-dessus de la dernière lettre conservée. *Dominū* = *Dominum*.

⁶ Au lieu de *v* c'est *u* qu'a écrit l'imprimeur ce qui ôte toute valeur explicative à la phrase.

⁷ L'imprimeur a évidemment oublié de mettre ce mot en italiques. Lire: *profiter*.

Moiens pour bien enseigner ces Remarques.

POUR BIEN REÜSSIR à enseigner toutes ces Remarques aux Enfans, il seroit bon que le Maitre les leur fit aprendre par coeur, les en interrogeât, et les en fit disputer les uns contre les autres pour la place, il pourroit ainsi leur dicter des Thèmes sur les règles qu'ils auroient apprises, et qu'il leur auroit expliquées, et qu'ensuite il corrigera, leur faisant remarquer les fautes, qu'ils auroient faites; il recompensera ceux qui auroient le mieux satisfaits. Mais le principal moiens, est de leur faire copier des choses bien correctes.⁸

⁸ L'imprimeur n'a pas toujours suivi les règles indiquées par Démia. Par exemple, il écrit tantôt *Maitre*, tantôt *Maitre*, *effet* ou *éset*. Il oublie parfois l'accent aigu sur *l'e clair*. On comparera telle phrase de Démia à celle-ci de l'*Avertissement* de Richelet (*Dictionnaire françois*, Genève 1680, autre éd., 1693): «Touchant l'Orthographe on a gardé un milieu entre l'ancienne et celle qui est tout à fait moderne et qui défigure la Langue. On a seulement retranché de plusieurs mots les lettres qui ne rendent pas les mots méconnoissables quand elles en sont otées... On écrit *Apôtre*, *jeûne*».

DOCUMENT II

REMONTRANCES DE 1668

Nous ne savons pas sous quelle forme, manuscrite ou imprimée à petit nombre d'exemplaires, furent distribuées les premières *Remontrances au Prévôt des Marchands, Echevins et Principaux habitans de Lyon*, aucun exemplaire ne nous étant parvenu à ce jour. Elles dataient, tous les historiens de Démià l'affirment, de 1666. Au contraire, l'édition de 1668 eut un grand retentissement. Elle occupe les pages 57-66 d'un *Recueil* postérieur à février 1688 (date d'une *Ordonnance* de l'Intendant de Languedoc citée p. 82).¹ Voici sa reproduction. Les abréviations sont explicitées, les notes marginales sont transcrites en bas de pages.

REMONTRANCES FAITES A MESSIEURS LES PREVOST DES MARCHANS, ECHEVINS ET PRINCIPAUX HABITANS DE LA VILLE DE LYON:

Touchant la nécessité et utilité des Ecoles chrétiennes pour l'instruction des enfans pauvres. Par M^{re} CHARLES DÉMIA, Prêtre Comissaire député, pour la visite des Eglises de Bresse, Bugey, Dombes, etc. 1668.

Les marques illustres que Messieurs les Prevost des Marchans, et Echevins de la Ville de Lyon ont donné de tout tems, du zèle qu'ils ont eu de la rendre une des mieux policées du Royaume, et la pieté de ses principaux Habitans; ont fait naître la pensée à quelque personne de remonter à Messieurs du Consulat, et plus Notables qui resident dans Lyon, que le principal moyen d'achever la splendeur et magnificence de cette grande Ville, est d'y établir des Ecoles Chrétiennes, où les pauvres de l'un et l'autre sexe, soient enseignez gratuitement dans leur bas âges.

¹ Il est probable que ce *Recueil* ne fut imprimé qu'après le décès de Démià (1689). Il servit d'aide-mémoire. Trois copies des *Remontrances* sont aux AMG, Rome, sous la cote *ABp Démià*. Des originaux et photocopies sont aux Archives des Soeurs de Saint-Charles à Lyon. L'original des A.M. Lyon GG 150, est un recueil en deux parties, la première étant constituée par les *Règlemens pour les écoles* (12 p. non paginées suivies des pp. 1 à 56), et la seconde par un *Recueil des Remontrances, Reglemens, Ordonnances, Arrêts, Lettres d'Etablissement et autres papiers importants concernans les écoles du diocèse de Lyon*. FAILLON, *op. cit.*, en 1829, a publié ces *Remontrances* à la suite de sa biographie de Démià. Notre transcription part d'une photocopie d'un original.

Cet Etablissement est de telle Importance, et d'une si grande utilité, qu'il n'est rien dans la Police, qui soit plus digne des soins et de la vigilance des Magistrats; puisque de là dépend le bonheur et la tranquillité publique, qui ne peuvent subsister, à moins que les Particuliers ne s'acquittent de leurs *devoirs envers Dieu*, envers leur *Patrie* et leur *Famille*.

Or il est impossible de s'en bien acquitter, si les jeunes gens n'en sont [pas] instruis de bonne heure, en des lieux où l'on fasse profession particulière d'enseigner ces Devoirs, dont ils ne peuvent avoir d'eux-même connoissance, puisqu'ils n'apportent en ce monde que l'ignorance, le peché et une grande pente au mal.

IL EST VRAY que les enfans d'honneste famille reçoivent l'instruction de ces Devoirs dans leurs Maisons, par leurs parens, dans les Ecoles par les Maîtres qu'ils payent, dans les Colleges par les Regens que la Ville entretient.

Mais les Pauvres n'ayans pas le moyen d'élever ainsi leurs enfans; ils les laissent dans l'ignorance de leurs obligations: le soin qu'ils ont de vivre, fait qu'ils oublient celui de leur faire apprendre à bien vivre, et eux-mêmes ayant été mal élevez, ils ne peuvent communiquer une bonne éducation qu'ils n'ont jamais eüe; Outre que le desordre dans lesquels la plupart de ces Pères ont vécu pendant leur jeunesse, fait qu'ils se soucient fort peu, que leurs enfans aprennent les bonnes moeurs, et les Devoirs du Christianisme qu'ils ignorent.

Les Parrains qui devoient supléer à ce manquement, ne connoissans pas leurs obligations, n'en tiennent pas plus conte que leurs peres: ainsi l'on voit avec un sensible deplaisir que cette éducation des enfans, du pauvre peuple est totalement negligée, quoy qu'elle soit la plus importante de l'Etat, dont ils font le plus grand nombre, et qu'il soit autant et même plus Necessaire, d'entretenir pour eux des Ecoles publiques, que des Colleges pour les enfans d'honnête famille.

DE CE PEU DE SOIN qu'on a d'élever les jeunes gens, s'ensuit la prodigieuse ignorance de Dieu, qu'ils sont néanmoins obligez de connoître, d'aimer et de servir, s'ils veulent avoir part en son Royaume.² Mais comment les Maîtres les instruiront-ils? S'ils n'ont des Maîtres qui les instruisent. Comment les Maîtres les instruiront-ils? si quelqu'un ne les entretient. Qui les entretien-

² *Quomodo cognoscent sine praedicante? quomodo praedicabunt nisi mittantur.* Rom. 10.14.

dra? si le corps de Ville, les Curez et Marguilliers de chaque Parroisse n'entreprennent cette dépence?

Peut-être que QUELQU'UN VOUDROIT DIRE que les jeunes gens pourroient recevoir cette connoissance par les Sermons et Catechismes qui se font dans les Parroisses: Mais comme plusieurs ne les fréquentent point, et que ceux qui y assistent n'en profitent aucunement, soit parce que la plupart des instructions qui s'y font sont au-dessus de leur portée, soit à cause que la semence Divine qui s'y jette, est souvent étouffée par la corruption de la nature,³ et les mauvaises compagnies qu'ils fréquentent dès qu'ils en sont dehors; ainsi les pauvres ne peuvent par cette voye quitter l'ignorance où ils croupissent, et satisfaire à cette obligation d'aimer et servir Dieu, dont le Fils a cheri si tendrement l'Etat d'enfance, et par lequel il a bien voulu commencer le Mystere de nôtre Redemption.

Sibien qu'après tant de bienfaits que les hommes ont receus, et qu'ils reçoivent encore en leurs bas âge, après le commandement exprés d'un Dieu, qui exige qu'on lui offre les premices des années aussi bien que des fruits, il ne faut pas s'étonner s'il châtie si severement ceux qui manquent à ce devoir;⁴ Si l'on voit la perte de tant de belles esperances dans les uns, la mort précipitée dans les autres; tous ces malheurs n'ont autre source, sinon la mauvaise instruction de la jeunesse; Qui est encore cause du peu de sentiment de la vertu dans le bas âge, de l'estime du vice dans l'âge viril, de l'endurcissement et impenitence finale dans la vieillesse.⁵

SI CE DEFAUT de bonne instruction est cause que l'on peche contre les Devoirs que l'on doit rendre à Dieu, il *préjudicie* encore beaucoup *au public et particulier* qui le composent.

Car les jeunes gens mal élevez, tombent ordinairement dans la feneantise; de là vient qu'ils ne font que ribler [courir la nuit comme font les filous, cf. Furetière] et battre le pavé, qu'on les voit attroupez par les carrefours, où ils ne s'entretiennent le plus souvent, que de discours dissolus, qu'ils deviennent indociles, libertins [refusant de «s'assujettir aux loix» cf. Furetière], joüeurs, blasphémateurs, querelleux; s'adonnent à l'yvrognerie, à l'impureté, au larcin et

³ *Semen cecidit super viam et volucres coeli comederunt, aliud supra petram etc.* S. Matt.

⁴ *Sinite parvulos venire ad me.* Marc 10.

⁵ *Amat Christus infantiam quam corpore et animo suscepit amat infantiam humilitatis magis-tram innocentiae regulam.* Augustin.

brigandage, qu'ils deviennent enfin les plus depravez et factieux de l'Etat, duquel étant les membres corrompus, ils gâteroient le reste du corps, si le foüet des bourreaux, les galeres des Princes, les gibets de la Justice, n'enlevoient de terre ces serpens venimeux, qui infecteroient le monde par leurs venins et leurs dissolutions.⁶ *Adeo à teneris assuescere malum est?*

C'est encore de ce défaut de bonne éducation que naît la difficulté qu'on a de trouver des serviteurs fideles, et des bons Ouvriers; Que l'on voit tant de fe-neans et vagabons par les ruës, qui ne sçachans que boir et manger et mettre au monde des miserables, causent dans la Ville une fourmilliere de gueux, qui pourroient non seulement faire apprehender des desordres publics (telle sorte de gens étant ordinairement porté à la sedition, et capables de toutes les mauvaises entreprises) mais encore donner juste sujet de craindre, que le fond destiné pour la subsistance de l'Aumône générale de l'Hôtel Dieu ne fût à la fin épuisé, Ce qui retomberoit à la Charge du Consulat, notamment pour l'Hôtel Dieu, dont les Prevos des Marchans et Echevins sont les Recteurs primitifs.

SI LA BONNE INSTRUCTION est si necessaire dans les pauvres garçons, elle ne l'est pas moins pour la gloire de Dieu et le bien public dans les *Pauvres Filles*; Ce sexe ayant d'autant plus besoin d'être soûtenu par la vertu, que la foiblesse est grande, et que de leur bon commencement dépend leur fin heureuse.⁷ D'où croit on que viennent les desordres, et la jalousie dans les maisons, tant de lieux infames dans la Ville, tant d'enfans exposez dans l'Hôpital, tant de dissolutions publiques, si ce n'est qu'on n'a pas eu assez de soin de l'éducation des jeunes filles, qu'on les a laissées dans l'ignorance, et qu'ensuite elles sont tombées dans l'oisiveté, et puis dans le mensonge, l'indocilité, l'inconstance, et enfin dans la misere, qui est l'écueil le plus commun, où la pudeur de ce sexe fait ordinairement naufrage: *Haec fuit iniquitas sodomae, otium filiarum, ejus mendacium, furtum, adulterium inundaverunt*, dit un Prophete.

ON A TROUVÉ le moyen de régler le Clergé, et les Cloîtres en établissant des Ecoles, qu'on appelle Seminaires et Noviciat:⁸ Il n'y a point aussi d'autre moyen de tarir la source de tant de desordres, et reformer Chretienement les Villes et les Provinces, qu'en établissant des petites Ecoles, pour l'ins-

⁶ *Erat ergo peccatum grande puerorum. 1. Reg. 1. Ossa eorum implebuntur vitiis adolescentiae, et cum eis in pulvere dormient. Job. 10. Adolescens juxta viam suam etiam cum senuerit non recedet ab ea. Prov. 22.*

⁷ *Dimidium facti qui benè coepit habet.*

⁸ *Filii tibi sunt, erudi illos à pueritia. Eccl. 7.*

truction des enfans du Pauvre peuple, dans lesquelles avec la crainte de Dieu, et les bonnes moeurs, on leur apprendroit à lire, écrire et chiffrer, par des Maîtres capables de leur enseigner ces choses, qui les mettroient heureusement en état de travailler en la plupart des Arts et des Professions; n'y en ayant aucune, où ces premières connoissances ne servent d'un grand secours, et d'acheminement pour s'avancer dans les emplois les plus considérables.

PAR CE MOYEN les Fabriques et Manufactures se rempliroient peu à peu de bons Apprentis, qui pourroient ensuite devenir d'excellens Maîtres [de métiers], puisque dans ces Ecoles on leur enseigneroit, l'obligation, qu'ils ont de travailler fidelement et fortement, et les moyens dont il faudroit qu'ils se servissent pour sanctifier et faire fructifier leur travail, en leur insinuant une grande horreur de la chicane et de la feneantise: Il n'y auroit pas tant de peine de purger la Ville de lieux infames, puisque l'oisiveté et la pauvreté qui sont les deux sources de la prostitution du sexe, en seroient bannies, vû que l'on remederoit à l'une en les occupant à la lecture et écriture, et qu'on surviendroit à [au sens de «avant»] l'autre en ouvrant leur esprit par des saintes connoissances, qui les rendroient industrieuses pour gagner leur vie, et mieux disposées aux emplois qu'on leur voudroit bailler.

CES PETITES ECOLES SEROIENT, comme autant de Pepinieres, dans lesquelles ces jeunes plantes étant élevées soigneusement, seroient ensuite dans tous les emplois en odeur de benediction. La semence que les Pasteurs jetteroient dans ces petits chams seroit cultivée, par ces bons Maîtres, lesquels, fôüssans ces terres qu'on laisse en friche, pourroient parfois découvrir des trésors d'autant plus utiles au public, que souvent il se rencontre de l'Or dans cette Bouë, et parmi ces Rochers des Pierres precieuses, c'est à dire des Sujets autant et quelquefois mieux disposez pour les Arts, les sciences et la vertu, que parmi le reste des hommes; ce que grand nombre d'exemples confirment assez clairement.

Ces Ecoles publiques seroient encore comme des Académies de la perfection des pauvres enfans, où les fougueuses passions de la jeunesse seroient domtées et soûmises à la raison, leur entendement éclairé des vertus qu'on leur enseigneroit, leur memoire remplie de bonnes choses qu'ils y entendoient, et leur volonté échauffée par les exemples de vertu qu'ils y verroient pratiquer.⁹

⁹ *Qui in juvenili aetate se domant, et sociant Deo, offerunt Deo hostiam viventem benè placentem, etc.* Hugo à S. Victor.

Elles seroient encore, si vous voulez, comme des Bureaux d'adresse, et des lieux de Marché (à parler au langage de l'écriture)¹⁰ dans lesquels les personnes les plus commodes [= obligeantes] pourroient aller prendre, les uns pour se servir dans leurs Maisons, les autres pour employer dans le Negoce, quelques-uns mêmes pour avancer dans les Sciences; Enfin on pourroit envoyer ces petits Ouvriers dans la vigne, et les employer chacun selon leurs dispositions et talens, lesquels aians été perfectionnez dans cette Academie de vertu, formeroient des personnes sages pour leur conduite, industrieux pour les Arts, adroits pour le Negoce, et generalement des gens propres à tout ce à quoi on voudroit les employer.

EN ELEVANT de cette façon les jeunes gens, l'on banniroit les débauches, l'on verroit le vice diminuer, parce qu'on leur en donneroit de l'aversion et de l'horreur pendant l'enfance, l'experience ne faisant que trop voir, que les crimes ne sont ordinairement commis que par ceux qui ont été mal élevez: Comme au contraire, il est tres-certain que les bonnes habitudes contractées dans la jeunesse, ne se perdent que rarement, et que la semence qu'on a jettée de bonne heure dans leur esprit, germeroit tôt ou tard, en telle sorte, que si parfois on en voit quelques-uns qui s'écartent de leur devoir en certain tems, ils en reviennent d'autant plus facilement en d'autres, que l'on peut dire qu'ils ont été sanctifiez par le joug du Seigneur qu'on leur a fait porter dès leur enfance, et qu'étans des vaisseaux imbibe de l'une liqueur salutaire dans leur commencement, ils en conservent long-tems une si suave odeur, qu'elle attire sur eux tant de benediction, qu'ils en deviennent, à ce que dit un saint Pere, plus savans par leur âge, plus assurez par leur experience, plus sage par la longueur du tems, et moissonnent agreablement dans leur vieillesse les fruits du bon grain, qu'on a jetté en eux dans leur bas âge.¹¹

La sainte Ecriture, et les Saints Peres sont remplis de Passages, qui confirment la necessité de la bonne éducation. Il suffit ici d'en indiquer quelques endroits, qui sont cotez à la marge. Job au Chapitre 2. Thern. [*sic*] c. 3. tout l'Ecclesiaste. Saint Chrysostome en a fait un traité particulier. Saint Jérôme en a écrit un [*sic*] Epître *ad Letam*, et plusieurs autres Sains Peres, raportez par un

¹⁰ *Quid hic statis tota die otiosi: ite et vos in vineam meam.* Matth. 20.

¹¹ *Quo fuerit imbuta recens servabit odorem testa diu. Senectus eorum qui adolescentiam suam honestis actibus instruxerunt, aetate fit doctior, usu certior, progressu temporis sapientior et veterum studiorum dulcissimos fructus metit.*

pieux et savant Docteur de Sorbonne de ce tems¹² dans le traité particulier qu'il a fait pour l'instruction de la jeunesse: et dans une *Instruction Chrétienne*, sur les obligations des parens, à l'égard des enfans, composé[e] par Messieurs du Seminaire Saint Nicolas du Chardonnet. Le grand Gerson, quoique Chancelier de la premiere Université du monde, avoit tant d'estime de ces petites Ecoles, qu'il ne dédaigna pas de s'y apliquer dans cette Ville; il dit même, qu'il ne sait rien qui soit plus utile, ni plus necessaire dans la Republique Chrétienne que cela. *Nescio prorsus si quidquam majus esse potest, quam animas ab ipsius inferni portis eripere; et tales parvulorum animas, quasi plantare, aut rigare.*

Le Saint Concile de Trente, dit ces paroles qui sont tres-remarquables. *Cum Adolescentium aetas, nisi recte instituaturn prona sit ad mundi voluptates sequentas, et nisi à teneris annis ad pietatem informetur, antequam vitiorum habitus totos possideat; numquam perfectè ac SINE MAXIMO DEI OMNIPOTENTIS AUXILIO, in disciplina Christiana perseveret.*¹³ C'est pourquoi ce saint Concile dans ce même entroit, veut qu'on établisse des lieux que l'on apelle pour les Ecclesiastiques Seminaraires, et pour le reste des Fideles, [qu']elle qualifie d'ECOLES. *Sancta Synodus statuit certum puerorum numerum in Collegio religiosè educare, etc.*

Enfin les Decrets des Souverains Pontifes, les Ordonnances de nos Rois, les Arrêts des Parlemens s'accordent tous en faveur de l'établissement de cette sainte Oeuvre.¹⁴

L'ON POURROIT PEUT ETRE DIRE, que ces Ecoles ne seroient si utile que l'on a proposé, parce qu'il semble qu'elles porteroient plutôt à la feneantise, et à la Chicane qu'au Travail.

Quoi qu'on aie sufisamment satisfait à cet[te] Objection, par ce qui est dit en diferens endrois de ces Remonstrances; on ajoutera seulement ici, 1. Que les Maîtres auroient soin d'inspirer à la Jeunesse de l'aversion de l'oisiveté, des procez et de la chicane: La vertu qui ne gête jamais rien, qu'on leur enseigneroit, rectifiant leurs Esprits, en les rendant plus judicieux, les éloigneroit plutôt de ces vices que de les y porter. 2. Qu'on ne pretendroit pas de les pousser dans

¹² Mr. Gobinet, principal du College Duplessis. [Charles Gobinet, 1613-1690, a publié avant 1689: *Instruction de la jeunesse en la piété chrétienne tirée de l'Écriture sainte et des Saints Pères*, Paris, 1665; *Instruction chrétienne pour les jeunes filles*, Paris, 1682; *Instruction sur la religion*, Paris, 1687].

¹³ Sect. 23 *De reformatione*, cap. 18.

¹⁴ Voiez la Decrétale *Pervenit* d'Alexandre III, l'Ordonnance d'Orléans, celle de Melun, les Arrests etc.

la perfection de l'écriture, et beaucoup moins au Latin; Mais plutôt de leur inspirer l'amour du travail et les moïens de se sanctifier, à quoi on commenceroit de les former, les faisant travailler dans ces Ecoles à certaines heures aux boutons, tricotages, dantelles, etc. 3. On ne retiendroit ces enfans à l'Ecole, que jusques à ce qu'ils fussent en état d'apprendre quelque profession, qu'on tâcheroit de leur procurer par raport à leurs dispositions. 4. On espere enfin que les fruits que l'expérience fera tirer dans la suite, détruiront plus que suffisamment cet Objection, et toute celles que l'on pourra faire contre une si sainte entreprise.

MAIS POUR L'EXECUTION de cette oeuvre, à qui peut-on avoir recours si ce n'est à la charité et au zele de Messieurs les Sacristains, Curez, et Marguilliers de chaque Paroisse. Qu'à ceux qui étans dans les charges de Magistrature, sont apellez communément les Peres du Peuple; Certainement par l'établissement de ces Ecoles Chrétiennes, ils le deviendront par un nouveau titre, et d'une maniere bien plus excellente que les Peres naturels, puisque ceux-ci leur aïans baillé l'être, ne leur laissent que la misere, et le vice, pour apanage, pendant une vie qui se termine souvent à une mort éternelle; Au lieu que ceux-là suppléent au défaut, et à l'impuissance des autres, leur procurant une instruction qui leur donne une seconde vie plus precieuse que la premiere, dont la fin ne peut être que tres-heureuse.

L'on ne doute pas que le bon ménage des deniers publics, auquel Messieurs les Prevost des Marchans et Echevins de Lyon, s'apliquent soigneusement, ne fust un obstacle pour l'exécution de ce dessein, s'il s'agissoit d'une dépense superfluë ou peu profitable; Mais tant s'en faut, que cet établissement des petites Ecoles, et le gage des Maîtres qui en auroient le soin fût à charge au public, qu'au contraire elle seroit un moien d'épargner d'autres dépenses plus considerables à la Charité et à l'Hôtel-Dieu, qu'on déchargeroit peu à peu de ces enfans trouvez, dont le libertinage du peuple le remplit: La prodigieuse multitude d'Aumônes de pain que l'on distribuë par les quartiers, seroit aussi notablement diminuée, parce que la necessité du menu peuple, qui ne procede ordinairement que de l'oisivité, et de leur débauche, se finiroit en peu de tems, et l'on pourroit même faire une plus juste distribution de ces Aumônes, parce que les plus necessiteux, et plus dignes de secours seroient mieux connus.

Outre que l'Aumône d'une bonne éducation seroit plus profitable, et plus solide que toutes les autres qu'on leur pourroit faire, parce que celle-ci ne regarde pas seulement le soûtien du corps, mais aussi la nourriture et perfection de l'ame: Quand on fournit aux Pauvres des vivres contre la faim, et des vête-



JEAN DE GERSON

(1363-1429)

Gravure de Adolphe Varin (1821-1897), H = 21 cm, L = 15 cm, vers 1880
(Portrait de Barby).

mens contre la rigueur des saisons, ce sont là des bienfaits passagers, dont les uns se consomment par la chaleur naturelle, et les autres par l'usage; Mais la bonne éducation est une aumône permanente; et la culture des esprits des jeunes gens est un avantage en eux, qu'ils possèdent pour toujours, et dont ils tirent des fruits tout le tems de leur vie.

En éfet, en procurant la premiere teinture pour la Pieté, et pour les Arts, à une foule inombrable de pauvres peuples, ne sera-ce pas leur donner du pain, les loger, meubler, habiller, et leur fournir les choses necessaires pour cette vie, et pour l'autre? puisque par le moien de leur industrie, ils seront en état de se pourvoir, non seulement de toutes ces choses, et exemter des miseres de la vie; mais encore par la lecture des bons Livres, et la pratique des Commandemens de Dieu, les porter efficacement à la Fin pour laquelle ils ont été mis au monde.

De maniere que ce sera un excellent moien de santifier [*sic*] la jeunesse, et de pourvoir originellement à toutes les necessitez, que de commencer à leur ouvrir l'esprit, par les premiers documens de la vertu.

APRES DES CONSIDERATIONS si pressantes, et l'exemple de plusieurs autres Villes du Royaume, notamment de celle de Paris, où ces établissemens ont été faits avec tant de succez, et un si bel ordre: Après que Messieurs les Magistrats se sont appliquez si heureusement à procurer le bien temporel des Habitans de Lyon, à rendre cette Ville une des plus considerables dans le Negoce, des plus regulieres dans les Bâtimens, des mieux policées dans les Reglemens, leur vigilance s'étant même étenduë jusqu'au pavé des ruës, et aux bouës des carrefours; Il y a grand sujet d'esperer, qu'ils ne negligeront pas une occasion si favorable, pour rendre leur memoire illustre à la postérité, en s'appliquant au bien spirituel de cette Ville, par la bonne éducation des pauvres enfans de leurs Citoiens, qui courans les ruës et les carrefours deviennent des cloüaques infects de toutes sortes de vices.

LES AVANTAGES infaillibles qui proviendront de cet établissement, les benedictions de Dieu et du Peuple, dont il sera suivi, recompenseront la dépense que l'on fera pour cet éfet, par tant d'honneur et de profit, que dans peu d'années l'on reconnoîtra, que c'est l'un des plus pieux, l'un des plus utiles, et des plus glorieux emplois que Messieurs les Sacristains, Curez, Magistrats, et autres aient faits, et qu'ils puissent jamais faire de leurs deniers. Puisque par ce moien ils contribueront à former des bons Serviteurs de Dieu, de fideles Sujets de Sa Majesté, des sages Citoiens de leur Ville, et qu'enfin ils assureront leur salut par celui des autres.

MAIS comme cét établissement regarde de plus près le salut des ames du pauvre peuple, que l'avantage qu'ils en pourroient tirer pour les necessitez de leur vie, et que la Direction des petites Ecoles est de la competence¹⁵ des Evêques, qui sont apelez par les sains Docteurs, les Peres des Pauvres: On espere aussi que MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE, aussi zelé pour le salut de ses Oüailles, qu'afectionné au bien de cette Ville, qu'il procure avec tant de bonté et d'assiduité, ne laissera pas échaper cette occasion, de donner des marques Paternelles de sa pieté et de son zele, à l'égard de tant de Pauvres Enfans, qui implorent par ce grossier écrit son autorité, pour l'acomplissement de cet ouvrage si important pour la gloire de Dieu, le bien de l'Etat, l'utilité des particuliers et l'avantage de la Ville, laquelle aiant reçu par cet établissement le dernier trait de beauté, qui sembloit lui manquer pour la rendre parfaite, pourra ensuite servir de modele accompli aux autres Villes du Roiaume; étant non moins chrétienne que policée; non moins réglée dans les moeurs de ses Habitans, que reguliere dans ses Bâtimens; autant illustre en Pieté, que florissante en Commerce; Enfin autant obéissante à Dieu, que soumise à son Roi, et à ses Magistrats.

[L'éditeur du *Recueil* d'où sont tirées ces *Remonstrances* ajoute ce commentaire, probablement après la mort de Charles Démi:]

Ces Remonstrances aiant été envoyées en divers lieux, Monsieur Feret Curé de S. Nicolas du Chardonnet les aiant fait lire en plusieurs Communautz de Paris, écrit du depuis, qu'elles avoient fait un tel fruit, que Monsieur Roland, Theologal de Rheims, avoit pris resolution d'en établir dans Rheims; et qu'une autre personne de merite, se dispoit d'employer pour cette fin, une somme tres-considerable.

¹⁵ *Voiez les Ordonnances etc., les Arrests du Conseil, donnez en faveur des Ecoles, raportez dans les Mémoires du Clergé.* [Démi a pu disposer de l'éd. de 1646. L'Assemblée du clergé de 1660 décida une nouvelle édition, plus complète, laquelle sortit de presse en 1674. Elle fut distribuée en 1675. C'est donc à l'éd. de 1646 que les *Remonstrances* de 1668 font allusion, sans négliger toutefois le supplément paru en 1652. Il est évident que Démi usa ensuite de l'éd. de 1674-75].

DOCUMENT III

LETTRE DE CALLOËT A DÉMIA SUR LES HÔPITAUX (1680)

Gabriel Calloët Querbrat, né à Lannion, était agronome, père de famille (sept enfants), avocat général à la Chambre des comptes de Nantes puis Conseiller d'Etat à Paris. En dehors de ses écrits sur l'élevage (*Beaux chevaux qu'on peut avoir en France*, etc...) publiés surtout à partir de 1666, son action a été toute orientée vers le soin des malades et les secours aux pauvres. Il signe *Avocat général des pauvres*. Son rôle a été étudié par J.P. Gutton, *La société et les Pauvres*, Paris, 1969, pp. 394-403. Sa lettre du 3 juin 1680, adressée à Démia, exprime bien l'étroite collaboration qui existait entre les deux hommes.¹

† A Paris le 3 juin 1680

Monsieur,

1. Ce bon cocher m'a rendu votre paquet. Nostre assemblée y a veü avec bien de la joye les marques de vostre zele pour toutes les bonnes oeuvres.

2. Mr le Lieutenant général de Bourg-en-Bresse a ouy dire à Mr de Fournel qu'il contribueroit tout ce qui dépendroit de luy pour l'établissement d'un hospital général en sa ville, qu'on n'avoit qu'à s'adresser à luy, et en son absence à Mr le lieutenant particulier qui estoit très bien intentionné et à qui il inspireroit les mesmes sentimens. Je leurs escriis par ce courrier sans vous nommer.

3. Nous aurons l'anexe de l'aumône de Mr le cardinal de Bouillon. J'y employé² Mr Pellisson Maître des requêtes et abbé, qui est fort son ami, qui distribue les aumônes du Roy aux nouveaux convertis. J'y employe encore Mr l'évesque de Condom, cy-devant precepteur de Mr le Dauphin.³

4. De quels missionnaires vouples-vous qu'on se serve, Capucins ou Jésuites? Le R.P. Galien directeur de vostre college s'y offre et me paroît fort zélé.

5. Pour le regard de toutes les demandes contenues au mémoire que j'ay

¹ A.D. Rhône, D 44.

² Autrement dit: j'y ai employé.

³ Bossuet, futur évêque de Meaux (1627-1704).

trouvé en votre paquet, 1. Le Roy n'accorde rien qu'après l'établissement.⁴ 2. Après l'établissement on obtiendra tout ce qu'il faudra. 3. Il ne faut point témoigner qu'on aye dessein de rien demander du contenu du mémoire, que l'établissement ne soit fait. Cela l'empêcheroit. Les intéressés cabaleroient comme on fait partout ailleurs quand pareilles demandes précèdent l'établissement. 4. Le parti du diable se trouve toujours appuyé au plus grand nombre.

6. On me parle aussi pour établir des hôpitaux généraux à *Bourg-Argental* dans votre diocèse à ce qu'on m'a dit, à *Villefranche en Beaujolais*, à Amoy etc. Aurons-nous le consentement de votre seigneur archevesque pour cela? Conviez Mr. de Morange de luy faire signer le projet du mandement que je vous ay envoyé ce touchant,⁵ et nous ferons le reste, comme ailleurs. *Il ne luy en coutera ny temps ny peine ny frais ny audit Seigneur archevesque.*

Pour votre requeste touchant la descharge des curez de Dombes etc. 1. – Le Conseil est d'avis qu'il faudroit qu'elle fut sous le nom des interessez en vertu de leur procure. Que Mr. votre archevesque a esté icy, qui n'en a pas parlé, etc. 2. – Que Mr. Rollinde est un homme inexorable, qui peut tout et pointillera sur tout, sur le fonds et sur la forme. 3. – Cependant je présenteroy la requête si vous jugez à propos.

Pour les remèdes.

1. – J'ay icy receu à bon compte pour nos medecins 180 livres de Mr. Manis. 2. – Avez-vous receu le paquet. 3. – J'en ay aussy envoyé un par delà à Mr. Manis chanoine.⁶ 4. – On persuadera les curez si votre seigneur archevesque signe le projet de ce mandement, comme ont fait d'autres. 5. – Si on les exhorte dans le synode. 6. – Ou du moins si on le persuade aux bien-intentionnés, dans les séminaires quand ils font retraite, comme à *Viviers* et ailleurs. 7. – Le Père Galien m'a dit qu'il feroit distribuer dans son collège ceux que je luy ay envoyé de la part du roy. 8. – Le P. *Marcellin* récolet en votre ville m'a dit qu'il feroit la même chose.

Pour votre pauvreté volontaire.

1. – Je sçay que vous avez distribué libéralement votre patrimoine pour

⁴ L'établissement n'est effectif qu'après l'obtention et l'enregistrement des lettres patentes du roi.

⁵ Autrement dit: touchant ce sujet.

⁶ Démia était en relation avec Claude Manis, chanoine de Saint-Paul de Lyon et avec Sauveur Manis, official du diocèse et premier successeur de Démia à la direction générale des écoles (cf. Y. POUTET, *op. cit.*, t. II, pp. 233-234, 241, 299, 305-308).

l'établissement de diverses bonnes oeuvres, qui est la marque d'une vray vocation. 2. – Je vous diray là-dessus que je ne suis pas riche, que je suis chargé d'une femme et sept enfans, et cependant depuis 25 ans je fournis seul aux frais de tous les imprimez pour l'établissement des hospitaux généraux etc., et port de lettres, qui sont immenses.⁷ Il m'en vient des quatre coins du royaume et du dehors. Pour y fournir j'ay retranché ma dépense.⁸ Je me prive de tous le commode et d'une partie du nécessaire. On sera récompensé monnoye de paradis.

Calloet Querbrat

Avocat général des pauvres

⁷ Le port des lettres était payé par le destinataire. Saint J.B. de La Salle reprochait à un Frère de lui écrire trop souvent. Cela lui coûtait 8 sols chaque fois (Frère FELIX-PAUL, *Les Lettres de saint J.B. de La Salle*, Paris, Procure générale, 1954, p. 253).

⁸ Au sens de dépense domestique.

DOCUMENT IV

REMONTRANCES A MESSIEURS DU CLERGÉ

En dehors des *Remontrances Faites à Messieurs les Prevost des Marchans, Echevins et Principaux Habitans de la Ville de Lyon* publiées en 1668, Charles Demia a publié des *Remontrances à Messieurs du Clergé... touchant l'Etablissement d'une espèce de petit Séminaire pour la sainte éducation des jeunes garçons pauvres* qui ne sont pas datées. L'étude du Frère Maurice-Auguste sur *L'Idée d'un Séminaire et d'un Institut de maîtres d'école à Paris, en 1685*¹ a fort bien noté l'importance d'un manuscrit de «Chennevières, prêtre servant des pauvres» conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris (ms. fr. 2356). Il s'agit de 57 feuillets sans titre véritable exposant *L'incomparable nécessité d'établir un séminaire de maîtres et un de maîtresses d'écoles en chaque diocèse*. Sa composition pourrait être de «très peu postérieure au 18 octobre 1685».² Cela la situe après la Révocation de l'édit de Nantes, elle-même postérieure à l'Assemblée du clergé de 1685.³ Comme il n'y a rien, dans les *Remontrances* de Demia à *Messieurs du Clergé* qui fasse allusion aux biens des protestants fugitifs, j'émet l'hypothèse que son voyage à Paris, en juillet 1685, peu après son testament,⁴ a été précédé de la rédaction de l'exposé qu'il comptait faire au clergé, pour lors rassemblé. Peut-être n'était-il pas encore imprimé mais son contenu semble bien justifier pareil déplacement. Quand donc aurait-il eu meilleure occasion de rencontrer divers évêques de France, divers responsables d'administration ecclésiastique qu'à l'occasion d'une Assemblée générale du clergé? Il y aurait donc priorité de Demia par rapport à Chennevières, non seulement quant aux réalisations, mais aussi quant à l'idée fondamentale. Et cela d'autant plus que Demia ne cache pas qu'il s'appuie, non sur un contemporain, pour rédiger ses *Remontrances au clergé*, mais sur le cardinal Charles Borromée, l'ardent animateur du Concile de Trente.⁵

Il existe plusieurs exemplaires de ce document: A.D. Rhône, 10 G 1666 pièce 13; A.M. Lyon, GG 150, la liste n'étant pas exhaustive. C'est le texte d'A.M. Lyon, GG 150 qui est transcrit ci-après.

¹ Cf. B.E.C. de juillet 1959 à octobre 1960, n° 158 à 163.

² B.E.C., n° 158, p. 132. C'est la date de l'*Edit de Fontaine-bleau* révoquant l'*Edit de Nantes*.

³ L'Assemblée générale du clergé fut reçue par le roi les 6 juin, 14 et 21 juillet (*Mémoires du clergé*, éd. 1770, t. VIII, p. 602). Demia, dans son *Journal*, signale son arrivée à Paris à la date du 12 juillet et son départ le 13 octobre. Cf. Chronologie.

⁴ Cf. *Journal*, f° 4 G. Demia est à Roanne le dimanche 1er juillet 1685. F° 58 G: «*Remontrances clergé [...] 1685*».

⁵ *Remontrances au clergé*, p. 6.

REMONTRANCES A MESSIEURS DU CLERGÉ

Et aux personnes zelées pour la gloire de Dieu, et la discipline Ecclesiastique touchant l'Etablissement d'une espece de petit Seminaire, pour la sainte éducation des jeunes garçons pauvres, destinez pour les emplois les plus importants et abandonnez du Dioceze, tels que sont ceux de Vicaires, Maîtres d'Ecôle, Catechistes, etc.



[Monogramme de Démià]

[p. 1] REMONTRANCES A MESSIEURS DU CLERGÉ Et aux personnes zelées pour la discipline Ecclesiastique, et la gloire de Dieu.

UN des plus excellens moyens dont s'est voulu servir la divine Providence, pour remedier aux maux qui affligeoient l'Eglise, est sans doute le grand nombre d'établissements de pieté qui se sont faits de nos jours dans le Dioceze de Lyon. On ne scauroit jetter les yeux sur les divers motifs de leur institution sur les saints emplois ausquels ils s'occupent, et sur les grands biens qu'ils procurent à tout le monde, sans admirer le zele et la charité de Monseigneur l'Archeveque, qui en est comme l'ame, et sans benir Dieu de luy avoir inspiré de si pieux desseins, et d'en avoir facilité si heureusement l'exécution.

On s'étonne de voir la charité avec laquelle quelques-uns de ces établissemens presentent des retraittes assurées aux personnes qui veulent se separer du monde; on ne peut assez louer le zele que font parêtre les autres, en tâchant de ramener les Heretiques, et de les détromper de leurs erreurs, ou de confirmer les Catholiques qui chancelent dans leur Foi; On est surpris de voir ces nouvelles Compagnies établies pour l'accommodement des procez, pour la poursuite de ceux des pauvres, et pour leur prêter sur des gages, afin qu'en les redimant de la vexation on les puisse plus facilement instruire et gagner leurs âmes à Dieu. L'on admire avec justice tant de Maisons de pieté, dont les unes servent [p. 2] d'asile à la pauvreté qui manque des choses les plus necessaires à la vie; les autres à la maladie, qui ôte aux pauvres le moyen de travailler et de gagner leur vie; Quelques-uns sont un lieu de refuge et de chasteté, qui veut se

tirer des occasions où elle se trouve en danger, et quelques autres fournissent à la penitence des exercices laborieux pour expier les fautes passées et reparer l'innocence que l'on a perduë.

Mais surtout l'on regarde avec étonnement l'*Etablissement des Ecoles des Pauvres*, les soins que l'on commence⁶ à faire prendre aux Maîtres et Maîtresses de ces Ecoles, même des riches, pour procurer une bonne instruction à la jeunesse, non seulement de Lyon mais encor de la campagne. Enfin, il n'est point d'expedient dont la Charité ne se soit avisée en nos jours, et qu'elle n'aye mis en usage, pour entreprendre toute sorte de biens.

Utilité des Seminaires en general

MAIS ENTRE TOUS CES ETABLISSEMENS DE PIETÉ, qui sont comme l'honneur de Lyon, la couronne de nôtre illustre Prelat, et la gloire de ce siecle; il est certain qu'il n'en est aucun, ny plus glorieux à Dieu, ny plus avantageux à tout le monde que les *Seminaires*.

On est pleinement convaincu, que depuis qu'ils ont esté erigez dans les Diocezes, on a veu avec surprise la face de l'Eglise entierement changée; On admire tous les jours cette reforme generale qui s'est introduite dans le Clergé, cette pureté de vie et de moeurs qui éclate dans la plus-part des Ministres de l'Eglise, ce culte religieux qui edifie si fort dans le service des Autels, les reglemens de pieté établis presque dans toutes les Paroisses, et un renouvellement quasi universel dans toutes les conditions; On admire, dis-je, ces changemens si merveilleux, et tout le monde reconnoît de bonne foy, que les *Seminaires* en sont l'unique cause.

En effet, si les peuples se trouvent à present instruits des choses necessaires à salut, s'ils sçavent les points principaux de nôtre Foy, s'ils n'ignorent point les devoirs essentiels du Christianisme, ce n'est que parce que les Curez et les Pasteurs ont puisé dans les Retraites des Seminaires les lumieres et la doctrine dont ils doivent éclairer les Fidelles, et qu'ils y ont esté convaincus de l'obligation qu'ils avoient de les instruire; si les moeurs paroissent moins corrompus, si les abus et les mauvaises coûtumes s'abolissent peu à peu, si le scandale est contraint de se cacher, si le libertinage n'ose plus se montrer en public, il faut avoüer qu'on est redevable aux *Seminaires* de tous ces biens; puisque

⁶ Cette indication interdit de situer la rédaction de ce texte trop longtemps après celle du manuscrit des *Règlements pour les écoles*, daté de 1684 par Roger Gilbert (*op. cit.*, p. 58).

comme ce sont eux qui inspirent aux Ecclesiastiques ce zele ardent dont ils doivent brûler pour les interests de Dieu et de l'Eglise, on doit leur attribuer tous les bons effets que produit ce zele.

Mais quand on ne feroit que considerer les grands *Avantages que les Ecclesiastiques retirent des Seminaires*, cette veuë seule suffiroit pour faire comprendre qu'il ne s'est peut-estre jamais fait dans l'Eglise de Dieu d'institution ny plus sainte, ny plus utile, et à laquelle tout le monde doit s'interessier davantage.

Car n'est-ce pas dans ces Maisons où l'esprit Ecclesiastique se communique avec abondance, comme dans un nouveau Cenacle, à tous ceux qui y habitent? N'est-ce pas dans les *Seminaires* où les Ecclesiastiques apprennent à connêtre [p. 3] l'excellence de leur estat, la grandeur de leurs fonctions, et la sainteté de leur ministere? N'est-ce pas là où l'on examine leur vocation, leurs motifs, leurs dispositions où l'on pousse à la Clericature et au saints Ordres ceux que Dieu y appelle, et où l'on y arrête ceux qui s'y ingerent d'eux-mêmes? N'est-ce pas dans ces Ecoles où l'on apprend la science de l'Eglise, l'art de conduire les ames, où l'on se forme dans les emplois et dans les fonctions, où l'on s'exerce aux ceremonies Ecclesiastiques, au plain-chant, et à l'administration des Sacremens? Enfin, n'est-ce pas dans les *Seminaires* où les Clercs pratiquent toutes les vertus Chrestiennes et Ecclesiastiques, où ils acquierent le fond de pieté, de devotion et de spiritualité, qui leur est si necessaire dans la suite, et d'où ils sortent ordinairement si pleins de graces, qu'il n'est personne qui n'en ressentent les effets.

On ne sçauroit donc douter que les *Seminaires* ne soient un de ces établissemens qui font le plus de fruit dans l'Eglise. Les Conciles qui se sont tenus le siecle passé en ont esté si convaincus, qu'ils ont crû presque tous qu'on ne pouvoit ny extirper les heresies, ny rendre à l'Eglise sa premiere beauté et son premier lustre, que par l'établissement des *Seminaires*.

C'est ce qui a esté cause que des personnes zelées pour la discipline Ecclesiastique ont eu une tres-grande joye, quand ils ont veu en moins de vingt ans jusques à quatre Seminaires d'Ecclesiastiques établis dans Lyon.

Ils ont regardé ces Maisons comme les quatre fleuves du Paradis terrestre, qui, en repandant leurs eaux dans les pays differents, portoient l'abondance et la fecondité partout: *L'Oratoire, S. Irénée, S. Joseph et la Mission*. Ils remercioient sans cesse la bonté divine d'une faveur si singuliere; et ils tachoient, autant qu'il leur estoit possible de porter les Ecclesiastiques à profiter d'un bien que la Providence a refusé à ceux qui nous ont precedé, et qu'elle a bien voulu nous donner presentement.

Ils ont eu, il est vray, la consolation de voir les *Seminaires* remplis de monde; ils ont esté témoins des changemens merveilleux qui s'y sont faits: ils ont admiré eux-mêmes les benedictions particulieres que Dieu versoit sur ces établissemens.

Mais au milieu de toute leur joye ils n'ont pu s'empêcher de ressentir quelque douleur: car lorsque ces personnes (qui n'ont en veü que la gloire et les avantages du Clergé) ont considéré qu'il y avoit un tres-grand nombre d'Ecclesiastiques dans le Diocese, qui n'ayans pas assez de commoditez pour fournir aux pensions des *Seminaires*, se voyoient par là dans l'impuissance d'y entrer, et d'y demeurer le temps qui estoit necessaire pour la formation d'un bon Ecclesiastique: Et lorsqu'ils ont appris que c'étoit là le principal obstacle qui empêchoit sa Grandeur d'obliger les prétendans à la Prêtrise à passer une année au *Seminaire* avant la reception d'un si saint Ordre (qui est l'un des plus grands biens que l'on peut souhaiter, et procurer pour la réformation et perfection du Clergé): ils n'ont pû, dis-je, s'empêcher de plaindre le malheur des pauvres: Ils sçavoient que parmy eux il y en avoit beaucoup dont la vocation à la Clericature estoit tres-assurée, dont les talens estoient merveilleux, et de qui l'Eglise pouvoit esperer de tres-grands services, mais qui faute de bien estoient frustrez des secours et avantages des *Seminaires*.

[p. 4] Le desir qu'ils avoient d'ayder à ces pauvres Ecclesiastiques, leur faisoit rechercher de tous côtez les moyens de remedier à leur mauvaise fortune, c'étoit cependant toûjours inutilement; car les *Seminaires* n'estant pas rentez et ceux-cy ne pouvans avoit des pensions de 300 livres on ne voyoit point de lieu à pouvoir réüssir.

Commencement de la petite Communauté de S. Charles

Mais la providence de Dieu y a sçeu remedier: comme elle a des ressorts entre ses mains que tout l'esprit des hommes ne sçauroit quelquefois découvrir elle a fait établir dans Lyon depuis peu⁷ de temps une Communauté d'Ecclesiastiques, qu'on nomme *de S. Charles*.

Cette Maison reçoit les personnes qui pretendent s'engager à la Clericature et quoy qu'elles soient pauvres, on tâche de leur procurer le moyen d'y subsister à si peu de frais, qu'il n'y en a presque point qui n'y puisse demeurer: Ils

⁷ Ccla confirme une datation antérieure à 1688 et probablement proche de 1684.

y ont la plus-part des avantages des *Seminaires*; ils y reçoivent à peu près les mêmes instructions, ils y font les mêmes exercices, ils y observent les mêmes reglemens; de sorte que le bien qu'on n'osoit pas seulement espérer, s'est trouvé fait, sans que celui qui contribuoit à cet établissement y fit presque reflexion. C'est ce qui paroîtra clairement par la deduction que l'on va faire des commencemens de cette Communauté.

UNE PERSONNE qui sert depuis long-temps le Diocese, et à qui Dieu a donné quelque zele pour sa gloire et pour le salut des ames, s'estant appliqué à l'établissement des *petites Ecoles* pour l'instruction des Enfans de l'un et de l'autre sexe, particulièrement des pauvres, voyant que Dieu versoit tant de benedictions sur ce dessein, que dans tres-peu de temps l'on comptoit déjà dans Lyon plusieurs Ecoles de garçons, sans parler de celles des filles,⁸ qui sont en bon nombre, où près de sept à huit cens Pauvres apprennent, en divers endroits de la Ville, la doctrine Chrestienne, à lire, à écrire, et à servir Dieu. Cette personne, dis-je, crût que le bon sucez de cette entreprise dépendoit presque uniquement de la bonté des Maîtres ausquels on devoit confier le soin de ces Ecoles: elle avoit choisi pour cette fonction des Ecclésiastiques, parce qu'ils sont ordinairement plus propres à l'éducation de la jeunesse,⁹ que des Laïques; et elle jugea qu'il seroit tres-avantageux de les faire vivre ensemble et dans une espèce de Communauté, soit pour les instruire plus facilement dans l'exercice de leurs fonctions, soit pour les rendre plus uniformes dans leur conduite, soit enfin pour les lier plus étroitement par un même esprit de charité, qui ne s'entretient jamais mieux que dans une Communauté réglée.

Pour cet effet on proposa de les assembler dans le lieu où estoient les Ecoles du quartier de S. Nizier, lequel estant vuide hors du temps de la Classe, se trouvoit assez commode pour ce dessein. On fit connêtre à ceux qui estoient pour lors dans cet employ la satisfaction et les avantages qu'ils auroient de vivre en commun, et de pratiquer à peu près les exercices qui se font aux *Seminaires*. On leur dressa quelques petits reglemens, on leur prescrivit un ordre pour les principales actions de la journée, et ils commencèrent ensuite à observer les reglemens, mais avec tant de ferveur et de fidélité, que Dieu benissant ces petits premices de pieté, inspira d'abord à quelques autres jeunes Clercs qui

⁸ Vers 1675-1680, cf. FAILLON, *op. cit.*, pp. 148-153, d'après J.B. Belin.

⁹ Cf. Y. POUTET, *op. cit.*, t. II, pp. 233-247. C'est ce motif qui fut allégué en 1710 pour refuser la venue à Lyon des *Frères des écoles chrétiennes*, parmi quelques autres, évidemment. On corrigera, p. 233, la date de mise en place du Bureau des écoles: 1672 et non pas 1688.

étudioient [p. 5] au College, le dessein de se joindre à ces Maîtres d'Ecoles; ils y furent attirés par le desir de pratiquer avec eux les mêmes exercices, et par le peu de dépense qu'on faisoit dans cette Maison.

Ils s'adressèrent donc à celui qui en avoit la direction, pour y estre admis; on les y receut; et on appella pour lors cette Maison l'Auberge Clericale; mais depuis le nombre de ceux qui se presentoient pour y demeurer s'augmentant toujours, et même quelques Ecclesiastiques de la Ville faisant instance pour y entrer, on crût que Dieu sans doute avoit quelque dessein sur cette Assemblée, que l'on ne connoissoit pas; on fit pour cela quelques Prieres, on en conféra avec des personnes éclairées et zelées pour la discipline de l'Eglise: et comme on eut fait connître à Monseigneur l'Archevêque le projet et le petit essay qu'on avoit fait, sa Grandeur ne l'ayant pas desapprouvé, on resta plus convaincu que c'estoit la volonté de Dieu qu'on y receût les Pauvres, que le bon ordre et l'édification de la Maison y attiroient.

Ce fut en cette occasion que l'on commença à mettre cette Maison sur le pied d'une veritable Communauté: on y établit tous les exercices reguliers des *Seminaires*, on se conforma à eux pour le lever du matin, pour la Meditation, l'Oraison en commun, pour les heures d'étude et de classe du matin et de l'aprèsdînée, pour le chant, pour les ceremonies, pour la lecture spirituelle, pour l'examen particulier, pour les repetitions d'Oraison, pour les conferences spirituelles des Samedis, pour la recitation du Breviaire aux differentes heures du jour, pour les repas et la maniere de les prendre, pour les recreations, pour les heures du silence, pour les Offices solempnels, comme grandes Messes et Vespres, pour les Prieres et Examen du soir, enfin pour toutes les autres petites pratiques qui s'y observent.¹⁰

On a tâché, dis-je, de se conformer aux *Seminaires*, on a crû même qu'on devoit y ajouter quelques autres petits reglemens necessaires par raport aux fins que l'on se proposoit dans l'établissement de cette Communauté; comme quelque petit travail manuel, peindre, blanchir la vaisselle d'argent, sçavoir coudre et couper quelques ornemens d'Eglise, faire d'autres petits ajustemens,

¹⁰ Cf. ci-après l'*Abrégé des reglemens de la petite Communauté de S. Charles* (dernière page des *Remontrances au clergé*). Sa comparaison avec les *Exercices journaliers* du Séminaire de Maîtres publié à la suite de l'*Avis important* conservé à la Mazarine révèle quelques différences: lever 1/2 h plus tôt, oraison au lieu de simple «prière», absence de déjeuner avant l'école, absence de messe, absence de renvoi au *Trésor clérical* etc. Le règlement du Séminaire de Maîtres comporte «l'école» d'environ 7 h 1/2 à 10 h et de 2 h à 4 h 1/2. Il ne semble pas comporter des exercices appropriés à la formation d'ecclésiastiques. Nous sommes en présence de deux institutions aux objectifs pour le moins un peu différents.

plier le linge, le tenir proprement, parer et orner les Autels, ballayer les Eglises, et s'appliquer à mille petites besognes, ce qui est d'une tres-grande utilité aux Ecclesiastiques, quand ils se trouvent engagez dans le service des Paroisses de la campagne.

Outre ce travail des mains, on a pris soin de faire faire des exercices particuliers pour apprendre aux sujets de la Maison à faire un Prône, un Catechisme, à instruire la jeunesse, à bien conduire les enfans dans les Pedagogies,¹¹ à assister les malades dans les Hôpitaux, à se stiler dans les fonctions Curiales et Ecclesiastiques, et à s'acquitter dignement de tous les devoirs d'un bon Maître d'Ecole et d'un bon Vicair: Pour ce sujet, on leur fait étudier une Theologie Pastorale et de pratique: on les applique à des differens exercices par raport aux susdites fins.

C'est ainsi que commença cette petite Communauté, qu'on ne nomma plus du nom d'Auberge Clericale, mais qu'on *appella le petit Seminaire de S. Charles* [p. 6], parce qu'on jugea à propos de mettre cette Maison naissante sous la protection de ce saint Cardinal, qui en a fourni la premiere idée dans de semblables établissemens qu'il fit autrefois dans son Diocese. On luy fit donc porter ce nom, et on crût que l'on devoit cela, non seulement par reconnoissance à la memoire de ce grand Saint, à qui le Clergé a de si considerables obligations, mais encor parce que celuy dont Dieu s'est servi pour cet établissement en porte le nom,¹² et qu'il a pour ce saint Patron une veneration et un amour tout particulier: outre que l'unique fin qu'il a eu en cét établissement estoit de faire revivre la vigueur de la discipline Ecclesiastique, dont ce grand Prelat a esté le restaurateur dans son siecle.

On n'a point eu jusques icy d'autre fond pour les frais de cét établissement et pour la subsistance de cette Maison, que celuy de la divine Providence; on s'y est appuyé entierement; on n'a point cherché d'autres secours que ceux qui viendroient de sa part. Et comme l'on erigeoit ce petit *Seminaire* en faveur des Maîtres d'Ecole et des pauvres Clercs qui mettoient toute leur confiance en Dieu, on a crû qu'il ne leur manqueroit jamais rien du necessaire, puisque Dieu s'est engagé si positivement à pourvoir à tous leurs besoins.

Ce fut aussi cette confiance qui sôûtint celuy dont Dieu s'est voulu servir

¹¹ Ce mot ne figure ni en Furetière 1690, ni en Richelet 1710. Littré cite un emploi du XVI^e s., le Robert en a rencontré un de 1495. Au sens «d'établissement d'éducation» Littré le dit «peu usité». Il ne figure dans aucun écrit connu de saint J.B. de La Salle.

¹² Démia sort ainsi de l'anonymat. Le cul-de-lampe de la page de titre porte ses initiales: C. D.

pour cét établissement; ce fut elle seule qui l'encouragea dans les difficultez et les peines qui accompagnent ordinairement ces sortes d'entreprises; ce fut elle qui le fit esperer contre toute esperance, et qui animant son zele dans les obstacles qui se sont presentez, luy a enfin procuré la consolation de voir ce petit *Seminaire* de Clercs établi avec succez à la gloire de Dieu, et au grand avantage de l'Eglise.

Necessité et utilité de cet Etablissement

EN EFFET, pour peu de reflexion qu'on fasse sur cet établissement, il est aisé de juger combien Dieu en sera glorifié dans la suite, de quelle utilité sera cette Communauté pour le Diocese, et quels seront les grands biens que tout le monde en retirera: l'experience en a déjà convaincu plusieurs; et il est certain que si Dieu avoit permis que cette Maison eût commencé plutôt qu'elle n'a fait, il y auroit plusieurs personnes qui auroient ressentý en particulier les biens qu'elle leur auroit procuré: mais le peu de temps qu'il y a de son établissement,¹³ qui est cause même que tres-peu de gens la connoissent, a obligé d'informer par cet écrit le public, de sa Necessité et de son Utilité; et on espere que la deduction briève et simple que l'on va faire des avantages de ce petit *Seminaire* de S. Charles, persuadera sans doute à ceux mêmes qui pourroient estre prevenus du contraire, qu'il ne s'est fait de long-temps un établissement dans la Ville ny plus utile, ny plus necessaire que celuy-cy.

Premierement, soit que l'on considere la qualité des personnes que cette Maison reçoit, soit que l'on examine la qualité des biens qu'elle procure, soit que l'on fasse attention aux diverses circonstances qui accompagnent les services qu'on leur rend, on ne trouve rien qui ne releve l'utilité de cette Communauté. Car en premier lieu, ce sont des *Pauvres Clercs*, destituez de biens et de secours humains, en faveur desquels on a établi cette Maison.

Celui qui en a formé le projet ne pouvoit voir sans compassion un tres-grand [p. 7] nombre de jeunes gens disgraciez des biens temporels, qui quoy que d'ailleurs avantegez d'un bel esprit et d'un bon naturel,¹⁴ gemissoient pourtant de se voir exclus, et des Sciences et de la Clericature, seulement parce qu'ils manquoient d'un peu de biens, que des parens ne vouloient ou ne pou-

¹³ Cela conforte les notes 3 et 6.

¹⁴ La même expression est employée par Chennevières dans son projet de 1685. Cf. B.E.C., n° 158, p. 134: *Les maîtres enseigneront aux petits garçons de bel esprit, de talent et de voix agréables.*

voient leur donner; Il crût que ce n'estoit pas aymer veritablement l'Eglise, que de souffrir sans peine que de rares talens, qu'il decouvroit châque jour dans plusieurs pauvres garçons, demeuraissent inutiles; qu'il falloit se faire effort pour leur tendre la main, et que leur refuser quelque petit secours en cette occasion, c'estoit manquer aux premiers devoirs de l'humanité.

En effet, est-il personne qui merite avec plus de justice qu'on les ayde que ces pauvres Clercs? Ils ne sont point eux-mêmes la cause de leur pauvreté, ce qui ne se rencontre pas toujours dans ceux que la charité soulage ailleurs: Il n'y a pas à craindre qu'ils fassent un mauvais usage des secours qu'on leur donne, ce qui n'arrive que trop souvent dans les autres pauvres; puisque ceux-cy ne les demandent que pour s'appliquer à l'étude, et pour se mettre en estat de correspondre à leur vocation; Ils ne sçauroient par leur industrie suppléer à leurs necessitez, ce que peuvent faire les autres pauvres; parce que le temps qu'ils employeroient au travail, leur osteroit celuy qu'il faut indispensablement donner aux Sciences: ainsi il est évident que cette qualité de *Pauvres prétendants aux Ordres, ou qu'on forme pour les Maîtrises des Ecoles*, que le petit *Seminaire* de saint Charles considère, et qui sont les seuls que l'on y reçoit, a quelque chose qui releve d'une maniere particuliere la charité que l'on exerce à leur égard.

MAIS VENONS AUX BIENS qu'on leur procure dans cette Maison. Les secours temporels qu'on leur donne pour leur subsistance ne sont pas peu considerables, ils y vivent à si peu de frais, qu'ils ne depensent que tres-peu de choses; et même ce peu n'est pas exigé de plusieurs, quand ils ont donné des preuves pendant quelque temps de leurs bonnes dispositions, et qu'on sçait qu'ils ont peine à l'avoir de leurs parens, ou d'ailleurs. Bien plus, pour leur épargner la confusion de ne pas payer comme les autres, on a fait ensorte de leur faire prêter, et quelquefois fournir en secret une partie de la petite pension qu'on est obligé de donner. On pourroit en nommer plusieurs qui y ont subsisté de cette maniere pendant long-temps.

Il est vray que ce seroit peu de chose que de contribuër à la nourriture du corps, et à l'entretien de cette vie mortelle et perissable; si on ne regardoit que cela ce ne seroit du moins faire que ce que plusieurs autres font lorsqu'ils contribuënt à la subsistance des pauvres; mais il faut avouër que c'est faire beaucoup, quand les secours temporels qu'on donne aux pauvres leur procurent les moyens de cultiver leur esprit par l'étude, et de s'avancer dans les sciences, on leur fait plusieurs autres biens tout à la fois. On les tire de cette vie grossiere et animale que menent la pluspart de ceux qui n'ont point étudié, on les fait entrer dans une éducation honneste et Chrestienne, on regle leurs

moeurs, on éclaire leur esprit, on les rend capables des emplois pour lesquels ils n'auroient sans cela nulle habileté, on les met en estat de pouvoir faire un choix [p. 8] de vie avec connoissance et discernement, en examinant leurs forces, leurs talens, leurs inclinations, les engagements, les obligations et les dangers de châque condition, ce qui est d'une tres-grande consequence, et ce que ne peuvent point faire pour l'ordinaire ceux qui estant de basse condition n'ont aucunes lettres.

Or le *petit Seminaire de S. Charles* procure tous ces avantages aux pauvres Clercs, en leur donnant le moyen de continuër leurs études, et de faire leur Theologie morale. On leur rend en cela un double service considerable qui est le principe et le fondement de tout le bien qu'ils peuvent faire dans la suite de leur vie.

On dira peut-estre que les Colleges estant ouverts à toutes sortes de personnes, les pauvres aussi bien que les riches ont la liberté d'y étudier, et qu'ainsi ces Clercs avec leur petit secours temporel peuvent s'y avancer dans les Sciences, et y faire les mêmes progresz qu'ils feroient dans une Communauté: Oüy, si on n'a égard seulement qu'aux études; mais si on fait reflexion aux dangers où ces pauvres Clercs se trouvent exposez, il n'est personne qui ne juge aisément qu'il vaudroit mieux pour eux qu'ils n'étudiassent point, que de se rendre sçavans en perdant leur innocence. Car on ne sçait que trop par experience combien il est rare que les jeunes gens qui sont obligez pour aller au College d'entrer dans des conditions,¹⁵ ou de se mettre en chambre, resistent aux occasions qu'ils y trouvent d'offenser Dieu: Comme ils sont jeunes, souvent peu circonspects, presque touÿjours mélez avec des personnes de different sexe, et engagez souvent à rester long-temps dans des emplois et des conjonctures tres-dangereuses, il ne faut pas s'étonner s'il y en a si peu qui évitent ces pieges; la plus-part font naufrage, et il leur arrive malheureusement que pensant de se disposer d'un costé à la Clericature par l'étude des sciences qu'ils tâchent d'acquérir, ils s'y indisposent beaucoup plus de l'autre, par la perte de leur innocence, et par la corruption de leurs moeurs.

Il est donc tres-avantageux aux pauvres Clercs de trouver une Communauté dans laquelle ils puissent non seulement étudier commodement, et à peu de frais, comme dans celle-cy, mais encore y estre à couvert et éloignez des occasions d'offenser Dieu, qui sont si frequentes et qu'on ne sçauroit presque éviter dans les maisons particulieres.

¹⁵ C'est-à-dire au service d'une famille.

Joignez à cela les utilitez que l'on retire de la vie commune: elles sont tres-considerables, et il semble que l'esprit de Dieu se soit comme reserré presentement dans les Communautéz réglées, pour se communiquer avec plenitude à ceux qui y demeurent: l'experience fait voir tous les jours qu'on y fait moins de fautes, qu'on se releve plus facilement, qu'on y mene une vie réglée, qu'on y est instruit sur tous ses devoirs, qu'on y apprend tout ce qu'on doit sçavoir, qu'on y est soutenu dans ses foiblesses, encouragé dans ses difficultez, animé par les bons exemples, qu'il n'est point d'action quelque petite qu'elle soit qui n'aye un merite particulier, puisqu'il n'est rien qui ne s'y fasse par obeïssance; et enfin, que tout le bien qui se pratique ailleurs s'y fait dans la perfection.¹⁶

Ainsi il est facile de voir que la petite Communauté de S. Charles, qui est [p. 9] établie pour le soulagement des pauvres Clercs pour leur donner moyen de faire leurs études, pour les retirer des occasions du peché, où leur jeunesse et leur pauvreté les exposent, pour leur procurer tous les avantages des grands Seminaires et Communautéz Ecclesiastiques, dans la conjoncture la plus importante de toute la vie, qui est celle du temps où l'on fait le choix de son état; Il faut avoüer par toutes les raisons, que cet établissement est un des plus utiles et necessaires qui se soient faits de nos jours.

Mais pour en estre encor plus convaincu, il n'y a qu'à considerer l'étenduë du bien qu'on s'est proposé dans cet établissement. On n'a pas voulu se reserrer dans les seuls avantages que retiroient les pauvres Clercs en demeurant en cette maison, quoy qu'ils soient considerables comme l'on vient de voir, on a porté ses veües beaucoup plus loin, et l'on a prétendu en formant de bons Maîtres d'Ecole, et de bons sujets pour le service de l'Eglise, de se rendre utile non seulement à quelques particuliers, mais encor à tout le Diocese, et à une infinité d'ames, au salut desquelles on a voulu contribuer par ce moyen.

Car ayant fait reflexion sur l'extrême peine qu'il y a de trouver des gens qui veüillent s'employer aux ministeres Ecclesiastiques penibles et laborieux, ayant remarqué, que ceux qui ont du bien et qui sont accoutuméz à une vie commode dans les Villes, ne sçauroient se resoudre d'aller servir dans la campagne: que d'ailleurs ceux qui s'offroient pour ces emplois n'avoient pour la pluspart ny les talens, ny l'experience, ny les instructions necessaires pour y servir utilement: On a crû qu'on ne pouvoit rendre un service plus important

¹⁶ Cet éloge de la *Communauté* ressemble aux fruits de la vie religieuse indiqués par saint Bernard et repris par saint J.B. de La Salle dans son *Recueil de différents petits traités*, destiné à orienter la vic spirituelle des Frères. Cf. C.L. 15, p. 3.

aux Paroisses de la campagne, que de leur *procurer de bons Vicaires* qui travaillent avec un zèle infatigable au salut du prochain. Et il est à propos de faire remarquer en passant, combien le service qu'on veut rendre en cette occasion est des-intéressé; puisque on ne suit pas l'exemple de plusieurs autres Communautés qui arrêtent chez elles, et qui s'incorporent les bons Sujets qu'elles rencontrent, pour les envoyer quelquefois servir dans les Diocèses étrangers; cellecy au contraire, ne souhaite d'estre en état, que pour se dépoüiller pour ainsi dire, et se priver de ce qu'elle a formé de meilleur pour le donner aux Eglises seules de ce Diocese.¹⁷

Le bon nombre d'ouvriers que ce petit *Seminaire de S. Charles* a fourni depuis quelques années, et qui ont été envoyez en divers lieux pour y servir, ont fait assez connoître par leur vie exemplaire et par le succes de leurs travaux combien cette Maison est propre à former des bons Vicaires: c'est aussi pour cette raison que, Monseigneur l'Archevêque a bien voulu faire l'honneur d'en tirer des Sujets pour quelques unes de ses Paroisses les plus considerables.

Comme les jeunes Clercs sont nourris en cette Maison fort sobrement et d'une maniere assez grossiere, ils n'ont pas de peine de se faire à la nourriture de la campagne, ils sont même déjà habitué à se servir, et à faire leur petit ménage, par le soin qu'on prend d'en faire passer quelques-uns par l'oeconomie, on a reconnu que cela ne leur estoit pas tout-à-fait inutile, et que [p. 10] plusieurs se sont mis en estat de se passer de valets et de servante.

De plus, les occasions qu'ils y ont d'instruire la jeunesse, de faire des Catechismes, de parler en public, d'apprendre le plein chant, les ceremonies de l'Eglise, et l'administration des Sacremens, les rendent habiles dans les fonctions de Vicaire. Mais une des meilleures dispositions que l'on trouve dans eux, est la dépendance et la soumission. Comme on tâche de les élever dans un esprit d'obéissance, que pendant le séjour qu'ils y font on a esté exact à leur faire faire toutes choses par ce motif, et qu'on les prepare à aller servir indifferemment dans les paroisses où la providence les appliquera; il en est peu qui ne soient dans ces dispositions, et qui ne donnent satisfaction à Messieurs les Curez, et à ceux qui les employent. On est du moins assuré qu'outre les bons services qu'on a sujet d'attendre d'eux, ils sont de bonne composition: car on leur ins-

¹⁷ C'est en 1688, au mois de février, que J.B. de La Salle, sur les conseils du Père Barré, refuse d'exclure de ses activités les diocèses étrangers à celui de Reims. Sa voie ne fut donc ni celle de Dèmia, ni celle que Dèmia critique puisqu'en quittant Reims pour Paris, à titre personnel, il ne cessa pas de fournir des maîtres à son diocèse d'origine, ainsi qu'à beaucoup d'autres.

pire autant que l'on peut, le des-interessement (qui est si necessaire à un ouvrier Evangelique) et on les porte à ne chercher que leur subsistance, et à se contenter de leur nourriture et de leur entretien pour suivre le conseil du grand Apôtre, qui exhorte tous les fideles à estre contents, lorsqu'ils ont de quoy se nourrir et de quoy se couvrir: *Habentes autem alimenta, et quibus regamur, his contenti simus.*

Quand ce petit *Seminaire* de S. Charles ne feroit d'autre bien dans le Diocese que de former de bons Vicaires pour la campagne, il n'est personne, qui sachant la difficulté qu'il y a d'en trouver, et connoissant le grand besoin qu'en ont les Paroisses, ne juge cet établissement d'une nécessité, et d'une utilité inconcevable. Mais il en procure encor beaucoup d'autres tres-considerables.

Comme il s'est tout consacré au service du Clergé, l'on y soulage Messieurs les Curez du voisinage dans les occasions extraordinaires où ils ont besoin d'aide et de secours pour les ceremonies, le chant etc. afin de faire solennellement l'office. Bien plus, on sçait que les Curez sont quelquefois obligez par des necessitez inevitables, et souvent même pour le bien de leurs Paroisses, de faire des voyages, et de s'absenter quelque temps, on sçait quelle peine ils ont dans ces occasions pour trouver un Ecclésiastique qu'ils puissent mettre en leur place, il faut prendre le premier venu que l'on ne connoit point, il faut luy confier au hazard ce qu'on a de plus cher apres son salut qui est son troupeau. Ainsi on ne sçauroit les obliger dans une conjoncture plus importante, que de leur donner des gens sur qui ils puissent se reposer entierement, et qui maintiennent les bons reglemens d'une Paroisse. C'est le service que la Communauté de S. Charles a commencé de rendre à quelques Curez quand ils sont allés en Mission, ou qu'ils ont esté employez à d'autres affaires, et que dans la suite on pourra peut-estre continuer si cette oeuvre est secourüe.

Les paroisses de campagne ne sont pas les seules qui connoissent l'utilité de cette Maison et qui en ressentiront les avantages, celles de la Ville n'y auront pas moins de part. On est (à ce qu'on dit) tous les jours de plus en plus convaincu dans la Ville du fruit que produisent les petites Ecoles des [p. 11] pauvres; on est persuadé qu'il seroit difficile de trouver un moyen plus efficace pour remedier à tous les desordres, et pour reformer les moeurs deregées du petit peuple, qu'en procurant à leurs enfans une éducation Chrétienne, et une instruction de tous leurs devoirs. Chacun approuve cet établissement, et quand on considere les biens qu'il procure, il n'est personne qui ne rende mille actions de graces à l'Auteur de toute bonne oeuvre, pour une entreprise si utile au public.

Or il est certain que le fruit de ces Ecoles ne subsistera et ne perseverera jamais qu'autant qu'on prendra soin de leur procurer de bons Maîtres; il n'est pas si facile d'en trouver de bons qu'on se l'imagine: Le zèle, la piété, la patience, la moderation, la fermeté, la vie exemplaire et irréprochable, et toutes les autres qualitez qui sont necessaires à un Maître d'Ecole,¹⁸ ne se rencontrent pas dans toutes sortes de gens: C'est pourquoy on peut assurer, que si les petites Ecoles sont, au sentiment de tout le monde, si necessaires et si utiles au public, le petit *Seminaire* de S. Charles ne le doit pas moins estre, puisque c'est luy qui fournit les sujets dont on se sert pour remplir les places des Maîtres, puisque c'est luy qui les instruit sans relâche, qui nourrit leur pieté, qui les entretien dans la ferveur, qui les etablit dans l'uniformité de conduite, qui les fortifie dans l'épuisement et la dissipation de leurs exercices, et qui enfin les fortifie dans toutes les fatigues de leur employ.

C'est aussi pour cette raison que Sa Majesté, accordant aux soins infatigables de Monseigneur l'Archevêque, des Lettres Patentes pour l'établissement d'un Bureau pour le soutien et l'avancement des Ecoles,¹⁹ a bien voulu accorder la même grace pour le petit *Seminaire* de S. Charles²⁰ qui ne contribüé pas moins suivant le dessein de son établissement, à former les Maîtres d'Ecole de la Ville, que ceux de la campagne, dont tout le Diocese a grand besoin. Car c'est par le moyen de cette Maison qu'on assemble tous les mois ceux de la Ville, pour leur faire des instructions touchant leur employ, et le soin qu'ils doivent prendre de l'éducation de la jeunesse. C'est aussi en ce lieu où l'on envoie les personnes qui demandent des permissions pour enseigner, c'est là que, comme dans un Novisiat, on examine leurs vies et moeurs, leur capacité et aptitude pour cet employ, qu'on les stile dans leurs fonctions, et qu'on n'oublie rien pour former des dignes Sujets pour remplir les Maîtrises des Ecoles, qui aupa-

¹⁸ A comparer avec les *douze vertus d'un bon maître* énumérées par J.B. de La Salle dans son *Recueil* (CL 15, p. 6).

¹⁹ Ces *Lettres patentes* scellées du sceau de cire verte furent signées Louis au «mois de mai de l'an de grâce 1680» puis enregistrées à la Chambre des Comptes de Paris le 29 mars 1681 puis au Greffe du Présidial de Lyon à la suite de la décision du Parlement de Paris prise le 19 mars 1681. Texte en *Recueil des Remontrances, reglemens, ordonnances...* faisant suite aux *Reglement pour les Ecoles* (Lyon, A.M. GG 150), pp. 71-73.

²⁰ Ce sont les mêmes *Lettres patentes* qui autorisent le *Seminaire de S. Charles* en ces termes: «Voulons et nous plaît que l'Exercice du petit *Seminaire*, où sont lesdits pauvres Ecclesiastiques et Maîtres d'Ecoles, et le Bureau pour icelles, soient confirmez et continuez à perpetuité», *loc. cit.*, p. 72.

ravant cet établissement avoient esté fort negligées et exposées, pour ainsi dire, à tous allans et venans: Enfin, lorsque ces Maîtres ont esté une fois établis, et qu'ils veulent venir faire les exercices spirituels ils y sont reçus avec plaisir.

QUE SI NOUS PASSONS des Ecoles aux Eglises des Paroisses, et à plusieurs Chapelles de la Ville, nous verrons que la petite Communauté de S. Charles se rend utile partout. Ce sont des Ecclésiastiques de sa Maison qui y font le Catechisme et des instructions familiares aux enfans et au peuple. Les jeunes Clercs y apprennent la Doctrine Chrétienne, ceux qui sont avancez dans les ordres y vont faire les fonctions de leurs ordres; et lorsqu'il y a des Prestres ils confessent ou à l'Hôpital, ou en d'autres Eglises particulieres. [p. 12] Enfin, on ne voit personne dans cette Communauté qui ne soit appliqué selon ses talens à quelque exercice et à quelque fonction Ecclesiastique, ou au dedans ou au dehors, et on tâche de leur faire si bien ménager le temps, qu'après les avoir fait passer les jours ouvriers de la semaine aux exercices réguliers de la Maison, et le Dimanche dans les oeuvres de pieté, dont nous venons de parler, ils passent encor quelquefois le jour de congé dans les Hôpitaux à servir les malades, faire leurs lits, etc.

L'on auroit encor plusieurs choses à dire sur le bien que peut faire cette Communauté à l'égard des Familles particulieres de la Ville en leur *procurant de bons Precepteurs*. On ne fait pas souvent de reflexion à l'importance qu'il y a d'en avoir de sages et de vertueux, cependant il est certain qu'il n'est personne qui puisse faire plus de desordres dans une famille qu'un Precepteur, s'il est vicieux et dereglé, ny aussi qui contribuë davantage à la paix, et à la sanctification de toute une maison, que le même Precepteur s'il a de la pieté et de la vertu. L'experience convainc de cette verité: c'est pourquoy on a crû que le petit *Seminaire* se rendroit tres-utile aux familles particulieres en leur donnant des hommes de la probité et capacité desquels on pourroit estre assuré. On sera tres circonspect en cette rencontre: et quand ceux qui voudront avoir de ses Sujets pour Pedagogues de leurs enfans, s'adresseront à celui qui a la direction de la Maison, on prendra soin d'en procurer, qui ayent les talens et les dispositions requises, eu égard aux avantages²¹ qu'on leur voudroit faire, et à la qualité des enfans que l'on voudroit confier à leur conduite.

IL SEMBLE qu'il ne se peut rien ajoûter aux utilitez que l'on vient de

²¹ Au sens de: «revenus».

rapporter, cependant comme si cette Communauté estoit redevable à tout le monde, et obligée de se rendre utile aux étrangers aussi bien qu'aux domestiques, aux Ecclésiastiques de la campagne comme à ceux de la Ville, elle veut bien offrir à ceux-là la *Maison pour leur servir d'hospice* et de demeure pendant le séjour qu'ils sont obligez de faire dans la Ville. Cette commodité que l'on présente aux Ecclésiastiques du dehors ne sçauroit estre prisée autant qu'elle le merite, si on ne considere combien ils font de mal dans les Cabarets et les Auberges où ils se logent, ils y souffrent mille incommoditez tout-à-fait fâcheuses, ils n'y peuvent trouver le temps ny un lieu propre pour y faire leurs prieres; ils y sont troublez par le bruit qui s'y fait, et de jour et de nuit; ils n'y entendent parler que de nouvelles, que de gazettes, que d'avantures, et bien d'autres discours qui blessent l'honnesteté, et qui font de tres-méchantes impressions. Ils y sont continuellement exposez aux occasions d'offenser Dieu, ou de l'y voir offenser, ils s'y trouvent tres-souvent dans des conjonctures où quelque party qu'ils prennent, ils ne peuvent s'en tirer sans offenser Dieu, joignez à cela les dépenses extraordinaires qui s'y font.

Au lieu que dans le petit *Seminaire* de S. Charles ils ont tout le temps qui leur est necessaire pour vacquer à leurs affaires, ils y peuvent demeurer autant qu'ils le veulent, ils s'y trouvent délivrez de toute la cohuë et l'embarras des logis, à couvert des occasions de pecher, réjoüis par la compagnie de leurs [p. 13] confreres, et enfin satisfaits pour le peu de frais et de dépense qu'ils y font. Tous ces avantages qui sont assurément considerables, ont invité Messieurs les Curez et Vicaires de la campagne de profiter d'une si belle occasion, quelques-uns ont déjà commancé à choisir cette Maison pendant leur séjour en cette Ville, et ils en sont sortis assés contents et édifiez de la regularité qui s'y observe.

Il y a donc lieu de croire qu'après tout ce qu'on vient de dire des avantages que tant de gens, et presque tout le monde retire du petit *Seminaire* de S. Charles, il n'y aura personne qui ne soit convaincu de sa necessité, et de son utilité extraordinaire, et qui ne juge qu'on a eu grande raison d'avancer, qu'il ne s'est peut-estre fait de long-temps d'établissement dans la Ville dont le bien et le fruit soit plus considerable que celui-cy.

La connoissance qu'on a prétendu donner de tous ces avantages à ceux qui n'en avoient pas oüy parler, ou qui sans doute ne penetroient pas dans tout l'esprit de cette Communauté, fait esperer que chacun s'interessera à maintenir une si sainte oeuvre, et que si on a quelque zèle pour le bien du Clergé, et pour la discipline Ecclesiastique on ne manquera pas de le faire paroître, et de le signaler en cette occasion, d'autant plus que dans la suite l'on y pourroit peut-estre bien ajoûter dans un appartement separé un petit *Hospice* pour y recevoir

les *Ecclesiastiques invalides*²² qui s'y voudroient retirer sous le bon plaisir de Monseigneur l'Archevêque, qui est l'ame de tout cet ouvrage.

Objections.²³ MAIS POUR ne laisser de scrupule à personne, et pour satisfaire certaines gens qui pourroient se prevenir, ou estre déjà prevenus²⁴ contre le dessein de cette Maison, en s'imaginant que l'on dessert plutôt l'Eglise que l'on ne la sert, lorsqu'on donne moyen à de pauvres Clercs de s'avancer dans les Ordres, ou à de pauvres garçons d'entrer dans la Clericature; il est à propos, dis-je, de les détromper de cette imagination, et pour mieux y réussir il faut expliquer un peu au long leur sentiment.

Ils disent qu'il n'y a déjà que trop de Clercs et de Prestres dans l'Eglise, que ce grand nombre luy est à charge, que rien ne la des-honore davantage que la pauvreté de ses Ministres, que cette pauvreté avilit leur caractere, les rend méprisables à tout le monde, leur donne occasion de faire mille bassesses, et de se ravalier en des employs indignes de leur condition; qu'au reste le dernier Concile OEcumenique a fait des Canons qui obligent ceux qui se presentent aux Ordres d'avoir un patrimoine, et que par consequent en suivant l'esprit de l'Eglise on doit exclure de la Clericature ceux à qui, ny la naissance, ny la fortune n'ont pas donné du bien, ny procuré des commoditez. Il s'en est trouvé même quelques-uns qui ont voulu dire que c'estoit marque qu'une personne n'avoit pas vocation à l'estat Ecclesiastique, quand elle estoit destituée de biens temporels.

Réponse. Ces sentiments sont si éloignez de la verité, et paroissent si injurieux à l'esprit de l'Eglise, qu'on ne peut assez s'étonner comment des gens éclairés et instruits des maximes et des regles de l'Eglise ont pû donner là dedans. Il est à présumer qu'ils n'ont pas voulu prendre la peine de les examiner serieusement [p. 14] et à fond, et qu'ils se sont laissé surprendre par quelques apparences specieuses; car s'ils y avoient fait un peu de reflexion, ils auroient sans doute tiré de meilleures consequences de ce qu'ils ont avancé de vray.

En effet peut-on se plaindre avec justice du trop grand nombre de Prestres dans l'Eglise? ne sçait-on pas que la Hierarchie Ecclesiastique doit imiter la

²² Sur cette idée cf. FAILLON, *op. cit.*, pp. 131-134, d'après le ms. de Belin. Voir aussi B.E.C. n° 158, pp. 135-136.

²³ L'*Avis important* conservé à la Mazarine procède selon une méthode identique qui était celle de saint Thomas d'Aquin dans ses *Questions disputées: exposé, objections, réponses*.

²⁴ Au sens de: «avoir préjugé».

Celeste, et que comme dans celle-là Dieu a un nombre presque innombrable d'Ange et d'Esprits bien-heureux qui le servent et qui assistent devant le Trône de sa Majesté souveraine, il veut de même dans celle-cy avoir un tres grand nombre de Ministres qui soient continuellement occupez à purifier, éclairer ou perfectionner les autres, ou à rendre à Dieu leurs devoirs, ou à publier ses loüanges, ou à le servir dans les fonctions de la charité? il semble que bien loin qu'on dût se plaindre de ce que trop de gens entrent dans l'Eglise et se consacrent au service des Autels, on devroit au contraire en remercier Dieu, et regarder le grand nombre comme une benediction particuliere que Dieu verse sur le Clergé.

Mais où est ce grand nombre d'Ecclesiastiques? la campagne est dans une extrême disette de Prestres: Messieurs les Curez ne se plaignent que de la peine qu'ils ont à trouver des Vicaires, on n'est pas peu embarrassé quand on est obligé de fournir, ou d'envoyer des ouvriers dans les Paroisses pour y travailler: et d'ailleurs tout le monde sçait, qu'on ne fût jamais plus exact dans les examens des Ordinans que presentement, pour éloigner des saints Ordres tous ceux qu'on ne juge pas pouvoir estre utiles à l'Eglise. Ainsi il n'y a rien à craindre de ce costé-là: et quand on voudroit se plaindre de plusieurs Ecclesiastiques qui se tiennent dans les Villes, et qui y mènent une vie molle et oisive; le petit *Seminaire* de S. Charles seroit toujours fort à couvert de ces reproches, puisque ceux qu'il élève à la Clericature sont bien éloignez de vivre de cette maniere, et qu'ils se destinent à servir l'Eglise dans les emplois les plus penibles, les plus laborieux, et les plus abandonnés.

Mais venons à la Pauvreté que l'on veut estre une exclusion de la Clericature à tous ceux qui sont dépourvus de biens, quelques talens qu'ils ayent d'ailleurs, pour servir dans les ministeres Ecclesiastiques. Voyons combien ce sentiment est contraire à l'esprit de Jésus-Christ, et à la pratique de l'Eglise.

Il est certain qu'il n'est point de vertu que le Fils de Dieu aye recommandé davantage, et par ses instructions et par ses exemples que la pauvreté: Tout l'Evangile est plein de ces Divines leçons qui portent au renoncement de toutes choses, et au mépris des richesses, on y voit les pauvres canonizés par la bouche de la vérité même, on y admire l'amour et l'estime que le fils de Dieu a toujours fait paroître pour la Pauvreté. Il semble qu'il aye cheri cette vertu plus que toutes les autres, puisque depuis sa naissance jusqu'à sa mort, il a voulu mener une vie extrêmement pauvre. S'il s'est choisi des Apôtres et des Disciples, il les a pris pauvres, et les a tirez d'une condition où ils avoient peu de biens, et encor a-t-il voulu qu'en se mettant à sa suite ils les abandonnent entierement: *Et relictis omnibus secuti sunt eum*, Luc. 5.11, quand il les envoya

prêcher par tout le monde, et qu'il leur donna sa Mission, il ne leur recommanda [p. 15] rien tant que de conserver la pauvreté, il leur ordonna de ne posséder, ny or, ny argent, et de ne faire aucune provision des choses, même les plus nécessaires. *Nolite possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris, non peram, etc.* Math. 10.9. Et les Apôtres observent si exactement ce precepte, que nous lisons dans les Actes, que S. Pierre et S. Jean ne se trouverent ny or, ny argent pour faire l'aumône à ce mandiant qui estoit à la belle porte du Temple.

Or si le Fils de Dieu a esté si pauvre pendant toute sa vie, s'il n'a aimé que les pauvres, s'il n'a voulu que des Disciples pauvres, et s'il a dit luy-même: que celui qui le veut servir doit le suivre, *qui mihi ministrat me sequatur*, Joan. 12.16, c'est-à-dire doit l'imiter, comme l'explique S. Augustin; il est sans doute que ceux qui doivent avoir le plus de part aux ministeres Ecclesiastiques, et estre preferez aux autres, sont les pauvres, quand d'ailleurs ils se trouvent avoir les autres qualitez requises.

En effet l'Eglise sainte qui conserve inviolablement l'esprit de Jesus-Christ, sachant que ce sont les pauvres qui ont Evangelizé d'autres pauvres, *Pauperes evangelizantur*, Math. 11,5, sachant que Dieu s'est voulu servir de ce qu'il y avoit de plus foible et de plus meprisable selon le monde, pour confondre ce qu'il y avoit de plus sage et de plus fort. *Ignobilia mundi et contemptibilia elegit Deus*, 1 Cor. 1, l'Eglise dis-je, n'a choisi dans les premiers siecles pour ses Ministres que ceux qui estoient pauvres; ou si elle n'a pas voulu entierement exclure de la Clericature les riches, parce qu'elle vouloit faire connoître qu'elle consideroit le merite dans toutes les conditions; elle a pourtant toujours témoigné dans les rencontres où la pieté et la science se sont trouvées égales, et dans les riches, et dans les pauvres, qu'elle preferoit sans difficulté ceux-cy aux autres.

Si on ne craignoit de s'engager dans une deduction qui meneroit trop loin, on prouveroit évidemment, que l'Eglise a tellement voulu que ceux qui entroient en son service fussent pauvres, que quand ils se trouvoient avantez des biens temporels et avoir des richesses, elle les obligeoit, ou à les quitter entierement, et s'en dépouïller pour entrer pauvres dans la Clericature, car pour lors elle leur faisoit part de ses biens; ou s'ils conservoient leurs patrimoines et leurs possessions, ils ne devoient pretendre d'elle aucun secours ny aucune part dans la distribution de ses aumônes, tant l'Eglise avoit de desir de persuader par cette conduite, qu'elle ne cherchoit que les pauvres, et qu'elle n'avoit des biens que pour eux. *Cap. 16 q. 1, cap. ult. et cap. 1, q. 1, clericos lib. 2 de vita contemp. c. 9 et 10.*

Conduite de l'Eglise envers les Pauvres qu'elle veut elever dans le Clergé.

Cela paroist par des témoignages de Saint Jerôme rapportez dans le Decret de Gratien, de Saint Augustin dans l'Epître 50, au Comte Boniface, de Julianus Pomerius dont les ouvrages portent le nom de Saint Prosper, et de plusieurs autres Autheurs Ecclesiastiques.

Mais on ne doutera nullement, que l'esprit et l'exemple de Jesus-Christ n'aye porté l'Eglise à choisir les pauvres pour ses Ministres dans les temps où le Christianisme estoit encor dans toute sa pureté, si l'on fait voir, que même dans les derniers siecles où la corruption et le relâchement des moeurs a tâché d'introduire partout l'amour et l'estime des richesses, elle a toujours fait paroître son inclination pour les pauvres.

[p. 16] En effet, comme l'ignorance et le manquement d'éducation qui se trouve ordinairement parmi les Pauvres étoit la cause que l'Eglise ne pouvoit souvent se satisfaire dans le choix de ses Ministres, et que les Evêques étoient obligés d'appeller au Sacerdoce les personnes riches, parce que ceux dont les parens étoient pauvres n'avoient pas les moyens d'étudier, et de se faire instruire dans les Sciences: L'Eglise, dis-je pour remedier à ce mal, ordonna dans le Concile Oecumenique de Latran tenu sous Alexandre III que dans chaque Diocese on assigneroit quelque benefice à un Maître qui enseignast gratuitement les Clercs et les pauvres Ecoliers, *qui clericos eiusdem Ecclesia, et Scholares pauperes gratis docet. Cap. 18.* Le motif que se propose le Concile dans ce decret, fût de procurer aux pauvres un moyen d'étudier et de s'avancer dans les lettres, *Pia mater providere tenetur ne pauperibus qui parentum opibus juvari non possunt legendi et proficiendi opportunitas subiratur. Cap. 11.* Cette ordonnance fût jugée si raisonnable et si utile, qu'Innocent III la renouvela dans le quatrième Concile de Latran. Il ordonna de plus qu'on établit des Maîtres, non seulement dans les Eglises Cathedrales, mais encor dans toutes les autres dont les revenus pourroient supporter cette charge; Et Gregoire IX fit inserer ces deux Canons dans le Corps des Decretales, afin qu'ils fussent comme une loy et une regle generale, et que tous les Pauvres en profitassent.

Lib. 5, tit. 5. Cependant comme les instructions que les Pauvres recevoient de ces Maîtres ne regardoient que la Grammaire et les autres Sciences, que ces sortes de leçons contribuoient peu à former à la pieté, et qu'on vit qu'en devenant sçavans ils n'entroient pas dans toutes les dispositions qu'on exigeoit d'eux pour la clericature; l'Eglise s'avisa d'un autre moyen dans le saint Concile de Trente, qui fût d'ordonner l'erection des petits Seminaires; elle en prit les modeles sur les Conciles de Toledé, le 2^e et le 4^e, sur celuy d'Aix la Chapelle tenu sous Louïs le Débonnaire, et sur le saint Concile de Latran,

dans lesquelles assemblées on avoit comme projeté ce dessein. *Cap. 1, cap. 24, c. 135 sess. 9.*

Il est important de s'arrêter un peu sur ce Decret, car on ne sauroit rien dire ny de plus fort, ny de plus favorable pour le sujet que nous traittons. *Sess. 23, de refor. cap. 18. Les Peres donc de cette sainte assemblée (ce sont les propres termes du Concile) ayant remarqué qu'il n'estoit pas possible que la jeunesse pût reprimer le penchant qu'elle sent pour les plaisirs du monde, si on ne prend un tres-grand soin de son éducation, et si dès les premieres années de la vie on ne l'éleve dans la pieté Chrétienne, et dans les veritables sentiments de la Religion; le Concile ordonne que chaque Eglise Cathedrale sera obligée de nourrir et d'entretenir un certain nombre d'enfans dans un lieu convenable à proportion de ses revenus, et de l'étenduë du Diocese, desquels on formera les moeurs selon les regles de la discipline Ecclesiastique, et à qui outre les sciences, on prendra soin d'inspirer la pieté. Les enfans qui y seront receus, dit le Concile, auront pour le moins douze ans, seront nés d'un legitime mariage, sauront lire et écrire, et feront esperer par leur bon naturel et par les dispositions qui paroîtront en eux qu'ils persevereront toute leur vie dans le ministere Ecclesiastique. Cum adolescentium aetas nisi à teneris annis ad pietatem informetur, numquam perfecte, ac sine maxi.*

Mais ce saint Concile recommande sur toutes choses, et entend que dans [p. 17] le choix qu'on fera des enfans, on prefere singulierement les pauvres à tous les autres, et que si on y admet les riches, ils y seront nourris à leurs frais. *Pauperum autem filios praecipue eligi vult, nec tamen ditiorum excludit, modo suo sumptu alantur, et studium prae se ferant Deo et Ecclesiae inserviendi. Decret.*

Enfin apres avoir réglé tous les exercices qui se doivent faire dans les Seminaires, le Concile de Trente juge ces établissemens si necessaires, et si utiles à l'Eglise, que pour en faciliter l'exécution, il donne pouvoir aux Evêques d'unir à ces lieux des Benefices simples, et quelques portions des revenus Ecclesiastiques, etc.

Toutes les Eglises particulieres sont entrées dans cet esprit du Concile de Trente; elles ont toutes embrassé avec joye un moyen si conforme à leur inclination et si favorable à la pauvreté des jeunes Clercs. Le Cardinal Polus Legat à latere du pape Jules III en Angleterre, dans les Decrets de reformation qu'il fit pour ce Royaume, institua ces petits Seminaires, et ordonna qu'on choisit singulierement les enfans des pauvres. *Pauperum autem filios praecipuè eligi volumus.*

Le Concile Provincial de Cambrai tenu sous Maximilien de Bergue Ar-

chevêque de cette Ville, regla la même chose. Il distingue trois sortes de personnes, les riches, les pauvres, et ceux d'une condition moyenne qui n'ont pas assés de biens pour faire étudier leurs enfans: il veut qu'on fasse deux portions, qu'aux enfans des pauvres on donne à chacun d'eux par an pour leur nourriture et entretien trente-six livres, dont chaque livre vaut 40 gros de Flandres,²⁵ et à ceux de la condition moyenne dix huit livres: de cette maniere, dit le Concile, on pourvoira à la nécessité de plusieurs, et il n'y aura personne qui puisse se plaindre que les enfans qui ont bon esprit et qui sont de grande esperance soient exclus des avantages des Seminaires. *Sic enim et pluribus succurri poterit, et nullum hominum genus, quod quidem indigeat auxilio conqueri poterit, suos filios quos habebunt boni ingenii à Seminariorum beneficio excludi, nulliusque virtutibus obstabit res angusta domi. Tit. 4. c. 5.*

Le grand S. Charles dans le quatrième Concile de Milan, *Const. tit. 7*, recommande à tous les Curez d'élever autant qu'ils pourront de jeunes Clercs dans l'innocence de leur vie, et de les instruire des devoirs d'un parfait Ecclesiastique, mais il veut qu'ils choisissent particulièrement les pauvres en qui ils reconnoîtront un bon naturel. *Illud unusquisque Parrochus valde studeat, ut quam plurimos potest pueros (praesertim Pauperes) bona indole praeditos, qui spem afferans se sacris initiatos Ecclesiae ministros utile fore, ad Ecclesiasticae vitae normam accuratè erudiat.*

Le Concile de Reims tenu sous le Cardinal de Guise ordonne, que dans tous les Dioceses de la Province, on établira des petits Seminaires pour l'instruction de la jeunesse, et pour fournir à l'Eglise de bons Ouvriers, il prescrit tout l'ordre de ces établissemens: il veut dans le 7è article, que ces enfans soient réduits à un nombre certain, et qu'on n'y admette que ceux qui seront pauvres, et du Diocese. *Pueri in Seminario gratis alendi et erudiendi, ad certum numerum reducantur, sint Pauperes de Diocesi, vicissimque per oppida et decanatus remoto favore eligantur. Tit. 24.*

[p. 18] Le Concile de Bourdeaux suit de même la disposition de celuy de Trente touchant l'erection des Seminaires, il en loüe extraordinairement le dessein, et pour en faciliter l'execution, il leur attribué des Benefices: cependant en

²⁵ A l'article *Monnoye*, Furetière signale le *gros* comme une monnaie de compte de valeur invariable utilisée en Hollande. La livre étant également une monnaie de compte, mais non pas une pièce de monnaie, on voit que Dèmia tient compte ici de l'important commerce qui existait entre Amsterdam et Lyon. Il accepte aussi bien 36 livres annuelles que 1440 gros de Flandre. Comparés aux 150 à 200 livres jugées nécessaires à la vie d'un ecclésiastique, cela fait vraiment une pension ultra modeste.

attendant qu'ils viennent à vacquer, il veut qu'on prenne sur les Decimes du Clergé dequoy faire subsister les Seminaires; et outre cela il commande aux Prestres, et aux Predicateurs d'exhorter leurs Peuples de contribuer par leurs aumônes à une si sainte oeuvre. Mais il n'y a rien de si beau que les reglemens que ce Concile dressa pour ces Seminaires; ils sont rapportez à la fin du Concile, et contiennent neuf Sections. Dans la seconde, où il est parlé de l'élection et admission des Clercs, il est dit que l'Evêque fera publier dans toutes les Paroisses du Diocese, que s'il y a des Pauvres qui desirent d'estre promeus au Sacerdoce, qui ayent atteint l'âge de douze ans, et fait quelques progrès dans la Grammaire, ils ayent à comparoir aux lieux et temps qui leur sera marqué pour subir l'examen. *Mandabit Episcopum denuntiari per universas suae Diocesis civitates et oppida, ut si qui sint Pauperes et ex legitimo matrimonio nati quid ad Sacerdotium promoveri cupiant, quique duodecimum attigerint annum... loco et tempore quae eis praestituet examinandi compareant.* On ne recevra point de riches, ajoute-t-il s'ils ne payent leurs pensions, et pour ceux qui sont d'une condition mediocre, ils y pourront estre admis en payant quelque petite chose, *partem aliquam persolvendo admitti poterunt.*

Le Concile de Tholose²⁶ tenu sous le Cardinal de Joyeuse prescrit la même chose; il fait presque les mêmes reglemens pour ces Seminaires, il y admet non seulement les pauvres, mais les mediocres et les riches, pourveu que ceux-là payent une partie de leurs pensions, et que ceux-cy la payent toute entiere. *Part. 3, c. 5. Nec vero soli pauperes, sed et mediocres qui medios, et divites qui integros in sui educationem sumptus impendent, Seminariis excipientur.* De cette maniere l'Eglise ne sera ny surchargée, ny méprisée: *Sic nec gravabitur nec contemptui habebitur Ecclesia.*

Enfin celuy d'Avignon veut que les Seminaristes ne soient pas au dessous de douze ans, nés d'un legitime mariage, propres pour les Sciences, mais qu'ils soient veritablement pauvres, d'un pere et d'une mere pauvre, *sint verè pauperes, et ex patre, et mare paupere ex Diocesi assumantur.*

APRES TOUS CES TÉMOIGNAGES on ne sçauroit plus douter de la disposition de l'Eglise à l'égard de ceux qu'elle veut élever au Sacerdoce: car on ne peut connoître avec plus de certitude ses veritables sentimens, que lorsqu'elle parle par la bouche de ses Conciles. C'est pourquoy, comme il est évident par les preuves que l'on vient de rapporter, que l'Eglise a toujours conservé un

²⁶ Toulouse.

tres-grand desir de se choisir des Ministres parmi les pauvres, qu'elle a établi des Maîtres pour leur instruction, qu'elle a institué des Seminaires pour les former à la pieté, et les élever dans les vertus Ecclesiastiques, et qu'elle a voulu que les pauvres, et les plus pauvres fussent préferéz à tous les autres, il faut conclure que bien loin que la pauvreté soit un sujet d'exclusion de la Clericature, comme bien des gens se le sont imaginez, qu'au contraire elle est une disposition qui y prépare, quand d'ailleurs elle se trouve jointe aux autres qualitez requises.

[p. 19] **Que la communauté S.C. est selon l'esprit de l'Eglise**

Ainsi il n'est personne qui ne doive estre persuadé que la petite Communauté de S. Charles n'entre entierement dans l'esprit de Jesus-Christ et de l'Eglise, quand elle procure aux pauvres le moyen de faire leurs études, de s'instruire des regles de l'Eglise, de pratiquer tous les exercices des grands Seminaires, d'apprendre le plein chant et les ceremonies; et de s'avancer dans les Saints Ordres, pour ensuite servir l'Eglise dans tous les emplois où l'obeissance les appliquera. Combien parmi les Ecoles des pauvres se trouvoit-il des esprits rares qui estoient reduits à prendre la navette d'un Taffetassier, et le tire-pied d'un Cordonnier, lesquels estant tirez de cette boüe et de ces rochers de la pauvreté, avec ce secours pourront paroître un jour aussi precieux que les perles et les diamans: Il est seur que cet établissement est un des plus grands biens qui se puisse jamais faire, et que tant que l'Eglise subsistera, il aura des Approbateurs, puisqu'il est si conforme à l'esprit de nostre Seigneur Jesus-Christ, et à la pratique de l'Eglise.

Objection. Ceux qui pensent que *la pauvreté des-honore l'Eglise*, qu'elle avilit le Sacerdoce, et qu'elle rend les Prestres méprisables, se trompent fort; il faut qu'ils se desabusent, et qu'ils reglent leurs sentimens sur ceux de l'Eglise même.

Si elle avoit crû que la pauvreté luy fust si préjudiciable, et à ses Ministres, elle n'auroit jamais eu pour les pauvres ny tant d'amour, ny tant d'estime: Elle ne les auroit jamais preferé à tant de riches, elle n'auroit jamais tant pris de soin de leur éducation et de leur instruction, elle se seroit assurément épargné et tant de peines et tant de dépenses qu'elle a essuyé pour mettre les pauvres en estat d'estre promeus au Sacerdoce, et d'estre employez aux fonctions Ecclesiastiques; elle n'auroit jamais, dis-je, fait toutes ces choses, si elle avoit

jugé que la pauvreté de ses Ministres la dés-honorast, et que cette pauvreté leur fust d'elle-même une occasion de faire mille bassesses, et mille indignitez.

Il ne faut avoir que des yeux Chrétiens, comme parle S. Augustin; *Oculos Christianos*, pour reconnoître que la pauvreté des Ministres de Jesus-Christ pauvre, est digne de tous les honneurs qu'on sçauroit luy rendre. Comme elle a esté consacrée dans la Divine personne de ce premier de tous les Prestres, elle ne peut qu'honorer beaucoup ceux qui sont revêtus de sa livrée, et on voit dans l'Histoire de l'Eglise que les Evêques et les Prestres qui ont esté les plus respectez, pour lequel les Roys et les Empereurs même ont eu le plus de veneration, ont esté souvent ceux qui estoient les plus pauvres, mais dont la pauvreté estoit accompagnée du dés-interessement et des autres vertus Ecclesiastiques. Car il est important de remarquer que si la pauvreté se trouve jointe dans un Prestre à l'avarice, à un interest bas et sordide, à un esprit mercenaire, à une ambition dereglée, ou à quelque autre mauvaise passion, on demeure bien d'accord, que ce Prestre pourra avilir son caractere, faire des indignitez et des bassesses, se ravaler au dessous de sa condition, trahir son Ministere, et s'abandonner à beaucoup de crimes; mais on ne peut souffrir qu'on attribüé toutes ses fautes à sa pauvreté, lesquelles doivent estre imputées à son avarice, ou à son interest, ou à ses autres passions criminelles.

En effet n'est-ce pas prendre le change que de s'imaginer, qu'un homme qui [p. 20] n'est meprisable que par ses vices, le soit par sa pauvreté, puisqu'on voit tous les jours qu'en cessant d'estre vicieux sans cesser d'estre pauvre, il se procure autant d'honneur qu'il s'estoit attiré auparavant de mépris et de rebuts. Ainsi le veritable secret de rétablir le Clergé dans ce haut degré d'honneur et d'estime où il s'est veu autrefois dans les Siecles d'or de l'Eglise, n'est pas de n'admettre à la Clericature que les personnes riches, de qualité ou de naissance; mais c'est de n'y faire entrer que des gens de vertu, des sujets meritaans, et des personnes douées de toute sorte de bonnes qualitez, quand d'ailleurs ils seroient de la lie du peuple, et de la dernière pauvreté.

*Mr. Halier. De Sacer. elect. p. 1, c. 2, a. 3, § 3.*²⁷ C'est le sentiment d'un grand Evêque de nôtre Siecle, Docteur de Sorbonne, et tres-éclairé dans la discipline Ecclesiastique, qui croit que l'Eglise ne recouvrera jamais cette première

²⁷ François Halier (1595-1659) professait la philosophie à Paris dès l'âge de 16 ans. Docteur de Sorbonne en 1625, il fut précepteur de Fernand de Neuville, futur évêque de Chartres. En 1636, son ouvrage de droit canonique sur les ordinations suscita l'admiration générale: *Electionibus et Ordinationibus, ex antiquo et novo Ecclesiae usu*. Nommé évêque de Toul en 1656, puis de Cavaillon, il mourut peu après.

vigueur de sa jeunesse, si on ne va chercher des pauvres, qui ayant esté bien élevez et formez dans la pieté travaillent à reparer les breches que l'Eglise a souffertes. Ses paroles sont trop favorables à nôtre petite Maison de S. Charles, pour n'estre pas icy rapportées. *Ideo que non temerè fortè suspicabimur Ecclesiam, quae pauperum sanguine plantata est, quae eorumdem sudoribus valuit, quae laboribus adolevit, primum juventutis illius vigorem vix recuperare posse, nisi Pauperes quoque, sed urbanè et generosè instituti ad Clericalis Ordinis luxati ruinas resarciendas inquirantus.* Voicy la raison, sur laquelle il se fonde, *cum non jam ad urbium et populorum civitatum culturam, sed ad vicorum et ignobilium oppidorum instructionem Clericorum multitudo et industria desiderari videatur.* Parce que, dit ce grand homme, il manque d'Ouvriers ou de Clercs assez habiles qui veüillent aller instruire non pas les grandes Villes, mais les Bourgs et les Villages abandonnez. C'est pourquoy rien ne peut être plus utile à l'Eglise que l'établissement dont nous parlons, puisque rien ne peut contribuer davantage à la remettre dans son lustre, que les Pauvres que l'on éleve, et que l'on forme dans les emplois penibles et laborieux de la campagne.

Objection. Sess. 2 de refor. c. 3. MAIS on dira que le Concile de Trente fait un Decret par lequel il ordonne que tous ceux qui se presenteront aux Ordres seront pourvûs, ou d'un Benefice, ou d'un Patrimoine, qui leur donne de quoy subsister; que ceux qui n'ont pas suffisamment pour vivre, doivent estre exclus de la Clericature; parce qu'il est indigne, dit le Concile, que ceux qui sont dans les Ministeres Ecclesiastiques, soient contraints de mandier, ou de s'adonner à des métiers sordides pour gagner leur vie; d'où l'on pretend conclure, que le Concile est entierement contraire au dessein que se propose la petite Communauté de S. Charles.

Pour répondre à cette Objection, il faut remarquer premierement que si l'on veut que le S. Concile de Trente soit contraire au dessein de ce petit Seminaire, on sera contraint d'avouër par le même raisonnement, qu'il l'est aussi à luy-même, puisqu'il paroît que cette Assemblée apres avoir fait dans la session 21 le Decret que l'on nous objecte, a fait dans la session 23 Celuy qui ordonne l'erection des petits Seminaires, dont le plan et le projet dressé par le Concile, ne tend à autre fin qu'à celle que se propose la petite Communauté de S. Charles, il ne faut qu'en faire la lecture pour en convenir de bonne foy.

Les Evêques qui ont tenu les Conciles de Cambray, de Milan, de Malines, [p. 21] de Reims, de Bourdeaux, de Bourges, d'Aix, de Toloze et d'Avignon pendant les trente années qui suivirent la fin du Concile de Trente, n'igno- roient pas sans doute le Decret de la session 21. Car ces Evêques ne s'assem-

bloient que pour faire exécuter pleinement toutes les Ordonnances du Concile de Trente, et leur unique dessein étoit de rendre la discipline établie dans ce Concile general égale dans toutes les Eglises particulieres; cependant nous avons vû qu'en établissant ces petits *Seminaires*, ils ont voulu scrupuleusement que ces Maisons ne fussent remplies que de Pauvres Clercs, qu'on choisit les plus pauvres, et ceux en qui l'on verroit plus de dispositions pour l'état Ecclesiastique, afin qu'étant élevez et instruits dans la pieté, ils pussent être promeus aux Saints Ordres, et employez au service de l'Eglise: donc il est seur qu'en se conformant à l'esprit de tous les Conciles Provinciaux, on ne s'éloigne nullement de celui de Trente.

Tout le monde sçait que les titres Patrimoniaux n'ont esté introduits dans l'Eglise, que pour suppléer aux titres Ecclesiastiques qui seuls avoient esté en usage pendant un tres long-temps. Le Concile de Calcedoine les avoit autorisez en prescrivant dans le Canon VI qu'aucun ne fut ordonné qui ne fut en même temps attaché à quelque Eglise, ou employé à quelque Ministère. *Nullum absolutè ordinari, nisi specialiter in Ecclesia civitatis, vel pagi, vel Martyrio, vel Monasterio, is qui Ordinatur designetur.* Mais cette discipline venant à s'abolir peu à peu, et plusieurs ayant esté ordonnez sans Benefice, et sans estre appliquez à aucune fonction Ecclesiastique, le Saint Concile de Trente crût, qu'il devoit renouveler un usage si ancien et si important; il recommanda aux Evêques de n'ordonner que ceux qu'ils jugeroient être utiles et necessaires en leurs Eglises, et remit en vigueur ce VI^e Canon de Calcedoine. Dans un autre endroit il veut que pour éviter toutes les supercheries que l'on pourroit faire en supposant de faux titres Ecclesiastiques, on s'assure bien du Benefice sur lequel chacun est ordonné, et que de ceux qui auront du Patrimoine, ou une pension, l'Evêque n'en ordonne qu'autant qu'il en faudra precisément pour le service de l'Eglise.

Il paroît par l'exposition de ce Canon, qu'il n'est nullement contraire à la Communauté de S. Charles; bien plus il luy est tout-à-faire avantageux: Car quand l'Eglise souhaite que tous ceux qui sont élevez aux Saints Ordres aient un Benefice, ou du moins qu'on leur en procure en les ordonnant, elle desire sans doute, que dans cette distribution d'emplois, ou de Benefices, on choisisse les pauvres Clercs preferablement aux autres. Or ils ne sçauroient être employez, ou appliquez au service des Eglises de la campagne, si on ne les élève auparavant dans l'esprit Ecclesiastique, et si on ne les tient preparez à cette destination; et c'est ce que fait la petite Maison de Saint Charles. On sçait que tous ceux qu'elle a presentez jusqu'à present à l'Ordination, ont été pourvûs, ou de Chapelles, ou de Prébendes, ou de Cures, ou d'autres emplois Ecclesias-

tiques qui fournissoient à leur subsistance; ainsi il n'y a pas lieu de craindre que l'on contrevienne à l'Ordonnance du Concile, puisque nul de cette Communauté n'a été ordonné sans titre Ecclesiastique, et que d'ailleurs Nosseigneurs les Evêques sont assez exacts pour n'admettre personne qui n'ait l'un ou l'autre de ces titres.

[p. 22] Mais quand il arriveroit que ces pauvres Clercs fussent sans Benefice, et sans Patrimoine, il y a des personnes assez charitables qui seront prêtes de s'engager à les nourrir, lorsqu'ils se trouveroient réduits à la nécessité, ou de mandier, ou d'exercer quelque metier sordide;²⁸ car c'est cela seul que le Concile ne peut souffrir dans les Ministres de l'Eglise, *cùm non deceat eos qui divino Ministerio adscripti sunt, cum Ordinis dedecore mendicare, aut sordidum aliquem questum exercere*. Tous les Reguliers²⁹ ne sont ordonnez que sur l'attestation qu'ils presentent de leur Profession, qui leur tient lieu de titre, parce que les Maisons dont ils sont Profez sont obligées de les nourrir. Les Licentiez de Sorbonne sont admis aux Ordres *sub titulo paupertatis*. Les Clercs de la Chana³⁰ que Messieurs les Recteurs de l'Aumône Generale de Lyon font étudier, ne sont de même ordonnez que sur l'engagement que ces Messieurs presentent de fournir à leur subsistance dez-lors qu'ils se trouveront être en nécessité. Ainsi il est constant que les Ecclesiastiques de la Communauté de S. Charles pourroient être ordonnés de la même maniere, et avec d'autant moins de crainte, que comme l'extrême indigence des Prestres ne provient ordinairement que de Paresse ou de Libertinage, ceux-cy étant élevez et dans le travail, et dans la pieté, on n'auroit nul sujet d'apprehender ce facheux accident.

Conclusion. *Voilà* ce qu'on a crû être obligé de dire pour lever les impressions que certaines personnes avoient prises contre le dessein du petit Seminaire de S. Charles, et pour justifier la sainte Pauvreté, que l'on pretendoit être ignominieuse au Clergé, et que l'on vouloit comme bannir de l'Etat Ecclesiastique.

La brieveté de ces remontrances dans laquelle on s'est resserré, n'a pas permis qu'on ait apporté beaucoup de preuves, ny même qu'on ait étendu celles que l'on y a alleguées. On s'est pleinement confié sur la bonté de la cause

²⁸ Le sens a évolué. Pour Démia comme pour Furetière, cela signifie *avare, mesquin*, comme dans la phrase: «Cet homme a du bien et cependant il vit fort sordidement, il ne donne à manger à personne».

²⁹ Régulier = religieux.

³⁰ L'un des séminaires de Lyon.

quon avoit en main, et sur la protection de celui qui prend l'intérêt des Pauvres, et on espere, que comme il a voulu honorer les pauvres de son Sacerdoce, il inspirera aux riches la volonté d'honorer la pauvreté dans le Sacerdoce par les largesses qu'ils feront en faveur de cét établissement.

Tout le monde doit être convaincu de sa nécessité, et de son utilité extraordinaire pour peu de reflexion que l'on fasse sur ce que l'on en a dit. La qualité des personnes que le petit Seminaire de S. Charles reçoit, et qu'il soulage, la nature du bien qu'il leur fait, la circonstance du temps auquel il les ayde, les avantages temporels et spirituels qu'il leur procure, rendent tres recommandable la Charité de cette Maison.

Mais ce qu'il y a de plus merveilleux dans sa Charité, c'est qu'elle a sçû trouver le moyen de rendre utile et necessaire presque à tout le monde, le bien qu'elle fait à des Particuliers. Elle a sçû en instruisant de Pauvres Clercs, instruire toute la campagne, en réglant leurs moeurs regler celles de toute une Paroisse, où ils iront servir de Vicaires, ou de toute une Famille dans laquelle ils entreront en qualité de Precepteurs. Elle a sçû en formant un bon Catechiste et un bon Maître d'Ecole profiter à mille personnes tout à la fois. Enfin le petit Seminaire de S. Charles a sçû en donnant des Saints Prestres à l'Eglise, procurer la gloire de Dieu, avancer le Salut des Ames; contribuer à la sanctification des Peuples, [p. 23] et prendre part à toutes les bonnes oeuvres qui se peuvent faire dans la Religion Chrétienne.

On a donc lieu de croire que tout le monde, mais particulièrement ceux qui ont quelque amour pour l'Eglise, s'interessent à soutenir un établissement si utile et si necessaire. On doit esperer que la connoissance qu'on donne des biens que la Communauté de S. Charles procure à tout le Diocèse, excitant la Charité des gens de bien, fera qu'il ne sera personne qui ne veuille contribuer à la formation des bons Maîtres d'Ecole et à faire subsister ces Pauvres Clercs.

En effet qui pourroit refuser les secours que l'on demande en cette occasion? JESUS-CHRIST qui est dans les Pauvres Ecclesiastiques d'une maniere plus particuliere que dans les autres, semble les exiger. Les dépenses extraordinaires qu'il a falû faire, et que l'on est obligé de continuer, convainquent du besoin que l'on en a.

Le merite de l'Aumône, qui dans cette rencontre contribuë à de si grands biens, y invite puissamment. Enfin la facilité avec laquelle chacun peut ayder à cette Maison, qui pourroit bien s'accommoder de tout ce qu'il y a de superflu et d'inutile dans un ménage; Cette facilité, dis-je, fait que personne ne sçauroit se dispenser de luy donner quelque secours. Les Beneficiers y sont encore plus

obligez que tous les autres; car outre les raisons communes qui les y engagent, il y a une espece de justice qui exige que les revenus Ecclesiastiques soient employez à la subsistance des Pauvres Clercs.

Mais comme le plus inapte des sujets dont Dieu s'est servi pour entreprendre cette oeuvre a protesté au commencement qu'il ne pretendoit aucun secours pour ce petit *Seminaire* de S. Charles que ceux qui viendroient de la Divine Providence, c'est ce qui fait qu'il prie Dieu avec toute l'affection dont il est capable, qu'il luy plaise de continuer à verser ses Benedictions sur cet établissement, et que comme c'est luy seul qui luy en a inspiré le premier dessein, et qui l'a fait executer avec tant de succez, et qui l'a placé dans un lieu d'emprunt:³¹ que ce soit aussi luy seul qui le favorisant de ses Graces, le fixe dans un lieu asseuré,³² et surtout qu'il y fasse toûjours vivre le Saint amour du travail, du mépris et des souffrances, et le veritable esprit de pauvreté Clericale de JESUS-CHRIST, en l'honneur de laquelle il a esté institué: afin que le Diocese en recevant un secours particulier, il n'en soit redevable qu'à JESUS, Souverain Prêtre à qui seul en soit toute la gloire, et au chetif instrument dont il s'est servi pour le fondement, toute l'humiliation, la fatigue, etc. Ainsi soit-il.

[p. 24]

ABREGÉ
DES REGLEMENTS
de la petite Communauté de S. Charles

CEUX qui desirent d'y estre receux doivent estre Etudians aux hautes Classes, Pretendans, ou engagez aux Ordres, ou en la Maîtrise des Ecôles: Pauvres n'ayans moyen de demeurer dans les autres Seminaires, Riches toutesfois en desir de se Sanctifier et de s'instruire pour servir un jour l'Eglise, dans les Catechismes, Ecôles, Vicariats et autres emplois penibles, et abandonnez du Diocese, où ils doivent estre disposez d'aller, quand Monseigneur l'Archevêque, où ses Officiers, ausquels ils doivent faire profession particuliere d'obeïr, jugeront à propos de les envoyer.

³¹ FAILLON, *op. cit.*, p. 107, fixe au 27 mai 1672, le commencement du Séminaire par la location d'une grande maison nommée Le Petit-Cameau (p. 114), rue du Villars, paroisse St-Nizier. Elle n'était louée, aux frais de Démià, qu'en partie, le reste étant occupé par une manufacture.

³² Après l'obtention des *Lettres patentes* le Bureau put acquérir les bâtiments indispensables. Ce ne fut qu'en 1697 que les fonds indispensables furent réunis pour acheter l'ensemble du Petit-Cameau contre 24 000 livres (pp. 115-116).

On se leve à quatre heures et demy, excepté certain temps: On fait demy heure d'Oraison, ensuite l'étude, la Classe, le Plein chant, la lecture du Nouveau Testament, l'Examen particulier.

Pendant les repas on fait la lecture, puis la recreation, dont une partie est employée parfois au travail manuel, parfois aux ceremonies de la Messe, des Sacremens, Conference du Catechisme, Rubriques suivant qu'il est déterminé.

Ceux qui sont obligez à l'Office le disent en commun, et toute la Communauté assiste seulement aux Vespres.

A 8 heures et demy du soir, on fait la Priere et à 9 tous doivent être couchez.

Hors les susdits exercices, chacun doit estre dans le silence, et s'appliquer à l'étude ou autre employ designé.

Les Dimanches et les Fêtes après l'Oraison on en fait la repetition l'on se Confesse,³³ L'on assiste à la grande Messe; l'on fait la repetition de l'étude de la semaine, ou l'explication de l'Ecriture Sainte, etc.

Les Dimanches et les Fêtes après l'Oraison on en fait la repetition, l'on se Confesse,³³ l'on assiste à la grande Messe; l'on fait la repetition de l'étude de la semaine, ou l'explication de l'Ecriture Sainte, etc.

Conference des Cas de Conscience.

Enfin on est soigneux de bannir l'Oysiveté par l'étude, un travail continu, etc.³⁵

³³ On peut hésiter entre deux interprétations: ou bien *confession sacramentelle*, ce qui était conseillé en général une fois par semaine, ou bien *coulpe*, ou aveu public de quelque faute extérieure avec demande de pardon à la communauté, comme il se pratiquait dans les ordres ou congrégations religieuses.

³⁴ Mathieu BEUVELET, *Instruction sur le manuel par forme de demandes et réponses familières pour servir à ceux qui, dans les séminaires, se préparent à l'administration des sacremens*, Paris, 1659, 4^{me} éd.; 1664, 6^{me} éd.; autres en 1675, 1681...

³⁵ Ce règlement de la *Communauté S. Charles* est approprié à la formation d'ecclésiastiques car il comporte une série d'exercices propres à des clercs. Au contraire, les *Exercices journaliers* qui font suite à l'*Avis important* relatif à la nécessité d'un Séminaire de Maître d'écoles, fait leur place à des vacations en écoles à raison de 2 h 1/2 le matin et autant l'après-midi. Le lever des clercs est fixé à 5 h tandis que celui des maîtres le devance d'une demi-heure, en temps ordinaire. Les clercs font «oraison», les maîtres se contentent de la «prière». Les différences proviennent-elles de ce que l'un des règlements a été mis en place avant l'autre ou bien de ce qu'il y a eu, à une même époque, deux règlements parallèles dans les mêmes bâtiments? Il est bien évident que, même lorsque tous les ecclésiastiques en formation effectuaient un stage en écoles, il y en avait qui demeuraient au Séminaire pendant que d'autres allaient enseigner les enfants. Deux emplois du temps différents s'imposaient donc. Chaque séminariste passait, au cours de son séjour au Séminaire, par l'un puis l'autre horaire.

DOCUMENT V

A PROPOS DU SÉMINAIRE SAINT-CHARLES

Plusieurs documents relatifs au *Séminaire de maîtres* difficilement accessibles, trouveront place ici: chapitre relatif aux «Exercices de l'Ecole dominicale» tiré du *Trésor clérical* auquel renvoie le Document IV (*Avis important*); 98ème pièce du dossier A 10694 de la Bibliothèque Mazarine (*Prospectus du Séminaire Saint-Charles*) qui ne comporte que deux pages.

TRESOR CLERICAL OU CONDUITES POUR AQUERIR ET CONSERVER La Sainteté Eclésiastique¹

[p. 359] SECTION UNIQUE. De l'Ecole Dominicale

Quelle est la Nécessité et Utilité de L'ECOLE DOMINICALE?

1. Elle empêche beaucoup de desordres dans une Paroisse les sains jours de Dimanches et Fêtes. 2. Elle y procure beaucoup de biens.

Les Desordres qu'elle empêche, sont les jeux, danses, débauches, et hantises de cabarets, querelles, fréquentations dangereuses, et autres dissolutions soit publiques, soit particulieres, qui sont d'autant [p. 360] plus criminelles, que l'on devoit santifier ces mêmes jours par de saintes et pieuses actions.

Les Biens qu'elle procure, sont qu'elle retire de ces desordres, et qu'elle donne occasion d'apprendre à prier et servir Dieu, à lire, à assister comme il faut les malades, à se bien comporter dans la famille, et elle instruit des autres Devoirs du Chrétien.

¹ Il s'agit de l'édition de 1694 (Lyon, Jean Certe) approuvée par Daresté et Terrasson les 11 et 20 septembre 1693, puis le 21 mai 1694 par Cohade. Le Privilège du Roy pour l'imprimeur est du 21 février 1689, et l'achevé d'imprimer du 30 mai 1694. Cette édition ne diffère de celle de 1685 que par des corrections et additions préparées par Démiat, mais elles sont loin de figurer toutes dans le feuillet 72 du *Journal* portant comme titre: 1685, *Trésor clérical, notes pour la dernière impression*.

En quoi consiste l'Ecole Dominicale, et quels en sont les Exercices?

Premierement: L'Assemblée doit être composée de personnes pieuses (soit qu'elle contiennent des Garçons ou Hommes seulement, soit qu'elle contienne des Filles ou Femmes seulement) lesquelles personnes s'unissent sous l'autorité de leur Pasteur les Dimanches et Fêtes dans un lieu commode de la Paroisse, pour s'y occuper saintement après les heures du service public, et quelquefois auparavant.

2. On partagera le tems de l'Assemblée en trois ou quatre exercices. 1. En la lecture de quelque bon Livre designé par le Curé, sur laquelle on fera de tems en tems quelque pause, pour repeter ce qui a été lû. 2. En la Prière qu'on fera en commun, laquelle sera la même qu'on fait en se levant désignée en la famille de l'*Exercice du Chrétien*, ou bien au *Catéchisme des Ecoles*; et à la fin de l'Assemblée on dira la priere qu'on fait en se couchant. 3. On fera l'instruction du Catéchisme par demandes et réponses, que la personne préposée de l'assemblée fera repeter prudemment à chaque écolier ou écolière. 4. On apprendra à lire à ceux ou celles qui se présenteront. L'on change parfois cet ordre, suivant la prudence et les besoins, et l'on y mêle des Cantiques Spirituels, que l'on chante.

3. On commencera l'assemblée par la Priere, elle se fera tout haut pour l'apprendre à tous, et aussi en [p. 361] commun, pour leur inspirer le désir de prier tous ensemble le matin et le soir en leur famille, et non séparément. On dira toujours la même priere, pour ne pas charger la mémoire des foibles, et aux prieres on ajoutera de tems en tems quelque Himne ou Cantique Spirituel pour entretenir la dévotion et ne pas s'ennuyer en l'école. On leur fera connoître, que le principal dessein de l'assemblée est la santification des Dimanches et Fêtes, que les Chrétiens ne doivent pas passer ces sains jours dans un repos oisif et sterile, comme les Juifs, ni en des occupations vaines et dangereuses, comme les gens du monde, mais dans un saint repos, et comme les premiers Chrétiens dans la Priere, le chant des sains Cantiques, la lecture des bons Livres, la fréquentation des Sacremens, la visite des malades, les pieuses instructions, et la pratique des bonnes oeuvres et des vertus Chrétiennes, et qu'ainsi on doit être ravi de passer un peu de tems aux exercices de cette Assemblée.

Quels sont LES MOIENS de profiter des Exercices de l'Ecole Dominicale?

Il y en a de deux sortes.

Les uns regardent les *Personnes*, qui doivent composer cette école, les au-

tres regardent l'*Ordre*, qu'il faut observer pour cela.

A l'*égard des Personnes*, il y en a de deux sortes, les uns qui sont Officiers, les autres qui sont Ecoliers et Diciples: à l'*égard des premiers*, l'on prendra garde de ne choisir pour Maître ou Maîtresse, que des Garçons, Hommes, Filles, ou Veuves les plus exemplaires, les plus retenus et les plus spirituels de la Paroisse, qui soient un peu déjà avancez en age, et qui soient principalement élus et agreés par le Curé: on leur pourra donner quelque Assistant [p. 362] ou Assistante, qui aient les mêmes qualitez, si faire se peut; on établira aussi des Décurions ou Décurionnes, soit pour le Catéchisme, soit pour les Leçons. A l'*égard des autres*, à savoir des Ecoliers ou Ecolieres, on fera choix des meilleurs sujets, des plus modestes, et plus pieux de la Paroisse; pour ce qui est des autres, on les fera postuler quelque tems pour être admis à l'Assemblée, leur disant avec douceur, que quand ils seront devenus plus réglez, on les recevra volontiers, pourvû que Mr. le Curé y consente. On établira aussi des Répétiteurs des matieres de la dernière Assemblée, lesquels auront soin de répéter nettement et bien haut le principal de ce qui a été dit la dernière fois.

A l'*égard de l'Ordre*, on peut commencer l'Ecole deux heures après la grand-Messe.

1. Environ Midi, la *Lecture* de la vie des Saints de Bonnefons,² ou la vie des Pères du Desert, ou de Grenade,³ ou de Rodriguez;⁴ on l'entremêle de Réflexions et de Répétitions, ou bien on fait les Réponses du Catéchisme.

2. On lit la *Leçon* tout bas vers⁵ le Maître ou la Maîtresse.

3. On fait la *Priere* de l'heure toutes les fois que l'on tourne le sablier,⁶ ou qu'on entend l'horloge.

² Amable Bonnefons, Jésuite mort à Paris en 1653.

³ Louis de Grenade (1505-1588), Dominicain espagnol dont saint François de Sales écrivait (Lettre 34 du livre Ier, selon Hoefler, *Nouvelle biographie universelle*, Paris, 1857): *Ayez Grenade tout entier; que ce soit votre second Bréviaire... Il dresse votre amour à la vraie dévotion et à tous les exercices spirituels qui vous sont nécessaires*. Son ouvrage le plus diffusé était sa *Grande Guide des Pécheurs*. Guillaume Girard en fournit une traduction française en 10 vol. (Paris, 1664-1667).

⁴ Alphonse RODRIGUEZ (1526-1616), Jésuite espagnol auteur de la *Pratique de la perfection chrétienne*, dont l'abbé Régnier-Desmarais (1632-1713) a fait une traduction française en 3 vol. in-8 à laquelle Démia fait sans doute allusion.

⁵ Près de.

⁶ Le *Dictionnaire* de Furctière (t. III, 1690) ignore ce mot. Il nomme *sable* l'horloge de sable. Celui de Richelet, éd. 1710, fera encore de même, en précisant toutefois: «il y a autant de sable délié qu'il en faut pour couler une heure ou une demi-heure». Celui de l'Académie française de 1798 privilégiera encore le mot «sable» mais sans oublier l'usage récent alors du mot «sablier», genre d'horloge capable d'indiquer suivant son mode de fabrication soit un quart d'heure, ou une demi-heure ou une heure. Démia a donc utilisé un mot qui n'était pas encore à la mode.

4. A une heure l'on chante *un Cantique Spirituel*.
 5. On fait *la Priere* du Matin à genoux.
 6. *L'Oraison* en commun, ou le *Catéchisme*.
 7. La *Répétition*, ou *réflexion*.
 8. La *Priere* du soir à genoux.
 9. L'on propose *une Pratique spirituelle*, ou *Oraison jaculatoire*, pour dire souvent pendant la journée. On la répète deux ou trois fois tous ensemble avant que de sortir.
 10. Chaque Mois on présente *un Saint*, pour imiter et invoquer.
 11. On se retire en recueillement.
- On peut changer cet Ordre, et y ajouter ou diminuer suivant les circonstances des lieux, des personnes etc.

PROSPECTUS DU SEMINAIRE SAINT-CHARLES

Dans le Seminaire de S. Charles, on fait une Profession particuliere de travailler à la bonne Education des jeunes Clercs, et de ceux qui aspirent à la Clericature, joignant à cet effet l'instruction des Lettres humaines qu'on y enseigne depuis la Sixième iusqu'à la Rhetorique inclusivement, celle des bonnes moeurs et des Vertus Chrestiennes et Clericales, du Chant, des Ceremonies, et des autres Fonctions Ecclesiastiques: C'est pourquoy ceux qui y sont receus sont obligez de porter la Soutanne, les cheveux courts, le colet et les manchettes modestes, et tout l'exterieur bien composé: Et s'ils sont Clercs, ils doivent aussi avoir un Surplis, et un bonnet quarré pour assister avec descence à l'Office divin qui s'y chante les Festes et les Dimanches.

La Pension pour la nourriture, qui est la seule chose à quoy l'on s'oblige, est de trois cents livres, dont les Quartiers⁷ se payent tousiours par avance. Les Parents fournissent tout le reste, comme les choses cy-dessous nommées, les Habits, les Linceulz,⁸ et autre linge suffisant pour tenir les Enfans proprement.

Pour la Chambre, il faut un lict garny, une table, une chaize, un coffre, etc.

Pour le Refectoir, une tasse, une cuillere, une fourchette, et un couteau.

⁷ Echéances trimestrielles.

⁸ Draps.

Pour la Classe, les Livres, et toutes les autres choses dont les enfans ont besoin.

La Maison fournit ordinairement la chandelle, le bois, le chauffage, l'encre, les plumes, le coton, et les autres menuës necessitez; et l'on fait blanchir le linge et les linceuls quand les parents le souhaitent. Et pour lors on s'accommode avec eux pour les menus frais.

Ils ont soin de faire marquer ce qu'ils donnent à leurs enfans, surtout le linge et les choses du Refectoir.

[Bibl. Mazarine, A 10694, 98ème pièce]

DOCUMENT VI

AVIS IMPORTANT POUR UN SÉMINAIRE DE MAÎTRES (1688)

Il s'agit de sept pages, imprimées en 1688, ainsi qu'il est noté à la page 6. Un exemplaire est conservé à Paris, Bibliothèque Mazarine, cote 10 694 (103ème pièce). Il était jadis propriété de la Congrégation de la Mission (Lazaristes) ainsi que l'atteste l'ex-libris de la maison de Saint-Lazare porté, non pas sur ces pages, mais en divers endroits du recueil qui les contiennent. Un autre exemplaire constitue la pièce 14 d'un autre recueil des A.D. Rhône, cote 10 G 1666. C'est le document de la Mazarine que nous transcrivons. Celui qui est aux A.M. Lyon GG 150, un peu différent, fait l'objet de notes.

[p. 1]

AVIS IMPORTANT

Touchant l'établissement d'un'espece de Seminaire pour la formation des Maîtres d'Ecole; *Et pour faire un utile emploi des Biens des Huguenots fugitifs.*¹

Il est certain que Sa Majesté ne pourroit rien entreprendre de plus utile et de plus nécessaire pour la sanctification et la perfection de ses Sujets, ni même faire un meilleur *Emploi des Biens du Consistoire* et de ceux *des Huguenots fugitifs*, qu'en établissant des Ecoles dans les lieux les plus considérables de son Royaume pour l'instruction de ses Sujets, et principalement des Enfants des nouveaux Convertis.

Mais² quelque soin que l'on prenne pour l'Etablissement des Ecoles,³ l'on n'y reussira jamais bien, à moins que l'on n'ait des bons Maîtres pour les remplir; et l'on n'en aura jamais de bons, à moins qu'ils n'ayent été formés et stylés dans cête fonction; au sujet de quoi une Personne qui a plus de vingt années d'experience dans cête matiere, estime que:

¹ Cette phrase en italiques ne figure pas dans le titre de l'exemplaire GG 150 des A.M. Lyon. Le paragraphe qui suit («il est certain...») n'y figure pas davantage. Pourtant l'utilisation des biens des Huguenots fugitifs n'y sera pas oublié au § *Subsistance*.

² L'exemplaire GG 150 supprime ce «Mais» et débute par «QUELQUE».

³ GG 150 ajoute ici: «qui sont si utiles et nécessaires au public».

IL EST TRES-IMPORTANT DE REMARQUER trois choses:

Division du Dessein:

LA PREMIERE, La Necessité de l'établissement d'une Maison ou espece de *Seminaire* pour la formation des Personnes destinées à l'Emploi de la Maîtrise des Ecoles.

LA SECONDE, Les Exercices qu'on y pourroit faire.

LA TROISIEME, les Moïens, dont on se pourroit servir pour l'exécution de ce dessein.

[p. 2] **1ère Remarque. Necessité des Seminaires de Maîtres d'Ecole**

QUANT A LA NECESSITE DE CET ETABLISSEMENT, Il est facile d'en juger par raport aux Maîtres: Secondement aux Enfans et au Public.

I. PAR RAPORT AUX MAÎTRES à raison de l'excellence de leur fonction. Le grand Gerson répondit à ceux qui lui reprochoient que l'emploi des petites Ecoles où il s'apliquoit dans Lyon en mil quatre cens vingt-neuf, étoit trop ravalé pour un Chancelier de la premiere Université du monde, *Nescio prorsus si quidquam majus esse potest quam tales parvulorum animas quasi plantare, aut rigare.*

Saint Jérôme, Saint Augustin, Saint Gregoire et quantité d'autres saints Personnages ont eu une si haute idée de cet emploi, qu'ils n'ont pas dédaigné de s'y apliquer: neanmoins par un malheur extrême l'on voit aujourd'hui un emploi si saint et si relevé, exposé aux premiers venus, ausquels parce qu'ils savent lire et écrire, et qu'ils se trouvent invalides et miserables (quoique d'ailleurs vitieux) on ne laisse pas de confier le soin de la jeunesse, sans prendre garde, que pour faire du bien à un particulier, l'on fait du mal à tout le Public. Comme il n'y a point de lieux établis pour bailler cette haute Idée, et pour se pourvoir de bons Maîtres dans le besoin, c'est ce qui est cause que cet emploi est exposé au mépris, et bien souvent rempli par des miserables, inconnus et gens de neant, qui ne peuvent inspirer la pieté, capacité et honnêteté, que communément ils n'auront jamais, à moins qu'ils ne l'apprennent, et n'aient été formés dans une maison établie pour cet éfet.

II. Ce Seminaire des Maîtres n'est pas moins necessaire par raport aux

Enfans, qui sont comme des *Cires* moles, desquelles on peut former toutes sortes de figures. Si les Maîtres sont vertueux ils en feront des Anges: s'ils se trouvent vitieux, ils en feront des Démon. C'est pour cela que quelques uns appellent les Maîtres d'Ecole des *Moules*: d'autres disent qu'ils sont comme des *Canaux* par lesquels passent les naturels des enfans: si ces canaux sont empoisonnés, ces petites créatures se corrompent, et s'infectent facilement. Les impressions que l'on donne dans l'enfance restent toujours; il n'est rien de si difficile à vaincre que les habitudes, qu'on y a contractées: c'est ce qui a fait dire au grand Gerson, que c'est non seulement *arroser*, mais *Quasi* comme *planter* de nouvelles ames, que de bailler une bonne éducation à la jeunesse dans les Ecoles: d'où l'on voit, combien il est important de prendre garde à quels maîtres l'on confie cette conduite pour le bien des Enfans, et pour le bien public.

III. Il n'est point d'Art auquel il ne faille passer un tems convenable pour en faire l'apprentissage, avant que d'y être reçu Maître: seroit-il dit que celui d'instruire la jeunesse, et de gouverner sagement les esprits, que les saints Peres appellent l'Art des Arts, *Ars artium regimen Animarum* (S. Gregoire), ne demandât pas aussi avec justice un apprentissage, qu'on ne peut bonnement faire, que dans une Communauté établie pour la formation de tels Maîtres.

2ème Remarque. LES EXERCICES, que l'on pourroit pratiquer en ces Seminaires, seroient d'enseigner aux Maîtres la maniere de bien faire le Catechisme, de bien lire le Latin, et le François, en établissant s'il se pouvoit une grande [p. 3] uniformité de langage, banissant certain patois corrompu. On leur montreroit l'art de bien écrire et de bien chiffrer: On leur enseigneroit encore, si l'on vouloit, les Elemens d'Euclide, le Plainchant, l'Honnêteté, la Civilité, et toutes les autres choses dont les Maîtres pourroient être instruits eux mêmes dans un lieu où l'on feroit profession d'enseigner tout ce qui seroit nécessaire pour la perfection de la jeunesse: comme seroit encore la maniere d'inculquer suavement⁴ aux enfans les devoirs de la sainte religion, l'amour de la Vertu, l'horreur du vice, le gouvernement des naturels diférens par raport à leur disposition, les adresses⁵ pour gagner à Dieu les nouveaux Convertis: tou-

⁴ Ce mot «inculquer» a mauvaise presse aujourd'hui, comme incompatible avec le respect des libertés. Au temps de Démia, il signifiait surtout: *transmettre, communiquer, faire comprendre*. Le contexte, d'ailleurs, l'exprime clairement ici grâce à l'adverbe *suavement*: il s'agit d'obtenir la libre adhésion de la volonté.

⁵ Habiletés.

tes ces petites sciences ont des secrets, et des moïens particuliers, qui les rendent aisées, et qui les perfectionnent.

Mais sur tout après le soin qu'on auroit dans ce Seminaire, d'insinuer aux Maîtres un grand amour de Dieu, et de la jeunesse qu'on leur destine; on auroit un soin particulier de leur inspirer un grand respect et veneration pour leur Prince, avec une reconnoissance, et un amour cordial, qui portât la jeunesse qui leur seroit confiée, à sacrifier aveuglément dans le besoin leurs biens, et leur vie pour l'intérêt de leur Souverain; étant certain que la fidelité des sujets dépend beaucoup de leur bonne éducation.

Or il est encor plus vray de dire, que si les Maîtres ne sont bien pénétrés eux mêmes de ces verités, et ne les étudient dans une Communauté où on fasse profession de les leur enseigner, ils ne les pourront jamais bien inspirer aux autres.

3ème Remarque.⁶ LES MOIENS, dont on se pourroit servir pour l'exécution de cête entreprise doivent être considerés selon *Primo*, LES LIEUX ausquels tels Seminaires de Maîtres d'Ecole se pourroient établir. *Secundo*, LES REVENUS ET MOIENS TEMPORELS pour la subsistance de tels Seminaires. *Tertio*, LES PERSONNES necessaires pour veiller à leur conduite. *Quarto*, LES SUJETS, dont on se pourroit servir pour la Maîtrise des Ecoles.

I. *Quant aux lieux*, où de tels Seminaires pourroient être établis il seroit à souhaiter, qu'il y en eût un dans les Dioceses nombreux, ou bien en chaque Archevêché, ou en tout cas à Paris, Lyon, Reims, Reines [Rennes], Poitiers, Limoges, Angoulême, Bourdeaux [Bordeaux], Toulouze, Aix et Nîmes.

II. *La Subsistance* de ces Maisons se pourroit tirer du fond du Consistoire, et des biens des Huguenots fugitifs. On y pourroit même apliquer, s'il étoit de besoin, la vingt-quatrième partie des Dixmes, que les Seigneurs Decimateurs sont obligés de donner aux pauvres, ainsi qu'il se pratique dans le Dauphiné. SA MAJESTÉ pourroit même y reunir quelques Benefices. L'on ne doute point, que la pieté des Fidèles ne manqueroit pas dans la suite de porter dans ces Maisons une partie de leur liberalité.

III. *Deux sortes de Personnes* seroient necessaires pour la conduite de ces

⁶ L'imprimé porte: «1.», «2.», «3.» etc. Le point signifie: 1er, 2ème, 3ème. C'est donc ainsi qu'il faut transcrire aujourd'hui.

Seminaires. L'une seroit pour le Gouvernement particulier, comme un Supérieur, un Oeconome, et quelques Maîtres savans et expérimentés, qui pussent former les sujets Élèves, qu'on leur donneroit. [p. 4] D'autres Personnes seroient pour le *Gouvernement general*, qui composeroient un Bureau partie d'Éclesiastiques, partie de Laïques, qui veilleroient gratuitement, et uniquement au sôutien, avancement et perfection de cête oeuvre. Pour cela il seroit necessaire, premierement que le Tresorier fut toujours Laïque, et rendit compte de tems à autre par devant les Ordinaires et Officiers des Lieux. Secondement que S.M. [Sa Majesté] donnât pouvoir audit Bureau de faire rendre compte, et de rechercher les fondations et revenus, qui ont été, et seroient dans la suite donnés pour l'instruction de la jeunesse, avec pouvoir d'en faire la distribution, et application où il seroit le plus necessaire. Les Intendans de Bourgogne et du Lyonnais ont ordonné, que tels comptes seroient rendus par devant le Directeur general des Ecoles que MONSEIGNEUR L'ARCHEVEQUE DE LYON a établi dans son Dioceze, avec defences d'en divertir le fond pour ce destiné, sans permission, à peine d'amande.

IV. *Pour les Sujets, dont on pourroit se servir pour la Maîtrise des Ecoles*, il est à remarquer qu'on ne devoit point prendre ni de Prêtres, ni de personnes Mariées, parce que ces premiers seroient divertis de l'application qu'exigeroit cet emploi, ou par leurs ofices, ou par les Curés des lieux, qui ne manqueroient pas de les appeler pour les aider dans les fonctions Curiales, ou par les Benefices, lesquels survenans rendroient vacantes telles places de Maîtres. Les seconds seroient aussi divertis de cête application par le soin du Ménage, et par l'esprit Mercenaire, qui les fait ordinairement agir. Et comme il seroit necessaire pour la perfection de cette oeuvre de leur faire quelquefois changer de demeure, soit à raison de leur relâchement, ou des mauvais habitudes, qu'ils y auroient contractées, ou pour d'autres considerations importantes, cela seroit d'autant plus difficile, que la parentée et les habitudes, qu'ils y auroient faites,⁷ seroient nombreuses.

Il seroit donc necessaire pour composer ce Seminaire, d'inviter les Prelats, de faire passer la plu-part des Ordinaires, et sur tout ceux qui sont dans les quatre [ordres] Mineurs, par les Ecoles, comme par un Novitiat de la Prêtrise, où ils ne fussent communément reçus qu'après s'être dignement acquités du soin de la jeunesse, qu'on leur auroit confiée, parce qu'en instruisant les petits, ils

⁷ Au sens de: *fréquentations habituelles*.

apprendroient à instruire les grands. L'ON pourroit encore assembler des personnes qui véussent dans le Célibat, qu'ils seroient tenus de garder aussi long tems qu'ils feroient les Ecoles, desquelles s'étant louablement acquités pendant certain tems, on pourroit avec un plus juste discernement leur dire, *Ascende superiùs*; à moins qu'ils ne voulussent rester dans ce genre de vie, qu'ils auroient embrassé.

Comme l'étenduë et l'excérence de la fonction de Maître d'Ecole exige à bon droit des personnes dégagées, et qui s'y apliquent uniquement; cet emploi sembleroit aussi demander le Célibat pour le faire fleurir. L'on a veu que l'établissement des Filles de Madame de Maintenon, la Compagnie des Cadets, & celle de Monsieur de Renty, composées de telles Personnes vivantes dans le Célibat, ont fait éclater la pieté parmi le Sexe, l'Art Militaire dans la guerre, et les professions de Tailleurs, Cordonniers, etc., parmi le peuple.

Fruits que causeroit le Seminaire des Maîtres d'Ecole

Au reste l'Etablissement de ce Seminaire de Maîtres d'Ecole, produiroit deux autres fruits considerables, *en obviant à des grands Maux, et procurant des grands Biens.*

[p. 5] On reconnoitra le premier en ce, que faute de telles Communautés, lorsque les Ecoles seroient fondées, il arriveroit, que celui qui auroit le plus d'adresse et le plus d'amis, quoique moins de vertu, emporteroit l'emploi de Maître d'Ecole: les Seigneurs et les plus Notables des lieux en feroient pourvoir pour recompense leurs domestiques, ce qui seroit d'une dangereuse consequence pour le Public: quelquefois aussi, faute de cette Pépiniere, on seroit obligé de prendre les premiers Maîtres qui se presenteroient, et lorsque l'un d'eux deviendroit infirme, ou qu'il se relâcheroit de son devoir, ou que pour d'autres considerations il seroit expedient de faire quelque changement, on auroit, comme il a été dit, bien de difficulté d'y pourvoir,⁸ à moins qu'on eût telles Communautés, d'où l'on pût tirer ces Maîtres.

Quant aux Biens que le Public tireroit d'un tel Seminaire, il est à remarquer que, comme le bonheur d'un Etat dépend non seulement des bons Magistrats, mais encore des bons Pasteurs, et Maîtres d'Ecole; la Vigilance des In-

⁸ GG 150 porte: «il fut expedient de faire quelque changement, il seroit, comme il a été dit tres difficile d'y pourvoir».

tendans⁹ n'oubliant rien pour tenir dans le devoir ces premiers; et les Prélats s'appliquant aujourd'hui avec benediction à procurer les seconds à l'Eglise, il est certain que si S.M. établissoit des Seminaires¹⁰ pour former ces derniers, elle procureroit par là à tout son Roiaume les avantages, que les villes de Lyon et de Reims commencent à goûter par tels Seminaires de Maîtres.

Objection.¹¹ QUELQUES UNS pourroient dire que les Ecoles sont inutilles, et par conséquent aussi les Maîtres, sur tout à la Campagne, où l'ignorance et la rusticité servent pour en tirer des Laboureurs et des Soldats.

A quoy l'on répond, que si l'étude du Latin, et même celle de l'écriture ne causoit pas un si bon éfet il n'en seroit pas de même de la Lecture, sur tout dans un âge, auquel les Enfans ne sont pas capables des travaux de la terre; puisqu'elle les rendroit plus dociles, plus assidus au travail, et plus disposez à la Vertu, qui ne gâte jamais rien: Outre que semblables Ecoles établies dans les lieux les plus considerables de la Campagne, sont plutôt pour rompre le mauvais naturel des Enfans, leur aprendre la fidélité et la bienséance Chrétienne, leur donner les premiers principes de la Foi, et les instruire à prier Dieu, que pour les rendre savans. On peut ajoûter à cela, qu'il n'est point de plus solide moien pour oster le reste du venin de l'Herésie, que d'avoir des Maîtres bien élevez; ce qui a attiré des grandes Benedictions dans les lieux où ces Seminaires de Maîtres ont esté établis.

ON s'est aperçû dans *Lyon* de ces fruits, depuis qu'on a commencé à jeter quelque plan d'un pareil dessein, par le moien duquel plus de mille pauvres tous les ans y ont été instruis, et où les Maîtres, tant de la Vile que du reste du Dioceze, soit pour les Riches, soit pour les Pauvres, ont été formés dans leurs fonctions.

Mais comme ce petit Seminaire de Maîtres de Lyon, qui est sous le vocable de saint Charles, n'a subsisté que par les soins d'un Particulier du Clergé, lequel y a consommé ses biens, et sa santé, MONSEIGNEUR L'ARCHEVE-

⁹ GG 150 porte: «La Vigilance des Intendances que S.M. donne, n'oubliant rien»...

¹⁰ GG 150: «il est certain que S.M. établissant à présent des Seminaires»...

¹¹ GG 150 omet les deux paragraphes: «Objection...» et «A quoy l'on répond...». Je serais tenté de penser que le texte de la Mazarine était plutôt destiné au clergé de la campagne tandis que la version plus courte (GG 150) était mieux adaptée à l'administration royale peu inclinée à trop longuement délibérer sur le financement des écoles. On peut aussi supposer que la version la plus courte est antérieure à la plus longue qui ne fait état d'une objection qu'après avoir provoqué celle-ci par la diffusion du texte court.

QUE DE LYON, par une generosité, qui lui est naturelle pour [p. 6] toutes les bonnes oeuvres, a bien voulu faire un Don special pour aider à faire subsister ces Ecoles des Pauvres, lesquelles sans ce secours seroient infailliblement tombées en ruine. On est aussi persuadé qu'il est impossible de maintenir tels Seminaires sans le secours d'une fondation fixe, qu'on ne peut attendre que de la libéralité du Roi.

ON a trouvé les moiens de faire de bons Capitaines pour l'Armée, et de bons Prêtres pour le Clergé, en établissant des Academies, et des Seminaires pour former ceux que l'on destine à ces Emplois: On a encore trouvé le moien de faire des sages, laborieux et industrieux Sujets pour S.M. en établissant des Ecoles. Mais l'on peut dire ausi avec verité, qu'il n'y a gueres d'autre moien pour faire reussir ces Ecoles, qu'en établissant de même des Seminaires pour l'instruction et la perfection de tels Maîtres et tels Elèves, que l'on destineroit à cet Emploi.

Conclusion. ENFIN l'on peut dire, que si S.M. s'est acquise une si grande gloire par tant de Batailles remportées, par tant de Viles et de Provinces conquises, et par tant de Maisons de pieté fondées; il semble à present, qu'il n'y a point d'oeuvre, qu'elle puisse faire, qui soit plus necessaire, et plus utile pour la Populace,¹² qui compose la plus grande partie de son Roiaume, que l'établissement des Maîtres d'Ecole, et celui d'un Seminaire pour les y former. C'est par ce moien qu'elle rendra son Etat incomparable en lui procurant en tres-peu de tems des Sujets vraiment souûmis à leurs Princes, de bons Catholiques à la Religion, de sages Marchands au Negoce, d'Ouvriers industrieux aux Manufactures, de bons Citoyens aux Viles, de bons Laboureurs à la Campagne, rendant ainsi son Roiaume non moins superbe dans les bâtimens, que fleurissant dans le commerce; non moins admirable dans les Arts, que regulier et pieux dans les moeurs de ses Sujets; non moins chéri de son Peuple que redouté de ses Enemis; et pour le dire en un mot cet Etablissement rendra les Peuples François non seulement les plus Industrioux, les plus Fidèles, et les plus Pieux, comme ils sont les plus Heureux, les plus Puissans, et les plus Belliqueux de toutes les Nations: Mais encore il donnera au portrait de LOUIS, le dernier trait de beauté et de perfection, qui le fera publier par tout le monde LE plus GRAND en Pieté et en Sagesse, comme il est en Courage le plus Puissant de tous les Potentats de l'Univers.

¹² «Mcnu peuple, foule de gens» selon Furetière. Le terme est moins péjoratif qu'aujourd'hui.



[p. 7]

EXERCICES JOURNALIERS¹³
*Pour pratiquer dans le Seminaire des
 Maîtres d'Ecole*

A 5 heures	Lever	A 1 heure	Travail manuel
5 & demy	Priere	2	Ecole
6	Etude	4 & demy	N.N.
7	Déjeuné	5	Etude
	Ecole	6	Conférance, ou Lecture spirituelle
10	Messe		
11	Examen	6 & demy	Soupé. Lecture Recreation
	Dîné. Lecture		
	Recreation	8	Travail manuel
12 & demy	Vêpres	9	Priere
	Plainchant		Coucher

LE TEMS de l'Etude, de la Recreation, des conférences, etc. peut être employé à se perfectionner à la lecture du Latin, François, Contrats, à la lecture par Remarques, à l'écriture, l'Aritmetique, et l'Ortographie; à tenir les Livres de compte, copier des Leçons, à la Civilité, à exercer la metode de faire le Catechisme [*sic*], à faire l'école en blanc, à apprendre la maniere de travailler chrétiennement, ou autres semblables exercices.

Suivant le besoin des lieux et des personnes l'on designeroit pour chèque jour quelqu'un des susdits Exercices.

¹³ Cette p. 7 ne figure pas dans l'exemplaire GG 150.

Pour les Dimanches et Fêtes

Assister à la Messe et aux Vêpres; du surplus faire les Exercices de l'Ecole Dominicale designez au *Tresor Clerical*.¹⁴



In fine de l'AVIS
IMPORTANT de 1688



Devise: *Pauperibus evangelizare misit (me)*
Il m'a envoyé évangéliser les pauvres



Authentification, sur
la page de titre des
REMONTRANCES AU CLERGÉ

¹⁴ Ces exercices tirés du *Tresor clérical* sont reproduits au chapitre précédent: *Document V*, § 1.

DOCUMENT VII

TESTAMENT DU 4 OCTOBRE 1675, ANTÉRIEUR AU «JOURNAL»

Il est conservé aux Archives du Séminaire St-Sulpice, Rue du Regard à Paris. Non coté, c'est un Testament olographe de Charles Démia, sur papier timbré, de 12 pages paraphées par l'auteur. Grâce à l'amabilité de Mr Noye, une photocopie du 23 décembre 1960, est conservée dans le Dossier Démia, Archives FEC, Talence. Plutôt que le texte littéral, qui déborde le cadre de la présente publication, c'est une analyse qui éclairera les autres testaments de Démia.

Caractéristiques:

Calligraphie extrêmement soignée de Charles Démia, ainsi qu'en fait foi cette phrase de la p. 10:

«Ainsy fait et passé les présentes, doubles, quoy que l'autre ne soit écrit de ma main ains seulement signé sans être cachetté».

Daté, *in fine*, du 4 octobre 1675, paraphé page par page par *C. Demia*, l'acte est contresigné, page 12, par le notaire royal *Gros* et par les témoins. Neuf cachets de cire brune, dont cinq étaient de Démia, deux du notaire et deux autres des témoins, garantissaient le secret du testament jusqu'au moment de son ouverture publique.

Sans efficacité ultérieure, puisqu'il fut annulé, ce document nous renseigne sur l'état d'esprit de Démia en 1675, sur ses principales activités, et sur ses relations.

Conservé par son auteur, qui l'avait rédigé à Lyon (p. 10), il fut complété par les renvois suivants tracés d'une écriture grasse et tremblée d'homme malade.

«Du 21 fév. 1685. Depuis ce présent testament, j'en ay fait un autre.

Du 30 juin 1685. J'ay fait un autre testament R[eu] Perrichon que je veux avoir effet par préférence à celluy cy. Démia».

Ni l'un, ni l'autre, ne fut le dernier. Le notaire Delaroère eut le privilège d'enregistrer les dernières volontés de Démia le 30 septembre 1689.

Valeur spirituelle:

Du fait que ce testament est autographe, les formules de piété employées correspondent, même si l'influence de l'éducation et des habitudes sociales s'y reflète, à des convictions très solides de l'auteur. Ces textes spirituels témoignent d'une profonde dévotion:

- «Au Nom de la Très Sainte Trinité»
- à «Jésus-Christ souverain prêtre»
- à la «glorieuse Vierge Marie» sa «chère mère»
- à son «bon ange»
- à saint Charles Borromée, son patron
- à saint François de Sales et à tous «les saints prêtres, lévites et esprits bienheureux».

Ils expriment, d'autre part, une profonde humilité («indigne prêtre»), un esprit de foi habituel qui attribue tout à Dieu (santé du corps et de l'esprit, biens matériels), et une volonté remarquable de faire retourner dans le patrimoine commun de tous les hommes ce qui était sa propriété personnelle parce que, conformément à sa conception théologique, chacun de nous ne dispose que de l'usage des richesses, le fonds demeurant inaliénablement à Dieu, c'est-à-dire à l'ensemble de la création. En conséquence, Démia restituait à Dieu les biens reçus de lui et cela se traduisit par une donation universelle «au clergé, aux églises et aux pauvres»:

- corps rendu à Dieu et à l'Eglise «dans le séminaire Saint-Irénée» ou bien, en cas de décès éloigné de Lyon, «proche la croix du cimetière de la paroisse» ou encore, de préférence, dans l'hôpital «en témoignage de l'amour et estime que Dieu m'a toujours donné de ces saintes maisons».
- 3 000 livres pour régler les dettes en souffrance, les «besoins les plus pressants du clergé, des églises et pauvres de la campagne de Bresse, Dombes, Bugey et autres lieux» conformément à un *Mémoire* annexe, et pour faire dire 500 messes «pour les prêtres des communautés ecclésiastiques ou pauvres ecclésiastiques de la campagne».
- 1 000 livres à «Messieurs de la Congrégation de la Mission de Mr Vincent établis à Lyon», afin de «tenir lieu de pension à Messieurs les ecclésiastiques et pauvres laïques de Bresse, Dombes, Bugey, et diocè-

se qui feront retraite de huit ou quinze jours chez lesdits Missionnaires» et pour leur permettre d'acheter les «livres les plus importants à leur état lesquels seront distribués à Mrs les vicaires et pauvres ecclésiastiques après les susdites retraites».

- 500 livres aux mêmes pour prêcher des missions dans les mêmes régions.
- Tabernacle, ciboire d'argent et autres meubles prêtés aux Prêtres de la Mission demeureront leur propriété, ainsi que tous les livres, portrait «et feuillets ecclésiastiques» de Démià.
- 1 500 livres à la Communauté et séminaire St-Nicolas du Chardonnet de Paris afin de «faciliter l'entrée en ladite communauté aux pauvres ecclésiastiques» du diocèse de Lyon «à raison de quinze livres par mois pour chacun de ceux qui ne sont encore prêtre, étant toutefois sur le point de se lier aux ordres sacrez, et de huit livres environ pour ceux qui disent la ste messe» [évidemment parce que les honoraires de messes les aidaient à subsister].
- 1 000 livres au Séminaire St-Irénée de Lyon «pour aider à payer la pension des ecclésiastiques des susdits lieux qui désireront y aller faire retraite ou y passer quelques mois en payant la moitié de leur pension».
- Des meubles au Séminaire Saint-Irénée qui seront choisis par Brun, doyen de Lagnieu, et Bouchoud, sacristain de Pont-de-Vaux.
- 300 livres à la «Communauté de Mrs les prêtres de la Mission de St-Joseph de cette ville» pour prêcher des missions «dans les pauvres paroisses de Bresse et Dombes et pour le paiement de la moitié ou totale pension des pauvres personnes des susdits lieux qui voudront aller faire retraite chez eux de huit ou dix jours».
- 2 000 livres «à Mrs les Directeurs des écoles des pauvres de cette ville qui se trouvent à présent par moy nommez de l'autorité de monseigneur l'archevêque pour cette direction» afin d'être utilisées conformément à un mémoire annexe.
- 500 livres «aux pauvres de l'hôpital» de Lyon pour «meubler et orner une chambre pour les ecclésiastiques qui y seroient malades à la charge encore de faire dire une messe à perpétuité le jour de mon décez».
- «La pierre précieuse que j'ai pour arrêter le sang avec la chaîne d'or y jointe» à l'hôpital.
- 300 livres «aux pauvres de la Charité» de Lyon à la charge de faire dire «une messe à mon intention annuellement le jour de St Charles».

- 250 livres à chacun des hôpitaux de Pont-de-Vaux et de Châtillon en Dombes à la charge de faire dire deux messes annuellement.
- 800 livres au chapitre de l'église Notre-Dame de Bourg, «en reconnaissance du st baptême», à charge de faire dire annuellement une grand messe «pour le repos de mon âme, celle de mes parents et pour obtenir de Dieu de bons prêtres, voulant que les habituez de ladite église qui auront assisté le long de ladite messe ayent quelque part à l'aumosne qui s'y fera du revenu de la susdite somme» et les chanoines chanteront l'hymne *Jesus corona presulum et sacerdotum gloria* «pour demander à Dieu des bons prêtres à son Eglise dont elle a si grand besoin, ce que j'espère que leur zèle les invitera plus à exécuter que les chasses de reliques, lampes, tableaux et autres présents que je leur ay fait cy-devant».
- D'autres dons suivaient, aux Dames de la charité de Bourg, à Antoine Démia, de Saint-Jean le Vieux, cousin de Charles Démia, aux pauvres parents de ce cousin, à ses domestiques enfin. Le «résidu» revenait aux «héritiers universels, les pauvres de l'Hôtel-Dieu de la ville de Bourg en Bresse» à charge d'entretenir deux prêtres invalides à l'hôpital, à défaut de quoi ce serait l'Hôtel-Dieu de Lyon qui hériterait et, si ce dernier refusait, le legs passerait à «Messieurs les directeurs des Filles pénitentes» de Lyon.

On l'aura noté au passage, Démia n'a pas utilisé l'essentiel de sa fortune pour faire dire à son intention une multitude de messes, pratique fréquente à l'époque. Il a vraiment fait profiter les pauvres, les ecclésiastiques pauvres et les communautés sacerdotales pauvres, des biens qui lui restaient. Mais il a eu soin, chaque fois, d'indiquer comment ces pauvres devraient faire usage de ces biens: pour se rapprocher spirituellement de Dieu et pour améliorer la qualité des prêtres et de leur ministère apostolique.

Les exécuteurs testamentaires:

La liste des exécuteurs testamentaires permet de connaître quelques relations humaines de Charles Démia fondées sur la confiance mutuelle et, probablement, sur quelque harmonie de pensée. Il s'agit de:

Manis, promoteur du diocèse de Lyon

Noyel, lieutenant en l'officialité
Bruchet, sacristain de Bourg
Brun et Bouchoud, officiaux de Bresse
Deglarins, Dufaisan et Dufornel, avocats
Gaillat, commissaire «et autres directeurs des écoles des pauvres dénom-
més dans les registres des assemblées».

Enfin, Démia exprime sa confiance envers l'archevêque en le priant
«d'interposer son autorité où il seroit nécessaire».

DOCUMENT VIII

TESTAMENTS DU 29 JUIN 1685 ET DU 30 SEPTEMBRE 1689

La Chronologie du *Journal* de Démia mentionne la rédaction d'un testament en juin 1685, peu avant son départ pour Paris en raison de l'Assemblée du clergé de France. Signalé sur la 12^e page du testament de 1675 il y est renvoyé de la manière suivante:

«Du 30 juin 1685. J'ay fait un autre trestament R[eu] Perrichon, que je veux avoir effet par preference a celui-cy». Suit la signature de *Demia*.

En fait le testament de 1685 est du 29 juin. Rédigé de la main du notaire en petite expédiée, il a été dicté par Démia. Il porte sa signature ainsi que celles des témoins. Il est conservé aux A.D. Rhône, 3E 6964. Rédigé pour une situation d'urgence, il est plus court que ceux de 1675 et de 1689. Il reflète néanmoins un état d'esprit significatif pour 1685. Mais il n'est pas nécessaire d'en reproduire l'intégralité. Une reproduction photographique de la première page, avec sa transcription pour en faciliter la lecture, suffira pour permettre des comparaisons avec les deux autres.

Du Testament de 1689 nous avons deux versions. L'une est la minute du notaire signée de Démia et des témoins (A.D. Rhône, 3E 4224, 30 septembre 1689), l'autre est une expédition calligraphiée en petite ronde qui comporte quatre pages, la minute n'en ayant que trois. Démia n'a signé que la minute. L'expédition est aux A.D. Rhône, D 368.

§ 1

TESTAMENT DU 29 JUIN 1685

PAR DEVANT PIERRE PERRICHON NOTAIRE, garde nottes du Roy à Lyon, soussigné... fut présent Messire Charles Demia prestre promoteur de ce dioceze et directeur general des petites Ecolles qui y sont establies pour l'Instruction des pauvres, LEQUEL estant par la grace de dieu en bonne disposition de sa personne et de tous ses sens et sur le point de faire un Voyage, Considerant l'Incertitude de l'heure de la mort, De sa libre volonté il a fait son testament... en la forme suivante.

En premier lieu il a recommandé son ame a dieu nostre Createur le suppliant par les merites infinis du sang precieux de notre sauveur et redempteur Jesus Christ et par les precieuses intercessions de la tres sainte Vierge Luy faire misericorde et luy pardonner ses offences.

A Eleu sa sépulture dans le seminaire de St Irenee de Lyon proche de

Monsieur d'Hurtevan,¹ ou au grand HOSTEL DIEU a Lion. Et s'il decede ailleurs il veut estre enteré dans le cimetiere de la parroisse ou il se trouvera et près de la Croix d'iceluy, Ordonne qu'il soit celebre Cinq Cens messes a son intention sitost apres sa mort par des pauvres et bons prestres de la Campagne, et se rapporte pour ses obseques et frais funéraires a la piete des executeurs de son present Testament cy après renauvé, desirant neanmoins qu'il soit distribué par aumosne a chacun des pauvres garçons inscrits dans le registre des petites escolles de cette Ville, une casaque, et à chacune des filles desdites Escolles un tablier le tout de boura² violet, et aux uns et aux autres, à chacun, une piece de trois sols six derniers... Donne et legue a tous ses parens et autres pretendans [à des] droits dans sa succession a chacun Cinq sols paiables quand ils seront approuver de leurs droits...

§ 2

TESTAMENT DU 30 SEPTEMBRE 1689

AU NOM DE DIEU, AMEN. par devant Le notaire gardenote royal et apostolique a Lyon, soussigné s'est estably en personne venerable messire Charle Demia pretre Licentié en theologie, promoteur general de l'archevesché et directeur general des petites escoles establies dans le dioceze de Lyon, pour l'Instruction des Pauvres, Lequel sain d'esprit graces a dieu, quoyque afligé de maladie corporele, Considerant le tems incertain de la mort certaine, et desirant faire une derniere disposition de ses biens A VOLONTAIREMENT et de son plein gré fait et dicté ce qui ensuit; premierement il a recommandé son ame a Dieu Createur de l'univers, Imploré les merites de Jesus Christ Sauveur du Genre Humain et les prieres de la Ste Vierge Marie, et de toute la Cour celeste, Et élu la sepulture de son corps apres sa mort, dans le Seminaire de St-Irenée de Lyon, prosche celle de Monsieur d'Hurtevan, ou dans le Grand hotel dieu dudit Lyon, au choix de ses heritiers et ce au cas que ledit testateur meure a

¹ Il s'agit de Daniel d'Hurtevent, né à Paris (1623) et premier supérieur du séminaire Saint-Irénée de Lyon (1659) décédé en 1671. Cf. *Notes historiques sur le Séminaire Saint-Irénée*, Lyon 1882.

² Furetière écrit: *Burat, grosse étoffe de laine qui tient quelque chose du drap*. Et ailleurs: *Bure, étoffe grossiere et de peu de prix, faite de laine dont se vêtent les pauvres gens*.

Lyon³ *priant les sieurs directeurs desdites maisons de vouloir se contenter du peu de bien qu'il leur a fait durant sa vie*, Et ou⁴ il decederoit ailleurs il choisit sa sepulture dans le cimetiére de la parroisse du lieu ou il decedera, et proche de la Croix dudit Cimetiere; ORDONNE qu'il soit celebré sitot apres son decés, à son Intention Cinq cens messes basses de requiem, par des pauvres et bons prestres de la campagne, et se raporte aux Sieurs ses executeurs testamentaires ci après nommés pour ses obseques et frais de funerailles; Et veut qu'il soit distribué pour aumône, à chacun des pauvres garçons Inscrits dans le registre des petites écoles dudit Lyon, une casaque, et a chacune des filles desdites écoles, un tablier, le tout de bourrat violet, et aux uns et aux autres une piece de trois sols six deniers a chacun a son dit decés n'entendant neanmoins comprendre dans lesdits pauvres garçons et filles que ceux qui se trouveront actuellement dans les écoles des pauvres à son dit decés; Et finalement ledit Messire Charle Demia testateur, a fait, Institué et nommé de sa propre Course,⁵ fait, Institue et nomme pour ses heritiers universels, en tous et chacuns des biens, meubles et Immeubles, droit, noms ou fons, et actions presentes et à venir generalement quelconques, A SAVOIR les Sieurs recteurs du bureau des ecoles des pauvres, etably a Lyon, par Monseigneur l'arscheveque Comte de Lyon avec lettres patentes de sa majesté duement enregistrées, à la charge d'acomplir leurs oeuvres pies marquées dans le mémoire signé de sa main, qui se trouvera a son decés dans son habitation⁶ ou entre les mains des Sieurs ses executeurs testamentaires; nommant pour sesdits executeurs testamentaires, Messire Sauveur Manis chanoine de l'église de St Paul, et official de Lyon, Messires Jaque et Claude Manis aussi chanoines de ladite église, Messire Gabriel Nicolas prêtre de la Communauté de St Charle[s] dudit Lyon, et Mr Dufaisant, et Galliat advocat et Boulliet bourgeois de Lyon, ses amys, aucuns desquels venant a deceder, les survivans substitueront et nommeront d'autres en leurs places, qui seront toutefois pris et choisis parmy ceux qui composent ce dit bureau, et au cas que quelqu'on d'eux fut absent, ou malade, les autres auront tout pouvoir de disposer des oeuvres contenues audit memoire; Voulant ledit Sieur testateur que ses Intentions soient executées autant qu'il se pourra, et que les dits executeurs testamentaires le jugeront à propos et qu'au cas que les directeurs du bureau

³ Les italiques correspondent à un renvoi porté in fine sur la minute, mais qui a été replacé correctement dans l'expédition.

⁴ Au sens de: *au cas où*.

⁵ *Course* signifie *cours de la vie* (Furetière) donc *du vivant de*.

⁶ Ce *Mémoire* est reproduit ci-après quant à l'essentiel (§ 3).

des ecoles ne puissent luy succeder en vertu des presentes, les dits Messire Manis official et Nicolas prêtre soient ses heritiers universels, les nommant et Instituant audit cas, a condition d'acomplir ce que dessus et de se servir des advis et assistances desdits autres executeurs testamentaires pour ce qui regardera son hoirie; prohibant à sesdits heritiers toute detraction de quarte falcidie⁷ et autre, et tout inventaire de ses dits biens par justice; Lequel inventaire pourra néanmoins estre fait par l'un desdits Sieurs Manis et par ledit Sieur Nicolas son homme,⁸ Ledit Sieur testateur priant sesdits héritiers d'accepter son hoirie purement et simplement, et au cas qu'ils ne veuillent l'accepter ainsy, Il revoque leur Institution et en leur lieu, Il institue et nomme pour ses dits heritiers universels lesdits Sieurs Manis, official, et Nicolas, prêtre, comme il est dit cy dessus, Telle estant sa veritable et derniere volonté, Cassant et revoquant tous autres testamens, Codiciles, donations à cause de mort et autres dispositions de derniere volonté qu'il pourroit avoir fait cy devant de sesdits biens et par exprés celuy par luy fait devant maître perrichon, notaire royal à Lyon le vint-neuvieme de Juin mil six cent quatre vint cinq, dans lequel il y a pour clause derogatoire ces mots: qui dat pauperibus non iudigebit⁹ et un autre testament solennel reconnu par devant Maître GROS notaire à Lyon sous sa date, dans lequel il a mis ces mots pour Clause derogatoire, *Quam bonum Israel Deum iid qui recre sunt corde nisi pene moti sunt pedes quia zelani super Iniques &c.* n'ayant pas memoire d'avoir mis des clauses derogatoires dans les autres dispositions qu'il peut avoir faites cydevant, Lesquelles il revoque de nouveau en quelque nombre qu'elles soient et quelles clauses derogatoires qui puissent y estre apportées, Voulant que le present testament soit seul valable, subsiste et ay effet par tous les meilleurs moyens du droit même où besoin seroit comme Codicile ou donation à cause de mort; AINSY il l'a dit et disposé et requis à être. FAIT, lu et relu audit Sieur testateur, à Lyon, dans son domicile à Enay, le trantieme jour de septembre mil six cent quatre vint neuf apres midy, Présents Maître Jaque Rozier procureur en Cour de Lyon, dominique pipié, Claude Charrellon, Jaque desgranges, et barthelemy Cumont procureur, Sieur Claude

⁷ La *quarte falcidie* était le quart d'un legs qu'un héritier distrait à son profit lorsqu'il était chargé de le transmettre à quelqu'autre personne en vertu d'un testament. Cf. Furetière, art. *Quarte*.

⁸ Terme juridique signifiant tantôt «caution», tantôt «obligé». Il désigne aussi un homme de confiance (Furetière).

⁹ Les italiques correspondent à un renvoi qui ne figure qu'à la fin de la minute mais qui est correctement placé dans l'expédition.

Brunel, maître Cordonnier, et antoine Chambodut maître tailleur d'habit audit Lyon, requis, et connus par ledit testateur, et soussignés avec luy à la reserve dudit Chambodut qui, sommé de signer, a dit ne le sçavoir.

[suivent les signatures:]

C Demia
 pipié Charrellon Desgranges Rozier
 Claude Brunel Delaroere Notaire royal

§ 3

MÉMOIRE POUR LES EXÉCUTEURS TESTAMENTAIRES

Annoncé par le testament du 30 septembre 1689, ce *Mémoire* est la seconde pièce du dossier de la succession de Dêmia conservé aux A.D. Rhône, D 368. Sur chacune de ses huit pages, Charles Dêmia a signé *C. Demia Indig.[ne] pre[tre]*, avec un léger paraphe fait d'un double trait tracé en continu, aller et retour. Un résumé du testament et du *Mémoire* sert d'introduction à ces deux documents sans rien apporter de neuf. Voici le début de cette introduction: *Hoirie de Mre Charles de Mia prêtre promoteur de l'archevêché de Lion et directeur général des petites Ecoles établies dans le diocèse de la ville... Ce dossier Contient deux pieces. La premiere en Expedition du testament dudit Mre Charles demia... La seconde piece est un mémoire dudit Mre demia de lui signé à chaque page des legs et oeuvres pies qu'il veut être payées... Le surplus dudit mémoire ne contient que des invitations aux Exécuteurs testamentaires 1^o pour faire ce qu'ils jugeront le plus à propos sur la fondation de prières et messes... 2^o pour veiller et Tenir la main à L'exécution de tout ce que dessus, finalement pour faire achever l'impression des réglemens des Ecoles selon le projet qu'il en a dressé, faire imprimer les réglemens pour la Confrairie de la renovation des voeux de Bâteme, réimprimer le Tresor Clerical avec les additions qu'il y a faites etc. et autres objets énoncés.*

ETAT ET MEMOIRE¹⁰

pour servir a Messieurs Sauveur Manis official, Messieurs MANIS ses freres chanoines de st Paul, Gabriel NICOLAS prêtre préfet du seminaire des Maîtres d'Ecole de St Charles, Mrs Dufaisan avocat, Gaillat avocat Enquêteur, Bouillet Perruquier lesquels j'ai nommé et nomme dans mon Testament pour

¹⁰ Transcription d'un autre exemplaire conservé sur un cahier manuscrit (A.D. Rhône, 10 G 1666). Ce texte commence par: «1er octobre 1689. De l'année 1689 et du 1er jour d'octobre et suivans. Etat et Mémoire pour servir à Mccsicurs Sauveur Manis»...

etre mes Executeurs Testamentaires, et administrateurs de mes biens et hoirie a la prudence desquels j'ai toute confiance, et veux que Les Messieurs du Bureau des Ecoles des Pauvres Etably dans cette ville Par Monseigneur l'Archevêque, que j'ai aussi nommé, et nomme pour mes HERITIERS UNIVERSELS dans mon susdit Testament, se repôsent sur les soins, zèle et bonne conduite des susdits executeurs Testamentaires, lesquels je prie toutefois de suivre mes intentions tant celles que je leurs ai déclaré de vive voix que celles qu'ils trouveront couchées dans le present memoire, autant qu'ils pourront et qu'ils le jugeront à propos; me reservant toutefois la liberté d'ajouter ou retrancher audit memoire selon les veües qu'il plaira à Dieu me donner, ou les bonnes oeuvres que je pourroi accomplir pendent ma vie. Ainsi JE VEUX ET PRETENS que mes biens et hoirie, mes dettes et legats particuliers prealablement aquittez, soient Employez:

Premierement et principalement pour partie de la subsistance des pauvres Ecclesiastiques et maîtres d'Ecoles de la Communauté et seminaire de maîtres d'Ecole de St Charles par moy Etably...

Secondement pour l'establisement de quelques Tiltres clericaux ambulatoires pour des pauvres ecclesiastiques en la maniere dont on use dans la maison de charité de Lyon, ou tels ecclesiastiques sont nourris en cas de besoin, Lequels titres serviront preferablement pour Les Maîtres pauvres qui ayant Employez leurs jeunesse au service desdites Ecoles et ayant d'ailleurs des dispositions pour l'Etat Ecclesiastique n'auroient peu avoir Jusqu'à L'age de 28 à 30 ans aucuns tiltre pour être promu à l'ordre sacré de soudiaconat...

Quatriemement. Je laisse à La prudence de mes Executeurs Testamentaires l'Execution du tout pour en disposer comme ils Le trouveront plus a propos conjointement ou même separément Lorsque quelques uns d'iceux ne pourroient pas y etre presents ils n'auront en veüe que Le plus grand bien du clergé en la bonne Education des pauvres clercs, La subsistance de Maîtres d'école, l'Etablisement d'une COMMUNAUTE ou seminaire de MAITRESSES D'ECOLE. L'établisement du travail des Enfants des Ecoles surtout des filles, La FONDATION, soutient, et avancement des ECOLES DE PAUVRES tant des faubourgs de cette ville que des autres villes, et Bourgs de la Campagne, et autres bonnes oeuvres qu'ils aviseront pour la plus grande gloire de Dieu¹¹ et pourront aussy Lesdits Executeurs Testamentaires contribuer en quelques peti-

¹¹ Une note postérieure ajoute, en marge: «Exécuté pour la Communauté des filles et du travail, et suivant l'occurrence des cas on contribue aux Ecoles de la Campagne».

tes choses pour L'achat d'un FOND pour la susdite COMMUNAUTE DE ST CHARLES, donnant pour toutes les bonnes oeuvres cy dessus, et Les autres cy après nommez, La Jouissance de mes effets et facultés¹² a mes susdits Exécuteurs Testamentaires, sans qu'ils soient tenus de rendre aucun comte, ny faire aucun inventaire par Justice ou description de mes obligations, cedulles et papiers, dont j'ay donné une connoissance plus particuliere audit Messire NICOLAS Lequel pourra donner pareille connoissance à Monsieur l'official Manis, ou a un des Messieurs ses freres seulement.

[...] Je donne et Legue pour l'établissement d'une charité ou hospital general¹³ dans Bourg ou tous les pauvres feneans seront renfermez et instruis a la forme de ceux etablis par Mr CALLOUËT EN BRETAGNE et autres lieux, la somme de quatres milles Livres [...] Je donne et Legue au Bureau des Ecoles des Pauvres de Bourg tant garçons que filles, et pour instuire certains nombre de Pauvres dans les lieux les plus considerables de la Campagne savoir La somme de 4000 livres [...] et ce aux charges qu'un tiers de ladite somme sera Employez pour l'Ecole des garçons, un tiers pour celle des filles et l'autre tiers pour les Ecoles de la Campagne, de plus que les maîtres seront tiré du seminaire de St Charles, ou L'on se servira de quelques enfans de L'école des pauvres de Bourg qui auroient passé un tems suffisant dans les Ecoles, et dans Ledit Seminaire, et en outre lesdits maîtres et maîtresses seront tenus d'observer les Reglements et a deffaut de ce, il sera libre a mes Exécuteurs Testamentaires, après deües monitions, d'en disposer autrement sans autre forme de procez [...].

[...] à la Charité de Lyon pour distribuer pain aux enfans des écoles.

[...] Je donne et Legue aux Missionnaires de St Lazare de Lyon La somme de 300 livres pour faire des missions dans les villages circonvoisins de Bourg selon qu'il sera jugé a propos par les susdits Mrs Brun¹⁴ et Bruchet¹⁵ Jusqu'à l'entiere consommation de ladite somme, et ce outre La fondation que j'avois cy devant fait, et que je leurs ay payé pour L'établissement des retraittes.

[...] Quant à mes autres meubles, meublans, linges habit, Livres tant en feuilles qu'imprimez, La distribution en sera faite tant a La Communauté de St Charles, des Filles Eleves ou maîtresses d'Ecole, qu'aux plus pauvres des

¹² Note marginale postérieure: «régulé par ledit acte du 5 juillet 1692», lequel sera transcrit ci-après § 4.

¹³ Note marginale: «pareillement exécuté en la forme dudit acte».

¹⁴ Note marginale: *Official de Bresse*.

¹⁵ *Ibid.*: *Lieutenant en ladite officialité*.

MEMOIRE POUR SERVIR AUX EXECUTEURS TESTAMENTAIRES
(A.D. Rhône, D 368)

1784
Chap.
Art. 8
Année 8
L'année 8
2^e partie de
l'ordonnance de
1784

De l'année mil six cent quatre vingt et neuf
et du premier jour du mois de Mars



Et et Monsieur pour servir à Messieurs
Sauveur Manis officier, Messieurs Manis ses freres
chanoinis de St Paul; Gabriel Nicolas prêtre pasteur du
seminaire des Maîtres d'ecole de St Charles; Gaillat ad
enquêteur; Bouilla; Perruquier, lesquels j'ai nommé, et
nomme dans mon Testament pour etre mes executeurs
Testamentaires, et administrateurs de mes biens et biens
a la prudence desquels j'ai toute confiance, et ceux que
les Messieurs du Bureau des Ecoles des pauvres Crably dans
cette ville par Monseigneur L'Archeveque, que j'ai aussi
nomme, et nomme pour mes heritiers universels
dans mon susdit Testament; se reposent sur les soins
zèle et bonne conduite des susdits executeurs Testamentaires
lesquels j' prie toutefois de suivre mes intentions tant celles
que j'ai eu de declarer de vive voix, que celles qu'ils trouveront
couchées dans le present memoire, autant qu'ils pourront
et qu'ils le jugeront a propos. meme [-]

Je veule et desire que mes biens et biens,
mes dettes et legats particuliers préalablement acquitez
soient employez SAUVOIR

Premierement et principalement pour
partie de la subsistence des pauvres ecclesiastiques et Maîtres
d'ecole de la communauté, et seminaire de Maîtres
d'ecole de St Charles par moi crably dans cette ville,
selon que j'en ay declaré plus particulièrement mes
intentions au dit M^{re} Nicolas, prescrivant toujours
les meilleurs sujets, sur tout des provinces de Bresse,
et de Bugy, a ceux des autres lieux du Brouze,

1 A M^{re} Dufayzqz advocat - C. Demia

Telle se ma volonté que j'ai voulu faire
indig. pro

Ecclesiastiques Maîtres d'Ecole, et Enfans desdites Ecoles, Le tout selon La disposition de mes Executeurs testamentaires, et a la diligence de Messieurs NICOLAS et ESPARON.¹⁶

Idem aux Courriers des Ecoles qui s'assemblent chaque mois a St Come, je veux etre remis et payé¹⁷ La somme de 100 livres pour etre distribué suivant La participation desdits sieurs Nicolas et Esparon, aux Maîtres et Maîtresses desdites Ecoles qui dans la suite seront reconnus en avoir plus de besoin¹⁸ [...]

[...] Je prie mes Executeurs Testamentaires de faire achever¹⁹ L'impression des règlements des Ecoles, selon Le projet que j'en ay Dressé. Je Les prie aussy de faire imprimé Les *Reglements pour la Confrerie de La renovation des vœux du BAPTEME*, comme encore de faire reimprimer le *tresor Clerical* avec Les additions que j'ay fait. Après l'impression duquel il en sera donné un a chaque curé et pretre de Bresse a L'effet de quoy on tachera d'avoir gratis L'impression des susdits livres qu'on donnera en fournissant le papier sur les pactes qu'on fera avec celui qui obtiendra Le privilege pour l'impression dudit *Tresor Clerical* augmenté sur La Requête dont J'ay dressé le projet, selon que Je m'en suis Expliqué audit sieur NICOLAS. Je prie pareillement mes susdits Exécuteurs Testamentaires, de vouloir faire graver Les portraits des hommes illustres de ce dioceze [...]

§ 4

TRANSACTION DU 5 JUILLET 1692

A la suite du *Mémoire* du 1er octobre 1689, le même cahier (A.D. Rhône, 10 G 1666) renvoie, sous la date du 5 juillet 1692 à une *Délibération du Bureau des Ecoles du 13 septembre 1691* déposée chez le notaire Delaroère, Fayard étant trésorier responsable des «deniers des Ecoles». Celle-ci renvoie à un contrat du 2 juillet 1678 «reçu Renaud, notaire» relatif à une rente passée par les Lazaristes au profit de NICOLAS celui-ci ne faisant que prêter son nom à Charles Démia. Sans ordre chronologique, sont encore énumérés les actes suivants:

22 avril 1686, reçu Prost notaire

¹⁶ *Ibid.*: Plusieurs tableaux légués à l'Archevêque pour sa salle du Conseil: St Charles du Carache, Sépulture de N.S.

¹⁷ *Ibid.*: Payé.

¹⁸ *Ibid.*: Une casaque tous les ans à 33 élèves pauvres.

¹⁹ *Ibid.*: Reglements imprimés.

- 3 mars 1687, reçu Denuzière
 2 avril 1687, reçu Gros
 8 juillet 1689, reçu Renaud (8 000 livres données par les Echevins à Bouillet, prête-nom de Démia)
 21 avril 1690, reçu Delaroëre
 13 janvier 1691, reçu Perrichon (10 000 livres à Dutour qui se déclare «prête-nom» de Démia
 — reçu Perrichon (au profit de Manis pour les écoles)
 3 février 1676, reçu Curnillon
 7 février 1678, reçu Perrichon (à propos d'une maison)
 10 juillet 1691, reçu Delaroëre (quittance).

**5 Juillet 1692. Transaction entre Messieurs du
 Bureau des écoles et Messieurs les exécuteurs testamentaires
 de feu Monsieur Démia**

Toutes les rentes, obligations et promesses sus mentionnées seront dez a present remises audit Bureau des Ecoles [...]

Et d'autant que l'Etablissement de Ladite communauté de St Charles a toujours été estimé absolument necessaire pour Le soutien des Ecoles, il a été trouvé a propos sous le bon plaisir du Bureau et conformément aux Intentions dudit defunt Sieur Demia que Lesdits Executeurs testamentaires en soient les peres temporels et ayent La Direction et inspection particulière sur Ladite Communauté [...]

[...] En quatrieme Lieu qu'il sera aussy levé et remis audits Executeurs testamentaires ou a L'un d'eux qui sera choisi par les autres, Le choix ayant été pour ce presentement fait dudit Sieur Bouillet, La somme de 600 Livres annuellement pour L'employer aux autres bonnes oeuvres indiquées par ledit Sieur Demia [...] soit pour l'avancement et perfection des Ecoles du dioceze, Contribution a L'établissement d'un SEMINAIRE DE MAITRESSES et du travail des Enfans surtout des filles [...] et aider autant que faire se pourra a L'instruction des pauvres des villages et autres oeuvres équipollantes [...]

A Lyon ce 5è Juillet mil six cens quatre vingt douze

[suit l'indication des signataires de l'original:]

Manis official et vic. général substitué

C. Manis	De Ruolz	Bouillet	Dufaisant
Valour	Dufournel	Gaillat	

Gabriel Nicolas	J. Manis	Du Tour	Veilliard	Villemot
Thomoseur	Croppet	Fayard	Louis de Cotton	

[*note additionnelle:*]

Le 7 juillet 1692, devant Delaroëre notaire, ratification de cet acte par tous plus Rey, prêtre, et Dominique Pipié, témoins requis.

DOCUMENT IX

ÉTAT DES DETTES ACTIVES ET PASSIVES DE CHARLES DÉMIA (4 OCTOBRE 1689)

Après son testament du 30 septembre 1689, Charles Démia lui ayant ajouté le complément d'un *Mémoire du 1er octobre* à l'intention de ses exécuteurs testamentaires, prit encore la peine, malgré les souffrances inhérentes à sa maladie causée par les fatigues d'une tournée pastorale à travers la Bresse, de dresser un bilan de sa situation financière. Conservé aux A.D. Rhône, D 368, il comporte trois pages calligraphiées avec soin, par Démia lui-même semble-t-il. Une reproduction photographique permettra de se rendre compte de ce qu'était l'écriture appliquée du Directeur général des petites écoles du diocèse de Lyon. Une transcription imprimée paraît superflue.

On a placé au bas de la page 184 ce qui occupe seulement une faible partie de la page 3 du document original.

En petits caractères, Démia a inscrit à gauche, in fine, le résumé de son bilan, savoir:

dettes	L 13374	4	1
Charges	L 32770	—	—
Reste dettes	L 24904	0	11
	L 71048	—	5

Lorsqu'on se reporte à l'original on constate que son *Etat des dettes qui me sont dues* (p. 1) affiche à tort un total de 70048 livres et 5 deniers au lieu du total exact qui est porté dans le résumé du bilan soit 71048 livres et 5 deniers. On remarque aussi que le résumé comporte des surcharges indicatrices d'erreurs initiales et que les dettes y sont portées pour 13 474 livres 4 sols 1 denier, chiffre exact du total de la page 2. Par suite le résumé du bilan fait erreur en évaluant le «Reste dettes» à 24104 livres 11 deniers puisque la réalité du calcul mène à 24904 livres 11 deniers. Il est évident que la fatigue de Démia, jointe sans doute aux nombreuses visites qui lui étaient faites, expliquent ces menues erreurs.

Reproduction photographique du document intitulé: Du 4^e octobre 1689. Etat général des dettes qui me sont deües par Obligations, Constitutions de rentes et Promesses Liquides. P. 1.

(Du 4^e 1689)

Etat Général des Dettes qui me sont deües
par Obligations, Constitutions de rentes & Promesses
Liquides

1690	Carteron. Montions de St Andae la Lyte. obl. y de la Lyte.	350.
1693	Carteron Libraire de Lyon. obl. 7 ^e may y. Arreton	
1694	De la Geliere. 5 ^e Colon de la Bourg. obl. 17 ^e 17 ^e y. Cayrat	660.
1696	Dupuis, & Veillet de Toussiat. 3 ^e y. obl. 30 ^e 17 ^e y. Cayrat.	300.
1699	Chevrier, & Matton de Mont Auv. obl. y. Montib. & Laramba	187.
1699	Ferier, Joffray, & Quiochat. 3 ^e y. obl. 7 ^e 17 ^e y. Derris	900.
1665	Feuillens & Esclard. Chevrier de Buss. obl. 1 ^e 17 ^e y. Savay	1220.
1666	Mettre de Ceisria en Buss. obl. 7 ^e 17 ^e y. Curtel	731.
	Brisson y. Mettilot de Buss. obl. 3 ^e 17 ^e y. faugoulet	400.
1667	Lepet & Chavagnat de Buss. obl. 3 ^e 17 ^e y. Curtel	1200.
1669	Daluis & Souffray Papeter de Buss. obl. 1 ^e 17 ^e y. faugoulet	582.
	Porterat hoin y. Richardot de Buss. obl. 1 ^e 17 ^e y. Roujon	2000.
1670	La Roussiere de Lillard Canton de la Lyte. obl. 25 ^e 17 ^e y. Allegre	2000.
1672	De francieur hiers, & Seytwier. 3 ^e y. obl. 9 ^e 17 ^e y. Savay	1000.
1677	Led ^e & Dananche son frere. obl. 24 ^e 17 ^e y. Perichon	3500.
1675	Led ^e y. Bouchard procureur du Roy de Bourg. Constitution de rente par 750	3000.
1674	Maison de Ville de Lion par Constitution de rente du 2 ^e Juin 17 ^e y. Reinaud	3000.
1689	La d ^e Maison par aut ^e Constitution de rente du 8 ^e Juin 17 ^e y. Reinaud	8000.
	Jaquet & Curtel Libraire de Bourg par forme de Constit. de rente du 2 ^e Juin 17 ^e	2000.
	Debarnieres, & Bortan de Bourg. obl. 5 ^e 9 ^e y. Juvenin	1000.
1675	Chazes & Peccolet Bourgeois de Buss. obl. 7 ^e 17 ^e y. Peccolet	1300.
1676	Jodan & Matton Bourgeois de Lyon constit. de rente 3 ^e 17 ^e y. Couillon	4000.
	De Matton & La Barre de Lyon constit. de rente 1 ^e 17 ^e y. Couillon	200.
1680	Mission de St Lazare de Lyon. Constit. de rente 1 ^e 17 ^e y. Prost	1500.
1687	Bellet & Cachet de Lyon. Constitution de rente du 3 ^e mars y. Douquart	4000.
1687	Bruchet Procureur Chancelier de Mel. Jaurd. Bourg du 12 ^e Juin 17 ^e y. Promesse	400.
1689	Jacq ^e Estival Marchand de Lyon promesse du 1 ^e Juin son nom fauve	3358. 4.
1689	Fayard Pae & fils March de Lyon promesse du 1 ^e Juin son nom fauve	7103. 11.
1689	Jacques March de Lyon promesse du 1 ^e Juin son nom fauve	3075.
1689	Vignon March de Lyon promesse du 1 ^e Juin son nom fauve	5681. 10.
1689	Chenevier, & Escudier March de Lyon promesse du 1 ^e Juin son nom fauve	8400.
		70048. 5

TROISIÈME PARTIE

ÉDITION ANNOTÉE DU *JOURNAL*
DE 1685-1689



INTRODUCTION

Le *Journal* de Charles Démià conservé aux A.D. Rhône sous la cote D 349 est un autographe mêlé de fragments écrits par un secrétaire. Sous le titre *Journal*, de la main de Démià, une autre main a écrit: «De Ch. Démià».

C'est un petit cahier de 9,5 x 20,5 cm. Les feuillets sont liés par un gros fil à une couverture de veau brun formant portefeuille. Certains feuillets ne sont pas à leur place logique, c'est-à-dire à leur place initiale. D'autres semblent avoir disparu. Ce *Journal* est essentiellement un aide-mémoire dressé par son propriétaire à son usage personnel. Ainsi s'expliquent les abréviations, l'abondance des noms de personnes et de lieux, des énumérations, des chiffres. Il est parfois renvoyé à un journal antérieur qui n'a pas été retrouvé. Celui-ci couvre la période 1685-1689. Mais les exécuteurs testamentaires y ont ajouté quelques notes et renseignements postérieurs.

Des abréviations ainsi qu'une orthographe assez particulière (par exemple *Rins* ou *Rhins* pour Reims), favorisent les fausses lectures. Il faut parfois deviner, imaginer, ce qui est écrit d'une manière peu lisible: l'encre n'a pas conservé partout sa noirceur primitive, des taches masquent certaines lettres, les feuillets portent des traces d'usure sur les bords quand ils n'ont pas été rognés. C'est pourquoi, plutôt que de multiplier les renvois, les mots seront transcrits dans leur intégralité — parfois supposée — et dans l'orthographe d'aujourd'hui. L'objectif de ce travail étant davantage de fournir un matériau brut aux chercheurs que de rédiger les études thématiques qu'autorise le *Journal*, il ne faudra pas s'étonner qu'on butte parfois sur telle ou telle graphie, sur telle ou telle identification d'un personnage ou d'une localité. Un archiviste départemental réputé me disait jadis à propos de difficultés de ce genre: «n'ayez pas peur de laisser du travail aux autres». L'édition inévitablement imparfaite du *Journal* de Démià est une occasion excellente de mettre ce conseil en pratique. Toutes informations nouvelles seront les bien venues.

Parce que l'usure a fait disparaître parfois la pagination initiale, et que plusieurs pages sont demeurées blanches, il est nécessaire de conserver la pagination qui subsiste aujourd'hui tout en la complétant par une numérotation appropriée lorsqu'il y a divergence entre les chiffres d'origine et la réalité

présente. Sur les 112 pages effectivement utilisées, il y a trois feuillets de moindre format.

Ce *Journal* de Démia est une sorte de «livre de raison» où «l'on écrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense» (Richelet) mais il comporte une multitude d'autres renseignements qui le font ressembler à un agenda aide-mémoire, à un carnet d'adresses, aussi bien, par endroits, qu'à un grand-livre de commerçant tenant ses comptes en partie double.

Pour la commodité, la pagination originelle ne distinguant pas recto et verso mais usant d'une seule indication pour la page de gauche et celle de droite, qui lui fait face, la distinction sera faite grâce aux lettres g et d, de sorte qu'on aura *f^o 1g, 1d, 2g, 2d* etc. Les pages ne portant pas de numérotation seront signalées entre crochets. Un *index explicatif*, in fine, remplacera un surcroît de notes.

A l'origine, Démia a prévu d'utiliser quelques pages de son carnet pour un thème, puis d'autres pages pour un autre thème etc., de sorte qu'il a employé des pages placées plus loin pour y noter ce qui concernait le premier thème dès lors que la place lui manquait sur les pages initialement réservées à ce thème. Un grand désordre existe. Pour y remédier, chacun des thèmes abordés par Démia sera présenté dans sa continuité. Cela donne:

RÉPARTITION DES CHAPITRES

- CHAP. I. Chronologie, f° 2 à 28
- CHAP. II. Démia aide le clergé:
 § 1 Honoraires de messes, f° 51
 § 2 Distribution de livres et d'objets du culte, f° 55-59, 72, 73
 § 3 Distribution de vêtements, f° 74-75
- CHAP. III. Comptes pour l'école des pauvres, f° 76-79
- CHAP. IV. Comptes de caisse (1685-1689), f° 60-65
- CHAP. V. Ce qui est dû à Démia, f° 30g à 33g
- CHAP. VI. Dettes de Démia, f° 30d à 33d
- CHAP. VII. Comptes particuliers, f° 34-49
- CHAP. VIII. Papiers Bruchet, f° 66
- CHAP. IX. Bruchet et les affaires de Bresse:
 § 1 Dons et prêts effectués par Démia, f° 67g à 71g
 § 2 Recettes de Démia, f° 67d à 71d
- CHAP. X. Agenda, ou projets de Démia, f° 35, 40, 45, 50
- CHAP. XI. Les répertoires de Démia, f° 1, 29, 80-82.

RÉPARTITION DES FEUILLETS

- | | |
|--------------------------|--------------------------|
| f° 1, Chap. XI | f° 52-54 manquent |
| f° 2-28, Chap. I | f° 55-59, Chap. II § 2 |
| f° 29, Chap. XI | f° 60-65, Chap. IV |
| f° 30g-33g, Chap. V | f° 66, Chap. VIII |
| f° 30d-33d, Chap. VI | f° 67g-71g, Chap. IX § 1 |
| f° 34-49, Chap. VII | f° 67d-71d, Chap. IX § 2 |
| f° 35 en partie, Chap. X | f° 72-73, Chap. II § 2 |
| f° 40, Chap. X | f° 74-75, Chap. II § 3 |
| f° 45 en partie, Chap. X | f° 76-79, Chap. III |
| f° 50, Chap. X | f° 80-82, Chap. XI |
| f° 51, Chap. II § 1 | |

Les crochets indiquent ce qui explicite le manuscrit où les abréviations abondent: []. On excusera la multiplicité de ces crochets mais on aurait faussé l'usage courant de Démia en écrivant «compagnie» lorsqu'il met «Copg» ou «présenter» quand il s'est contenté de «pner» etc.



LE PORTRAIT DE M^{re} JEAN BAPTISTE DE LA SALLE
Prêtre, Docteur en Théologie, et Institutur des Frères des Ecoles Chrétiennes.

Gravure de J.B. Scotin, d'après une peinture de P. Léger, 208 x 148 mm – apparu pour la première fois dans l'édition de la vie de M. de La Salle par J.-B. Blain, en 1733 (Cf. C.L. 49, pp. 65-68).

167 Livre du Tresor Cleri. Distributoy

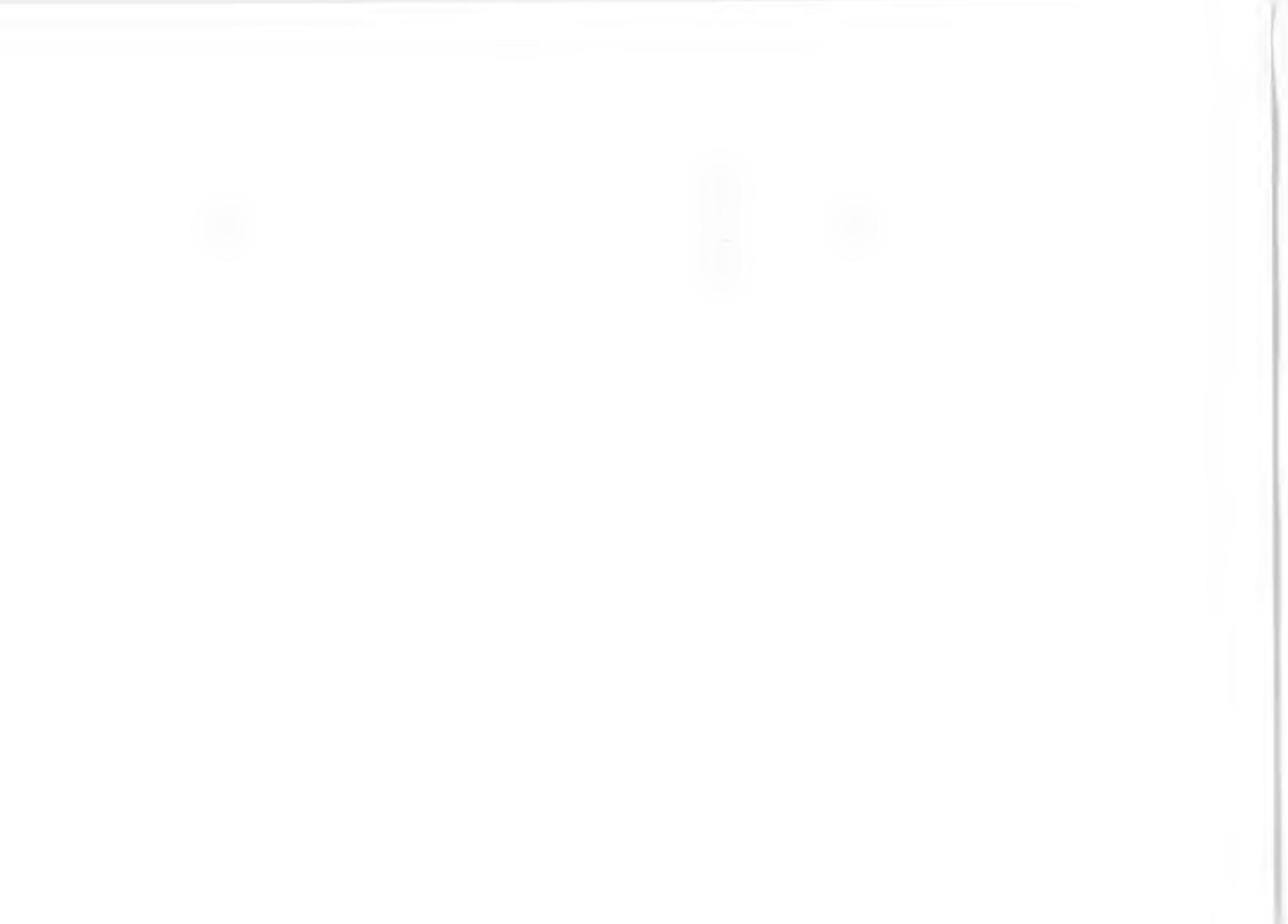
1 Archid. Lyon
 2 Abelly & Rodz
 1. Camus & Bronob
 1. Darau & Bondac
 1. Fille & Chalon
 1. Piquet & Babiloni
 1. Palu & Lodiopol
 1. Charrier & Quelber

PROVINCIALES

2 Borrelle jeune
 3 Cochelin Jolap
 8 Nico. jns. Charl.
 Lorato. Oratoir
 1 Phcal missio
 1 Bourgoil missio
 1 Harboni Harbo.
 1 N. . . anxy
 1 . . . Bonstaf
 2 Valable Baryais
 3 N. N. N mission
 1 Baudra Clermoy
 1 Simon Bourgu
 2 Rimon chalon
 1 . . . puy
 1 Troisoy Sulpia
 1 Poler. filon. nico. charo.
 1 molinet. scez. neron
 1 Doffat orleans
 2 Bdithe s. lazare
 1 cadri . . . aix prov
 1 Boilide j. . . lyo
 1 jesuit. Bourg
 1 capuci. Bourg.
 1 Lasale Rhins
 1 Gradet angers

Braissoulaine
 sevot Gisors.
 Propet spol Caer
 vsmulinc Robilio e.
 5 Calout paris
 sunsigul paris
 fixat 2 paris
 fixet. Lyon
 chanboz Lyon
 10 Ertold anbarin
 Givie Toitoy
 juchiy oratoir
 patriy vilamotte
 Grossejy Toitoy
 15 Binch Rome
 manil. offal
 manil. priu
 manil. cha. for
 morange d. die
 1 Breyy Yagn. dy
 2 ardt. d. d. lyo
 Baurigar Bour. pri
 Bruchit Bour. ch
 Bruchit B. Ch. la
 25 Sochey Bo. ch
 Bonchou pond 2
 Delisle pond 2
 Bortie Lyon
 crelin Cuisiau
 30 Marchez Oste
 Colonie: Paris. qualy
 Gillot Paris. d. d.
 Poulle Paris. miss
 Robinet Paris. p. p. lyo
 35 Edot Paris. nico. cha
 feret Paris. p. p. lyo
 inclinet. se
 ryatob. am. d. lyo
 eorboz paris
 40 Proumbe autrey
 langronne Bisamon
 moliy Laver. chas
 prounz lyo. failat

JOURNAL DE DEMIA ouvert à la page 57 gauche, laissant voir le début de la page voisine 57 droite, grossissement 144%. En bas de la page: «1 Lasale Rhins».



CHAPITRE I

CHRONOLOGIE

F^o 2 à 28 du «Journal», les f^o 17 à 28 sont restés vierges. De même, le f^o 2g est resté blanc. Le f^o 2d concerne l'année 1685. On trouvera pp. 371-419 un index explicatif des noms propres.

F^o 2 D

JOURNAL commencé en 1685. JANVIER

2 janvier. J'ai remis à Mr Valoux, greffier, le contrat de fondation que j'ai fait pour les écoles, ainsi que les lettres patentes d'établissement du BUREAU, pour lui permettre de dresser le contrat *du [en blanc] avril 1685* que veut faire Monseigneur [Camille de Neufville de Villeroy]. Noter qu'il les faut retirer dudit [greffier] *qui les a rendues et remises à Mr Gailliat qui les avait en avril 1685.*

4. Contrat de fondation a été passé par Monseigneur l'archevêque, dans lequel il lui a plu de m'affecter en provision 400 livres; après son décès annuellement.

Bonne Painblan est rentrée céans, après en être sortie le 14 novembre [1684], à la recommandation de Mr l'Official et de N.N., et sous la promesse qu'elle a faite d'être plus: 1. obéissante, 2. laborieuse, 3. respectueuse envers les ecclésiastiques, 4. ménagère du bien des pauvres dont on est l'économe, 5. d'avoir moins d'attache à N., 6. de se moins dorloter, etc. Ce qu'elle a fait espérer à la sortie de la retraite de la Propagation.

A ladite, livré ci-devant, par David, 30 sols plus un livre d'oeuvre.¹ *Noter*

¹ Le livre d'oeuvre est le cahier ou registre sur lequel on note ce qui se rapporte à l'entretien d'une église.

du 7 novembre 1685, qu'elle est sortie de mon service comme f° 4.

Demasso, veuve, a livré par ses fournitures faites jusqu'à présent [un] acompte de ce qu'elle doit comme [il] appert au f° 34 de son compte, 20 livres.²

29. Assemblée provinciale du clergé a été tenue.³

Assemblée générale des porteurs d'eau bénite: les dimanches, pour chaque semaine, faire distribuer quelque sainte pratique.

Clerc, diacre de Tournus m'a passé promesse de 200 livres dont je le tiens quitte pour sa piété. Est curé de Préty,⁴ en Bresse chalonnaise.

Grusq Chiguillon de Traconana a payé en décembre 30 livres moyennant quoi je lui ai quitté tout ce qu'il me devait.

Jean Pailliat, sculpteur de Lyon, m'a remis en gage un grand crucifix en relief avec saint Jean et la sainte Vierge, sur lequel [je] lui ai prêté le 10 janvier 1682 40 livres dont est fait mention au livre du Prêt charitable. *Rapporté ci-après à fol. 47-48 (1687: acquit moyennant 6 livres comptant sur lesdites 40 livres).*

Testament clos et cacheté que j'avais remis à Mr Guisin a été, par moi, retiré de Mr Maillard, voulant que celui que j'ai fait depuis en dernier lieu, et transcrit par N.⁵ et par moi signé, soit par préférence exécuté. *Ainsi qu'est désigné par celui reçu Perrichon le 29 juin 1685, f° 3.*

F° 3 G

FÉVRIER 1685

Clergeons. Vivre en commun. Agenda:⁶

1. [aux] parents, [qu'ils] apportassent vivres
2. [pour le] chapelain, [lui] bailler chambre
3. [au] maître [des clergeons] bailler [honoraires de] messes, [demander d'] assister à l'office.

² Cf. Chap. VII.

³ Les *Mémoires du clergé* (éd. 1770, col. 87 du t. XIV) signalent qu'il existait deux sortes d'Assemblées provinciales: les unes se tenaient avant l'Assemblée générale, les autres dans les trois mois qui suivaient celle-ci. En janvier 1685, il s'agit de l'Assemblée préparatoire à la générale qui se tiendra en juillet.

⁴ Arrondissement de Mâcon.

⁵ Il s'agit de Gabriel NICOLAS, homme de confiance de Demia.

⁶ Ce mot, pour Demia, signifie: «rappeler».

10 février. T[h]omé,⁷ par Dulac, pour Marie Masuic,⁸ a reçu en acquit de lettre de change, par moi sur lui tirée, comme à f° 30... 45 livres.

Françoise, femme de Donnat Gaillard, première servante de Jacquême Démia, ma tante, mourut à Bourg âgée de 65 ans.

22. N... m'a remis en dépôt pour rendre, à qui Mgr l'archevêque, Mr l'official Manis et Mr Curtil curé de Sat[h]onay⁹ aviseront [voir] f° 40.

25. Remis à Mr Curtil curé dudit Sathonay ledit argent avec les deux louis ajoutés qu'il m'a rendus derechef, voir f° 40.

Rignieu-le-Désert¹⁰ a remis pour faire [un] tabernacle, à David, débiteur... 32 livres [*Le*] sculpteur a reçu ledit argent en juin.

MARS

Dettes conditionnelles: En tant¹¹ qu'entre ci¹² la Saint-Michel 1686 il soit fait un établissement de Filles de la charité dans la paroisse de Saint-Nizier pour servir les malades ou qu'il soit fait dans Lyon une espèce de noviciat desdites Filles, il y a une personne, qui est moi, dont je répons qui baillera 3 mois après ledit établissement 12 pistoles.¹³

Le 26 mars je fis pareille offre aux Dames de la Charité de Bourg en tant¹⁴ qu'elles fissent venir une des susdites Filles pour faire l'école et servir les malades.

21. J'arrivai [de] Bourg.

23. J'offris aux Recteurs de l'Hôpital général 6000 [livres] sous certai[n]es conditions qlf [= qu'il faut] voir:

26. Fondation fut faite par le Chapitre et Habitants de Bourg par acte reçu Jaenin dont il f[aut] tirer l'acceptation. V[oir] affaires de Bresse.¹⁵

27. Offert à l'Hôpital de Bourg comme à f° 37.

29. Aumône aux pau[vres] honteux chaque mois comme à [?] de Bruc.

⁷ Trésorier de la Grande écurie du roi à Paris.

⁸ Anne Marine Masuic était cousine de Dulac.

⁹ Arrondissement de Bourg-en-Bresse.

¹⁰ Rignieux-le-Franc, arr. de Bourg.

¹¹ A condition.

¹² Maintenant et.

¹³ Environ 132 livres soit environ 75% du salaire ordinaire d'un maître d'école pour un an.

¹⁴ A condition.

¹⁵ Cf. Chap. IX.

Prêté pierre précieuse pour [cautériser le] sang, à Tournon, qu'il m'a rendue en [septembre] 85.

Chapitre de Fourvière doit par Manis, chanoine, pour deux autels portatifs] sacrés, prêtés audit Manis f° 30...10 livres. 1687, en février, [il m'en a été] rendu un.

AVRIL [1685]

Bauregard, prévôt, est mort le 2 dudit [mois].

Nicolas a reçu promesse de Vigno[n]. V[oir] f° 33 et 40, qu'il m'a rendue.

8. Mr l'abbé Pallu, neveu de Mgr d'Héliopolis me doit pour 8 pistoles¹⁶ que je lui ai prêtées pour son retour à Paris, dont il ne m'a point fait de promesse: 88 livres. *Perbost a reçu lesdites 88 livres le 6 juin 1685.*

11. Ruffé, supérieur de la Mission¹⁷ a reçu un dépôt dont il m'a tenu compte en [décembre] 86.

Bouillet¹⁸ demeure comme à f° 39.

Gouriou, prêtre du séminaire avait dépôt d'Archer¹⁹ comme à f° 40.

Rendu en juin à Mr Séverat, [qu']il a prêté... 12 livres. [*Je suis*] quitte.

MAI 1685

1. [J'ai] rendu à Mr Devernay,²⁰ par Mr Morel Corson, la sentence de l'officialité contre Malmont, chanoine. Nota qu'il me doit rendre la charge et [le] billet que j'en fis audit sieur Devernay.

2. Pallu, de Paris, écrit du 21 avril qu'il a remis, de moi²¹ 8 louis d'or²² à Callouet,²³ débiter en ce [à mon égard].

14. La sécularisation d'Ainay a été faite par l'official de Mâcon.²⁴

21. [La] retraite des prêtres au séminaire Saint-Irénée²⁵ a commencé, où j'ai été.

¹⁶ Environ 88 livres.

¹⁷ Il s'agit des Prêtres de la Mission, ou Lazaristes.

¹⁸ Ou Bouilliet, perruquier de Lyon.

¹⁹ Ou Archier, prêtre du diocèse du Puy.

²⁰ Prêtre, procureur.

²¹ De ma part.

²² Soit 88 livres.

²³ Calloët Querbrat, agronome, conseiller d'Etat, distributeur d'aumônes aux pauvres.

²⁴ A Lyon, l'abbaye bénédictine d'Ainay passa au clergé séculier en mai 1685.

²⁵ Dirigé par les Sulpiciens.

23. Lettre que j'ai écrite à Mgr l'archevêque: 1. Pour mettre ordre aux ab[us] de Moran[d] en Bresse.²⁶ 2. Pour ordinaire, dem[ander] [la permission de célébrer] g.m. [= grand messe] à Saint-Charles.²⁷ 3. Pour subsistance des vicaires, que je me retire.²⁸

25. Réponse de Monseigneur: 1, Approbation de travaux. 2, [M']accuse de tentation de sortie [de la charge des vicaires].

30. Nota: Mr Fr[ançois] Devernay, procureur, a trouvé l'obligation contre [les] hoirs²⁹ de sieur Guillaume Carteron qu'il avait égarée *et qu'il m'a rendue du depuis, savoir le 26 juin 1685. Voir f° 56. Nota: qu'en juillet suivant Mr Nicolas a remis derechef ladite obligation à Mr Devernay qui la demandait en extrait ou copie.*

JUIN

Pélissier, curé de Saint-André la Panouse, doit [à Démia] pour avoir payé à Honoré Jourdan, valet à l'Hôpital de Lyon, [un] acompte de 91 livres [mais] qu'il [Pélissier] lui est obligé [de] la somme de 40 livres. De plus, ledit Pélissier m'a remis, à prendre sur Monsieur Messin, notaire de Brangues en Dauphiné,³⁰ pareille somme qu'il lui doit à la Saint-Simon prochaine³¹ comme à f° 8, 30, [soit] 40 livres. *En 1687, reçu dudit Messin acompte de 50 livres. Voir f° 30.*

Alix Chalon doit tenir compte pour port de lettre, 5 livres 3 sols. Pour lettre de change tirée par lui sur T[h]omé le 16 juin, 45 livres. *Rapporté à f° 30.*

23 [juin]. Procuration générale que j'ai passée à Mr Gabriel Nicolas, prêtre, reçue Gros, notaire, pour faire mes affaires temporelles.

Quittance générale que j'ai passée à Mr Bruchet.³²

Bouillet,³³ par Darète³⁴ sous le nom de Castelber³⁵ son apprenti, a remis à Darète ledit débit comme à Grand-livre de compte.

²⁶ Prêtre ayant dirigé autrefois l'école Saint-Georges de Lyon.

²⁷ Les offices solennels étaient déconseillés dans les chapelles privées ou semi-publiques, aussi Démia songe-t-il à obtenir une autorisation pour la chapelle de son séminaire S. Charles.

²⁸ Démia envisage de renoncer à une charge bénéficiale afin de faciliter la subsistance des vicaires et il s'en ouvre à l'archevêque.

²⁹ Héritiers.

³⁰ Isère, arr. de La Tour-du-Pin.

³¹ Le 28 octobre.

³² C'est probablement le «Bruchet sacristain» dont il sera question en novembre.

³³ Bourgeois de Lyon, ami de Démia qui le nommera dans son testament.

³⁴ Ou Darette, trésorier.

³⁵ Ou Castemberg.

Exeat que Mgr l'archevêque m'a accordé pour faire voyage à Paris.³⁶

27. Testament que j'ai fait, reçu Perrichon, par lequel j'ai fait héritiers N.N.N. à la charge d'employer mon bien en oeuvres pies suivant ce qui est désigné en mon précédent testament du mois d'août 1683, comme à f° 4 de ce Journal.³⁷

29. Départ de Lyon pour Paris, jour de la Commémoration de saint Paul. Ego jam delebor etc. cursum consumavi fidem servavi etc. in reliquo reposita est mihi corona justitia quam reddet etc. David.³⁸ Nota que je lui ai dit que je n'avais [pas] besoin d'y mener [un] valet et que je ne l'y mènerai point qu'à moins qu'il n'y eut des assurances qu'il me servit longtemps. *Nota que lui ayant demandé en août à Saint-Lazare [Paris] quelle résolution il avait prise, [il m'a] répondu: celle de me bien servir. Nota du 1er décembre 1685, que ledit m'a demandé son congé pour aller servir Mr Largentier [comme] domestique. Le 11 février 1686 est sorti d'ici.*

F° 4 G

JUIN 1685

J'ai fait nouveau testament établissant héritiers Mrs Manis, l'official, Chamb[aud],³⁹ Gabriel Nicolas, prêtres, et Mr Dufaisan[t]⁴⁰ et Mr Bolliet,⁴¹ à la charge d'employer mes biens en oeuvres pies suivant qu'il apparaît en précédent testament, ou mémoire, par moi ci-devant dressé, ou autrement, ainsi qu'ils aviseront pour le plus grand bien des maîtres d'écoles, du clergé, pour

³⁶ Démia n'était pas élu comme membre de l'Assemblée générale du clergé, mais il comptait sur cette réunion d'ecclésiastiques influents pour leur faire connaître ses idées sur les écoles et la formation du clergé. Nous avons ici une preuve de l'importance qu'il accordait à ce voyage qui ne peut plus être mis en doute.

³⁷ Voir *Seconde partie*, Documents VII et VIII.

³⁸ Serviteur de Démia.

³⁹ Il s'agit de Genest Chambaud, membre du Bureau des écoles de Lyon et membre de l'Aa lyonnaise. Sur cette «Association des Amis», qui animait la congrégation mariale des Jésuites, voir Y. POUTET, J. ROUBERT, *Les Assemblées secrètes des XVII^e-XVIII^e siècles en relation avec l'Aa de Lyon*, édition critique des *Annales* d'une Aa lyonnaise, in *Divus Thomas*, Piacenza (dépôt aux Archives F.E.C., 134 Crs Gambetta, 33400 TALENCE).

⁴⁰ Avocat, *receveur* des écoles nommé en 1672. Le *receveur* était le trésorier recueillant et utilisant les deniers des écoles.

⁴¹ Lire «Bouillet» cf. A.D. Rhône, D 340.

l'éducation des pauvres ecclésiastiques et maîtres d'écoles de la campagne, sous la clause *qui dat pauperit non indigebit*. V[oir] f° 3.

JUILLET

1. Dimanche. Arrivé [à] Roanne. Lundi 2, à Marcigny. Baillé au curé de Marcigny,⁴² et Dames de la Charité, mandat pour recevoir de bon[n]es⁴³ remède[s] en baillant un écu.⁴⁴ *Acquitté [ma dette] septembre 1685.*

Idem pour Hôpital d'Orléans et 200 croix etc. Idem pour Janville.⁴⁵ Acquittés, payé 11 livres.

12. Arrivé d'Orléans à Paris.

15. [Je] suis à Saint-Germain, à l'assemblée du clergé, pour travailler à l'hospice des ecclésiastiques invalides, et [à l']établissement des écoles dans tous les diocèses.⁴⁶

16. Suis à Versailles.

AOÛT

26. Monseigneur François Picquet,⁴⁷ évêque de Césarople⁴⁸ puis de Babylone,⁴⁹ vicaire apostolique de Perse, mon bon ami,⁵⁰ est mort ledit jour à midi à Chamadan⁵¹ en Perse après 11 jours de maladie, en grande estime de sainteté.

⁴² Il s'agit de Marcilly d'Azergues, arr. de Lyon, cf. FAILLON, *op. cit.*, p. 271.

⁴³ Pour Richelet comme pour Furetière, «remède» est masculin.

⁴⁴ Soit trois livres.

⁴⁵ Eure-et-Loire, arr. de Chartres.

⁴⁶ C'est la preuve que Démiat a bien fait le voyage pour promouvoir les écoles gratuites pour les pauvres.

⁴⁷ Cf. *La Vie de Messire François Picquet*, Paris, 1732, et Jean GUENNOU, *Les Missions étrangères*, Paris, 1963.

⁴⁸ En Macédoine, au nord de la Grèce. La Macédoine fut divisée à la suite de la seconde guerre mondiale, une partie devenant grecque et l'autre yougoslave. En latin: Caesaropolis.

⁴⁹ En ruines depuis longtemps. En Irak, à 160 kms au sud de Bagdad.

⁵⁰ L'expression est typique de la part des membres d'une Aa correspondant entre eux.

⁵¹ C'est Hamadan, à 300 kms au sud-ouest de Téhéran. Mgr Picquet y est inhumé par le soin des Arméniens.

SEPTEMBRE

J'entrai aux Missions étrangères [de Paris].

5 [septembre]. Callouet.⁵² J'offris pour 50 paquets [de] remèdes et 50 bâtons [d']onguent, 10 louis⁵³ et [promesse] dans un an [de] bailler encore quelque chose pour les pauvres à raison de 300 [livres] pour lesdits 50 paquets.

Berthe, Supérieur de la Mission Saint-Lazare,⁵⁴ doit 12 livres [et] 4 sols, à lui, par moi remises pour employer aux besoins [les] plus pressants des Quinzevingts de Paris.⁵⁵ 32 livres livrées [sur] 79 livres 4 sols [dus] Can[e]l,⁵⁶ 47 [livres] reste[nt en compte].

9. Bouillet perruq[ui]er de Lyon, pour lettre de change tirée sur lui en acquit [de] Dumont [marchand] de Paris, qu'il a livré comptant, à moi, sur ordre: 200 livres. *Rendu par Nicolas.*

15. Beauvais. Je partis de Paris pour aller voir Mr Vateblet, supérieur du séminaire. Molinet, supérieur du séminaire de Sées,⁵⁷ en Normandie, étant venu à Beauvais, m'offrit de servir ceux qui iraient à la Trappe ou au Mont Saint-Michel.⁵⁸ [C'est un] enfant spirituel de Vateblet. [Je leur] fis présent du *Trésor clérical*.⁵⁹

Provisions de la cure de Renaison près Roanne: doivent, pour avances faites par Nicolas, à Basset, secrétaire,⁶⁰ par ordre, ci:

Aumonier⁶¹ de Mme d'Aligre demeurant à Saint-Sulpice à Paris 28 livres 5 sols

⁵² Lire Calloët.

⁵³ 110 livres.

⁵⁴ Berthe résidait à Paris. Ce Lazariste était en relation avec J.B. de La Salle, pour lors à Reims, ainsi qu'avec Démià. Cf. Y. POUTET, *op. cit.*, t. I, pp. 711-713 et Pierre COSTE, *Saint Vincent de Paul, correspondance*, t. II, Paris, 1921, p. 532. Thomas Berthe, prêtre, avait dirigé la maison des Lazaristes de Lyon de 1668 à 1671 puis, à Paris, le séminaire Saint-Charles. En 1685, il était supérieur de la Maison à Richelieu, au diocèse de Poitiers. Il mourra en 1697.

⁵⁵ Hôpital pour aveugles.

⁵⁶ Claude Canel, conseiller clerc au Parlement de Grenoble, avait fait son séminaire à Saint-Sulpice (Paris) vers 1665. Cf. Y. POUTET, *op. cit.*, t. 2, Index.

⁵⁷ Sées. Le séminaire de Beauvais dépendait des Lazaristes depuis 1679 (Degert I, p. 215).

⁵⁸ Molinet rendra service aux ecclésiastiques de Lyon qui iront à la Trappe de Soligny en Normandie pour y faire une retraite spirituelle.

⁵⁹ L'achevé d'imprimer est du 13 mars 1683.

⁶⁰ De l'archevêché de Lyon.

⁶¹ Serviteur ecclésiastique qui distribue les aumônes d'une personnalité.

Port de la nomination, lettres etc. 1 livre 5 sols
 Reçu 29 livres de Mr Verdier dont [= auquel] je dois 29 livres 10 sols,
 plus autre compte à Versani.⁶²

Intendants des provinces de Lyon et Bourgogne à voir en [= à l'] occasion pour faire, suivant les ordonnances royales, mettre aux chemins fourchus,⁶³ une croix avec indication du chemin. *Voir encore Trésoriers, f° 50.*

Les communautés⁶⁴ et paroisses en devraient être chargées.

OCTOBRE

13. Parti de Paris pour retourner par Bourgogne à Lyon.

17. Auxerre. Offre que je fis en cas d'établissement d'école.

21. Chalon [sur Saône]. Bernard fit promesse par écrit de 110 livres pour école, annuellement.

23. Tournus. Lami fit espér[er].

24. Cluny.⁶⁵ C[ardin]al [de] Bo[u]il[lon]: C. St Rom.⁶⁶ [donne] avis de malviv.⁶⁷

25. Mâcon. Leynes.⁶⁸

Le lundi 29 [octobre] arrivé à Lyon.

F° 4 D

NOVEMBRE [1685]

1. Bruchet, sacristain, par Béri, m'a fait remettre 243 livres 16 [sols] pour faire toucher à Mr son cousin à Paris, et je lui ai baillé ladite lettre [de change] sur Mr Thomé auquel j'ai remis ladite somme sans qu'il m'ait rendu ma promesse,⁶⁹ qu'il faut retirer. *Rendu [par Bruchet, ladite promesse] le 20 dudit [mois].*

⁶² Curé de Revaion.

⁶³ Croisements.

⁶⁴ Nous dirions: communes ou municipalités.

⁶⁵ Cf. LORAIN, *Histoire de l'abbaye de Cluny*, Paris, 1845.

⁶⁶ Lirc: Curé de Saint-Romain.

⁶⁷ Mauvaise vie. L'abbaye bénédictine était en désaccord avec le cardinal.

⁶⁸ Arr. de Mâcon. Le curé de Leynes était en compte avec Dêmia.

⁶⁹ Promesse de verser cette somme au cousin de Bruchet.

Mr Verdier, pour aumô[n]es de Mr Daligre,⁷⁰ à Paris, me remit le 13 du présent [mois], en acquit, et pour Mr Nicolas dont lui était débiteur pour les provisions de la cure de Renaison payées à Basset 29 livres, savoir 28 livres 5 sols à Basset, le surplus pour le port de la nomination, de Paris à Lyon que j'envoyai. *Acquitté.*

L'Edit de Nantes fut supprimé, les temples démolis, les ministres⁷¹ chassés de France, la liberté de conscience permise, mais [avec] défense d'en faire exercice public ni de faire assemblée. V[oir] Déclaration du Roi du... octobre 1685.⁷²

Nota. Restant du carrelage d'église des Quinze-Vingt à remettre à Berthe par Chevessier, à prélever sur recettes futures 49 livres. Voyez ci-après f° 7. 1686, en septembre, livré par Bertod.⁷³

7. Bonne Painblan est sortie de mon service pour entrer à celui de Mr Thomé et [elle] a emporté le lit garni de ma tante dont je lui avais offert de la gratifier d'une partie en tant qu'elle entreprit une école. Nota: que je lui remis une pistole en partant pour Paris.

Cassette a été mise en dépôt à Mr Nicolas prêtre, pour être délaissée [= déposée] en la Communauté de Saint-Charles où sont mes titres, papiers principaux, mes livres de comptes, l'or... Voyez Nicolas à f° 47. *Les effets compris dans ladite cassette ont été mis en une garde-robe, 1687.*

26. Pélissier, curé de Saint-André la Panouse, a été chargé des commissions suivantes: 1 missel pour Meyriat;⁷⁴ 24 crucifix pour lits [de l']Hôpital; [fournir au] curé de Saint-Paul-de-Varax⁷⁵ chasuble pour Meyriat, or, vert. *Avoir dû, janvier 1686: Ledit [Pélissier] m'a écrit qu'il avait exécuté lesdites commissions ci-contre.*

29. Décès de Mr le Maréchal de Villeroy.

Milet, de Cluny, m'a passé obligation à Leynes dont je le tiens quitte. L'original est demeuré vers [= chez] le notaire dudit Leynes.

Beauvais. Mr Domeson, doyen du Val [= Duval] g[rand] v[icaire], Tristan, Armand, Bocquillon.

⁷⁰ D'Aligre.

⁷¹ Du culte protestant.

⁷² Une Déclaration royale ne mentionne que le mois de sa signature. C'est le jour de son enregistrement qu'elle acquiert date précise et efficacité. L'édit de Fontainebleau est du 22 octobre.

⁷³ Pierre Berthod, de Bourg.

⁷⁴ Arr. de Bourg. Cf. FAILLON, *op. cit.*, p. 177.

⁷⁵ Arr. de Bourg.

F° 5 G

DÉCEMBRE 1685

David Delassaut, maître d'école de La Guillotière⁷⁶ m'a fait promesse de 20 livres quoiqu'effectivement je ne lui aie prêté que 17 ou 18 livres desquelles je le tiens quitte. V[oir] f° 36.

Bossey, curé de Bâgé-en-Bresse,⁷⁷ m'a remis, par Tricot,⁷⁸ acompte de ce que j'avais prêté au feu curé Daréma, son oncle, dont je lui avois fait don [soit] 75 livres que j'ai offert d'appliquer, pour l'entretien, à la Communauté de Saint-Charles, du neveu dudit curé, étudiant en phi[losoph]ie de la Guillotière. Comme à f° 36.

20 [décembre]. Corant,⁷⁹ paroisse pauvre de Bresse: [j'ai] promis pour un lambris en tant qu'il soit fait dans l'an, 20 livres.

Drun,⁸⁰ Ramasse,⁸¹ Germania,⁸² *acquitté en partie*, Toirette,⁸³ Montagniat,⁸⁴ temple, bourg,⁸⁵ Genay.⁸⁶ J'ai fait promesse de dix livres pour chacune de ces églises autant [= à condition] qu'elles soient mises, dans un an, en dû état. V[oir] promesse qu'archiprêtre Aynar [a faite]: 70 livres.

31. Sarracin, vicaire de T[h]oirette a reçu, pour 200 messes, 23 livres 1 sol par [un] fils de m[âit]re Simon, marchand de Saint-Maurice-d'Echazot⁸⁷ et lui ai baillé encore en décembre [16]87 un tabernacle, chasuble et 6 livres pour autres messes. Commission [faite] pour encore dire 120 messes pour lesquelles j'ai promis bailler encore autres 22 livres. 1687, le 8 avril, [j'ai] *acquitté comme est dit ci-dessus*.

J'ai payé pour jusqu'au dernier décembre 1685: le boulanger, boucher, tailleur, pâtissier, et les autres dettes sont rapportées tant à ce Journal à f° 30

⁷⁶ Quartier de Lyon.

⁷⁷ On peut hésiter entre Bâgé-la-Ville et Bâgé-le-Chatel, proches de Mâcon.

⁷⁸ Tricaud, trésorier du Bureau des écoles.

⁷⁹ Grand-Corent, arr. de Bourg.

⁸⁰ Drom, canton de Ceyzériat, Ain.

⁸¹ Canton de Ceyzériat.

⁸² Germagnat, canton de Treffort, Ain.

⁸³ Thoirette, arr. de Lons-le-Saunier, Jura.

⁸⁴ Montagnat, canton de Bourg.

⁸⁵ Dêmia a rendu visite au temple protestant, et à Bourg.

⁸⁶ Canton de Trévoux, Ain.

⁸⁷ Echazeaux, commune aujourd'hui supprimée. Elle est rattachée à Corveissiat, canton de Treffort, Ain.

qu'à mon Grand-livre qui est à mon garde-robe,⁸⁸ à Saint-Charles, où sont mes principaux titres et papiers.

F° 5 D

1686 JANVIER

7. [La] Propagation [de la foi], par Manis, m'a fait remettre pour Marie Bizet, de Bourg, et pour Gordam, nouveaux convertis, 50 livres. *J'ai acquitté par Bruchet.*

Nota: que ledit sieur Manis m'a payé lesd[ites] 50 livres, savoir 19 livres 17 sols [en] argent comptant, le surplus en acquit d'une pièce de vin qu'[il] avoit vendue à la communauté de Saint-Charles 30 livres, 18 sols 5 deniers.

Cuidar, diacre de Nantua,⁸⁹ me doit sur une petite tasse d'argent qu'il m'a remise en dépôt f° 47, 9 livres. La tasse pèse [vaut] 17 livres 10 sols, sans la façon. *Le 28 septembre 1688, livré audit [Cuidar], pour restant de ladite tasse qui m'est demeurée, non compris la façon, 8 livres 10 sols.*

Bidal, par Dufornel,⁹⁰ pour sa mère Meillon[n]a[s] m'a fait remettre, dont j'ai baillé lettre de change sur Bruchet et comme au compte dudit Bruchet, 22 livre. *Acquitté par Bruchet comme à son compte.*

17. Dom Villeraze prieur de la Chartreuse de Portes me doit pour argent prêté, sur sa promesse, pour les affaires de sa communauté, la somme de 198 livres. Du 21 [janvier] reçu lesdites 18 pistoles par ledit: 198 livres.

Soleil d'argent⁹¹ m'a été remis pour l'église de Sublignat [= Sulignat] près Chalon en Bresse de la part de S.A. Mgr cardinal Bosson,⁹² dont je dois en-

⁸⁸ Substantif féminin selon Furetière et Richelet. Désigne non pas une armoire comme aujourd'hui, mais une petite pièce dépendant d'une plus grande.

⁸⁹ Les Socurs de Saint-Charles auront une maison à Nantua, diocèse de Belley, à partir de 1819 seulement. Cf. FAILLON, *op. cit.*, p. 277.

⁹⁰ Dufournel, receveur des écoles nommé en 1672.

⁹¹ Richelet écrit: «Mr Tiers appelle ce soleil un ostenoir, mais Mr Tiers est de province et c'est tout dire». Ni Furetière, ni Richelet, ne définissent le mot «ostenoir». *Le Robert* date le mot de 1762, mais note son apparition au féminin (ostensoire) dès 1501. Furetière signale qu'on «met le St Sacrement, l'Hostie, dans un Soleil, vaisseau d'argent orné de rayons pour le faire voir au peuple; le soleil d'argent doit être contremarqué aux deux grandes faces du pied, ou au bouge». Furetière oublie de définir ce dernier mot. Richelet le considère comme propre aux potiers d'étain, au sens de «demi-cercle qui est au fond de l'assiette».

⁹² Sans doute s'agit-il du cardinal Bonzi, archevêque de Narbonne promu au cardinalat en 1672.

voyer quittance à Mr Lamy, chantre à Tournus. *En février suivant ledit [soleil] a été remis audit curé par Alix⁹³ et la quittance [a été] rendue audit Lamy.*

22. Meysonnier, prêtre, curé de Thésé,⁹⁴ me doit pour argent que je lui ai prêté pour faire lever saisie faite contre son frère, par obligation reçue Larouere⁹⁵ en [illisible]: 100 livres. Rapporté sur Grand-livre de compte.

Le corps de Mr le Maréchal de Villeroy a été enseveli aux Carmélites.

De R[h]odes, médecin, a reçu par David⁹⁶ l'acte de procédure contre [les] créanciers de Montver[dun] dont il m'a rendu la copie.

Carteron, libraire.⁹⁷ Obligation a été cherchée et ne s'est pas trouvée chez Mr Devernay.⁹⁸ Nota: qu'il faut se prendre garde qu'il [= elle]⁹⁹ ne soit mêlé[e] avec quelque autre papier. *Trouvé.*

Françoise Blondel, taff[etatière],¹⁰⁰ Port-Neuf à La Sèpe, doit sur gage de quelque linge usé, voir f° 8, 3 livres. *Elle a payé le 10 juillet 1687.*

F° 6 G

FÉVRIER 1686

Bouchoud,¹⁰¹ pour commission de tabernacle de Manzia[t] près Pont-d'Ain, doit suivant sa missive, dont j'ai baillé le prix-fait à Carmes, sculpteur, comme [il] se voit à ce Journal f° 34, 39. Carmes doit, sera créateur [de] 200 livres. *Du 2 avril 1686, reçu dudit Bouchoud, par Basset, pour ledit tabernacle 200 livres, lesquelles j'ai ensuite délivrées audit Carmes, après la lettre reçue du sieur curé de Béréziat,¹⁰² [disant] qu'il était satisfait et content dudit tabernacle du 23 avril 1686.*

⁹³ Chanoine de Chatillon, arr. de Villefranche-sur-Saône, Rhône.

⁹⁴ Theizé, arr. de Villefranche-sur-Saône, Rhône.

⁹⁵ La Roëre, notaire à Lyon.

⁹⁶ David Delassaud, maître d'école.

⁹⁷ Claude Carteron était libraire à Lyon, rue Mercière, de 1682 à 1701, en succession de son frère Jean (*Répertoire d'imprimeurs/libraires, XVI^e-XVIII^e siècles*, coll. *Guides et inventaires n° 9*, Paris, B.N., 1988).

⁹⁸ Procureur à Lyon.

⁹⁹ L'expression «il ne soit» avait un genre neutre de sorte que Démia peut l'utiliser avec un mot féminin comme antécédent du «il».

¹⁰⁰ Richelet écrit *tafetatier* tandis que Furetière ignore ce métier mais écrit «taffetas».

¹⁰¹ Chantre à Pont-de-Vaux.

¹⁰² Ain, canton de Montrevel.

3 [février]. Marguin, veuve, coutelière, doit sur [gage] de peu de valeur de quelques nappes usées dont j'ai fait un petit paquet, 4 livres. *Rendu.*

6. Mgr Athanase Safar, évêque de Mardin¹⁰³ en Mésopotamie, interprète de Mgr François Pi[c]quet évêque de Babylone et vicaire apostolique de Perse arriva céans et dîna le lendemain à Saint-Charles à laquelle [communauté] il bailla sa bénédiction [en] leur recommandant l'esprit de pauvreté. Il partit d'ici pour Rome le 9 dudit [février] après m'avoir fait présent d'une bague et reçu [de moi] la croix d'argent doré.

10. David Delas[s]aud a emprunté sur gages de linge, dentelles, nippes, outre autre dette portée à f° 5, 10 livres. *Rapporté sur Grand-livre de compte aux menues dettes. Plus en mars, prêté diversement, 15 livres.*

14. Toulon, passementier, est entré céans pour essayer s'il aurait les dispositions nécessaires pour me servir, f° 45.

15. Nouvelle de la mort de Mgr Picquet, évêque de Babylone, mon bon ami, que j'ai reçue par Mr Roch, missionnaire, son secrétaire, et confirmée par le susdit Safar évêque de Mardin. *Requiescat in pace.* La dernière lettre que j'ai reçue de lui, de Hamerdan¹⁰⁴ est du 25 juillet 1684. Ledit Mgr Picquet est décédé à [H]amadan le 26 août à milieu du matin 1685, âgé de 63 ans. J'ai fait graver son portrait.

Carmes [sculpteur], par compte arrêté avec lui le dernier février. Il me reste de tout le passé, y compris la promesse, la somme de 36 livres sur quoi j'ai en gage un Christ d'ivoire et [une] médaille de saint Jean. *Et outre ce[la] je lui ai livré du depuis 8 livres plus en avril 13 livres, plus le 26, 150 livres. Voyez f° 34.*

Renée Piaron, veuve de Jean Bauge, batelière près Saint-Michel de Lyon, doit, en reste de bêche que je lui [fournis] la somme de 9 livres, par compte arrêté: 9 livres. *Rapporté f° 30.*

J'ai fait promesse pour contribuer à l'église des Filles pénitentes de 60 livres. *Voyez Dutour.* Et pour la Maison [de] force de bailler 110 livres. *V[oir] promesse. Payé acompte [de] 33 livres. Payé en juin [16]88, 11 livres 5 sols. Payé en avril [16]89, 12 livres.*

¹⁰³ Chef-lieu de province en Turquie.

¹⁰⁴ Hamadan, à 300 kms au sud-ouest de Téhéran.

F° 6 D

MARS 1686

Pourlier, Recteur de l'Hôpital général de la Pitié de Paris doit recevoir par Yon, épicier de rue Longue, de Lyon, à lui remis, un rouleau de manuscrits de catéchismes, à moi remis à Paris par Soeur Simon que ledit sieur Hyon a promis faire rendre audit sieur Pourlier, grand serviteur de Dieu.

15. Dechaz,¹⁰⁵ pour le curé de Leynes a reçu réveil de poche que j'ai fait raccommoder.

Carteron, libraire, hoirs [= héritiers]: pièces du procès contre ledit ont été par moi derechef remises à F[rançois] Devernay pour en poursuivre l'acquit, moi ayant l'original de l'obligation parmi mes papiers. *Retiré en septembre 1687 et remis à f° 11.*

27. [J'ai] pris la fièvre qui fut au commencement quarte, puis intermittente avec un point [de côté] et crachement de sang. [J'ai] fait saigner par 3 fois au bras, une fois au pied. Reçu le saint Viatique.

Mr Fermanel¹⁰⁶ passa ici pour aller à Rome. *Du depuis il est décédé le 26 avril 1688. Requiescat in pace. Amen.*

AVRIL

3. Ciboire, grand, de Bourg, que j'ai prêté à Mrs les vicaires de Saint-Michel [de Lyon], qu'ils me doivent rendre après Pâques. *A été rendu le 25 dudit [mois d'avril].*

12. Soleil d'argent pour Sulignat, de Mr l'abbé de Tournus, a été remis par Tolon à Madame Pelin, suivant la missive du curé dudit lieu et sa quittance. *Le 27 [avril] Alix écrit qu'il a remis au curé.*

13. Bruchet, sacristain, arrivé à Lyon avec Bertin, le fils de son granger [= métayer] et un cheval, qui ont demeuré et vécu céans.

24. Braissoud, curé de Leynes, m'est aussi venu voir.

¹⁰⁵ Probablement Dechan, curé de Romans.

¹⁰⁶ Jean GUENNOU (*Les Missions étrangères*, Paris, 1963) signale qu'après Pallu, parti pour Rome en 1678, la Société des Missions étrangères envisagea une permanence à Rome, auprès du Saint-Siège. Ce fut Fermanel qui y fut envoyé, de Paris (p. 192).

MAI

1. Joseph Micard, de Lagnieu,¹⁰⁷ doit pour argent prêté pour faire balle de marchandise et 3 jours de nourriture, 22 livres. *Le 27 dudit [mois] rendu par Brun, official.*

Sochey, chanoine, m'a remis pour Gobinet de Paris, 3 livres 5 sols. *Tanoar chargé d'acquitter.*

5. Mrs Le Maître et Racois, du séminaire de Mr Chansiergue de Paris ont logé à Saint-Charles, allant à Carcassonne établir [un] séminaire.

13. Volan, de Beauvais, pour 7 aunes¹⁰⁸ toile qu'il m'a envoyées pour corporaux, dont je lui ai envoyé lettre de change par Vateblé sur Thomé. *Payé par Thomé le 3è juin à qui je lui [ai] rendu 23 livres.*

Mazuier, curé de Rozay,¹⁰⁹ a remis, à compte d'obligation qu'il a passée pour Marie N., de Paris, Fille de la Charité, 22 livres. *Rapporté à f° 30 et 41. 1687, 30 novembre, livré à la d[emoise]lle Masuic, 3 livres. Lesd[ites] 22 livres sont comprises dans les 200 livres rapportées à f° 31.*

F° 7 G

JUN 1686

1. Monseigneur l'archevêque arriva de Paris le dernier mai.

8. Barrier, curé, Clemen et Combet vicaires. Veniat envoyé à Bruchet pour signifier. *Exécuté, et a permuté contre Goraty.*

Tanoard, pour Sochey, doit donner à Mr Gobinet à la production.¹¹⁰ *Doit Sochey, valeur reçue, 3 livres. Exécuté.*

Marciat, curé [de] Colligny, pour exeat payé à Mr Basset pour son cousin Guienar sur son ordre, 2 livres. *Porté à f° 30.*

22. [La] retraite des maîtres d'école[s] commença à Saint-Charles, et il y en eut 28 maîtres de la campagne et trentaine de la ville. Ils ont mangé au réfectoire 40. Elle finit le mardi 25 dudit mois.

27. Retraite des maîtresses d'école[s] a commencé. Où celles de O[ul]lins,

¹⁰⁷ Département de l'Ain.

¹⁰⁸ Environ 8 mètres 40.

¹⁰⁹ Rosey, arr. de Chalon-sur-Saône.

¹¹⁰ Il s'agit de la production ou présentation d'un titre de nomination.

l'Arbresle, Saint-Saforin [= Saint-Symphorien] ont assisté avec 28 de la ville.

Grumier de Bourg m'ayant proposé l'achat de ma maison des Halles avec faculté de faire clore le passage de Corderie, je lui ai laissée pour le prix de 1400 livres payables en 3 termes avec intérêt. *Nota: qu'en août suivant j'ai baillé ladite maison à l'Hôpital de Bourg.*¹¹¹

JUILLET

La Douant, veuve de Montvert, m'a fait faire commandement en qualité de députée des cranciers de payer les dépens et épices¹¹² me concernant se montant à 900 [livres].

75 livres reçues ci-devant de Bossay que je veux être employées à l'éducation de son neveu dans Saint-Charles. Voyez f° 5.

7. Duchêne, curé de La Chapelle, a promis payer pour Bruniat son neveu, recteur du collège [de] Chalon, 40 livres, F° 30.

25. Archiprêtre de Treffort. Tiré du sac des avoirs pour changer en argent pour les pauvres 67 livres 10 sols. *Remboursé les 62 livres 10 sols le 22 septembre de ladite année.*¹¹³

26. Je suis tombé grièvement malade en allant à Bourg, d'un dévoiement et diarrhée avec fièvre. Binet, curé [de] Marlieu,¹¹⁴ m'a prêté bas d'étamine et robe de chambre d'indienne. Payé par des livres remis par présent à Juenin: *Parf[ait] eccl[ésiastique]*, in-4, *Véritable dévotion* etc.

AOÛT

[J'ai] fait donation à l'Hôpital de Bourg de la maison des Halles avec 3000 livres à prendre sur mes arrérages échus et quelques dettes. Voyez f° 37.

13. Les habitués de Bourg ont accepté la fondation que j'avois ci-devant faite à leur profit, reçue Juenin du 27 mars 1685.

¹¹¹ La vente ne s'est donc pas réalisée.

¹¹² Frais accessoires.

¹¹³ L'erreur qui transforme 67 livres en 62 est dans le manuscrit.

¹¹⁴ Marlieux, Ain, canton de Villars-les-Dombes.

F° 7 D

Pinet, curé de Replonge, m'a baillé à bon compte de ce qu'il me doit, étant à Bâgé, 30 livres.

30. Parti de Mâcon et arrivai à Lyon.

SEPTEMBRE

12. Pierre Joseph Paillard dit Palluat, de Bourg, m'a remis en dépôt 39 louis d'or¹¹⁵ outre 9 autres louis et 20 sols¹¹⁶ que j'avais ci-devant de lui. Voyez f° 38. Nota: que s'il venait à mourir il m'a déclaré qu'il voulait que je remisse, de ladite somme, le tiers à Donat Paillard son frère et les deux tiers à sa soeur. Le susdit tiers de son frère peut être administré par personne prudente de Bourg, attendu la faiblesse de son esprit. *Payé comme au livre f° 9.*

[Je] dois à 15-20 [= Hôpital des Quinze-Vingt, Paris], pour argent pris [par] Damar, 35 livres, pour l'acquit desquelles j'ai envoyé lettre [de change] sur Berthe pour les employer aux nécessités spirituelles ou temporelles de la maison desdits 15-20 ainsi que j'ai fait en septembre 1685. V[oir] f° 4. 1686, en octobre, acquitté par Berthe dont compte à Mission,¹¹⁷ de Lyon.

[Je] dois à Braïsson, curé de Leynes, 15 livres pour lettre de change tirée sur lui pour payer à Mr Richard, cordonnier, valeur reçue de [illisible] dont son compte doit être déchargé à f° 35 [soit] 15 livres.

Nicolas, prêtre, a fait déclaration qu'il n'avoit prêté que son nom à [la] dette de la Mission reçu [par] Prost notaire, qu'il faut retirer.

OCTOBRE

3. Lait de vache que j'ai commencé à prendre par ordonnance de R[h]o-
d[es]¹¹⁸ et de Bolomy. Suis parti ledit jour pour Iri[g]ny,¹¹⁹ et alloi chez Mr Nicolas.

Je fis remettre par le susdit Joseph Palluat les deniers des Quinze-Vingt au

¹¹⁵ Soit 429 livres.

¹¹⁶ 20 sols valent une livre.

¹¹⁷ Les Lazaristes de Lyon.

¹¹⁸ Médecin à ne pas confondre avec le Père Alexandre de Rhodes.

¹¹⁹ Rhône, canton de Saint-Genis-Laval.

fils de Mr Basset l'aîné, et ceux de l'Hôpital de Lyon à Mr Dare[s]te, trésorier, provenant d'Aynar, archiprêtre de Treffort pour la présente année 1686.

Perrier, prêtre [de] Saint-Paul de Lyon doit pour tonneaux à lui prêtés, qu'il a promis rendre avec le plein de vin [à] Saint-Charles. *Il a baillé pour cela le 27 juillet 1687, 9 livres.*

Béraud, procureur de Lyon, qui avoit fait l'extrait du procès des créanciers de Montvert par ordre de Mr Cholier, rapporteur, a obtenu sentence du Présidial pour 150 livres contre moi [en] qualité de syndic des créanciers dudit Montvert. Reporté à f° 31. Nota: qu'il faut faire voir audit Cholier ladite sentence afin de faire que le clerc de Mr le lieutenant général qui a tiré l'endroit de l'extrait satisfasse à ladite somme vu que ledit sieur Cholier me fit faire porter par son ordre ledit procès chez ledit Bérau[d], de quoi ledit sieur Cholier ne disconvient pas, m'ayant même dit de le déclarer dans mes réponses faites par devant Gaillat, commissaire. *Du 25 nov[embre] Mr le lieutenant général dit à Mr Devernay qu'il falloit qu'il payât ces 50 écus.*

F° 8 G

17 [octobre]. [Je suis] entré chez Mr Gaillat à Tassin¹²⁰ pour continuer à prendre le lait de vache.

Missionnaires [de] Saint-Lazare ont payé par Berthe à l'Hospice des Quinze-Vingt de Paris, dont [je] dois tenir compte à Missionnaires [Lazaristes] de Lyon: 35 livres.

NOVEMBRE

3. Retour de Tassin et cessé de prendre lait.

6. Bachou, par Bigot, a reçu pour Bruchet l'obligation d'Aynard pour exiger le principal restant. Bruchet dit qu'il a reçu.

Pélissier, curé de Saint-André, a reçu de Deschamps jadis curé de Romans, à présent curé de Lupona, le 27 août 1686, acompte des frais de l'officialité qu'il restoit comme au compte d'archev[êché] 3 louis d'or, 34 livres 10 sols et, avec autre dette [cela] fait en tout 80 livres. V[oir] f° 3 et 30 du 27 mars 1685. Messin a payé acompte desdites 80 livres: 50 livres.

¹²⁰ Tassin-la-Demi-Lune, Rhône, canton de Vaugneray.

La femme de Jean Morel, taffetatif de Saint-Georges doit sur un tour de lit, toile blanche en linceul, deux mouchoirs et dentelle de col à elle prêtée [en] 86, 3 livres. Ladite femme s'appelle Françoise Blondel, f° 5. Ladite a retiré et acquitté.

DÉCEMBRE

1. Bonne Painblan. Arrêté de compte a été fait avec lad[ite] et moyennant 27 livres 10 sols que je lui ai délivrées comptant. Tous ses gages lui ont été payés jusqu'à ce jourd'hui, grâce faite d'un lit garni que je lui ai laissé lui ayant précompté seulement 10 livres pour 2 couvertes [= couverture] qu'elle a emportées sans mon aveu, outre deux linceuls [= draps]: 3 livres.

Paillat, sculpteur, par sa femme, a emprunté outre ce qui est à f° 2, 5 livres moyennant quoi elle m'a laissé entièrement maître des figures du Christ, de la Sainte Vierge et Saint Jean. *Acquitté avril 1687, voyez f° ci-contre.*¹²¹

Boulangère a été payée jusqu'au 1er janvier 1687.

Tailleur: je ne dois rien pour la présente année.

Ray, libraire,¹²² pour 6 *Vie de saint Augustin*, payé 6 livres.

F° 8 D

1687 JANVIER

Juinan, relieur, a été payé du *Trésor cléricale* et d'autres qu'il a reliés pendant l'année dernière.

Demasso, veuve,¹²³ arrêté compte et payé [illisible] f° 34.

Poponar, imagier, payé 30 sols par pièce.

15. Corton, prêtre,¹²⁴ pour Sochey¹²⁵ et ses soeurs m'a remis 24 livres que Bruchet doit acquitter: 24 livres. *Rendu par Bruchet comme à son compte.*

Chamboz [= Genest Chambaud], prêtre, près Le Cameau a projet de

¹²¹ F° 8d.

¹²² Claude Rey, rue Mercière, à Lyon, fut en activité de 1680 à environ 1700 (*Répertoire d'imprimeurs*, cf. note 97).

¹²³ Elle tenait un atelier de reliure en succession de son mari, usage fréquent qui témoignait du droit des femmes à diriger une entreprise.

¹²⁴ A Villefranche-sur-Saône, cf. FAILLON, *op. cit.*, pp. 64, 79.

¹²⁵ Chanoine de Bourg, bienfaiteur des écoles.

deux *Remontrances* pour l'établissement d'un séminaire de maîtres d'écoles pour faire [le] projet d'une. *En juin suivant, [je l'ai] rendu.*¹²⁶

Degenas, prêtre de Valence, m'a remis en dépôt un coffret [en] basane rouge où ce qui est dedans, en cas de mort, doit être remis à sa soeur. *[Le] 30 dudit [mois de janvier] rendu ledit coffret.*

FÉVRIER

1. Remis à Devernay, procureur, la sentence générale de Montvert contre les créanciers, avec l'état des frais qui me sont dus par lesdits créanciers. 8 septembre, remis à Dufornel ladite sentence.

Vialier, de Saint-Etienne-du-Bois,¹²⁷ mari de la Grandis, doit sur quelques serviettes et nappes retirées du prêt charitable et mises au magasin des pauvres, 9 livres. Plus livré, audit [Vialier] le 5 mars 1687, 2 livres. *[En] 1687, en juillet [il] m'a abandonné le tout.*

MARS

3. J'ai prêté sous le nom de Mr Nicolas, prêtre, à Mr Basset et sa femme solidairement en constitution de rente, acte reçu Denuzière la somme de [chiffres raturés] dont il y en a la somme de 995 livres [à moi] appartenant savoir 37 louis¹²⁸ à Paillat [sculpteur], 1000 [livres] à Saint-Charles, moins 5 [livres] comme à son compte [à Nicolas].

AVRIL

6. Fermanel arriva céans et partit pour Paris le 8 dudit [avril]. *Est décédé le 26 avril 1688.*

8. Sarracin, vicaire de Thoirette par... doit recevoir un petit tabernacle, une chasuble légat[ine],¹²⁹ et de camelot¹³⁰ noir doublé, avec 6 livres pour mes-
ses que je lui ai fait dire à mon intention.

¹²⁶ Les *Remontrances* de Démia furent donc élaborées tout au long de l'année 1687. Genest Chambaud, prêtre éminent de l'Aa de Lyon contribua ainsi à leur rédaction.

¹²⁷ Ain, canton de Treffort.

¹²⁸ 407 livres.

¹²⁹ Etoffe faite de soie et de fleuret ou de laine. Le fleuret est de la bourre de soie (Furetière).

¹³⁰ Etoffe faite de poils de chèvres.

3. Paillet, sculpteur, pour argent prêté sur 6 chandeliers bois doré, une Notre-Dame blanchie, doit 25 [livres] 1 sol. *Payé.*

10. Missions étrangères, pour prêt fait à Mr Peysonet parti de Lorgues,¹³¹ Aix, Fréjus, afin de faire voyage à Paris, sur recommandation de Mr l'abbé Mataillan de Marseille, doit, par promesse, 11 livres 10 sols. *Mataillan, dette pour ledit Peysonet, a payé.*

F° 9 G

AVRIL 1687

10. Curé de Faraman[s],¹³² par oncle de Dufour, de Lyon, doit en échange de patène dorée recevoir un petit ciboire d'argent, f° 47. *Acquitté en 1688.*

13. Basset, secrétaire, a emprunté le livre de l'Ordo de Fél[ix] Vialar év[êque de Châlon[s-sur-Marne], in-12. *Rendu par ledit [Basset] le 17 dudit [mois].*

15. Chenevière et Lescudier, de Lyon, sous le nom de Gabriel Nicolas a fait promesse, puis sous [le nom de] Favre.

Berthe [lire Berthé ou plutôt Berthet], curé de Crusille¹³³ m'a remis, pour 2 chandeliers argentés, 1 Notre-Dame [de] Pitié, sa niche [avec] gradin¹³⁴ doré, payable à Barbier: 20 livres. *A Barbier, livré comptant 5 livres [plus] le 9 mai à sa femme 5 livres, [plus] audit [Barbier] en différents temps 10 livres.*

MARS

Joubert, maître-clerc de Pierrefeu procureur de Lyon, a reçu le sac de procès contre Carteron hoirs, libraire, pour poursuivre le payement en place de Devernay. *Rendu et remis par Garbit à Gaillat enquêteur.*¹³⁵

Girau, *Remontrances* des écoles, pour ajouter titre.

A Goy, imprimeur, je dois:

pour 15 R[ames] à 4 livres 10 sols, 68 livres

pour 10 R[ames] à 4 livres 12 sols, 47 livres

¹³¹ Var, arr. de Draguignan.

¹³² Ain, canton de Meximieux.

¹³³ Cruzilles-lès-Mépillat, Ain, canton de Pont-de-Veyle.

¹³⁴ Petite marche.

¹³⁵ Préposé au Présidial de Lyon.

25 livrées, 103 livres 10 sols.¹³⁶

10 [mai]. Visite de Mgr l'archevêque. A commencé par Saint-Germain-Laval, Cervières, Boën, Mon[t]brison, Saint-Rambert.

24. Retour à Lyon.

26. Toile pour blanchir: 63 aunes ont été remises à Vaise par Bon[n]e [Painblan]. *Le 21 [juin] ledit l'a rendu et [j'ai] payé pour le blanchissage 6 livres 5 sols.*

JUIN

1. Terrier et sa mère doivent, sous le nom de Favre, horloger, pour son apprentissage chez Chavane, imagier, obligation re[çue] Rojaud éco[nome] crédit[eur], f° 31: 36 livres. *Voyez f° 31.*

25. Armand curé de Niévr[oz]¹³⁷ a r[eçu] par Joa[non] curé de Saint-Mamert,¹³⁸ 9 livres. *Livré audit sieur Armand le 27 juin 87.*

Chastin curé de [Neuf]ville doit la *Vie des saints patriarches, qu'il a rendue.*

F° 9 D

JUILLET 1687

11. Chavanes doit, pour argent prêté pour ses affaires, trois louis d'or dont il a fait promesse. Il est imagier à Lyon: 34 livres 10 sols. *Je lui dois pour fable 2 livres 8 sols, pour cent portraits 5 livres.*

20. Doucet [chapelain d'Ainay] doit [illisible] à lui prêtés et qu'il m'a rendus.

22. Chapais et Payso ont payé ce qu'ils devoient, [c]aisse de Saint-Charles débit[rice] en ce[la].

30. David Delas[s]au[t] reste par compte final, après ses gages que je lui ai ci-devant rendus, la somme de 12 livres.

¹³⁶ Cf. f° 63d du *Journal*. C'est donc en mai 1687 que les *Remontrances* furent aux mains de l'imprimeur. A ne pas confondre avec l'édition de 1668 qui déclencha un vaste mouvement scolaire.

¹³⁷ Niévroz, Ain, canton de Montluel.

¹³⁸ Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône.

AOÛT [1687]

5. Gandin, procureur de Lyon a reçu, par son frère l'ecclésiastique, le sac de procès entre [les] hoirs Carteron, libraire, pour poursuivre le paiement. *Le 10 septembre [16]87, retiré.*

Nota: Communauté Saint-Charles a dans mon cabinet de noyer, un coffret de fer où est une somme de [non indiquée] destinée aux oeuvres pies pour éducation religieuse de jeunesse. Remis ledit coffret à la Mission Saint-Lazare à Blanc [Lazariste]. *Du 1er septembre 87, retiré et remis à Chapais.*

[16]. Je donne et lègue après mon décès toutes les images à Rivet, peintre apprenti chez Joachim à Lyon, natif de Saint-Julien en Comté,¹³⁹ ci-devant [maître] des écoles sous Mr Quervain;¹⁴⁰ toutes mes images portraits qui ne pourront servir à la communauté [Saint-Charles] ni aux écoles [iront] suivant que mes exécuteurs testamentaires le désireront. Ainsi résolu à Lyon le 16 août 1687 [suit une très belle signature authentifiant cette note testamentaire]. C. DEMIA.

21. [La] Mission de Mr Vincent a un coffret que j'ai remis à Mr Blanc [Lazariste] et Mr Ruffé supérieur de ladite Mission où il y a quelque effet protesté qu'il faut retirer en cas de mort, pour rendre à Mr [Gabriel] Nicolas. *Retiré, voyez ci-après.*

Frère Duqueroy, ermite de l'Hôpital de Lyon m'a remis dans une enveloppe [de] toile cardée blanc, en dépôt 6 louis d'or pour, en cas de mort, employer pour les pauvres que j'aviseroi. V[oir] f° 47.

SEPTEMBRE

22. Mr l'évêque de Lodève,¹⁴¹ fit l'ordination et il y eut 300 ordinands. Lavardin, ambassadeur, passa à Lyon pour l'ambassade de Rome.

25. [Je] fus à Tassin.¹⁴² Commençoi à prendre le lait de vache. *Que j'ai fini le 25è d'octobre suivant et m'en suis revenu [à Lyon] le 29.*

¹³⁹ Côte-d'Or, arr. de Dijon.

¹⁴⁰ Curé de Montagnat, Ain.

¹⁴¹ Hérault, province ecclésiastique de Narbonne. Charles-Antoine de La Garde de Chambonas, sacré évêque de Lodève à Paris le 15 novembre 1671 sera transféré à Viviers en 1690 et mourra à Paris le 21 février 1713.

¹⁴² Rhône, canton de Vaugneray.

Frères tailleurs m'ont fait soutane de camelot d'Auvergne que je leur dois payer. *Acquitté le 21 déc[embre] 1687.*

Pierre Joseph Paillard, par Nicolas, a reçu pour acquit total de dépôt 345 livres.

F° 10 G

OCTOBRE 1687

3. Chanciergue m'adressa le 6, [des] ecclésiastiques qui alloient en Languedoc faire les écoles et demeurèrent [chiffre absent] jours à Saint-Charles. Ils s'appeloient:

Degran	prêtre	[diocèse] Quimper	Bastien	acolythe	Liège
Dureau	diacre	Angers	Brossier	clerc	Tours
Niquet	acolythe	Amiens	Saurt	clerc	St-Brieuc

En mai 1687:

Siche	prêtre	Tours	Petit	clerc	Rouen
Poulet	prêtre	Rouen	Foulfoin	clerc	St-Brieuc
Lecoq	clerc	St-Brieuc	Deloysel	clerc	breton

Le 5 février dudit [1687]:

Benoît	prêtre	Cahors	Barroil	diacre	Rouen
Roux	diacre	Amiens	Bugnot	clerc	Châlon[s] s/Marne
Aloneau	diacre	Tours	Bourgier	clerc	Nevers

NOVEMBRE

Carmes [sculpteur] a reçu acompte du taber[nacle]: 6 louis d'or [ligne] rayée].

30. Guérin, avocat, a reçu pour Picot, curé de Saint-Rambert d'Albon¹⁴³ en Dauphiné, un tabernacle à la charge de ne le remettre audit Picot qu'en

¹⁴³ Drôme, arr. de Valence.

vant le mémoire remis à Comba [libraire]. V[oir] f° 37. [Il est] débiteur en ce[la] de 16 livres.

12. Remis lad[ite] quadruple à Bigot qui doit exécuter ladite co[m]mission. Dont il s'est a[c]quitté et m'a rendu [com]pte. 1688, du mois d'avril j'ay tiré sur luy [= JB. de La Salle] lettre de change de 80 livres payab[le] à Berthe q[ue] je dois rembourser à Comba, libraire, p[ou]r led[it] la Sale [La Salle], moy débit[eur] en ce[la] à f° 11. 19 may 1688 led[it] Berthe a r[é]çu lesdites 80 [livres] et les a remis[es] suivant l'ord[onnance] à [l'hôpital des] Quinze-Vingt à mon a[c]quit. Partant, j'en dois payer led[it] Comba. Août, [1688] le 28, payé à Comba pour Lasale sur reçu de Berthe ci-des[sus], 80 livres.¹⁴⁶ Aresté compte et demeuré quitte. Est prié de m'envoyer les ordo de Rhins.

F° 10 D

1687 [décembre]

Chardon, diacre, doit pour prêt pour provisions [ecclésiastiques] 11 livres 15 sols. *Qu'il m'a rendues.*

Curé [de] Montillet¹⁴⁷ par Burjo [Burjou curé de Monthieux, Ain] m'a remis un petit vieux calice rompu d'argent avec 30 livres pour en avoir un autre neuf.

Livré au curé de Rignieu[x],¹⁴⁸ frère dudit, un calice, et [il] m'a rendu 9 livres pour la plus-value de la façon le 21 janvier 1688.

Curé de Sainte-Agathe,¹⁴⁹ par Ravat sur ordre de Mgr en sa visite, m'a remis pour un tabernacle, 11 chasubles viol[ettes], 60 livres. *Payé par carme, 50 livres.*

Bouillet, perruquier, a tiré de moi un blanc signe [= blanc-seing] pour, par l'entremise de Mr Féret, prieur, faire l'achat de la maison du Cameau pour les écoles. *Il me l'a rendu et je l'ai rompu.*

Veuve Demassoz [a] arrêté [le] compte d'images prises en ladite année pour 30 écus sans préjudice de ce qu'elle me doit.

Arrêté de compte de la présente année. Il se monte, savoir:

¹⁴⁶ Ces dates sont importantes car en 1687, La Salle était à Reims et aucun Frère des écoles chrétiennes n'était à Paris. L'implantation parisienne se fit en février 1688 seulement.

¹⁴⁷ Probablement Montellier, Ain.

¹⁴⁸ Rignieux-le-Franc, canton de Meximieux, Ain.

¹⁴⁹ Ste-Agathe-la-Bouteresse, Loire, canton de Boën.

339 [livres] 11 [sols] 8 [deniers] [pour] la dépense ordinaire.

301 [livres] 9 [sols] 8 [deniers] [pour] la dépense extraordinaire non compris les parties des marchands.

F° 11 G

JANVIER 1688

13. Je fus à Irigny¹⁵⁰ et Givors avec Mr Guérin, avocat, pour faire construire l'église, [le] presbytère, en suite de la commission de Mr l'Intendant, et [j']ai amené Mr Vachot, prifacteur,¹⁵¹ et [j']ai dépense tant pour ses frais que pour ceux du voyage, Mgr l'archevêque [étant] débiteur en ce, comme à f° 43: 17 livres 10 sols, dont,¹⁵² et de pareille dépense pour l'exécution de ladite commission, le compte de mondit seigneur sera chargé audit f° 43.

FÉVRIER

3. La Girard, de Bourg, de présent chez la veuve Charpin, m'a fait remettre en dépôt par Mme Husson, veuve, sept louis d'or. *Rendu à ladite [Girard] avec un surplus d'argent dont [je] lui ai fait présent le 10 février.*

28. Guérin, avocat, et Mazan¹⁵³ ont reçu les titres concernant [le] prieuré Saint-Rambert d'Albon pour me faire payer de Mr Charvet, mon fermier, et faire compte avec Mr Picot, curé dudit Saint-Rambert près Saint-Vallier. *Nota: en septembre 1689, il n'avoit [pas] encore rendu lesdits papiers.*

MARS

Mr [Gabriel] Nicolas a remis en dépôt l'argent qu'il a reçu pour moi de Mr Chapais, acompte d'une partie qu'il me doit. Mr Ruffé, dépositaire et débiteur en ce[la], à f° 38. *[C'est] rapporté sur Grand-livre de compte.*

Balerie, en acquit de soleil m'a remis pour Prin 5 livres 10 sols. *Curtil procureur.*

¹⁵⁰ Rhône.

¹⁵¹ Entrepreneur capable d'établir un devis nommé «prix-fait».

¹⁵² Comprendre, «dont le compte de Mgr sera chargé» plus «pareille dépense» etc.

¹⁵³ Prêtre, maître d'école à Saint-Etienne. FAILLON, *op. cit.*, pp. 79, 90, écrit «Maza».

A Pérard, curé de Genaz¹⁵⁴ en Dauphiné, je dois une char[r]ette [de] paille de froment de 13 quintaux à 9 sols le quintal. Mr Beletru doit les payer. *Payé ladite paille par hoirs Beletru le 27 d[udit mois] aud[it] [Pérard].*

Aynard, curé de Jasseron,¹⁵⁵ a reçu de moi l'obligation que me doit l'h[é]ritier de Benoît Aroud, de Traconas, pour la somme de 100 livres que je lui ai remis pour exiger et employer le prix en août dans les pauvres paroisses de son archiprêtré.

F° II D

ami. freres Carteron librai. Le sac de procès qu'avait cy-devant
 cy-devant Mrs Devernay & Grandin procure. a été
 remis à Mr Garbi m^r clerc de Mr Bachoud procureur
 qui a parlé d'acomoder cette affaire.
 Fr. Bethinay } de Lasale de Paris depuis a parisié l'hon.
 mayle 18. 1. d. } de compter ⁸⁰ à Mr Bethinay & l'hon. de 1520
 L80-moy de biu } de Paris val. de partie new & s'ye apr
 ny de Comba } non l'at selon de 80 q doit rembourser
 coe afol. X & 44 } de l'hon. par moy billet a été le 14 auby
 du d. M. Bethinay. coe afol. X cy d.

20 de Paris par l'office d. f. f. Etienne

JOURNAL DE DEMIA, f° ii (11 droite), année 1688. On lit cette fois: «de Lasale de Rims».

AVRIL

Frères Carteron, libr[aires]: le sac de procès qu'avaient cy-dev[ant] Mrs Devernay et Grandin, procur[eurs], a été remis à Mr Garbi, maître-clerc de Mr Bachoud, procureur, qui a parlé d'ac[c]om[m]oder cette affa[ire].

De La Salle de Rims, de p[r]é[se]nt à Paris, est chargé de compter 80 [livres]

¹⁵⁴ Genas, Isère, arr. de Vienne.

¹⁵⁵ Ain, canton de Ceysériat.

à Mr Berthe p[ou]r l'Hôp[it]al des Quinze-Vingt de Paris, valeur en partie reçue et reste à prendre 14 livres seulement desd[ites] 80 que [je] dois rembourser en renvoyant mon billet avec le r[è]çu au bas dudit s[ieu]r Berthe co[mm]me à f° 10 ci-de[vant]. *Ledit Berthe a r[è]çu en may, le 18, lesd[ites] 80 livres, moy débiteur en ce[la] de Comba, co[mm]me à f° 10 et 44.*

20 [avril]. Départ p[ou]r la visite de S[ain]-Etienne.

MAI

Retour à Lyon de la visite que j'ai faite à S[ain]-Jean-de-To[us]las,¹⁵⁶ Tartaras,¹⁵⁷ Saint-Paul-en-Jarez¹⁵⁸ et Farnay son annexe, Saint-Just-sur-Loire,¹⁵⁹ Saint-Victor [sur Loire],¹⁶⁰ Saint-Genes l'Erpt,¹⁶¹ La Tour-en-Jarest,¹⁶² Sorbier[s],¹⁶³ Saint-Jean-de-Bonnefonds¹⁶⁴ où j'ai vu le [illisible]¹⁶⁵ de saint Joseph dont j'ai été édifié.

Curé de Joudes-les-Comté,¹⁶⁶ par Braissan de Cu[i]seaux¹⁶⁷ m'a remis pour un ciboire et soleil le 3 mai, 54 livres. *Bressan et Bonsi ont reçu ledit ciboire et soleil en juin [16]88.*

Corton,¹⁶⁸ par Maillard,¹⁶⁹ m'a remis pour ses soeurs le 6 dudit [mois de mai], dont j'ai tiré lettre de change sur Bruchet, la somme de 60 livres. *Acqitté par Bruchet, dont j'ai tenu compte.*

Montre de poche m'a été volée la semaine sainte.

Rigolet, curé de Villemont, a remis acompte d'une pixyde d'argent et de deux tableaux pour son église le 17 mai [16]88, 22 livres 10 sols. *Pixyde délivrée sur sa [commande] reçu le 25 dudit [mois] 8 livres. Pour deux tableaux payé Deasso [Delassaut?] 22 livres. Remis ledit tableau à Mr Terinat.*

¹⁵⁶ Rhône, canton de Givors.

¹⁵⁷ Loire, canton de Rive-de-Gier.

¹⁵⁸ Loire, canton de Rive-de-Gier.

¹⁵⁹ Loire, canton de St-Rambert-sur-Loire.

¹⁶⁰ Canton de Firminy.

¹⁶¹ Lire «Lerpt», Loire, canton de St-Etienne nord-ouest.

¹⁶² Lire «Jarez», Loire, canton de St-Héand.

¹⁶³ *Ibid.*

¹⁶⁴ Canton de St-Etienne, nord-est.

¹⁶⁵ On devine «fr A...». Une confrérie de St-Joseph était érigée dans l'église.

¹⁶⁶ Saône-et-Loire, arr. de Louhans.

¹⁶⁷ *Ibid.*

¹⁶⁸ Prêtre de Villefranche-sur-Saône.

¹⁶⁹ Prêtre, supérieur du séminaire Saint-Irénée de 1672 à 1696.

JUN

DE MONTVERT a fait saisir sur mes débiteurs Dalais, Dupuis et Chazay, de Meximieux la somme de 1536 livres 10 sols, savoir: 983 livres 3 sols 4 deniers pour épices des sentences du Présidial de Lyon du 5 septembre 1684, 539 livres 8 sols [pour] dépens taxé[s] à ladite [sentence]. A quoi, joint 150 livres [à] Berau procureur par autre sentence rendue en 1686, f° 7. Montant de ce que dessus [me faisant] être créancier dudit [Montvert] 1673 livres 1 sol 4 deniers.

Créanciers de Montvert (Guillet, Alexandre héritiers, Drivon, Chovet pour Chavane) me doivent comme garants et [parce que je suis] député par eux, ladite somme et, outre ce[la] pour mes avances 700 livres: montant de tout ce que dessus 2 373 livres 4 sols.

Nota: que Mr Derodes [= de Rhodes] médecin a une autre sentence par laquelle ledit Montvert est condamné à [aucune précision]. *Voyez ledit Derodes [= de Rhodes].*

F° 12 G

1688. JUN

Compte de Montvert et des créanciers: voyez le projet de l'autre part qu'il faut insérer à G.L. [Grand-Livre].

Mr Severt, prêtre, est prié d'avoir soin de la susdite impression du *Trésor clérical* duquel je désire faire tirer 2 rames de chaque pour en faire distribuer une par l'archiprêtre à chaque prêtre de Bresse, Bugey, Comté, Dombes et Dauphiné, et pour cela je veux, en cas de mort, que mes héritiers lui remettent l'argent qui sera nécessaire pour cela. C. DEMIA.¹⁷⁰

A l'Hôpital de Lyon, à chaque pile de la Croix, je veux, être fait les bustes de saint Charles [Borromée], saint Grégoire, saint François de Sales et saint Xme [= Chrysostôme] ou saint Jean Lomo [= l'Aumônier]. Je prie Mr [en blanc dans l'original] de tenir la main [à cela]. Mes héritiers payeront ce qu'il faut pour cela et on pourra encore faire ceux de Mr de Bérulle, La Rochefoucauld,¹⁷¹ Du Bellay,¹⁷² Richelieu.¹⁷³

¹⁷⁰ Très belle signature authentifiant cette décision testamentaire.

¹⁷¹ Il s'agit de François de La Rochefoucauld (1548-1645) promu cardinal en 1607, évêque de Senlis de 1610 à 1622.

¹⁷² Le cardinal Jean du Bellay (1492-1560), fut ambassadeur de France et mourut à Rome, étant évêque d'Ostie.

¹⁷³ On peut hésiter entre le cardinal Armand-Jean Du Plessis de Richelieu, ministre de Louis

Maison du G]RAND] CAMEAU, en tant que [= si] le Bureau des écoles ne l'achète [pas] au plus tôt, il faut que Mr N. [en blanc] la baille sous le nom de Mr Maton, au Bureau des écoles à la charge de [servir] les élèves. Pour les vicaires et les éco]liers] sur le pied de la demi pension de 75 livres ann[uelles] pour chaque élève. V[oir] fondation de Janon au séminaire de Vienne, remettant à NN. l'exécution.

14. Mr Delaunay a 3 calices pour faire [laisser] l'un [à] Saint-Romans,¹⁷⁴ l'autre pour Jasseron¹⁷⁵ sans patène, et le 3è pour N. qui me l'a rendu.

Bouquet, vicaire d'Ambierle¹⁷⁶ en Forez a emprunté de Alexandre, orfèvre, par ma recommandation, un soleil d'argent que j'ai remis au sieur Du-tramble, près les Cordeliers, qui m'en a fait son reçu et qu'il me doit renvoyer. *Rendu le 14 juillet.*

Payé la pension de la Bissardon et de son fils pour reliure jusqu'à la fin de juin 1688.

Fait présent à Mr Manis, chanoine de Fo]urvière], un Bréviaire in-8° en 2 vol. de Paris réglé et relié maroquin rouge, et [je l'ai] prié de tenir la main à [= veiller sur] séminaire Saint-Charles après ma mort. Il [m'a] fait présent de la *Vie de Mr Vincent* et de [celle de] Noblez.

Roquet, curé [de] Villard, doit pour Dupon curé de Saint-Germain, par promesse pour employer à oeuvres pies et pour les parents dudit Dupon: 150 livres.

F° 12 D

JUILLET 1688

Bibliothèque cléricale. Faut [l']établir dans Bourg, Cerdon,¹⁷⁷ Pont-d'Ain,

XIII né et mort à Paris (1585-1642) et le cardinal Alphonse-Louis Du Plessis de Richelieu, frère aîné du ministre, né à Paris (1582) mais mort à Lyon (1653) dont il était archevêque depuis 1628, bien que chargé de diverses missions, étrangères à son diocèse, jusqu'à l'épidémie de 1638 qui motiva son retour définitif. Son dévouement aux malades et aux pauvres fut exemplaire.

¹⁷⁴ Isère, arr. de Grenoble.

¹⁷⁵ Ain, canton de Ceyzériat.

¹⁷⁶ Loire, canton de St-Haon-le-Chatel.

¹⁷⁷ Ain, canton de Ponsin.

Montluel, unissant les livres des particuliers du chapitre et y joignant quelques dons.

Charité dans Bourg. Nota: qu'il faut travailler à y procurer: 1° Les aumônes que le prieur de Chaveyriat,¹⁷⁸ est obligé de faire annuellement en pain, qu'est environ 500 livres. Pour ce faire voir Mr l'abbé de Cluny.

2° Celle de Berse que les hoirs Boussard doivent.

3° Procurer établissement de fabriques par quelque bon marchand de Lyon.

4° Aumônes du fonds des Huguenots fugitifs.

Mazurier, curé de Rozay,¹⁷⁹ par Colombet, curé de Saint-Etienne en Forez, m'a remis pour Marie Mazu[i]er, cousine de Bonne Painblan, la somme de 22 livres portée ci-devant f° 6, plus 111 livres 5 sols. Plus, ledit Colombet m'a fait promesse pour ladite [Marie] où je n'ai fait que prêter mon nom, du tout montant — avec ladite promesse de 66 livres 15 sols — à la somme de 200 livres rapportée à f° 44. Grâce [a été] faite du surplus de 400 livres dont ledit curé était obligé sous le nom de Favre à raison du contrat.

20 [juillet]. Rigolet, chanoine de Nuits diocèse Autun,¹⁸⁰ a payé acompte de ce qu'il doit soixante livres, savoir 58 en acquit de promesse, le surplus, acompte des frais et des promesses de 38 livres qu'il me reste.

Claude Catin: Obligation pour Saint-Charles pour 300 livres. *Passée le 20 octobre [16]88.* Je le tiens quitte de ladite obligation [signé] C. Demia.

AOÛT

2. Levrat, par Lilia, a remis de [la part de] l'archiprêtre pour l'Hôpital de Lyon, 153 livres 7 sols 6 deniers. [Pour] Hôpital des Quinze-Vingt, 38 livres. *Esparron¹⁸¹ a été chargé de payer ledit [hôpital] de ce qu'il a reçu en espèces.*

27. Richard, veuve Decarchande, de Bourg, a reçu par Catin, ecclésiastique, pour Mr Bruchet, les contrats et papiers à moi appartenant contre Mrs Demalmon, Quini, de Siguret pour remettre ce[la] par Curtil, procureur, à la discussion.

¹⁷⁸ Ain, canton de Châtillon-sur-Chalarnonne.

¹⁷⁹ Roizey, Loire, canton de Pélussin. A moins qu'il ne s'agisse de Rosey, Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône.

¹⁸⁰ Nuits-St-Georges, Côte d'Or.

¹⁸¹ Prêtre qui succédera en 1693 à Gabriel Nicolas comme supérieur du Séminaire St. Charles.

F° 13 G

SEPTEMBRE 1688

Burjou, curé de Monthi[eux]¹⁸² m'a livré 20 livres [en] écus¹⁸³ pour ce qu'il me devoit des avances faites. Je le quitte pour le triple.¹⁸⁴

A Proulieu-lès-Saint-Sorlin,¹⁸⁵ promis pour l'église 3 livres 12 sols.

Payé ancien boucher pour viande prise depuis Pâques jusqu'au 1er juillet dernier, pour 91 livres¹⁸⁶ à 2 sols 6 deniers la livre, [soit] 13 livres 14 sols.

OCTOBRE

20. [J'ai] fait écrire par Nicolas à Mrs de l'Hôpital de Bourg, de leur bail-ler 1300 livres et donner effets sous [condition de] la pension perp[étuelle] de 400 [livres annuelles] savoir 100 livres pour un maître d'école, 40 livres pour une maîtresse, 60 livres pour les [maîtres des] écoles de la campagne, et le sur-plus, pour la demi-pension de 4 élèves à Saint-Charles, à [remettre à] l'hôte Chaiqlon.¹⁸⁷

Si Dupain se trouvoit lors de mon décès à mon service je désire que mes héritiers le fassent étudier à Saint-Charles.

Jean de Saint-Jean Boriven, de Vénissieux, m'a remis la copie de ce qu'il doit aux écoles, 26 bichets¹⁸⁸ blé froment à 35 livres le bichet, dont je lui ai fait reçu pour Fayar auquel, moi, pour la communauté [St-Charles], [j']en dois tenir compte pour la somme de 45 livres 10 sols.

Gouriou, prêtre de Saint-Irénée, a reçu du dépôt à d'Archée¹⁸⁹ dix louis d'or pour faire tenir par Mr Delantage¹⁹⁰ à les [= aux] héritiers dudit d'Arché, comme à f° 40.

¹⁸² Ain, canton de Villars-les-Dombes.

¹⁸³ Probablement payé en «écus d'or» valant 114 sols au lieu de 60.

¹⁸⁴ Soit pour 60 livres correspondant à 20 écus de 3 livres chacun comme c'était l'usage.

¹⁸⁵ Commune ancienne du département de l'Ain. Elle est aujourd'hui rattachée à Lagnieu.

¹⁸⁶ Il s'agit d'un poids équivalant à 489 grammes la livre.

¹⁸⁷ Peut-être «Chiguillon».

¹⁸⁸ Soit environ 780 litres.

¹⁸⁹ Archier, prêtre du diocèse du Puy.

¹⁹⁰ FAILLON, *op. cit.*, écrit «de Lantages» (p. 16), mais GRANDET, *Histoire du Séminaire d'Angers*, édité par Letourneau, Paris, 1893, t. II, pp. 85-86, écrit «de Lantage». En juin 1677, Grandet fit un voyage d'Angers au Puy et à Lyon. Au Puy, il fut hébergé par Lantages, supérieur du Grand Séminaire, puis, le 2 juillet, jour de la Visitation de Notre-Dame, il prit la route de Lyon, chargé d'une lettre dans laquelle Lantages expliquait au Pape certains aspects du jansénisme

27. David Lasau [= Delassaud] doit pour compte nouveau pour payement fait, à sa réquisition, par moi à son sous-maître d'école qui est allé à Châtillon¹⁹¹ vers Mr Brunier: 5 livres 10 sols. *Payé par Nicolas.*

NOVEMBRE

27. Samedi 6 novembre, j'ai demeuré à l'Hôpital en forte pleurésie. Fus saigné 3 fois. Le jeudi 25^e [je] reçus le saint viatique par [illisible].

Violet, veuve Deverne, a remis [du] blé [en] acompte de ce dont j'ai tenu compte à Fayard,¹⁹² par Nicolas Bich.

F° 13 D

DÉCEMBRE 1688

Saint-Germain, de Saint-Trivier,¹⁹³ est entré céans après que j'ai eu renvoyé Dupain à Saint-Charles. Je lui ai offert de [lui] bailler sept écus annuellement de gages, et au bout de 3 ans, 100 livres en argent ou étain ou de le tenir¹⁹⁴ deux ans à Saint-Charles pour étudier.

Sever, prêtre,¹⁹⁵ dominicale du Bel[l]ey.

Douceur, curé [de] Saint-Sulpice¹⁹⁶ a passé obligation de 150 livres dont je le tiens quitte. C. DEMIA [signé sans paraphe].

Bissardon père et fils [relieurs], [j'ai] soldé [le] compte et payé.

Bo[u]llange[r] payé en mars suivant.

Bouche[r] payé audit mois de mars suivant.

Frères tailleurs, payé[s] en décembre.

A Ainay, baillé un confessionnal et ajouté 1 corporal, 4 purificatoires, 3 pales, 1 clochette de Toussaint, 1 chaire [en] bois [de] noyer pour [remplacer] une autre.

envers lequel il exprimait sa réprobation. Arrivé à Lyon le 7 juillet, Grandet, Sulpicien comme Lantages, séjourna au Séminaire St-Irénée avant de repartir pour Paris en passant par Moulins (pp. 85-88).

¹⁹¹ Châtillon-la-Palud, Ain, canton de Chalamont.

¹⁹² Sera trésorier des écoles en 1691.

¹⁹³ Département de l'Ain.

¹⁹⁴ Au sens de lui payer sa pension, de le garder gratis.

¹⁹⁵ Curé de Givors devra recevoir la dominicale du diocèse de Belley.

¹⁹⁶ Ain, canton de Montrevel.

F° 14 G

1689. JANVIER

Corton, archiprêtre d'Anse,¹⁹⁷ par Maliu[r] a remis pour sa lettre de change tirée sur Bruchet le 13 dudit [mois] de janvier] pour 50 livres. *Porté à compte dudit Bruchet, f° 59.*

Je dois à la femme de Mr Broyer, chirurgien de Villard¹⁹⁸ en qualité de mari de Giron héritière de feu Giron, curé de Marlieu[x],¹⁹⁹ pour reste de vacation de f[ê]te, par compte arrête ce der[nier] janvier 13 livres 10 sols, et porté au compte des menues dettes à f° 31 de ce Journal.

FÉVRIER

Rigollet, tailleur de pierres a promis [de] faire cent autelets²⁰⁰ pour cent et dix livres, et acompte sur quoi payé 15 livres. Avoir pour autel XVIII [livres], réglé pour autre autel XI [livres].

20 [février]. Livré audit [Rigollet] comptant 13 livres 10 sols. Armand, prêtre du diocèse de Vaison, m'a remis en dépôt quelques hardes avec une bourse où il y a 11 livres 10 sols. *Rendu audit le 10 mars.*

Frère Georges, ermite, m'a remis pour [un] calice 33 livres 11 sols. *Calice [de] Bolo, à lui remis et fait promesse de le rapporter au diocèse.*

28. Demasso, veuve, et son fils, doivent par arrêté de compte du passé jusqu'à ce jour 95 livres 5 sols sur quoi j'ai en gage une montre de poche et 120 assortiments [des] saints [du] mois.

MARS

[Le] boucher a été payé pour 402 livres [de] viande prises depuis [en blanc] jusqu'en avril 1689: 55 livres 2 sols 6 deniers.

Boulangier, pour tout le pain pris depuis dernier [payement] jusqu'au douzi[ème] mars 28 livres.

¹⁹⁷ Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône.

¹⁹⁸ Peut-être Villars-les-Dombes, Ain.

¹⁹⁹ Ain.

²⁰⁰ Petits autels.

Coton, curé [de La] Chapelle Node²⁰¹ doit pour argent prêté et livres à lui remis, 10 livres. *Porté à f° 37*. Ledit m'a remis en dépôt pour ses provisions [ecclésiastiques].

Tiré pour Pierre Joseph Pail[l]iar[d] sur Thomé de Paris, lettre de change pour 100 livres qu'il m'a remise à présent sur Esparron, prêtre, dont il m'a remis la promesse. *1689, le 21 mai, payé audit sieur Thomé les d[ites] 100 livres sur le reçu dudit Pa[il]liard fait à Paris le 22 avril dernier.*

Jacquier²⁰² doit payer 300 livres à Calloët, savoir 200 en remettant remèdes, 60 livres en remettant 50 sachets pour poux, 40 après due réception. Ordre envoyé en janvier par Nicolas.

F° 14 D

AVRIL 1689

A Jacquier je dois tenir compte de 100 livres que je lui ai donné ordre de compter à Callouet [= Calloët] en lui remettant 50 paquets de poudre contre les poux, comme [il] appert par [le] billet dont copie est à [la] liasse d'agenda. Pour 1er mandat janvier 200 livres, sur deux [autres] mandats de 60 et 40 livres = 300 livres.

Martin, de Bourg, par Morelet doit recevoir un paquet de remèdes pour distribuer en détail à qui en aura besoin.

Maison [de] force de Lyon²⁰³ a reçu acompte de 100 [livres] que j'offris pour son établissement comme à f° 30 de mes dettes menues, savoir:

33 livres à de Puisperon en mai 1686

11 livres 5 soulds à Dutour, trésorier de lad[ite] maison en juin 1688

12 livres à De Ruol[z] en avril 1689.

[total] 56 livres 5 soulds.

²⁰¹ Naude, Saône-et-Loire, arr. de Louhans.

²⁰² Jacques Jacquier, baron de Cornillon, bourgeois de Lyon, fils d'un notaire de St-Etienne, bienfaiteur des petites écoles. Cf. J.P. GUTTON, *Etudes foréziennes*, 1971.

²⁰³ A Rouen, les Frères des écoles chrétiennes de saint J.B. de La Salle seront appelés à tenir une maison de force, c'est-à-dire un internat pour personnes, mineures surtout, privées de leur liberté par lettre de cachet. Cf. Chanoine FARCY, *Le Manoir de Saint-Yon*, Rouen 1936, seconde partie.

Roguet, curé [de] Villard²⁰⁴ transporte dettes contre les héritiers La Roussière, acte reçu Rojant, où il n'a prêté que son nom. V[oir] ci-bas.

MAI

10. Cheval mis à l'herbe à la Tête d'Or, pour un écu par mois.

Contrat contre La Roussière et de Glar[e]jins que j'ai fait remettre à Friset par Mr Ogier, avocat, à Nicolas, prêtre, par Mr Curtil greffier en l'of[officialité] et procureur. Intervenir à la discussion par Mr Roguet, curé de Villard [= Villars].

Fayole, curé [de] Saint-Denis-sur-Coise²⁰⁵ m'a remis pour payer à secrétaire d'int[endant] par Gailliat, 7 livres 10 sols.

JUIN

J'ai fait la visite pour les réparations des églises de Quincieu[x],²⁰⁶ Char-nay,²⁰⁷ Bussy,²⁰⁸ Saint-Forjus,²⁰⁹ Bussière,²¹⁰ Neulise²¹¹ etc.

Prêté à Demasso 12 livres outre 95 livres 5 sols qu'il me devoit, font 107 livres 5 sols.

Benoîte Furen, de Violay,²¹² entrée à mon service.

2 [juin]. Marquot, docteur de Sorbonne, de Saint-Nicolas du Chardonnet, s'est arrêté céans à son retour de Montpellier où le Roi l'avoit envoyé pour l'établissement des écoles. Est parti pour Dijon le 7 juillet.

Mr Bouillet, par Mr Nicolas, a reçu de moi, pour oeuvres pies, la somme de 80 livres²¹³ pour étab[lir] contrat de rente] à [= sur] la Maison de Ville.

²⁰⁴ Villars, Ain.

²⁰⁵ Loire, Canton de Chazelles-sur-Lyon.

²⁰⁶ Rhône, canton de Neuville-sur-Saône.

²⁰⁷ Canton d'Anse.

²⁰⁸ Bussy-Albieux, Loire, canton de Boën.

²⁰⁹ St-Forgeux, Rhône, canton de Tarare.

²¹⁰ Loire, canton de Néronde.

²¹¹ Loire, canton de St-Symphorien-de-Lay.

²¹² Loire, canton de Néronde.

²¹³ Démia se cache derrière un prête-nom. Il s'abstient, ici, de mentionner la somme considérable qu'il a versée, soit 8018 livres, le salaire annuel de plusieurs maîtres d'école chargés de famille.

[un feuillet ajouté en 1691 se
trouve parfois ici; il sera transcrit à
sa place chronologique avec le n° «f° 16»]

F° 15 G

[Le manuscrit porte: f° 14]

JUILLET 1689

Michon et Gautier, par Bolliet [= Bouillet] ont reçu de moi 8018 livres dont ils ont passé contrat de rente sur Maison de Ville. *J'ai reçu ledit contrat.*

Esparron, prêtre, a reçu papier pour, par Baroud, poursuivre le payement de 200 livres restantes dues par l'hoi[rie] Raton.

Gaillat a ceux [= les papiers] de Carteron lib[raire].

Lachasse, de Sedan, diocèse de Reims, est entré à mon service et Monsieur [en blanc] de la poste m'en a répondu. Il a promis me servir 4 ans.

Doucet, chanoine d'Ainay, doit pour 30 messes à 7 sols 10 deniers: 10 livres, 10 sols.

Dusauzay, sacristain d'Ainay doit pour 30 messes à Marq[u]ot qu'il a laissé pour les pauvres: 10 livres 10 sols.

Terminal, curé [de] Condal²¹⁴ m'a remis pour un tabernacle où il faut un Saint-Laurent et un [Saint-]Charles la somme de [en blanc].

8 [juillet]. Maison de Ville de Lyon sous le nom de Bolliet [= Bouillet] qu'il a offert de transporter pour oeuvres pies au Bureau des écoles sous certaines charges. Voyez Nicolas prêtre, et obligation reçue [par] Regnaud [notaire].

AOÛT

1er. A Calliou, maréchal [ferrant] de Saint-Georges,²¹⁵ j'ai payé pour acquit de partie,²¹⁶ pour mon cheval, quoique je ne sache pas lui rester [dû] que 4 fers: 39 sols 6 deniers.

²¹⁴ Saône-et-Loire, arr. de Louhans.

²¹⁵ Paroisse de Lyon.

²¹⁶ Le sens reste hésitant car «parties» signifie facture tandis que «partie» est synonyme de demandeur. Démia acquitte une facture ou un demandeur. Mais la suite du texte semble indiquer que Démia n'acquitte qu'une partie de ce que la facture du demandeur prétend obtenir.

13. Bruchet Urbain, chanoine de Bourg *obii amicissimi nostri obdormivit in Domino* après 5 jours de fièvre continue.

Innocent XI, pape, décédé le 12 août.

Corbon, grand-vicaire [chargé] des R[eligieuses], décédé. Deville succède.

20. Infirmité de gale survenue.

21. Braissou, curé de Leynes [est] arrivé.

F° 15 D

[le manuscrit porte: f° 14]

SEPTEMBRE 1689

J'ai proposé de faire graver par Demasso une carte des portraits des plus illustres prêtres du clergé de Lyon, comme sont Mrs Puy, Journal, Roussier, Bruyas, Hurtevent, Guisin, Cochet, Toniet; de même que les cartes [= cartons] des Papes, des Rois, avec un abrégé de leurs vies. Voyez agenda général f° 50.

Armand, prêtre de Vaison, m'a remis en dépôt le 12 septembre 22 livres 19 sols. *Rendu audit [Armand] le 15 dudit [mois].*

6 [septembre]. A Noaly, imprimeur, par son gendre, [j'ai] payé pour en entier acquittement d'impression de catéchi[smes] pour les écoles qu'Olier²¹⁷ avait baillé à imprimer: 6 livres.

8. Aux R.P. Jacobins de Bourg, par le R.P. Favron, donné pour leur bibliothèque au Prieur de Ba [tache d'encre]:

- *Méditations* de Beuvelet
- *Morale chrétienne*, [in-]4.
- *Vies des Pères du Désert* d'Arnau[il]d, [in-]8°
- *Paradis ouvert à Philagie*, [in-]12
- *Conduite à la piété*, [in-]18.

17. A m. Michalet, bouchère de l'Hôpital, payé pour viande prise depuis [en blanc] jusqu'aujourd'huy 331 livres à 12 livres 10 sols le quintal, monte [à] 41 livres 7 sols 6 deniers.

19. Ecrit à Mgr sur la prés[ence] de rép[arations] des éco[les].

24. Récrit cedit. Voyez réponse oblig[ean]te. Fièvre dang[ereu]se.

²¹⁷ Lire Ollyer.

[OCTOBRE]

8. Chavane, imagier, par Manis cha[noine] m'a remis sur gage de [en blanc] planches [illisible] XI f[olio]s bl[ancs].

F° 16

**[nous plaçons ici le feuillet détaché, ajouté en 1691,
qui se trouve parfois près du f° 14 du manuscrit
car c'est ici sa place chronologique]**

[L'écriture est de l'exécuteur testamentaire:]

Nota: que le 17 novembre 1691 j'ai reconnu que la veuve Demasso Démar doit, pour apports divers de moi 108 livres, plus pour 3 images, 3 sols, plus pour 22 autres images fond blanc, 2 livres 4 sols. [Total] 110 livres 7 sols. Sur quoi Mr Démia marque avoir donné, sur son Journal à f° 13 et 44, 107 livres 5 sols, et par conséquent reste seulement 3 livres 10 sols [à m'être dues]. J'ai donné ledit jour un mémoire de ce que dessus à ladite Demasso.

[Les feuillets suivants sont vierges jusqu'au f° 29 qui constitue une Table des principaux débiteurs. Voir leur transcription au chapitre XI].



CHAPITRE II

DÉMIA AIDE LE CLERGÉ

L'aide de Démia au clergé est notoire. Il aime les prêtres. Il n'ignore pas qu'il en existe de pauvres dont la valeur spirituelle et pastorale surpasse parfois celle des plus notables. Son zèle vise à rétablir une égalité de moyens apostoliques qui n'existe guère dans la société du XVII^e siècle. Il n'est pas abusif d'affirmer qu'il aime les prêtres pauvres plus encore que ceux qui vivent à l'aise. Cela se manifeste de trois manières: 1. Il verse des honoraires de messes à ceux qui sont dans le besoin; 2. Il distribue assez largement livres et objets liturgiques aux paroisses pauvres; 3. Il crée une sorte de vestiaire clérical pour habiller ceux qui risqueraient de nuire à la dignité ecclésiastique par les vêtements trop «rapetassés» pour employer un mot utilisé par saint J.B. de La Salle dans ses *Méditations*.

§ 1

HONORAIRES DE MESSES

Le feuillet 51 est entièrement consacré aux honoraires de messes. D'une part, Démia distribuait des honoraires de messes à des prêtres dont les ressources étaient maigres. D'autre part, il recevait des aumônes; nous préférons aujourd'hui parler de dons. «Aumônes» n'avait pas de sens péjoratif au XVII^e siècle et sa véritable traduction actuelle est nécessairement «don». Ces dons acceptés par Démia étaient destinés à toutes sortes d'oeuvres en faveur de la formation du clergé, des maîtres et des maîtresses d'écoles ainsi qu'aux hôpitaux ou hospices spécialement destinés aux moins fortunés. En contrepartie, des messes lui étaient demandées à l'intention des donateurs ou de leurs parents défunts. C'est dans ce contexte que les notes suivantes prennent toute leur signification.

F° 51 G

COMPTE DES MESSES

Doivent, depuis le premier janvier 1685, non compris celles [les messes] que j'ai fait dire, qui se montaient à 3410 [livres] V[oyez] F° 40.

Quis, Quid, dettes satisfacere [Dettes à satisfaire]	Numer. [Prix]	Elemosina amodata [Aumônes allouées]
Enay [= Ainay], pour, depuis le dernier novembre 1684 jusqu'au 1er janvier [1685]	30 [livres]	11 L. 12 s.
Février, vic[aire], Chalea, Michau	15 livres	12 + 6 = 18 l.
Mai, vic[aire à] T[h]oiret[t]e ¹ Saracin		3 livres
Juin, Ainay, pour, depuis le 1er janvier, jusqu'au 28 dudit [mois]	170 livres	72 livres
Décembre, vic[aire à] Thoirette, Saracin	100 livres	22 livres
1686, 87, 88. Vic[aire], dons et prés[ents] [aux] pauvres, ju[s]q[ui]à ²	550 livres	210 L.
[total :]	865 [livres]	336 L. 12
1688. Perbo[st] 4, Ga[n]dilon, 3, Nico[las] 6	13 livres	5 L.
1689. Domes[tiques] 12, Nicolas 10	22	10
Mai. Gandilon	92.	
	En argent 6	
	En livres 10	
	[=]	16 L.
Juin. Vignet	80 livres	17 L.
Juillet. Quevrain en Montagnia [=Montagnat]	300 livres	
	en argent: 24	

¹ Jura.

² Février 1688.

	[en] tabernacle livré [36]	
	[=]	60 L.
[total] ³	1382 [sic]	444 L. 12

F° 51 D

1685. Avoir, pour [le] restant d'aumônes que je dois des messes reçues jusqu'en janvier 1685 177 L. 7 sols V[oyez] f° 40.

Obmissions vel a quo tata	Numer.	Nota. Recepte a me.
1er avril. Omissions d'Ainay, f° 40	61 [sic]	
Juin, 28. Ainay	210 [livres]	72 [livres]
1686-1687. Porra et autres	150	
[total]	421	
	[différence]	
	249.	
1688. Porra	31	11 L. 5 s.
Saint-Mauri[ce]	66	33
1689. Porra	30	11 L. 5 s.
2è, Derives [receveur des écoles] † par curé pour veuve	20	8
3è, Porra au[tre]	30	11 L. 5 s.
Dévotio[n] et charité	10 [livres]	0 – 0
5è, Doucet	15	6 [livres]
.....	30	
[6], Marquot [docteur de Sorbonne]	25	11 L. 5 sols
7è, Porra susdit	30	0 – 0
[8 et] 9è, Utrier et Valau	15	[rien]
[total]	723	441 L. 7 sols

[Il n'y a pas de f° 52, 53, 54]

³ En réalité: 1372 livres.

§ 2

DISTRIBUTION DE LIVRES ET D'OBJETS POUR LE CULTES

Pour faciliter la compréhension des notes éparses de Démià, les feuillets 55 à 59 et 72, 73 sont regroupés ici. Ils concernent l'argenterie d'église et diverses publications mises à la disposition du clergé. Le plus important est assurément ce qui concerne le *Trésor clérical*. Non seulement sont indiquées les personnalités auxquelles l'auteur l'a envoyé, mais encore les corrections apportées en vue d'une nouvelle édition.

F° 55 G

ARGENTERIE, ÉTAT

- Calice [à] Chaze,⁴ pesant 3 marcs 3 onces:⁵ 84 livres 10 sols [plus] façon dorure 90 livres [=] 174 livres.
- Calice [à] Bolozo[n],⁶ 1 marc 2 onces: 28 livres [plus] façon 6 livres [=] 36 livres. Hérite [illisible].
- Calice [à] Civrieu[x],⁷ 7 onces 14 gros,⁸ 30 livres 18 sols [plus] façon et dorure 13 livres [=] 43 livres 18 sols.
- Calice [à] Marcil[ly],⁹ 1 marc 6 onces, 50 livres [prix], livré à c[uré de] Montrottier.¹⁰
- Ciboire grand: [à] Bour[g], 1 marc 7 onces, 52 livres 10 sols [plus] façon et dorure 20 livres [=] 72 livres.
- [Ciboire grand, à] Quinci[eux],¹¹ 6 onces 17 gros, 25 livres 3 sols [plus] façon 15 sols [plus] soleil [= ostensor] 3 onces 3 gros, 11 livres 15 sols [plus] façon cristaux 6 livres [=] 52 livres 18 sols. [Livré à] Joudes.¹²
- [Ciboire grand à] Al[illisible] à coupe d'argent, argent 1 once 3 quarts [et] façon, 16 livres.

⁴ Chasey-Bons, Ain, canton de Belley: ou Chazey-s-Ain, c. Lagnieu.

⁵ Le marc valait 8 onces et l'once équivalait à 30 grammes 59.

⁶ Ain, arr. de Nantua.

⁷ Ain, canton de Trévoux.

⁸ Le gros représentait 1/8^e d'once.

⁹ Arcilly d'Azergues, Rhône, canton de Limonest.

¹⁰ Montrottier, Rhône, canton de St-Laurent de Chamousset.

¹¹ Rhône, canton de Neuville-sur-Saône.

¹² Saône-et-Loire, arr. de Louhans.

[Ciboire grand] Manzi[at],¹³ coupe [de] 4 onces sans pied 14 [livres plus] façon 4 [livres].

10 petits cibo[i]res].

1 boîte à viatiq[ue].

Cal[ice] [à] Souclin,¹⁴ 1 marc 1 once 3 gros [valant] 28 livres 3 sols.

Cal[ice] mas[s]if [ou bien: Massilly],¹⁵ padi [illisible] 1 marc 6 onces 9 gros, 50 livres 9 sols [livré à] Paule.

Surfin, Propagation de la foi] 6 onces 9 gros, 18 livres 22 sols [livré à] Girard.

Chaîne d'or, 1 once 1 gros, 51 livres 3 sols, donné à l'Hôpital.

Bassin d'argent, 1 marc 4 onces 6 gros, 41 livres 8 sols.

Burettes, 1 marc 1 once 6 gros, 32 livres 8 sols.

Soleil [de] cuivre doré livré à C[uré de] Craintilleux.¹⁶

Calice, Pro. 2 marcs, 55 livres + 18 = 73 livres, livré à Tit.

F° 55 D

[le dernier prix est celui du «rachat»]

ABELLY, *Méditations*, 2 vol. in-12 à 4 livres 10 sols, Rac [Racheté].

BUZÉ[E], *Méditations*, 2 vol. in-12 à 4 livres 12 sols: 16 [sols].

B[E]JUELET, *Méditations*, 1 vol. in-4 à 4 livres 10 sols: 1 liv. 13 s.

RODRIGUEZ, *Perfection [chrétienne]*, 4 vol. in-8 à 4 livres 10 sols, 2 livres 12 sols.

BIROAT, *Panég[yriques]*, 3 vol. in-8 [pas de prix].

Remedes [de] Fouquet, 1 vol. in-12 à 5 livres, [racheté] 8 sols 6 deniers.

Morale chrétienne, in-4 [à] 4 livres 15 sols: 1 livre 18 sols.

Catéchisme du concile, in-12 [à] 4 livres 10 sols: 16 [sols].

Catéchisme d'Agen, in-12 [à] 4 livres 15 sols: 8 sols.

Catéchisme [des] écoles, in-24 [pas de prix].

Traité de piété, in-12: 6 [sols].

¹³ Ain, canton de Bâgé-le-Chatel.

¹⁴ Ain, canton de Lagnieu.

¹⁵ Massilly, Saône-et-Loire, canton de Cluny.

¹⁶ Loire, arr. de Montbrison.

F° 56 G

PRIX DES IMAGES

	à Lyon	[à] Paris
Fon[d] bla[nc] le tou[t]	14 sols	30 [sols]
Deux feuilles, le 100	20	36. 50
Feuille, le 100	16	49. 60
Double feuille, la douzaine	12	18. 18
Pièce à 4 [images] la douzaine	30. 6	48. 60
Grandes pièces, la pièce		8

F° 56 D

[Ce feuillet reste blanc]

F° 57 G

LIVRE DU TRÉSOR CLÉRICAL. DISTRIBUTION

[Il s'agit des personnalités auxquelles Démia a fourni son ouvrage à titre gracieux]

PRÉLATS

- | | |
|--|---|
| 1 [exemplaire à] Archevêque [de] Lyon. ¹⁷ | 1 [à] Félix [Henri-Félix de Tassy], évêque de] Chalon[sur-Saône]. |
| 2 [à] Abelly, évêque de] Rodez. ¹⁸ | 1 [à] Picquet, évêque de] Babylone. ²¹ |
| 1 [à] Camus, évêque de] Grenoble. ¹⁹ | 1 [à] Pallu, évêque] Héliopolis. ²² |
| 1 [à] D'Arenthon, évêque de] Genève. ²⁰ | 1 [à] Chevrière[s] évêque] de Québec. ²³ |

¹⁷ Camille de Neufville.¹⁸ Il avait démissionné dès 1666, et habitait à Paris.¹⁹ Etienne Le Camus, depuis 1671.²⁰ Evêque de 1661 à 1695, à Genève.²¹ Depuis 1683, mort en 1685.²² Né en 1625, mort en Chine en 1684.²³ Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de St-Vallier, évêque depuis 1688.

SÉMINAIRES ET COMMUNAUTEZ

- 2 [à] Bourrelier [= Bourlier Philippe], Saint-Irénée [à Lyon].
- 3 [à] Coch[et], Giro[t], [Saint]-Joseph.²⁴
- 8 [à] [Gabriel] Nicolas, prê[tre], [Saint]-Charles.
- 1 [à] L'Oratoire.²⁵
- 1 [à] Lheal, Mission.²⁶
- 1 [à] Bourgois, [ou Bourgeois?], [prêtre de la] Mission.
- 1 [à] Narbon[n]e.²⁷
- 1 [à] N., [séminaire d'] Annecy.²⁸
- 11 Bons-Enfants.²⁹
- 2 [à] Bateblé [= Vateblet] Beauvais.³⁰
- 3 [à] N.N.N [prêtres de la] Mission.
- 1 [à] Baudra[nd] Clermont [-Fer-rand].³¹
- 1 [à] Simon [séminaire de] Bourges.³²
- 2 [à] Rimon [= Rymon] Chalon [sur-Saône].³³
- 1 [à] [séminaire du] Puy.³⁴
- 1 [à] Tronson, [Saint]-Sulpice [à Paris].
- 1 [à] Pol[l]et, Pil[l]on, [prêtres de] Saint-Nicolas-du-Chardonnet.³⁵
- 1 [à] Molinet, Sées Normandie.³⁶
- 1 [à] Joffat Orléans.³⁷
- 12 [à] Berthe, Saint-Lazare [à Paris].

²⁴ Séminaire et communauté sacerdotale établie à Lyon sous le nom de *Joséphites*. Claude Cochet et Gaspard Girot comptaient parmi ses membres particulièrement admirés par l'évêque d'Uzès. Cf. A.M. de Bagnols, GG 64.

²⁵ Prêtres de l'Oratoire, ou Oratoriens. Leur séminaire de Paris formait des directeurs et professeurs de séminaires diocésains. A Lyon, l'évêque leur confia son séminaire de 1676 à 1724 (DEGERT, *op. cit.*, t. I, p. 256).

²⁶ Prêtre de la Mission ou Lazariste.

²⁷ Séminaire de Narbonne tenu par les Lazaristes.

²⁸ Séminaire d'Annecy confié aux Lazaristes.

²⁹ Séminaire des Lazaristes, à Paris.

³⁰ Séminaire de Beauvais confié aux Lazaristes depuis 1679.

³¹ Séminaire dirigé par les Sulpiciens. Baudrand deviendra curé de Saint-Sulpice à Paris sur la paroisse duquel J.B. de La Salle et ses Frères tiendront plusieurs écoles.

³² Séminaire tenu de façon stable par les Sulpiciens à partir de 1680.

³³ Séminaire construit à neuf à partir de 1681 sous l'impulsion de deux Oratoriens, Rymon et Cloyseault. Cf. DEGERT, *op. cit.*, t. I, p. 305.

³⁴ Charles-Louis de Lantages en avait la direction. Mgr de Maupas l'avait confié, depuis 1652, aux Sulpiciens.

³⁵ Firmin Pollet était préfet du séminaire depuis 1681. Pierre Pillon fut économiste de la Communauté Saint-Nicolas-du-Chardonnet, à Paris, du 8 juillet 1684 au 1er juillet 1687. Cf. SCHOENHER, I, 282-286.

³⁶ Molinet était à la tête d'une petite communauté sacerdotale dirigeant le séminaire (cf. DEGERT, *op. cit.*, t. I, p. 232).

³⁷ Des prêtres diocésains constituaient une communauté dirigeant le séminaire.

57) Livre du Trésor Clérical. Distributeurs

1 Archê. Lyon
 2 Abbeys & Rodez
 1. Camus & Brives
 1. Barade & Brives
 1. Filia & Chalon
 1. Piquet & Babiloni
 1. Palu & L'Espol.
 1. Charvot qu'oube

PROVINCIALES

1 Tronçon Sulpiciat
 1. Polerlin aico. chard.
 1. Mabinet scez nira
 1. Doffet orléans.
 2. Béthe silazari
 1. Cadri... aix prov.
 1. Boissieu j'oult. ho
 1. j'oult Bourg
 1. Capuc. Bourg.
 1. Lasale Rhins
 1. Grandet Angers

COMMUNAUDES

QUELQUES AMIS DE DEMIA qui reçurent en hommage son
Trésor clérical (cf. f° 57 du Journal)

- 1 [à] Cadri [= Cabrières],³⁸ Aix en-
 «Provence.
 1 [à] Boissieu, Jésuites [de] Lyon.
 1 [à] Jésuites [de] Bourg.
 1 [à] Capucins [de] Bourg.
 1 [à] Lasale³⁹ [de] Rhins [= Reims].
 1 [à] Grandet [Joseph], Angers, [Sul-
 picien].

CONGRÉGATIONS

- Crétin, ch[anoine du chapitre de] Cui-
 zeaux.⁴⁰
 Aynar [à] Treffort.⁴¹
 Rey [à] Baugé.⁴²
 Lièvre [à] Meximieux.⁴³

³⁸ Une communauté de prêtres diocésains établie dans le prieuré de Cabrières dirigeait le séminaire diocésain, à Aix-en-Provence (cf. *Mémoires du clergé*, t. II, col. 814 sv.).

³⁹ Saint Jean-Baptiste de La Salle résidait à Reims en 1687 et janvier 1688. Début février il laissa son noviciat à Reims, mais répondit à l'appel du curé de Saint-Sulpice (à Paris) désireux de lui confier son école paroissiale. Il était le seul prêtre de sa congrégation (*Frères des écoles chrétiennes*) mais hésitait alors sur l'éventuelle possibilité de conduire le Frère Henry L'Heureux au sacerdoce pour le faire plus facilement accepter des évêques et des curés comme supérieur des Frères. Les réalités de la vie le conduisirent à renoncer à ce projet comme n'étant pas inspiré par Dieu.

⁴⁰ Cuiseaux, Saône-et-Loire, arr. de Louhans.

⁴¹ Ain, arr. de Bourg.

⁴² Bâgé-le-Chatel, Ain, arr. de Bourg.

⁴³ Ain, arr. de Bourg.

Gavand [à] Montrevel.⁴⁴

Ponsin [à] Marboz.⁴⁵

Chatillon [mot surchargé] [à] Chatillon.⁴⁶

Pélissier [à] And. pan.⁴⁷

Lamion [à] Chanoz.⁴⁸

[SUIVENT, sur une colonne à part, les noms des PARTICULIERS. Les chiffres correspondent au décompte du nombre d'exemplaires que Charles Démiat fournit gracieusement].

Braissou [à] Laine [= Leynes, Saône-et-Loire].

Severt [à] Givors [Rhône].

Crop[p]et [à] St-Pol Caur.⁴⁹

Vermilière [curé de] Rosilion.⁵⁰

5. Calouet [= Calloët] [à] Paris.

Sansiergue [= Chanciergues], Paris.

Féret, 2 [exemplaires], Paris.⁵¹

Féret [à] Lyon.⁵²

Chamboz [= Genest Cham-

baud],⁵³ Lyon.

10. Cortoi(s) [= Cortais, curé d'] Ambérieu.⁵⁴

Girié [à] T[h]ois[s]ey.⁵⁵

Juénin, [prêtre de l']Oratoire.

Patrin [à] Vil[l]emotier.⁵⁶

Grossin [à] Poitiers.

15. Gineti [à] Rome.

Manis, off[ici]al [à Lyon].

Manis, prieur.

Manis, cha[noine de] Four[vière].

Morange, s[ous-]d[iacre], vic[aire].

20. Brun doy[en de] Dagn[eux].⁵⁷

Darete, doc[teur en théologie à] Lyon.

Bauregar[d], prê[tre à] Bourg.

Bruchet, ch[anoine à] B[ourg].

Bruchet, Bo[urg], ch[anoine] [de la] cad [= cathédrale].

25. Sochey, ch[anoine à] Bourg.

Bouchou [à] Pon[t] d[e Vau]x.⁵⁸

Delisle [à] Pont [-de-Vaux].

Bertié [à] Lyon.

⁴⁴ Montrevel-en-Bresse, Ain, arr. de Bourg.

⁴⁵ Ain, arr. de Bourg.

⁴⁶ Châtillon-sur-Chalaronne, Ain.

⁴⁷ Saint-André-la Panousse.

⁴⁸ Ain, canton de Châtillon-sur-Chalaronne.

⁴⁹ St-Paul-Cornillon, Loire, canton de Firminy.

⁵⁰ Rossillon, Ain, arr. de Belley.

⁵¹ Nicolaïte, curé de la paroisse St-Nicolas-du-Chardonnet.

⁵² Prieur, servit d'intermédiaire pour l'achat de la maison du Cameau.

⁵³ Important membre de l'Aa lyonnaise, cf. Y. POUTET, J. ROUBERT, *op. cit.*, passim, et Y.

POUTET, *Le XVII^e s.* etc., t. II, Index.

⁵⁴ En Bugey, Ain, arr. de Belley.

⁵⁵ Ain, arr. de Bourg.

⁵⁶ Ain, canton de Coligny.

⁵⁷ Ain, canton de Montluel.

⁵⁸ Ain, arr. de Bourg.

- Cretin, [à] Cuseau [= Cui-seaux].⁵⁹
30. Marchand, Oste [= Aoste].⁶⁰
 Colombet [à] Paris, p[rincip]al [du collège de] Bo[u]rg[ogne].
 Gillot [à] Paris, docteur [en théologie].
 Pal[l]u [à] Paris, missi[ons étrangères].
 Gobinet [à] Paris, p[rincip]al [au collège du] Ples[s]is.
35. Pilon [à] Paris, [Saint-]Nico[las du] Cha[rdonnet].⁶¹
- Féret [à] Paris, fre scre [= faire secrétaire].⁶²
 Molinet sc.⁶³
 Vatebé [à] Amiens, cl [= clerc?].
 Corbon [à] Paris.
 Promoteur [d']Autun.
 Langronie [à] Besançon.
 Molin Laur[ent]⁶⁴ [à] Chaos [= Chalon-sur-Saône]
 Pourra [à] Lyon; Gaillat.⁶⁵

F° 57 D

Certes, libraire, doit, en reste des livres, du 1er janvier 1685, comme à jo[u]r[n]al précédent, savoir: relié[s] 5, et en blanc [c'est-à-dire non reliés] 40.

Avoir de mars: 20 livres plus dudit mois reçu autres 20 livres 12 sols.

Voyez f° 34.

Nota: Du 10 avril 1685, qu'il s'est trouvé que j'ai en blanc, [des livres] de *Trésor clérical*, XLVIII [= 98], plus, en août 1685, j'ai acheté à Paris de *Trésor clérical*, deux.

⁵⁹ Saône-et-Loire, arr. de Louhans.

⁶⁰ Isère, canton de Le Pont de Beauvoisin.

⁶¹ Pierre Pillon fut économiste, c'est-à-dire supérieur, du séminaire St-Nicolas-du-Chardonnet de juillet 1684 à fin juin 1687. Cf. SCHOENHER, *Histoire du séminaire S. Nicolas-du-Chardonnet*, t. I, p. 283.

⁶² Féret étant choisi par Démia pour lui servir de secrétaire à Paris, c'est-à-dire pour faire des démarches à sa place, il n'y a rien d'étonnant à ce que Féret ait communiqué à Nicolas Roland, théologal de Reims, les *Remontrances* de 1668, et qu'il ait informé ensuite Démia du bon succès que cet écrit avait eu à Reims (cf. FAILLON, *op. cit.*, p. 139).

⁶³ «Sc» pourrait signifier «secrétaire», en vue d'une diffusion en Normandie.

⁶⁴ A Lyon la famille Molin était bienfaitrice des écoles, cf. J.P. GUTTON, *Etudes forézien-nes*, 1971.

⁶⁵ Antoine Gaillat était receveur des écoles en 1672, A.D. Rhône, D 340.

F° 58 G

Remontrances [au] Clergé sur Communauté Saint-Charles dont, en 1685:

3]pour] Nevers

4]pour] Orléans

Sancierg [= Chansiergue]

Colombet

Janon

Fériellet

F° 58 D et F° 59 G

[pages blanches]

F° 59 D

Nota: Débits de Bresse

Aynar

Aroud [= Benoît Aroud]

Gouchar

Bizet [= Marie Bizet]

Grussard

F° 72 D

[la page 72 G est blanche]

1685. *TRÉSOR CLÉRICAL*.

Notes pour la dernière impression.

[légende des abréviations:] Correction = cor.
 addition [est] signifié [par] ad.
 voyez [est] signifié [par] v.

addo ^{Pages} ex *Forma cleri* de Tronson, divers canons de pratiques en ce temps, qu'il faut extraire et insérer en son lieu au chapitre] du *Trésor exemplum et regulay cleri*.

- ad. *L'idé[e] d'un bon curé représentée en la personne de Mr Vincent de Paul* pendant qu'il a été curé de Chatillon, diocèse de Lyon. V. *Mémoires manuscrits* in-4 reliés, qu'il faut repasser [= faire ressouvenir d'après Richelet].
- ad. Règles des cérémonies romaines en général et, 1° *Abrégé* de Collet de la messe en parti[culier]. Voyez Table des cérémonies de la Croix où il f[aut] corriger pour le confit[eor] qu'on est tourné en face. 2° Le *Manuel des cérémonies* de la Mission, chapitre dernier et ce qui est [dit] de la messe.
- ad. L'obligation de savoir le Plain-chant et la méthode facile pour l'apprendre v. catéchisme d'Agen pour les tonsurés etc. et la *Méd[ita]tion* [de] Buv [= Beuvelet].
- Cor. Sujets de méditations importants qu'il faut changer et mettre en place tous ceux qui sont dans les *Méditations* de B[e]juvet.
- ad. 65 *Oeuvres* de Goudeau [= Godeau], et surtout ses *Ordres sacrés, Statuts s[y]nodaux, Eloges des prélats, Histoire ecclésiastique*, qu'il faut insérer parmi les livres q[ue se doit] d'avoir un ecclésiastique. *Exécuté*.
- ad. Table pour les intentions et com[m]issi[ons] des messes que j'ai dressé[e].
Règlement des missions pastorales. v. additions aux c[on]stitu[ti]ons synodales de Genève de 1668 imprimé [à] Viviers en 1683.
La société des bons et véritables amis, v. idem.
- Ad. Soins pendant la maladie, Prières après la mort. Le moyen de rendre assidus et attentifs les enfants [au] catéchisme c'est d'avoir un catalogue des noms de tous les enfants où le catéchiste, ou son clerc [= aide], marque les absents, fautifs etc. Il est à peu près le même que celui des écoles.
En quelques endroits l'on met les filles derrière les hommes et les femmes derrière les garçons.
- 508 Cōdēs [= Considérations] pour la visite des paroissiens. V. [*Rit[uel]*] d'Al[et] et les Mémoires qu'a le curé de Laine [= Leynes, Saône-et-Loire], Jullena, qu'il me doit envoyer, *Remis à Sersti*.
- ad. 150 Combien de fois on les a lues en 1681.
- ad. 150 Chapitre V. Conduites pour les cérémonies. Voyez 1° les Règles ou maximes qui sont à la fin du *Manuel des cérémonies* de la Mission [= des Lazaristes], 2° la Table de toutes les parties de l'Office, et les

cérémonies qui s'y observent, les significations en abrégé qu'il faut insérer [en] corrigeant certains articles. V. f° 441.

F° 73 G [la page 73 D est blanche]

1686.

Prières pour les besoins de l'Eglise, f° 410.

Autres prières:

Pour les Pasteurs de l'Eglise, f° 415. Voyez *Instructions [et] prières de Godeau*, in-16 imprimé chez Petit en 1649.

Pour un jeune hoë [= homme] que ses parents portent à [s'engager dans] l'Eglise ou qui s'y destine, f° 313.

Pour demander à Dieu le don de persévérance, f° 482.

Pour demander à Dieu une bonne mort, f° 490.

Pour le 1er temps de l'ordi[nation], v[oiez] stat[uts] dan. [= d'Angers], synodaux [de] God[e]au.

§ 3

DISTRIBUTION DE VÊTEMENTS AU CLERGÉ PAUVRE

Les feuillets 74 et 75 fournissent la liste des ecclésiastiques pauvres auxquels Charles Démia s'est ingénié à procurer des vêtements corrects. Tous ne les ont pas reçus gratuitement puisque deux d'entre eux, mais deux seulement, ont payé soit une soutane, soit une soutanelle, aux prix de l'occasion. Ce sont Brun et Bruchet, le sacristain. Le «Mémoire des habits donnés aux pauvres» fait mention de Démia, comme bénéficiaire d'une chemisette et d'une soutanelle qu'il a payées, la première plus chère que sa valeur (3 livres 15 sols contre 3 livres 10 sols) et la seconde 1 livre 10 sols correspondant à son prix normal. Selon son habitude, Démia se signale ici par le sigle formé des lettres A et M superposées témoignant de son grand amour pour Marie.

F° 74 D [le f° 74 G ne contient rien]

MÉMOIRE D'HABITS DONNÉS AUX PAUVRES

[il n'y a rien d'autre sur ce f° 74 D]

F° 75 G

		Valeur	Remis à	Payé
MANTEAU LONG:				
Etamine, [Le] Mans	Bon ⁶⁶	22	Brulagre	[rien]
Etamine, [Le] Mans	Vieil	12	vieu Gilotier	0
Ras, ⁶⁷ Milan	Vieil	3	Schar	0
Sarge [= serge], ⁶⁸ Noyer[s] ⁶⁹	Bon	22	Nicol	0
Crêpon	Bon	11	Lapoipe	0
Crêpon	Vieil	12	Dramoit	0
Serge, Nîmes	Vieil	9	Véron	0
SOUTANES:				
Eta[mine], [Le] Mans	Bon	10	Préalléan	0
Etamine, Le Mans	Bon	12	Brun lag.	12
Serge, Rome	Bon	12	Perbo[st]	0
Ras, Milan	Vieil	2	T[?]jerra	
Crêpon	Bon	12	Lapoipe	0
Crêpon	Vieil	9
Serge, Nîmes	Bon	14	Véron	0
Camel[ot], Ar[r]jas	Bon	9	Talavade	0
POURPOIN[T]:				
1. Crêpon	B.

⁶⁶ Il s'agit d'une appréciation sur la qualité du vêtement: B = Bon, V = vieil ou usé.
P = passable ou médiocre.

⁶⁷ Sorte de serge dite de Châlons-sur-Marne.

⁶⁸ Vaugelas prononçait «sarge».

⁶⁹ Dép. de l'Yonne.

2. Crêpon	B.
3. Nîmes	médiocre	...	Joantet	0
4. Londres	médiocre	...	Giugonan	0
5. Londres	médiocre
6. S. Messa	V.

HAUT CHOSE [= HAUT DE CHAUSSE]:

Serge, Nîmes	B.	6	Perbo[st]	0
Serge, Nîmes	V.	1	Mardui	0
Serge, Châlons	V.	dix sols
Drap hola [= hollandais] en toile	V.	1	Cretan	0
avec doub[lure] rati[ne]	V.	1-10	Véron	0
Drap ho[lldais] toile	...	2-10	[illisible]	0
Crêpon to[ile]	...	1

CHEMISETTES:

Ratine d[e] Hollande	B.	3-10	A.M. ⁷⁰	3-15
Ratine d[e] Hollande	V.	1-10	Perbo[st]	0
Bafin [bas fin?]	...	1-10	Véron	0

SOUTANELLES OU CASAQUES:

Crêpon	V.	2	Meysonié	0
Crêpon	B.
Came[lot] hol[lundais]	B.	6	Urfréar	0
Crêpon, taff[etas] doub[lé]	V.	4	Midan	0
Rati[ne] hol[lundaise] doub[lée] tour	V.	7	Pélissier	0
Crêpon, moire, just[aucorps]	...	1-10	A.M. ⁷⁰	1-10
Crêpon, taff[etas]	P.	3	Bruch[et]	3
Drap hol[lundais], sotale [= sou- tanelle]	...	8	Vesron	0
Serge, Nîm[es]	P.	5	Dalaix	0

⁷⁰ Ce symbole signifiant *Ave Maria*, «Je vous salue Marie», était une vraie prière pour Démia en même temps qu'elle le désignait en lui conservant l'anonymat.

F° 75 D

MANTEAU COURT:

Crêpon	...	7
Serge, Roa[nne]	...	4-10	Falco	...
Baracan ⁷¹	...	12	Fayet, Perbo[st]	...
Baracan	V.	...	Bais, Beffon	...

⁷¹ Barracan, étoffe comportant du poil de chèvre (cf. RICHELET).

CHAPITRE III

COMPTES POUR L'ÉCOLE DES PAUVRES

Eglises pauvres, prêtres pauvres, écoles pour les pauvres apparaissent comme un souci constant de Charles Démia tout au long de son *Journal*. Financièrement, et par des dons en nature, il contribue à l'amélioration de leur situation. Les feuillets 76 et 77 ne concernent que l'année 1685 mais renseignent sur plusieurs écoles populaires. Les feuillets 78-79 concernent l'année 1689. Rien ne se réfère ici aux années 1686-1688.

F° 76 D
[le f° 76 G est resté vierge]

COMPTE POUR L'ÉCOLE DES PAUVRES

1685.

- Mars, 3.** Perbost, dia[cre] d'Areau,¹ [a reçu] comptant, de moi, 11 livres.
Ledit, par lettre de change sur Bruchet, 40 livres.
Livres, images etc., envoyé 11 livres.
- 12.** Perbo[s]t, pour deux chemises, 2 p[aires] chos [= chaussures], Deux paires chaussures etc. à lui par N. envoyé, 5 livres.
- 7 Mai.** A reçu de moi à Bourg, comptant, 12 livres.
Livré audit pour aumônes aux particuliers, 5 livres.
- 1er Juin.** A Mr Clet, envoyé à B[ourg] en place de Perbo[st], 3 livres.
Pour 3 mois à raison de 20 sols par mois j'ai aumôné par Bruchet, dont [j']ai compté 3 livres.
- 14 dudit [juin],** pour retour de Perbo[st] à Lyon [j'ai] livré audit, par Bruc[het] 1 livre 15 sols.

¹ Peut-être Arlod, Ain, arr. de Nantua. Ne figure plus au Code Postal.

A Bertié qui l'a ramené et [a] porté son sac, 2 livres.

Clet, pension à Bourg depuis juin jusqu'à [pas de date et pas de prix indiqués].

3è septembre. A Perbost, 9 livres.

27 octobre. Chaumal envoyé à Bourg, 2 livres.

1er Novembre. Ufurar, pour souliers etc., et voyage, par Bru[chet], 4 livres 10 sols.

9. Preboz, pour école de Mon[t]luel, 4 livres.

Pour livres, feuilles, images, cartes pour ladite école de Mol [= Montluel], 5 livres.

Bruchet, sacristain dont [j']ai l'ancien compte, 53 livres 2 sols.

1685. La pension du maître est payée jusqu'au 22 janvier 1684.

A Curtin pour voyage ver[s] Servajan [prêtre à Renaison]² pour le faire aller à Roanne, 3 livres.

F° 77 D

[il n'y a rien sur le F° 77 G]

Le Bourg où Mr Perbost est allé pour la co[mm]encer, [l'école]:

Février [1685]. Avoir que j'ai reçu par Riveyri, 55 livres.

Juin. Reçu de Perbo[st], qu'il m'a rendu, 3 livres.

Pour restant de la lettre de change de 40 livres ci-contre³ dont ledit n'a reçu de Bru[chet] que 12 livres du compte le 16 mars, et 6 livres d'autre [part] le 20 avril, partant [il] reste desdites 40 livres de déchargé, 22 livres.

Octobre. Reçu de Riveyri, 110 livres. Bruchet sacristain a reçu de divers parti[cul]liers, savoir:

Congrégation	24 livres 2 sols
de Chatenay	3 livres
Perrin, chanoine	14 livres
Vilette, jés[uite] pour inconnu	10 livres 10 sols
Curtil Baltaz[ar]	1 livre 10 sols
	<hr/>
	53 livres 2 sols.

² Loire, arr. de Roanne.

³ C'est-à-dire F° 76d, le 3 mars.

1685. **Novembre.** Reçu de ladite Riveyri, 66 livres.

F° 78 D
[il n'y a rien sur le F° 78 G]

[Il s'agit d'une lettre adressée à Gabriel Nicolas par le «courcier» des écoles. C'est la portion de feuille sur laquelle l'adresse est inscrite:]

Pour Monsieur
Nicolas, Très Digne
Prestre et Visiteur
des escoles.⁴
Dufour de Meximieux⁵
promesse [de] Janv[ier] 1689
pour livres remis, 8 livres 9 sols.

F° 79 G et D
[Le feuillet est utilisé intégralement de gauche à droite]⁶

Maîtres venant après moy en charge se moqueroient demoy et contreferoit passer pour un homme denéant; & je vous prie de me faire réponce au plus tost; car je suis dans le dessein de présenter requeste A Monsieur le Directeur Général des Ecoles pour m'en démettre A la prochene assemblée & en attendant je suis.

Vostre très humble & affectionné Serviteur C. Duval courcier des Ecoles non jouyssant. A Lyon ce 20è Janvier 1689.

⁴ Le texte de la lettre ne figure pas au *Journal*. Mais une note transcrite, en sens inverse, c'est-à-dire de bas en haut, résume la réponse que Gabriel Nicolas a faite à la lettre de Démia.

⁵ Ain, arr. de Bourg.

⁶ Il s'agit d'une lettre autographe pliée à l'origine pour être portée à son destinataire Gabriel Nicolas. C'est le courcier des écoles qui écrit, et c'est Gabriel Nicolas qui l'a classée parmi les feuillets du *Journal* dont il a hérité après le décès de Démia.



CHAPITRE IV

COMPTES DE CAISSE (1685-1689)

Comme dans les comptes des particuliers (ch. VII), le *compte de Caisse* procède par doit sur la page de gauche, et avoir sur la page de droite. Mais il est rigoureusement chronologique de 1685 à 1689. On peut donc l'utiliser pour compléter le *Journal* chronologique des premiers feuillets. Pratiquement, l'information sur le doit ou l'avoir se traduit ici par la colonne de gauche ou de droite dans laquelle figurent les chiffres indiqués suivant que ce qui les concerne figure sur la page de gauche ou sur celle de droite. On aura ainsi une plus grande facilité pour suivre la chronologie des opérations de caisse.

F° 60

	G.	D.
1685. Janvier. Caisse, compte rest[ant] de 1684	44 L. 9	
Janvier 1685. Avoir. Goujaud pour poix de Vénessi [= Vénétie] à Arnau[d] comme écoles		11 L.
Ecoles ont reçu par Arnaud de Go[u]- jau[d]		123 L.
7. Jouba par Nicolas comme à Grand- Livre etc.	143 L.	
Ecoles par Goujau[d] rapporté sur compte	123 L.	
N. rapporté sur compte d'école	209 L.	
19. Priore, de Saint-Rambert ¹ par Chervet: G.L.	33 L.	

¹ Ain, arr. de Belley.

Demasso, veuve, pour acompte de solde de partie		16 L. 10
21. Saint-Charles par David [Delassaud] pour entrée [de] vin		46 L.
23. Mission [St-Lazare] de Paris pour acquit de 1684, éch[éance] à Noël: G.L.	45 L.	
Dechan, curé de Roman[s] ² jadis, par Bonefon et Chavasier, Ar[gent]	40 L.	
Bruchet par la Bougar	200 L.	
Mission St-Lazare par Ruffé pour forçats de Marseille[le]		15 L.
Le dit, pour exercitants envoyés en 1684		45 L.
[Total]	837 L. 09	256 L. 10
St-Charles par Nicolas		90 L. 10
Pour vin payé à Violat pour la dite communauté		23 L. 12
Dépense de décembre pour Dachan laissé[e] à David [Delassaud]		40 L.
Belvoz comme au compte d'autelets ...		8 L.
[Total]		418 L. 12
31 [janvier] Pour solde du présent compte, tiré		418 L. 17
		837 L. 09
1685. Février. Caisse pour solde du compte ci-dessus, savoir:		
26 pistoles, 27 écus et monnaie	418 L. 17	
N[icolas] pour erreur de caisse	200 L.	
Avoir pour messes, payé acompte à Vicaire de Chalea		9 L.
Dépenses domestiques: remis à David [Delassaud]		45 L.

² Ain, canton de Chatillon-sur-Chalaronne.

8 [février]. St. Charles, par Vigno	22 L.	
Don par Cortais	11 L.	
12. Bonne [Painblan], acompte de gages ..		16 L.
19. T[h]omé pour M[arie] Masu[i]er comme		
Bonne, comme à f° 30		45 L.
Nicolas, gratification		11 L.
Ecoles par Bissardon, reliures		24 L. 10
Maison [de] force, à Valou[x, greffier]		4 L. 10
Mars. Dépense domestique, par David		42 L.
David [Delassaud] acompte de gages ..		3 L.
Autelet par Serriérat	4 L. 10	
Remèdes par Martin 18 livres, par curé		
[de] Coligny, 7 livres 10 sols	25 L. 10	
Bruchet a remis comptant à Bourg,		
comme à f° 67	112 L.	
Martiat, curé [de] Coligny, pour idem .	7 L. 10	
Bruchet, par Bissac, à Nicolas, à moi		
rendu	212 L.	
10 [mars]. Graisson et souliers pour retret		
[= retraite], prêté		16 L.
Prêt charitable pour terme de Noël		3 L.
19. [Le] Parfait ecclésiastique, en bl[anc =		
non relié] pour six in-4°		6 L.
Dépense par David		13 L. 5
Ecoles, comme à compte des dit[es] f° 36		192 L.
Voyage de Bourg [aucun chiffre]		
Aumônes [aucun chiffre]		
Demesrieu pour Bruchet à Mouton ³ ...		212 L.
Avril. Pallu, agent des Missions [étrangè-		
res], prêtre		88 L.
Darche [= d'Archier], dépôt, restant		
comme à f° 40	117 L.	
St-Charles par Nicolas	33 L.	
Séverat a prêté	12 L.	

³ Vicaire à Saint-Paul de Lyon.

12. Ecoles ont baillé par Arnaud pour David [Delassaud]	22 L.
David, pour son compte des gages par Nicolas	9 L.
Darche [= d'Archier] par Gouriou	9 L.
Mai. Remèdes par Bon[n]e [Painblan]	39 L.
Bruchet par Giraudet de Lisle, 18 pistoles ⁴	176 L.
Juin. A Nicolas par Chasanion du Ru [= receveur] de Meximieu[x] et pour messe Meximieux, éco[les] et caute [= communauté St-Charles], par Galien, f° 36	29 L.
Etablissement d'Ainay f° 40	66 L.
Reliquat d'argent par curé de Viriat ⁵ .	3 L. 12
Pallu par Perbo[s]t en restitution plus grande remise comme à f° 3	50 L.
Bruchet pour planches [d'images] de Demasso	11 L.
Trésor clérical, deux livres [= 2 volumes] à un march[and] doit	3 L.
De Nicolas en avril et mai	215 L.
Pour aumônes pour la Communauté [St-Charles] en diverses fois	327 L. 10
[Total]	2113 L. 10 [sic] ⁶
Juin 13. Pélessie[r] curé [de] Saint-André par Jourdan, de l'Hôpital comme à f° 3	40 L.
26. Nicolas pour la Communauté St-Charles	216 L. 12
A David, acompte de ses gages	15 L.
A Demasso	60 L.
[Total partiel:]	1204 L. 08
Ci-devant, à la Communauté St-Charles	23 L. 12

⁴ La pistole valant 11 livres, les 18 pistoles devraient correspondre à 198 livres.

⁵ Ain.

⁶ Le calcul aboutit à 2105 livres et 9 sols.

Plus pour entrée de vin	46 L.
Plus façon d'habits, [la] pièce 60 sols .	11 L.
[Total partiel:]	1285 L.
27. Pour voyage à Paris	220 L.
Remis en dépôt à la Communauté [St-Charles] 55 louis	605 L.
[Total partiel:]	2110 L.
Monnoie	3 L. 10
[Total]	2113 L. 10

F° 61

	G.	D.
30 juin 1685.		
Caisse. Pris pour mon voyage, 20 louis d'or	220 L.	
Messes d'Ainay, par divers acomptes comme à f° 57	6 L.	
Monnaie	12 L.	
David [Delassaud], acompte pour voyage de Paris, 50 L + 66 livres 19 sols + 21 livres		136 L. 19
Bonne [Painblan], présent		11 L.
Juillet. Images, portraits d'évêques		11 L.
Août. Chanciergue pour impressions et pauvres ecclésiastiques		11 L.
<i>Trésor clérical</i> , pour deux livres achetés		3 L.
Théologie affective etc. Description de Flandre, Temps de Senau [= <i>Heures nouvelles</i> de Louis Senault], éco[les]		6 L.
Septembre. Dumont, de Paris, a livré à David [Delassaud] en acquit délivré sur Bouliet	200 L.	
Thomé, par David, en août a livré en acquit de lettre de change	200 L.	
Quinze-Vingts, par Mr Berthe de la Mission [Lazariste]		32 L.

Voyage de B[e]auvais, aller et retour seulement	15 L.
Dépense depuis le 1er juillet jusqu'au dernier septembre outre 36 livres 19 sols non comprises dépensées [aux] Missions étrangères, devant le compte de David David, acompte sur son gage livré le dernier septembre	255 L. 10
Pour solde du présent compte	12 L. 144 L.
[Total]	638 L. 638 L.

Octobre 1685.

1. Caisse, avoir de restant	144 L. 11
Pour dépenses courantes, remis à David dis écus et 41 sols [en] monnaie	32 L. 01
Mes autres dépenses	11 L.
Coche jusqu'à Auxerre pour A.M. [= Démia] et David, 10 livres, pour dépen- ses	21 L.
Dépense de voyage jusqu'à Lyon [pas de chiffre]	

27. Bruchet par Bolliet 546 L. 16

Novembre. Dépenses domestiques à la Bon-
ne [Painblan] en mon absence [pas de
chiffre]

Dépense domestique par David, livré 12
+ 11 + 30 livres 53 L.

1. Bruchet par Béri pour lettre de change comme à f° 4	243 L. 16
A curé de Renaison ⁷ provisions [ec- clésiastiques] par Verdier, f° 4	29 L.
14. Juenin, curé de Plantay, ⁸ acompte d'o- bligation sous [tache noire masquant probablement «condition»] de Glarin .	22 L.
Abelly, par Ruffé, pour Demasso	38 L. 10

⁷ Loire, arr. de Roanne.

⁸ Ain, canton de Chalamont.

St-Charles par M[a]d[am]e Gayot ⁹	12 L.	
19. Dépenses domestiques à la Bonne [Pin- blan] en mon absence		12 L.
21. Polat, pour dorure de cadre de mon pè- re plus, 3 + 3 = 6 livres		6 L.
Thomé pour Bruchet comme à f° 4		243 L.
Griffon, prêtre de Bourg		10 L.
David, acompte de Gaq[ue]		4 L.
David [De]lassau maître d'école de la G[u]illot[ière] pour prêt [voir] Grand- Livre		12 L.
Marguin, veuf, pour avance en 2 fois de 6 mois, f° 45		6 L.
25. Remèdes par Bonne [Painblan]	9 L.	
30. A Chavesria de Saint-Claude ¹⁰ en acquit de promesse (voir) Grand«-Livre	11 L.	
Décembre. St-Charles et pauvres par Nico- las comme à f° 36	110 L.	
Archevêque par son fermier 150 livres pour pension [de] Saro 50 livres pour gages [du] promoteur Regnaud soulard de ville [1]20 pour aumône ¹¹	320 L.	
Payso comme à Grand-Livre	150 L.	
Jouba	100 L.	
Priore, Saint-Renb [= Rambert]	[pas de chiffre]	
Saracin par Simon pour 100 messes comme à f° 51		22 L.
Dépenses domestiques, à David délivré pour aumônes		[non chiffré]
[Total de l'Avoir]		432 L. 01
Pour solde, reste		1304 L. 12
	[Total]	<u>1736 L. 13</u>
		<u>1736 L. 13</u>

⁹ Trésorière des écoles de filles, cf. FAILLON, *op. cit.*, p. 150.

¹⁰ Jura.

¹¹ Un trait noir masque le «1» de 120, mais le totale exige ce «1».

Janvier 1686. Pour solde ci-dessus	1304 L. 12	
1. Chapons pour Mgr et La Chaiz[e]		15 L.
Boll[et] pour remboursement de partie de prêt à Vileraze. ¹²		88 L.
Meissonnier [curé de Theizé] doit com- me à f° [pas indiqué]		100 L.
Bonne Painblan, acompte de ses gages		6 L.
St-Charles, Communauté		[pas chiffré]
Ecoles		[pas chiffré]
Aumônes		[pas chiffré]
Dépenses ci-dessus, à David		[pas chiffré]
Et dépenses du voyage de Paris jusqu'à Lyon		[pas chiffré]
Ecoles pour Parbost par Saget		30 L.
2. St-Charles par Gorso et Paniel	24 L.	
A Bizet et Gordan de Bourg par Manis comme à f° 5	19 L. 7s.6d.	
12. Bidal par Dufo[u]rnel (receveur des éco- les), pour sa mère de Melliona, ¹³ f° 5 .	22 L.	
20. Villeraze prêt de Porte[s] ¹⁴ comme à Journal f° 5	1 L. 98	
St-Charles	[pas chiffré]	
Ecoles	[pas chiffré]	
Février. Remèdes par Cherel de Nantua ...	9 L.	
Mars. Mission de St-Lazare pour rentes dues, en Grand-Livre	27 L.	
Mission St-Lazare pour retraitants, que j'ai payée		32 L.
Avril. A Micard, de Lagnieu, ¹⁵ prêtre		22 L.
16. Bruchet, comptant comme à compte du dit	220 L.	
25. Bruchet doit par Terrasson comme au dit compte	50 L.	

¹² Prieur de la chartreuse de Portes.

¹³ Meillonas, Ain, canton de Treffort.

¹⁴ C'est la Chartreuse de Portes, dans l'Ain, à 1000 mètres d'altitude qui a consenti ce prêt.

¹⁵ Ain, arr. de Belley.

Mai. Dépenses domestiques à Tolon et Bonne [Painblan]		9 L. 22
Boulangère		25 L. 15
6 [mai]. Brunier, maître d'école, acompte de dette de f° 40	10 L.	
10. Remèdes, un paquet pour hôte de Bourg	11 L.	
25. Micard, par Brun official	24 L.	

F° 62

	G.	D.
Mai. Avoir. Pour calice de Bolozon, ¹⁶ avancé à Renan[d]		[pas chiffré]
Juin. Caisse, de restant	[pas chiffré]	
25. Bonne [Painblan] acompte de gages ... Prêt charitable, don		11 L.
Dépenses domestiques		3 L.
26. Archevêché par Regnaud pour pension 150 livres, promoteur de Bresse 50 livres, aumônes [par] Gailla[t], 120 livres: Juenin curé [de] Plantay ¹⁷ pour entier acquit de dette	320 L.	[pas chiffré]
29. Lyon, Maison de ville, par Michon ... Bruchet, comme à son compte	18 L. 15 L. 330 L.	
Juillet. Priore [de] Saint-Rambert par Chevret pour terme [de la] Toussaint 1685	40 L.	
Chapais, Paisso [voir] Grand-Livre	150 L.	
Ville [de] Lyon, maison pour pension [Voir] Grand-Livre	70 L.	
Mrs de la Mission [Lazaristes] pour restitution de dépôts [voir] Grand-Livre .	[pas chiffré]	
Communauté St-Charles		[pas chiffré]
17. Saint-Denis d'Ambérieu, ¹⁸ à Court [ta-		

¹⁶ Ain, arr. de Nantua.

¹⁷ Ain, canton de Chalamont.

¹⁸ On distingue aujourd'hui St-Denis en Bugey et Ambérieu-en-Bugey.

che noire sur 2 lettres supplémentaires] pour aider à bâtir comme dev[ant]	3 L.
20. A Thomé en acquit de lettre de Volan [voir f° 6d] pour toile	6 L. 23
Août et septembre. Bossay, curé de Bâgé [le- Chatel] comme à f° [pas indiqué]	54 L.
St-Charles, communauté a mis en sep- tembre comme à f° 36 [du] Jo[u]r[nal] .	117 L. 10
Pinet, curé de Replonge[s] ¹⁹ comme à f° 7 [du] Journal	30 L.
Aynard vef [veuf], acompte dage [= de gage], Grand-Livre	43 L.
Pierre Joseph Palluat: [j'ai] rendu [du] dépôt [fait par lui] 9 louis et 30 sols ci- joint f° 7	
Au boucher ancien [j'ai] payé 60 termes jusqu'au 1er septembre	10 L. 10
8 [septembre]. [J'ai] séjourné à Ir[i]gny ²⁰ et Tassin. ²¹	[pas chiffré]
9. Dépenses domestiques et extraordinai- res	85 L. 10
Bonne [Painblan] et acquit total de ses gages comme à f° [pas indiqué]	27 L. 10
[Décembre] Ecoles ont mis depuis juillet jus- qu'à fin décembre	[pas chiffré]
Saint-Charles, idem.	
1687. Janvier. Caisse du restant de 1686, doit Bruchet par Tisseret comme au compte du dit	186 L. 146 L. 13
St-Charles par Delafay, Chapuis, obéan [= obédiences] pour élèves	12 L.
St-Charles, par Gayot, trésorier pour ter- me de Noël 86	12 L.

¹⁹ Ain, canton de Bâgé.

²⁰ Rhône, canton de St-Genis-Laval.

²¹ Rhône, canton de Vaugneray.

[Je suis] char[gé] par Perr [in] ²² pour 30 messes	11 L. 10	
Chargé par prieur de Valfleury ²³ pour Dupin jusqu'à [la] St-Jean 1687	18 L.	
Coissien par Corton pour sueuseurs [= successeurs], à Bruchet	24 L.	
Carteron doit Monjou pour [glage [voir] Grand-Livre	35 L.	
Curtil, pour, du reçu de Dananche[s] .	218 L. 15	
4 [janvier]. Bonne Painblan		3 L.
Carmes [sculpteur], prêté 6 livres plus 9 comme à f ^o 47		15 L.
Dépenses domestiques, à Chorel remis Boulangère, pour pain depuis mai jusqu'au 1er janvier		12 L.
St-Charles, par Nicolas		30 L.
Ecoles, à Bissardon, pour reliure de livres		23 L.
Ecoles, à Demasso pour planches [d']images		19 L.
Etrennes des enf[ants] Graussordis, 6 ²⁴		40 L.
Février. Nicolas pour acompte des [somm]es] reçues du m[ois] en deniers de Chapais, Jo[u]ba[n] etc.	27 L. 05	
Ecoles par Mgr pour harangues sur thèses	23 L.	
Char[gé] par Cpag. S.d ^{ef} pour [terme] échu en décembre dernier	36 L.	
Char[gé] de divers par[ticu]liers remis en différents temps	11 L. 10	
Février. [Avoir]. Ecoles pour dispute du Carnaval, collations, dîners		35 L.
Ecoles, à Demasso vef [veuve] pour prêt		

²² Perrin était chanoine. A moins qu'il ne s'agisse de Perrier curé de St-Paul de Lyon.

²³ Loire, canton de St-Chamond.

²⁴ Ce «6» désigne vraisemblablement le nombre des enfants de la famille.

	sur gage de 120 «saints du mois», assortiment	60 L.
	Rey [Claude] libraire, pour les «Vie de saint Augustin» prises en 1686	61 L.
24.	Dette pour gages retirés du prêt charitable, savoir de Palliet 40 L., Vialier 9 L., Gordan 2 L,	51 L.
Mars.	Char[gé] rég[ler] Lesprit	3 L.
	Ecoles pour ix [= 9] écrit[e]aux par Arnau[d]	60 L.
1.	Dépenses domestiques à Chorel remis Ecoles pour c[e]intur[e] dicipli[ne]	31 L. 11 L.
27.	Pelissier par Messin de Brangues ²⁵ voyez ci-contre	00
	Pélissier par Messin, acompte de dette	50 L.
Avril.	Durozet pour <i>Mor[ales] chrétiennes</i> , 6 rames à 4 livres 15 sols et 1 rame cathé[chismes] de 30 [= Concile de Trente]	33 L. 13
	Paillar Pierre Joseph, du dépôt qu'il a laissé, 35 pistoles	
	Char[gé] par Nicolas de quaisse [= caisse], emprunté [ici, 2 mots tachés de noir]	60 L. 15 L.
	Char[gé] par Millot de sa pension	15 L.
12.	Remèdes de Cal[.]joët par Bonet ²⁶	51 L.

F° 63

		G.	D.
Avril.	Debaz, par Chorel pour chandeliers et [statue] de Notre-Dame, à Paillet [sculpteur]		24 L.
	Paillet, pour surplus des dits chandeliers et Notre-Dame		4 L.
	Dito, sur châsses de reliquaires, prêté		7 L. 10

²⁵ Isère, arr. de La Tour du Pin.

²⁶ Peut-être s'agit-il de Jean Bonnet, né en 1664, ayant fait voeu chez les Lazaristes en 1683.

Dépenses domestiques, livré à Chorel comme à son compte		38 L.
18 avril. Cherlet par Nicolas, 577 livres 8 sols [plus] 30 L. 6	607 L. 14	
19. Cha[rgé] par Dupo[nt], Saint-Sulpice ..	30 L.	
30. Berthet, curé de Cruzil[l]e[s] ²⁷ pour Bar- bier, sculpteur, comme à f° 9	20 L.	
Mai, 1er. Barbie[r], menuisier pour curé de Cruzille[s] acompte comme à f° 9		8 L.
3. Saint-Charles, par Nicolas vingt louis d'or	2130 L.	
Visite de Mgr à Montbrison, Boën etc. Déboursé f° 43 [compte] A[rchevêché] A Blanc, missio[nnaire] pour louage de cheval de visite f° 43, [compte] Arche- vêché		110 L.
Goy pour rames de 15 Méd[itations de] B[e]uve[let] à 4 L. 10 [et] 10 rames oe- [uv]r[es] [de] Grena[de] à 4 L. 12, acompte f° 9 Journal		11 L. 10
Façon de 63 au[nes] de toile à N de Ve- nesi [= Vénissieux], à y s[ols] l'aune ...		103 L. 10
Juin. Bruchet, par Terrasson, son fermier acompte	100 L.	13 L. 10
Colombet pour Bruchet par Devernay	37 L. 12	
Doucet pour messes	5 L. 10	
Ecoles de St-Charles par Riverieu	69 L.	
Messes pour défunts par Porra	11 L. 10	
David [De]lassaut, acompte	11 L.	
1er juin. Ecole pour Tervie[r], apprentissage chez Chavane débiteur à f° 9 Journal .		36 L.
Ecole, pour écriteau, dette à Demasso		12 L.
15. Ecole, livres de chant et nécessités		15 L.
Juillet. St-Charles par Baillat pour Bou- cho[ud]		11 L. 10

²⁷ Ain, canton de Pont-de-Veyle.

Ecole d'Irigny, ²⁸ dons	6 L.
Fagots, 250 à 4 livres le 1/0 et faix lié 50, charrois 24 ²⁹	00 L.
Fagot et foin livré, tiré mal ci-contre [= ci-dessus]	15 L.
Chavaneu pour prêt à lui fait	34 L. 10
Ecole à Chervin pour habits pour les pauvres	19 L. 09
Ecoles, à Bissardon, pour reliures	38 L.
Charleu, par Manis, prieur de Valfleury ³⁰ pour Dupin	18 L.
Char[gé] par Delafay, pour 6 m[ois] échus en juin dernier	9 L.
22. Chapais et Payson en acquit de promesse, Grand-Livre	[pas chiffré]
Périer de St-Paul [Lyon] pour 6 fu[t]s de ton[ne]aux	7 L. 10
26. Pierre Joseph Paillard, acompte du dépôt, Grand-Livre	24 L.
Bonne Painblan, prêté	20 L.
Août. Mataillan, pour Raincent, Pessonan Besset et Cachet par Bolliet pour [g]age échu à St-Jean, G.L.	11 L. 10 59 L. 05
7 [août] Pierre Joseph Paillard acompte du susdit dépôt, [voir] Grand-Livre	24 L.
13. Ecoles [de] Roanne à Jaquemet par Versane ³¹ [compte] Ecole	12 L.
Ecoles par compte de Bolliet sur reçu de Besset de mes deniers [voir compte] E[coles]	24 L. 18
Arche[vêché] par [en blanc] pour rame Panégyriques de Biro[at] et un Corne- lius [voir compte] A[rchevêché]	11 L.

²⁸ Rhône, canton de St-Genis-Laval.

²⁹ Ligne erronée, rectifiée sur la page de droite, ainsi qu'il est transcrit à la suite.

³⁰ Loire, canton de St-Chamond.

³¹ Curé de Renaison, Loire.

28. Pierre Joseph Paillard acompte du susdit dépôt [voir] Grand-Livre	23 L.
Ecoles par Soeur Rose, dispute des enfants, prix etc. [voir compte] E[coles] .	31 L.
Boucher pour 276 livres de viande prise dep[uis] Pâques	33 L. 05
31. Roche, de Saint-Nizier [à Lyon] acompte de frais, reçu par pro[vi]si[on] greffe Arc[hevêché]	63 L.
Septembre. Ecole par Delaunay	11 L. 10
Dépense domestique du dit [boucher] livré à Chorel, depuis [ni date, ni chiffre]	
Octobre. Remèdes par Bon[n]et, ont dem- [an]d[é] le 31	27 L.
9. Bruch[et] par jacquet à d[roi]t pour [g]age d'un an [voir] Grand-Livre	101 L. 05
Bruch[et] par Terrasson en acquit de transport [voir] Grand-Livre	50 L.
31. Masuier Marie, acompte comme à f° 6 J[ournal]	3 L.
Pierre Joseph Paillard, par Nicolas reçu sur acquit total	[pas chiffré]
Novembre. Ecoles en divers temps	35 L.
Gayet, Méditations [de] B[e]juvet	18 L.
Durozet, pour Busée, Rodriguez	28 L. 02
Carmes [sculpteur] pour tabernacle par Humber[t]	[pas chiffré]
Décembre. Charl [= St-Charles] tiré du fonds d'écoles des 390 livres ci-contre [= ci-après]	250 L.
Ambierle ³² pour construction d'église sur compte Archevêché	12 L.
Ecoles pour chères [= chaires], cadres, aumônes à particuliers et autres, crédit	390 L.

³² Loire, arr. de Roanne.

Ecoles ou St-Charles, à Nicolas dix louis d'or	112 L. 10	
St-Charles par Gava curé [de] Jas- [s]a[ns] ³³		55 L.
Tailleur Fréret pour fourniture et façon Oeuvres d'Abelly, 10 rames à [espace blanc] [pour] éco[les]		25 L. 10
Sivelo pour Patrol[og]ie de Roche [compte] Ar[chevêché]		45 L.
A Charel pour son compte f° 45		16 L. 07
A Bissardon		9 L.
		49 L. 18
3 [décembre]. Amour par Le Cointe de Châ de Bru, débit[eur]	4 L. 06	
Commission pour Monthieux ³⁴ de ca- li[ce]	30 L.	
23. Chazay de Meximieux, ³⁵ acompte de [g]ages [voir] Grand-Livre	72 L.	
27. Julien, en acquit de prêt comme à f° 31 Tabernacle pour le curé [de] Ste- Agathe ³⁶ par Mgr l'Archevêque f° 10 ..	11 L.	60 L.

F° 64

1687. Caisse doit [une demi page en blanc]	G.	D.
1687. Avoir. Compte d'arche[vêché] a tiré de [la caisse] comme à f° 43. ³⁷		
[1688] Janvier. Restant de caisse de 1687 ..	[pas chiffré]	
Maru prit pour Dupin 6 mois échus à Noël der[nier]. St-Charles	18 L.	
Réjani, aumône. [St-]Charles	11 L. 05	

³³ Ain, canton de Trévoux.

³⁴ Ain, arr. de Bourg.

³⁵ Ain, arr. de Trévoux.

³⁶ Loirc, canton de Boën.

³⁷ On y lit: «rien n'a été payé».

Dananche par Curtil pour [mois] échus à Noël dernier. Grand-Livre	194 L. 8s.5d
Renaud, fermier de Mgr. Grand-Livre	320 L.
Mission St-Lazare, par Nicolas, 9 louis. Grand-Livre	[pas chiffré]
Joban pour [g]age de Noël dernier	100 L.
Bruchet par Terrasson	53 L. 10
Nicolas pour la co[mmun]auté du reçu de la Rinaud,	315 L.
[de] Dananche	194 L. 08
[de la] Mission [St-Lazare]	[pas chiffré]
Carmes, sculpteur	45 L.
Chorel pour dépenses domestiques pour le dit mois [de janvier]. D[épenses domestiques]	41 L. 06
Pris de la Boisse pour paiement de cheval	50 L.
Abran [curé de] Saint-André, pour oeufs etc. ci-devant fournis. Curé.	5 L.
Février. Girard par Husson pour dépôt, f° 11 J[ournal]	78 L. 05
Bassé. Curé	11 L. 05
Mgr par Bigo pour disputes [du] carnaval. ³⁸ E[coles]	22 L. 10
Dépense à Chorel	14 L.
11 [février] Acta eccle[siastica] mediol[ensis]. Curé	18 L.
Visite d'Irigny et [de] Givors dépense du coissr [= commissionnaire] etc. f° 43. A[rchevêché]	17 L. 10
<i>Trompettes du ciel, Introduction [à la] vie dévotte, [à] 4 livres la rame. Ecoles</i>	45 L.
Girard et Charpin, f° 11 J[ournal]	78 L.
Calice Prous[t] orfèvre comme à f° 55	

³⁸ Concours oraux entre écoliers destinés, en période de carnaval, à les occuper agréablement et sainement.

Journal	56 L. 05
Nicolas pour goûter, en partie, des écoles pour carnaval. E[coles]	11 L. 05
Aux pauvres, disputants, et aux parents pour carnaval. E[coles]	59 L.
Col[l]onge[s], visite f° 43. A[rchevêché]	6 L. 05
Mars. riev [?] de quaisse [= caisse] de Nicolas	81 L.
Aynar curé [de] Jasseron ³⁹ pour pnt [= présent]. Curé	51 L.
Gavan pour dépôt de Buatié et Favié remboursé	25 L.
Delafay pour obéase [= obédience] pour élève. Curé	9 L.
Bissardon, acompte de reliure [de] livres pour présent. Archevêché	30 L.
Bonne [Painblan] pour supplément d'obligation	50 L.
David pour élève nouveau, tapisserie et pour fro[m]age. Ecoles	150 L.
Avril. Tavernier pour bancs d'écoles [des] fil[les] [à] St-Pierre et Chābdarc. E[cole]	21 L.
Carrié, Pomerol, Nonal, pour écoles de St-Etienne, Saint-Chamon[d] etc. E[cole]	24 L.
Avril. [f° 64 g, côté «doit»]	0
Mai. Curé Joudes, par Braissan comme à f° 11 Journal	54 L.
Vacho[t] en différents comptes: 15 livres plus 12 L. en 3 fois. Archevêché	27 L.
Menc E[cole]	9 L.
Tavernier	21 L.
Sparon pour papi[ers] pour impression d'avis importants. ⁴⁰ Ecoles	22 L. 10

³⁹ Ain, canton de Ceyzériat.

⁴⁰ L'*Avis important* de Démia est imprimé avant le 1er mai 1688 puisque le paiement s'effectue alors.

1er [mai]. Corton, p[rêtre] de Villefranche pour lettre de change sur Bruchet	60 L.	
22. Gava[n] curé [de] Jas[s]a[ns]. ⁴¹ Curé	56 L. 05	
Bernou. Curé	11 L. 05	
Rigol[et] curé [de] Do[m]sure ⁴² pour commission de tabl[eaux]. Journal [f° 11]	22 L. 10	
Jui[n]. Faya[rd] ⁴³ en acquis de repa[s] couis [= comme au Journal]. E[coles]	38 L.	
Cabinets d'écoles, lits d'élèves. Curé. ..	41 L.	
Porra pour 30 messes comme au compte des messes f° 51	11 L. 05	
Juin. Pour dépen[se] doit la s[oeur] Louise 11 (livres) plus pour pain, vin etc..., lit de la s[susdi]te. E[coles]		79 L.
Filles pénitentes, acompe, doit, promes- se pour église comme à f° 6. A[rche- vêché]		11 L. 05
Bissardon père, pour reliure en parch[e- min]. E[coles]	21 L. 03	
Bissardon fil[s] pour r[eliure] en basane. E[coles]		58 L. 07
Juillet. Maréchal[-ferrant] Caillou pour ar- rêté de partie [= Compte], payé f° 4 ..		2 L.

F° 65

Juillet 1688. Mazuie[r] curé [de] Rosey ⁴⁴ par Colombet comme à f° 12	G. 111 L. 05	D.
Nicolas, argent bl[anc] ⁴⁵ par Douc[et] .	75 L.	
St-Mauri[ce] pour 66 messes	33 L.	

⁴¹ Ain, arr. de Bourg.

⁴² Ain, canton de Coligny.

⁴³ Trésorier des écoles.

⁴⁴ Saône-et-Loire.

⁴⁵ Monnaie d'argent, cf. Littré.

Rigollet de Nuits [St-Georges], ⁴⁶ acompte comme Journal, Grand-Livre	60 L.	
Nurrin d'Ambierle ⁴⁷ pour acquit de prêt à neveu. Grand-Livre	22 L.	10
Dépenses domestiques à Bonne [Painblan] 3 livres 10 plus 6 L.		
27 [juillet]. Bon[n]e, gratification	3 L.	
Août. Quinze-Vingts, Bour payé par Berthe pour Chefi f° 44 Journal	80 L.	
Burjo[d] pour Rofela [de] Paris, f° 12 Journal	21 L.	
Basse[t]. Curé	11 L.	05
Jacquemin par Bruchet a payé. Grand-Livre	18 L.	
5 [août]. Nicolas pour voyage. Ecole		33 L. 15
9. Tableau pour Rigolet, payé acompte 6 L. plus 5 L.		11 L.
12. Bissardon pour rame de Vie desper [= d'espérance] et diurnaux		14 L.
27. Comba [libraire] p[ou]r Lasale [= La Salle] de Rhins [= Reims] qu'il avoit payé à Berthe	80 L.	
Dépenses domes[tiques]: 60 sols.		

août
 5 Nicolas pour voyage 8.33.15-
 9 Tableau p. Rigolet payé a compte 16. pt 5. 115
 12 Bissardon p. Rame de vie desper. & diurnaux 5 14
 27 Comba p. Lasale de Rhins qd avoit payé a Berthe 806-1-
 Dépense domes- 60/-

JOURNAL DE DEMIA, f° 65 droite, marqué par erreur f° 64. Année 1688, le 27 août, on lit: «Comba pr **Lasalle de Rhins**, ql avoit payé a Berthe L. 80».

⁴⁶ Côte-d'Or, arr. de Beaune.

⁴⁷ Loire, arr. de Roanne.

Septembre. St-Denis d'Ambérieu pour réparation par Brun. Archevêché		9 L.
Bruchet pour Jacquemin descharge [= décharge] dans son compte		18 L.
[cf. août]		
Cuidar, pour petite tasse d'argent 17 livres 10. Payé f° 5 Journal		8 L. 10
Dépenses domestiques ordinaires et extra[ordinaires]		10 L. 06
Bo[u]lange[re] payée jusqu'au dernier septembre		39 L. 15
 Octobre.		
6. Carmes [sculpteur] prêté f° 47 Journal Chessac curé [de] St-André-la-Côte ⁴⁸ pour réparation d'église		40 L.
		3 L.
9. Carmes, acompte d'acquit ci-contre [cf. ci-dessus] comme à f° 47 Journal		
.....		33 L. 15
Bruchet par Ca [= Carmes] en Grand-Livre.....		33 L. 15
27. Monvert à Devernay pour relief d'apel. ⁴⁹ Grand-Livre		6 L.
Duroset pour livres 11 L. 5 sols. ⁵⁰ E[cole]		14 L. 05
 Novembre.		
1. Serv[ice] d'Intendant pour requête des regit [= registres] curi[aux] [de] Renaiso[n]. ⁵¹ Archevêché.		5 L. 12
 Décembre. Tab[leau] pour croix [un dessin		

⁴⁸ Rhône, canton de Mornant.

⁴⁹ Lettre du roi qui relève de la sentence d'un juge.

⁵⁰ Une erreur existe soit ici, soit dans la colonne correspondante qui inscrit 14 livres 5 sols.

⁵¹ Loire, arr. de Roanne.

remplace le mot], payé à Massiz comme à f° 11	12 L.
Masur [Masuier] Marie.	12 L.
Libéral pour livres d'écoles et pour prêtres] pauvres. Eco[les]-Arch[evêché]	60 L.
Bissardon père et fils pour reliures. E[coles]	54 L. 05
Bruchet doit par Terrasson comme à son compte	100 L.
N. en monnaie [pas chiffré]	100 L.
1689 en Janvier. Nicolas par Guichelé	100 L.
Ambierle ⁵² à Boquet, pour église. A[rchevêché]	6 L.
Deblois, par Nicolas, à Dufai, et pour étrennes. E[coles]	54 L. 05
13 [janvier]. Corton pour lo[ue]urs à Sochy Carmes [sculpteur] par curé [de] Revonnas, ⁵³ (Ain), f° 47. Journal	50 L. 12 L.
21. Mazu[er] curé [de] Joud[es], ⁵⁴ par Colombet, f° 11. Journal	61 L. 15
29. Remèdes par Bonet Brod	11 L. 05
Février. Nicolas, comptant a livré	150 L.
Prêtres ont donné comme à leurs comptes f° 51 Journal	30 L. 10
Rigole[t] pour autelet 18 livres acompte comme à f° 35.	15 L.
In[té]rêts [payés à] Intendant par Nicolas à Gaila[t]. A[rchevêché]	22 L. 10
20 [février]. Rigol[et] pour autelets au dit q [= comme] dessus, f° 35 Journal	13 L. 10
23. Tailleurs frères [= Frères tailleurs], en acquit de partie [= facture]	127 L.
Chervin pour Borra et prix et aumônes [de] carnaval pour écoles. Ecoles	112 L.

⁵² *Ibid.*

⁵³ Ain.

⁵⁴ Saône-et-Loire, canton de Cuiseaux.

Mars. Bouchère payée pour 400 livres vo [= veau] à 2 sols. ⁵⁵	35 L.
Boulangère pour pain pris jusqu'au 10 mars	28 L.
Vin, pièces [pour] 4 an[nées] à 4 L. 10 sols l'an[n]é[e], 11 L. l'entrée, 4 L. 10 le charroi, payé à Bliet	38 L. 05
Calice [pour] Boloz[on] ⁵⁶ par Lhermi [= l'ermite] de St-Romain, ⁵⁷ Frère Hu- bert, f° 55 Journal	33 L. 15
Carteron, Monjou, acompte de [g]lage. Grand-Livre	17 L. 10
14 [mars]. Bon[n]e [Painblan] pour ses gages livrés à elle comptant, f° 45. Grand- Livre	18 L. 15
Chandelière	9 L.
27. Remèdes Calo[ët] [par] Bon[n]et [Laza- riste]	18 L.
Bor[ra] par Sparo pour autre paquet [de remèdes], remis	12 L.
Avril. Autelet par Trelon	11 L. 05
Maison [de] force, acompte d'of[f]re comme à f° 13	12 L.
Mai. Dépense courante [pas chiffrée]	
Juin. Nicolas pour Bolliet, Ville, 8 pistoles et 14 livres	[rien ici]
Juin [1689]. Gur [tache noire] ad. pour [espa- ce blanc]. Curés	11 L. 05
Fa[taches noires] pour Bolliet pour éco- les, maît[res], 3 prix. Curés	38 L. 05
Juillet. Messonier en acquit de dette. Grand- Livre	100 L.
Boucho[ud] pour Hô[pit]al arp' [à rece-	

⁵⁵ Une réduction a été accordée à Dèmia de sorte qu'il ne paye que 35 livres au lieu de 40.

⁵⁶ Ain, arr. de Nantua.

⁵⁷ Rhône.

voir pour] Bâgé, ⁵⁸ f° 41. Grand-Livre .	45 L.	
Août. Jouba[n] pour Rato[n] pour [g]age de St-Jean. Grand-Livres	100 L.	
Nicolas du reçu de Jo[u]ba[n] acompte dette pour s[olde]. Curé		100 L.
Septembre. Nicolas par Armand	140 L.	
Noali par son gendre pour Ollyer pour etiera [= entier acquittement] f° 14. Ecoles		6 L.
13. Bouchère pour 331 livres [de] viande à 12 livres 10 sols [le] quintal, f° 14		41 L. 7s. 6d.
Simon, sculpteur, par économe [de l']Hôpital et Dupin		56 L. 05
Pour livres 9 [= neufs] ⁵⁹ aux d[ites] éco- les. Ecoles		51 L. 10

⁵⁸ Bâgé-le-Chatel dans l'Ain.

⁵⁹ Il s'agit de livres neufs et non pas de 9 livres.

CHAPITRE V

DETTES ACTIVES (= CRÉANCES) DE CHARLES DÉMIA

Le XVII^e siècle parle communément de «dettes actives et passives». Cela correspond aux créances et aux dettes de notre langue d'aujourd'hui. Un peu comme dans un Grand-Livre, mais sans souci d'un face-à-face chronologique exact, Démia a inscrit les unes sur la gauche des feuillets 30 et 31, et les autres sur la droite des mêmes feuillets. Concrètement, c'est ce qui lui est dû qui figure à gauche et ce qu'on lui doit qu'il a inscrit à droite. Le face-à-face chronologique étant impossible, créances et dettes constitueront deux chapitres.

F^o 30 G

MENUES DET[T]ES [ACTIVES = CRÉANCES]: DOIVENT:

- 1682.** Demasso, veuve. Voye[z] *Journal* précédent¹ f^o 47, et le p[ré]s[en]t journal [f^o] 34.
Catin et sa femme, de Bourg, par promesse, 4 livres 10 sols.
Gautié, c[ur]é de Crotet en Bresse² par promesse, 18 livres [chiffres rayés].³
Baudinet, procu[reur] de Dijon co[mm]e [il] ap[p]ert par sa let[tre]: 16 juin [16]82, 39 livres 18 sols.
- 1683.** Ollyer, Lyon, libraire, f^o 34.
Vermilière, curé [de] Ros[s]il[l]on,⁴ 11 livres.
Guillerminet par Bouchou [aucun chiffre].

¹ Ce *Journal*, antérieur à 1685, n'a pas été retrouvé.

² Crottet, Ain, près de Bâgé-le-Chatel.

³ Ces ratures signifient que Démia a recouvré sa créance.

⁴ Ain, arr. de Belley.

- Terrasson, custode, pour Chosse dont il a répondu, 22 livres.
 Duchêne, curé de La Chapelle,⁵ [illisible] de Bresse pour Bruniet, à Chatillon,⁶ Rect[eur] du collège. V[oir] f° 7, 40 livres.
 Moulin, [à] Lyon, imprimé, f° 34.
 Alarduel, Lyon, prê[tre] po[ur] anti[phonaire], grad[uel] 4 livres 10 sols.
 Favre, [à] Condaysiat,⁷ prêtre, ou Penet, prêtre sous lui [pas de chiffre].
 Polat, [à] Lyon, veuf, 7 livres.
 Penet [à] Toisay [= Thoisse],⁸ prêtre, pour Favre curé [de] Cleancia [= Condeissiat].⁹ 60 livres.
- 1684.** Blanc, curé [de] Fallens [= Feillens]¹⁰ pour autelet, [ac]quitté en octobre [16]86, 5 livres.
 Juquotarin, curé [de] Confrançon.¹¹ Voyez f° 31, 30 livres.
 Pinet, curé [de] Replonge[s],¹² en reste d'extinction partielle, 33 livres de port fait à sa charge, 12 livres.
 Dalaix, curé de Mionay [= Mionnay],¹³ sup[p]lément payé à Basset, 4 livres 10 sols.
 Carles, action [de] ciergé [= cierger],¹⁴ pour s[olde] comme en 1682, 19 u[nités], 19 livres 15 sols.
 Pointet, hér[iti]er[s] de Bourg, en reste de déb[itt], 39 livres.
 Varambon, chap[elain] doit rapporter [la] fondation qu'il n'a [pas] acc[eptée], f° 37.
 Chabri, curé [de] Vilemontois¹⁵ d[oi]t p[our] pro[m]esse de Perrin prêtre de Saint [Nicolas du] Chardon[net] 19 livres 10 sols.
 Lavavre,¹⁶ de Beny¹⁷ [doit] par promesse, 9 livres.
 Pouguet, pour Juenin curé de Plantay¹⁸ comme à f° 38, 60 livres.

⁵ La Chapelle du Chatelard, Ain, arr. de Bourg.

⁶ Chatillon-les-Dombes, devenu Chatillon sur Chalaronne, Ain, arr. de Bourg.

⁷ Condeissiat, Ain, arr. de Bourg.

⁸ Ain, arr. de Bourg.

⁹ Condeissiat. Voir «Favre» ci-dessus.

¹⁰ Ain, canton de Bâgé-le-Chatel.

¹¹ Ain, canton de Montrevel-en-Bresse.

¹² Ain, canton de Bâgé-le-Chatel.

¹³ Ain, canton de Trévoux.

¹⁴ Cierger, vendeur de cierges.

¹⁵ Villemontais, Loire, canton de Roanne.

¹⁶ Ou «Lavaure», u et v étant écrits de façon identique à l'époque.

¹⁷ Ain, canton de Coligny.

¹⁸ Le Plantay, Ain, canton de Chalamon.

- Lyson, curé [de] Denicé¹⁹ doit [sur] promesse de Marchal à lui donnée plus livre de Mouches à miel, 10 livres.
- Martin [de] Bourg, pour remèdes que j'ai [ac]quitté en mars [16]85, [f°] 39, 22 livres.
- Decroso [à] Bourg par promesse du 9 novembre, 4 livres.
- Picot [de] Vo[s]ble[s],²⁰ par promesse du 8 [= d'octobre], 6 livres.
- Dupin. Genimalef²¹ et Chosse, [promesse] du 10 janvier [168]3, v[oir] Ter[r]as[s]o[n] pour Tho[i]sse[y], 22 livres (comme ci-dessus à Terrasson, 1683).²²
- Vil[l]emot, promoteur. Prêté [en] février Pastor[ale]. Y a répondu pour moi: 164 livres.
- 1685.** Marguin [de] Lyon, [doit] sur gage et montre mis au prêt charitable, 25 livres.
- Pallu [de] Paris, à lui [j'ai] prêté le 9 mars, f° 3, 88 livres.
- Pellissier, c[ur]é [de] Saint-André, pour [décharger] curé [de] Roman(s) [puis de] Lupon[a] payé en son acquit [de] juin [16]83, 80 livres.
- Duc de Guerrins en Dombes [= Guéreins]²³ pour prêt sur promesse de *louis*: 18 livres.
- Devernay [à] Lyon, prom[esse] d'obligation de Carteron, f° 3, 6.
- Berthe, mission[nai]re d[oi]t à mon acquit à [l'hôpital des] 15.20 [= Quinze-Vingt], Paris, f° 4, 32 livres.
- Dané [à] Amiens, clerc de fr[ère] Barré²⁴ pour éco[les], 3 livres.
- Griffon, c[ur]é [de] Francheville,²⁵ jadis, par promesse [doit] 10 livres.
- Davi[d] Lassau [= Delassaud] maître d'école [à la] Guillotièr²⁶ [f°] 6, 34 livres.
- 1686.** Alix [à] Chatil[l]on cha. en reste d'acquit par T[h]omé [pour] por[t] [de] let[tres], 10 livres 5 sols.

¹⁹ Rhône, canton de Villefranche.

²⁰ Jura, arr. de Lons-le-Saunier.

²¹ Un «n» est ajouté en exposant. Il laisse supposer qu'il s'agit d'un *notaire*.

²² Le «ci-dessus» renvoie à un *Journal* de 1683 qui ne nous est pas parvenu.

²³ Ain, canton de Thoissey.

²⁴ Originaire d'Amiens, le Père Barré, religieux de l'ordre des Minimes dont la cause de béatification est en cours à Rome, avait établi non seulement une congrégation féminine de *Maitresses des écoles chrétiennes et charitables*, mais aussi son pendant masculin, avec des règlements similaires. Cette phrase témoigne de l'influence du Père Barré sur les maîtres d'école connus de Demia. La date de 1685 correspond à l'année qui précéda la mort du Minime (1686).

²⁵ Rhône, arrondissement de Lyon.

²⁶ Quartier de Lyon.

- Janvier.** Mésonié, curé [de] The[i]zé, près Vil[l]efranche,²⁷ [f°] 5, 100 livres.
Viallier de Lyon maitraisse [= maîtresse] d'école comme à f° 42.
- Février.** David Las[s]au [= Delassaud] maître d'école susdit, a pris sur gage, comme à f° 6, 25 livres.
René[e] Baugé, batelière doit en reste, f° 6, 9 livres.
- Avril.** Sochey, ch[anoine] [à] Bourg doit pour port de lettres [de] Maître ès-arts, 1 livre 12 sols.
Chavane [à] Lyon, image[r],²⁸ doit par promesse 12 livres.
Coysiriat [de] Taissar pour levé[e] de so[u]tane chez Estival, 13 livres 3 sols.
Marellet [de] Rignat²⁹ pour idem, 14 livres.
Manis [de] Fourvière, chan[oine], pour 2 autelets [j'ai] prêté f° 3, 10 livres.
Terrasson, pour Bruchet son fermier, don comme à son compte 41 livres, plus ledit doit pour au[tre] transp[ort] fait en janvier [16]87, 100 livres.

F° 31 G

DETTES MENUES [ENVERS DÉMIA] MONTANT DE L'ANNÉE PART[ANT] DE JANVIER [16]87.

- Maria Coligni pour exéat de Guén[el]ar³⁰ payé Basso, f° 7, 2 livres.
Cuidat [de] Nantua, doit sur Tassacor à f° 31 [droite], 9 livres.
Duchene c[uré] de La Chapelle pour Brunier de Cha[l]lon comme à f° 30 [gauche].
Perié [à] Lyon Saint-Paul, pour 6 fut[ailles] à lui remises, 7 livres.
Missio[ns] Etr[angères] [de] Paris et Mataillian par Peysonet, c.m. [congrégation de la Mission], f° 8, 11 livres 10 sols.
Jervier [de] Lyon, pour aprasage [= apprentissage] chez Chavane, à f° 9.

²⁷ Rhône, arr. de Lyon.

²⁸ Marchand d'images.

²⁹ Ain, canton de Ceyzériat.

³⁰ Saône-et-Loire.

Chavânes [de] Lyon, image[r],³¹ pour prose de grâce faite de particuliers, ci-devant f° 9, 31 livres.

Septembre 11.

Jullyen, hôte jadis, pour prêt sur gage, ci-contre 11 livres 10 sols.

Vachot [de] Lyon pour prêt [f°] 39, 15 livres.

David Lasau [= Delassaud] [maître à la] G[u]ilotiè[re] doit par compte nouveau, f° 12, 6 livres.

1688.

Carmes de Lyon sculpteur par compte nouveau doit [f°] 47, 45 livres.

Mars. Bon[n]e Pain[blan], servante à M³² doit par obligation [= promesse écrite]: 100 livres.

Aynar, c[ur]é [de] Jasseron,³³ pour obligation d'Arou à lui remise à f° ii [– 11], 100 livres.

Juin. Guillet Alexandre, hoirs Drivo[n] doivent en acquits de Mover, 1673 livres pl[us] les d[ettes] pour avances par moi laissées au procès.

Colombet c[ur]é [de] Saint-Etienne pour la Mazuer ci-contre [cousine de Bonne Painblan], f° 44, 66 livres 15 sols.

Roguet c[ur]é [de] Vilar³⁴ pour, par Dupon comme à f° 12, 15 livres.

1689.

Decoto[n],³⁵ Lyon, doit par promesse f° 13³⁶ 400 livres, acquitté et porté [en compte car] il m'a remis [cela] pour payer ses provisions à f° 37 de la cure de La Chapelle à Mr Basset,³⁷ 45 Livres.

Avril. Rivet [à] Montagnat,³⁸ compte Pinet doit pour etrg [= Missions étrangères] [de] Paris, 12 livres.

F° 32 G et 33 G

**[Ces feuillets sont restés vierges. Ils
étaient évidemment prévus pour des comptes postérieurs
à 1689, année du décès de Démia]**

³¹ Marchand d'images. Il s'agit de textes de reconnaissance imprimés au dos d'images.

³² Ce signe complété parfois d'un A superposé est le monogramme de MARIE, Ave Maria, et sert à Démia pour se désigner comme humble serviteur de Marie.

³³ Ain, canton de Ceyzériat.

³⁴ Villars-les-Dombes, Ain.

³⁵ Il s'agit de l'abbé de Coton, curé de La Chapelle-Naude, cf. 14 g.

³⁶ Erreur du ms. Il s'agit du f° 14.

³⁷ Secrétaire de l'archevêché de Lyon.

³⁸ Ain, canton de Bourg.



CHAPITRE VI

DETTES PASSIVES DE CHARLES DÉMIA = CE QU'IL DOIT

D'après le principe comptable suivant lequel «qui reçoit doit» Charles Démia désigne par «avoir» ce qu'il a reçu. Cela entraîne, pour lui, une obligation de «payer», une dette que ses héritiers devront commencer par régler. Certaines ont été liquidées par Démia lui-même, aussi sont-elles rayées sur son *Journal*. Celles que son exécuteur testamentaire a payées sont également raturées. Dans l'impossibilité de distinguer les unes des autres, aucune mention des ratures ne sera faite.

F° 30 D

1682. Avoir que JE DOIS pour offres que j'ai faites à certains lieux [pour] les cas de réparations des églises, sous certaines conditions rapportées dans mes promesses [écrites] qu'il est important de voir comme elles sont.¹ [Il s'agit de:] Jayat.² Baugé.³ Crot[t]et.⁴ Rignat.⁵ Malafreta[z].⁶ Ambérieu.⁷ Villette.⁸ Cormo[z].⁹ Ambierle.¹⁰

¹ Au sens de: en quoi elles consistent.

² Ain, canton de Montrevel-en-Bresse.

³ Bâgé-le-Chatel se prononçait autrefois «Baugé». Ain, arr. de Bourg.

⁴ Ain, près de Bâgé.

⁵ Ain, arr. de Bourg.

⁶ Ain, canton de Montrevel.

⁷ Ambérieu-en-Budey, Ain, arr. de Belley. Les autres «ambérieux» prennent un x et sont moins probables, exemple Ambérieux-les-Dombes, arr. de Bourg.

⁸ Pricuré, entre Meximieux et Pont-d'Ain, arr. de Bourg.

⁹ Ain, canton de St-Trivier-de-Courtes. Cornod ou Cornot sont moins probables.

¹⁰ Loire, arr. de Roanne.

Voyez précédent, au *Journal* de 1680 à f° 24, 29, 15.

Condoysia [= Condeissiat].

Grange(s).¹¹

à f° 37, 35.

Grairans [= Guéreins],¹² [f°] 29.

Pénitentes [= Filles Pénitentes] de Lyon, pour bâtisse d'église [j'] ai promis, voir à f° 6, 60 livres.

Maison [de] force [je] d[ois] avril 1684, dix louis, voir promesse.

Derelieu [= Dereylieu] de Vénissi[eux], greffier, soit 6 livres comme à f° 37, 6 livres.

Pinet c[uré] Replonge[s] à remis à Vibet, 70 livres [en] acompte. Nota, en 8/86 [août 1686] acompte [de] 30 livres à f° 7.

Alix ch[anoine de] Chatillon, voyez ci-contre f° 3, 40 livres.

T[h]omé de Paris pour An[ne] Marine. Nota: cousine de Bon[n]e [Painblan]. Ledit cha[pitre] f° 3, 45 livres.

Pauvres de l'Hôpital, suivant l'arrêté du Journal [en] [16]84, f° 47, 171 livres. Voir f° 41, 37.

Alexandre, orfèvre, pour raccord de pierre de touche, 5 livres.

Guillemin pour 1 lavent [= lavement], 2 médeci[nes] en septembre 83 et décembre 86 [pas de chiffres].

Poulat vef [veuve de menuisier], 1 croix d'étain, [statue de] Notre-Dame [cf. f° 41 g] de bois doré pour gage, f° 41. Grange[s], église du Bugey, du restant d'aumône [de] Monseigneur, 20 livres.

Condeyssiat, église de Bresse, en reste des remises des déciat [= décimateurs], 20 livres.

Giron vef [= veuve], de Villard [= Villars-les-Dombes],¹³ voyez f° 37, 13 livres 10 sols.

Hôpital de Lyon pour [le] profit [des] pauvres etc. 31 livres.

Padie, curé de Montbrison pour don fait par lui à l'Hôpital [de] Montbrison. Voyez David [pas de chiffres].

Crucif[ix] [de] Saint-Victor, Saint-Jean, par engagement comme à f° 2, [envers] Paillat [sculpteur].

¹¹ Ain, arr. de Nantua.

¹² Ain, canton de Thoisyey.

¹³ Arr. de Bourg.

- Grange[s], église du Bugey, pour réparation, voyez ci-dessus.
- Richardot, à porter comme à Grand-Livre f° 44, 255 livres, 19 sols.
- Depolt, de N. comme à f° 3 et 40, 119 livres 10 sols.
- Filles de la charité pour établissement de novit[iat], promesse cond[itionn]el[le] de 132 livres.
- Saint-Bon[n]et de Mure [Rhône] à Cla. Goruet prifato [= prix fait] du clocher pour reste 11 livres 10 sols.
- Marguin, par prêt charitable de Deba, débit[eur] de ce[la] a rendu 25 livres.
- Delolme, c[ur]é de Saint-Sulpice,¹⁴ par arrêt de Dijon, comme à compte d'officialité, 305 livres 16 sols.
- Quinze-Vingt de Paris, est deu [= dû] par Berthe par f° 4, 132 livres.
- Du[m]ont, [de] Paris, marchand, pour lettre de change sur Bollier [= Boullier] [f°] 4, 200 livres.
- Colombet [de] Paris, pal [= principal du] col[lège de] Bourgogne pour pension v[oir] Polet [f°] 41, 28 livres.
- Versane, c[ur]é de Revaion, du R[eu] Verdier à Paris, f° 4, 28 livres.
- Bossey, neveu du curé de Bâgé [le-Chatel] comme à f° 36 et 5, 75 livres.
- Pollat [de] Lyon, pour gage, f° 41 [pas de prix].
- Corant,¹⁵ église, pour lambris offert [f°] 5, 20 livres.
- Ramasse¹⁶ et Germania [= Germagnat],¹⁷ [j'ai] offert [f°] 4, 70 livres.
- 1686.** Guillemain, apothicaire, pour remèdes, 3 avril, [f°] 4 [pas de prix].
- Brunier de Chatillon, maître d'école, acompte de la dette ci-contre [f° 30g] 10 livres.
- Sochey, chanoine de Bourg, en acquit de det[te] ci-contre [f° 30g] 1 livre 12 sols.
- Faraman[s],¹⁸ église de Bresse pour pale d'argent [f°] 35, livres [aucun prix n'est indiqué].
- Bossay, pour plus[ieurs] dt [= dettes], remise à f° 5, 45 livres.
- Filles de la charité par Masuyr c[ur]é [de] Rosey,¹⁹ [f°] 6, 22 livres.

¹⁴ Ain, près de Montrevel.

¹⁵ Grand-Corent, Ain, arr. de Bourg.

¹⁶ Ain, canton de Ceyzériat.

¹⁷ Ain, canton de Treffort.

¹⁸ Ain, canton de Meximieux.

¹⁹ Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône.

Pélissier curé de Saint-André[-la-Panouse], par Messin, acompte de dette de 80 livres ci-contre [f° 30g], 50 livres.
 Vialier [maîtresse écrivain à] Lyon, en acquit de dette ci-contre [f° 30g] le 30 juin [16]87, 11 livres.

F° 31 D

1687. Avoir [= ce que j'ai reçu et que je reste devoir] de ladite année.
 Cuidat, ci-contre [f° 31g] pour petite tasse d'argent en gage.
 Béraud, de Lyon, procur[eur], créan[ce] Monver [dont je suis] garant, f° 7, 150 livres.
Août. Missions étrangères, par Mataillan, pour Peysono, ci-contre [f° 31g], 11 livres 10 sols.
 Revel, peintre pour dons d'estampes par moi fait, f° 9 [pas de prix].
 Julien, hôte, pour gage, un habit crêpon, 2 linc[eu]ls gros[siers] [pas de prix].
 Cuidat susdit pour 3 cuillés [= cuillères]²⁰ d'arg[ent], petites, engagé[es].
 Delasale [= saint J.B. de La Salle] de Rhins [= Reims] pour co[mm]ission comme à f° 11.
 Jullien en acquit de pro[m]esse, [j'ai] baillé pour ses visites d'églises en avril, 15 livres.
1688. Vachot, en acquit de promesse, baillé pour ses visites d'églises en avril, 15 livres.
 Carmes [sculpteur] pour acquit de dettes ci-contre, mai, 45 livres [= f° 31g].
Juillet. Mazuer, cosine [= cousine] à Bon[n]e Painb[lan] comme à f° 6 et 12, 200 livres.
Septembre. Jaquemin, curé [de] Cfrâcô [= Confrançon],²¹ acompte de dette ci-contre (voir f° 30g, 1684) par Bruc[het], 18 livres.
 Duqueroi, hermite, par dépôt comme à f° 9, [pas de prix indiqué].
 Saint-Marcel, église, du restant de Darcher, f° 40, 6 livres.

²⁰ Richelet demande de prononcer «cuillé». Furetière écrit: «cuiller ou cuillere».

²¹ Ain, canton de Montrevel-en-Bresse.

F° 32 D et 33 D

[Le feuillet 32d est resté vierge. Le feuillet 33d
l'est resté aux trois quarts, ces pages blanches étant
évidemment prévues pour des compléments ultérieurs.
Toutefois, on lit en bas de page 33d:]

Nota: Nicolas prê[tre], Fer[ie]llet, Elea, Favre. N[oter] que j'ai fait passer à
leur profit en promesses auxquelles ils n'ont fait que prêter leurs noms,
ainsi que Bouillet, Castelberg.

8^{ème}
3. = Chanciergue 1687
à la leol. & d'auver. - jourr. a. Char. & l'apolo
Degran pr^{re} quimper Basti^{er} ac. Liège
Durcau dia. angidy Brossier eloy Toucy
niquet ac. amidy fallet st-bride
L. 3 may 1687
Siche pr^{re} Tourt } petit eloy Roaraz
poulet pr^{re} Roay } foulfois eloy st-bride
Licoq eloy st-bride } dehoisil eloy Grotay
— 1^{er} fevrier ?
Benoit pr^{re} Cahort } Barroil dia Rouay
Roux dia. amidy } Bugnot eloy Chaloy
alontau dia. Tourt } Aurgier eloy ^{masn.} ney

JOURNAL DE DEMIA. Trois octobre 1687. Chanciergue m'adressa les 6
ecclésiastiques qui alloient en Languedoc faire les écoles. Cette oeuvre
scolaire mériterait d'être mieux connue. Agrandissement à 144%.



CHAPITRE VII

COMPTES DES PARTICULIERS

Les pages 34g à 49d représentent des comptes relatifs à diverses personnes, ou à divers sujets mêlés à quelques souvenirs, en forme d'aide-mémoire. Démia met certains éléments sur la page de gauche et certains autres sur celle de droite. Il sépare par un trait horizontal les thèmes successifs qu'il aborde. Pour faciliter les recherches, et mettre en évidence la suite chronologique de chacun des comptes, nous prenons cette chronologie pour base de mise en page. La distinction entre folio de gauche et folio de droite sera marquée en fin de ligne par deux colonnes, celle de G. et celle de D.

F° 34

	G.	D.
1685. [COMPTE DE BONNEPAINBLAN]		
Bonnepainb[lan], juin [16]85, livré à ladite	11 L.	
Ladite est sortie d'Ainay le 1er novembre 85 pour entrer chez Mr T[h]omé.		
Novembre 19. A ladite, acompte de ses gages livré au Cameau	12 L.	
1686.		
Etraîne [= Etrenne]: 30 s[ols], écritoire. Hui-lié, maître d'école de [illisible] envoye, à son neveu que j'ai vo[u]lu faire étudier.		
Avril. Ladite [Painblan] est venue pour me servir dans ma maladie le 31 dudit [mois] Je la remercioi n'en ayant plus besoin et toutefois [elle] est restée.		
Du Bureau des écoles, des étrennes par David [Delassaud]		22 L.
Par compte arrêté par Nicolas en décembre 1685, il reste		25 L. 10 s.

Sur quoi, déduits les couvertures, deux linceuls [= draps], ch[ambre] on doit pour ses gages du depuis avril jusqu'à la fin de novembre [1686]		21 L.
Juin, 25. Livré à ladite [Painblan], comptant deux demi louis d'or	11 L.	
Pour garniture de lit qu'elle a emporté, 2 linceuls, plus, en février ou avril lui a été livré	6 L.	
Juillet, 22. Ladite est arrivée du bain d'Aix et [elle est] rentrée à Ainay.		
Novembre. [Elle] a pris sur l'argent de la dépense pour son compte	3 L.	
28. A la dite, livré comptant	27 L. 10	
et pour les couverts	38 L. 10	
Gratifications livré le dit jour		13 L.
Voyez f° 8 et 45		81 L. 10

1684 [COMPTE DE DAVID DELAS- SAUD]

David [Delassaud], [ce] qu'il a reçu en dif- férents ten [= temps] 6.ii.3.6. [= 6 février, 3 juin] etc., acompte de ses gages	64 L.	
23. [le mois n'est pas indiqué], par Chavassier	40 L.	
18 avril, par Nicolas	9 L.	
1685. [Janvier?] 21. Reçu d'Arnau[d] du Bureau des écoles, pour ledit [David]		22 L.
1686. Janvier. Promis par Brenier ¹ et Bolliet ² de bailler, de gage[s] audit [David] 40 livres		

¹ Prêtre de Saint-Sulpice qui fut compagnon d'études de saint J.B. de La Salle à Paris-Sorbonne, en 1671.

² On peut hésiter entre «Bouillet perruquier» cosignataire du testament de Démia en 1689 et Philippe Bourlier directeur du Séminaire St-Charles (cf. Y. POUTET, *op. cit.*, t. II, pp. 234-235).

et [en] outre, de six en six ans, des étrennes de 120 livres que je ne lui baillerai point s'il sort de céans avant les dits 6 ans à compter du 1er jour de cette année sans compter ces 22 livres d'étrennes du Bureau des écoles etc.

Avril, 1. Reçu d'étrenne, par Nicolas, du Bureau des écoles pour le dit [David]

22 L.

5. Le dit [David] est venu pour m'assister en ma maladie.

20. [Je] lui dis que je n'avois plus besoin de lui, et toutefois [il] est resté jusqu'au 2 mai inclusivement, qu'il s'est retiré.

Mai. Payé au dit [David] par Braissoud, curé de Leynes, 44 [livres] savoir 22 livres comptant et, à la bonne, de son consentement, 22 livres, et [il] m'a passé quit[tance], tant de ses gages que de ses gratifications du Bureau

44 L.

Août. Le dit est entré au service de Mgr l'évêque de Grenoble, pour valet de chambre, et son maître a été fait cardinal le 2 septembre suivant.

Pier[re] David son frère a été R[eçu] en la Communauté Saint-Char[les]. Il est entré à l'école de Gerson.³

1685 [COMPTE DEMASSO]

Demasso, vef [veuve] doit des restes de pl. gd. soe [= plus grande somme] pour livres des écoles: alfab [= alphabets] psautiers, arhe [= arithmétiques] par moi [Démia] remis en 1684 dont [j'ai] déjà comptabilisé.

100 L.

³ A Lyon, la place Gerson est proche de l'église Saint-Paul.

16 janvier. [Noter] qu'elle a reçu comptant Ecoles paroi [= <i>L'Ecole paroissiale</i> , édition 1685], Paris, XII [= 12 exemplaires] dont elle n'a rendu que 3 en 6/86 [= juin 1686]	16 L.	
Avoir dudit janvier 1685 pour compte d'images fournies en 1684	4 L. 10	
26 juin. Livré à ladite [Demasso] comptant	60 L.	36 L.
26. Pour fourniture d'images depuis janvier 1685 jusqu'au 26 juin		74 L.
14 novembre. Abel[ly] pour portraits et images, 38 livres 10 sols sur quoi [on]déduit 13 L. pour images, planche nre da [= Notre-Dame] envoyées à lui [qui est] demeuré débit[eur]		20 L. 10 s.
31 décembre. En acquit de partie de compte d'images depuis octobre jusqu'au 1er janvier suivant	57 L.	
Décembre, du 31. Pour compte des fournitures depuis octobre arrêté à		57 L.
1686. Pour [avoir] avancé 17 livres par Micheyso[tié]	17 L.	
1686. Du 26 juin [1685], pour 9 livres d' <i>Ecole paroissiale</i> qu'elle m'a rendus. Par Nicolas, avancé à la dite [Demasso], en août 1685, le 23	11 L.	
Avril. Pour montre de poche qu'elle a remis en gage à Nicolas. Par Nicolas, [prêté] sur une montre de poche qui est à Saint-Charles	12 L.	
Pour compte d'images, collage, illuiao [= illustrations] qu'elle a fourni jusqu'au 1er juillet 1686		90 L.
Juillet 6. Payé comptant par Nicolas	60 L.	
Pour rabais fait sur la partie de 80 L. ci-contre [ci-contre, c'est 90 L. ramenées à 80 L. d'où le reliquat de 20 livres]	20 L.	

Décembre 31. Pour, comptant en acquit de partie ci-contre d'ima[ges]	40 L.	
Pour compte d'Ainay depuis le 1er juillet jusqu'au 1er janvier 1687		41 L.
Pour solde du présent compte porté à nouveau compte, porte à f° 44.		60 L.
	<hr/>	<hr/>
	378 L. 10	

1684 [COMPTE DU LIBRAIRE OLLYER]

Olyer doit pour catéchisme et bréviaire comme [ci] après à compte volant .

1685 p[ou]r [rien d'autre sur f° 34g] avoir du [date manque sur f° 34d] pour rames d'a b c, vie des saints, ps[aumes], exe[m]ples [d'écriture] [pas de prix]

1686. septembre, pour une an[n]é[e] vin vieux et 2 tonneaux à lui prêtés [pas de prix]

1687. Pour un cent de psautiers reliés le dit [Olyer] doit [pas de prix]

Pour 12 *Civilités* pour écoles [faisant concourir des] disputants, prises le 12 février; pour 2 rames de manuel [d']enseignement de saint Franç[ois]⁴ [pas de prix]

1688. Pour 6 rames [du] Grand alphabet remis le 9 mai pl[us] pour catéchismes .. [pas de prix]

Août, 2. Ins[tructi]ons Xnes [= chrétiennes], 30 s[ols] pour livrer à la Bissardon, caté[chismes] et alphabets 6 rames.

Novembre. En reste du reçu, doit payer par Noali 12 livres

1689. Pour servi, qu'il a payé par sa femme 12 L.

1684 [COMPTE DE CERTES, LIBRAIRE]

Certes, libraire doit, du 1er janvier 1685

⁴ Probablement: *Règlements pour l'enseignement du catéchisme* par saint François de Sales.

- pour restant de livres [du] *Trésor clériscal*, savoir, pour des livres qui doivent être reliés. V]oyez], par devant, [l'ancien] Jor [= Journal]: V [exemplaires].
Livres du *Trésor clériscal* en blanc comme à f° 47 au Journal précédent: XL [exemplaires]. *Forma cleri*, dix pris à Paris 3 livres
- 1685.** Requête, assignation, etc. pour paiement des susdits livres 1 L. 10 sols
- Mars.** [noter] qu'il a livré à David des *Trésor clériscal* en blanc, XX [exempl.].
- 3 septembre 1686.** Plus qu'il a livré audit, autres [*Trésor clériscal*] en blanc: XX.
Nota, que Certes reste, en octobre [devoir] V *Trésor clériscal* plus 1 *Forma cleri* et 30 sols.
- [COMPTE DE MOULIN]
- Moulin le jeune doit pour 15 rames papirer plus pour argent prêté en son extrême nécessité, comme par sa promesse [de restituer] 37 L.
- Avoir pour trois rames, partie de X^{ne} [dizaine], qu'il m'a remis en acompte. 15 L.
- 20 mars**, le dit [Moulin] m'a encore remis de partie [de] X^{ne} [dizaine], ci cent [= 100 feuilles, une rame en faisant 500] en blanc.
- En octobre**, pour autre part[ie de] dizaine en blanc, 300 [feuilles].
- 1688.** En... [sic] et avril, Ac [= à Certes] par Bissardon, deux autres rames, payé [sur la] X^{ne} [dizaine].
- 1685** [COMPTE DE CARMES, SCULPTEUR]
- 1685** Avoir. En mars pour un Christ d'ivoire

et méda[ille] aport [= à porter] [re- présentant] Saint Jean.	
Carmes doit sur un cruci[fix] ivoire et médaille St Joa [Jean] présentés en dif- férents temps comme appert à vide [= voyez] Journal f° 49	
	26 livres
Cadre de Bruchet pour n. da [= Notre- Dame], qu'il a fait, dont [j']ai répondu par	9 L.
Armoiries de Mgr par Vana pour les- quelles [j']ai payé	6 L.
Tableau de l'église, N.S. [= Notre- Seigneur] vernissé, et cadre blanchi et doré pour lesquels [je] dois	0
1685. Juin. Livré audit [Carmes], comptant, [voir f°] 6	20 livres
1686. Cadre de grand tableau de S. Charles pour Bourg	18 L.
Tabernacle de Manzia[t] ⁵ suivant coissio [= commission de] Bouchou, f° 6	200 L.
Tabernacle petit pl [= plus] pour vin de Montgni ⁶ doit	21 L.
Février. Acompte de 200 [livres] pour taber- nacle [de] Manzia[t] livré audit, f° 39 ..	20 livres
20. Audit, avancé comptant pour vin	6 L.
23. Audit, comptant	12 L.
Mars 3. Audit, comptant	8 L.
Avril, 9. Audit comptant, 13 L. plus le 26 de 3 [= mars]	163 L.
	<hr/> 255 L.
26 [avril] pour restant de solde comme d'au- tre part	7 L.

⁵ Arr. de Bourg.

⁶ Montigni-sur-l'Ain, Jura, arr. de Lons-le-Saunier.

26 avril pour solde du pnt [= présent] compte	7 L.
7 livres portées à f° 47.	255 livres

F° 35

[Le feuillet 35 débute par une liste d'adresses relatives aux écoles. Cela complète l'Agenda particulier de Démià. C'est pourquoi ces informations figurent dans le chapitre X auquel on se reportera. La suite est formée de comptes particuliers, comme le f° 34:]

	G.	D.
1683 [COMPTE DE L'ARCHÊVÊCHÉ]		
1683 Comptes d'archevêché, doit du 14 décembre pour réparation du clocher Saint-Bon[n]et [de] Mure, ⁷ fait par ordre de Mgr, pour quoi [je note]		20 livres
Voyage pour intendant, pour con-[c]ierge:		25 livres
Autres faux frais, ports de lettres		10 livres
AVOIR de septembre 1684 que Mgr par Ravat et Regnau a payé pour levaon [= l'évaluation] de saisie, frais faits et à faire contre Delorme, curé de St-Sulpice, ⁸ et autres aff[aires] dont [je] dois pour compte à Mgr l'archevêque qui a avancé pour servir comme fonds	800 livres	
Octobre 1684. Saisie nouvelle a été faite sur moi pour amende	[pas de chiffre]	
Novembre 84 Mgr l'a ordonné [de] faire faire réparation [du] cloche[r] et [du] bord de[s] mur[s]	[pas de chiffre]	
Décembre, 31. Dombay de Pont d ^{le} [= Pont		

⁷ La Mure d'Isère, arr. de Vienne.

⁸ Ain, canton de Montrevel.

de Veyle) ⁹ a fait saisir sur moi la dette de Lormi	24 livres
1685. Faux frais	34 livres
2 mars. Mgr est parti de Lyon pour Paris. Il ren[t]re[r]a q[ue] le 28 avril.	
8 mars. Ordre donné à l'[ordre] de Faraman de se saisir [de] dix a b c pour remboursement pour calice, soleil [= ostensor], pixide, misse[], chasuble, livres de chant, divers autres élo[ges] Sta Rx [= saints religieux].	
21 dudit [mars]. Voyage à Bourg vers [l']Intend[ant] pour faire démolir [le] temple [et] faire clô[tur]e pour réparation	51 livres
29 avril. Saint Bonnet de Mure, pour restant de réparations au cloc[her] payé, f° 30	11 L. 10 sols
Port de lettres, dépenses [de] janvier [1685] jusqu'au 31 avril	15 L. 10 sols
Mai, 13. Mgr m'a fait réponse d'approbation de neveux 2 [= de deux neveux]. [J'ai] porté le débit et le crédit du présent <i>Journal</i> dans le livre de compte par[ticu]lier de Mgr l'archevêque à f° 31 et, dans ce présent <i>Journal</i> renvoyé à f° 43 pour nouveau compte.	
Mai [1685]. Frais différents pendant ladic[e] année 1685	35 L.
1686. Drom, ¹⁰ réparation, livré à Borron [Borroy ou Borrois]	10 L.
Rey, c[ur]é de Vo[s]ble[s], ¹¹ pour réparation, promis	33 L. [rien]

⁹ Ain, arr. de Bourg.

¹⁰ Ain, canton de Ceyzériat.

¹¹ Jura, arr. de Lons-le-Saunier.

Blanc, pour louage de cheval de Vi[z]ille ¹²		10 L.
212 livres portées à f° 43.	[Total]	212 L.

1684 [COMPTE DE RICHARD]

Aumône de Richard pour don pour payer à N.	4 L.	
A Perbo[st], pour messes pour les défunts	6 L.	
Bruchet a été chargé de faire di[re] 50 messes au profit de St-Charles, à f° 36	20 L.	
Avoir du 20 décembre . Reçu par ordre du dit Richard pour applique[r] à oeuvres pies ainsi que [j'] aviserai, et en particulier pour ses pare [= parents] pa[ternels]		56 L.
[1685] 28 janvier , [payé] au père du dit [Richard] pour sa retraite, et [à l']oncle du dit à son retour	14 L.	
1686 . Plus par Bressou tan [?] délivré en septembre comme à f° [pas indiqué] ...	15 L.	
1687 . Plus audit Richar[d], comptant, en février	6 L.	
Par arrêté de compte, en avril, je dois sur décharge de la dite aumône		[pas de chiffre]

[COMPTE DES AUTELETS]

AUTELETS, pour LVII [exemplaires] doivent	57 L. 10 s.
Nota [noter] que dans la toise de ville il y a 45 ou 56 pieds et 3 pouces. Chaque autelet a un pied et 3 pouces et que 4 autelets font 5 pieds.	

¹² Isère.

La pierre de Saint-Cire [= St-Cyr],¹³ rendu[e] à Lon [= Lyon], le pied brut coûte 10 sols sans le polissage [ni] la croix [ni] le sépul[cre] qui se paye[nt] à part.

Nota que Rigol me fait C [= 100] autel[ets] pour dix lois [= louis].

Avoir pour r[èçu] d'elle gratuitement à Mrs Lachese, Traubosc, Dervili etc.

Pour r[èçu] de Boucherie, Quetan, Vauche[r], Chazay [illisible] etc., Chambot, Richa[rd] Gillemo[t] etc. qui font 43 autel[ets], r[èçu]

98 L. 10

Blanc, curé de Feillens¹⁴ doit pour un autelet

00

1685.

Du 31 janvier pour VI autelets reçus de Belvo, et un d'Ardoi non sacré

8 L.

III sacrés comme [illisible] du restant des autelets VII dt non sacrés

Manis et Laforest de Fo[u]rvière, pour deux autel[ets] prêtés, qu'il a rendus ...

00

Serriétat

4 L. 10

Décembre. Rollin pour Valson[n]e¹⁵

6 L.

Manis a fait promesse de rendre deux autel[ets] prêtés à cha[pitre de] Forvi [= Fourvière].

1687. Ainay par Moria

9 L.

1689. Prêté à Manis, III [autelets] sacrés, f° 3.

XVIII autelets, payé acompte audit Rigol le 9 février

15 L.

¹³ Ain, canton de Pont-de-Veyle. Mais il existe aussi un Saint-Cyr dans le Jura, en Saône-et-Loire et dans le Rhône, départements avec lesquels Dèmia était en relation. Peut-être s'agit-il de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, à 8 km de Lyon au pied d'une colline.

¹⁴ Ain, canton de Bâgé-le-Chatel.

¹⁵ Rhône, canton de Tarare.

XI autelets, payé au dit, acpte [= acompute] le 20 février et [il] lui reste [dû]
10 sols 13 L. 10 sols

**1684 [COMPTE DES COMMISSIONS
FAITES]**

COMMISSIONS du 1er novembre, missel pour l'ordon[nance épiscopale, à] Cerdon¹⁶ envoyé [par] Vilforn, f° 40 [ancien Journal].

1685. Rignieux-le-Désert¹⁷ remis à David [Delassaud] pour tabernacle comme f° 3 40 L.

Mars. Faraman[s]: patène d'argent donnée à rendre en échange de pyxide comme ci-contre [ci-après en 1687].

1686 Jan[vier]. Lamy, chanoine [a] remis pour Suligna[t],¹⁸ soleil d'argent comme à f° 5.

1687. Bouchoud, pour Manzia[t],¹⁹ tabernacle, par Carmes [sculpteur], f° 6.
Pour un tabernacle, Mgr m'a fait livrer [pas de chiffre]
La Sal[l]e de R[e]jims en Champagne

1687 p
pour un Tabernacle mgr m'a fait livrer
Lasale de Rins en Champagne m'a remis p'achat de livr. q'ont sup
Rigard de Biv. de Rins
x Bury de motilla p'ancien calice cou a fol. x
1 tabernacle livr p'achat de pyxide de Manzia

JOURNAL de Démia, f° 35 (Compte de commissions faites), colonne de droite (= avoir), bas de page, année 1687. Le trait oblique indique que ces affaires sont réglées. Saint J.B. de La Salle est écrit *Lasale de Rins*.

¹⁶ Ain, arr. de Nantua.

¹⁷ Rignieux-le-Franc, Ain, canton de Meximieux.

¹⁸ Ain, arr. de Bourg.

¹⁹ Ain, canton de Bâgé-le-Chatel.

m'a remis pour achat de livres, quadruple, v[oyez] f^o 10
 Rigod [m'a] délivré en ce[la].

Décembre. Burjod, curé [de] Motilleu [= Monthieux],²⁰ pour avoir un calice co]mm]e à f^o 10.

Faraman[s]²¹ [j'ai] livré pyxide en échange de patène.

F^o 36

[COMPTE DES ÉCOLES]

1685.

	G.	D.
Janvier-février. Ecoles doivent pour aumônes faites aux paren[t]s pl[us] nécessaires	25 L.	
Livres reliés par Bissardon depuis novembre [1684]	24 L.	13 s.
20. Urfréar, maître d'école, maladie, enter[r]ement] du[dit], aumône	11 L.	
Février. Cloche et clocher etc.	11 L.	
Aumônes de la dispute, prix etc. de février et mars	25 L.	
Mars. Bourg, école, [j'ai] livré le[s] 21, 22 etc.	25 L.	
Ambérieu col[lège] revenu	55 L.	
15. Gaillat, commiss[ionnaire] a reçu de moi, les papiers [les] plus importants des écoles [conservés] devers le <i>Registre des Assemblées</i> , pour faire [l']inventaire du tout.		
Avril. Reliure de livres à Bissardon [à] 21 sols 13 deniers [pièce]	18 L.	

²⁰ Ain, arr. de Bourg.

²¹ Ain, canton de Meximieux.

tailleurs	11 L. 2 sols	
à Estival pour levé[e] d'habit	[rien]	
14. Par Nicolas		00
Juin. Pentecôte, dépensé	35 L. 10 s.	
Perbos[t] du Ra[?] par 8 pistoles à Paris par Pallu reçu	38 L.	
Guinan pour reliure de livres	8 L.	
Juin 3. Mex[im]ieux, école par Galien sur Charassin,		28 L. 10
Charassin a tiré pour requête [de] néces- sité[s] outre culotte, bas, souliers etc. ...		1 L. 10
Pentecôte: repas par Echevins à Gayot	11 L.	
Detune, 30 s., Docet 30 s.	3 L.	
Favre, Horteloy	1 L.5	
[Total]		15 L. 5 s.
Juillet. Livre, <i>Instruction pour les filles</i> du Père Eudes	2 L.	
Novembre. Gringoz, maître d'école	3 L.	
Rivière pour établissement d'école à Roan[ne]		66 L.
Décembre. A David Delas[s]aut, maître d'école de la Guillotière, promesse f° 5 Confrairie du St-Enfant Jésus pour nécessiteux, livres a b [c]	25 L.	
A Bis[s]ardon par David, acompte	8 L.	
Casaque Borrat 11 pieds à 4 L. 5 s. payé à Chervin	3 L.	
Sabots 56 paires à 24 sols	46 L.	
Joba par A.M. ²² pour un an, savoir pour la St-Jean [et] pour Noël 1685 ...	6 L.	
Voyez continuation de compte à f° 42.		75 L.

²² Ces lettres sont superposées. Elles désignent Démià.

1686. Rapporté ci-après à f° 42.

Nota: Jean-Fran[çois] Médreville natif de Marinville [= Marainviller] diocèse de Toul en Lorraine, âgé de 20 ans a fait faire et demandé à maçon demeurant à Vénissieu[x]. A pro[mis] en janvier 1686 pour jusqu'au 24 juin, à rapporter sur registre.

PRIX DES LIVRES DES ÉCOLES:

<i>Psautier</i> relié, pièce 3 s. 6 deniers, la douzaine monte	2 L. 2
<i>Civilité</i> , papier marron, pièce douzaine	13 L.
<i>Alphabet</i> , gros, 4 doub[les], pièce douzaine	8 L.
petit, 2 doub[les], douzaine	2 L. 6

1685 [COMPTE DE LA COMMUNAUTÉ ST-CHARLES]

1685. Saint-Charles communauté doit du 19 janvier 23 L. 12

Janvier

21. Pour entrée de vin 46 L.

25. Cpag † [= Compagnie du Saint-Sacrement]²³ pour 6 mois, échéance Noël dernier, voyez ci-contre [= f° 36D].

7 février. Avoir de la Communauté de Saint-Charles. Bourrel pour 3 livres et de Cpagne † [= Compagnie du St-Sacrement] échéance à Noël, 18 livres
Cortais, curé de Saint-Trivier²⁴ (Ain) . 21 livres
11 L.

20. Melin curé 36 L.

Mars. Bozo[n] 00

²³ Un I surmonté d'une étoile désigne le St-Sacrement en suggérant l'ostensoir nommé «soleil».

²⁴ Ain.

Melin curé Foiss[iat] ²⁵		11 L.
Bourrelié [= Bourlier] pour mars-avril		6 L.
Avril. Bozon		11 L.
par Nicolas 12 pistoles, 1 [à] 35 [L.] ...		433 L. [sic]
18. Par letid		33 L.
Mai. Jano, S.Ju [= Saint-Just] ²⁶		110 L.
Nicolas		80 L.
Meffar pour Pianet, 20 [livres] du reçu de Manis par Cpagnie [= Compagnie du St-Sacrement]		8 L.
Juin. Bernier curé de Viriat [Ain] par Bru- chet f° 60g		16 L. 10
Juin 5. Nicolas [maître] d'éco[le] de Mexi- mieux, et pour 20 messes demand[ées]	49 L.	
Messes de Charassinghet [= Charancin, Ain, arrondissement de Belley], et [illis- ble]	16 L.	
Cassette où sont mes prin[cipaux] pa- piers comme à f° 4.		
Off[ici]al de Bresse, voyez ci-contre	00	
Novembre. Gajot, trésorier, pour chant à Saint-Michel		12 livres
Décembre. David Delassau[d] maître d'école à la Guillotière [j'ai] prêté		00 [don]
Bossey curé de Bâgé comme à f° 5		75 L.
N. pour pauvres, dix lois [= louis]		110 L.
Official de Bresse, Brun		11 L.
Décembre, 13. Casaq[ue]	[rien]	
Pièce de vin de 4 an[n]é[es] payée à Ma- nis comme f° 5	30 L. 18	
Véron [a] remis pièce d'or d'Italie de 4 pistoles dont il a reçu	41 L. 18	
La dite Communauté [St-Charles]	207 L. 08	682 L. 10
doit 207 L. 08 pour ce que dessus.		

²⁵ *Ibid*, arr. de Bourg.

²⁶ *Ibid*.

1686.

Valle [c]uré de] [illisible]	11 L.
Saint-Côme déserte pour terme de Noël dernier	60 L.
Copag St ĩ [Compagnie du St- Sacrement] pour terme échu à Noël der- nier	18 L.
Garnier, prêtre	1 L. 10
Mars. Delafay, pénitencier de Saint-Ju[st] pour Communauté St-Charles, ter[me] voyez ci-contre. Delafay, obeanc [= obédience] pour terme de [= terme suivant]	9 L.
Avril. Braisso	51 L.
Mai. Braisso, payé	18 L.
Delafay par Carleu pour le terme de Noël 1685	9 L.
20. Pralo, ²⁷ pour Genoz pour la pension [à la] Communauté de Bissi	44 L.
25. Vig[on], dons nécessaires à la Commu- nauté	22 L.
Juin. Pre [= Prelon ou Pralon] ²⁷ dette pour le susdit Genoz pour un quartier	25 L.
Gayot [écrit précédemment Gajot] trésor[rier] pour chant à Saint-Michel, 12 livres, Pianet 0	12 L.
Nicolas [a] remis pour la Communauté, le 12 dudit [mois de juin]	82 L. 10
1er juillet 86. Porté le présent brouillard au Journal de la Communauté à f° 2.	
Septembre. Gavan, curé jal [= journal?] pour la Communauté St-Charles	60 L.
21. Borson hpit [= hopital] desp [= dépen- se]	57 L. 10

²⁷ Une tache rend le mot partiellement illisible.

Ecole des pauvres pour diverses dépenses faites pour les enf[ants]		80 L.
Aumône [à] Richar, pnt [= présent] de 50 messes acquittées par Bruch[et] à f° 35		20 L.
A Gavan pour don[n]e[r] pour la Communauté St-Charles	100 L.	
plus argent remis en diverses fois à la Communauté	28 L. 18	
[Décembre]. Pour argent fourni aux écoles en décembre par Nicol[as]		109 L.
Du dernier décembre 1686, remis comptant à Nicolas comme au Grand-Livre à [f°] 60	308 L. 12	
	337 L. 10	326 L. 10 sols
Pour argent, à moi fourni par la Communauté		11 L.
Compte à f° 48	337 L. 10	337 L. 10
	Voyez f° 48	

F° 37

	G.	D.
Duc, prêtre, par obligation r[è]que] La Ro[è]re], ²⁸ doit comme il appert à précédent Journal f° 47	100 L.	
16 décembre , au dit [Duc] par la Raillet sa soeur, 15 sols plus 21 sols.		

1687 [COMPTE J.B. DE LA SALLE]

1687. De La Sa[l]le chanoine de Rhins [= Reims] doit coe [= comme] à f° 10 Avoir du 4 décembre qu'il m'a fait livrer comme à f° 10	45 livres
--	-----------

²⁸ Notaire, à Lyon.

1688 [COMPTE BONET]

1688. 12 octobre. Bonet, brodeur de Lyon doit pour 4 paquets remèdes à 11 [livres] pièce	44 L.	
1689. Avoir du 30 janvier , qu'il m'a remis comptant		11 L. 5 sols
Février. Un paquet gratis à 11 livres plus en mars reçu du dit Bonet 18 L.		29 L.
1er juillet. Reçu du dit, comptant		21 L. 10
Arrêté compte le 31è mars 1690		<hr/> 61 L. 15 sols

1684 [COMPTE GIRON]

1684. Giron, mère du feu curé de Mar- lieu[x]. ²⁹		
Décembre , par Rogad curé de Villard, à elle payé	6 L.	
1685. Le 25 mars à la mère du dit que j'ai livré	4 L. 10	
1686. Du premier janvier au frère du dit feu curé	3 L.	
22 juillet , à la soeur du dit, à Villard	1 L. 10	
1687-1688. Au dit, en différents temps	22 L. 10	
Avoir que je lui reste [devoir] pour va- cons [= vacations] que son (= le) décès à feu son fils doit, reçu du Tondu et quelques autres		51 L.
1689. 13 livres 10 sols pour solde du compte ci-contre porté à [l']état de mes menues dettes f° 30 et 13		
	<hr/> 37 L. 10	

[COMPTE COTON]

1689. Coton, curé de La Chapelle doit pour [illisible]	10 L.
--	-------

²⁹ Ain, arr. de Bourg.

Avoir qu'il m'a remis en dépôt pour ses provisions		50 L. 2 sols
Janvier. Pour Lonville à Basset le v [= 5] mai	49 L. 2	
Que Mr Compain m'a remis pour lui le v mai		22 L. 10
12 juillet. Au dit Coton payé comptant	10 L. 10	
Pour solde du dit compte, porté à f° 44		72 L. 12

[COMPTE VARANBON-DUFENOUIL]

1684. Varanbon, chape[lain] a reçu pour Mr Dufenouil, doyen [rien]

Mars. La fondation que j'ai faite à leur profit pour en rapporter l'acceptation, ce qu'il n'a [pas] fait.

1685. Mr Dufenou[il] m'a dit qu'on n'avait pas accepté.

[COMPTE DEREYLIEU]

Avoir pour promesse faite de tenir compte de deux charges de bourriques que, par mes visas, j'ai marquées être pour deux charretées de paille que je pensais compenser avec ce que le sieur curé son frère me devoit que j'estimois comme [à] f° 30

1689. Dereylieu, greff[ier] de Vénissi[eux].

5 mars. Nota que je lui fis pner [= présenter] par la Bon[n]e deux écus qu'il ne voulut [pas] recevoir.

[COMPTE THOMÉ]

1684. Avoir pour novembre, pour lettre de change que j'ai tiré sur lui, valeur reçue de Anne-Marie Mazu[ier] cousine de la Bonnepainblan, reçue aux Filles grises de Paris

Novembre. Reçu du dit Thomé, par David [Delassaud] à Paris

16 novembre. Lettre de change qu'il a payée à Bruchet de Paris, comme à f° 4

- 1685.** Thomé, thrésor [= trésorier] général de la Grande Ecurie, rue Neuf des Fos mo-oumarte [= rue Neuve des Fossés Montmartre], comme ci-devant à f° 30 [rien]
- Février 14.** Dulac, pour le dit [Thomé] en acquit de lettre de change tirée sur le dit par Mazu[ier] 45 L.
- Mai.** Pour 7 aun[es] [de] toile payables à B[e]auvais, lettre tirée, payé, f° 6.
- Juin 27.** Au dit [Thomé] par David [Delasaud] pour les 15-20 [hôpital des Quinze-Vingts] qu'il me doit rendre à Paris 133 L.
- Novembre.** Pour acquit de lettre de change pour Bruchet de Paris 243 L.

[COMPTE HÔPITAL DE BOURG]

- 1679. Janvier.** Charges du dit hôpital consistent [en ce]ci: 60 ou parfois 80 malades, enfants orphelins.
- 1684.** Lettre contenant offre pour achat de chalits sous condition.
- 1684.** Hôpital de Bourg, nota qu'il a de revenu fixe:
- Pensions créées lors de la fondation montant [à] 200 livres
- Communauté de Bourg [= municipalité] doit en principal, provenant de divers legs, dont rente payée à 5% monte à 650 L.
- Dîmes à cens, 80 livres plus deux maisons à cens [de] 150 livres 230 L.
- Vignes de Revonnas [à] 200 [livres] plus 2 do[u]ai[r]es, un moulin [à] 930 [livres] 1130 L.
- Mai.** Lettre que j'ai écrit[e] à Marinon [lieutenant particulier au présidial de Bourg] offrant pour achat de chalits.
- 1685.** Procuration pour exig[er] [la] rente offerte à concurrence de 6 000 livres

sous certaines conditions [par]: Bizet, Poutus, Faillen, Giochat, Laroussière, Brossar, Quiny, Bouchar, Maison.

Mars. Qu'il faut voir dans le même livre à Marinon.

1686. [J']offris de surcroît 800 L.

Août. Le 6, je fis donation ci-contre en vertu de laquelle il [l'Hôpital] a reçu.
Donation que j'ai faite à l'Hôpital de Bourg de ma maison sous les Halles avec 3 000 [livres] à prendre tant sur les principaux quâges [= quartiers de gages] échus et à échoir de quelques uns de mes débiteurs à la charge de quelques messes, ce qui a été accepté par les administrateurs comme appert par acte du 6 août r[eçu] Scavay not[aire] à Bourg [non chiffré]

Septembre. Quiny Malmon par Comtet 120 L.
Bouchard Franliac par Palordet 60 L.

1688. [J'ai] offert par Nicolas à Bruchet pour [l']Hôpital, en octobre, comme à f° 13 aux charges [qui] y [sont] désignées 13 000 L.
Hôpital de Lyon, voyez f° 41.

F° 38

[COMPTE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION, LYON]

	G.	D.
1685.		
21 jan[vier] Avoir. Pour Richard, cordo[n- nier] pour retraite 6 L. dont j'ai tenu compte sur louages qu'il me devoit en 1684.		
Mardual, prêtre d'Ainay [suit un gri- bouillage] 3 L.		

Congrégation de la Mission de Lyon:	
Richard cordo[nnier] doit	8 L.
Ruffé, supérieur, doit pour dépôt à lui, par Nicolas, remis	3300 L.
1688. Ruffé a r[eu] en dépôt par Nicolas le 1 mars	3000 L.

[COMPTE DES MISSIONS
ÉTRANGÈRES, PARIS]

Missions étrangères de Paris, doit pour ports	3 L.
1685. Avoir du mois de mai 1682, reçu pour Jacob Passaut	7 L.10
Mars. Pallu est arrivé de Rome le 5 et est parti le 9. Nota: Jacques-François d'Apchier de Langat abbé et Demoiselle Chiliaget de Clasare.	
Avril. Pallu doit pour prêt à lui fait comme [à] f° 30	88 L.
Avril 21. Ledit écrit qu'il a remis 8 livres 10 sols à Calloët de Querbrat.	
Septembre. 1, entré aux Missions étrangères et sorti le 13. [J']y pris 43 repas avec Da- vid [Delassaud].	
Décembre. Envoyé à Mgr un Psautier avec diverses autres curiosités, estimé	25 L.
1686. Demeuré un mois de septembre aux Missions étrangères, pour lequel je dois	30 L.
Avril. Pour port de lettres de Rome de l'évêque de Merdin par Brisacier ³⁰	1 L. 10
21 mars. Fermanel ³¹ a passé ici et logé [à Lyon] allant à Rome.	

³⁰ Prêtre des Missions étrangères, à Paris, en étroites relations avec Mme de Maintenon et Saint-Cyr.

³¹ Prêtre des Missions étrangères.

[COMPTE DE JUENIN]

- 1684.** Juenin, curé de Plantay, doit comme à Grand-Livre f° 14 100 L.
 Avoir du mois de **septembre** pour 4 bichets d'avoine³² dont [je] ferois présent.
Décembre. [J'ai] transporté [= transféré] sur Pouget, le dit [étant] débiteur, comme à f° 30 60 L.
1685. Novembre. Reçu de Juenin 22 livres plus en juin 1686, 18 livres 40 L.

[COMPTE DE MICARD]

- 1686.** Micard de Lagnieu³³ doit à Pierre José Paillar[d] pour advenue de marchandise mise en son fond[s] comme à f° 38 41 L. 5

[COMPTE DE MARTIN, DEMOISELLE]

- 1684.** Martin, Dle [Demoiselle] de la Charité de Bourg doit, en octobre pour 2 paquets red [= remèdes] 22 L.
Mars 29. Bruchet, par la dite, pour les pauvres honteux, par mois de distribution XII
1685. Du **24 mars**, la dite a acquitté tout ce qu'elle me devoit en payant seulement 18 L.
1687. Du **21 mai**, pour sirop violat³⁴ qu'elle m'a envoyé une bouteille..... [pas chiffré]

[COMPTE DE SEVER]

- 1685. Avril.** Sever curé [de] Givors,³⁵ pour lui [j'ai] remis *Trésor clérical*, 4 [exemplaires en] blanc³⁶ pour corriger et faire no-

³² Le bichet de Lyon valait le minot de Paris, soit environ 39 litres.

³³ Ain, arr. de Belley.

³⁴ A odeur de violette.

³⁵ Rhône.

³⁶ Il ne s'agit pas exactement d'exemplaires non reliés, mais des épreuves d'imprimerie avec de larges marges.

tes [en] addition.

Plus métho[de] actuelle de faire [le] cathé[chisme] [à] St-Nicolas [du Chardonnet]. Dubel[l]ay: Domii hoeti festival.

Novembre 1685. A rendu le dit livre.

[COMPTE DE PAILLARD]

1686. Septembre. Paillard m'a remis en dépôt 39 louis, [je] dois toute [la] pro[vision].

Avoir du **21 septembre** pour 39 louis d'or qu'il m'a remis, autres 9 louis que j'avais comme au grand-livre f° [pas indiqué] et ci-devant

551 L. 10

Novembre 26. Livré au dit pour faire [une] balle de mercerie, 11 louis d'or.

Novembre 29. Plus reçu, pour le dit, déjà [indiqué] pour Micard pour marchandise

16 L.

Décembre 1. Voyez billet que j'ai mis en la bourse des dépenses du dit Mr Palar [= Paillard].

1686-1687. Micard lui doit pour avance

41 L. 5

Il m'a laissé en mars 38 louis d'or J'ai tiré de la dite bourse 38 louis qui y étoient, plus [ce] que je dois les dernières années. Il ne me reste du dit dépôt que 35 louis d'or.

Le dit Paillard, du dernier mars 1687, à lui, par moi [j'ai] livré comptant 76 livres 5 sols et [il] ne me reste entre les mains que 35.

Entre les mains en avril 1687, que 35 louis d'or que je lui dois, voyez Grand-Livre et journal de caisse.

Payé au dit en juillet-août 3 louis d'or, partant [il] ne reste que reçu, 1er septembre

345 L.

[COMPTE DE CURTIL]

- 1684** [sic]. **Mars.** Curtil Procureur fils. Greffe de l'Off[icialité] que je lui ai fait bailler sur l'offre d'en faire gratuitement mon affaire.
- 1683** [sic]. **15 mai.** Procuration reçue Perrichon pour agir et recevoir ag [= argent] de quelques débiteurs.
- 7 juillet.** Conventions de Chevrier de Monrev [= Montrevel] que je lui ai envoyées.
- 1685.** Avoir. Livre de compte de quelques débits que je lui ai envoyé[s] par Péli-sier pour en exiger les arrérages ce que j'ai vérifié par Nicolas en novembre 1686.
- 1686. Août.** Livre de compte nouveau à lui remis par Nicolas pour exiger n[ou]vel [arrér]age.

F° 39

G.

D.

[COMPTE DE BAUDINET,
PROCUREUR]

- 1682.** Baudinet, procureur de Dijon doit, en reste d'avance par moi à lui faite au procès contre Porlerat comme [il] appert par sa lettre du 26 juin 1682 49 L. 18 sols
Porté à son compte des menues dettes à f° 31. [non, mais f° 30 G et 39 L. 18s.]
- 1684.** Avoir, pour les vacations du procès contre le sieur Delorme, curé de Saint-Sulpice,³⁷ jugé le 3 juillet plus autres va-

³⁷ Ain, canton de Montrevel.

cations chez Chevrier, et quelques ports de lettres	[pas chiffré]	
1685, juin. J'ai chargé d'intervenir à procès des curés de Sat[h]onay ³⁸ et Royliat ³⁹ qui ont fait promesse de garantie sous la garantie verbale de Monseigneur.		
[COMPTE DE VACHOT]		
1688. Vachot, charp[entier] de Lyon doit, par sa promesse	15 L.	
Avoir pour quelques pried [= prie- Dieu] qu'il a faits pour [la] communauté St-Charles		[pas chiffré]
Septembre. A lui, ci montant livré	6 L. 30 sols	
1689. En janvier		
1689. Pour ronds de tab[le] sur guéridon, ais de bibliothèque		[pas chiffré]
<i>Le dit Vachot a cédé pour aumône ce qui pourroit lui être dû.</i> ⁴⁰		
[COMPTE DE BRUN]		
1682. Brun, official de Bresse par promesse	60 L.	
1684. Pour retrait de Mr Noël à la Mission [= Lazaristes] 1 manteau long, soutane étamine [du] Mans	5 L.	
Avoir pour vacations à lui dues de par Guichenon et que j'ai reçue[s]. Au dit [Brun] vacations à lui dues de par Martin, curé de Montagnieu. ⁴¹		
1685. Manteau et soutane [de] serge [de] Nîmes usés donnés à [séminaire] St- Charles.		

³⁸ Rhône.

³⁹ Est-ce Royas, Isère?

⁴⁰ C'est l'exécuteur testamentaire qui a ajouté de sa grosse écriture ce qui est en *italiques*.

⁴¹ Ain, arr. de Belley.

Mars 19. [Noter] qu'il [= Brun] a remis à David		6 L.
Mars 20. Que je lui ai rendu pour David ..	6 L.	
1686. Février. Pour montant de ce que dessus, sa dernière quittance compris[e], pour ce[la]		65 L.
Octobre. Crucifix grande image [venant de] chez Demasso, par David.		
1689 [Noter] qu'il [Brun] a payé à Debely pour église de St-Denis ⁴² sur mon ordre à Caton sur mon ordre		12 L.
Du reçu par [le] curé d'Ambronay, par Sparon, dont [j']ai tenu compte le 4 mai d'autre part ci-contre		4 L.
	16 L.	
[total]	87 L.	87 L.

[COMPTE DE BOUCHOUD]

1685. Bouchoud, chantre de Pontd^x [= Pont de Vaux]⁴³.

Mai, 25. Pour 6 oranges [du] Por[tugal] plus 1 livre [de] raisin [de] Damas

1 L.

Octobre. Avoir pour reçu du dit douze bouettes [= boîtes] consignées dont il m'a fait présent.

Novembre 21. Renvoyé par Soulier, au dit [Bouchoud] la montre qu'il vouloit échanger.

1686. Février. Tabernacle de Manziat, commission qu'il m'a baillée et pour ce[la] doit, f° 39 [ci-contre]

200 L.

20 avril. Reçu du dit Bouchoud par Basset pour tabernacle [de] Béreysia⁴⁴

200 L.

⁴² Dans l'Ain.

⁴³ Ain, arr. de Bourg.

⁴⁴ Béréziat, dans l'Ain, canton de Montrevel.

[COMPTE DES REMÈDES]

1685. Avoir du 1er février pour restant de 12 paquets de remèdes dont Mgr m'avoit avancé l'argent, desquels il en est resté trois	33 L.
Remèdes de Paris que Mgr m'a dit de bailler. Doivent:	
Mars 2. Hôpital de Lyon: [j'ai] délivré a [l']économe un paquet	10 L.
Martiat, curé de Coligny, ⁴⁵ à lui, ci-devant remis gratis un paquet	2 L. 10
Mars 29. Curé [de] Coligny a livré d'un ancien paquet	7 L. 10
Juin. Baudran, vicaire [de] Solaise ⁴⁶ pour Leroud, paquet	20 L.
Juillet 6. Marcil[il]y, 3 livres, grac fte [= grâce faite] Marcilly reçu par Bon[ne Painblan]	[pas de chiffre]
1686. Pont de Vaux, à l'Hôpital, par Bouchoud, délivré en novembre un paquet	10 L.
Mission Saint-Lazare pour Marboz, ⁴⁷ délivré en novembre un paquet	10 L.
1687. Ambierle, ⁴⁸ livré pour partie d'un paquet	5 L. 12

[SUITE DE REMÈDES:
BOUILLIET, DARÈTE]

1684. BOUILLIET, perruquier de Lyon, du mois d'avril, pour un paquet remèdes qu'il lui reste comme à précédent Journal f° 36	11 L.
11 mars. A lui remis par Nicolas, en dépôt à Darète 4 baquets ⁴⁹	200 L.

⁴⁵ Dans l'Ain.⁴⁶ Osère, arr. de Vienne.⁴⁷ Ain, canton de Coligny.⁴⁸ Loire, arr. de Roanne.⁴⁹ Richelet définit le «baquet» comme mesurant un pied de haut et un pied et demi de large.

- Mai.** Un ballo[t] onguent divin par Bonnepainblan.
- 1685.** Le dit [Bouilliet] pour Darète trésorier de l'Hôpital sous le nom de Castelber [mandataire] doit par promesse dont il a la promesse faite en juin 2334 L. [sic]
- 1686. Juin.** Avoir pour remise à Darète sous le nom de Castelberg, Darète débiteur ci-contre comme à Grand-Livre de compte 2334 L. 10
- Novembre 25.** Promesse de Darète, laquelle promesse qu'il a remise à Nicolas pour un paquet remèdes à lui cédé, lapris [= il l'a pris] 11 L.
- 1687.** Blanc-seing de moi à lui remis comme à f° 10.
- 1689. Juin.** A lui remis par Nicolas pour l'établissement d'élèves pour Saint-Charles.⁵⁰ 8000 L.

F° 40

[COMTE DES HÉRITIERS D'ARCHIER]

- | | G. | D. |
|--|--------|-------|
| [1685] Février. Héritiers d'Archier, prêtre du diocèse du Puy, doivent par Go[u]riou A Curtil, frères et autres, pour voyage c. Sulte[?] | 291 L. | |
| Avoir pour dépôt qui m'a été remis par N. de l'ordre de Sa Gr[andeur] pour distraire aux héritiers dudit [Archier] et porter aux pauvres et [à] l'église St-Marce[l] comme à f° 3: | | 11 L. |
| 33 louis à 11 livres = 363 | | |

⁵⁰ Il s'agit de pensions pour séminaristes. En fait c'est un capital rapportant 400 livres annuelles correspondant à la pension perpétuelle de quatre élèves-maitres d'après les testaments de Démia.

1 quadruple, 22 livres plus 2 louis=	22		
2 écus blancs	=	27	
	total	434	434 L.
26 mars. Au dit [Curtail] remis à Bourg		4 L. 10	
26 dudit [mois] Gouriou dont a [été] écrit de rester au Puy en semaine pour faire cette distribution.			
28 avril. Au dit Gouriou, remis encore voyez lettre de Lanta[ges] du 20 du dit [mois]		9 L.	
	[total]	315 L. 10	
1686. Aux dits héritiers, par Lambert, vicairre de Saint-Christophe, ⁵¹ du reçu de surplis		7 L.	
Juin. Que les parents du dit d'Archier sont à Roche en Renié [= Regnié]. ⁵² V[oyez] vicaire [de] Saint-Christophe.			
Juin 6. Surpelis [= Surplis] reçu par Dusoileil, appartenant au dit d'Archier estimé			7 L.
Reste du dit, qui est dû, 118 livres 3 sols en décembre 1685			118 L. 3 sols
Nota: Celui à qui on remettra les 118 livres restantes, il faudra qu'il promette de me garantir de [= contre] recherches envers et contre tous.			
1688. A Gouriour [sic] pour [et] par Mr Lantage[s] livrer aux parents du dit le 22 octobre dix louis d'or du testament		112 L. 10	
Ci-contre porté à église [St-]Marcel		6 L. 03	
1688. Le 22 octobre il ne reste que 6 L. 3 sols payables à l'église Saint-Marcel, f° 31 .			6 L. 3
	[Total]	441 [sic]	441 [sic]

⁵¹ Rhône, canton de Monsols.

⁵² Rhône, canton de Beaujeu.

[COMPTE DES MESSES A AINAY]

1684. Ommissions ⁵³ d'Ainay jusqu'au 1er janvier 1685: messes	51 L.
1685. Messes me doivent à Ainay depuis le 1er décembre 1684	11 L. 12
Mars, le 31 [j']ai dit des messes jusqu'au dit jour inclusivement pour f° 51 [cf. ch II § 1].	
Avril, 1er, pour messes que j'ai fait dire à Ainay	moi
1685. Ommissions ⁵³ d'Ainay depuis janvier jusqu'au dernier avril m[esses]: 17	4 L.
En mai, 5 messes, juin, 2 messes, [total] 7 ..	2 L. 14
Juin. Reçu de Derive[r] rapporté à f° 51, voyez-le [cf. ch. II § 1]	66 L.
1685. Décembre dernier, par compte arrêté demeuré quitte entièrement.	

EMPLOIS ET MAÎTRISES A REMPLIR⁵⁴Vicaires: Villard,⁵⁵ Saint-Baudille⁵⁶Maîtres: Roquefort, Villebois⁵⁷

[NOTES RELATIVES A NICOLAS]

- 1685. Mars.** Nicolas, prêtre de Lyon résidant à St-Charles, pour promesse de Vignon qu'il a rendue.
- Juin.** [J'ai] remis encore les promesses de Vignon, pen[sion] Estival, qu'il m'a rendues.
- 21.** Procuration générale que je lui ai passée, reçue Gros [notaire] pour faire aff[aire].

⁵³ On constate que Démià écrit omission avec deux m. Son «Traité d'ortographe» préconise pourtant la simplification. C'est que Furetière et Richelet constatent l'usage de «obmission», mais tandis que le premier ignore en 1690 la forme «omission», Richelet, Champenois d'origine comme J.B. de La Salle, préfère cette dernière.

⁵⁴ C'est écrit au crayon, peu lisible sur le manuscrit. C'est en réalité un complément de l'Agenda, cf. chap. X.

⁵⁵ Villars-les-Dombes, Ain.

⁵⁶ Isère.

⁵⁷ Dans l'Ain.

Baillé chemises, bonnet, chapeau comme [étant son] déb[iteur].

1686. Janvier. [Je lui ai] confié ma cassette où sont tous mes titres, papiers, livre de compte avec le secret de mes affaires qui, du depuis, ont été transférés en la garde-robe dont [je] lui ai laissé la disposition entière pour sa probité.

Septembre. [Je suis] allé à Iri[g]ny,⁵⁸ en sa maison de campagne et [y] ai demeuré.

F° 41

G.

D.

[COMPTE DE SAINT-NICOLAS- DU-CHARDONNET, PARIS]

1685. Août. Avoir que Mr Polet,⁵⁹ a été chargé d'acquitter à Colombet, Principal de Bourgo[gne]⁶⁰ pour 40 repas que, sans moi, que David y a pris pendant le séjour que j'ai fait à Paris, dont, pour ce, [j']ai offert de payer [les] gages de maître d'école des pau[vres] à Saint-Amour⁶¹ pour un an moyennant qu'on le nourrit, [ce] pour quoi je ne dois que pour 8 jours [de] séjour à St-Nicolas [du Chardonnet]
[J'ai] prié d'envoyer [des] bons sujets pour aider à la direction de Saint-Charles [à Lyon].

28 livres

J'ai promis verbalement.

Septembre. Saint-Nicolas du Chardonnet de Paris doit par Mr Polet, Préfet du séminaire, pour dépôt, par moi à lui remis,

⁵⁸ Rhône, canton de Saint-Genis-Laval.

⁵⁹ Supérieur du séminaire et communauté Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

⁶⁰ Collège de Bourgogne à Paris.

⁶¹ Jura, arr. de Lons-le-Saunier.

tant pour charités que pour Colombet
 comme à f° 30 44 L.
 Polo[t],⁶² Pil[l]on sont les deux autres su-
 périeurs de ce séminaire qui m'ont pro-
 mis d'envoyer addition des «Sentences»
 de Bo[u]rdoise pour faire imprimer ad
 mess. de chass... repuissi... an... ecce sa-
 cerd. ano.

Décembre 9. Marquot passa à Lyon pour al-
 ler à Montpellier.

[COMPTE DE SAINT-SULPICE,
 SAINT-IRÉNÉE]

1685. Saint-Sulpice, Saint-Irénée.

Décembre. Compagnon, maître d'école des
 pauvres de Saint-Sulpice de Paris doit
 pour un ballot à lui adressé pour rendre
 à adresses: Jolly chantre, Vateblet,
 Bert[h]e, Duriat, Gobinet, Pourlier,
 Féret, Brisacier, Gillot, Colombet,
 Montigni, Godinot, Despon, Corbon,
 Vianet, Sansiergue [= Chansiergues].

1686. Avoir du mois d'avril que ledit Com-
 pagnon a distribué les papiers et livres
 contenus au ballot ci-contre aux adres-
 ses y désignées.

[COMPTE DE POLAT,
 FEMME DE MENUISIER]

Polat, femme de Barbier, menuisier de Lyon
 doit:

1684. Pour charbons, argent 50 sols, plus
 sur gage de lampe, crucifix etc.

Avoir pour lampe qu'elle a mise en ga-
 ge, 1 crucifix étain, une Notre-Dame

⁶² SCHOENHER, *op. cit.*, distingue nettement Pollet et Polot.

- [en] bois doré 1 coffret petit écritoire et une bague.
- 1685. Décembre 10.** Livré à sa fille 30 sols
- 1686. Janvier.** Livré à ladite fille 10 sols 6 deniers
et le coffret et bague ci-contre.
- Février.** Cadre de catalogue d'école Saint-Charles peint.
- Mars.** Statue de St-Pierre en relief qu'elle a mise en gage comme ci-contre.
Prêté sur statue de St-Pierre 3 livres
- Mai.** Pour un cadre noir de St-Charles et raccommodage de deux autres.
A la dite [Polat] lors du mariage de sa fille, livré 10 livres
[D'une autre main, de l'exécuteur testamentaire très probablement:]
- 13 février 1691:** à elle rendu 2 chenets, 1 écritoire, 1 chauffe-lit et 12 livres 10 sols pour solde du travail fait pour Mr Démia.

[COMPTE DE MAZUIER]

- 1686.** Mazuier, curé [de] Rosay⁶³ doit à Marie N. [= Masuier]; [il] a promis par obligation sous le nom de Faver du mois d'avril 400 L.
- Avoir du **27 mai**, [noter] qu'il m'a remis acompte, A.M.⁶⁴ débit[rice] en ce[la] v[oyez] f° 6 22 L.
- 1687. En décembre,** livré à Marie Masuier acompte des dites 22 livres: 3 livres. Partant, A.M. ne reste que 19 L.
- 1688.** Colombet, pour le dit [Masuier] a

⁶³ Jura, arr. de Lons-le-Saunier.

⁶⁴ A.M. désigne bien Démia comme receveur mais on peut se demander s'il n'est pas un prête-nom pour la congrégation mariale des Jésuites animée par une Aa florissante dont il est lui-même membre discret.

payé comme à f° 12 et 44.

En juillet , le dit Colombet, en promesse et comptant a payé	178 L.
Pour grâce faite du surplus pour solde rapporté à f° 44, 200 L. Total	400 L.

[COMPTE DE PINET]

1686. Pinet, curé de Replonges⁶⁵ en acquit de partie d'extinction de pension sur sa cure, présent fait par Viber, argent prêté au dit etc. doit 135 L.

Nota: qu'il promet verbalement de bail-
ler annuellement à la Communauté St-
Charles la pension du dit Viber qui est
[de] 30 livres s'il [Viber] le [Pinet] faisait
quitte [de] la somme qu'il lui devoit et
[d']éteindre [la] pension pour 60 écus.
Ce que je fis.

1686. Av[oir] du **19 août**, qu'il m'a livré
comptant à Baugé⁶⁶ 39 L.
Du dit [Pinet] pour chemise qu'il m'a re-
mis[e] [rien]

[COMPTE DE LEBRÉ]

1686. Lebré, cure de Sainte-Julie,⁶⁷ compte
doit à A.M. [rien]
Avoir pour reçu le 12 d. [décembre] de
Mgr l'archevêque comme à f° 43 34 L. 10

[COMPTE DE PAILLET]

1687. Paillet, sculpteur de Lyon, doit pour
argent pris en avril, f° 8 29 L. 3
1er mai. A la dite Paillet 6 livres, plus à sa fil-
le 30 sols 7 L. 10

⁶⁵ Ain, canton de Bâgé-le-Chatel.

⁶⁶ Bâgé-le-Chatel prononcé Baugé.

⁶⁷ Ain, canton de Lagnieu.

Remis 6 chand[eliers] bois doré, Notre-Dame [peinte en] blanc, prix arrêté à .	24 L.
Deux chasses de reliques, estimé[es]	12 L.
[COMPTE DE L'HÔPITAL DE LYON]	
Voir suivant l'arrêté de compte du Journal de 1684, f° 47	171 L.
1685. Hôpital de Lyon doit pour images crucifix pour lits des rangs, que j'ai payé à Demasso, et pour éclairage	104 L.
1686. Septembre. Pour 4 bouteilles de tisane partire [= particulière] pour moi	1 L.
Pour deniers d'av[ance] pour Treffo [Treffort], ⁶⁸ par Darète comme à f° 7 ..	00
1687. Pour deniers d'av[ance] pour Bourg, [je suis] incertain si j'ai rendu en icelle [ville]	23 L.
Juin. Pour cartons 15 livres. En novembre 1688, pour bust[e] Saint-Charles à d[o]rer 40 livres	55 L.
1688. Du 1er novembre pour deniers d'avance pour Bourg	46 L.
1689. Le 21 juillet, pour deniers reçus d'avance pour Bâgé par Bocho	45 L.
Pour au[tr]e buste de Saint-François envoyé le 29 juillet, f° 61	30 L.
Simon, sculpteur, par Odéono livré le 15 septembre	5 L.
[total]	286 livres

⁶⁸ Ain, près de St-Etienne-du-Bois.

F° 42

[COMPTE DES ÉCOLES]

1686. Janvier. Ecoles doivent:

	G.	D.
5. Aux courriers, pour étrennes à la confrairie	3 L.	
Étrennes à divers particuliers, amis, enfants des écoles	32 L.	
A Arnaud, trésorier, remis	56 L.	13
Sabots délivrés aux enfants 56 à 24 [sols] la d[ouzaine]	5 L.	17
20 et 21. A S[oeur] Marie, de Paris, en différents temps	6 L.	
31. Vialié, maîtresse écrivaine [sic] pour école [des] fil[les] riches, nouvelles ⁶⁹	14 L.	
Février 18. Perbost, par Saget, qu'il a livré à Toulouse	30 L.	
25. Aumônes pend[ant] carnaval et prix ...	25 L.	
Mars 15. A Nicolas pour la visite des écoles du B[e]aujolois	22 L.	
Mai. Images [de l']Enfant Jésus et [de] Saint-Charles, 4 feuilles, 24 de Popona[r]. Audifret, aumône comme ancien maître pauvre	1 L.	
Mai. De Vignon, 33 livres, savoir pour coaté [= Communauté St-Charles], reçu 22 [livres] et pour écoles		11 L.
7. Mr Servajeau, prêtre de Renaison ⁷⁰ âgé [de] 30 ans est mort à Montbrison, légalement [= ecclésiastiquement] et en bon maître d'école. Il avait été élevé à St-Charles. Je lui fis [= fus] son parrain		

⁶⁹ Sans doute faut-il comprendre «nouvelles catholiques» ou ayant abjuré le protestantisme. En effet, on ne voit pas pourquoi Démiat financerait une maîtresse d'école ne recevant que des filles «riches».

⁷⁰ Loire, arr. de Roanne.

à cause de son bel et bon esprit, et talent parler [= particulier] qu'il avoit pour les écoles. Il quitta la cure de Jas⁷¹ que Mr Mora lui avoit baillé étant soud[ia]cre] pour retourner aux écoles.

Juin. Meximieux, ⁷² par Galian, pour école de Gajet	22 L.
Crétin, de Cusau [= Cuiseaux], ⁷³ maître à Saint-Chamond ⁷⁴ mourut en faisant l'école des pauvres le 20 février 1686. [J'ai] porté le dit compte brouillard au livre de compte particulier pour les écoles et séminaire St-Charles à f° 2. A été arrêté et reporté au Grand-Livre. [le].	
1er juillet 1686.	
Ecritau des écoles ⁷⁵ pour 7 [écoles] à Demasso	11 L.
Juillet 1686.	
21. Tarare, ⁷⁶ école de Jalavande, pour argent prêté	3 L.
Septembre. Au dit, et pour la maîtresse	5 L.
A divers particuliers 5 livres plus 30 sols plus 5 livres plus 3 livres 10 sols [total]	15 L.
Avoir du mois de septembre, principaux papiers des écoles que j'ai remis par N. à Mr Arnaud pour dresser un Grand Livre de compte par débits et crédits.	
Novembre. A NN. 9 livres plus pour provision de bois et charbon [total]	45 L.
29. En l'anniversaire de Mgr le M ^{al} , ⁷⁷ par Launay	6 L.

⁷¹ Loire, canton de Feurs.

⁷² Dans l'Ain.

⁷³ Saône-et-Loire, arr. de Louhans.

⁷⁴ Dans la Loire.

⁷⁵ Il s'agit d'enseignes pour les écoles.

⁷⁶ Rhône, arr. de Villefranche.

⁷⁷ Maréchal de Villeroy mort à Paris le 28 novembre 1685.

Nota: que dans le Journal de caisse [il] a été rapporté la recette et dépense concernant les dites écoles de 1688.

F° 43

[COMPTE DE L'ARCHEVÊCHÉ]

	G.	D.
1686. Archev[êché], compte doit: pour montant d'arrêté en octobre comme à f° 35	212 L.	
Avoir pour reçu en septembre 1684 tiré, ci, à <i>Journal</i> f° 35, moi débiteur en ce[la] pour fonds des saisies faites contre moi par Delorme curé [de] St-Sulpice, Dombay etc. comme [il] appert au livre de compte particulier d'aff[aires] d'archevêché dressé par Nicol[as]		800 L.
Réparation d'audit [= auditorium] d'offalite [= d'officialité] de Bourg comme à f° 61	23 L. 15	
1686. Septembre. Dechan curé jadis de Roman[s] ⁷⁸ a remis à Pélissier acompte et acquit des frais de sentences: 3 louis d'or comme à f° 8		34 L. 11
Novembre. Nouvelle dépense, plus	21 L. 05	
Décembre 12. Pour reçu de Mgr pour Lebré curé [de] Ste-Julie ⁷⁹ comme à compte particulier, f° 41		34 L. 10
Basset, pour Mgr, pour remboursement de Blanc, missionnaire [Lazariste] à f° 39		11 L.
1687. Mai 22. Visite à Montbrison, Boën etc., déboursé aumônes etc.	110 L.	

⁷⁸ Ain, canton de Chatillon-sur-Chalaronne.

⁷⁹ Ain, canton de Lagnieu.

Louage du cheval de Blanc, missionnaire	11 L. 10	
31. Marcilly ⁸⁰ pour le parachèvement du lambris et raccommoder calice	16 L. 10	
Juin. Priay ⁸¹ pour l'avan[cement] de lambrissage d'église, livré à Gotaret	10 L.	
Novembre. B[e]juvelet <i>Méditations</i>] à 35 [sols] pièce plus <i>Oeuvres</i> de Grenade à [pas de chiffre] pièce	46 L. 2	
Décembre. Ambierle pour aider à estru [= construction] d'église nouvelle	12 L.	
Melin, curé [de] Foissiat, procédure ...	196 L.	
Pour des Busé[e], catéchismes etc., pour présents à ecclésiastiques	180 L.	
Q[ue]vrin curé [de] Montagnat ⁸² pour poursuite de portion congrue payée par Bruc[h]et]	24 L.	
1687 [côté Avoir] Rien n'a été payé		00
1688. 14 janvier. Irigny, Givors, ⁸³ dépensé [par] commission de l'Intendant pour G[ue]rin, à f° 11	17 L. 10	
Février. Pollionnay, ⁸⁴ St-Genis-Laval, ⁸⁵ pour réparation Galla [= Gailliat] ⁸⁶ comme à f° 11	11 L. 10	
Mars 5. Coson pour dépense en avance [de] prix fait, et vacho[t]	6 L. 5	
Avril. Vachot [chanoine], arrêté acompte des visites, coût: sa promesse 15 livres, plus comptant 6 livres	21 L.	
17. Visite de Saint-Etienne que j'ai fait[e]		

⁸⁰ Marcilly d'Azergues, Rhône.

⁸¹ Ain, canton de Pont-d'Ain.

⁸² Ain, canton de Bourg.

⁸³ Rhône.

⁸⁴ Rhône, arr. de Lyon.

⁸⁵ Rhône.

⁸⁶ Receveur des écoles.

avec Mgr où j'ai dépensé et donné	55 L.
Thil ⁸⁷ pour calice que j'ai fait faire, et délivré par ordre de Mgr	78 L. 5
Livres donnés à divers pauvres ec- clésiastiques etc.	140 L.
Pour acquit du compte livré à Mgr en juillet, savoir pour reçu [de] versement: Réparation des prisons et auditoire [= sens d'auditorium] de l'Officialité de Bresse	54 L.
Melin curé [de] Fois[s]iat ⁸⁸ pour infor- mation sursise [= remise] par ordre de Mgr	196 L.
Delorme pour reste d'information	24 L.
Louage de cheval [pour] Blanc, pour 1 des 2 visites	22 L.
Thil: calice, étui et coiffe	78 L.
Dépenses faites en exercice d'ordre [de l']Intendant, à prix faits, dépenses des coisser [= Commissaires ou commis- sionnaires]	182 L.
[Total]	556 L.
Pour ports de lettres, réparation des of- fices forains de Bresse, Bugey, messag- gers et divers autres faux frais. Nota: [il n'a] été rien livré	000
Vieux calice de Thil, a donné	23 L.
Curé de Sainte-Agathe-lès-Boën ⁸⁹ en reste de tabernacle P. Chas. X	10 L.
1689. Ambierle, pour reliquaires, luminai- res, dépense Boq[u]ot	118 L.
Janvier. Intendant, secrétaire par Nico[las] à Gailat pour expédition, réparation	22 L. 10

⁸⁷ Ain, canton de Montluel.

⁸⁸ Ain, canton de Montrevel.

⁸⁹ Ste-Agathe-la-Bouteresse, Loire.

Février. Idem pour autre, un cheval dépense	21 L.
Mars. Bolanchi: casa[que] habit, chapeau, bas etc.	25 L.
Visite d'église pour maçon et charpentier, présent à Gaill[at]	51 L.
Gages pour des vic[aires] de Bolozon et Rignieu[x] ⁹⁰ pour [espace blanc] an[nées] à 2 pistoles an[nuelles]	[pas de chiffre]

F° 44

	G.	D.
[COMPTE DE DEMASSO]		
1687. Février. Demasso veuve, imagère, ⁹¹ par compte arrêté avec elle, son fils et sa soeur, doivent comme à Grand-Livre f° 52	503 L. 5	
12 [mars] Gage de 120 assortiments des Saints du mois, qu'elle m'a remis estimé environ		60 L.
15 mars. [Il] a été porté sur gage de 120 assortiments [des] Saints du mois	60 L.	
1687. Dernier décembre. Au[tre] gage: vieille montre de poche qui est à la Communauté [St-Charles], partie pour images fournies arrêtée à		96 L. 1
1688. Mai. Par arrêté de compte les dits doivent, pour total, comme à Grand-Livre f° 52	563 L. 5	
Juin. Au[tre] partie pour images arrêtée de 27 livres à	26 L.	
Décembre. Pour autre partie pour images de 25 livres 11 sols arrêté à	24 L. 10	
Du 1er juillet 1687 pour arrêté de compte des		

⁹⁰ Dans l'Ain.

⁹¹ Féminin d'imager, marchand, marchande, qui vend et imprime toutes sortes d'images.

parties fournies par la dite [Demasso] depuis le 4 juin 1684 jusqu'en juillet 87	321 L. 10	
[total]	468 L.	
1689. 25 février. Pour solde de compte les dits doivent, f° 13	95 L. 5	
Montant du total arrêté le 21 février pour solde 563 livres 5 sols. Porté ci- contre		95 L. 5
30 juin. Au dit Demasso comptant, pour main-levée de saisie	12 L.	
[COMPTE DE DAVID DELASSAUT]		
1687. Mai. Delas[s]aut David doit en reste de plus grande so[mme] à lui prêtée ci- devant comme à f° 9	25 L.	
Juin. Avoir qu'il m'a rendu le 30 d[écembre] comme à f° 30		11 L. 10
Juillet. Rendu gage de linges qu'il m'avoit remis comme à f° 47.		
Août. Livré pour 1 alphabet petit, grand, ca- téchisme, civilité [pas de chiffres].		
1688. Le 17 janvier, par compte nouveau, doit pour argent prêté comme à f° 31 .	6 L.	
1688. Le 1er juillet, pour solde de compte, après lui avoir rendu ses gages, il a payé		6 L.
Montant du tout	31 L.	31 L.
[COMPTE DE MARIE MAZU(I)ER]		
1686. Avoir pour, en mai, reçu du curé de Rosay, ⁹² f° 6		22 L.
1688. Marie Mazu[i]er, cousine de Bon[n]e [Painblan] doit:		
1687. Pour argent comptant à elle livré le 31 novembre 1687, ⁹³ f° 6	3 L.	

⁹² Rosey, Saône-et-Loire.

⁹³ Cela renvoie à une note de mai 1686, au f° 6.

1688. En juillet , le 11 du dit [mois] par Colombet, de Saint-Amour ⁹⁴	111 L. 5
Promesse du dit Colombet, à mon nom comme à f° 12	66 L. 15
1688. Juillet 25. A elle livré comptant [un] autre écu	3 L.
Août 16. A elle livré comptant pour apprendre à dévider [la] soie	4 L. 10
Septembre 29. A elle par la Bonne	5 L. 6
Octobre 18. A elle comptant	2 L. 4
1689. Janvier 2. A elle comptant pour confrairie et métier	12 L.
Février 29. En arg[ent] et livré 3 livres plus, le 21 mars, 1 L.	34 L.
[total]	200 L.

[COMPTE DES QUINZE-VINGTS]

1687. Pour reçu des ars [= artisans] de Bourg et [du] Trésor en 1687	66 L.
1688. Mai. Quinze-Vingt[s] de Paris doivent pour avancé par Berthe, f° 11	80 L.
Avoir pour reçu de Bourg par Bruchet, tiré du sac 80 livres	80 L. 5
Le tout pour employer aux nécessités [les] plus urgentes des 15-20 [Quinze-Vingts] comme à f° 11.	
Août. Du reçu de Bourg par Bruche[t] [j'ai] tiré sur le dit Berthe	66 L. 5

[COMPTE DE COTON]

1689. Coton, curé de la Chapelle Node⁹⁵ près Louan [= Louhans] doit par compte arrêté le 14 juillet, savoir: 50 livres en acquit de dette de Duchêne, son

⁹⁴ Jura, arr. de Lons-le-Saunier.

⁹⁵ Naude, Saône-et-Loire.

résignataire pour Brunie[r] son neveu et
pour livres 60 L.

[Les lignes suivantes sont de l'exécuteur testamentaire:]

Mr Brunier a fait voir un reçu de 20 livres, de 1683, le dit Coton devant au dit Brunier les meubles de feu son oncle curé du dit lieu, plus le dit brunier a donné 10 livres à Mr Démia qui lui promet de le faire payer par le dit Coton, successeur de l'oncle du dit Brunier.

[Le f° 45g débute par une liste d'aumônes mensuelles à des «pauvres honteux». Il s'agit d'un complément de l'Agenda particulier de Démia. Aussi plaçons-nous cette liste dans le chapitre X. Le f° 45d laisse l'espace correspondant en blanc].

[COMPTE DE BROSSE]

1685. Jacques Brosse, âgé de 13 ans, [a été] reçu céans le 2 novembre 1685.

Pour une casaque, haut de chausse, bas, souliers, bonnet [j']ai payé

G. D.

9 L.

Décembre 23. Casaque [de] droguet, sabot 3 sols.

1686. Obligation que je lui ai fait passer sous le nom de Favre, reçu pour 300 livres, pour tenir en obéissance son fils et dont le tiers en quitte, en tant qu'il me serve bien pendant [pas de chiffre] ans. Etraines [= Etrennes] qu'il a eu[es] au commencement de la dite année, montant

3 L. 14

En mai le⁹⁶ [en blanc] se sauva à Roanne.

⁹⁶ Ici, un blanc conservant son anonymat au «drôle».

[COMPTE DE BONNE PAINBLAN]

1686. Bonne Painblan doit par compte arrêté [le] 28 novembre comme à f° 34 de ce Journal	81 L. 10	
Avoir du 28 novembre pour les gages gratifications etc. comme à f° [31] et sommes [desquelles] demeure quitte f° 34		81 L. 10
1686. Janvier 3. A elle, comptant 3 livres plus prêté fer, bouteilles, 7 claies paille [= paillées] ⁹⁷ vin, tout à elle [livré] comptant	10 L. 10	
Février. Fait lessive, pour ce[la] remis 30 sols outre autres 30 sols; elle m'a passé obligation reçue Laroëre pour		100 L.
Juillet. Prêté le 28 sur sa promesse	20 L.	
Octobre. Nourrie le dit mois par Volu, recuteur à Ainay en mon absence.		
Novembre 8. Prêté par David [Delassaud] .	3 L.	
1688. Obligation qu'elle m'a passée le 7 mars, reçue Laroëre	100 L.	
En plus, à elle donné ce qu'elle a déclaré, outre les dites 100 livres		3 L. 15
1689. Plus, je lui dois, pour m'avoir servi depuis la Pentecôte 1688, jusqu'au 17 mars 1689, qui font 9 mois et 18 io [= jours] que je lui ai payé, savoir 15 livres comptant et 3 livres que je me suis chargé de restituer pour dette aux écoles Le dite Bonne est entrée en service chez Mr Devau.		18 L. 15

[AVOIR DOMESTIQUE, sur f° 45d sans correspondant au f° 45g]⁹⁸

⁹⁷ Démia omet les accents et le verbe «pailler». Celui-ci est en Littre.

⁹⁸ «La Furen» domestique au service de Démia étant entrée chez lui en 1689, ces dates correspondent à l'année 1689.

Juin. Pantoufles vieilles à la Furen.

Juillet. Lachasse doit deux colets, une paire souliers [cuir de] vache, bons, 2 colets, 1 paire chaussures, *Heures* [de] Paris, 1 chapeau.

Août. Dix sols et 9 livres pour un justaor [justaucorps]

10 L. [sic]

Septembre. Vingt-deux sols

1 L. 2

Octobre. Pour la[i]tier

3 L.

[COMPTE DE TOULON]

[Ce compte, entièrement sur le f° 45g, ne compte rien en «Avoir»]

1686. Février 10. Toulon, passementier est entré pour essayer s'il auroit les dispositions pour me servir et [je] lui ai offert de lui faire, tant en gages, que des étrennes, 60 livres savoir, 40 livres de gages et le surplus des étrennes.

Mars 15. Dumont doct[eur?] a baillé pour étrennes 10 sols 6 deniers.

Avril. Livré acompte de ses gages 1 L. 10 s.

31. Au dit, [j'ai fourni] comptant, pour son compte qu'il a gardé 2 L.

Mai 9. [J'ai] livré 30 sols; le 28 juin, 9 livres plus le 21 juillet 30 sols, [voir] f° 15 12 L.

[Total] 15 L. 10

Juillet 20. Baillé congé au dit [Toulon], plus pour frère cordonnier 3 livres 5 sols.

Décembre 28, baillé au dit, comptant pour clôture du compte, 4 livres 10 sols

[Total] 7 L. 10 [sic]

[Total] 23 L.

[COMPTE DE CHOREL]

1685, octobre 1er. Chorel âgé de 15 ans, de Saint-Safo Cha^{el} [= Saint-Sympho-

rien]⁹⁹ est entré à mon service. S'il me sert bien [durant] quelques an[nées], le faire étudier, et outre, lui bailler 18 L. ses étrennes.

Décembre 19. A lui, comptant, par ma permission, [a] pris sur la dépense	18 L.
1687. A lui, comptant, par Perbost, en juin	6 L.
Pour reliquat du compte des dépenses domestiques, au dit, comptant	9 L.
27 décembre. Par Mgr, d'étrennes de Chapon, arrêté [à]	4 L.
1688. Bruchet, étrennes	30 sols
Nota: plat et culer [= cuillères] d'étain fondu[s] [par sa faute], lampe d'huile répandue, 3 f[ioles], fiole d'une cassée.	
Mai 6. Livré par Pierre Jo. pour habits et tabliers	7 L. 10

[AUTRES SERVITEURS]

DUPIN de Valfleury¹⁰⁰ est entré à mon service. [après le 6 mai 1688]

Décembre [1688] SAINT-GERMIN [sic] de Saint-Trivier¹⁰¹ [est] entré le 2 décembre.

1689 PEYRARD, de Firminy,¹⁰² entré le 2 février [est] sorti le 1er mars.

BONIN, entré le 10 mars, sorti en juin suivant.

CHIVILAT, entre le [pas de chiffre] avril, sortie [sic] en juin.

FUREN, entrée le [pas de chiffre] juin.¹⁰³

LA CHASSE, entré le 1er juillet.

⁹⁹ Saint-Symphorien d'Annelles, Saône-et-Loire, canton de La Chapelle-de-Guinchay.

¹⁰⁰ Loire, canton de Saint-Chamond.

¹⁰¹ Dans l'Ain.

¹⁰² Loire.

¹⁰³ Il s'agit d'une servante nommée ailleurs «La Furen» cf. note 98 et index.

F° 46

[COMPTE DES DÉPENSES
DOMESTIQUES]

	G.	D.
1685. Dépenses domestiques, arriéré compte Communauté [St-Charles].		
Novembre 1685. Comme [il] appert par le [compte] particulier dressé par David [Delassaud] et dont l'argent [est] pour être par moi à lui livré, appert au compte de caisse.		
1686. Janvier 1. David, en trois fois	41 L. 7	
Février. A idem	15 L.	
14. [à] Toulon [serviteur] 10 L. plus le 16 livré	20 L.	
26. Au dit pour une pièce par Ollyer [libraire]	40 L.	
Mars, 2 et 14. Au dit livré 30 L. plus 6 livres	36 L.	
1 et 21 Avril. 1 livre 6 sols plus 3 L.	4 L. 16	
Par la Bonne pour la dite dépense domestique par Nicolas	21 L.	
23 [avril] Au dit, comptant pour sel etc.	33 L.	
Mai 11. A Toulon, comptant	22 L.	
18. Boulanger	25 L. 15	
Juillet 25. Parti pour Bourg, et de retour à Lyon le lundi 2 septembre.		
Septembre 3. A Bonne 6 livres plus 5 livres 15 sols plus autres 5 L. 15	17 L. 10	
Octobre 3. [Je suis] allé en campagne présider l'An. ¹⁰⁴		
Novembre 3. A Bonne 12 livres plus 15 L. plus 9 L.	36 L.	
15. A Chorel [serviteur] 9 livres plus	10 L.	
Décembre. Pour bois à pipi ¹⁰⁵ 19 livres 10		

¹⁰⁴ Service funèbre célébré un an après la mort d'une personne.

¹⁰⁵ Inconnu de Richet et de Furetière, ce produit médicinal est défini par Littré: «Bois

sols, et pour 30 voyages charbon 30 livres	49 L. 10	
Boulangier pour pain.		
Boucher pour viande.		
1687. Janvier. Dépenses domestiques, continuation, doit pour celles de l'ordinaire en la dite année, comme au livre de compte de Chorel, valeur		339 L. 11s. 8d.
L'extraordinaire pour habit, souliers etc. comme au dit compte		301 L. 9s. 8d.
comme [il] appert par supputation de David [De]lassaud, dont reste		2 L. 16s. 2d.
Dépenses totales de la dite année monte pour l'ordinaire à 339 livres [et pour] l'extraordinaire 301 livres:	640 L.	
1688. Janvier. Deux louis d'or livrés		22 L. 10
du 16. livré à Chorel		10 L. 10
le 23. livré au dit		11 L. 5
Mars. 1 double pistole et un sou bl[anc]		25 L. 10
29. Livré en deux fois		15 L. 7
Mai, le 1er. 3 livres plus, le 9, 5 livres 12 sols 6 dernier	[rien]	
Juin. En divers fois, livré		27 L. 15s. 6d.
1688. Depuis janvier jusqu'en juin inclusivement monte depuis susdit mois: ordinaire, 8 livres 5 sols 5 deniers extraordinaire 6 L. 10 sols 2 d.	14 L. 17	
Juillet, août, septembre: 4 livres 10 sols plus 5 L. plus 39 L. à boulangier	[rien]	
Juillet, en diverses fois livré		17 L. 2s. 6d.
Août en diverses fois livré		15 L.

néphrétique, arbrisseau de la Nouvelle Espagne que l'on croyait donner à l'eau dans laquelle il a trempé la vertu de nettoyer les reins et la vessie».

F° 47

DÉPÔT OU GAGES A MOI REMIS
DONT [IL] A ÉTÉ DRESSÉ L'ÉTAT SUI-
VANT:

1685. Patène d'argent doré remise par [le] curé de Faramans, ¹⁰⁶ f° 9.	G.	D.
Grand crucifix et Ste-Vierge et St-Jean par Pailliat, sculpteur sur quoi il doit 40 livres comme à f° 2.		
Au dit crucifix d'ivoire petit, avec boîte St-Jean, Carmes sculpteur, sur quoi doit comme à f° 34.		
Linge etc. David [De]lassaud, f° 9 et 36. Sur quoi doit LX livres.		
118 livres restant aux héritiers d'Ar- chier, prêtre, comme à f° 40.		
Tasse d'argent de Cuidard dia[cre] com- me à f° 5.		
Linge, tours de lits, toile, 2 mouchoirs, Fra[nçoise] Blondel f° 5 sur quoi [elle] doit 5 livres.		
35 louis d'or par Joseph Pailliat, f° 7.		
Tour de lit toile, 1 linceul, et 2 mou- choirs Morel. Nota: mari de Franç[oise] Blondel, doit 3 livres comme à f° 5 et 8.		
Coffre basane rouge à Mr Degenas:	8 livres	
Bague d'or, 2 livres [à] Gordan.		
Châsse de reliques [à] Paillet	41 L.	
3 écus d'argent 9 livres [à] Armand	9 L.	
Toile, serv[iette], étain, six louis d'or [à] Duqueroi Henri	9 L.	
Montre [de] poche 12 livres.		
Demasso	34 L.	

¹⁰⁶ Ain, canton de Meximieux.

COMMUNAUTÉ SAINT-CHARLES
SOUS CONDUITE DE NICOLAS
PRÊTRE A EN DÉPÔT:

Mon garde-robe, papiers etc.

Bouillet a en dépôt, promesse sous nom
emprunté comme f° 39.

Degenas a reçu le coffre ci-contre [voir
ci-dessus] en février, qu'il a retiré.

1687. Julien, hôte, doit sur habit de crêpon
et 2 linceuls 11 L. 10
1688. Cuidat a reçu le prix de la tasse ci-
contre [voir ci-dessus] comme à f° 5.
1689. Plat [de] cuivre [à] Chavart 14 L.

[COMPTE DE CARMES SCULPTEUR]

1687 Janvier. Carmes, sculpteur, doit pour
solde de compte comme à f° 34 7 L.

7. A lui prêté comptant 6 livres, plus 9 li-
vres à sa femme le 12, doit 15 L.

[Total] 22 L.

1687. Janvier. Avoir, pour dépôt qu'il m'a
remis: unT [= un tabernacle] et un por-
trait comme à f° 34.

Pour un tabernacle pour Thoirette¹⁰⁷
etc. le 22 janvier 16 L.

Reçu comptant en retirant Christ d'ivoi-
re et médaille 4 L. 10

Pour tableau ci-contre [voir ci-après]
cédé 1 L. 10

Décembre, 1er. Livré au dit [Carmes] par
Humber, acompte du tab[leau] ci-contre
[voir ci-dessus], 6 louis 67 L. 10

Tabernacle pour St-Reber [= Ram-
bert],¹⁰⁸ avec cadre 5 L.

¹⁰⁷ Jura, arr. de Lons-le-Saunier.

¹⁰⁸ Rhône, près de Lyon.

1688. Le 9 septembre, le dit [Carmes] m'a remis pour acompte par sa femme 3 louis d'or		33 L. 15
Le 6 octobre, [j'ai] avancé au dit [Carmes] q[ue] Blanc, curé de Feillens, ¹⁰⁹ doit rembourser	40 L.	
Le 21, prêté au dit [Carmes]	6 L.	
1689. Janvier 13. Reçu du curé de Revonnas ¹¹⁰ pour le dit:		12 L.
Du 8 février, prêté au dit	11 L. 5	
[Total]	124 L. 15	45 L. 15

[L'exécuteur testamentaire a ajouté:]

Payé par Mr le Trésorier des écoles.

F° 48

1687. COMMUNAUTÉ SAINT-CHARLES DOIT:

Août: Cassette de fer, en or [lettres suivantes rayées illisibles]. **G. D.**

1687. Avoir de Dtdis [?] de Janvier, pour reçu de Lafay, obé[di]encer pour élèves, 12 livres du fonds des écoles comme au compte d'icelles à f° 42 **25 L.**

[il n'y a rien d'autre sur f° 48g et 48d]

F° 49

[il n'y a pas de f° 49]

[Le f° 50 est reproduit au chapitre X]

¹⁰⁹ Ain, canton de Bâgé-le-Chatel.

¹¹⁰ Ain, canton de Ceyzériat.



CHAPITRE VIII

PAPIERS BRUCHET

Charles Démia avait le génie de l'organisation et de ce que nous appelons la «subsidiarité». Il savait s'entourer des personnes les plus capables dans chacun des secteurs dont il avait la responsabilité. Bruchet était l'une de celles-là. Il lui faisait confiance et n'hésitait pas à le choisir comme mandataire ou procureur. Aussi, a-t-il dressé l'inventaire des papiers importants qu'il lui avait remis.

F° 66 D

[le f° 66 G est resté blanc]

ÉTAT DES PAPIERS IMPORTANTS QUE MONSIEUR BRUCHET A DE MOI:

1683

19 janvier, obligation de Bizet Chevalié, par expédition, promesse de Magnin pour garantie sur Curti[l].

Aynar, veuf, obligation [sous forme d']expédition.

Dupui c[uré de] Veillet.¹

Février. Aroud, obligation cédée par [le] curé [de] Cey[z]ériat.

Mars. Charité [de] Bourg [avec] Dames, échange de fondation, reçu [par] Rojan, du 21 mars 1685. Rendu.

Octobre. Jouffray, obligation.

Berchet, par curé Sise, promesse. V[oyez] Aynar c[uré].

¹ Le «c» mal formé pourrait se lire «s» ce qui donnerait: «Dupui sur Veillet, c'est-à-dire, garantie de Dupui sur Veillet, de sorte que Veillet serait un personnage et non pas une paroisse.

1684

Métrillot, obligation par extr[ait] et depuis, l'obligation [elle-même] pour acquit contre Boisson envoyée par Mr Mido.

Delagelière.

Defranlieu Ex[pédition].

Levet [de] Chave[y]riat.²

Porterat [bienfaiteur des écoles].

Pointet, Colombet.

Bouchard, transport³ renvoyé pour [le faire] corriger.

Quini Contet, transport reçu [par] Brochet, original.

Brossard hé[ritie]rs, transport, expé[dition].

1685

Juin. La Roussière, obligation, extra[it] par Bertié.

1686

Janvier. Melva contr[t] [de] vente, expédition. Deglariat déclaration sur transport.

Mai, 20. Lonfray, 1ère dette et celle de Daloz, expédition. Gutochat Joffray par [= Gutochat par Joffray].

Novembre, 7. Aynard cède, par Bachou, ce d[ont] il a R[= reçu] le p[rincip]al. Daroud [= d'Aroud], obligation remise à Aynar[d] curé de Jasseron,⁴ f° 11.

1688

Deglariat, déclaration [1°] copie, envoi par la poste, 2° expédition [notariée] le 29 janvier.

Juillet. Demalmon [et] Siguret, copie de transaction etc.

Août. Quini, sac de contrats envoyé comme à Journal f° 11.

1689

La Rou[s]ière [et] Glarin[s] [Contrat] cédé par N. f° 13. Papiers dudit [ont été] remis à Curtil par Nicolas, [f°] 13.

² Ain, canton de Chatillon-sur-Chalaronne.

³ Il s'agit d'un acte de cession, sous-scing privé ou notarié.

⁴ Ain, canton de Ceyzériat.

CHAPITRE IX

BRUCHET ET AFFAIRES DE BRESSE

Les feuillets 67 à 69 présentent les affaires de Bresse en réservant les pages de gauche à ce que Démia a donné ou prêté et les pages de droite à ce qu'il a reçu. Des événements sont également indiqués tantôt à gauche, tantôt à droite. Pour la commodité, les pages de gauche constituent le présent paragraphe tandis que celles de droites formeront le suivant.

§ 1

DONS ET PRÊTS CONSENTIS PAR DÉMIA

F° 67 G

BRUCHET ET AFFAIRES DE BRESSE

1685

11 [janvier]. Bertier, maître de Bourg a reçu de moi pour présent à fre [= faire], audit [Bruchet]: 2 fro[mages?] roc. [= Roquefort?], 3 de Nan[?], 2 bouet [= boîtes]. Colligna, 2 bref. ord. [= bréviaires ordinaires?] pour ceux nef [= neufs].

Copie de procuration pour [le] Recteur d'Hôpital de Bourg pour exiger, sur âg [= engagements] échus et à échoir, 2000 [livres] que recevra Gaillot pour commencer à employer à [des] oeuvres pies.

A Carmes [sculpteur] payé ci-devant pour cadre vernissé pour Bruchet, 9 livres.

Février 19. Ecole de Bourg, enveloppe de 4 catalogues pour prix par Guillermin.

- Curtil, curé [de] Curtafo[nd],¹ requête envoyée par Guillermin.
- 25.** Pour communauté Saint-Charles qu'il a reçu du cu[ré] de Viriat,² 16 livres 10 sols.
- Avril.** Demerieu par David [Delassaud] pour Mouton, cadre, 112 livres.
- Mai.** Devernay, procu[ration] à obligation de Carteron. Nota ledit est arrivé céans et en partit le [pas de date].
- Juin 17.** Obligation de La Roussière et déclaration de Dufaisan, extrait d'icelle lui a été envoyé par Bertier.
- Bouchard par Cuva et Bauregard [= Bauregard?] pour [le] ter[me] [de] Noël, 150 livres
- De Barrière, acompte, a payé 45 livres.
- Dananche[s] de Franlieu [bienfaiteur des écoles], acompte, a payé le 26 janvier 329 livres.
- Bouchard doit par Cl[au]de Palordet: 24
59. 15
-
- 83 livres 15 sols.
- Defranlieu [= Dananches de Franlieu], 62 livres 10 sols.
- Delagelière [= de Lagelière], par Mounier, 41 livres 15 sols.
- Bernou, pour Communauté Saint-Charles, 16 livres 10 sols.
- Métrillot Eusèbe, par Cl[au]de Boisson, 85 livres 10 sols.
- Octobre 27.** Bruchet par Bolliet, voyez ci-contre [= f° 67d]³ L[ivres:] 000-00.
- Novembre 1.** du [= du 1er novembre] d[oi]t par Béri pour Bruchet de Paris 243 livres 16 sols [cf. f° 4g].
- Décembre 24.** Tisseray, 31 pistoles = 341 livres.
- D'arch[evêché, pas de chiffre].
- Nota: qu'il m'a tiré sur son compte 100 livres à prendre sur Terrasson, son fermier [= régisseur] qui, ce dit [= celui-ci] n'a offert de payer qu'en février 1686.
- Du 31 décembre:** ayant cherché l'original de l'obligation de Carteron, Nicolas ne l'a pas trouvé[e]. Il faut se prendre garde à mes autres papiers parmi lesquels elle aurait infailliblement [été] mêlé[e]. Tro[u]vé.

¹ Ain, canton de Montrevel.

² Ain, canton de Bourg.

³ Ce f° 67d globalise, en février 1686, les sommes concernant la période août 85-janvier 86.

F° 68 G

BRUCHET ET AFFAIRES DE BRESSE

1686

Janvier. Doivent: Reliquat du compte arrêté en décembre dernier: 10 livres 18 sols, y compris 100 livres tiré[es] sur Terrasson, son fermier. Mettre à de Glarins [la] copie envoyé[e], voyez f° 67.

Avril:

13. Ledit est arrivé céans avec 1 cheval et deux hoes [= hommes].

19. Ledit est parti pour Bourg avec ses gens.

Bruchet, pour Terrasson, pour eu [= écu] faux, remis audit 3 livres.

Août, 13. Est venu à Enay [= Ainay] et y a séjourné avec son cheval etc. 6 semaines.

Septembre, 20. Pour fermoirs à [= de] 4 vol[umes] dt [= doit] Béviaire, payé à Polat pour ledit [Béviaire] 5 livres.

Novembre. Obligation co vef [= contre veuve] Aynar, de 350 livres. Original qu'il a reçu par Bachou pour cha[que] compte que ledit a fait depuis le 1er juillet dernier jusqu'au 5 décembre, comme au compte dudit rapporté sur G[rand]-L[ivre] f° [pas indiqué], 284 livres 2 sols.

Pour recette depuis janvier 1686 jusqu'au 1er juillet, pour rapporte[r] à Grand-Livre f° [pas indiqué].

1687

Janvier: Bruchet pour reste de Terrasson fermier de Moran[cé] doit pour transport fait ci-devant, 47 livres, plus pour autre transport sur ledit Terrasson fait en x/86 [= décembre 1686], 100 livres, plus qu'il a reçu de la vef [= veuve] Aynard, 400 livres.

Mai: Porterat par Curtil en janvier, 30 livres.

Joffray, pour 2 touraux⁴ vendus, 46 livres.

Compte de Manton pour [g]lage, novembre 1686, 41 livres.

Pour solde du présent semestre 22.5/6 [= 22 mai 86], 665 livres.

Juillet, 10. Dudit, comptant 4 louis d'or pour Porterat[t], 57 livres 10 sols.

⁴ Le prix élimine l'éventualité de «taureaux». Touraux serait alors le pluriel de «tourail», la touraille, selon Littré, étant une cuve à faire sécher le grain.

Colombet, curé [de] Morancé,⁵ par obligation transportée, 22 livres.

Août. Contrats de Ruffin et Ponthus envoyés par Colin pour, par Curtis greffier, poursuivre [le] payement [de l']ilot ci au dos[sier].

Papier timbré renvoyé pour changer.

Décembre. A Devernay prê[tre] pour frais de so[mm]atio[n] dem[andés] à Terrasson, 210 livres.

1688

Pour supplément des hage [= héritages] de Laripe Dalci [?] à Chandelt [?] doit 5 livres 7 sols.

Février, 1er. Arrivée dudit, céans, et [il] est parti le 10 et avec cheval.

Rame [de] papier à lui envoyée, 2 livres.

Juin. Arriva ici le 14 et en partit le 26 dudit [juin].

Juillet. Transact[ion] de Liguret et Malmon, reçu[e] Bochet, copie envoyée.

Août. Sac de papiers contrats de Malmon, Quini, envoyé par Richar.

Novembre. Pour teinture d'un crêpon et satin à [pour] la bon[n]e, par V[otrel] ord[re] Livres: 0.⁶

F° 69 G

[cette page ne comporte que:]

1689

Bruchet, sacristain, doit, à déduire.

[il n'y a rien d'inscrit sur les f° 70 et 71]

⁵ Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône.

⁶ L'écriture n'est pas de Démia mais d'un secrétaire de sorte que le «par votre ordre» signifie: par l'ordre de Démia.

§ 2

RECETTES DE DÉMIA

Le manuscrit est écorné de sorte que le f° 67d n'est pas numéroté. Il débute par l'année 1685 ainsi qu'on en acquiert la certitude en confrontant au f° 4 la ligne qui spécifie: «21 mars, j'arrivai à Bourg». Il s'agit de dépenses payées par Démia assorties de renseignements complémentaires.

F° 67 D

[1685]

Février. Avoir pour solde de compte des six mois derniers, 145 livres 7 sols.

23. La Bompar, pour ledit, 200 livres.

Mars. Réponse à lettre importante remise à Locoy.

19. Par Bissard[on], remis à Nicolas cptab [comptable], 212 livres.

21. J'arrivoi à Bourg.

27. Pour Demesrien et Mouton, cadre, 19 pistoles, et 3 livres avis: 212 livres.

29. Ordre que j'ai donné pour distribuer chaque mois à certains pauvres honteux désignés jusqu'à nouvel ordre, 12 livres.

Gallet, dette de 4 livres 10 sols, tarif porté à Martin pour lesdits pauvres honteux.

Mai. Livres envoyés auxdits [pauvres]: Psaumes en 3 colonnes, *Oeuvres spirituelles* de Bernières, etc. dont [j']ai fait présent.

29. [Noter] qu'il m'a envoyé par Giraudet de Lisle, 16 pistoles [soit] 176 livres. Officialité: dépenses différentes [= diverses] comme au[x] compte[s], savoir:

contre Maffoyl de Versailles 10 livres

interd[it] de Lolme signifié sur les lieux 9 livres

information faite contre ledit delolme et port, 26 livres 3 sols

réparations des prisons, portes 1 livre 15 sols

billet remis pour Malafreta 3 livres 7 sols

[Total]: 50 livres 12 sols [sic]

Sirop violat⁷ 4 livres 10 sols

⁷ Richelet définit le «sirop violat» comme rafraîchissant avec goût de violette.

Cruchet de beurre, port, 1 livre 10 sols

Aumône[s] à: Claudion, Marcelin, Leclerc etc. 7 livres 16 sols

N[ota:] Pour Demassos, pour acompte de planche [imprimé], 11 livres.

- Juin. 23.** Quittance générale. Je [la] lui est passé[e] Reçu [la] gros[se] de tout ce qu'il a géré en mes affaires et [nous] sommes demeurés quittes moyennant 22 livres dont il [Bruchet] se doit charger comme appert à Grand-Livre A Bruchet de Paris par T[h]omé comme à f° 4, 243 livres 16 sols.
Ledit par Bouilliet, 546 livres 16 sols.

1687

Envoyé à Bruchet par [rien d'indiqué].

Copie de contrat de vente de Metra et la déclaration de Glarins sur transport [= cession de biens].

- Août 9.** Obligation contre Ruffly et Ponthus reçue [par] Curtil et Périchon avec autres pièces concernant ladite dette ont été envoyées par Colin Pierre dans un sac audit sieur Bruchet pour, par Curtil greffier de l'officialité, poursuivre la saisie sur la descendance de la veuve Ponthus. Mal placé [sic].

F° 68 D

AVOIR DONT SUIV COMPTAB[ILITÉ]

[1686]

Lettre de change tirée sur ledit sieur Bru[chet] pour Bidal, du reçu par Dufornel comme à *Journal* f° 5.

Avril 16. Reçu, par ledit, comptant, 220 livres.

- 25.** Reçu par Jean Terrasson acompte de 47 livres, ci-contre 50 livres dont lui a été rendu par David [Delassaud] un écu faux, partant ci-tiré [= retiré, déduit].

Juin. Dudit, par Roguet, 30 pistoles [soit] 330 livres.

Maison des Haleu, voyez *Journal* f° 7.

Juillet. Fournitures faites depuis le 30 juin jusqu'au dernier décembre, comme au compte dudit rapporté, 33 livres 6 sols.

Décembre, 30. Dudit, comptant, par Tesseran, 146 livres 16 sols.

1687

- Janvier, 15.** Pour lettre de change pour Corton, tirée sur Bret, 24 livres.
- Mai, 27.** Colombet, curé de Morancé, par Devernay procureur, 37 livres 12 sols.
- Juin, 2.** Terrasson, don fermier et compte, 100 livres pour 2 cruches be[urre] pour Saint-Charles, 9 livres 7 sols. aumônes à école relig[ieuse], pint. [peinture] cirop [sirop] vio[lat],⁷ [aucun prix]. promesse dudit Bruchet, qu'il m'a faite, 400 livres.
- Septembre.** Nota: que Bali-Curtail a gardé l'original de l'O[bligation]. N^a [= nota], l'obligation contre Ruf[f]in-Pont[h]us pour, dans la discussion, [pouvoir] poursuivre mon payement.⁸
- Novembre 12.** Jacquet, adt [= avocat], par ledit et Galet, cha[cun] pour q[uelques] lois 101 livres 5 sols.
- 23.** Terrasson fermier dudit en a[c]quit de tra[ns]p[ort] 50 livres.
- Décembre, 9.** Colombet curé [de] Morancé, par Devernay, 22 livres.

1688

- Janvier, 20.** De Terrasson, 51 livres [plus] 2 et 10 sols pour co[mm]and[es] di[verses], 53 livres 10 sols.
- 29.** Envoyé par la poste, déclaration de Glarin contre Métra, reliquature de l'arrêté de compte de l'an 1687, 61 livres 10 sols.
- Février.** Qu'il a payé à Charel pour lampe ci-contre, 5 livres 7 sols.
- Octobre.** Par catin qu'il m'a envoyé 3 louis, 33 livres 15 sols. [date détruite]. Terrasson, 100⁹ livres.

F° 69 D

[il n'y a que 4 lignes:]

- Janvier, 13.** Avoir à Sachey pour Corton comme à f° 12, 50 livres. Pour solde de compte de l'année der[nière], 67 livres 3 sols.

[il n'y a pas d'inscription sur les f° 70 et 71]

⁸ C'est le payement à Démia de ce qui lui est dû.

⁹ Le chiffre des unités est détruit par une tache d'encre.



CHAPITRE X

AGENDA, OU PROJETS DE DÉMIA

Charles Démià a dressé une liste des démarches qu'il projetait de faire. La plupart du temps il n'indique aucun renvoi. Il est rare qu'il précise une date. Lorsqu'il le fait, le renseignement est particulièrement précieux. Il ne semble pas qu'il ait noté quoi que ce soit au cours de l'année 1689. L'approche de la mort qu'il sent venir en est probablement la cause principale.

F° 50 G

AGENDA GÉNÉRAL

Clerjons [clergeons]¹ de Lyon, vie [= vide,² voyez] coût à établir comme à f° 3.
Catéchismes par les quartiers [de la ville]: bailler explications du catéchisme aux Mrs [= Messieurs, ecclésiastiques] en chaque assemblée.

Hôpitaux pour prêtres invalides.

Filles de la charité dans Saint-Nizier, Saint-Pierre, Séminaire.

Chapelle Saint-Charles à Saint-Michel, [la] doter de 100 livres.

Hôpital général à Bourg: aumône, don [de] Chaveyria plus Garron; fondation de Beost [?] pl[us] 100 pistoles, [f°] 12.

Port[eurs] d'eau béni[te]: convoquer chaque mois pour donner sainte pratique.³

Bureau des écoles: [lui] procurer [la] direc[tio]n générale des écoles [du] diocèse; établir [un] promoteur.

Co[mm]u[n]auté de Soeur Marie de Flan. pour filles vivant en co[mm]un.

Etapas cléricales [à établir] sur les grands chemins du dio[cèse].

¹ Petits clercs, nous pouvons penser aux «petits séminaristes» de jadis.

² Mot latin, Démià utilise parfois cette langue, même en abrégéant.

³ Il s'agit de billets portant une maxime de conduite morale ou religieuse que des enfants portaient chaque mois aux familles.

Laboratoire⁴ pour faire et raco[mm]oder [les] habits [des] pauvres: e[x]posé des Dames.

Ecoles des pauvres par toutes les villes et gros bourgs du royaume. Avis [du] 18 septembre 1685.

Confrairies d'enfants d'écoles pauvres enrôlés [dans celles-ci] après con[fes- sion].

Congrégati[on] d'artisans: [y] renvoyer [= envoyer] les grands enfants sortis d'éco[les].

Compagnie [du Saint-Sacrement] à Marseille: [la contacter] pour faire sortir [les] galériens qui ont fait [leur] temps de co[n]da[m]n[ati]on.

Hôpital [de] Lyon: Règlement [le] concernant [à] faire approuver; Recteurs⁵ fixés [= déterminés], non sujets à avanc[em]ent du mois pour quelques-uns.

Charité [= hospice] [de] Lyon: idem, Recteurs fixés, introduire saint économe à chercher.

Missions [Lazaristes], pour [la] direction [de] Saint-Charles, vide [= voyez] Joli.⁶

Code ecclésiastique – ma[r]tyr[ologie] abrégé.

4 mi[en]n[es] obligations à 20 jou[rs] de séminaire et pour ce[la] payer partie [= facture de] pension.

[Voir] Biviis [illisible] intendant: f[ai]re m[ettre] croix indiquant [les] chemins v[oir] f° 4.

Frères cordonniers, communauté à établir à Lyon. *Ex[é]c[ut]é.*

Préte[n]d[ants]: 4 m[oi]s, ne recevoir qu'à 18 ans et faire faire retraite en habit laïque avant la réception, retraite d'un mois.

Ordinands ou préte[n]d[ants] aux ord[res]: faire faire école au lieu à assigner.

Hôpital de Lyon: quels sont les plus grands besoins pour y employer ci 100 livres.

Bibliothèque cléricale: co[m]me[n]ce[r] à établir dans Bourg, voyez f° 12.

Portraits des prêtres plus illustres du clergé de Lyon: faire faire carte⁷ [f°] 14.

⁴ Au sens étymologique: lieu de travail. Ce sens ne figure ni dans Richelet, ni dans Littré, et pas davantage dans Furetière.

⁵ Ecclésiastiques responsables du spirituel dans les hôpitaux.

⁶ Supérieur de la Congrégation de la Mission, à Paris.

⁷ Faire imprimer sur un carton.

Poli[c]e générale [= règlement général] à imprimer avec les no[ms] des ar-
[chi]prêtres.

Archives ar[chevêché] à faire établir.

F° 50 D

1688. PARTICULIER AGENDA.

Règlement des écoles: faire imprimer.

Trésor clérical: faire réimprimer par Severt comme à f° 12.

Billet pour l'Hôpital de Lyon, de Saint-Grégoire, François de Sales, Saint X^{me}
[= Chrysostôme], comme à f° 12.

Darchier [ou d'Archier] du Puy: payer [le] restant de dépôt comme à f° 40.

Créanciers Montvert doivent me faire décharger des saisies [f°] 12.

Maison du Camo [= Cameau] pour Saint-Charles, [f°] idem [= 12].

D' [doit?] [de] Bourg au Bureau des écoles, [à la] Charité nais[s]ante.

F 35

[Le début du feuillet 35 comporte des adresses relatives aux écoles dont la place est logiquement ici:]

ADRESSES: Thomé, trésorier général des Ecu[ries] [du] Roy, r[ue] Fossés-
Mon[t]martre.⁸

Montigni Servien, rue Poitou près le Calvaire⁹ et [rue] Saint-Louis-au-Marais,
vis-à-vis M. Degevre.¹⁰

Géneti, à Rome, chez Sgr Jean-Baptiste Marini, rue Giulia.

Pal[[]]u ou Lefèvre, à Roe [= Rome] à la Mission [= Missions étrangères].

Paillar, à Paris, île Notre-Dame, chez Mr Defiesau d'Argenville conseiller au
Châtelet, sur le quai [illisible].

Mathon, rue Ste-Croix la Bretonnière près l'église Ste-Croix [à Paris].

Dumons «derrière Saints Innocents» a été rayé], halle du marché [aux] poires,
fruits, [... illisible].

⁸ Elle joignait la Place des Victoires à la rue Montmartre.

⁹ Religieuses du Calvaire.

¹⁰ Cf. HILLAIRET, *Evocation du vieux Paris*, Paris, 1951, t. I, p. 317.

Hyero [= Jérôme] Berté, procureur de remission à Saint-Nicolas à Rome.
 Mazouier, sur la galère Magnanime Saint-Jean, de Mexim[ieux].¹¹
 De Molinet, supérieur du séminaire de Sées, près l'abbé de la Trappe, f° 4.
 Pirouar, docteur, aumônier [du] cardinal d'Estrées à Rome.
 Ziotot, ecclq [= ecclésiastique] près l'Orat[oire de] Marseille.
 Marq [= Marc] de Rodiaz Descoublan, à Arles.
 Louis Monier de Sertitia à galérien sur la Princesse.

F° 40

EMPLOI ET MAÎTRISES A REMPLIR¹²

Baugé [= Bâgé-le-Chatel], Fontaines; ¹³ Vaugneray; ¹⁴ Viriat; ¹⁵ On[illisible]; Fontaine[s],	Liergues; ²⁰ Chevroux; ²¹ 150 livres
Volina: 100 livres et 4 messes; Vil[lieu]; ¹⁶	Lamote [= La Motte d'Aveillans]; ²²
Bény ¹⁷ : 20 livres, 1 messe, religieux minimes; Vénissieux; ¹⁸ St-Trivier Dombes; ¹⁹ André panou [?]	Villemotie[r]; ²³
	Bâgé, 150 livres, enter[rements], bap[têmes];
	Amauri, Vienne; ²⁴ Rignieu[x]; ²⁵
	Picot abbé; Nervieu[x]; ²⁶ Hébrais. Bibost. ²⁷

¹¹ Il s'agit d'un prêtre de Meximieux qui voyage sur la galère.

¹² Ce passage, écrit au crayon parmi les comptes des particuliers, est fort peu lisible bien que photographie et agrandissement le rendent un peu moins insaisissable.

¹³ Dép. du Rhône.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Ain.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ Ain, canton de Coligny.

¹⁸ Rhône.

¹⁹ Ain.

²⁰ Rhône, arr. de Villefranche.

²¹ Ain, canton de Pont-de-Vaux.

²² Isère.

²³ Ain, canton de Coligny.

²⁴ Isère.

²⁵ Ain, canton de Meximieux.

²⁶ Loire, arr. de Montbrison.

²⁷ Rhône, canton de l'Arbresle.

VICAIRES:

Villard²⁸
 Saint-Baudille³⁰

MAÎTRES:

Roquefort, Villebois²⁹

F° 45 G

AUMÔNES OU PENSIONS A PAUVRES HONTEUX CHAQUE MOIS:

Bourg, par Bruchet [et] Martin:	12 livres
Mermier	10
Lebreton	7
Monfolliou	10
Marguin	1
Petit de Baulivre	10
Mabit	10

[La suite est constituée par des comptes particuliers présentés dans le chapitre VII].

²⁸ Villars-les-Dombes, Ain.

²⁹ Ain, canton de Lagnieux.

³⁰ Isère.

CHAPITRE XI

LES RÉPERTOIRES DE DÉMIA

Servant de brouillon et d'aide-mémoire, le petit carnet de Démia, nommé «Journal», comporte de nombreux renvois et des répertoires qui s'éclairent mutuellement. En les groupant ici, on aura un mode d'emploi de l'ensemble des notes et un instrument de recherche. Cela correspond aux feuillets 1, 29, 80 à 82. Voir *Introduction* de la 3ème partie.

F° 1 G

RÉPERTOIRE, voyez aussi f° 29 [ci-après]

Lettres moins usitées: A.E.I.O.V. [= U]. H.K.N.Q.T.

Agenda général	f° 50	Ecoles &	42
Autelets	35	Séminaire Saint-Charles	36
Archevêché compte	43	Images, prix	56
Adresses de		Hôpital	41, 37, 30
quelques particuliers	35	Nicolas [du] Chard[onnet]	
Argenterie, compte	55	Prêtres	33, 40
Aumônes ou Pensions	45	Trésor c[léric]al, compte	57
Archier	40	Ollyer [libraire]	34
Aroud	11		

[Lettres] plus usitées: F.G.L.M.P.R.S.

Favre, Fériellet	33	Nicolas prê[tre]	33
Gages	47	Missions étrangères, Lyon	38
LaSale [= J.B. de La Salle]	10	Moulin	34
Laussautdavi [il s'agit de		Messes	51
David Delassaud]	44	Mazuier	6, 41
Nico[las] du Chardon[n]et	41	Paillet	41

Posat, Pinet	41	Caisse	60
Polet, Polo, Pilon	41	Certes	34
Paillard	38	Carmes [sculpteur]	47, 31
Pélissier	3, 30	Curtil	38
Remèdes	39	Com[m]issions	35
Richar	35	Chardon (neret, St-Nicolas du), séminaire	41
Ruffé	38	Compagnion [= Compagnon]	
Suligniat	5	S[saint-]Sul[pice]	41
Sulpice [St-Sulpice]	41	Coton	37, 4, 44
		Duc, Dereylieu	37
[Lettres] B.C.D. [Très usitées]		David [Delassaud]	3, 44, 34
Bruchet	66	Depance [= dépenses]	
Bone [= Bonne Painblan]	2, 34	domestiq[ues]	46
Baudinet	39	[D]omestique, valet	45
Brun	39	[D]épost [= dépôts]	47
Bouchoud	39	[D]uquéroy	47
Boulliet	39	[D]emontvert	11
Brosse	45	d'Archier	40
Bonnet	37	Demasso	44
Co[m]munau]té St-Charles	36	Dettes menues	30

F° 1 D

1. Que dans la sal[l]e sur les remparts est un coffre [de] noyer qui appartient à celui qui s'en trouvera avoir la clef, comme aussi les tableaux du Saint-Sacrement, [de] Renti.

2. Que le précédent *Journal* commencé en 1680 a été continué et est fini en décembre 1684.

3. Qu'en janvier 1685, j'ai vérifié l'inventaire de mes meubles dressez par N.

4. [J'ai] vérifié l'inventaire de mes dettes actives et passives comprises dans un Grand-Livre in-folio, toutes reconnues par N.

5. [J'ai] confirmé le testament que j'ai revu et examiné devant Jésus père des pauvres.

6. Que dans l'ancien[ne] bibliothèque de Mr l'abbé de St-Just, j'ai établi un magasin po[ur] les pauvres où tous les linges, habits, meubles, livres, im-

F° 1 D

- 1 Que dans la Sale sur le Rempart etc etc
Coffre noyer qui appartient a Coluy qui l'ay
trouvé avoir le Clef Carust. le Tabl. sur le car. Renti.
- 2 que le précédent journal le menu wage bte
a été continue. deors finy a dix doublez bte f
- 3 quey Taux. d'ist Tay varié finy chnt. de ma
maibla droffez par n.
- 4 varié livant. de ma de chose activax
passive compris dans le Grand Livre de
folio. & nomme par n.
- 5 Confirme le testament que Tay de va de
examine devant Tels ptre des pauvres.
- 6 Que dans l'ancien Biblio. de m' lab. d'ist jute
Tay établi 4y Magazins po. les pauvres
ou tous les linges, habits, maib. livres
Trespitions de q. j'y ay apur tous d'ist n'z
po. les Enfant parva plus n'z des pau.
rae de l'ecole.

pressions [= imprimés] etc. que j'y ai à présent sont destinés pour les enfants et parents plus nécessiteux des pauvres des écoles.

7. J'ai payé toutes les menues parties [= sommes dues] faites jusques en l'année présente comprises celles des frères tailleurs Bouche, Bolan, etc., sauf les désignés à la page 30 de ce *Journal* et de mon Grand-Livre.

8. Dans le susdit *Journal* l'on trouvera tout ce qui s'est passé de plus considérable, soit à l'égard de Monseigneur, ou de la Co[m]mun[au]té etc. depuis 1680 jusques en 1684 inclusivement.

9. Mrs Arnaud, Matagrín, Besson, Berton, Gandillon, Chavare, m'ont passé des obligations ainsi que quelques autres spécifiés par mon Grand-Livre ou Mr Nicolas, prêtre, que je ne veux être inquiété aucunement par mes héritiers, que je veux qu'ils s'en rapportent au dire dudit Mr Nicolas prêtre.

10. A[u] f° 50 du présent *Journal* est un état particulier des plus importantes choses à faire et à f° 30 et 31 est un état de certaines menues dettes que je dois, que je veux que mes héritiers payent si Mr Nicolas ne reconnoît pas que je les aie [sic] payé[es].

F° 29

TABLE
DE CEUX AUXQUELS ON A BAILLÉ UN COMPTE CI-APRÈS
DANS CE JOURNAL

A.	Derylieu [greffier]	37	N.	Nicolas pro[cureur]	40
Adresses	Delasau David	44	Nicolas du Chardo[nnet]	41	
Archevêch[é] c[om]pte	Dépençe domestique	46	O.	Olier lib[raire]	34
Autelets	Depost [dépôt, gage]	47	P.	Prest sur gages	47
Archier	Débiteurs	30	Pollat	41	
Aumônes	E.		Pailliet	41	
Agenda général	Ecoles	36, 42	Pinet	41	
Arnaud [surcharge peu lisible]	Emplois	40	Pensions à Pauvr[es]	45	
Argenterie co[m]pte	G.		Q.	Quinzevin[gt]	44
B.	Giron	37	R.	Richard	35
Bon[n]e Painblan	Gages, prest	47	Remèdes	39	
Baudinet	H.		Remontrances Clerg[é]	58	
Brun off[ici]al	Hopitaux Bourg	37	S.	S' Char[les] Co[m]mun]auté	18
Bouchoud	Lyon	41	St Iréné[e] & S' Sulpi[ce]	48	
Bouillet	L.		S. Nico[las] Chardo[nnet]	41	
Bon[n]et	Lasale de Rins	37	Severt	38	
C.	M.		Serviteurs	45	
Cotton	Messes	51	T.	Trésor clérical	57
Créditeurs	Maitres d'Eco[le]	40	Thomé	37	
Certes	Moulin	34			
Carmes sculpteur	Missions	38			
Com[m]issions	Micard	38			
Co[m]mun]auté S. Char[les]	Martin	38			
Curtil	Maziue[r]	44			
D.					
Demasso					
Duc pro[cureur]					

De ceux auxquels on a baillé un compte cy après de son Journal.

<p>Bprie Painblan 3445 addingt 39 run d'fal 39 oncheud 39 omillet 39 onct 37</p>	<p>Lasaled Rins 37</p>	<p>Adresses recherche Carr 35 uiletts 40 archier 45 amanes 50 agenda général 50 argentier copie 58</p>
<p>Colton 37 reditairs 30</p>	<p>Messes 51 autres d'eco 40 oulin 34</p>	

JOURNAL de Démià f° 29. Pour une meilleure présentation, on a omis une grande partie des noms sans modifier les groupes retenus. On notera «La Sale de Rins» ou «Lasaled Rins». Le ms. est agrandi à 122%.

F° 80 à 82

[Le feuillet 80 gauche est resté blanc. Le f° 80d ne porte pas de numéro. L'écriture n'est pas celle de Charles Démià mais probablement de son exécuteur testamentaire]

F° 80 D

Dans [le] portefeuille [les] papiers attachés à la fin sont [les] comptes de dépenses par crédit-débit jusqu'en octobre [16]89,

- plus affaires avec Cruchet
- plus Mémoire sur [le] Trésor clérical f° 57
- plus prix des images
- plus livres achetés f° 55
- plus argenterie d'église, ibidem
- plus messes acquittées f° 51
- plus Agenda général et particulier [f°] 50
- Dépôts ou gages [f°] 47
- Dépenses domestiques [f°] 46
- Comptes des domestiques [f°] 45
- Argent prêté à plusieurs [f°] 44, de messe f° 13

- Dépenses pour l'Archevêché [f°] 43
- Ecoles [f°] 42. Pour dépenses de[s] [écoles] f° 36
- Mémoires particuliers des séminaires et ecclésiastiques [f°] 41
- Affaires des particuliers [f°] 39, 38, 37
- Dettes menues [f°] 31, 30
- Mémoire de tout le Journal [f°] 2
- Mémoire des livres donnés aux Jacob[ins]: Cruchet le demande. F. A.

F° 81 D

[de la même main que le f° 80 on a simplement ceci:]

[ouvrages légués par écrit f° 10

Milet père obligé f° 4

95 [livres] 5 [sols]
12

107 5

108 [livres]
1 [livre] 10 [sols]
6
8
3

110 7

107 5

003 2

110 7

110 17

107 5

003 12

110 17

F° 81 G

[il ne subsiste qu'une portion du feuillet de sorte que les seuls mots significatifs sont écrits en travers:]

A Lyon

N[ot]a: Paulin, m[â]tre à Oul[l]in[s]¹
 Voye[z] Mad[am]e Perrin pour lad[ite] rue.

F° 82 G [F° 82 D est inemployé]

[il ne subsiste qu'une portion de feuillet]

Apporb[ation] du 3 janvier 1678:
 Pierre Claris, Glandèves.²
 Augu[stin] Roux, Froj [= Frogès].³
 Jean-Bap[tiste] Donadej, Glandèv[es].

¹ Rhône, canton de Saint-Genis-Laval.

² Ancien évêché. La ville a été détruite par un débordement du Var et remplacée par Entrevaux, Basses-Alpes.

³ Isère. Ce pourrait être aussi Fréjus, dans le Var, ou Frans, dans l'Ain, car la lecture est incertaine.

INDEX EXPLICATIF
DES NOMS
DE LIEUX, DE PERSONNES
ET D'OUVRAGES

[On trouvera p. 189 la répartition des renvois aux feuillets du *Journal*.]

Cet *index* comporte, outre les noms propres figurant dans le *Journal* de Démia, quelques noms supplémentaires susceptibles d'aider à l'identification de quelques relations de Démia mal connues.

Les références renvoient, pour plus de commodité, aux folios du manuscrit tels qu'ils sont indiqués dans la présente transcription du *Journal*.

Sans que la recherche soit achevée, malgré le dévouement de plusieurs personnes compétentes au cours d'une quinzaine d'années, l'essentiel des identifications collectées est indiqué. Les lacunes, par elles-mêmes, peuvent être incitatrices de nouvelles recherches. Comme me le disait le regretté Jacques de Font-Réaulx, archiviste du Vaucluse: «Il est bon de laisser du travail aux autres... Préparer le terrain n'est déjà pas si mal».

TRESOR CLÉRICAL

O U

CONDUITES
POUR AQUERIR ET CONSERVER
la Sainteté Eclésiastique,

RECUEILLI

Des Auteurs les plus considérables de ce tems,
qui ont traité de ces matieres.

Par feu M^{re}. CHARLES DEMIA, *Promoteur en l'Archevêché
de Lyon, Directeur général des Ecoles du Diocèse,
& Instituteur de celles des Pauvres.*

OUVRAGE EGALEMENT UTILE
à tous les Eclésiastiques.

Seconde Edition Revuë, Corrigée & Augmentée de
beaucoup par l'Auteur, avant son décès.

GENU POSITO lachrymis atque suspensus oro, UT HUNC SACERDOTII
THESAURUM INSPICIATIS. *Tresaurum inquam huius, qui dignè
& faveat custodiant. S. Ephi. Syr. Diac. de Sac.*



A LYON,
Chez JEAN CERTE, *Què Merciere*, à l'Enseigne
de la Trinité.

M. DC. XCIV.
AVEC PRIVILEGE ET APROBATIONS.

Page de titre du *Trésor clérical* de Démia conservé à la Maison généralice des Frères des écoles chrétiennes, à Rome.

ABC, livre, cf. *Alphabet*.

Selon Richelet, «C'est la Croix de par Dieu», mais l'édition de 1680 de son *Dictionnaire*, ne fut introduite qu'à 1500 exemplaires en France. Il est probable que Démià n'en eut pas connaissance, pas plus que de la seconde (1692). Cf. Hoefler.

Selon Furetière, «*ABECE: Croix de par Dieu. Alphabet*, petit livre qui sert à apprendre à lire aux enfants».

Le D.P. (art. Abécédaire) note que «l'abécédaire portait souvent, à partir du XV^e s., le nom de *Croix de par Dieu* parce que le titre en était orné d'une croix qui se nommait *Croix de par Dieu* (on devrait écrire: de part Dieu, *de parte Dei*)». Le D.P. cite ensuite *L'Ecole paroissiale* en la datant de 1722. La 1^{ère} éd., par Jacques de Batencourt, date en réalité de 1654. Démià l'a connue ainsi que son adaptation de 1685 (cf. POUTET). Les *Règlements pour les écoles de Démià*, ch. III portent: «Les enfants d'une même bande [= rangée] doivent avoir... le même livre, de la même impression». Ces *Règlements* utilisent le mot «Alphabet» de préférence à ABC. *Journal* 34d, 35g, 36d.

ABELLY (Louis), cf. Faillon, 118, 171, 175, 179. Né à Paris en juin 1604, sacré évêque de Rodez en 1664 dans l'église St-Louis des Jésuites de Paris, démissionna en 1666, fut curé de paroisse très lié aux fondateurs des Missions étrangères de Paris où il mourut en 1694. La liste de ses oeuvres est considérable (B.N., *Catalogue des imprimés*). *Journal* 34d, 55d, 57g, 61g, 63d.

ABRAN, curé de St-André. *Journal* 64g.

ACAPREDES *Journal* 62g.

Acta ecclesiastica mediolensis *Journal* 64d.

AGEL. Est-ce Agel dans l'Hérault, arrondissement de Béziers? *Journal* 62g.

AGEN, Lot-et-Garonne Cf. Schoenher, t. I, 232, 352, 354. *Journal* 55d, 72d.

AINAY, domicile de Démià dépendant de l'abbaye d'Ainay, face au jardin. Bénédictine jusqu'en 1685, l'abbaye devint alors séculière avec un chapitre de chanoines pour la desservir.

Cf. Faillon, 43, 55, 67, 83, 85, 88, 103, 148, 150, 182, 185, 187.

Journal 3d, 13d, 34d, 35d, 38d, 40g, 40d, 45g, 51g, 51d, 60g, 61g, 68g.

AIX, on peut hésiter entre Aix-les-Bains (Savoie, arr. Chambéry) cf. Schoenher I, 472, et Aix-en-Provence cf. Faillon, 45.

Journal: Aix, 8d, 34g; Aix-en-Provence, 57g.

ALARDEU 30g.

ALET 72d, sans doute Alet-les-Bains dans l'Aude, arr. de Limoux.

ALEXANDRE, orfèvre. Une demoiselle Alexandre faisait partie de la Compagnie des dames qui s'occupaient des écoles de filles depuis 1675.

Journal 11d, 12g, 30d.

ALIGRE (Mme d') 4g, (Mr d') 4d.

ALIX, chanoine de Châtillon, 3d, 5d, 6d, 30d, 31g.

Il existe aussi un bourg nommé Alix, à 4 km de Châtillon, Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône.

ALONEAU, diacre, 10g.

ALPHABET 44g, voir aussi ABC.

A.M. sigle utilisé par Démià pour désigner sa personne ou sa maison marquée aux initiales de Ave Maria.

Journal 41g, 61d, 75g.

AMADAN, pour HAMADAN, ville de Mésopotamie située à 300 km au S.-O. de Téhéran.

Journal 6g.

AMAURI 40g.

AMBERIEU, St-Denis d'Ambérieu, 62d, 65d.

AMBERIEU (collège d') 36g.

AMBERIEU. Philippon distingue, dans l'Ain Ambérieu-en-Bugey, arr. de Belley, que Joanne nomme simplement Ambérieu, et Ambérieux-en-Dombes, canton de St-Triviers-sur-Moignans, mais leurs églises pa-

- roissiales ont pour patrons St-Symphorien pour le premier, et Saint-Maurice pour le second dont la cure relevait de l'abbé de Cluny qui nommait le curé.
Dans le Rhône, il existe un Ambérieux d'Azergues, arr. de Villefranche.
Journal: 30d, 57g.
- AMBIERLE, Loire arr. de Roanne. L'église date du XV^e s., la magnifique verrière du XVI^e, et les restes de l'abbaye (XVII^e s.). Cf. Joanne, 47, Faillon, 278.
Journal 12g, 30d, 39d, 43g, 63d, 65g, 65d.
- AMBRONAY, Ain canton d'Ambérieu-en-Bugey, église gothique, ruines d'une abbaye fondée par saint Bernard.
Journal 39g.
- AMIENS, Somme, siège d'évêché. L'évêque François Faure gouverna le diocèse de 1653 à son décès (11 mai 1687). Mais son successeur Henri Feydeau de Brou, resta simple vicaire capitulaire de 1687 jusqu'à son sacre en 1692. Le premier était favorable aux Jésuites. Le second se montrait plutôt gallican.
Cf. Poutet I et II, Schoenher I selon index en II.
Journal 10g, 31g, 57g.
- AMOUR 63g.
Maître d'école sur la paroisse Notre-Dame à Bourg (Ain). Cf. A. CORNET et A.D. Rhône D 412.
- ANDIPAN 57g.
- ANGERS, Maine-et-Loire, 10g, 57g.
Cf. Grandet, *Histoire du séminaire d'Angers (1659-1695)* et *Les saints prêtres français*, 3^e série, p. 283. C'est après la mort de Démia que les maîtresses du Lude furent formées par une Soeur de St-Charles de Lyon. La biographie de Démia par Grandet, pas plus que Faillon ne parlent d'Angers.
Schoenher I, 115, 199, 232, 325, 353...
- ANNE MARINE, cousine de Thomé, 30d.
- ANNECY, Hte-Savoie. Le séminaire 57g.
- ANSE 14g. Rhône, arr. de Villefranche.
- AORDOISE 41g. Sans doute faut-il lire Bourdoise, fondateur du séminaire et des prêtres de S. Nicolas-du-Chardonnet à Paris.
- APCHIER (d') 38d. Peut-être ARCHIER.
- ARANTHON ou plutôt ARENTHON (Jean d') d'Alex, évêque de Genève en succession de saint François de Sales, sacré le 9 octobre 1661, décédé le 4 juillet 1695. Première biographie par Dom Innocent Le Masson, Chartreux.
- ARBRESLE 7g. Arr. de Lyon.
- ARCHÉES (d') 13g, 29.
- ARCHEVÊCHÉ de Lyon 3g, 8g, 50g, 62g, 63d, 64d, 67g, 80d.
- ARCHEVÊQUE 1d, 2d, 3d, 9g, 10d, 11g.
- ARCHEVÊQUE DE LYON 35g, 35d, 38g, 39g, 39d, 40d, 41d, 43g, 43d, 45g, 57g, 61g, 61d, 62g, 63g, 63d, 64g.
Camille de Neufville de Villeroy, sacré archevêque de Lyon en 1654 gouverna son diocèse jusqu'à son décès (1693).
- ARCHIER (d') Prêtre du diocèse du Puy.
Journal 29, 40g, 40d, 47g, 50d, et peut-être Apchier 38d, Archées 13g. Voir aussi DARCHER.
- ARDOI, 35.
- ARGINVILLE (Defisesau d') 35g.
- ARISLAND, 65g.
- ARMAND, curé à Beauvais, 4d, 9g, 14g, 47g.
- ARNAUD 1d, 29, 42g, 42d, 60d, 62g.
C'était un libraire choisi comme trésorier par le Bureau des écoles et comme «receveur des dites écoles» (A.D. Rhône, D 349). Avec Bouillet, un Arnaud avocat intervenait pour les écoles en 1679 (D 349). Montfalcon signale Arnaud Laurent comme conseiller de ville en 1679-1680 et administrateur des hôpitaux en 1684.
- ARNOU Nicolas, bourgeois de Lyon, époux de Geneviève LABOTTIERE «séparée de biens et d'habitation» fait acquisition de trois maisons sur l'actuelle rue Philippe de La Salle à la Croix-Rousse, les 15-6-1667, 15-11-1667 et 28-7-1674.
- AROUD Benoît, 11g, 29, 31g, 59d, 66d.
- ARRAS, 75g. Il y a Arras (Pas-de-Calais) dont parle Schoenher I, 297, 352, 382, et Arras-sur-Rhône (Ardèche).

- Assemblée provinciale du clergé, 2g, 2d.
- AUBIERLE, voir Ambierle 39d.
- AUDIFRET, maître d'école, 42g.
- AUGU... 82g.
- AUTUN, ville de Saône-et-Loire, diocèse.
L'évêque présidait les Etats de Bourgogne et disposait de la régale de Lyon lorsque le siège épiscopal était vacant. Gabriel de Roquette, sacré en 1667, dévoué à l'Hôpital général, de tendance gallicane, confia son séminaire aux Sulpiciens et démissionna en 1702 († 1707).
Journal 12d, 57g.
- AUVERGNE (tissu d') 9d.
L'Auvergne dépendait du Parlement de Paris. Capitale Clermont.
- AUXERRE 4g, 61d.
Département de l'Yonne, évêché. André Colbert, né à Reims en 1647, alors que Demia avait 11 ans, fut chanoine de Reims à 13 ans et docteur de Sorbonne à 22 ans. Sacré évêque d'Auxerre dans la chapelle de la Sorbonne en 1678, il gouverna le diocèse jusqu'à sa mort (1704). Il confia son séminaire aux Lazaristes.
- AVILY 35d. Peut-être faut-il lire Aviley, arr. de Besançon (Doubs).
- AYNAR, AYNARD, AYNARL, peut désigner des personnes différentes dont certaines seulement sont explicitées.
Journal 57g, 59d, 62g, 5g (archiprêtre), 7d («de Treffort»), 11g, 31g, 64g, 66d (curé de Jasseron), 68g (veuve).
- BABYLONE 4g, 6g, 57g.
Ville disparue dont quelques ruines subsistent près de Bagdad capitale de l'Irak. Le nom d'évêque de Babylone était donné à un prêtre des Missions étrangères sacré évêque «in partibus». Celles-ci avaient leur séminaire à Paris, rue de Babylone, dans une propriété léguée par Mgr Bernard de Sainte-Thérèse, Carme déchaussé, évêque de Babylone de 1638 à 1669. Cf. Guennou.
- BACHOU, BACHOUD, Procureur 8g, 11d, 66d, 68g.
- BAFFE voir Bassé.
- BÂGÉ 5g, 7d, 30d, 36d, 40g, 41d, 57g, 62g.
Bâgé-la-Ville, église St-Michel, dépendait de l'archiprêtré de Bâgé-le-Châtel (arr. de Bourg-en-Bresse) dont l'église paroissiale était sous le titre de l'Assomption. Cf. Philipon.
- BAILLAT 63d.
- BAILLON 4g.
- BAIROIX, curé 36d.
- BAIS 75d.
- BAISSO 36g.
- BALERIE 11g.
- BALI 68d.
- BALI OU BAILLY Pierre, bourgeois de Lyon, légua par testament du 15 avril 1698 une somme de 500 livres à l'école des pauvres filles de la Croix-Rousse (Lyon).
- BALLIET 63d.
- BAN OU BAR voir BERI.
- BARBIER, menuisier 9g, 41g, 63d.
- BARBIER, sculpteur 63g.
- BARRÉ 30g.
Nicolas Barré, religieux de l'ordre des Minimes cité en Faillon, 138, 140. Cf. Poutet I et II (index), Positio Barré.
- BARRIER, curé 7g.
- BARRIERE (de) 67g.
Son épouse, née Faguet, était bienfaitrice des écoles de Demia (Arch. de Bourg, année 1687).
- BARRIER-BARRIEU Jean-Marie, fils de Claude procureur ès-cour de Montbrison et de Marie POYET. Né à Montbrison, baptisé en l'église St-Pierre, il est sous-diacre le 19 décembre 1671, diacre le 17 décembre 1672, prêtre le 21 septembre 1675, chanoine par brevet royal du 22-10-1673, aumônier des Ursulines de 1680 à 1700. † v. 1724.
- BARRIEU Jean-Baptiste, curé de Craintillieu par provisions apostoliques du 18-4-1655 résigne sa cure en Cour de Rome le 20-8-1688.

- BARROIL diacre 10g.
- BASSÉ, curé de La Chapelle, 31g, 64g, 65g.
S'écrit parfois Basset.
- BASSET 4g, 6g, 7g, 9g, 30g, 31g, 37g, 39g, 39d, 43d, 65g.
Un Claude Basset est conseiller de ville en 1686 (Monfalcon p. 1408), à Lyon. En 7d il s'agit de «Basset fils».
- BASTIEN, acolythe 10g.
- BAUDINET, procureur de Dijon, 29, 30g, 39g.
- BAUDRAN, vicaire à Solaise 39g.
Solaise, Isère, arr. de Vienne.
- BAUDRAND à Clermont 57g.
Famille de Lyon dont un membre éminent était, en 1699, substitut du Procureur général de la Cour des Aides de Paris, et un autre, prêtre, auteur d'un Dictionnaire géographique en latin après avoir accompagné le cardinal Le Camus au conclave lors de l'élection d'Innocent XII (*Mercurie galant* 1699). Henri Baudrand prêtre de Saint-Sulpice, auquel Démià fait allusion ici, fut longtemps supérieur du Séminaire de Clermont. En 1689 il devint curé de la paroisse St-Sulpice (à Paris). Cf. Poutet II.
- BAUGÉ = Bâgé-le-Châtel, arr. de Bourg. On prononçait «Baugé» au XVII^e s. (cf. Le Diocèse de Belley, p. 189).
- BAUGE Jean, batelier 6g.
- BAUGE Renée, batelière 31g.
- BAULIVRE, 45g.
- BAUREGARD, prêtre à Bourg 3g, 57g, 67g.
- BAUVAIS voir Beauvais.
- BEAUJOLAIS 42g.
- BEAUVAIS 4g, 4d, 6d, 37d, 57g.
Siège épiscopal où le cardinal de Forbin Janson, pris par des charges diplomatiques, ne résida guère de 1679 à 1706, année de sa nomination comme grand-aumônier de France, poste exigeant sa présence à la Cour. Décès 1713.
Le séminaire, ouvert en 1647, était l'un des plus anciens de France. Cf. Degert I, Schoenher I (index II).
- BEFFON 75d.
- BELETRU 11g.
- BELIN Jean Albert (1610-1677), bénédictin, fut évêque de Belley pendant 11 ans à partir de 1666.
- BELIN, dont Faillon corrige deux erreurs (Faillon, 12, 185) indique clairement, dans son manuscrit ou la copie de celui-ci (*La Vie de Messire Charles Démià*) que l'on peut consulter aux Arch. des Soeurs de St-Charles à Lyon: «Par: Iean Belin prêtre, Docteur en Théologie de l'université de Toulouse» (sic). C'est donc par erreur que la *Revue belge de Pédagogie*, année 1932, le prénomme «Per-rin». D'autres erreurs que les deux signalées par Faillon s'y rencontrent, par exemple, dès le titre qui ignore la date exacte du décès de Démià (23-10-1689) pour la fixer en «novembre 1689».
Des recherches sur ce personnage devraient permettre d'en faire une brève biographie. S'agit-il de Jean-Baptiste Belin, confesseur des Oblates de Saint-Benoît, religieuses bénédictines à Lyon, monastère des Chazeaux (A.D. Rhône D 364, testament de J.B. Belin). Dans son *Journal Démià* ne le nomme nulle part.
- BELVO 35g.
- BELVOZ 60d.
- BENOÎT prêtre, 10g.
- BÉNY 31g, 40g.
Nommé aussi St-Vincent des Bois, Bény est une commune du canton de Coligny (Ain). La cure de la paroisse St-Vincent dépendait du chapitre de St-Nizier de Lyon (Philipon).
- BÉRAU ou BÉRAUD, Procureur à Lyon, 7d, 11d, 31d.
- BERCHET 66d.
- BÉRÉZIAT, 6g, 39d.
Joanne écrit «Béréziat» mais Philipon relève diverses graphies et préfère Béreyziat, canton de Montrevel-en-Bresse (Ain). L'église était dédiée à saint Georges et la cure dépendait pour la nomination du Prévôt de Saint-Pierre de Mâcon.

BERI ou BERY, 4d, 40g, 61g, 67d, 67g.

BERNARD, 4g.

Un Claude Bernard était en 1676 administrateur des hôpitaux de Lyon (Monfalcon, 1421).

BERNARD. — Maître BERNARD, greffier à Lyon en 1695.

— BERNARD Benoist, époux d'Antoinette NAZET, propriétaire à la Croix-Rousse (Lyon) en 1671, 1675...

— BERNARD Jean, propriétaire à la Croix-Rousse en 1674.

— BERNARD Marguerite, épouse de Louis FLACHON, propriétaire, en 1674 et 1685 de l'actuel n° 34 de la Montée des Carmélites (Lyon).

BERNIER, 36d.

BERNIÈRES, 67d.

Il s'agit de Jean de Bernières (1602-1659) dont les oeuvres spirituelles marquèrent son époque. Les rééditions furent nombreuses à l'époque de Démia. Certaines mises à l'Index, à Rome, provoquèrent cette remarque du très orthodoxe Tronson, Sulpicien: «cette mise à l'Index pour quelques passages est peut-être due à la traduction italienne plus ou moins fidèle». Ayant écrit à la Congrégation de l'Index (Archives du Vatican) par l'entremise de l'Archevêque de Nantes pour avoir communication du texte exact de la condamnation, j'ai seulement appris que le document était pour le moment inaccessible. En achetant les *Oeuvres* de Bernières, Démia suivait un conseil de Tronson à l'égard des prêtres qu'il savait prudents. Ce qui est bon pour certains n'est pas nécessairement sans le moindre danger pour tous. Le quietisme, en particulier faisait des ravages dont Rome se méfiait.

BERNIS, 34g.

BERNOU, 64g, 67g.

Un Bernou Jean était, en 1676, administrateur des hôpitaux de Lyon (Monfalcon, 1421).

BERSE, 12d.

BERTHE, 7d, 8g, 10g, 11d, 30d, 31g, 41g, 44g, 57g, 61d, 65g, 65d.

La confusion est possible avec Berthé curé de Crusille. Berthe, lui, est un Prêtre de la Mission, ou Lazariste, né vers 1622, mort en 1697. Assistant du Supérieur général de 1661 à 1667 précédemment envoyé en mission pour ainsi dire diplomatique à Rome et à Varsovie. Saint Vincent de Paul prisait beaucoup Thomas Berthe «Pource qu'il est fort agréable à quantité de Noseigneurs les cardinaux» (Coste V, 174). Sur son rôle entre Démia et J.B. de La Sallc, voir Poutet I, 711, 713. De 1687 à 1689, à Lyon, il remplit les fonctions de supérieur du Séminaire St-Charles. Il y avait précédemment séjourné de 1673 à 1682 (Coste II, 533).

BERTHÉ, curé de Crusille 9g, 63 g. Autre orthographe: Berthet.

BERTHOD ou BERTOD, 4d.

Pierre Berthod était, en 1686, au nombre des bienfaiteurs des oeuvres de Démia (Arch. de Bourg).

BERTOD ou BERTHAUD Guillaume, prébendier de Notre-Dame de Montbrison en 1664.

BERTHAUD Toussaint, id. en 1693.

BERTHAUD Barthélemy, fils d'Etienne, Avocat du roi en l'élection de Forez, et de son épouse Bonne ALLARD. Né à Montbrison, baptisé en l'église St-Pierre, il reçut le 20 décembre 1640 ses dimissoires pour tonsure, ordres mineurs et sous-diaconat, puis le 30 juillet 1643 pour la prêtrise. Chanoine de N.D. de Montbrison le 27 février 1647, il devient curé de Moing le 17 mars 1650, est recteur de l'Hôtel-Dieu de Montbrison en 1669 et 1670, bénéficiaire de la prébende de N.D. en l'église d'Essertines en Châtelneuf (21 juillet 1673) puis de la prébende de St-Jean au château de la Guillauche. Décédé le 29 décembre 1681 et inhumé le 30 à Notre-Dame devant l'autel de N.D. de Pitié.

BERTIÉ, à Lyon, 57g, 66d.

BERTIER, maître à Bourg, 67g, 76d.

BERTIN ou BERTY Jérôme, 6d, 35d.

BERTIN Guillaume, maître futainier à Lyon,

- 4ème mari de Justine HERITIER, propriétaire en 1675, sur l'actuelle Grande Côte (Lyon).
- BERTOD voir BERTHOD.
- BERTON, 1d, 29.
Un prêtre de St-Nicolas du Chardonnet, à Paris, Lambert Berton, fut élu «économiste» c'est-à-dire Supérieur de la Communauté nicolaïte le 1er juillet 1687 (Schoenher I, 283).
- BERTON ou BERTHON Bénigne, procureur des Chartreux à Lyon en 1661.
- BERTON ou BERTHON Corneille, l'Ainé, bourgeois de Lyon, propriétaire dans l'actuelle rue René Leynaud, en 1630. Son fils Corneille teste en faveur de son propre fils Pierre le 9 février 1659 qui vend la maison patrimoniale le 28 octobre 1665.
- BERTY voir BERTIN.
- BÉRULLE, sa statue 12g.
Les biographies du cardinal de Bérulle disent amplement son importance sur le développement de la vie spirituelle en France, et dans la réforme du clergé.
- BESANÇON, 57g.
L'archevêque Antoine Pierre de Grammont était bénédictin. Sacré en 1662, il refusa, en 1682, de participer à l'Assemblée du clergé qui prit des positions gallicanes défavorables à Rome. La cathédrale St-Etienne ayant dû être démolie pour fortifier la ville, il en transporta les reliques des saints dans l'église St-Jean qui devint alors siège métropolitain. Décès 1698.
- BESSET, 8d, 63g, 63d.
Commerçant à Lyon (A.D. Rhône, D 368).
- BESSON, 1d, 69.
- BEUVELET, 43g, 55d, 63d, 72d.
L'un des prêtres les plus brillants de St-Nicolas-du-Chardonnet à Paris. Ses oeuvres influencèrent profondément le clergé. Cf. Schoenher I, Poutet I. Sa famille était originaire de Marle et lui-même fut parrain de Nicolas Roland dont l'oeuvre scolaire eut pour dédicace les *Remontrances* de Démia. Il se prénommait Mathieu.
- BIBOST écrit parfois BIBOZ, 40g.
Département du Rhône.
- BICH..., Nicolas Bich..., 13g.
- BIDAL, 5d, 61g, 68d.
- BIFFARDON, relieur, 60d, 63d. Voir aussi BISSARDON.
- BIGOT, 8g, 10g, 64g, écrit parfois Bigo.
- BILLARDON, 63d.
- BINET, 7g.
- BIROAT, 55d, 63d. Ecrit parfois Birourd ou Birouet.
- BISSAC, 60g.
- BISSAR, 67d.
- BISSARDON, 12g, 13d, 34d, 36g, 62d, 64d (fils et père), 65d, relieurs.
- BISSI (Communauté de) 36d.
- BIZET Marie, 5d, 37g, 59d, 61g, 66d.
- BLANC, curé de Fallens, 9d, 30g, 35d.
- BLANC, missionnaire lazariste, écrit parfois Blane, 43g, 43d, 63d.
- BLONDEL Françoise, taffetassière, 5d, 8g, 47g.
- BOCHET, 66d, 68g.
- BOCHO, 41d.
- BOCQUILLON, à Beauvais, 4d.
- BOËN, 9g, 43g, 43d, 63d.
C'est Boën-sur-Lignon, Loire, arr. de Montbrison, église ogivale, mais le château étant du XVIIIè s. ne fut pas connu de Démia dans son architecture actuelle (cf. Joanne). Faillon, 275.
- BOFFEY (qu'on pourrait lire Bossey), curé de Bâgé, 30d, 36d.
- BOGOT (Boquet?), 43g.
- BOISSE, 64d.
- BOISSIEU, Jésuite à Lyon, 57g.
- BOISSON Claude, 66d, 67g.
Aux A.D. Rhône, D 368, un Boisson est commerçant de Bresse, en 1666.
- BOLAN, *Frère tailleur*, 1d, 29.
- BOLANCHI, 43g.
- BOLLIET, 4g, 16g, 30d, 34g, 61g, 61d, 63g, 65g.

- 65d, 67g.
Est parfois écrit Bollier (30d, 65g).
- BOLO**, 14g.
- BOLOMY**, médecin, 7d.
- BOLOZE**, 65g.
- BOLOZO**, 65g.
- BOLOZON**, 43g, 62d.
Ain, arr. Nantua, canton d'Izernore, église paroissiale dédiée à St-Etienne, bénéfice du diocèse de Lyon, archiprêtre de Nantua (Philippon).
- BONA**, de Mure, 30d, 60g.
- BONAL**, 64d.
- BONEFON**, 60g.
- BONET**, brodeur, 37g.
- BONET**, ou **BONNET**, 29, 37d, 61g, 62g, 63g, 65g.
Un brodeur se nommait Bonnet. Bonnet-le-Château, est une commune de la Loire, église du XV^e siècle, cloche de 1683, bibliothèque du Chapitre riche en ouvrages rares (Joanne).
Un Jean Bonnet fut supérieur général des Prêtres de la Mission (Lazaristes).
- BONEVO**, 43g. Il y a un Bonnevaux en Haute-Savoie, arr. Thonon-les-Bains.
- BONILET**, 30d.
- BONIN**, serviteur de Démia, 45g.
- BONNE PAINBLANC**, s'écrit ainsi selon A.D. Rhône D 368, p. 82 de l'Annexe au testament de Démia. Mais on lit aussi: Bonne, Bone, Bone Pain, Bonepainb, Bonnepainblan. C'était la servante de Démia, 2g, 2d, 4d, 8g, 9g, 12d, 29, 31g, 31d, 34g, 37d, 39g, 39d, 44g, 43d, 45g, 46g, 60d, 61d, 62d, 64d, 65g, 65d, 68g, 76d. Deux saintes de ce nom étaient honorées, l'une le 29 mai, l'autre le 12 septembre.
- BONNET** Charles, maître teinturier de futaine, à Lyon, possède une maison rue Vieille-Monnaie en 1644 et 1670.
- BONNET** Jacques, Oratorien, est procureur de sa communauté en 1670.
- BONPAR**, 67d.
- BONS ENFANTS**, séminaire des Lazaristes à Paris, 57g.
Informations en Faillon, 13, Schoenher, t. I, 44-45, 96-97, 104-106, 113, 127-128, 136, 153-154, 174, 179, 235, 243, 269, 298, 299...
- BONSILLIEN**, 11d.
- BONTFON**, 60g.
- BONZI** (écrit autrement), 5d. Archevêque de Narbonne et cardinal depuis 1672.
- BOQUET**, 65d.
- BOR...** 65g.
Un Jean Borne était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1680 (Monfalcon, 1421).
- BORRAT**, 36g, 65d. Est également écrit Borra.
- BORRON** ou **BORSON**, 35g, 36d, 43d.
- BOSSAY**, ou **BOSSEY**, 5g, 7g, 30d, 62g. Balthasar Bossey, curé de Bâgé-la-Ville, a testé en faveur de la communauté St-Charles et de J.B. Bossey (A.D. Rhône, D 364).
- BOSSON**, Mgr, 5d. Probablement **BONZI** archevêque de Narbonne puis cardinal.
- BOUCH...** 39d. Probablement Bouchard.
- BOUCHARD**, 37g, 39d, 66d, 67g.
Procureur du Roi à Bourg en 1675 (A.D. Rhône, D 368).
- BOUCHARD** Marguerite, femme de Claude MOREL, propriétaire à la Croix-Rousse (Lyon) en 1674.
- BOUCHAT**, 37g.
- BOUCHE**, Frère tailleur, 1d, 29.
- BOUCHER**, 60g, ou **BRUCHET**.
- BOUCHERIE**, 35d.
- BOUCHO...**, 63d, 65g.
- BOUCHOUD**, chantre, 6g, 29, 34d, 35g, 39g, 57g.
Démia signale un «Bouchou» à Pont-de-Vaux, arr. de Bourg-en-Bresse.
- BOUGAR**, 60g.
- BOUILLET** ou **Bouilliet** ou **Boulliet**, perruquier, 3g, 3d, 4g, 10d, 14d, 16g, 29, 33d, 39g, 47d, 67d.
Bouillet est nommé dans les titres de la

- succession de Demia (A.D. Rhône, D 340, p. 307).
- BOUILLON** (cardinal de), 4g.
Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne (1644-1715), neveu de Turenne, cardinal depuis 1669, fit une carrière diplomatique suivie de disgrâce mais, cela, après le décès de Demia.
- BOULIET** Charles, maître serrurier, propriétaire à la Croix-Rousse, 1687.
- BOUQUET**, prêtre, 12g.
- BOURDOISE**, 41g.
Fondateur des Prêtres de St-Nicolas-du-Chardonnet dont l'un d'eux publia en 1654, *L'Escole paroissiale*, rééditée en 1685.
Cf. Schoenher.
- BOURG** = **BOURG-EN-BRESSE**, 3g, 5g, 5d, 6d, 7g, 7d, 11g, 12d, 13g, 14d, 30d, 34d, 35g, 36g, 37g, 37d, 38g, 40g, 41d, 43g, 44g, 44d, 45g, 46g, 50g, 50d, 57g, 60g, 61g, 61d, 65g, 66d, 67g, 67d, 68g, 76d, 77d.
Chef-lieu du département de l'Ain. Eglise Notre-Dame. Cf. Joanne, Philippon. Faillon, 1, 12, 20, 22-26, 43, 79, 88, 125.
- BOURGES**, 57g.
Chef-lieu du département du Cher. Séminaire fondé de façon stable en 1680 sous l'épiscopat de Carbon de Montpezat et la direction des Sulpiciens (Degert, I, 320).
- BOURGET**, lire **BOURSIER** 57g.
- BOURGIER**, clerc, 10g.
- BOURGOGNE**, 4g.
Province, capitale Dijon.
- BOURGOIS**, Lazariste, 57g.
- BOURHOU**, 30g.
- BOURLIÉ** ou **BOURLIER**, 36d.
Semble s'être prononcé «Bourtelier» (57g). Sulpicien, cf. *Histoire du séminaire St-Irénée de Lyon*. Faillon, 217.
- BOURREL**, 36d.
- BOURSIER**, 57g.
- BOUSSARD**, 12d.
- BOZO**, 36g.
- BOZON**, 36d.
- BRAISSAN**, 11d, 64g.
- BRAISSO**, 36d.
- BRAISSON** pour **BRESSOU** ou **BRESSOUD**, curé de Lainé (lire Leynes, Saône-et-Loire), 6d, 7d, 16g, 34g, 57g.
- BRANC**, 36d.
- BRANGUES**, 3d, 62d.
Ville du Dauphiné, Isère, arr. de La Tour du Pin.
- BRENIER**, Antoine, 31g, 34g.
Prêtre de Saint-Sulpice (Poutet I et II).
- BRESSE**, 3g, 3d, 5g, 12g, 30d, 36g, 36d, 39g, 43d, 59d, 67g, 68g.
Province qui a donné les départements de l'Ain, de la Saône-et-Loire et du Jura.
- BRESSOU**, 35g.
- BRESSOU** Benoît, époux de Pernette Journet, «bourassier» (ou bourrassier, commerçant de grosse toile nommée bourras), à Lyon en 1620, a pour fille Claire ou Claude Bressou, épouse de Daniel de FORET ou FOROT qui dispose d'une maison en haut de la Grande Côte (Lyon), 1676.
- BRET**, 68d. Peut-être **BRETTE**.
- BRETAGNE**, 10 g. Province.
- BRETTE**, Promoteur, 62g et peut-être **BRET**, 68d.
- BRISA**, sans doute **BRISACIER**, 38g, 41g.
Prêtre des Missions étrangères qui contribua, en 1685, au développement de la Congrégation des Soeurs de l'Enfant Jésus (Dames de St-Maur et Providence de Rouen) fondée par le Père Barré (Poutet I, II).
- BROSSAR**, ou **BROSSARD**, 37g, 66d.
- BROSSARD** Jean, maître jardinier, habite en 1681 à la Grande Côte (actuel n° 62), et sur le Plateau en 1710.
- BROSSE** Jacques, 45g.
- BROSSIER**, clerc, 10g.
En 1678, un Charles Brossier était administrateur des hôpitaux de Lyon (Monfalcon, 1421).

- BROYER, 14g.
- BRU..., official, 31d, 36d, 63g.
- BRUC, 3g.
- BRUCHA, ou BRUCHAT, 35g, 38g, (Bruchet?).
- BRUCHE, 34d, 36d, 44g, 44d, (Bruché? ou Bruchet?).
- BRUCHET, 3d, 4d (sacristain), 5d, 6d, 7g, 8g, 8d, 11d, 12d, 14d, 16g (Urbain Bruchet, chanoine de Bourg), 30g (fermier = collecteur de fonds de l'archevêque de Lyon), 37d, 45g, 57g (chanoine à Bourg), 60g, 60d, 61g, 61d, 62g, 63g, 64g, 65g, 65d, 66d, 67g, 67d (Pierre Bruchet), 67d, 68g, 68d, 69g, 75g, 76d.
Deux frères étaient chanoines de Notre-Dame de Bourg en 1687 (A.D. Rhône, D 368).
- BRUCHOT, 37g.
- BRUIAS, 16d, prêtre du diocèse de Lyon.
- BRUL ou BRUT, 43g.
- BRULAGRE, 75g.
- BRUN, official de Bresse, 6d, 29, 39g, 57g (doyen, à Dagneux), 61g, 65d, 75g. Voir aussi BRU... mis pour BRUN.
- BRUNIAI, 7g.
- BRUNIE ou BRUNY Jean-Baptiste, docteur en médecine, prévôt et conseiller du collège royal de chirurgie de Lyon, possède un tènement à la Croix-Rousse en 1687.
- BRUNIER ou BRUNET, 13g, 44g, 30g, (recteur du collège de Chatillon), 30d, 44g, 61g.
Ecrit parfois Brunié, il est aussi qualifié de «maître d'école». Ce sont probablement deux homonymes.
- BRUT ou BRUL, 43g.
- BUATIÉ, 64g.
- BUGEY, 12g, 30d, 43d, Province.
- BUGNOT, clerc, 10g.
- BUREAU DES ECOLES, 12g.
- BURJO, 10d, 65g, serait-ce Burjou?
- BURJOU, curé, 13g.
- BURSOD, 35d.
- BUSÉE, 43g, 55d, 63d.
Ecrit parfois Buzée. Les *Catéchismes* et *Méditations* de Jean Busée (1547-1611), Jésuite hollandais, étaient célèbres à l'époque de Démià. Les rééditions des traductions du latin en français se multipliaient. Ainsi les *Méditations sur les Evangiles des Dimanches, des Fêtes... de toute l'année... sur les vertus et les devoirs des prêtres* reçurent en 1667 une approbation en Sorbonne. Un privilège royal fut accordé à Jean Coignard, pour des éditions durant 10 ans à compter de 1683 (Archives F.E.C., à Talence).
- BUSSIÈRES 14d.
Canton de Néronde, arr. de Roanne, département de la Loire.
- BUSSY, 14d.
Bussy-Albieux, canton de Boën, arr. de Montbrison (Loire) possède une chapelle romane dans le cimetière ancien (Joanne, 47).
- BUST Anne, 41g.
- CACHET, 63g.
Il y avait un commerçant de ce nom à Lyon en 1687 (A.D. Rhône, D 368).
- CACHET Claude, écuyer, conseiller du roi et de son Altesse Royale au Parlement de Dombes, époux de Jeanne HANNICART, est procureur à Lyon lors d'une vente du 16 octobre 1663.
- CADRI, 57g. Ecclésiastique d'Aix-en-Provence.
- CAHORS, 10g.
Chef-lieu du département du Lot. L'évêque, Henri Guillaume Le Jay, fut sacré en 1681 († 1693). Son séminaire était dirigé, depuis 1643, par les Lazaristes. Cf. Degert I.
- CAILLOU ou CALLIOU, maréchal-ferrant à Saint-Georges, 16g, 64d.
- CALLOET-QUERBRAT écrit parfois Calloët, Callouet. 3d. 4g. 14g, 14d, 38g, 57g, 62g, 65g.
Grand distributeur de remèdes pour les pauvres, Gabriel Querbrat, né à Lannion (Bretagne), devint conseiller à la Chambre des comptes de Nantes en 1642 puis Conseiller d'Etat. Cf. Gutton, 394-403.
Vers 1680, Louis XIV l'avait nommé «avocat

- général des pauvres». En 1680, il publia: *Remède universel pour les pauvres gens et leurs bestiaux*. Son zèle pour le développement des hôpitaux généraux et des hospices pour mendiants et vieillards par le biais des Bureaux des pauvres, des confréries de charité, de la Compagnie du St-Sacrement, des autorités diocésaines, s'étendit à toutes les grandes villes. Ses relations avec Demia sont signalées aux A.D. Rhône, 1G 33, D 360, D 412... De 1682 à 1688 Calloët a diffusé ses *Avis de l'avocat général des pauvres*.
- CALO, 62g.
Il existait un Jacques Callot, artiste graveur (Gutton, 343). Mais il peut s'agir de Caloët ou Callouet.
- CALVAIRE (religieuse du C. à Paris), 35g.
Les «Filles du Calvaire», ou Bénédictines de Notre-Dame du Calvaire, fondées par le Père Joseph, avaient deux couvents à Paris, l'un rue de Turenne et l'autre rue de Vaugirard près du Palais du Luxembourg (Hillairet I et II).
- CAMEAU, 10d, 12g, 50d.
- CAMUS, 57g. Voir LE CAMUS.
- CANEL, 4g.
Conseiller clerc au Parlement de Grenoble (Poutet I et II).
- CAPUCINS de Bourg, 57g.
- CARCASSONNE, 6d.
Ville épiscopale. Louis-Joseph Adhémar de Monteil de Grignan (1654-1722) fut sacré en 1681. Le séminaire ne s'ouvrit qu'une quinzaine d'années après le décès de Demia.
- CARCHANDE (de) 12d.
- CARLES, 60g.
- CARMEL, 34g.
- CARMÉLITES, 5d.
- CARMES, sculpteur, 6g, 6d, 10d, 29, 31g, 31d, 35g, 47g, 62d, 63d, 64d, 65g, 65d, 67g.
- CARMET, 10g.
- CARRIE, 64d.
- CARTERON Guillaume, libraire, 3d, 5d, 6d, 9g, 9d, 11d, 16g, 62g, 65g, 67g.
En 1643, les A.D. Rhône, signalent un Carteron libraire à Lyon (D 368).
- CARTON, 31g.
- CASIN, 65g.
- CASTELBER, CASTELBERG, CASTELBORT voir DARETE, 3d, 33d, 39g, 39d.
- CATÉCHISME de St-Nicolas-du-Chardonnet, cf. Schoenher, 38g.
... d'Agen, 72d. L'évêque d'Agen, Jules Mascaron, Oratorien, (1634-1703) prit possession de son siège épiscopal le 1er mai 1680. La qualité de ses catéchèses et prédications obtint plus de 20 000 conversions de protestants au catholicisme avant la révocation de l'édit de Nantes, la douceur et la conviction prévalant sur les pressions économiques, sociales et juridiques. En 1686, il inaugura un hôpital général pourvoyeur de travail pour les vagabonds.
- CATIN, Claude, 12d, 30g (et sa femme, à Bourg), 68d.
- CATON, 39d.
- CERDON, 12d
Département de l'Ain, arr. de Nantua. Eglise paroissiale dédiée à saint Jean-Baptiste (Philippon). Faillon, 130.
- CERTAU ou CERTEAU, 29.
- CERTES, 29, 57d, libraire.
- CERVIÈRES, 9g.
Loire, arr. de Montbrison.
- CÉSAROPLE, 4g.
- CEYZÉRIAT, 30g écrit à tort Lesbériat, 66d.
Ain, arr. de Bourg, église dédiée à saint Laurent, cure à la collation du Chapitre de Pont-de-Vaux (Philippon).
- CHABRI, 30g.
Prêtre de St-Nicolas-du-Chardonnet, curé de Vilemontois.
- CHAIQLON (?) 13g.
- CHALEA, 51g.
Vicaire
- CHALEY, 60d.

- Ain, arr. de Belley, canton de St-Rambert, église dédiée à Notre-Dame bâtie au XVI^e s. (Philipon).
- CHALON Alix, 3d.
- CHALON-EN-BRESSE, 4g, 5d, 7g (collège).
- CHÂLON-SUR-SAÔNE écrit aussi Châlons, 31g, 35d, 57g.
Chef-lieu du département de Saône-et-Loire.
- CHÂLONS-SUR-MARNE, 9g, 10g, 57g, 75g.
Chef-lieu du département de la Marne.
- CHAMADAN, 4g.
Il s'agit de Hamadan à 300 km au S.O. de Téhéran.
- CHAMBAUD, CHAMBEAU, CHAMBOT, CHAMBOZ, 4g, 8d, 35d, 57g.
Il s'agit de Genest Chambaud, prêtre membre de l'Aa, ou Assemblée des Amis, animateurs de congrégation mariale (POUTET II). A Lyon, il était recteur des petites écoles (A.D. Rhône. D 349, 1^{er} février 1679).
- CHAMBDAVE, 64d, pour Chambaud (?).
- CHAMPAGNE, 35d.
Province, capitale Troyes, divisée en Marne, Haute-Marne, Aube et Ardennes.
- CHANCIERGUES, écrit parfois Chanciergue ou Chansiergue et même Sansiergue, 6d, 40g, 41g, 57g, 58g, 61d.
Prêtre, fondateur du Séminaire St-Louis (Grandet, Schoenher I, Poutet I).
- CHANOZ ou CHANOZ-CHATENAY, 57g.
Ain, arr. de Bourg, église St-Martin, à la collation de l'archevêque de Lyon, canton de Châtillon-sur-Chalaronne (Philipon).
- CHAPAIS, 9d, 11g, 62g.
François Chappais, était recteur des hôpitaux de Lyon en 1679 tandis que Pierre Chappais l'était en 1687 (cf. Monfalcon, 1421).
- CHAPELLE-NAUDE, écrit Chapelle-Node dans le *Journal*, 14g.
La Chapelle-Naude, arr. de Louhans est en Saône-et-Loire,
- CHAPNAIS, 63g, serait-ce Chappais?
- CHAPON, 45g.
- CHAPUIS, 62g.
- CHAR..., 62g.
- CHARASSIN, 36d.
- CHARDON, diacre, 10d.
- CHAREL, 68d.
- CHARITÉ (Dames de), à Bourg, 66d.
Cf. Faillon, 138, 145, 214.
- CHARLES (saint) = Charles Borromée, 12g (statue), 34d (tableau), 41d, 42g (images), 63g, 63d (Tableau).
Cardinal influent par son action au Concile de Trente, ses catéchismes et ses séminaires.
Cf. Faillon, 1, 54, 84 sv.
- CHARLEU, 63g.
- CHARNAY, 14d.
Rhône, arr. de Villefranche.
- CHARPIN, veuve, 11g, 64d.
- CHARTREUSE DE PORTES, 5d.
Portes est un hameau de la commune de Bénonces (Ain). Sa chartreuse, fondée en 1115, supprimée en 1791, rétablie en 1859, vit de nouveau le départ des Chartreux par la laïcisation de 1880. Seigneurs de Portes au temps de Démia, ils relevaient du Bailliage de Belley. Cf. Philipon.
- CHARVET, 11g.
- CHASANION, 60d.
- CHASTIN, curé, 9g.
- CHAT... de Bru (Château de Bru?) 63g.
- CHÂTELET de Paris, 35g.
Tribunal dont la compétence s'étendait à tout le royaume (cf. Marion).
- CHÂTENAY, 77d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Chalamont.
Eglise paroissiale dédiée à saint Pierre (Philipon).
- CHÂTILLON, 13g, 30d, 31g, 57g.
En Faillon, il est uniquement question de Châtillon-les-Dombes (123, 130, 277) devenu Châtillon-sur-Chalaronne, chef-lieu de canton de l'arr. de Bourg (Ain). Saint Vincent de Paul en fut curé de sorte que l'église paroissiale porte désormais son nom. Dans

- l'arr. de Bourg on a un autre Châtillon sur le canton de Chalamont (Châtillon-la-Palud, église Saint-Iréné). Joanne et Philipon signalent encore Châtillon-de-Michaille, arr. de Nantua, église Saint-Michel.
- CHÂTILLON-SUR-SAÔNE, 72d.
Vosges, arr. de Neufchâteau.
- CHAUNIAL, 76d.
- CHAVAFFIER ou CHAVASIER, CHAVASSIER, 34g, 60g.
- CHAVAGNAT ou CHAVAGNIAT, 66d.
Commerçant de Bresse en 1667 selon A.D. Rhône, D 368.
- CHAVANE, imagier, 9g, 9d, 11d, 30g, 31g, 42g, 63d.
Il exerçait à Lyon; cf. 30g.
- CHAVARD, Socur de St-Charles qui mourut vers 1800 (Faillon, 265) à ne pas confondre avec le prêtre dont parle Demia.
- CHAVARD, ou CHAVARE, CHAVART, 29, 47g, prêtre.
- CHAVASIER ou CHAVASSIER, cf. CHAVAFFIER.
- CHAVERSRIA, lire CHAVEYRIAT, 12d, 50g, 61g.
Commune du canton de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain). L'abbé de Cluny présentait à la cure dédiée à saint Jean-Baptiste. Un prieuré dépendait de son ordre (Philipon).
- CHAZAY, lire CHAZEY, CHASÉ, 11d, 35d, 55g, 63g.
Correspondant de Demia à Meximieux.
- CHAZEX, Bourgeois de Bresse, en 1675, selon A.D. Rhône, D 368.
- CHEF..., 65g.
- CHENEVIER, Marchand de drap à Lyon en 1689, selon A.D. Rhône, 368.
- CHÉNEVIÈRE, 9g.
Correspondant de Demia à Lyon. Une Pierrette Chénevière, en 1721, est citée en Faillon, 233.
- CHEREL à Nantua, 61g, voir aussi Chorel.
- CHERVET, 60g.
- CHERVIN, 63d, 65d.
- Un Chervin Etienne était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1678 (Monfalcon, 1421).
- CHERVIS, 36g.
- CHESAC, 65d. Curé de St-André-la-Côte.
- CHEVALIÉ, 66d.
- CHEVESSIER, 4d. Voir aussi Chavassier.
- CHEVRET, 62g.
- CHEVRIER, 38g, 39d.
Homme de loi de Montrevel à ne pas confondre avec un membre du Bureau des écoles de Bourg en 1790 (A.M. Bourg, GG 233, p. 95).
- CHEVRIÈRES (Mgr de), 57g.
Jean-Baptiste de la Croix de Chevrières de St-Vallier fut sacré évêque de Québec en 1688.
- CHEVROUX, 40g.
Ain, arr. de Bourg, église dédiée à saint Martin, cure à la collation de l'abbé de Tournus (Philipon).
- CHIGUILLON, 2d.
- CHILIAGET (demoiselle), 38d.
- CHIVILA, 45g, serviteur de Demia.
- CHOLIER, 7d.
En 1675 un Daniel Cholier était administrateur des hôpitaux de Lyon (Monfalcon, 1421).
- CHOLIER Anne, religieuse au monastère St-Benoît à Lyon depuis 1661.
- CHOLIER Daniel, conseiller du Roi. Son fils Joseph vit en 1697.
- CHOLIER ou CHOULIER Pierre, docteur ès droits, avocat à la Cour de Lyon, possède deux maisons à la Grande Côte en 1643-1645.
- CHOREL Gaspart, marchand bourgeois de Lyon décédé avant le 22 mars 1711, a pour veuve Jeanne CHEVELU à la Croix-Rousse.
- CHOREL, 45g, 46d, 62d, 63d, 64d.
- CHOSSE, 30g.
- CHOVET, 11d.

- CHRIST (crucifix), 34d, 47d.
- CHRYSOSTOME (saint Jean), 50d.
- CHUREL, 46g.
- CIMIEUX, 63g.
- CIRE, lire saint CYR, 35g.
Sans doute l'évêque mort à Carthage inscrit au martyrologe du 14 juillet, célèbre par l'oraison funèbre que lui consacra saint Augustin.
- CIVILITÉ (livre), 34d, 36d, 44g.
- CIVRIEUX, 55g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Trévoux, église dédiée aux saints Denis et Blaise, collation de la cure par le Chapitre métropolitain de Lyon (Philipon).
- CLARIS Pierre, 82g.
- CLAROORE, lire LA ROËRE, 45g.
- CLASAR, 38d.
- CLAUDION, 67d, pauvre honteux.
- CLÉMENT, vicaire, 7g.
- CLERC, diacre de Tournus, 2d.
- CLERJON, 3g.
Ignoré de Richelet 1710, et de Furetière ce mot désigne pour Littré un «Petit clerc de procureur». Pour Démià, il s'agit des «petits clercs» servants de messes ayant vocation sacerdotale.
- CLERMONT-FERRAND, 57g.
Puy-de-Dôme.
- CLET, 76d.
- CLOYSEULT, Oratorien du Séminaire de Châlon-sur-Saône, que Démià ne nomme pas.
- CLUNI lire CLUNY, 4g, 4d, 12d.
Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, abbaye cistercienne.
- COCH..., 57g.
Prêtre du séminaire des Joséphites fondé par Crétenet, à Lyon.
- COCHET, 15d.
Prêtre.
- COISSIEN, 62g.
- COLIGNY, ou COLIGNI, Maria, 31g.
- COLIGNY, 7g, 39g, 39d, 60g.
Ain, arr. de Bourg, église dédiée à saint Martin, cure à la collation de l'abbé de St-Claude. Cf. Philipon. Faillon (11) signale qu'une lettre du Marquis de Coligny pressa Démià, en 1660, de se rendre à Paris pour y entrer au séminaire.
- COLIN, 67d, 68g.
- COLLET, 72d.
- COLLIGNA, 67g.
- COLLONGES écrit Colonge, 64d.
Ain, arr. de Gex, église dédiée à saint Théodule, cure à la collation du prieur de Nantua. Cf. Philipon.
- COLOMBET, 12d, 31g.
Curé de St-Etienne.
- COLOMBET, curé de Morancé, 68g, 68d.
- COLOMBET, de St-Amour, 44d.
- COLOMBET, Principal du Collège de Bourgogne à Paris, 30d, 41g, 57g.
- COLOMBET, 41g, 41d, 58g, 63g, 65g, 66d.
- COMBA, libraire, 10g.
- COMBAT SPIRITUEL, écrit Comba, 65d.
Il s'agit peut-être du libraire Comba, mais peut-être aussi du livre célèbre de Scupoli: «Le Combat spirituel». Le R.P. J. Brignon en édita une version française en 1688.
- COMBET, vicaire, 7g.
- COMBOUE, 60d.
- COMPAGNION voir COMPAGNON.
- COMPAGNON, 41d, 41g.
Il s'agit d'un ecclésiastique directeur de l'école chrétienne de la paroisse St-Sulpice à Paris, lequel fit, en 1687-1688 appel à J.B. de La Salle qui vint avec ses Frères, prendre en charge cette école de charité en février 1688. Cf. Poutet I.
- COMPAIN ou COMPAING, 37d.
Il ne s'agit pas du Guillaume Compaing mort en 1656 (Grandet II, 247) ou après 1659 (Schoenher I, 207), Prêtre de St-Nicolas-du-Chardonnet à Paris.

- COMTÉ, 12g. Franche-Comté.
- CONDAT, 15g.
Saône-et-Loire, arr. de Louhans.
- CONDAYSIAT, voir CONDEYSSIAT.
- CONDEYSSIAT, écrit parfois Condeissiat ou Condoysua..., 30g, 30d.
Ain, arr. de Bourg. Les religieux de La Platière, à Lyon, y possédaient un prieuré et y nommaient à la cure. L'église était dédiée à saint Julien et saint Laurent (Philipon).
- CONFRANÇON écrit Cfrâcô et Confrançoy, 30g, 31d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Montrevel. Eglise dédiée à saint Pierre.
- CONGRÉGATION MARIALE (?) 77d.
- CONGRÉGATION de la Misson cf. MISSION.
- CONSTITUTIONS SYNODALES, 72d.
Celles de Genève et de Viviers.
- CONTET, 66d.
- CORANT, lire CORENT, 5g, 30.
Il s'agit de Grand-Corent, Ain, arr. de Ceyzériat. Eglise dédiée à saint Léger, cure à la nomination de l'archevêque de Lyon. Cf. Philipon.
- CORBON, grand-vicaire, 16g.
- CORBON, à Paris, 41g, 57g.
- CORDELIERS à Lyon, 12g.
- CORDERIE, 7g.
- CORDONNIERS (Frères), 50g.
- CORMOZ, 30d, écrit aussi Cormo.
Ain, canton de St-Trivier. Eglise dédiée à saint Pancrace, cure à la nomination de l'archiprêtre de Coligny (Philipon).
- CORNELIUS, 63d.
Il s'agit de Cornelius a lapide, né en 1566 au diocèse de Liège, célèbre prédicateur jésuite qui mourut à Rome le 12 mars 1637. Démià a pu connaître l'édition en 10 vol. de ses oeuvres parues à Anvers de 1618 à 1642. Moreri l'appelle PIERRE Corneille (de la), et traite de «diffus» ses commentaires de l'Écriture sainte, ce qui justifie, après 1642, des éditions d'extraits sous le titre de «Trésor de Cornelius».
- CORSON, 3d.
- CORTAIS ou CORTOIS, 36d, 57g, 60g.
Curé à Ambérieu.
- CORTON, 8d, 11d, 14g, 62g, 64g, 65g, 68d, 69d.
Faillon, 64, 79, signale Corton, prêtre, successeur de Curtil comme responsable de l'école dite du Bourgchanin, lequel fut plus tard, à Villefranche (64g).
- COSON, 43g.
- COTON, curé, 14g, 29, 37g, 44g.
Il fut curé de La Chapelle. Faillon signale Mr de Cotton, paroissien de St-Nizier de Lyon, comme instigateur d'une quête pour les écoles (p. 62).
- COULIÈGE, 35g.
- COURT, 62d.
- COYSERIAT, voir CEYZÉRIAT.
- CRAINTILLEUX, 55g.
Loire, arr. de Montbrison.
- CRESAQ, 36g.
- CRESIN, 42d, 57g.
Maître d'école, peut se lire Créтин.
- CRETIN, 57g, chanoine à Cuizeaux.
- CROPPET, 57g.
Monfalcon signale un Odet Croppet comme administrateur des hôpitaux de Lyon en 1684 (1421) et Faillon place une demoiselle Croppet (sans doute Croppet) parmi celles qui s'occupaient des écoles (150).
- CROTET EN BRESSE, lire CROTTET, 30g, 30d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Pont-de-Veyle. Eglise de l'archiprêtre de Bâgé sous l'invocation de saint Paul, la présentation à la cure étant de la compétence du chapitre de St-Paul de Lyon.
- CRUCHET, 80d.
- CRUCI, 30d.
- CRUCIFIX, 47g.
- CRUSILLE, lire CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT, 9g, 63g, 63d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Pont-de-Veyle. Eglise St-Denis, cure à la présentation de l'abbé de Cluni (Philipon).

- CUIDAR, 5d, 47g, 65d ou CUIDAT, 31g, 31d, 47d.
Diacre de Nantua.
- CUIZEAUX, lire CUISEAUX, 57g, 11d, 42d.
Saône-et-Loire, arr. de Louhans, diocèse d'Autun (Faillon, 277).
L'évêque d'Autun était Gabriel de Roquette, sacré en 1667, décédé à Autun le 17 février 1707. Son gallicanisme était notoire.
- CURTAFOND, 67g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Montrevel.
Eglise Notre-Dame de l'Assomption, cure à la nomination du chapitre de St-Nizier.
- CURTET, 68g.
- CURTIL, 3d, 11g, 12d, 14d, 29, 38g, 62g, 64g, 66d, 67g, 67d, 68g, 68d, 77d.
Aux A.D. Rhône, un Curtil est cité en 1666 et 1667; en 1689, il s'agit d'une commerçante, épouse de Jaquet (D 368). En Faillon, Curtil est le curé de Curtafond (63, 64, 79), 67g. En 38g, Basile Curtil, Procureur, est membre du Bureau des écoles (Bourg, A.M. Registre des délibérations... du Bureau des écoles des Pauvres, 24 mars 1685, et autres). En 1709, Mme Curtil, mère de Curtil, avocat, figurera dans la liste des bienfaiteurs (Bourg, A.M.). En 67d, Curtil est greffier au Bureau des écoles; en 77d, Curtil Balthazar est l'époux de Benoîte Page, bienfaitrice des écoles.
- CURTIN, 76d.
- CUSEAUX ou CUSAU, lire CUISEAUX.
- CUVA, 67g.
- DACHAN, 60d.
- DAGNEUX, 57g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Montluel.
Eglise St-Nizier, archiprêtre de Chalamont, cure à la présentation du chapitre de St-Paul de Lyon (Philipon).
- DALAIS, 11d.
En 1669 les A.D. Rhône signalent un Dalais, papetier en Bresse (D 368).
- DALEX ou DALAIX, 8g, 30g, 75g.
Curé de Mionay.
- DALIGRE, voir ALIGRE (d').
- DALUZ, 66d.
- DAMAR, 7d.
- DAMAS, 39g.
Ville de Syrie célèbre par ses vergers et ses vignes, entre autres...
- DAMES DE CHARITÉ, 4g, 66d.
- DANANCHE, 62g, 64g, 64d, 67g.
Un Dananche, commerçant, frère de Defrancheur, est signalé en 1677 dans le dossier D 368 des A. D Rhône.
- DANICÉ, 30g.
- DAPCHIER, peut-être d'APCHIER, 38d.
- DARCHÉ, DARCHER, DARCHIER, 13g, 31d, 50d, 60g, 60d. Voir ARCHIER (d'), ARCHER (d').
- DARETE ou DARETTE, 3d, 7d, 39g, 39d, 41d, 57g.
On le surnommait Castelber ou Castelberg (3d). Il y a un Darete, docteur en théologie (57g). Un Barthélemy Dareste ou Darette, était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1686 conseiller de ville en 1692 (Monfalcon 1408 et 1421).
- DARNAN, 34d.
- DAROUD, 66d.
- DAUNE, 31g.
Maître d'école du P. Barré originaire d'A-miens.
- DAUPHINÉ, 3d, 10g, 11g, 12g.
- DAVID (Pierre) ou DAVID DELASAU, DELASSAU ou LASAU, LASSAU, 2g, 2d, 3g, 3d, 5d, 30d, 31g, 31d, 34g, 34d, 35g, 36g, 36d, 37g, 37d, 38g, 39g, 39d, 44g, 45g, 46g, 46d, 47g, 60d, 61g, 61d, 63g, 64d, 67g, 68d.
Maître d'école à La Guillotière (31g).
- DAVIO, 41d.
- DEBA ou DEBAZ, 30d, 63d.
- DEBARRIÈRE, 67g.
Il y a un Debarrières, commerçant à Bourg en 1689 (A.D. Rhône, D 368).
- DEBELY, 39d.
- DEBLOIS, 65d.

- DECARCHANDE, 12d.
 DECHAN, curé, 43d, 60g.
 DECHATENAY, 77d.
 DECHAZ, 6d.
 Peut-être Dechan.
 DECOTON, 31g.
 DECROSE, 30g.
 DEFRANLIEU, 66d.
 DEGENAS, 8d, 47g.
 DEGEVRE, 35g.
 DEGLARIAT, 66d.
 DEGRIN, prêtre, 10g.
 DEGRUAL, 47d.
 DELAFAY, 36g, 36d, 62g, 63g, 64g.
 Curé.
 DELAFOREST, cf. LA FOREST (de).
 DELAGELIÈRE, 66d, 67g.
 Un La Gelière (de) habitait Ste-Colombe-lès-Bourg en 1644 (A.D. Rhône, D 368).
 DELASALE de Rhins = Jean-Baptiste de LA SALLE de Reims, 31d. Cf. POUTET I, II.
 DELASAU, DELASSAUT, 5g, 6g, 9d, 29, 36g, 36d, 44g. Voir aussi DAVID.
 Maître d'école.
 DELAUNAY, 12g, 63g.
 DELISLE, 57g.
 DELOISEL, clerc, 10g.
 DELOLME, 67d, 30d. Curé de St-Sulpice (Ain, Canton de Bâgé).
 DELORME, 35d, 39d, 43d.
 DEMALMAN ou DEMALMON, 12d, 66d.
 DEMAR, 15 (feuillelet ajouté en 1691).
 DEMASSO, 2g, 2d, 8d, 10d, 11d, 14g, 14d, 15, 29, 30g, 34g, 39g, 41g, 42g, 44g, 47g, 60g, 60d, 61g, 62d, 63d.
 Veuve, imprimeur.
 DEMERIEU ou DEMESRIEU, 60d, 67g.
 DEMIA Jacquême, 3d.
 Tante de Démia qui éleva le jeune Charles devenu orphelin (Faillon, 5).
 DEMOLINET, 35d.
 DENICÉ, 30g.
 Rhône, canton de Villefranche.
 DENUZIÈRE, 8d.
 Notaire. Un Denuzier est signalé en 1687 par D 368 (A.D. Rhône).
 DEOTO, 31g.
 DEPOST voir DESPOST.
 DEPUISPERON, 14d.
 DEREYLIEU, 29, 37g.
 Greffier.
 DERIVE, 51d.
 Un Derives, docteur en théologie, était membre de la Compagnie du St-Sacrement depuis 1662 (Guigue).
 DERIVERT, 40g.
 DERNEYRIEN, 67d.
 DERODES = RHODES (de), 11d.
 Médecin.
 DERYLIDE ou DERYLIES, 29.
 DESCHAMPS, 8g.
 DESMARETS = GODET DES MARAIS, 10g.
 Paul Godet des Marais, né en 1647, titulaire de l'abbaye d'Igny au diocèse de Reims à l'âge de 14 ans, fit son séminaire à St-Sulpice de Paris, devint docteur en théologie, supérieur du séminaire des Trente-Trois, confesseur à Saint-Cyr, directeur spirituel de Mme de Maintenon, puis, après le décès de Démia, évêque de Chartres (1690). Il mourut en 1709.
 DESPON, à Paris, 41g.
 DESPOST, 29.
 DETUNE, 36d.
 DEVAU, 45d.
 DEVERNAY, 3d, 5d, 6d, 7d, 8d, 9g, 11d, 31g, 63g, 65d, 67g, 68g, 68d.
 Prêtre et procureur.
 DEVERNÉ, 13g voir DEVERNAY.
 DIJON, 14d, 30g, 39g.

- Chef-lieu de la Côte-d'Or, capitale de la Bourgogne. Au temps de Démia, ce n'était qu'un archidiaconé dépendant de l'évêché de Langres. Les règlements scolaires de Démia y étaient appliqués vers 1678 (Faillon, 93).
- DIPOIT, 30d.
- DOLOT, 35d.
- DOMBAY, 43d.
- DOMBES, 12g, 31g.
Dépendance du Gouvernement de Bourgogne aux confins de la Bresse. Capitale Trévoux.
- DOMESON, 4d.
Doyen de Val, grand-Vicaire à Lyon. Val, dans l'Ain, canton de Bâgé.
- DOMINICAINS ou JACOBINS, 80d.
- DOMSURE, 64g.
Ain, arr. de Bourg, canton et archiprêtre de Coligny. Eglise St-Théodore. Présentation à la cure par les moines de Gigny qui avaient un prieuré à Domsure.
- DONAJEJ... Jean-Baptiste, 82g.
- DONAT PAILLARD voir PAILLARD, 7d.
- DONNAT GAILLARD voir Gaillard, 3g.
- DOUANT, veuve, 7g, 65g.
- DOUCET, 9d, 16g, 51d, 63g.
Chapelain d'Ainay.
- DOUCEUR, prêtre, 13d.
- DRAMOY, 75g.
- DRIVO, 31g (Drivon?).
- DRIVON, 11d.
Un Pierre Drivon était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1677 (Monfalcon, 1421).
- DROM, Ain, canton de Ceyzériat; église St-Thyrse, à la collation de l'abbé de St-Claude, dépendant du diocèse de Lyon jusqu'en 1742. Voir DRUN.
- DRUN, écrit DRUM (enquête Bouchu de 1670) puis DROM (cf. ci-dessus), 5g, 35g.
- DUBELEY, DUBELAY, DUBLAY, 13d, 38g.
- DU BELLAY, 12g.
Il s'agit du cardinal Jean Du Bellay qui mourut à Rome en 1560.
- DUC, 29, 31g, 37g, prêtre.
- DUCHÊNE, 7g, 30g, 31g, 44g.
Curé de La Chapelle.
- DUFAISANT, 4g, 67g.
Receveur des écoles, nommé en 1672. Il était doyen des avocats au Présidial de Lyon et se prénommaît François et membre de la Compagnie du St-Sacrement (A.D. Rhône, D 340, Gutton).
- DUFENOU, 37d.
- DUFERROU, doyen, 37g.
- DUFORNEL, 5d, 8d, 61g, 68d.
- DUFOUR, 9g, 78d.
- DULAC, 3g, 37g.
- DUMONT écrit parfois Duont, 4g, 35g, 45g, 61g, 30g.
Marchand de Paris.
- DUOUI, 11d.
- DUPAIN, 13g, 13d. Voir DUPIN.
Domestique.
- DU PENET, prêtre, 30g.
- DUPIN, voir DUPAIN, plus 30g, 31g, 45g, 62g, 63g, 65d.
- DUPON, DUPONT, 12g, 31g, 63g.
Curé.
- DUPUI, curé, 66d.
- DUQUEROY, 9d, 29, 31d, 47g. Ermite.
- DUREAU, diacre, 10g.
- DURIAT, 41g.
- DUROSET, DUROZET, 62d, 63d, 65d.
- DUROSET/DUROZET ou DUROSIER Jean, fils d'Arnould et d'Antoinette BADOL mariés le 11 août 1628. Baptisé le 25 janvier 1634, il devient chanoine de Notre-Dame de Montbrison le 10 août 1654 puis recteur de l'Hôtel-Dieu en 1686. Il vit encore en mai 1707.
- DU SAUZAY, 16g. Sacristain d'Ainay.

- DU SAUZAY DE LA VENERIE César, fils de Gabriel sgr de la Venerie, lieutenant au baillage du Beaujolais, et de Bénigne DAMARON. Né à Villefranche le 13 août 1645, il est admis aux ordres mineurs le 31 mai 1679, devient chanoine de Tréguier le 29 octobre 1680 et sera sous-diacre après le 10 mars 1681.
- DUSOLEIL, 40d.
- DUTOUR, 6g, 14d.
- DUTRAMBLE, 12g.
- DUVAL, 79g, 79d. Courcier des écoles.
- ECHEVINS, 36d.
- ECOLE PAROISSIALE, 34d.
Ouvrage de Jacques de Batencourt publié en 1654, réédité en 1685 (Poutet).
- ELEA, 33d.
- ELLE, 34g.
- ELOGE DES PRÊLATS, 72d.
- ENAY OU EINAY, voir AINAY.
- ENFANT-JÉSUS, 36g, 42g.
Confratrie du St-Enfant-Jésus établie dans les écoles. Images.
- ERPT, 11d.
- ERVIG, 37g.
- ESAUCHE, 35d.
- ESPAGNE, 10g.
- ESPARON, 12d, 14g, 43g.
Prêtre qui succéda à Gabriel Nicolas à la tête du Séminaire St-Charles en 1693 (Faillon, 207, 217).
- ESTIVAL ou ESTIVAT Jacques, 30g, 36g, 40g.
Marchand de Lyon (A.D. Rhône, D 368, année 1689) Administrateur des hôpitaux de Lyon en 1689 (Monfalcon, 1421).
- ESTIVAL Jean, bourgeois de Lyon, possède en 1687 l'immeuble formant le n° 4 de la Grande Côte. Son fils Jean réunit alors toutes les propriétés familiales sises entre les maisons de la Grande Côte et le tènement de la Tourrette.
- ESTRÉES, cardinal, 35d.
César d'Estrées (1628-1714) fut sacré évêque de Laon en 1655. Depuis 1681 il s'était démi de son évêché en faveur de son neveu (1651-1694) Jean d'Estrées.
- ESTRIVIÉ, 45g. Lire Saint-Trivier.
- ETIENDRE, 41g.
- ETIERA, 65d.
- EUDES Jean, 36g.
Bourdoise et Fêret, de St-Nicolas-du-Char-donnet connaissaient le missionnaire des campagnes qu'était saint Jean Eudes (Schoenher, 1, 158-160, 193-198, 232-235).
- EVÊQUE DE GRENOBLE, 34d.
Il s'agit d'Etienne Le Camus (1632-1707), sacré le 24 août 1671, promu cardinal le 2 septembre 1682.
- EVÊQUE DE MARDIN, 38g.
Mardin ou Merdin (Moréri) à 60 km de Mossoul (Irak) était le siège d'un évêché en pays de mission au temps de Dêmia.
- FA..., (?), 65g.
- FAILLAT, 43d.
- FAILLEN 37g, cf. FEILLENS.
- FAILLERS, 35d, cf. FEILLENS.
- FALCO, 75d.
- FALLENS, 30g, cf. FEILLENS.
- FARAMAN, FARAMANS, 9g, 30d, 35g, 35d, 47g.
Ain, canton de Meximieux. Eglise St-Vincent, archiprêtre de Chalamont, diocèse de Lyon. Collation à la cure par l'abbé de St-Rambert-de-Joux (Philipon).
- FARAMN, 9g, cf. FARAMANS.
- FARNAY ou FERNEY, 11d.
Farney est dans la Loire, Ferney dans l'Ain, arr. de Gcx.
- FAVER, 41g.
- FAVIÉ, 64g.
- FAVRE, 9g, 12d, 29, 30g, 33d, 36d, 45g.
Eléazar Favre était horloger (9g et A.D. Rhône, D 368). Il prêta son nom, comme

- mandataire, à Dêmia. En 1689, il joue aussi le rôle de mandataire pour Fayard (A.D. Rhône, D 368). Son neveu était également horloger (*Ibid.* p. 2).
Le curé de Condeissiat se nommait également Favre (30g).
- FAYA, lire FAYARD, 13g, 64g.
En 1689, les Fayard, père et fils, étaient marchands à Lyon (A.D. Rhône, D 368). En 1688, Jean Fayard était recteur des hôpitaux de Lyon (Monfalcon, 1421).
- FAYET, 75d.
- FAYOLLE, 14d, curé.
- FEILLENS, 30g, 47g.
Ain, arr. de Bourg. Eglise St-Rambert archiprêtre de Bâgé, diocèse de Lyon. Cure à la collation du Prévôt de St-Pierre-de-Mâcon (Philipon).
- FÉLIX, 57g.
Il s'agit de Mgr Félix de Tassy, évêque de Châlon-sur-Saône sacré le 6 décembre 1676. Il était docteur de Sorbonne (1639-1711).
- FELLES, 33d.
- FÉRET, 10d, 41g, 57g.
Dêmia cite deux Féret, l'un à Lyon (10d, 57g) qui est Prieur, l'autre à Paris (57g). Celui-ci était Nicolaïte très lié à Dêmia pour leur commun apostolat scolaire (Faillon, 59, 118, 139; Schoenher I).
- FERIELET, 33d, 58g.
- FERMANEL, 6d, 8d, 38g.
Prêtre de la société des Missions étrangères formé dans le contexte des congrégations mariales jésuites et de l'Aa qui les aimait parfois (Poutet, I et II). Pallu, passant à Lyon, au séminaire St-Irénée (Sulpicien) écrivit de là à Fermanel de Favery pour lui donner de «nouveaux avis» à propos des Missions étrangères et de leur recrutement. En 1684, sur le point de mourir, François Pallu écrit une dernière lettre à Fermanel, son ami, pour lui rappeler combien il apprécie ce que Fermanel fait en France pour le profit des Missions étrangères (BAUDIMENT).
- FERRA, 75g.
- FIACRE, 2g.
- FILLES DE LA CHARITÉ, 3g, 6d, 30d, 50g.
Fondées par saint Vincent de Paul.
- FILLES GRISES DE PARIS, 37g.
Il s'agit de religieuses hospitalières du Tiers-ordre de St-François.
- FILLES PÉNITENTES, 6g, 64d.
Couvent de «repenties» après prostitution ou vie dissolue.
- FIRMINI, lire FIRMINY, 45g.
Loire arr. de St-Etienne.
- FLANDRE, 61d.
Il s'agit d'un livre: «Description de Flandre».
- FOIRES, 36d.
- FOISIAT, lire FOISSIAT, 43d, 43g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Montrevél. Eglise St-Denis et St-Didier (PHILIPON).
- FONTAINE lire FONTAINES, 40g.
Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône.
- FOREZ, 12g.
Dépendance du Gouvernement du Lyonnais, capitale Montbrison.
- FORMA CLERI, 34g, 72d.
Oeuvre de Louis Tronson (1622-1700), supérieur du Séminaire St-Sulpice (Paris) et de la Compagnie des Prêtres de St-Sulpice fondée par Jean-Jacques Olier. La 1ère édition est de 1669 en 3 volumes in-12, la seconde de 1727 en un in-4, avec des inédits complémentaires. En 1857, Migne a donné une édition des *Oeuvres complètes de M. Tronson*, 2 vol., qui avoue ne pas être exhaustive (page de titre).
- FOSSÉS MONTMARTRE, 35g.
Cette rue de Paris comportait la partie ouest de l'actuelle rue d'Aboukir (Hillairet I, 280) de la Place des Victoires à la rue Montmartre (II, 136).
- FOULFOIN, clerc, 10g.
- FOUQUET, 55d.
Il s'agit ici d'un médecin. Faillon signale qu'un autre Fouquet, celui-ci, évêque d'Agde, s'inspira des Règlements de Dêmia pour les écoles (Faillon, 92). Sur cet évêque, voir Xavier Azéma, *Un prélat janséniste, Louis Fouquet (1656-1702)*, Paris, Vrin, 1963.

- FOURVIÈRE, 3g, 12g, 30g, 35d.
Colline, quartier de Lyon, écrit Fourvières en Faillon, 68, 182, 200, 202, 263.
- FRANCHE-COMTÉ, 9d.
Nommée communément «Comté».
- FRANCHEVILLE, 31g.
Rhône, arr. de Lyon.
- FRANÇOIS, 6d.
- FRANÇOIS DE SALES, 12g, 50d.
Il s'agit de saint François de Sales, mort à Lyon en 1622, et de sa statue.
- FRANLIEU lire FRANCLIEU, 67g.
Ain, commune de Marboz. Eglise paroissiale St-Martin à Marboz.
- FRANS, 82g.
Ain, canton de Trévoux. Eglise St-Etienne.
- FRAULIAC, 37g.
- FREJUS, 8d.
Ville épiscopale du Var.
- FRÉRET, marchand, 63d.
- FROGES, 82g.
Isère.
- FUREN, Benoîte, 14d, 45g, 45d,
Servante de Démià.
- GABAR, 38d.
- GADILLA, 51g.
- GAGES, 29.
- GAGUE, 29.
- GAILLAT, GAILLIAT, 2g, 2d, 7g, 8g, 9g, 14d, 16g, 36d, 43d, 57g, 65d.
Receveur des écoles.
- GAILLE, 62g.
- GAILLET, 67g.
- GAJET, 42d.
- GALE, 67d.
- GALEN, 36d.
- GALET, 68d.
- GALIAN, 42d.
- GALIEN, 60g.
- GALLET, 67d.
- GANDILLON, 1d, 29, 52g.
- GANDIN, ecclésiastique, 9d.
- GARBIT, 9g, 11d.
- GARNIER, prêtre, 36d.
- GARRON, 50g.
- GAUTIÉ, 30g.
Curé de Crotet.
- GAVA, 63d, 64g.
Curé de Jassans.
- GAVAN, 36g.
- GAVAU, 36d, curé.
- GAYAND, 57g.
- GAYET, 63d.
- GAYOT, 36d, 61g, 62g.
Mme Gayot était trésorière de l'oeuvre des écoles de filles (Faillon, 150, 196). La famille était fort appréciée à Lyon. En 1681 un Gayot était Prévôt des marchands. En 1683 Jean-Jacques Gayot était Conseiller de ville; en 1686, Benoît Gayot l'était à son tour. Jean-Jacques fut aussi administrateur des hôpitaux en 1679 et 1681 (Monfalcon, 1408, 1421).
- GENAY, 5g, 36d. Ain, canton de Trévoux.
- GENAZ, lire GENAS, 11g.
Isère, arr. de Vienne.
- GENEST-CHAMBEAU, 57g. Voir CHAMBAUD.
- GENÈVE, 57g, 72d.
L'évêque de Genève était Jean d'Arenthon d'Alex, sacré en octobre 1661. Mort en 1695 en réputation de sainteté, il bénéficia sans tarder d'une biographie par Dom Innocent Le Masson, général des Chartreux. Il résidait à Annecy mais, pas plus que Genève, il ne dépendait du roi de France.
- GENIMOLEF, 30g.
- GEORGES, ermite, 14g.
- GÉRIN, 43g.
- GERMANIAT, lire GERMAGNAT, 5g.

- Ain, arr. de Bourg, canton de Treffort. Eglise St-Germain, cure à la collation de l'abbé de Gigny.
- GERSON, 34d.
Jean Charlier, dit Gerson, parce qu'il était né à Gerson, diocèse de Reims, fut Chancelier de l'Université de Paris et maître d'école populaire (1363-1429).
- GETON, 30d.
- GILLOT, 41g, 57g.
Docteur en théologie, à Paris. Véritable «homme de bien» (1622-1688). Cf. POUTET, *Les Docteurs*, n° 215.
- GILOTIÈRE, 31g, 75g.
- GINETI, 57g.
- GIOCHAT, 37g.
- GIRARD, 11g, 64g, 64d.
- GIRAU, 9g.
- GIRAUD Jean, fils de Jean, avocat au baillage de Forez, et de Catherine PAPON. Baptisé à St-André de Montbrison le 25 janvier 1634, il devient prébendier à Notre-Dame, docteur en théologie, chanoine et sacristain en 1676, recteur de l'Hôtel-Dieu de Montbrison le 1er janvier 1678. Son testament est de mai 1682 et son inhumation du 13 novembre 1684.
- GIRAUD Jean, fils de Georges, bourgeois de Lyon, et d'Isabelle CUSSET, est tonsuré à Vienne puis chanoine de St-Nizier du 22 juin 1646 au 19 novembre 1665.
- GIRAUD Jean, fils de ?, est sous-diacre le 22 décembre 1668, diacre le 16 mars 1669 et prêtre le 23 septembre 1679 seulement.
- GIRAUDET DE LISLE, 60g, 67d.
- GIRIE, 57g.
- GIRO..., 57g.
Prêtre de la Communauté des Joséphites de Lyon fondée par Crétenet.
- GIRON, 14g, 29, 30d, 37g.
Curé de Marlieu décédé et sa mère.
- GIUGONAN, 75g.
- GIVORS, 11g, 38g, 43g, 64d.
Rhône, arr. de Lyon.
- GLANDÈVES, 82g.
Ancien évêché, dont le siège fut transféré à Entrevaux après destruction de la ville par inondation du Var. L'évêque, Léon Bacoué, sacré en 1672, était un huguenot converti entré chez les Frères Mineurs-Observantins, retiré à Pamiers depuis 1682, démissionnaire en 1684, décédé en 1694. Son successeur, François de Camps, né à Amiens, docteur en théologie, se borna à administrer le diocèse, comme coadjuteur «nommé» mais non pas «sacré», de 1684 à 1685. Remplacé par Charles de Villeneuve, le 18 avril 1686, celui-ci ne fut sacré qu'en 1694, de sorte que le diocèse demeura sans véritable évêque de 1684 à 1694. Aujourd'hui Glandèves est un hameau des Basses-Alpes, arr. de Digne.
- GLARIN, lire GLARINS, 61g, 66d (Glarens) 67d, 68g.
Mme de Glarins quêtait pour les écoles de la paroisse St-Michel de Lyon (Faillon, 63).
- GOBINET, 6d, 7g, 41g, 57g.
Principal du collège du Plessis, à Paris, Charles Gobinet reste célèbre par son *Instruction sur la religion* (Paris, 1687) et par un ouvrage que Démià ne connut pas: *Instruction sur la manière de bien étudier* (Paris, 1690). Né en 1614, il mourut en 1690 (Poutet, *Les Docteurs*, n° 88 qui rectifie des erreurs communes sur la date de naissance, en réalité, 14 novembre 1614 et non pas un quelconque jour de 1613).
- GODEAU, 73g.
Antoine Godeau, évêque de Grasse puis de Vence (1605-1672) a laissé des écrits publiés après sa mort: *Homélies sur les dimanches et fêtes de l'année pour servir aux curés de formulaires d'instructions qu'ils doivent faire au peuple à leur prône*, Paris, Muguet, 1682. D'autres écrits furent publiés après le décès de Démià (cf. Conlon). Gutton signale un écrit, vrai «traité de l'aumône» publié dès 1657 (p. 365) et ses *Instructions synodales*, 4^e éd. Lyon, 1666 (p. 380).
- GODET DES MARAIS, 10g.
Evêque de Chartres. Voir DESMARETS.
- GODINOT, 41g.
Plusieurs Godinot sont signalés en Poutet

- (Jean, Jacques, Charles). Il s'agit ici de l'ancien élève des Jésuites de Reims, né en 1661, qui préparait son doctorat en théologie en 1685 et fut supérieur du séminaire. Dévoué aux pauvres il légua aux oeuvres 400 000 livres et plus de 30 000 pour aider à l'entretien des écoles (Poutet I, 713, n. 62).
- GOJAU, 60d.
- GONETI, 35g.
- GONUT ou GORUET, 30d.
- GOQUERE, 61d.
- GORATY, 7g.
- GORDAN, 47g, 61g, 62d.
- GORION, 40g.
- GORSO, 61g.
- GOTARD, 43g.
- GORUET, 30d.
- GOUCHAR, 59d.
- GOUDEAU, 72d.
- GOUJAUD, 60d.
- GOUJOU, 60g.
- GOURIOU, 3g, 13g, 40g, 60d.
Prêtre de St-Sulpice, directeur du séminaire de Clermont, en réputation de sainteté (Grandet, *Les saints prêtres*, 2^e série, p. 304; *Histoire du séminaire d'Angers*, II, 75). La *Correspondance* de Tronson, ms. Arch. de St-Sulpice, t. XI, nous indique qu'il se rendit à Paris en 1682 et qu'il sera encore à Clermont en 1706, t. XII.
- GOY, 9g, 63d. Imprimeur.
- GRAIRANS ou GUEREINS, 30d.
Guéréins écrit parfois GUIERRANS, dans l'Ain, canton de Thoisse, dépendait de l'archiprêtre de Dombes, diocèse de Lyon. La cure St-Marcelin était à la collation de l'abbé de St-Pierre de Lyon (Philippon).
- GRANDET, 57g.
Joseph Grandet, sulpicien directeur du séminaire d'Angers, né à Angers (1646), mort en 1724, a une notice biographique en tête de l'éd. Letourneau de son *Histoire du séminaire d'Angers*, Paris et Lyon, 1893. Il a lui-même consacré une notice à Dédia dans ses *Saints prêtres français*, édités par G. Letourneau.
- GRANDIN, 11d. Procureur.
- GRANDIS, 8d.
- GRANGE, lire GRANGES, 30d.
Ain, canton d'Ezernore, diocèse de Lyon au temps de Dédia, église St-Antoine (Philippon). Faillon signale une «Socur Grange» à St-Nizier de Lyon (193).
- GRASQ, 2d.
- GRASSORDIS, 62d ou RAUSSORDIS.
- GRÉGOIRE (saint), 12g.
Il s'agit du buste de saint Grégoire à placer dans l'hôpital de Lyon. Or, saint Grégoire de Naziance était célèbre pour son sermon sur «l'amour des pauvres» (Gutton, 247, 286).
- GRENADE, 43g.
Louis de Grenade, prédicateur espagnol (1505-1588), Dominicain du couvent de Grenade, Provincial, puis au couvent de Lisbonne. Saint François de Sales conseillait la lecture entière de son oeuvre, à commencer par *La Grande Guide des Pécheurs*. En 10 vol. in-8, Guillaume Girard publia une traduction française en 1664-1667, et une autre en 2 vol. in⁸ en 1688-1690.
- GRENOBLE, 34d, 57g.
Chef-lieu de l'Isère.
- GRIFFON, 31g, curé de Charleville.
- GRIFFON, 61d, à Bourg.
- GRINGOZ, 36g.
Maître d'école à l'école St-Georges puis à celle de St-Nizier, à Lyon. C'était un prêtre originaire de Bourg où il finit ses jours recru de fatigue (Faillon, 62, 79).
- GRONAY, 39g.
- GROS, notaire, 3d.
- GROSSIN, à Poitiers, 57g.
- GRUMIER, 7g.
- GRUSQ CHIGUILLON, 2g.
- GRUSSARD, 59d.

- GUEREINS, 30g.
 Ain, canton de Thoissey en Dombes.
- GUERIN, avocat, 10g, 11g.
- GUICHELÉ lire GUICHENON, 65g.
- GUICHELON, 39d.
- GUIENAR, 7g.
- GUILLEMIN, apothicaire, 30d.
- GUILLEMOT, 35d.
- GUILLERMIET, 30g.
- GUILLERMIN, 67g.
- GUILLET, 11d, 31g.
- GUILLOTIÈRE, 5g, 31g.
 Quartier de Lyon.
- GUINAN, relieur, 36g.
- GUIAIN, 2g, 2d, 16g.
La Rev. du Lyonnais (p. 182) et les *Notes historiques sur le séminaire St-Irénée*, (p. 59) écrivent GUIAIN.
- GUR..., 65g.
- GUTOCHAT, 66d.
- HALEU, 68d.
- HAMADAN, vrai nom de Chamadan, 4g.
- HÉBRAI, 40g.
- HELIOPOLIS, 3g, 35d, 57g.
 Centre de l'évêché de Mgr Pallu près de l'actuelle Balbek.
- HEURES NOUVELLES, 61d.
 Ouvrage de Senault (Louis) éditeur et graveur, 1685 (Conlon).
- HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, 72d.
 Il ne s'agit pas de celle de Claude Fleury (1640-1723) car le 1er vol. parut en 1690 après le décès de Demia (Conlon).
- HOLIER, libraire, 29. Voir OLLYER.
- HOLLANDE, 75d.
- HÔPITAL, 30g.
- HÔTEL-DIEU de Lyon, en Faillon, 46, 131.
- HUBERT, 65g.
 Ermite de St-Romain.
- HUGUENOT, 12d.
- HUMBER, 47g, 63d.
- HUSSON, veuve, 11g, 64g.
- HYON ou YON, épiciier, 6d.
- IDÉE (L') D'UN BON CURÉ EN LA PERSONNE DE MR VINCENT DE PAUL, 72d.
- ILE NOTRE-DAME, 35g.
- INTENDANT, 35g, 43g, 43d, 50g, 65d.
- INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE, 64d.
 Oeuvre de saint François de Sales.
- IRIGNY, 7d, 11g, 40g, 62d, 63d, 64d.
 Rhône, arr. de Lyon.
- ITRALIC, 34g.
- JACOBINS ou Dominicains, 16d, 80d.
- JACQUELIN ou JAQUEMIN, 31d, 65g, 65d.
 Le curé dont parle le «Journal» est peut-être le diacre maître d'école, puis prêtre, dont parle Faillon (62, 79) en orthographiant JACQUEMAIN. Il était originaire de Bourg.
- JACQUET, avocat, 68d.
- JACQUIER Simon, mort avant 1669. Sa veuve née Marie MARNAT possédait une maison au n° 9 de l'actuelle rue Bouteille.
- JACQUIER, 14g, 14d.
 Les A.D. du Rhône, signalent un Jaquier, marchand, en 1689 (D 368).
- JAENIN, 3g.
- JANO, 36
- JANON, 12g, 58g.
- JANVILLE, 4g.
 Eure-et-Loire, arr. de Chartres, sur la route d'Orléans à Chartres.
- JAQUEMET, 63d.
- JAREZ, 11d.
- JAS, 42d.
 Loire, arr. de Montbrison.

- JASSANS, 64g.
Ain, arr. de Bourg. Eglise Notre-Dame de l'Assomption, annexe de Frans, archiprêtre de Dombes (Philipon).
- JASSERON, 11g, 12g, 31g, 64g, 66d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Ceyzériat. Eglise St-Jean-Baptiste à la collation de St-Claude. Diocèse de Lyon au temps de Dèmia (Philipon).
- JAYAT, 30d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Montrevel. Eglise de l'Assomption à la collation du Prieur de St-Pierre de Mâcon.
- JEAN, 12g, 13g, 47g.
Il s'agit de saint Jean l'Aumônier et de sa statue.
- JEAN CHRYSOSTÔME, écrit «saint Xme», 12g.
- JERVIER, 31g.
- JÉSUITES, 57g, 77d.
- JOACHIN, 9d.
- JOANON, 9g. Curé.
- JOANTET, 75g.
- JOBA, JOBAN, 36d, 62g, 65d.
Les A.D. du Rhône signalent un bourgeois de Lyon du nom de Joban, en 1676 (D 368).
- JOFFAT, à Orléans, 57g.
- JOFFRAY ou JOFFREY, 66d, 68g.
En A.D. Rhône, D 368, on a un Joffray commerçant en Bresse vers 1650.
- JOLI, lire JOLLY, 50g.
Supérieur des Prêtres de la Mission à Paris (Faillon, 172; Schoenher, I, 300). Edme Jolly, né en 1622, devint Lazariste en 1646. fut prêtre en 1649, représenta sa congrégation auprès du Souverain Pontife, devint supérieur général en 1673 et mourut à Paris en 1697 (COSTE, IV, 231).
- JOLLY, 41g. Ecrire JOLY Claude.
Chantre à Paris, directeur des petites écoles, né en 1607, mort en 1700 (longue liste de publications en HOEFER). Dèmia ne pouvait ignorer son *Traité historique des écoles épiscopales et ecclésiastiques*, Paris, 1678.
- JOSEPH (saint), 11d.
- JOSÉPHITES, 15d.
- JOUBA, JOUBAN, 60g, 65g.
- JOUBERT, 9g.
Clerc maître d'école.
- JOUDES, 11d, 64g, 65g.
Saône-et-Loire, arr. de Louhans, canton de Cuiseaux.
- JOUFFRAY, 66d.
- JOURDAN, 3d, 60d.
- JOURDAN Georges, maître architecte nommé aussi maître maçon, époux de Pernelle DURRET fait édifier en 1685 une maison sur un terrain de l'actuel n° 27 de la rue Bouteille. Il a une autre terre rue Calas et il achète deux maisons rue de la Vieille Monnaie en 1684.
- JOURNAL, 16d.
Prêtre du diocèse de Lyon.
- JUENIN, 7g.
Un Juenin est cité en A.D. Rhône, D 368, année 1689.
- JUENIN, curé de Plantay, écrit parfois Juénis, et Plansay, 31g, 38g, 61g.
- JUENIN, de l'Oratoire, 57g.
Gaspard Juénin, né en 1650 à Varambon en Bresse, devenu Oratorien en 1674 enseigna lettres, philosophie, théologie et publia d'amples ouvrages jusqu'à sa mort en 1713, mais tous ceux que signale Conlon sont postérieurs à la mort de Dèmia.
- JUINAN, relieur, 8d.
- JULIEN, JULLIEN, JULLYEN, 31d, 31g, 47d, 63g.
- JULIEN ou JULLIEN François, mort avant 1688 avait épousé Claudine BESSON. Veuve, celle-ci épouse Antoine BLANDIN. Leur fils François, époux de Claudine CESSOUD habite, fin XVII^e siècle, partie de la maison de la rue Bouteille.
- JULIEN ou JULLIEN Jean, voiturier par terre meurt avant le 20 juillet 1685. Sa veuve, née Catherine VALENSOT, possède une grande maison rue Bouteille. Leur fils Benoît est héritier universel de son père.

- JULIEN ou JULLIEN Mathieu, de la Balme, est marchand bourgeois à Lyon, époux d'Étienne BARBIER. En 1664 il est co-proprétaire de dix maisons près de la rue de Belfort et revend partie de ses parts en 1674.
- JULLENA, curé de Leyne, 72d.
- JUQUOTARIN, 30g. Curé de Confrançon.
- LABEYOMART, marchand, 35d.
- LA BOIFFE, 64d.
- LA CHAIZE, 61d.
- LA CHAIZE Antoine de, frère du célèbre François de La Chaise ou La Chaize d'Aix (il signait La Chaize), confesseur de Louis XIV. Ils étaient fils de Georges La Chaize et de son épouse Renée de Rochefort. Antoine, né à St-Martin-La-Sauveté, fut prieur de Cuzieu (25 mai 1640) puis recteur de l'Hôtel-Dieu de Montbrison (10 janvier 1655), conseiller et aumônier du roi en 1665, chanoine et sacristain de l'Île-Barbe en 1674. Il mourut à Montbrison en janvier 1694.
- LA CHAIZE D'AIX Claude (de), frère des précédents, tonsuré en 1640, chanoine de N.D. de Montbrison en 1651, recteur de l'Hôtel-Dieu le 4 janvier 1652, curé de Chazelles-sur-Lavieu, de Franchelins, prieur de Régny, chanoine de Paris en 1680.
- LA CHAISE Claude de, fils de Vital et de Jeanne VIAL, né à Boën, tonsuré à Vienne le 21 avril 1652, sous-diacre de Lyon le 19 septembre 1665, diacre le 20 mars 1666, prêtre le 24 avril suivant.
- LA CHAIZE Claude de, fils de Jacques et de Catherine BARDONANCHE, né à St-Martin-la-Sauveté, tonsuré le 1er mars 1670.
- LA CHAPELLE, 7g, 30g, 31g, 37g, 38g, 44g.
Sans doute La Chapelle du Châtelard, arr. de Bourg, canton de Villars (Ain). L'église St-Pierre était à la collation du Prieur de St-Pierre de Mâcon (Philipon).
- LACHASSE, 45g, 45d, serviteur de Démiia.
- LACHESE, 35d.
- LAFAY, 48d.
- LAFON, 35d.
Un Mathieu La Font sera conseiller de Ville à Lyon en 1691 (Monfalcon, 1408).
- LAFORST, 35.
Un Jean-Baptiste de La Forest sera conseiller de Ville à Lyon en 1693. Un Jean Delaforest était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1680 (Monfalcon, 1408, 1421).
- LAGELIÈRE (de), 67g.
- LAGNIEU, 6d, 38g, 61d.
Faillon écrit Lagnieux par erreur (1, 130, 278). Ain, arr. de Belley, archiprêtre d'Ambronay, diocèse de Lyon. Eglise St-Jean-Baptiste à la collation du Prieur d'Ambronay (Philipon).
- LA GUILLOTIÈRE, 36g, 36d, 61d. Voir Guillotière. Quartier de Lyon.
- LAINE, en réalité LEYNES.
- LAINÉ, personnage, 4d.
- LAMBERT, 40g.
Vicaire de St-Christophe du Raude. Faillon cite un Prêtre de la Mission à l'occasion de la mission prêchée à Celles à laquelle Démiia coopéra en 1663, dans le Berry (20). Il ne semble pas que ce soit le même Lambert.
- LAMI, 4g, voir aussi LAMY.
- LAMION, 57g.
- LAMOTE, lire LA MOTTE, 40g.
La Motte d'Aveillans, Isère.
- LAMY, 5d, chantre de Tournus.
- LAMY, 35g, chanoine.
- LANGAT, 38d = Dapchier de Langat, ou d'Apchier, abbé.
- LANGRONIE, à Besançon, 57g.
- LANGUEDOC, 10g.
Province confrontant le Lyonnais, au Sud-Ouest.
- LANTAGES (de), 13g, 40g.
Sulpicien réputé pour son zèle catéchétique (Faillon, 16). Faillon a également publié une *Vie de Mr de Lantages*, 1830.
- LAPOIPE, 75g.

- LARGENTIER, 3d.
Le valet de Démia passe au service de Mr Largentier.
- LA ROCHEFOUCAULD, 12g (statue).
Le cardinal de La Rochefoucauld (François), né à Paris le 8 décembre 1558, mort le 14 février 1645, avait réformé les chanoines réguliers de Ste-Geneviève en tant qu'abbé de la célèbre Abbaye. Grand ami de saint Vincent de Paul, il fit don de son coeur aux Jésuites (COSTE, t. I, 211 et cf. t. XIV, index). Démia a probablement lu LA MORINIERE, *Les vertus du vrai prélat représentées en la vie de l'Eminentissime cardinal de La Rochefoucauld*, Paris, 1646.
- LA ROERE, notaire, 5d, 37g, 45g, 45d.
On lit parfois Claroore ou Laroucre.
- LA ROUSSIÈRE, 14d, 37g, 66d, 67g.
Un La Roussière est signalé aux A.D. du Rhône, en 1670 (D 368).
- LA SALE lire LA SALLE, 10g, 11d, 29, 35d, 37g, 57g, 65d.
Né en 1651 à Reims, prêtre en 1678, docteur en théologie, canonisé en 1900, saint Jean-Baptiste de La Salle a fondé ces séminaires de maîtres qu'appelait de ses voeux Charles Démia, puis la Congrégation des Frères des écoles chrétiennes (Bulle pontificale de janvier 1725). On rectifiera plusieurs approximations de Failon (16, 60, 140 sv.), cf. POUTET I et II.
- LASAU ou LASSAUD (David), 13g, 29, 46d, 47g, 61d, 63g.
Serviteur de Démia.
- LA SÈPE, 5d.
- LA TOUR EN JAREZ, 11d.
Loire, arr. de St-Etienne.
- LAUNAY, 42d.
- LAVARDIN, 9d.
Ambassadeur de France auprès du St-Siège nommé par Louis XIV en pleine crise dite des «franchises», privilèges des territoires d'ambassades à Rome leur permettant d'accueillir qui elles voulaient en toute impunité de l'autorité civile du Pape, souverain temporel (PRECLIN-JARRY, XIX, 161).
- LAVAURE, 31g.
- LA VOUSSIÈRE, 6d.
- LEBRÉ, curé de Ste-Julie, 41g, 43d.
- LEBRETON, 45g.
- LE CAMEAU, 8d.
- LE CAMUS, 57g.
Evêque de Grenoble, cardinal (1632-1707) Etienne Le Camus, sacré en 1671, était docteur de Sorbonne depuis 1650 menant une vie d'abbé de Cour assez mondaine jusqu'en 1666, après quoi, une retraite à la Trappe le marqua profondément. Conlon signale de lui: *Lettre... aux curés de son diocèse touchant la conduite qu'ils doivent tenir à l'égard des nouveaux convertis*, 28 avril 1687, s.l.; *Ordonnances synodales du diocèse de Grenoble*, Privilège de 1681; *Instructions et méditations pour la retraite annuelle de dix jours, avec un discours aux prêtres, conseillé aux curés et autres ecclésiastiques*, Privilège de 1681; *Pénitences que les confesseurs peuvent imposer...* Ni privilège, ni permission, éd. Giroud 1696, donc après le décès de Démia. On a encore de lui: *Défense de la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu*, Lyon, 1680, 123 p. in-12 (B.M. Grenoble V 1634). Consulter Jean GODEL, *Le cardinal des montagnes, Etienne Le Camus*, Actes du colloque Le Camus, Grenoble P.U.G., 1974 (colloque de 1971).
- LECLERC, pauvre honteux, 67d.
- LECOINTE, 63g.
- LECOQ, clerc, 10g.
- LEFEVRE, 35g.
- LE MAÎTRE, 6d.
- LE NOBLETZ, voir NOBLEZ, NOBLETZ.
- LE PUY, 40g, 50d, 57g.
Haute-Loire. L'évêque, Armand de Béthune, successeur de Henri de Maupas, muté à Evreux, né en 1635, fut sacré en 1665, promu l'oeuvre des retraites lancée par saint Jean-François Régis. Il mourut en 1703. Le séminaire, fondé en 1652 avec l'appui de J.J. Olier sous la direction de Lantages, transforma le clergé du diocèse (Degert, I, 228-229).

- LERMI, 62g.
- LESCUDIER, 9g.
- LES HALEU, 68d.
- LESPRIT, 62g.
- LEUSEURS, 62g.
- LEVET, 66d.
Les A.D. du Rhône signalent, en 1667, un Levet commerçant de Bresse (D 368).
- LEVRAI, 36d.
- LEVRAT, 12d.
- LEYNES, écrit LAINE, 4g, 6d, 7d, 15g, 34g, 40g, 72d.
Saône-et-Loire, arr. de Mâcon, canton de La Chapelle-de-Guinchay.
- LHEAL, Lazariste, 75g.
- LIBÉRAL, 65d.
- LIÈGE, 10g.
Capitale provinciale, siège d'un évêché, en pays flamand.
- LIERGUES, 40g.
Rhône, arr. de Villefranche-sur-Saône.
- LIEUTENANT GÉNÉRAL, 7d.
Personnalité qui assistait le Gouverneur de chaque Province.
- LIÈVRE, 57g.
Faillon (p. 90) signale que le succès des écoles de Demia conduisit le clergé de Villefranche à lui demander un maître d'école en 1675, lequel fut Lièvre.
- LILIA, 12d.
- LISLE, 60g, 67d. Loir-et-Cher, arr. Vendôme.
Voir Giraudet de Lisle.
- LOCOY, 67d.
- LODÈVE, 9d.
Hérault, évêché. Charles-Antoine de La Garde Chambonas, fut sacré à Paris en 1671 et fut transféré à Viviers en 1690. Décédé en 1713, à Paris.
- LOLME, 67d.
- LONDRES, 75g.
- LONFRAY, 66d.
- LONVILLE, 37g.
- LOGUES, 8d.
Var, arr. de Draguignan.
- LORMI, 35g.
- LOTAT, 35d.
- LUPONAS, 8g, 30g.
Ain, archiprêtre de Sandras, église Saint-Pierre à la collation de l'archevêque de Lyon, cf. Philippon.
- LYON, 3g, 3d, 4d, 6g, 6d, 7d, 8g, 8d, 9g, 9d, 10g, 11d, 12g, 12d, 13g, 14d, 30g, 30d, 31g, 35d, 37g, 38g, 39g, 40g, 41g, 46g, 50g, 50d, 57g, 61d, 62g, 72d, 76d, 79g, 79d, 81g.
L'archevêque était Camille de Neufville de Villeroy, né en 1606, sacré en 1654, décédé en 1684, Le collège des Jésuites, avec ses congrégations mariales, et l'Aa, avait une influence formatrice considérable (cf. Poutet-Joubert). Les Sulpiciens y dirigeaient le séminaire Saint-Irénée. Demia cite, entre autres institutions, l'Hôpital général, la Charité, diverses paroisses, la Maison de Ville, le Présidial (11d), la Maison de force (14d).
- LYSON, 31g, Curé.
- MABIT, 45g.
- MÂCON, 3d, 4g, 7d, 35d.
Saône-et-Loire, évêché. Michel Cassagnet de Tilladet (1643-1731) fut sacré dans l'église Saint-Louis des Jésuites (Paris) en 1676 par l'archevêque de Reims Charles-Maurice Le Tellier, il fut nommé à Clermont en 1682 sans l'accord du Pape qui le maintint à Mâcon de façon formelle (1684).
- MAFFOYL, 67d.
- MAFUE, 60d.
- MAILLARD, écrit parfois MAILLIARD, 2g, 2d, 11d.
Sulpicien, successeur de Daniel d'Hurtevent (1623-1671) dont il rédigea une vie restée manuscrite dans le style des Mémoires pour causes de canonisation, il dirigea le Séminaire Saint-Irénée pendant 24 ans (Faillon, 119-121).

- MAISON, 37g.
- MAISON DE FORCE, 6g, 30d, 65d.
- MAISON DES HALEU, 68d.
- MALAFRET ou MALAFRETAZ, 30d, 67d.
Ain, canton de Montrevel. Eglise Saint-Marc à la collation de l'archevêque de Lyon.
- MALIU, 14g.
- MALMONT ou MALMON, 3d, 12d, 37g, 68g.
Chanoine.
- MANIS, 3g, 4g, 5d, 12g, 30g, 35g, 35d, 36g, 36d, 57g, 61g, 63g.
Il y a plusieurs MANIS: chanoine de Fourvière, Official du diocèse de Lyon, Prieur. «Manis le jeune» était «chanoine de Cantorbery», résidait à Fourvière et était destiné par Démia à assurer sa succession à la tête des écoles (Faillon, 182, 207, 222).
- MANTON, 68g.
- MANUEL DES CÉRÉMONIES, 72d.
Ouvrage des Lazaristes.
- MANZI, 55g.
- MANZIAT, 6d, 34g, 34d, 35g, 39g.
Ain, canton de Bâgé-le-Chatel, Eglise Saint-Christophe à la collation du Prieur de Saint-Pierre de Mâcon (Philipon).
- MARAINVILLER, 36d.
Meurthe-et-Moselle, canton de Lunéville. Diocèse de Toul.
- MARAIS (GODET DES), 10g.
Paul Godet des Marais (1690-1709) était titulaire de l'abbaye d'Igny près de Reims, ami de Nicolas Roland, confesseur à Saint-Cyr, directeur spirituel de Mme de Maintenon et devint évêque de Chartres (1690) après le décès de Démia.
- MARAIS (Quartier de Paris), 35g.
Ce quartier comportait la Maison professe des Jésuites et le couvent des Minimes (actuelle Place des Vosges).
- MARBOZ, 39g, 57g.
Ain, canton de Coligny. Eglise Saint-Martin, archiprêtre de Bourg.
- MARCELIN, 67d.
Pauvre honteux.
- MARCHAL, 31g.
- MARCHAND à Aoste, 57g.
- MARCIAT, 7g. Voir MARTIAT.
Curé de Coligny.
- MARCIGNY, 4g.
Saône-et-Loire, arr. de Charolles.
- MARCILLY-D'AZERGUES, 39g, 39d, 55g.
Rhône, arr. de Lyon.
- MARDIN, 6g, 38g.
Ville de Turquie, siège épiscopal «in partibus».
- MARDUAL, 38d.
Prêtre d'Ainay.
- MARDUI, 75g.
- MARGUIN, 6g, 30d, 31g, 45g, 61d.
- MARIE N., 6d, 41g, 42g.
Fille de la Charité venant de Paris.
- MARIE DE FLAN (Soeur), 50g.
- MARIGNY, 4g.
- MARINON, 37g.
- MARINVILLES, voir MARAINVILLER.
- MARLIET, 37g.
- MARLIEUX, 7g, 14g.
Ain, canton de Villars-Lès-Dombes. Eglise Saint-Pierre-aux-Liens, archiprêtre de Sandrans, à la collation des religieuses de Saint-Pierre de Lyon (Philipon).
- MARQUOT, 14d, 41g, 51d.
Docteur de Sorbonne.
- MARSEILLE, 8d, 35d, 50g, 60d.
Bouche-du-Rhône, ville épiscopale. Charles de Vintimille du Luc (1655-1746) administra le diocèse de 1684 à 1692 comme vicaire général puis, comme évêque avant d'être transféré à Aix puis à Paris. Sur *La Compagnie du Saint-Sacrement et les écoles populaires de Marseille au XVII^e s.*, cf. Y. Poutet, dans *La Provence historique*, déc. 1963, 341-395).
- MARSILLY voir MARCILLY.
- MARTIAT, 39g, 60g, voir MARCIAT.
Curé de Coligny.

- MARTIN, 14d, 29, 31g, 38g, 39d, 45g, 60g.
Un Martin était médecin ou pharmacien à Bourg (31g), un autre était curé de Montagnieu (39d), et il y a une demoiselle Martin (38g). Un Etienne Martin fut administrateur des hôpitaux de Lyon en 1683 et un Claude Martin en 1686 (Monfalcon, 1421).
- MARU, 64g.
- MASSIZ, 65d.
- MASUIC (Marie), 3g, 6d; serait-ce MASUIER?
- MASUIER (Marie), 41d, 63d, 65d. On lit aussi MAZUER, MAZUIER, MASUR.
- MASUYR, 30d.
Curé de Rolay.
- MATAGRIN, 1d, 29.
- MATAILLAN, 8d, 31g, 31d, 63g. Ecclésiastique.
- MATHON, 35g, 12d. Ou MATON.
- MAZA ou MAZAN, 11g, 37g.
Prêtre, maître d'école à Saint-Nizier puis, en 1674, à Saint-Etienne (Faillon, 79, 90).
- MAZOUIER, 35d.
- MAZU (Anne-Marie), ou MAZUER, MAZUIÉ, MAZUIER, 6d, 12d, 29, 37d, 44g.
- MAZUIER, 12d, 41g, 65. Ou MASUIER.
Curé de Rosay ou Rozay.
- MAZURE, 31d.
Cousine de Bonne Painblan.
- MÉDITATIONS DE BEUVELET, 63d, 72d.
Mathieu Beuvelet, de la communauté des Prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet était le parrain du chanoine Nicolas Roland de Reims. Son zèle pour la formation du clergé le porta à écrire de nombreux ouvrages (Catalogue B.N.) dont les *Méditations sur les principales vérités chrétiennes et ecclésiastiques*, aux multiples éditions (dont: Lyon 1674, Paris 1659... 1666... 1690 etc.).
- MÉDREVILLE (Jean-François), 36d.
- MEFFAR, 36d.
- MEILLONNAS, 5d, 61g.
Ain, canton de Treffort. Eglise Saint-Oyen, à la collation du prévôt de Saint-Pierre de Mâcon. Du diocèse de Lyon cette paroisse passera à celui de Saint-Claude en 1642. Cf. Philipon.
- MEISSONIER ou MEISSONIÉ, 61d, 75g.
Voir MESONIÉ.
- MELIN, 36d, 43g, 43d.
Curé de Foissiat.
- MELLIONA, cf. MEILLONNAS.
- MELVA, 66d.
- MERMIER, 45g.
- MESONIÉ, ou MEISSONIÉ, MEISSONIER, 31g, 61d, 75g.
Curé de Theizé près de Villefranche.
- MÉSOPOTAMIE, 6g.
Région de la Turquie d'Asie, voisine de l'Iran, entre le Tigre et l'Euphrate.
- MESSE (abrégé de Collet), 72d.
- MESSIN, 3d, 30d, 62g, 62d.
Domicilié à Brangues.
- MESSONIER ou MESSONIÉ, MESONIÉ, MEYSONNIER, 65g.
- METRA. 67d.
- MÉTRILLOT, 66d, 67g (Eusèbe), 66d, 67g.
Un Métrillot, commerçant de Bresse, en 1666, figure aux A.D. Rhône, D 368.
- MEXIMIEUX, 11d, 42d, 57g, 60g, 60d, 63g, 78d.
Ain, arr. de Trévoux. Eglise de l'archiprêtre de Chalamont sous le vocable de saint Apollinaire. Collégiale dont le chapitre nommait à la cure. Un prieuré de l'abbaye d'Ambornay était dédié à saint Jean-Baptiste (Philipon). Cf. Faillon, 128.
- MEYC, ou MOYC, 66d.
- MEYRIAT, 4d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Ceyzériat. L'église dédiée à saint Etienne dépendait de l'archiprêtre de Treffort. L'archevêque de Lyon nommait à la cure. Démià fit rebâtir le sanctuaire (Faillon, 177).
- MEYSSONNIER, 5d. Voir aussi MESONIÉ, MESONIÉ, MESSONIER, 5d.
Curé de Thésé qu'il faut lire Theizé (Rhône, arr. de Villefranche).
- MICARD, 6d (Joseph), 29, 38g (de Lagnicu),

- 38d, 61d.
Prêtre à Lagnieu.
- MICHALET, 16d.
Boucher fournissant l'Hôpital.
- MICHAU, 51g. Vicaire.
- MICHEYSOTIÉ, 34g.
- MICHON, 16g, 62g.
En 1676, un Michon Annibal est administrateur des hôpitaux de Lyon (Monfalcon, 1421).
- MIDAN, 75g.
- MIDO..., 66d.
- MILAN, 64d, 75g.
Capitale du Milanais, conquis au profit de l'Espagne par Charles-Quint, ne passera à l'Autriche qu'en 1706, après le décès de Démia. Célèbre par son «Dôme» ou cathédrale, où s'illustra le cardinal Charles Borromée dont la pastorale inspira Charles Démia.
- MILET, 4d.
- MILLOT, 64g.
- MIONAY, lire MIONNAY, 8g, 30g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Trévoux. Son église Saint-Jean-Baptiste, dépendait de l'archiprêtre de Dombes et les religieuses de Saint-Pierre de Lyon présentaient à la cure. Cf. Philipon.
- MISSION cf. SAINT-LAZARE, 3g etc.
- MISSION DE LYON, 7d, 8g, 38g.
- MISSIONS ETRANGÈRES, 4g, 8d, 31g, 31d, 38g, 38d, 60d, 61d.
Démia, durant sa formation à Paris a lié amitié avec les membres de l'Aa (Assemblée des Amis) qui animaient une congrégation mariale des Jésuites autour du Père Bagot et de Vincent de Meur. Le rayonnement apostolique du groupe s'étendit aux missions hors de France et il en naquit le Séminaire des Missions étrangères, à l'angle de la rue du Bac et de l'actuelle rue de Babylone. La fidélité de Démia à ses amis devenus missionnaires ne se démentit plus de sorte qu'il les voyait lorsqu'ils passaient par Lyon. Il restait à l'écoute de leurs nouvelles. Cf. Poutet, pour l'Aa, et Guénou.
- MOLIN, 57g, à Chalon-sur-Saône.
- MOLINET, 4g, 57g, à Sées.
- MONBRISON lire MONTBRISON.
- MONIER Louis, 35d.
- MONJOU, 62g, 65g.
- MONREV..., 38g lire MONTREVEL.
- Mgr l'Archevêque, 1d, 2d.
- MONTAGNA lire MONTAGNAT, 5g, 31g, 43g, 51g.
Ain, canton de Bourg. Eglise St-Pierre unie à la collégiale de Bourg.
- MONTAGNIEU, 39d.
Ain, canton de Lhuis, arr. de Belley. Eglise St-Didier à la collation du Prieur d'Innimont (Philipon).
- MONTBRISON, 9g, 30d, 42d, 43g, 63d.
Paroisse et hôpital. Loire, église Notre-Dame de l'Espérance. Les anciens remparts sont devenus un boulevard planté d'arbres. Cf. Joanne. Le lieutenant général de Montbrison sanctionna d'une peine d'amende les maîtres d'écoles dérogeant aux règlements de Démia (Faillon, 89).
- MONTFOLLIOU, 45g.
- MONTHIEUX, 10d, 13g, 35d, 63g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Villars-lès-Dombes. L'église St-Pierre dépendait de l'archiprêtre de Sandrans et les Dames religieuses de St-Pierre de Lyon présentaient à la cure. Cf. Philipon.
- MONTIGNY (Servien de) écrit aussi Montigni Servien, 35g, 41g.
Ennemond SERVIEN de Montigny, 2ème du nom, était petit-fils d'Ennemond, Trésorier de France en la Généralité de Rouen, et fils de Nicolas, héritier de la charge, et gendre de Claude Groulard Premier Président au Parlement de Normandie. Né à Paris le 30 septembre 1620, il fut Conseiller au Grand Conseil puis Secrétaire du Cabinet et des Commandements de la reine-mère Anne d'Autriche (23 mai 1653). A 35 ans (1655), il

- quitta la Cour pour l'état ecclésiastique, la prière et le soulagement des pauvres. Sa fortune servit à soutenir le Bureau des pauvres de Rouen et les écoles du Père Barré, pour les filles, mais aussi pour les garçons. Grand ami de Mme de Maintenon, il mourut le 16 juillet, non pas 1659, mais 1699 (Mercurie galant). On corrigera Moreri. Nombreuses indications en POUTET I et II (voir Index) et *Positio* Barré. Faillon, 158: en 1686, l'abbé de Montigny envoie Soeur Ursule d'Orlé, de la communauté de Paris, à Lyon pour aider les maîtresses réunies par Démia.
- MONTIGNY écrit à tort Montgni, 34d.
Jura, arr. de Lons-le-Saunier.
- MONTILLE, lire Monthieux.
- MONTLUEL, 12d, 76d.
Ain, arr. de Trévoux. Trois églises paroissiales dépendant de l'archiprêtre de Chalamont: St-Etienne, St-Barthélemy et Notre-Dame des Marais. La seigneurie dépendait des comtes de Savoie.
- MONTPELLIER, 14d, 41g.
Chef-lieu de l'Hérault. Faillon n'en parle que pour signaler la fondation d'une école de St-Charles en 1822 (278).
- MONREV..., 38g. Voir MONTREVEL.
- MONTREVEL, 38g, 57g.
Ain, arr. de Bourg, diocèse de Lyon. La paroisse St-Maurice (aujourd'hui, de l'Assomption) passa au diocèse de St-Claude en 1742 (Philipon).
- MONTROTTIER, 55g.
Rhône, canton de St-Laurent de Chamouset.
- MONT SAINT-MICHEL, 4g.
Manche, arr. d'Avranches. C'est là que Démia célébra sa première messe le 17 juillet 1663 pour marquer sa dévotion aux saints Anges (Poutet I, 707), détail absent de Faillon (19) mais tiré des Arch. des Soeurs de St-Charles, ms. Belin. Une rencontre avec Nicolas Roland, à cette époque, n'est pas impossible car tous deux évoluaient dans l'orbite des futurs fondateurs des Missions étrangères et missionnaient en France. Ses liens avec Villemot et l'Aa lyonnaise favorisèrent la poursuite de ces relations (Poutet I, 708).
- MONTVER ou MONTVERT, 5d, 7g, 7d, 8d, 11d, 12g, 31d, 65d.
- MONVER, voir MONTVERT.
- MORA, 42d.
Sous-diacre titulaire d'une cure à laquelle il renonce pour tenir une école.
- MORALES CHRÉTIENNES, 62d.
- MORAN = MORAND, 3d.
Prêtre de Bresse qui dirigea l'école St-Georges de Lyon (Faillon, 79, 92).
- MORANCÉ, 68g.
- MORANGE, 57g.
il était vicaire général en 1682 lorsqu'il approuva les statuts de la confrérie du saint Enfant-Jésus que Démia venait de dresser pour les garçons des écoles (Faillon, 276). Aux A.D. Rhône, D 398, il est nommé Bédian-Morange.
- MORANIS, 68g.
- MOREL, 3d, 8g.
Un J.B. Morel était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1689 (Monfalcon, 1421). Jean Morel était taffettassier (8g).
- MORELET, 14d.
- MORELLET, 30g.
- MORIA, 35d.
- MORILLE, 35d.
- MOULIN, 29, 30g, 34g.
Commerçant de Lyon.
- MOULON, 60d.
- MOUNIER, 67g.
- MOUTON, 67g, 67d.
- MOVERT, 31g.
- MOYC, 64d.
- MURAT (Mlle de), Faillon, 149.
Fit partie de la Compagnie des dames organisée en 1677 pour soutenir les écoles de filles. Absente du «Journal».
- MURE, lire MURS, 30d.
Ain, village de la paroisse de Gélignieu, can-

- ton de Belley. Il n'eut son église qu'en 1826 (Philipon).
- N..., 12g, 60g.
Personne dont Démià sauvegarde l'anonymat.
- NANTES, 4g.
Chef-lieu de la Loire-Atlantique. Château des ducs de Bretagne.
- NANTUA, 5d, 31g, 61g.
Ain, église Saint-Michel détruite en 1790, dépendant au XVIII^e s. de l'archiprêtre d'Ambronay, diocèse de Lyon. La chapelle du prieuré devint alors église paroissiale (Philipon). Les Soeurs de St-Charles s'établirent à Nantua en 1819 (Faillon, 277).
- NARBONNE, 57g.
Aude. Le séminaire ne s'ouvrit qu'après ceux de Belley et de Lyon. François Fouquet, archevêque, ami de saint Vincent de Paul, négocia longtemps son ouverture qui traîna jusqu'en 1661, après la mort du fondateur des Lazaristes (Degert, I, 261).
- NAUDE = CHAPELLE-NAUDE, 14g.
Voir Chapelle.
- NERVIEU lire NERVIEUX, 29, 40.
Loire, arr. de Montbrison.
- NEUFVILLE, ou NEUVILLE, 9g.
On peut hésiter entre Neuville-sur-Ain (arr. de Bourg comme Neuville-les-Dames) ou Neuville-sur-Saône (Rhône, arr. de Lyon).
- NEULISE, 14d.
Loire, arr. de Roanne.
- NEVERS, 10g, 58g.
Nièvre. Le séminaire fut ouvert en 1657 par Mgr Eustache de Cherry qui le confia aux Génovéfains. Mais son successeur, Edouard Vallot, le transmit aux Oratoriens en 1687 et obtint pour lui des lettres patentes en 1688 (Degert, I, 245).
- NICARD, 61g.
- NICOLAS (Gabriel), 1d, 2g, 3d, 3g, 4g, 4d, 7d, 8d, 9g, 9d, 11g, 13g, 14d, 29, 33d, 34g, 34d, 36g, 36d, 37g, 38g, 38d, 39g, 39d, 40g, 42g, 43g, 43d, 46g, 47d, 51g, 57g, 60g, 60d, 61g, 62g, 62d, 63g, 63d, 64g, 65g, 65d, 66d, 67d, 78d.
Prêtre à qui Démià faisait toute confiance et qu'il mandatait souvent pour le remplacer. Visiteur des écoles. Voir Faillon, 87, 192, 207.
- NICOLAS (saint), 42g.
Patron des écoliers.
- NIÈVROZ, 9g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Montluel. Eglise de l'Assomption, à la collation de l'archevêque de Lyon au temps de Démià.
- NÎMES, 39d, 75g.
Chef-lieu du Gard, évêché dont l'évêque, Jean-Jacques Séguier, réfractaire aux quatre articles gallicans de 1682 par fidélité à Rome fut contraint de démissionner en 1687 († 8 novembre 1689). La ville de Nîmes produisait des étoffes (serge) de qualité.
- NIQUET, 10g.
Acolythe.
- NOALI, 16d, 65d.
Le père et le gendre étaient imprimeurs.
- NOBLEZ, en réalité LE NOBLETZ, 12g.
Michel Le Nobletz, 1577-1652, élevé chez les Jésuites de Bordeaux puis d'Agen, était né en Bretagne. Devenu Jésuite à Quimper en 1598, il s'illustra par ses prédications en paroisses rurales. Sa vie, publiée par le Père Antoine VERIUS (1632-1706), est peut-être celle que cite Démià: *La Vie de Michel Le Nobletz, prêtre et missionnaire en Bretagne*, Paris, 1666 et 1668, sous le prêtre-nom de l'abbé de Saint-André.
- NODE, 14g, voir CHAPELLE-NAUDE.
- NOËL (Monsieur), 39g.
- NORMANDIE, 57g.
- NOTRE-DAME, 34d, 41d, 63d.
Gravure et statue de Marie.
- NUITS-SAINT-GEORGES, 12d, 65g.
Côte-d'Or, arr. de Beaune.
- NURRIN, 65g.
- OBÈAN, 62g.
- OBÉASE, 64g.

- OCTEONO ou ODEONO, 41g.
- OFFICIAL, 2d, 3d.
- OFFICIALITÉ, 67d.
- OGIER, 14d.
Avocat.
- OLLYER, 29, 30g, 34g, 46g, 65d.
Libraire à Lyon.
- ORATOIRE, 57g.
Il s'agit de l'Oratoire de Paris fondé par le cardinal de Bérulle. Le noviciat des prêtres de cette compagnie était situé entre les n° 70 et 76 de l'actuelle avenue Denfert-Rochereau. Des personnes pieuses venaient y faire retraite (Rancé, Malebranche, par exemple). Un mausolée en l'honneur du cardinal de Bérulle fut édifié dans sa chapelle de Notre-Dame. Mais l'Oratoire dirigeait aussi un séminaire réputé à l'emplacement de l'actuel n° 254 de la rue Saint-Jacques où Bérulle avait établi la maison-mère des Oratoriens en 1611. Cf. Hillairet II, 250, 282.
- ORDRES SACRÉS, 72d.
Il s'agit d'une oeuvre d'Antoine Godeau (1605-1672), évêque de Vence et membre de l'Académie française. Son livre sur *La morale chrétienne* n'est guère connue que dans son édition posthume de 1705, mais est peut-être au nombre des «Morales chrétiennes» citées par Dèmia (62d).
- ORLÉANS, 4g, 57g, 58g.
Chef-lieu du Loiret. Le séminaire inauguré en 1667 par l'évêque Pierre du Cambout de Coislin était dirigé par le clergé diocésain. Les écoles de charité établies par Pierre Tranchot et son neveu Louis Tranchot au faubourg Saint-Jean prirent de l'extension après 1670 avec François Jogues de Bouland aidé de René Maubert (RIGAULT, I, 23). Dèmia leur rendit visite à l'occasion de l'Assemblée du clergé de 1685 (Faillon, 134; Pouzet I, 712).
- OULLINS, 7g, 81g.
Rhône, arr. de Lyon. Les Socurs de St-Charles s'y établirent en 1823 (Faillon, 278).
- OUMARFE, 37g.
- PADII, 30d.
Curé de Montbrison.
- PAILLA, ou PAILLIAT, ou PAILLET, 2d, 2g, 8g, 8d, 29, 30, 41g, 47g, 62d, 63d.
Sculpteur.
- PAILLAR ou PAILLARD ou PAILLIAR (Pierre-Joseph, et Joseph), 7d, 9d, 14g, 29, 35g, 38g, 47g, 62g, 63d.
- PAIN..., 31g. Sans doute Painblan.
- PAINBLAN (Bonne), 12d, 20.
Servante de Dèmia.
- PAISSO, 62g. Voir PAYSO.
- PALORDET, 37g.
- PALORSET, 67g.
- PALLU, 3g, 3d, 31g, 35g, 36g, 38g, 38d, 57g, 60g, 60d.
L'un des fondateurs des Missions étrangères. Cf. Louis BAUDIMENT, *François Pallu (1626-1684)*, Thèse, Paris, Beauchesne, 1934.
- PALLUAT, 7d, 62d, 62g. Voir aussi Pierre-Joseph Paillar.
- PARFAIT ECCLÉSIASTIQUE, 60d.
- PARIÉ, 31g.
Habitant de la paroisse St-Paul à Lyon.
- PARIS, 3g, 3d, 4g, 4d, 6d, 7g, 8g, 8d, 10g, 11d, 12d, 14g, 30d, 31g, 34g, 35g, 35d, 36g, 37g, 37d, 38g, 41g, 41d, 44g, 57g, 57d, 60g, 60d, 61g, 61d, 65g, 67g, 67d.
Séminaires, écoles paroissiales, hôpitaux, communautés religieuses, Assemblées du clergé, sont des objets privilégiés de l'attention constante de Dèmia.
- PASSAUT (Jacob), 38d.
- PASTOR, 31g.
- PATRIN, 57g.
Habitant de Vilemotier.
- PATROLOGIE, 63d.
- PAULIN, 81g.
- PAUVRES DE L'HÔPITAL, 30d.
- PAYLON, 63g.
- PAYSO ou PAISSO, 9d, 62g. Voir PEYSO.

- PELIN (Mmc), 6d.
- PÉLISSIER, 3d, 4d, 8g, 29, 30g, 30d, 31g, 38d, 43d, 57g, 60d, 62d, 75g.
Curé de St-André la Panouse.
- PENET, 30g.
- PÉNITENCIER (à Lyon), 30d.
- PÉRARD, 11g. Curé.
- PERBO OU PERBOST, 45g, 51g, 75g, 75d, 3g, 36g, 42g, 60g, 61d, 76d, 77d.
Ecrit aussi Perbos et Perboz. Diacre qui enseigna d'abord à Bourg puis à St-Chamond (Faillon, 91).
- PÉRICHON, OU PERRICHON, 2g, 2d, 3d, 38g, 67d.
Notaire.
- PÉRIER OU PERRIER, 7d, 63g.
Prêtre de la paroisse St-Paul de Lyon.
- PERR..., 62g.
Peut-être s'agit-il de Perrier.
- PERRIN, chanoine, 77d.
- PERRIN (Mmc), 81g.
- PERSE, 4g.
Champ d'action des Missions étrangères.
- PESSONAN, 63g.
- PETIT, 10g. Clerc.
- PETIT, de Baulivre, 45g.
- PETIT, imprimeur, 73g.
- PEYRARD, 45g.
Serviteur de Démia.
- PEYSO, 61g. Voir PAISO, PAYSO.
- PEYSONET, 8d.
- PEYSONO, 31d.
- PIANET, 36d, 61g.
- PIARON Renée, veuve, 6g.
- PICOT, 10g, 11g, 31g, 40g.
Curé.
- PICQUET François, 4g, 6g, 57g.
Fils de banquier, à Lyon (1626), il entreprit des voyages commerciaux en Italie et en Angleterre et devint consul de France à Alcp (1653). Devenu prêtre puis évêque, au service des Missions étrangères, il continua de représenter le roi de France en missionnant pour le Pape, spécialement en Macédonie et en Persc. Il mourut en 1685 à Hamadan.
- PIERRE (statue de saint), 41g.
- PIERRE, 45g.
- PIERRE PRÉCIEUSE, 3g, 29 mars. Au XVII^e s. le médecin Helvétius parle d'une «pierre à cauter». Littre la nomme «pierre infernale». Il s'agit du nitrate d'argent.
- PIERREFEU, 9g.
- PILON, 29, 41g, 57g.
Prêtre de St-Nicolas-du-Chardonnet.
- PINET, 7d, 29, 30g, 30d, 31g, 41g, 62g.
Curé de Replonge.
- PIROUAT, 35d.
- PITIÉ (Hôpital de la) 6d.
- PLAIN-CHANT, 72d.
- PLANTAY, 38g, 61g.
Le Plantay, canton de Chalamont (Ain), diocèse de Lyon, avait son église dédiée à saint Pierre.
- POINTET, 30g, 66d.
- POIRE, 60d.
- POITIERS, 57g.
Jean-Claude de La Poype de Vertrieu, né en 1654, était comte de Lyon. Il sera sacré évêque de Poitiers en 1702. Sa formation ecclésiastique avait débuté au séminaire Saint-Sulpice de Paris en 1669. Devenu chanoine au chapitre Saint-Jean de Lyon (1678), il connut alors les oeuvres de Démia dont il se souviendra à Poitiers.
- POITOU, 35g.
Il s'agit de la rue de Poitou, à Paris, proche des Filles du Calvaire et partant de la rue Turenne (3^e arr.).
- POLAT, 29, 30g, 30d, 41g, 61d, 68g, s'écrit parfois POLLAT.
Ce nom désigne un encadreur et la femme de Barbier.
- POLLET OU POLET, 29, 41g, 41d, 41g.
Prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Un

- Abrégé de la vie de Firmin Pollet*, par Des-couraux, est à la Bibliothèque Mazarine (Paris, ms. 2451). C'était une personnalité (Schoenher I, 280-282, 286-397 et *passim*).
- POLLIONAY, lire POLLINAY, 43g.
Rhône, arr. de Lyon.
- POLO, 29, 41g. Ecrire POLOT.
Prêtre de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, Pierre Polot était préfet du séminaire tandis que Firmin Pollet était sous-préfet (1678). Ancien élève des Jésuites de Limoges, il cède sa place de préfet à Pollet en 1681 lequel maintient la tradition d'union à Rome dans les démêlés des articles gallicans de 1682 (Schoenher I, 282-286, 292, 366).
- POLLUAT Joseph, 7d.
- POMEROL, 64d.
- PONSIN, 57g.
Prêtre de Marboz.
- PONT D'AIN, 6g, 12d.
Ain, arr. de Bourg. Eglise de l'Assomption, archiprêtre de Treffort (Philipon).
- PONT DE VAUX, 39g, 57g. Ecrit parfois Pontde-vaux.
Ain, arr. de Bourg. Eglise collégiale Notre-Dame dépendant de l'archiprêtre de Bâgé. Siège d'une officialité métropolitaine pour les territoires relevant du Parlement de Bourgogne (Philipon).
- PONTHUS ou PONTUS, 67d, 68g, 68d.
- POPONAR, 8d, 42.
Imagier.
- PORLERAT, 39g, voir PORTERAT.
- PORRA, 51d, 63g, 64g.
- PORT, 50g, 61g.
Ain, arr. de Nantua. Eglise Sainte-Marie Madeleine, archiprêtre de Nantua, à la collation du prieur de Nantua. Cf. Philipon.
- PORTERAT, 66d, 68g, voir PORLERAT, 39g.
- PORTES, 5d.
Ain, commune de Bénonces. La Chartreuse de Portes, fondée vers 1115 fut supprimée en 1791 (Philipon).
- PORTUGAL, 39g.
- Au temps de Démiá, la guerre Espagne-Portugal prit fin en 1668 et les Hollandais reconnurent en 1669 les droits du Portugal sur le Brésil. Le règne du roi Alphonse VI céda la place à celui de Jean II de 1683 à 1706.
- POUGET, 38d.
- POUGUET, 31g.
- POULAT, 30d.
- POULET, prêtre, 10g.
- POURLIER, 6d.
Recteur de l'Hôpital de la Pitié à Paris.
- POURRA, 57g.
- POUTUS, 37g.
- POYSONAN, 63g. Voir aussi PEYSONO.
- PRATO, 36d.
- PRÉALLÉAN, 75 g.
- PRÉBOZ, 76d.
Maître d'école à Montluel.
- PRÊTY EN BRESSE, 2d.
Saône-et-Loire, arr. de Mâcon.
- PRIAY, 43g.
Ain, canton de Pont-d'Ain. Eglise Saint-Pierre, archiprêtre de Chalamont, à la collation du Prieur de Villette mandataire de celui de Nantua (Philipon).
- PRIÈRES, 73g.
Oeuvre d'Antoine Godeau (1605-1672).
- PRIN, 11g.
- PRIOR, ou PRIORE, 60g, 62g. à Saint-Rambert.
- PROMOTEUR d'Autun, 57g.
L'évêque d'Autun présidait les Etats de Bourgogne et disposait de la Régale de Lyon lorsque le siège était vacant. Gabriel de Roquette fut sacré évêque d'Autun le 17 avril 1667 au couvent des Filles de la Croix, à Paris. Le Promoteur en l'officialité diocésaine équivalait au Procureur en la justice royale. Le Promoteur des maîtres d'école de Paris veillait sur la conduite de ceux-ci pour en rendre compte au Chantre diocésain (Furetière).
- PROPAGATION, 2d, 5d.

- Il s'agit d'une oeuvre de Propagation de la foi destinée aux «Nouveaux catholiques», c'est-à-dire aux protestants ralliés au catholicisme et à leurs enfants, et non pas de la «Propagation de la foi» qui verra le jour au XIX^e siècle, en accord, d'ailleurs avec la Congrégation de la Propagande, dirigeant, de Rome, le développement des missions auxquelles se dévouaient diverses communautés comme les Jésuites, les Missions étrangères etc.
- PROST, 7d. Notaire.
- PROULIEU-LÈS-SAINT-SORLIN, 13g.
Ain, canton de Lagnieu, commune aujourd'hui supprimée par rattachement à Lagnieu. Son église paroissiale était dédiée à sainte Madeleine au temps de Dèmia et dépendait de l'archiprêtre d'Ambronay (Philipon).
- PROUSE, 64d. Orfèvre.
- PSAUMES, 67d.
- PSAUTIER, 36d.
- PUI, prêtre du diocèse de Lyon, 16g.
- PUI/PUY Durand, fils de Denis, seigneur du Périsc, conseiller du roi, et de Jeanne-Marie BOYS mariés par contrat du 8 février 1672. Baptisé à Montbrison le 8 janvier 1677, il est reçu chanoine en 1695 et meurt en 1761.
- PUISPERON (de), 14d.
- QUÉBEC, 57g.
Mgr François de Laval-Montigny (1623-1708) fut le premier évêque de Québec, le site de Montréal ou Ville-Marie étant alors une seigneurie du supérieur des Prêtres de Saint-Sulpice, Mr de Bretonvilliers (1620-1676). Dèmia n'ignora pas le zèle de celui-ci pour Notre-Dame de Lorette à qui les Sulpiciens dressèrent un magnifique sanctuaire dans leur séminaire d'Issy, près Paris, entre 1677 et 1683 (cf. Grandet).
- QUERVIN ou QUEVRAIN, 43g, 51g.
Curé de Montagnat.
- QUÉTAN, 35d.
- QUEVRAIN ou QUEVRIN, cf. QUERVIN.
- QUILLE, 34g.
- QUIMPER, 10g.
Evêché en Bretagne, chef-lieu du Finistère. François de Coëtlogon (1631-1706) succéda en 1668 à Mgr René du Louet. Il confia son séminaire à des prêtres séculiers mais ne l'ouvrit qu'après le décès de Dèmia (Degert I, 342).
- QUINCI et QUINCIEU, lire QUINCIEUX, 14d, 55g.
Rhône, arr. de Lyon.
- QUINI ou QUINY, 12d, 37g, 66d.
- QUINZE-VINGT, 4g, 7d, 10g, 11d, 12d, 30d, 31g, 37g, 44g, 44d, 61d, 65g.
Hôpital des aveugles, à Paris. L'entrée se situait rue Saint-Honoré. Le nom venait de ce que saint Louis avait doté l'hôpital pour 300 aveugles (15 x 20) ayant eu les yeux crevés par les Sarrazins lors des croisades, dit une légende non fondée. Il s'agissait en réalité d'aveugles pauvres autorisés à mendier dans la capitale. Au temps de Dèmia il était prévu l'accueil de 140 aveugles, de 60 voyants pour les conduire et de 98 femmes, aveugles ou voyantes, avec un directeur et un portier de l'établissement. Le mariage entre deux aveugles ou deux voyants était prohibé dans l'hôpital (Hillairet I, 400).
- RACO, 31d.
- RACOIS, 6d.
- RAILLET, 37.
Soeur de Duc, prêtre.
- RAINCENT, 63g.
- RAMASSE, 5g, 30d.
Ain, canton de Ceyzériat. Son église Saint-Maxime était sous le patronage du curé de Jasseron.
- RATON François de, ou RATTON, écuyer sgr de Montgay, à Lyon, propriétaire à la Croix-Rousse en 1674.
- RATTON (de) ou RATON, 16g, 65g.
En A.D. Rhône, D 368, on a un Ratton bourgeois de Lyon en 1676.
- RAU, 36g.

- RAUSSORDIS, 62d.
- RAVAM, 37g.
- RAVAT, 10d, 35d.
Monfalcon signale un Louis Ravat conseiller de Lyon en 1685 qui devient administrateur des hôpitaux en 1687 et 1689 (col. 1408 et 1421).
- RAVONA, 65g.
- RAY ou REY, libraire, 8g, 57g, 62d.
Le Répertoire d'imprimeurs/libraires XVI^e-XVII^e siècles ayant imprimé des ouvrages anonymes (Bibl. Nationale, Etudes Guides n° 9, Paris, 1988) signale Claude REY, né en 1651, actif à Lyon de 1680 à 1700 environ, demeurant rue Mercière, portant enseigne «à la couronne d'épines». Il travaillait avec Léonard Plaignard.
- RÈGLEMENTS DES MISSIONS, 72d.
- RÈGLES DES CÉRÉMONIES ROMAINES, 72d.
- REGNAU, 35d.
Un Jacques Regnaud était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1684 (Monfalcon, 1421).
- REGNAUD, vagabond, 61g, 62g.
- REGNIÉ, 40d.
Rhône, canton de Beaujeu.
- REGNÔ, 3g. Lire VIGNON cf. f° 40.
- REIMS, 10g, 35d, 37g, 57g, 65d.
Archevêché, ville des sacres royaux dont le chapitre de la cathédrale fut illustré par saint Bruno (stalle 29 qui fut aussi celle de saint J.B. de La Salle), fondateur des Chartreux. L'archevêque, Charles-Maurice Le Tellier (1641-1710) succéda au cardinal Barberini en 1671. Il approuva en 1683 les *Constitutions* des Soeurs de l'Enfant-Jésus établies par le chanoine Nicolas Roland († 1678) dont la cause de canonisation est en cours à Rome.
- RÉJANI, 64g.
- REMONTRANCES, 58g.
Ouvrage de Démia intitulée: *Remonstrances faites à Messieurs les Prévôt des Marchands, Echevins et principaux habitants de la Ville de Lyon, touchant la nécessité des Ecoles Chrétiennes pour l'instruction des enfants pauvres*, par Charles Démia, Prêtre, commis député pour la visite des Eglises de Bresse, Bugey, Dombes, etc. Lyon, 1668. Une première édition, en 1666, ne comportait que peu d'exemplaires. Faillon cite approximativement le titre et assez exactement le texte (487-504). Il ne s'agit pas de Remontrances au clergé. Mais elles furent largement distribuées aux ecclésiastiques susceptibles de développer des écoles. Cf. Poutet I, 707-716.
- RENAISON, 4g, 4d, 42d, 65d, 30d, 61g.
Loire, arr. de Roanne.
- RENAN lire RENAUD, 62d, 64g.
«Fermier», c'est-à-dire perceuteur des redevances dues à l'archevêque de Lyon.
- RENIÉ ou REGNIÉ, 40d.
- RENTI, 1d.
Gaston de Renti (1611-1649), membre actif de la Compagnie du Saint-Sacrement engagé dans le développement de la Famille de l'Enfant Jésus proposée par Soeur Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune. Dès 1651, le Père de Saint-Jure, S.J., publiait sa biographie.
- REPLONGES, 7d, 30g, 30d, 62g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Bâgé-le-Chatel. Eglise Saint-Martin à la collation du Prieur de Saint-Pierre de Mâcon (Philippin).
- REVAISON lire RENAISON, 30d, 61g.
- REVEL, 31d. Peintre.
- REVONNAS, 47d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Ceyzériat. Eglise Saint-Blaise, à la collation de l'abbé d'Ambronay. A Bourg, vers 1664, Démia catéchisait en étendant son zèle aux paroisses limitrophes (Faillon, 23).
- REY, 57g, 62d et 8g.
Voir RAY qu'il faut écrire REY.
- RHODES (de), médecin, 5d, 7d, 11d.
- RICHA, 35d.
- RICHARD ou RICHAIR, 7d, 12d, 29, 35g, 35d, 36d, 38g, 38d, 68g.
Un Richard est cordonnier (7d, 38g, 38d...).

- Une dame Richard est veuve (12d).
- RICHARDOT, 30d.
- RICHELIEU (statue), 12g.
- RIGNAT, 30g, 35g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Ceyzériat.
Eglise Saint-Didier à la collation de l'archevêque de Lyon, Archiprêtre de Treffort (Philippon).
- RIGNA LE DESERT doit se lire RIGNIEU LE DESERT, 3g, 10d, 35g.
Ne pas confondre avec RIGNIEUX, devenu Rignieux-le-Franc. Rignieu-le-Désert, sur la commune de Chazey-sur-Ain, avait une église Sainte-Anne, archiprêtre d'Ambronay. Cf. Philippon.
- RIGNIEUX, 40g, 43g.
Ain canton de Meximieux. Eglise Saint-Paul à la collation du chapitre Saint-Paul de Lyon (Philippon).
- RIGOD, 35d.
- RIGOL, 35g, 64g.
- RIGOLET, 11d, 12d, 65d. Voir RIGOLLET.
Il y a un curé (11d), un chanoine (12d)...
- RIGOLLET, 14 g, 65g. Voir RIGOLET.
En 14g, c'est un tailleur de pierres. En 65g, il habite à Nuits-Saint-Georges. Le Rigoley, directeur du séminaire Saint-Irénée de Lyon, intervient après le décès de Démia (Faillon, 218).
- RIMON ou RYMON, 57g.
Oratorien à Chalon-sur-Saône (Degert I).
- RINAUD, 64d.
- RIQUIAT, 30d.
- RITUEL D'ALET, 72d.
Ce Rituel avait vu le jour à l'époque de Nicolas Pavillon, évêque d'Alet de 1639 à 1677. Ses successeurs furent Louis-Alphonse de Valbelle, sacré en 1680, puis Victor-Augustin de Méliand, transféré de Gap à Alet en 1684, mais sans recevoir ses bulles du Pape avant 1692. Une édition de Lyon, 1674, était à Bordeaux dans une bibliothèque marianiste, une autre, de Paris, 1678, est dans les Archives F.E.C., à Talence.
- RIVEGRI, 77d.
- RIVERIEU, 63g.
- RIVET, 9d, 31g.
Peintre.
- RIVIRIAT, 36d.
- RIVOYRE, 77d.
- ROANNE, 4g, 36d, 45g, 63d, 76d.
Loire, Eglise Saint-Etienne, collège dont la chapelle date de Louis XIII. Démia ayant demandé aux officiers de justice des villes de sanctionner par des amendes les contrevenants à ses règlements scolaires après 1684, ceux de Roanne fixèrent les amendes à 100 livres soit à environ les 2/3 du revenu annuel d'un maître d'école (Faillon, 89). A Lyon, Démia habitait un quartier nommé Roane ou Roanne, dans la rue des Trois-Maries, paroisse Saint-Alban proche Saint-Jean.
- ROCH, 6g. Missionnaire.
- ROCHE, 40d.
Lieu-dit sur la commune de Regnié (Rhône, canton de Beaujeu).
- ROCHE, 63g, 63d.
Habitant de la paroisse Saint-Nizier.
- RODEZ, 57g.
Aveyron. L'ancien évêque de Rodez, Louis Abelly, ami des Missions étrangères, s'était retiré à Saint-Lazare, mais conserva toutes ses amitiés jusqu'à sa mort en réputation de sainteté en 1691. Depuis 1683 le diocèse était administré par Mgr Lézay de Lusignan qui ne sera sacré qu'en 1693.
- RODOT, prêtre, 35d.
- RODRIGUEZ, 55d, 63d.
- ROFELA, 65g.
Habitant Paris.
- ROGAD, 37g. Curé de Villard. Cf. Rogué.
- ROGER ou ROGIER, 10g.
- ROGUÉ ou ROGUET, curé de Villard, cf. Rogad, 14d, 31g, 68d, 12g.
- ROJANT, ou ROJAN, 14d, 66d. Cf. Rojaud.
- ROJAUD, 9g. Cf. Rojant.

- ROLAY, 30d.
- ROLLIN, 35d.
- ROMANS, 8g, 43d, 60g.
Ain, arr. de Bourg, canton de Châtillon-sur-Chalaronne Eglise Saint-Maurice, archiprêtre de Salarans, à la collation du Prieur de Sales (Beaujolais) sous l'autorité de l'abbé de Cluny (Philipon).
- ROME, 6d, 9d, 35g, 35d, 38d, 38g, 57g, 75g.
- ROORE, 45g. Voir Laroère ou La Roère.
- ROQUEFORT, 40d.
- ROQUET, 12g. Curé, voir ROGUET.
- ROSAY. Voir ROZAY.
- ROSE (Soeur), 63d.
- ROSILION, 57g. Voir ROSILON, ROSSILLON.
- ROSILON, écrire ROSSILLON, 30g, 57g.
Ain, canton de Virieu-le-Grand. Eglise Saint-Pierre, archiprêtre de Virieu, diocèse de Belley, à la collation de l'évêque, Dom Pierre du Laurens, de l'Ordre de Cluny, sacré en 1680, mort en 1705 (Philipon, et Armand JEAN),
- ROSIQUERT, 43g.
- ROU, ou ROUX, diacre, 10g, 82g.
- ROUEN, 10g.
Ville épiscopale où le Bureau des pauvres, dû à la Compagnie du Saint-Sacrement, animait les hôpitaux et les écoles de charité à la tête desquelles, dès 1658, Adrien Nyel était en charge après avoir fait «don de sa personne» à leur service moyennant l'assurance du «vivre et du couvert». Cette impulsion scolaire et hospitalière de la Compagnie du Saint-Sacrement animée par Gaston de Renti se répercuta dans l'entourage de Démia, à Lyon (Poutet I, 481 sv.).
- ROUSSIÉ ou ROUSSIER, 16g.
- ROUSSIÈRE, (LA), 14d.
- ROUX, voir ROU.
- ROYLIAT, 39d.
- ROZAY ou ROSAY, 6d, 12d, 41g, 44d, 65g.
Le *Dictionnaire des communes* signale Rosay (Jura, arr. de Lons-le-Saunier) et Rosey (Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône) mais ni Rozey, ni Rozay.
- RUFFÉ, 3g, 9d, 11g, 29, 38g, 60d, 61g.
Lazariste.
- RUFFIN ou RUFIN, 68g, 68d.
Un Rufin, négociant de Paris, membre de la Compagnie des Indes orientales est signalé en 1648 dans la correspondance de saint Vincent de Paul (Coste, III, 281, 291). Rien ne prouve qu'il s'agisse de lui quarante ans plus tard.
- RUFFLY, 67d.
- RUOLZ (DE), 14d.
Un Jean-Pierre de Ruols, écuyer, fut admis dans la Compagnie du Saint-Sacrement en 1672 (Guigue).
- SACHEY, 69d.
- SAFAR (Athanase), 6g.
- SAGET, 42g, 61d.
- SAINT-AMOUR, 41d, 44d.
Il y a un Saint-Amour dans le Jura (arr. de Lons-le-Saulnier), et un autre en Saône-et-Loire (arr. de Mâcon).
- SAINT-ANDRÉ, 8g, 30d, 31g, 60d, 64d.
Faillon, p. 23, signale que Démia faisait le catéchisme aux enfants des environs de Bourg, à Saint-André en particulier: ce pourrait être Saint-André-le-Bouchoux, Saint-André de Corcy ou Saint-André-le-Sage, trois communes de l'arr. de Bourg, ou même Saint-André d'Huiriat ou Saint-André-sur-Vieux-Jonc, toujours du même arrondissement. Mais ce pourrait être aussi toutes ces paroisses.
- SAINT-ANDRÉ-LA-CÔTE, 65d.
Rhône, arr. de Lyon.
- SAINT-ANDRÉ-LA-PANOUSE, 3d.
Une commune «La Panouse», existe en Lozère, arr. de Mende.
- SAINT-ANTOINE-LA-PANOUSE, 4d.
- SAINT-BAUDILLE, 40d.
Commune de l'Isère.

- SAINT-BONET-DE-MURE**, 35g.
Isère, arr. de Vienne.
- SAINT-BRIEUC**, 10g.
Bretagne, ville épiscopale. L'évêque Louis-Marcel de Coëtlogong (1648-1705), sacré en l'église Saint-Louis des Jésuites, à Paris, était dévoué aux missions.
- SAINT-CANU**, 36d.
- SAINT-CHAMOND**, 42d, 64d.
Loire, arr. de Saint-Etienne. En 1678, Démia y envoya Perbost, maître des écoles Saint-Charles de Lyon (Faillon, 91).
- SAINT-CHARLES** (Communauté et Séminaire):
1d, 3d, 4d, 5g, 5d, 6g, 6d, 7g, 8d, 9d, 10g, 12g, 12d, 13g, 13d, 34g, 34d, 35g, 36g, 36d, 39g, 39d, 40g, 41g, 41d, 42g, 42d, 47d, 48g, 50g, 50d, 57g, 58g, 60g, 60d, 61g, 61d, 62g, 62d, 63g, 63d, 64d, 67g.
Faillon (47, 105-114, 173, 178, 187, 207, 217-231, 237, 242, 251, 264) note bien la différence entre la Communauté des Soeurs de Saint-Charles et le Séminaire. Voir aussi Roger GILBERT.
- SAINT-CHRISTOPHE**, 40g, 40d.
Dans l'Ain, on a une paroisse Saint-Christophe sur la commune de Relevans, archiprêtre de Sandrans, à la collation de l'archevêque de Lyon. Dans le Rhône, Saint-Christophe est de l'arr. de Villefranche. En Saône-et-Loire, on trouve Saint-Christophe-en-Bresse et Saint-Christophe-en-Brionnais, arr. de Chalon-sur-Saône.
- SAINT-CLAUDE**, 61g.
Ville du Jura, célèbre par son abbaye du Grand-Saint-Claude qui deviendra siège épiscopal en 1742 seulement par démembrement du diocèse de Lyon (A. JEAN).
- SAINT-DENIS**, 39d, 62d, 65d.
Dans l'arr. de Bourg (Ain), on remarque Saint-Denis-lès-Bourg et Saint-Denis-en-Bugey. Au temps de Démia, c'est Saint-Denis-le-Cheyzériat qui était au canton de Bourg et Saint-Denis-le-Chosson, au canton d'Ambérieu-en-Bugey. La première paroisse, archiprêtre de Bourg, était à la collation de l'abbé de Tournus. La seconde, archiprêtre d'Ambronay, était une annexe de celle d'Ambérieu. Cf. Philippon.
- SAINT-DENIS-SUR-COISE**, 14d.
Loire, canton de Saint-Galmier, à proximité de Saint-Symphorien (Rhône).
- SAINT-ETIENNE**, 11d, 31g, 43g, 64d.
Près de la cathédrale Saint-Jean, Lyon possédait une église Saint-Etienne. En dehors de la ville de Saint-Etienne où Démia envoya un prêtre du nom de Maza pour y tenir une école en 1674 (Faillon, 90), il existe, dans l'Ain, Saint-Etienne-sur-Reyssouze et Saint-Etienne-sur-Chalaronne (arr. de Bourg).
- SAINT-ETIENNE-DU-BOIS**, 8d.
Ain, arr. de Bourg, canton de Treffort (Joanne).
- SAINT-ETIENNE-EN-FOREZ**, 12d.
Situées en Forez, les communes de Saint-Etienne-des-Oullières (Rhône, arr. de Villefranche) et Saint-Etienne-le-Molard (Loire, arr. de Montbrison) figurent au *Dictionnaire des communes*.
- SAINT-EVERT**, 29.
- SAINT-FORJUS**, lire SAINT-FORGEUX, 14d.
Rhône, arr. de Villefranche.
- SAINT-GENEST-L'ERPT** lire SAINT-GENEST-LERPT, 11d.
Loire, arr. de Saint-Etienne.
- SAINT-GENIS-LAVAL**, 43g.
Rhône, arr. de Lyon. Les Soeurs de Saint-Charles s'y établirent en 1825 (Faillon, 279).
- SAINT-GEORGES**, 8g.
Paroisse de Lyon où débutèrent les écoles de charité de Démia (Faillon, 54, 61, 64, 92, 146 sv.).
Ne pas confondre avec Mgr de Saint-Georges, archevêque (Faillon, 197, 222, 248). Celui-ci était comte de Lyon, mais fut d'abord évêque de Mâcon (1682) puis de Clermont (1684) et archevêque de Tours (1687) dont il ne fut qu'administrateur, son sacre épiscopal ayant été retardé jusqu'au 22 novembre 1693 en raison de sa participation à l'assemblée gallicane de 1682. Démia ne le connut donc pas, comme archevêque de Lyon.
- SAINT-GERMAIN**, 4g, 12g, 13d, 45g.
Serviteur de Démia.

- SAINT-GERMAIN-LAVAL, 9g.
Loire, arr. de Roanne.
- SAINT-GRÉGOIRE, 50d.
Hôpital.
- SAINT-IRÉNÉE, 3d, 13g, 41g, 57g.
Séminaire sulpicien près de Lyon, sous la direction de Mr Hurtevent. Cf. Faillon, 27sv., 35, 53, 61, 118, ainsi que 36, 80, 120, 128, 186 etc.
- SAINT-IRIVIÉ, 40g, 45g.
Il s'agit de Saint-Trivier-en-Dombes, autrement dit Saint-Trivier-sur-Moignans, Ain, arr. de Trévoux. Eglise aux noms de saints Denis et Trivier, archiprêtre de Dombes, diocèse de Lyon, le patronage temporel étant aux Minimes de Lyon (Philipon).
- SAINT-JEAN, 30d.
Eglise cathédrale de Lyon.
- SAINT-JEAN, 11d. Galère.
- SAINT-JEAN-BONNEFONDS, 11d.
Loire, arr. de Saint-Etienne.
Aujourd'hui, aucun bâton ou cordon de saint Joseph n'est honoré dans cette paroisse. En 1658 on y vénérât des «reliques de saint Jean-Baptiste». Les confréries de S. Joseph, du St-Sacrement et du Rosaire y étaient en faveur (historique ms. de la paroisse, copie aux Arch. FEC, Talence).
- SAINT-JEAN BORIVEN (Jean de), 13g.
Habitant de Vénissieux.
- SAINT-JEAN-DE-TOULAS, 11d.
Rhône, arr. de Lyon.
- SAINT-JU, 36g lire SAINT-JUST.
- SAINT-JULIEN, 9d.
Côte-d'Or, arr. de Dijon, en Comté.
- SAINT-JUST, 36g.
Ain, arr. de Bourg, simple village de la paroisse de Jasseron jusqu'à la Révolution (Philipon). Cf. Faillon, 26.
- SAINT-JUST, abbé, 1d, 29.
- SAINT-JUST-SUR-LOIRE, 11d.
Loire, arr. de Montbrison.
- SAINT-LAZARE (Prêtres de la Mission ou de Saint-Lazare = Lazaristes, à Paris, ou à Lyon suivant les cas), 3g, 3d, 4g, 8g, 9d, 31g, 35g, 38d, 39g, 50g, 57g, 60g, 60d, 61g, 61d, 62g, 64g, 64d, 72d, 77d.
Il en est fait mention en D 368, année 1686, aux A.D. du Rhône, à propos d'un dossier Démia.
- SAINT-LOUIS, 35g.
La rue Saint-Louis-au-Marais, à Paris, est l'actuelle rue de Turenne (Hillairet, I, 317). L'église des Jésuites donnant sur la rue Saint-Antoine portait le nom de Saint-Louis (Hillairet I, 50).
- SAINT-LOUIS, 35d.
On peut penser à l'église Saint-Louis de Rome qui servait de paroisse aux Français. On ne peut parler de «Communauté de Saint-Louis» pour le séminaire créé par Chanciergues puisque son oeuvre ne prit ce nom qu'en 1695, lui-même étant décédé en 1691 (Schoenher, I, 323).
- SAINT-MAMERT, 9g.
Rhône, arr. de Villefranche.
- SAINT-MARCEL, 31d, 40d.
Ain, canton de Trévoux, archiprêtre de Chalamont. Eglise à la collation du Prieur de La Platière de Lyon. Cf. Philipon.
- SAINT-MAURICE, écrit aussi SAINT-MAURI, 5g, 51d, 65g.
Saint-Maurice d'Echazaux, Ain, canton et archiprêtre de Treffort. Eglise à la collation du chapitre de Mâcon. Fera partie du diocèse de Saint-Claude après 1742.
- SAINT-MICHEL, 6g, 6d, 36d, 50g.
Paroisse de Lyon.
- SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET, 14d, 30g, 38g, 41g, 41d, 57g.
Paroisse et séminaire de Paris fondés par Adrien Bourdoise et animés par les Prêtres de la communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet dont la spécialisation en pastorale scolaire était telle que saint Vincent de Paul renvoyait à elle ses disciples tenant écoles paroissiales. Les relations de Féret, curé, avec Démia lors de l'édition des *Remontrances* en 1668 (2^e éd.), suscitèrent la vocation du chanoine Nicolas Roland fondateur des

- Soeurs de l'Enfant-Jésus de Reims (Faillon, 13 et sur Féret, 59, 118, 139; Schoenher I).
- SAINT-NIZIER, 3g, 50g, 63g.
Paroisse de Lyon. Cf. Faillon, 34, 62, 64, 68, 70, 73, 90, 102, 114, 145, 148, 191, 193 etc.
- SAINT-PAUL, 7d, 63g.
Paroisse de Lyon. Cf. Faillon, 64, 68, 70, 121, 145 sv.
- SAINT-PAUL-EN-CORNILLON, 57g.
Loire, arr. de Saint-Etienne.
- SAINT-PAUL-EN-JAREZ, 11d.
Loire, arr. de Saint-Etienne.
- SAINT-PAUL-DE-VARAX, 4d.
Ain, canton de Villars-lès-Dombes. Cure à la collation du chapitre de Saint-Paul de Lyon (Philippon).
- SAINT-PIERRE, 50g, 64d.
C'est en 1670 seulement que l'attention des magistrats de Lyon fut attirée vraiment sur les besoins scolaires des pauvres grâce à l'intervention des habitants de la paroisse Saint-Pierre (Faillon, 60. Voir aussi 60-64, 121, 145, 156). Cette date de 1670 correspond à l'arrivée de Rouen à Reims de deux disciples du Père Barré envoyées au chanoine Roland pour installer dans la ville des sacres ce que Démiá réclamait par ses *Remonstrances* de 1666, 1668. Cf. Poutet I, 481 sv.
- SAINT-RAMBERT, 9g, 47d, 60g, 62g.
En 1678, des personnes de Saint-Rambert-en-Forez offrirent une maison pour y tenir école selon les Règlements de Démiá (Faillon, 90). Il s'agit de Saint-Rambert-sur-Loire arr. de Montbrison (Loire).
- SAINT-RAMBERT d'ALBON, 10g, 11g.
Prieuré de la Drôme, arr. de Valence.
- SAINT-ROMANS, 12g.
- SAINT-ROMIN, lire SAINT-ROMAIN, 65g.
- SAINT-SACREMENT, 50g.
Le rôle de la Compagnie du Saint-Sacrement fut considérable dans l'établissement du séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet et dans le développement des oeuvres scolaires et hospitalières, cf. Schoenher I, 86, 117, 127-128, 155-163, 180 etc.; Poutet I et II, index de nombreuses références, et bibliographie.
- SAINT-SAFORIN, 7g, 45g.
- SAINT-SORLIN, 13g.
Ain, arr. de Belley, canton de Lagnieu. Eglise Sainte Marie-Madeleine, archiprêtre d'Ambronay, à la collation de l'abbé d'Ambronay.
- SAINT-SULPICE, à Paris, 4g, 10g, 41g, 57g.
Paroisse et communauté des Prêtres de Saint-Sulpice.
- SAINT-SULPICE, 13d, 35d, 39d, 43d, 63g.
Ain, canton de Bâgé-le-Chatel. Eglise Saint-Antoine à la collation de l'archevêque de Lyon (Philippon).
- SAINT-TRIVIER, écrit parfois SAINT-TRIVIÉ ou SAINT-IRIVIÉ, 13d, 36d, 40g, 45g. Voir information à SAINT-IRIVIÉ.
- SAINT-VALLIER, 11g.
Saône-et-Loire, arr. de Chalon-sur-Saône.
- SAINT-VICTOR, 11d, 30d.
Loire, arr. de Roanne.
- SAINTE-AGATHE, 10d, 43d, 63g.
Sainte-Agathe-lès-Boën est devenue Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Loire, arr. de Montbrison.
- SAINTE-AGNÈS, à Rome, 35d.
- SAINTE-CROIX, à Lyon, 10g.
- SAINTE-CROIX, 35g. Rue et église à Paris.
- SAINTE-JULIE, 8g, 41g, 43d.
Ain, arr. de Belley, canton de Lagnieu.
- SAINTE VIERGE (statue), n° 47.
- SANSIERGUE, voir CHANCIERGUES.
- SARO, 61.
- SARRACIN, 5g, 8d, 51g, 61d. Ecrit parfois SARRACIN.
Prêtre, vicaire à Thoirette (arr. de Lons-le-Saunier).
- SATHONAY, 3d, 39d.
Ain, canton de Trévoux. Eglise Saint-Laurent, à la collation de l'archevêque de Lyon, dans l'archiprêtré de Dombes (Philippon).

- SAUR, 10g, cleric.
- SCAVAY, 37d.
Notaire à Bourg. En 1670, un Savey est mentionné aux A.D. Rhône dossier D 368.
- SÉEZ, ou SÈES, 4g, 35d, 57g.
Ville épiscopale, dans l'Orne. L'évêque, Mathurin Savary, nommé en 1682 administrateur comme vicaire capitulaire jusqu'à son sacre en 1692. Le séminaire, sous l'impulsion de Bourdoise et de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, fut fondé en 1653 mais ne prit son essor qu'à partir de 1670 (Degert I, 232).
- SENAU, lire SENAULT, 61d.
Il s'agit des *Heures nouvelles* de Louis Senault, auteur et graveur, une édition de 1685 étant signalée par Conlon.
- SERLÉ, lire SERLEY, 36d.
Saône-et-Loire, arr. de Louhans.
- SERRIERAT, 60g.
Constructeur «d'autelets» (terme inconnu de Furetière et de Richelet).
- SERSTI, 72d.
- SERVAJEAN, 42d, 76d. Prêtre.
- SEVER, 13d, 38g, 12g, 57g (SEVERT).
Prêtre, curé de Givors. Un Severt fut reçu dans la Compagnie du Saint-Sacrement, à Lyon, en 1675 (Guigue).
- SICHE, 10g. Prêtre.
- SIGURET (de), 12d, 66d.
- SIMON, 5g, 6d, 41g, 57g, 61d, 65d.
Il y a une Soeur Simon (6d), et un Simon sculpteur.
- SISE, 66d.
- SIVÉLO, 63d.
- SOCHEY, écrit parfois Sochy, 6d, 7g, 8d, 30d, 57g, 65g.
Chanoine à Bourg.
- SOCIÉTÉ DES BONS ET VÉRITABLES AMIS, 72d.
Il s'agit des «Bons Amis» membres de l'Aa, animateurs de congrégations mariales (Pou-tet, Aa de Lyon).
- SOLAISE, 39g.
- SOLAN, 62d.
- SORBIER, lire SORBIERS, 11d.
Loire, arr. de Saint-Etienne.
- SOUCLIN, 55g.
Ain, arr. de Belley, canton de Lagnieu. Eglise Saint-Cyr, diocèse de Lyon, archiprêtre d'Ambronay (Philipon).
- SOULIER, 39g.
- SPARO, lire SPARON, 39g, 64d, 65g.
- STATUTS SYNODAUX DE LYON, 72d.
- STATUTS SYNODAUX DE GODEAU, 73g.
- SUBLIGNAT, lire SULIGNAT, 5d, 6d, 29, 35g.
Ain, canton de Chatillon-sur-Chalaronne. Eglise de la Nativité de Notre-Dame, archiprêtre de Sandrans, diocèse de Lyon.
- SULOCHET, 66d.
- SURRAGAU, 29.
- TAILLEURS (Frères), 9d, 13d, 29.
Confrérie.
- TALAVANDE, ou TALAVADE, 42g, 75g.
- TANOAR ou TANOARD, 6d, 7g.
- TARARE, 42g.
Rhône, arr. de Villefranche.
- TARTARAS, 11d.
Loire, arr. de Saint-Etienne.
- TASSACOR, 31g.
- TASSIN, 8g, 9d, 62d.
Rhône, arr. de Lyon.
- TASSY (Félix de), 57g.
Evêque de Chalon-sur-Saône de 1677 à 1711.
- TAVERNIER, 64d.
- TEMPS, 61d.
Il s'agit des *Heures nouvelles* de Louis Senault éditées en 1685 à Paris.
- TERINAT, 11d.
- TERRA, 75g.
- TERRASSON, 30g, 61g, 63g, 64g, 65g, 68g, 68d.
Jean Terrasson était «fermier», percepteur des dîmes de Bruchet.
- TERRIER, 9g.

- TERVIER, 63d.
 TESSERAN, 68d.
 TÊTE D'OR, 14d.
 Quartier de Lyon.
 THEIZÉ, écrit parfois Thésez, 5d, 31g.
 Rhône, arr. de Villefranche.
 THÉOLOGIE AFFECTIVE, 61d.
 THÉSÉ, voir THEIZÉ.
 THIT, 43g, 43d.
 THOIRETTE, écrit aussi Toirette, 5g, 8d, 51g.
 Jura, arr. de Lons-le-Saunier.
 THOISSEY, 57g.
 Ain, arr. de Trévoux. La chapelle Sainte-Marie-Madeleine dépendait de la paroisse de Saint-Didier-sur-Chalaronne jusqu'en 1691 (Philippon).
 THOMÉ, ou TOMÉ, 3d, 4g, 4d, 5g, 6d, 14g, 29, 30d, 34d, 35d, 37g, 37d, 60d, 61g, 61d, 62d, 67d.
 Un Thomé, correspondant de Démie, était trésorier général de la Grande Ecurie du roi, à Paris (37g). Une Anne Marine, était sa cousine, à Lyon. Monfalcon signale un François Thomé, administrateur des hôpitaux de Lyon en 1682 (col. 1421).
 TIFFERET ou TISSERAY, 62g, 67g.
 TOBAN, 64g.
 TOIRETTE voir THOIRETTE.
 TOMÉ, voir THOMÉ.
 TOMI, 31g.
 TONDU, 37d.
 TONIET, 16d. Prêtre du diocèse de Lyon.
 TOUBA, 61g.
 TOUL, 36d.
 Meurthe-et-Moselle, ville épiscopale. Jacques de Fieux, sacré en 1677, à Paris, n'occupa le siège de Toul que pendant huit ans († 1685). Son successeur, Henri Thyard de Bissy, administra comme vicaire capitulaire de 1687 à 1692, son sacre ayant été retardé.
 TOULAS, 11d.
 TOULON, 6g, 45g, 46g.
 Il s'agit d'un passementier.
 TOULOUSE, 42d.
 Ville épiscopale de Haute-Garonne. L'archevêque Joseph de Montpezat fut remplacé, à son décès (1687), par Jean-Baptiste Colbert transféré de Montauban († 1710).
 TOURIER, 41g.
 TOURNUS, 2d, 4g, 5d, 6d.
 Saône-et-Loire, arr. de Mâcon.
 TOURS, 10g.
 Indre-et-Loire, ville épiscopale. L'archevêque Michel Amelot de Gournay décédé en 1687 fut remplacé par Claude de Saint-Georges, comte de Lyon, qui administra comme vicaire capitulaire jusqu'à sa nomination à l'archevêché de Lyon (1693). Démie prêcha une mission à Tours après avoir célébré sa première messe (Faillon, 19).
 TOURTON, 3g.
 TOUSSAINT, 13d, 62g.
 TRACONANA, ou TRACONAS, 2g, 11g.
 TRAPPE, 4g, 35d.
 Il s'agit de la Grande-Trappe, en Normandie dont l'abbé de Rancé fut le réformateur à partir de 1664 († 1700).
 TRAUBOS, 35d.
 TRAZOUIER, 35d.
 TREFFORT, 7g, 7d, 41d, 57g.
 Ain, arr. de Bourg. Eglise de l'Assomption, à la présentation du Prieur de Nantua, chef-lieu d'archiprêtré (Philippon).
 TRELON, 65g.
 TRENTE (concile de) 55d, 62d.
 Sur les liens avec les Prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet et la catéchèse, cf. Schoenher, t. I, 16-17, 24, 40, 50, 57, 61, 161.
 TRÉSOR CLÉRIICAL de Démie, 34g, 34d, 50d, 57g, 57d, 60g, 61d, 72d, 80d.
 TRICOT, écrire TRICAUD, 5g.
 C'était le Trésorier du Bureau des écoles de Démie.
 TRIGNI, 43g.

- TRISTAN, 4d (à Beauvais).
- TROISSOU, 35d.
- TROLLIET, 16g.
Notaire, curateur. Monfalcon signale un Claude Trollier, Conseiller à Lyon en 1681.
- TROMPETTES DU CIEL, 64d.
Manuel de lecture très usité au XVII^e siècle à la double fin d'initier les enfants à la lecture et aux éléments fondamentaux de la religion chrétienne.
- TRONSON, 57g, 72d.
L'un des Directeurs au Séminaire Saint-Sulpice de Paris sous l'autorité de Le Ragois de Bretonvilliers, supérieur de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice (Faillon, 13, 15, 16, 128; POUTET I).
- URFRÉAR, 36g, 75g, 76d.
Maître d'école.
- UTRIER, 51d.
- VACHOT, 11g, 31g, 31d, 39g, 39d, 43g, 64d.
Chanoine à Lyon.
- VACOUS, 37d.
- VAGUERAY, 40g.
- VAISE, 8g, 42g.
Quartier de Lyon.
- VAISON, 14g.
- VAL, 4d. Voir Valfleury.
- VALAU, 51d.
- VALENCE, 8d.
Drôme, ville épiscopale. Guillaume Bochart de Champigny (1650-1705) en fut administrateur comme vicaire capitulaire en attendant ses bulles de 1687 à 1693.
- VALF, lire VALFLEURY, 4d, 45g, 62g, 63g.
Loire, arr. de Saint-Etienne.
- VALLE, 36d. Curé.
- VALLORIC, 35d.
- VALOUSE, 60d.
- VALOUX, 2g, 2d.
Greffier. Un Mathieu Valous était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1686 et 1688 (Monfalcon, 1421). Un Valoux était Conseiller de Lyon en 1687 (Monfalcon, 1408).
- VALSONNE, 35d.
Rhône, canton de Tarare.
- VANA, 34d.
- VARABO lire VARAMBON, 30g, 37g.
Chapelain.
- VATEBÉ, à Amiens, 57g.
- VATEBLET, à Beauvais, 4g, 6d, 41g, 57g.
Supérieur du séminaire de Beauvais.
- VATIER, 45d.
- VAUGNERAY, 40g.
- VEILLET, 66d.
- VENESSI, 37g, 40g.
- VENIAT, 7g.
- VENISSIEUX, 13g, 36d, 40g.
Rhône, arr. de Lyon.
- VERDI, 30d.
- VERDI ou VERD Claude, curé de Lésignieu (Foréz) et archiprêtre de Montbrison y habitant en 1693.
- VERDIER, 4g, 4d, 61g.
- VERMILIERE, 30g, 57g. Curé.
- VERON, 36g, 75g.
- VERSAILLES, 4g, 67d.
- VERSANI, 4g, 30d, 63d.
Curé de Revaision.
- VERTHE, 4g.
- VEUSTI, 60d.
- VIALAR DE HERSE (Félix), 9g.
Evêque de Châlons-sur-Marne décédé en 1680.
- VIALIER, 8d, 30d, 31g, 42g, 42d, 62d.
Maîtresse d'école à Lyon.
- VIANET, 41g.
- VIBER, 41g.
- VIBET, 30d.

- VIE D'ESPÉRANCE, 65d.
- VIE DE SAINT AUGUSTIN, 62d.
- VIENNE, 12g, 40g.
Isère, archevêché dont Henri de Villars (1621-1693) fut titulaire à partir de 1661. Le séminaire était confié aux Oratoriens (1681).
- VIEU, 75g.
Ain, arr. de Belley. L'Eglise de l'Assomption, diocèse de Genève, était à la collation de l'évêque de Belley.
- VIG..., 36d.
Un Jean Viginay était administrateur des hôpitaux de Lyon en 1677 (Monfalcon, 1421).
- VIGNET, 51g.
- VIGNON, 3g, 40g, 42d, 60g.
Un Vignon était marchand, à Lyon, en 1689 (A.D. Rhône, D 368).
- VILAR, lire VILLARS, 31g, 40d.
Ain, arr. de Trévoux. Eglise de la Nativité à la collation du chapitre de Saint-Just de Lyon, archiprêtre de Chalamont (Philipon).
- VILEBOIS, VILLEBOIS, 40d.
Ain, canton de Lagnieu. Eglise Saint-Martin à la collation de l'abbesse de Saint-Pierre de Lyon (Philipon).
- VILEMONTAIS, lire VILLEMONTAIS, 30g.
Loire, arr. de Roanne.
- VILETE, ou VILLETTE, Jésuite, 77d.
- VILETTO, 30d.
- VILFORN, 35g.
- VILIÈRE, 40g.
- VILLARD, 12g, 14g, 14d, 30d, 37g, 40d.
Vicaire.
- VILLE..., 65d.
- VILLEBOIS, voir VILEBOIS.
- VILLEFRANCHE, 31g, 64g, 65d?
Rhône, arr. de Lyon. A Villefranche, Noyel, prêtre, avait demandé un maître pour son école. Lièvre lui fut accordé vers 1675 (Faillon, 89, 90).
- VILLEMONT, 11d.
- VILLEMONTAIS voir VILEMONTAIS.
- VILLEMOT, 31g.
Promoteur. Membre de l'Aa lyonnaise, ami de Dédia et des Sulpiciens. Cf. POUTET II, 363-364 et Poutet-Roubert.
- VILLEMOTIER, 40, 57g.
Ain, canton de Coligny. Eglise Saint-Léger à la collation de l'abbé de Saint-Claude. Appartenait au diocèse de Lyon jusqu'en 1742, date de création du diocèse de Saint-Claude (Philipon).
- VILLERASE, 61d.
- VILLERAZE, 5d, 61g.
Prieur de la Chartreuse de Portes, commune de Bénonce (Ain, canton de Lhuis, archiprêtre d'Ambronay). Cf. Philipon.
- VILLEROY, 4d, 5d.
Maréchal Nicolas de Neufville de Villeroi (1598-1685). Son fils François (1644-1730) ne fut promu maréchal qu'en 1693, après le décès de Dédia.
- VILLIEU, 40g.
Ain, canton de Meximieux. Eglise Saint-Pierre, archiprêtre de Chalamont, diocèse de Lyon.
- VINCENT DE PAUL, 9d, 12g, 72d.
Fondateur des Filles de la Charité avec Louise de Marillac, du Séminaire de Saint-Lazare et des Prêtres de la Mission. Faillon attribue à ces prêtres la mission du Berry etc. à laquelle Dédia participa dès son ordination sacerdotale, alors que les *Mémoires sur la vie de Nicolas Roland* sont explicites en nommant les futurs prêtres des Missions étrangères comme principaux animateurs. Lambert, nommé par Faillon, est Lambert de la Mothe lié à l'Aa de Vincent de Meur et à Pallu chanoine de Tours puis animateur des Missions étrangères (Guennou, 38-44; Faillon, 20). Comme Vincent de Paul, Dédia organisa des conférences sacerdotales en s'efforçant de marcher sur ses traces (Faillon, 22, 39, 121, 138, 171).
- VIOLAT, 60d. Marchand de vin.
- VIOLAY, 14d.
Loire, arr. de Roanne.

- VIOLLET, 13g. Veuve.
- VIRIAT, 36d, 40g, 60g, 67g.
Ain, canton et archiprêtre de Bourg. Eglise Saint-Pierre à la collation de l'abbaye du Grand-Saint-Claude jusqu'à sa disparition en 1742. Démia aimait faire le catéchisme à Viriat et il se plaisait à faire oraison avec le curé (Faillon, 23, 25).
- VIVIERS (Constitutions synodales), 72d.
Coadjuteur puis évêque en titre, Louis-François de la Baume y exerça son apostolat de 1618 à 1690.
- VOBLE, cf. VOSBLES.
- VOLAN, 6d.
- VOLINA, ou VOLOGNAT, 40g.
Volognat (Ain, canton d'Izernore) archiprêtre de Nantua, paroisse Saint-Pierre, dépendait de l'archevêque de Lyon (Philippon).
- VOLLIONAS lire POLLINNAY, 43g. Rhône, arr. de Lyon.
- VOLU, 45g.
Recteur à Ainay.
- VORIER, lire UTRIER, 51d.
- VOSBLES, 30g.
Jura, arr. de Lons-le-Saunier.
- Xme (saint), 12g. Lire: saint Jean Chrysostôme.
- YON ou HYON, 6d.
Epicier. Il y avait, en 1677, un Claude Yon administrateur des hôpitaux de Lyon (Monfalcon, 1421).
- ZCOTOT, 35d.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Voir les abréviations utilisées, indiquées en début d'ouvrage

Une bibliographie exhaustive relative à Charles Démià exigerait une recherche fondamentale dans de nombreux fonds. Ce travail déborderait de beaucoup les limites du présent *Cahier lasallien*. Signalons seulement les principales pistes.

§ 1

SOURCES ARCHIVISTIQUES

1. Archives des Soeurs de Saint-Charles, à Lyon

— *Mémoire concernant le prejudice que cause aux petites Ecoles des pauvres de la Ville de Lyon, l'union du Prieuré de Montverdun au Séminaire de Saint-Charles*, imprimé de 12 p., s.l.n.d. avec cette note manuscrite: «Le présent mémoire a été fait pour introduire au Séminaire St-Charles les frères de la charité sucitez en cela par Mrs de St-Sulpice, à ce que l'on pense, mais Mgr de St-George pour lors archevêque n'en voulut point entendre parler». Il s'agit des *Frères des écoles chrétiennes*.

— *La Vie de Messire Charles Demia Ancien Promoteur de L'archevêché de Lyon...* Par Jean Belin, prêtre, Docteur en Théologie de l'Université de Toulouse. Ms. in-4 format cahier écolier, 200 p. A tort, la *Revue belge de Pédagogie*, 1932, a lu «Perrin Belin».

— Diverses photocopies de documents, d'articles et d'oeuvres de Charles Démià, en plus de quelques originaux manuscrits.

— *Annales des Aas de Lyon*, ms. sous reliure parchemin, 92 p. éditées en 1968. Cf. Y. POUTET-J. ROUBERT, avec ample bibliographie.

— Mémoire d'études supérieures de Mlle Elisabeth GAMBS, *Les Petites écoles de Charles Démià à Lyon et dans le diocèse au XVIII^e siècle*, 320 p. dactylographiées, 1957. Dépôt au Centre Régional d'Histoire religieuse, 86 rue Pasteur, Lyon. Intéressante bibliographie locale.

— *Méditations* parfois attribuées à Charles Démià, au nombre de dix, occupant les pp. 83-130 d'un manuscrit de belle calligraphie, suivies d'un Plan d'une retraite de cinq jours utiles aux Soeurs de Saint-Charles (pp. 131 à 240). Les Méditations sont du

Père Giry selon divers enseignements du Père Nicolas Barré, tous deux responsables spirituels des Soeurs de l'Enfant-Jésus, tant de Rouen (Providence de Rouen) que de Paris (Dames de Saint-Maur). Il suffit de se référer à l'imprimé bien connu de ces Soeurs. La *Retraite* en forme de *Méditations* est postérieure au décès de Démia.

2. Archives départementales

- Dépôt municipal à Bourg, GG 42, 232-237
- Archives de l'hôpital de Bourg, A 3
- Côte d'Or, à Dijon, C 362, D 122-124
- Doubs, à Besançon, D 2, D 145-149, G 76
- Isère, à Grenoble, E 7 Délibérations du Conseil des pauvres, de 1684 à 1688 etc. Canel y intervient, G 206, H 776 sur les Frères des écoles chrétiennes
- Loire, à Saint-Etienne, B 20, 44.
- Rhône, à Lyon, C 3, C 166-173, C 824; D 338-448; E 67, 658-677; I G 12, 13, 33, 52, 170-171; 6 G 5; 10 G 1666; H non coté, Registre de la Compagnie du St-Sacrement, 1682-1690, cité en J.P. GUTTON, *op. cit.*, p. 375, n. 128; p. 384, n. 186; Dépôt de l'Hôpital de Villefranche, A 2, E 2, E 64, E 86-88.

3. Archives municipales

- Lyon, BB 226; GG 150
- Moulins, liasses 102, 103, 111, citées par Elisabeth Gambs.

4. Bibliothèques municipales

- Lyon, Ms. 1613, *Remonstrances à MM. les Prevost des marchands, eschevins...*, imprimé de 11 pages.
- Saint-Etienne, Ms. 91, pièce 6, Contrat de fondation de la petite école établie dans la Ville de St-Etienne, 3 mai 1679.

§ 2

PUBLICATIONS DE CHARLES DÉMIA

Il n'est plus possible d'attribuer à Démia ni 10, ni 15 *Méditations* puisque les 10 méditations alléguées sont du Père Giry, successeur du Père Barré, Minime, fondateur

des Soeurs de l'Enfant-Jésus, et que les 5 autres sont un *Plan de retraite* postérieur au décès de Démià du fait que les Soeurs de Saint-Charles y sont considérées comme des religieuses ayant une supérieure et une vie communautaire déjà bien fixée. Il n'est pas davantage possible de lui attribuer la rédaction d'un *Catéchisme* et pas davantage celle d'un livre de *Civilité*. Certes, il a beaucoup recouru aux imprimeurs pour les besoins des écoles, mais cela ne prouve nullement qu'il se considérait comme l'auteur de tout ce qu'il demandait d'imprimer et payait généreusement. Ainsi en était-il, par exemple, des images.

Remonstrances faites à Messieurs les Prévost des Marchands, Echevins et principaux habitants de la Ville de Lyon, 1668.

Trésor clérical ou conduites pour acquérir et conserver la sainteté ecclésiastique, recueilli des auteurs les plus considérables de ce temps qui ont traité de ces matières par un officier de l'archevêché de Lyon, Lyon, Jean Certe, 1682, in-8, XVI-648 p., achevé d'imprimer le 12 mars 1683. Deuxième éd. augmentée par l'auteur, 1694. La 1ère éd. est à la B.N., D 21159. La seconde est plus répandue.

Remonstrances à Messieurs du Clergé, Et aux personnes zélées pour la gloire de Dieu et la discipline Ecclésiastique, Touchant l'établissement d'une espèce de petit Séminaire, s.d. (peut-être est-ce en lien avec le voyage de Démià à Paris lors de l'Assemblée du clergé de 1685).

Avis important touchant l'établissement d'un espèce de Séminaire pour la formation des Maîtres d'Ecole... 1688. Bibliothèque Mazarine, A 10694, 103è pièce. La date de 1688 est assurée par la p. 6 de l'imprimé qui en compte 8. Autre texte en A.M. Lyon GG 150.

Règlements pour les écoles de la ville et diocèse de Lyon dressés Par Messire Charles Démià prêtre, Promoteur général substitué de l'Archevêché, et Directeur general desdites Ecoles. Lyon, André Olyer, s.d. [1688 selon B.N.], in-4, 36 p. (B.N. coté R 7280; B.M. Lyon).

Avec, dans le même volume:

Avis au lecteur sur le commencement et progrès des Ecoles du diocèse de Lyon (en tête des Règlements).

Statuts pour les Maîtres et Maîtresses. 28 juillet 1676 (pp. 84-87).

Ordre pour les Assemblées de Maîtres et Maîtresses d'Ecole de la Ville et des environs de Lyon (pp. 88-90).

Remonstrances faites à Messieurs les Prévost des Marchands, Echevins etc. (pp. 91-96) (édition de 1688).

§ 3

ÉTUDES SPÉCIALEMENT CONSACRÉES A CHARLES DÉMIA

- CHAGNY (André), *La jeunesse de Charles Démia (1637-1660)* in *Revue du Lyonnais*, IV, pp. 161-184. Réédité chez Audin, Lyon, 1924.
- Circulaires instructives et administratives des Frères des écoles chrétiennes*, n° 112, avril 1902. Centenaire de la restauration de l'Institut (pp. 19 sv. sur Démia).
- COMPAYRÉ (Gabriel), *Charles Démia et les origines de l'Enseignement primaire à Lyon*, in *Revue de l'Histoire de Lyon*, t. IV, 1905, pp. 241 sv., 328 sv., 436 sv. Etude reproduite avec des variantes chez Paul Delaplane, Paris, s.d. 118 p.
- CORNET (A.), *Les petites escholes de Charles Démia dans l'Ain*, Bourg, 1922.
- CUISSART, *L'enseignement primaire à Lyon et dans la région lyonnaise avant et après 1789*, in *Revue du Lyonnais*, 1880.
- FAILLON (E.M.), p.s.s., *Vie de M. Démia, instituteur des Soeurs de Saint-Charles, suivie de l'esprit de cet Institut et d'une histoire abrégée de son premier patron S. Charles Borromée*, Lyon, 1829, 510 p.
- GILBERT (Roger), *Charles Démia (1637-1689), Fondateur lyonnais des petites écoles des pauvres*, Lyon, éd. E. Robert, 1989, 190 p.
- JEANBLANC (Henri), *Charles Démia et l'enseignement primaire à Lyon au XVIII^e siècle*, dans *Mélanges André Latreille*, Lyon, Audin, 1972, pp. 423-444.
- Ibid., *Charles Démia*, in *Bulletin Binet-Simon* n° 503 de 1968.
- LAPRAT (René), *Autour d'une oeuvre Lyonnaise*, in *Mémoires de la Société pour l'histoire du Droit*, Dijon 1946-1947, fasc. 11.
- LAVALLÉE (Mgr Fleury), *La spiritualité des Soeurs de Saint-Charles d'après leur fondateur Charles Démia*, Lyon, 1947, 142 p.
- LÉOTARD (E.), *Les anciennes écoles de Lyon*, Lyon, E. Vitte, 1901, 61 p. (sur Démia, pp. 39-60).
- MARTIAL-ANDRÉ (f.é.c.), *Alle origini della scuola Magistrale, Demia e i Seminari di Maestri di Scuola*, in *Rivista lasalliana*, Turin, décembre 1935, pp. 214-232.
- RYNOIS (Chanoine F.), *Un grand homme trop peu connu, Charles Démia (1637-1689), l'organisateur de l'enseignement primaire en France*, Lyon, Vitte, 1937, 72 p.
- SOEURS DE SAINT-CHARLES DE LYON, *Annales de la Congrégation*, 2 vol., t. I, 1680-1874, Lyon, Vitte, 1915.
- Ibid., *Souvenir des fêtes du troisième centenaire de la naissance de Charles Démia (1637-1937)*, Lyon, 1938, 85 p.

UNIVERSITE CATHOLIQUE DE LYON, UNIVERSITE LUMIERE LYON II, SOEURS DE SAINT-CHARLES DE LYON, *Charles Démià*, Lyon, Congrégation des Soeurs de Saint-Charles, 1992, 198 p.

§ 4

PUBLICATIONS CONCERNANT CHARLES DÉMIÀ

(*Les ouvrages cités pp. 11-12 ne sont pas repris ci-après*).

Les grands dictionnaires et encyclopédies comme *Dictionnaire de biographie française*, *Dictionnaire d'Histoire et de géographie ecclésiastique*, *Dictionnaire de spiritualité*, *Dictionnaire des Lettres françaises*, *Catholicisme* etc. sans oublier ceux qui concernent la pédagogie (*Dictionnaire de Pédagogie* de Ferdinand Buisson etc.), les *Ecoles* et les Ordres et congrégations religieuses (Soeurs de Saint-Charles) comme le *Dizionario degli Istituti di Perfezione* (Roma, 12 via Domenico Fontana, 9 vol. 1974-1990).

Les grandes revues comme l'*Histoire de l'éducation*, la *Revue d'Histoire ecclésiastique* (Louvain), la *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* et des revues locales ou spécialisées.

ADAMSON (J.W.), *Pionners of modern Education, 1600-1700*, Cambridge 1921.

ALLAIN (Ernest), *L'Instruction primaire en France avant la Révolution*, Paris, 1881, 304 p.

AVANZINI (Guy), et collaborateurs, *Histoire de la Pédagogie du XVII^e siècle à nos jours*, Privat, 1981. *Education et pédagogie à Lyon, de l'antiquité à nos jours*, Paris, 1993.

[BATENCOUR, Jacques de], *L'Escole paroissiale*, Paris, 1654.

Ibid., *Instruction méthodique pour l'Ecole paroissiale*, Paris, 1685.

BATTERSBY, *De La Salle, Pioneer of modern Education*, pp. 11, 114, 115, 136.

Ibid., *St John Baptist De La Salle*, pp. 23, 71-73, 81.

BONNEL (Antonin), *De l'enseignement à Lyon avant la Révolution*. Annales de la Société nationale d'éducation de Lyon, 1888-1889, pp. 3-67. Réédition chez Pitrat, Lyon, 1889.

BROUTIN (Pierre), s.j., *Louis Querbes (1793-1859), Recherches sur l'évolution de la pastorale au XIX^e s.*, in *Nouvelle Revue Théologique*, juillet 1959, (Querbes s'est inspiré de Démià, p. 701).

BROUTIN (P.), s.j., *Réforme pastorale en France au XVII^e s.*, Tournai, Desclée, 1956, 2 vol.

- CHATEAU (Jean), *Les grands pédagogues*. Néglige Démia.
- CILLEULS (A. des), *Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France*, Paris, 1898, p. 20.
- COMBY (Jean), *Histoire de l'Eglise*, 2 vol., Paris, Cerf, 1986.
- CUBBERLY (E.P.), *The history of Education*, Chicago, 1920.
- DANIEL-ROPS, *L'Eglise des temps classiques I, Le grand siècle des âmes*, Paris, A. Fayard, 1958, pp. 338-339.
- DÉNIAU (J.), *Histoire de Lyon et des Lyonnais*, Paris, P.U.F., coll. Que sais-je? n° 481, 1951.
- DEVILLE R., *L'Ecole française de spiritualité*, Paris, Desclée, 1987. A consacré une conférence à Nicolas Roland, en 1992, chez les Soeurs de l'Enfant-Jésus de Reims.
- GOYAU (Georges), *Histoire religieuse de la France*, in *Histoire de la Nation Française*, dirigée par G. Hanotaux.
- GROSPERRIN (Bernard), *Les petites écoles sous l'Ancien Régime*, Rennes, éd. Ouest-France Université, 1984.
- GUIRAUD (Jean), *Histoire partielle, histoire vraie*, t. III, *l'Ancien Régime*, 1ère partie, Paris, Beauchesne, 1930, 433 p. (sur Démia, pp. 377-381).
- GUTTON (Jean-Pierre), *La Société et les pauvres. L'exemple de la Généralité de Lyon 1534-1789*, Paris, Les belles-Lettres, 1970.
- MOURRET (F.), *Histoire générale de l'Eglise*, t. VI, Paris, 1912, p. 495 (l'index est erroné).
- KELLER (Emile), *Les Congrégations religieuses en France*, Paris, 1880, in-4, pp. 236-237.
- LATREILLE (A.), *Ecole et Eglises*, in *Etudes*, juin 1962, p. 332.
- LEMENESTREL, *L'Instruction date-t-elle de la Révolution?* Paris, 1912.
- MAURICE-AUGUSTE (f.é.c.), JOSÉ-ARTURO (f.é.c.), *L'idée d'un Séminaire et d'un Institut de maîtres d'école à Paris en 1685*, in *Bulletin des Frères des écoles chrétiennes*, n° 159, octobre 1959.
- MIALARET (Gaston) et VIAL (Jean), *Histoire mondiale de l'éducation*, t. II, de 1515 à 1815, Paris, P.U.F., 1981. Luxueux ouvrage. Consacre à Démia les pp. 10-11, 340-345, 353, 358.
- MOLETTE Charles, *Guide des sources de l'histoire des congrégations féminines françaises de vie active*, Paris, 1974, pp. 52, 55, 313.

- Notes historiques sur le séminaire Saint-Irénée*, Lyon, 1882, 199 p., s.n.a. (sur Démia, pp. 42-47, 76, 97).
- PARIAS (Louis Henri) et collaborateurs, *L'enseignement et l'éducation en France*, t. II, *De Guttenberg aux Lumières*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1981. Ouvrage de luxe in-4. Néglige Démia.
- PICOT, *Essai historique sur l'influence de la religion en France pendant le XVII^e siècle*, Paris, 1824, t. II (pp. 326-328).
- POURRAT (P.) p.s.s., *La spiritualité chrétienne*, Paris, 5^{ème} éd., 1930, t.V, 2^{ème} partie, pp. 386-397.
- PRÉCLIN ET JARRY, *Histoire de l'Eglise*, Dirigée par Fliche et Martin, t. 19, 2^{ème} partie.
- PRUNEL (L.), *La renaissance catholique en France au 17^e s.*, Paris, desclée, 1921, 316 p.
- RIBOULET (L.), *Histoire de la Pédagogie*, 3^{ème} éd., Lyon, 1927.
- RIGAULT (Georges), *Histoire générale de l'Institut des Frères des écoles chrétiennes*, Paris, Plon, 1937, t. I, pp. 60-81, 581.
- SAUVAGE (Michel), f.é.c., *Catéchèse et laïcat*, Paris, Liget, 1962, XV-941 p., thèse de doctorat en théologie, index abondant mais incomplet sur Démia.
- SNYDERS (Georges), *La Pédagogie en France aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, P.U.F., 1965. Démia est négligé bien à tort.
- TISSERANT (cardinal Eugène), *Louis-Marie Grignion de Montfort, les Ecoles de charité et les Origines des Frères de Saint-Gabriel*, Luçon, Pacteau, 1960, 506 p. Edition française d'un ouvrage de 1943 publié à Rome en italien. Sur Démia, pp. 169, 207, 223, 246.
- VIAL (Jean), *Les instituteurs, douze siècles d'histoire*, Paris, J.P. Delarge, 1980. Luxueux ouvrage in-4 n'oubliant pas Démia.
- VINCENT (Guy), *L'Ecole primaire française*, Lyon, P.U., 1980.
- ZIND (Pierre), *Les Nouvelles Congrégations de Frères enseignants en France de 1800 à 1830*, Le Montet, 1969, pp. 36-37 dans le chapitre important consacré à «L'héritage du passé».

TABLE DE ILLUSTRATIONS

1. Portrait de Charles Démia	3
2. Portrait d'Adrien Bourdoise	23
3. Plan de Lyon	44
4. Portrait de Nicolas Roland	60
5. Portrait de Jean Gerson	111
6. Monogramme de Démia, en titre aux <i>Remonstrances</i>	118
7. Monogramme de Démia, à la fin de l' <i>Avis important</i>	162
8. Série de trois monogrammes de Démia	163
9. Testament du 29 juin 1685	171
10. Extrait du Testament du 30 septembre 1689	174
11. Mémoire pour servir aux exécuteurs testamentaires	178
12. Etat général des dettes au 4 octobre 1689	183
13. Extrait des charges au 4 octobre 1689	184
14. Portrait de Jean Baptiste de La Salle	190
15. Exemple d'une page entière du <i>Journal</i> de Démia	191
16. F° 10 du <i>Journal</i> citant J.B. de La Salle	218
17. F° 11 du <i>Journal</i> à propos de J.B. de La Salle	221
18. Quelques amis de Démia qui reçurent le <i>Trésor clérical</i> (f° 57)	242
19. <i>Journal</i> citant J.B. de La Salle, f° 65	274
20. <i>Journal</i> de Démia	289
21. <i>Journal</i> citant, en 1687, J.B. de La Salle, f° 35	302
22. Plan d'un quartier de Paris (Rue Poitou)	362
23. F° 1 du <i>Journal</i> donnant des indications aux exécuteurs testamentaires	365
24. Table du <i>Journal</i> , f° 29, nommant J.B. de La Salle	368
25. Page de titre du <i>Trésor clérical</i> de Démia	372



TABLE DES MATIÈRES

Préface par Frère Léon Lauraire, f.s.c.	7
Introduction générale	11
Abréviations utilisées pour les principaux ouvrages cités	13

PREMIÈRE PARTIE

Charles Démia en son temps

INTRODUCTION	17
CHAPITRE I: Tableaux chronologiques relatifs à l'enseignement et à la formation du clergé	19
§ 1 – Chronologie relative à l'enseignement des filles	19
§ 2 – Constance de la législation scolaire	22
§ 3 – Situation des écoles de garçons	24
§ 4 – Evolution de la formation du clergé	25
CHAPITRE II: Au temps de Louis XIII et de la Régence	29
1. Pendant la petite enfance de Démia	29
2. Pendant les troubles de la Régence	30
CHAPITRE III: Sous le gouvernement de Louis XIV (1661-1689)	35
1. Les années parisiennes de Démia	35
2. Naissance d'une vocation scolaire	36
3. Les années 1670-1682	38
4. De 1682 à 1689	41
CHAPITRE IV: L'esprit et les vertus de Charles Démia	45
CHAPITRE V: Deux influences marquantes de Charles Démia	49
1. Ses relations avec les «Bons Amis» de Nicolas Roland	49
2. Démia, Saint-Sulpice, La Salle	56
3. L'influence des «Remontrances» (1666-1670)	61
4. Par Roland et les Soeurs de l'Enfant-Jésus de Reims, La Salle est conduit à méditer les «Remontrances» de Démia	66
CHAPITRE VI: Arbitrage de l'archevêché de Lyon entre les écoles de Démia et celles de J.B. de La Salle (1706-1710)	71

SECONDE PARTIE

Documents fondamentaux sur Charles Dédia

INTRODUCTION	97
DOCUMENT I: L'orthographe de Charles Dédia d'après ses «Règlements» ..	99
DOCUMENT II: «Remontrances» de 1668	103
DOCUMENT III: Lettre de Calloët à Dédia sur les hôpitaux (1680)	114
DOCUMENT IV: «Remontrances à Messieurs du clergé»	117
DOCUMENT V: A propos du Séminaire Saint-Charles	149
1. Extrait du <i>Trésor clérical: L'école dominicale</i>	149
2. Prospectus du Séminaire Saint-Charles	152
DOCUMENT VI: <i>Avis important</i> touchant l'établissement d'une espèce de Séminaire pour la formation des maîtres	154
DOCUMENT VII: Testament du 4 octobre 1675 antérieur au «Journal» de 1685-1689	164
DOCUMENT VIII: Testaments du 29 juin 1685 et du 30 septembre 1689	169
§ 1 – Testament du 29 juin 1685	169
§ 2 – Testament du 30 septembre 1689	170
§ 3 – Mémoire pour les exécuteurs testamentaires	175
§ 4 – Transaction du 5 juillet 1692	179
DOCUMENT IX: Etat des dettes actives et passives de Dédia, le 4 octobre 1689	182

TROISIÈME PARTIE

Edition annotée du *Journal de Dédia de 1685 à 1689*

INTRODUCTION	187
1. Répartition des chapitres en référence aux feuillets	191
2. Répartition des feuillets en référence aux chapitres	191
CHAPITRE I: Chronologie, f° 2 à 28	193
CHAPITRE II: Dédia aide le clergé	235
§ 1– Honoraires de messe versés, f° 51	235
§ 2 – Distribution de livres et d'objets du culte, f° 55-59, 72-73	238
§ 3 – Distribution de vêtements, f° 74-75	247

CHAPITRE III: Comptes pour l'école des pauvres, f° 76-79	251
CHAPITRE IV: Comptes de caisse, f° 60-65	255
CHAPITRE V: Ce qui est dû à Démia, f° 30g à 33g	279
CHAPITRE VI: Dettes de Démia, f° 30d à 33d	285
CHAPITRE VII: Comptes de particuliers, f° 34 à 49	291
CHAPITRE VIII: Papiers Bruchet, f° 66	347
CHAPITRE IX: Bruchet et les affaires de Bresse:	349
§ 1 – Dons et prêts consentis par Démia, f° 67g-71g	349
§ 2 – Recettes de Démia, f° 67d-71d	353
CHAPITRE X: Agenda, ou projets de Démia, f° 35, 40, 45, 50	357
CHAPITRE XI: Répertoire alphabétique dressé par Démia, f° 1, 29, et par l'exécuteur testamentaire, f° 80-82	363
INDEX EXPLICATIF relatif aux noms de lieux, de personnes, d'ouvrages et d'institutions	371
BIBLIOGRAPHIE	421
TABLE DES ILLUSTRATIONS	429



CAHIERS LASALLIENS

TEXTES, ÉTUDES, DOCUMENTS:

publiés en collection non périodique;
centrés sur la personne de saint Jean-Baptiste de La Salle, son oeuvre écrite et les origines de la Congrégation des Frères des Écoles chrétiennes; préparant la publication de deux ouvrages définitifs: une biographie critique du saint et le corpus de ses oeuvres.

Ont paru:

- 1 – F. FLAVIEN-MARIE (MICHEL SAUVAGE, FSC), *Les citations néotestamentaires dans les Méditations pour le temps de la retraite*,
Présentation, examen critique, introduction et notes, XLVIII – 106 pp.
- 2 – F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC), *Les vœux des Frères des Écoles chrétiennes avant la bulle de Benoît XIII*,
Première partie: Les faits et les textes, 141 pp. (épuisé)
- 3 – *Idem*. Deuxième partie: Les documents, 93 pp. (épuisé)
- 4 – F. BERNARD, *Conduite admirable de la divine Providence en la personne du vénérable serviteur de Dieu, Jean-Baptiste de La Salle...*,
Édition du manuscrit de 1721, XXV-105 pp.
- 5 – *Frère Maurice HERMANS et les origines de l'Institut des Frères des Écoles chrétiennes*, Rome, 1991, 468 pp.
Présentation de Michel Sauvage, f.s.c.
- 6 – F. E. MAILLEFER, *La vie de M. Jean-Baptiste de La Salle, prêtre, docteur en théologie, ancien chanoine de la cathédrale de Reims, et Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes...*,
Édition photomécanique de l'édition originale 1733, Tome I, 444 pp.
- 7 – JEAN-BAPTISTE BLAIN, *La vie de Monsieur Jean-Baptiste de La Salle, Instituteur des Frères des Écoles chrétiennes*,
Reproduction photomécanique de l'édition originale: 1733, Tome I, 444 pp.
- 8 – *Idem*, Tome II, 502 pp. Suivi de:
Abrégé de la vie de quelques Frères de l'Institut des Écoles chrétiennes morts en odeur de sainteté.

- 9 – BERNARD, MAILLEFER et BLAIN, *Index cumulatifs des noms de lieux et des noms des personnes*, 288 pp.
- 10 – BERNARD, MAILLEFER et BLAIN, I. *Index analytique cumulatif*; II. *Relevé des dits et des écrits attribués à Jean-Baptiste de La Salle*, 215 pp.
- 11 – F. MAURICE-AUGUSTE (ALPHONSE HERMANS, FSC), *L'Institut des Frères des Écoles chrétiennes à la recherche de son statut canonique: des origines (1679) à la bulle de Benoît XIII (1725)*, VI-414 pp. (épuisé)
- 12 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Méditations pour tous les Dimanches de l'année avec les Évangiles de tous les Dimanches*, Première partie, 236 pp.
Méditations sur les principales Festes de l'année,
Reproduction anastatique de l'édition originale: [1731].
- 13 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Méditations pour le Temps de la Retraite à l'usage de toutes les personnes qui s'emploient à l'éducation de la jeunesse; et particulièrement pour la retraite que font les Frères des Écoles chrétiennes pendant les vacances*,
Reproduction anastatique de l'édition originale: [1730], 84 pp. (épuisé)
- 14 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Explication de la méthode d'oraison*,
Reproduction anastatique de l'édition originale: 1739, 130 pp. (épuisé)
- 15 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Recueil de différents petits traités à l'usage des Frères des Écoles chrétiennes*,
Reproduction anastatique de l'édition de 1711,
Introduction, notes et tables, XVI-132 pp.
- 16 – FF. MAURICE-AUGUSTE et ARTURO, f.s.c., *Contribution à l'étude des sources du «Recueil de différents petits traités»*, 105 pp.
- 17 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Instructions et Prières pour la Sainte Messe, la Confession et la Communion, avec une Instruction Méthodique par demandes et réponses pour apprendre à se bien confesser*,
Reproduction anastatique de l'édition de 1734, VI-284-IV pp.
- 18 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Exercices de piété qui se font pendant la journée dans les Écoles chrétiennes*,
Reproduction anastatique de l'édition de 1760, XIII-140 pp.
- 19 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Les règles de la Bienséance et de la Civilité chrétienne à l'usage des Écoles chrétiennes*,
Reproduction anastatique de l'édition de 1703, XII-252-258 pp. (épuisé)
- 20 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Les Devoirs d'un Chrétien envers Dieu et les moyens de pouvoir bien s'en acquitter*,
Reproduction anastatique de l'édition de 1703, Tome I, XVIII-504 pp. (exposé en discours suivi)

- 21 – *Idem*, Tome II, 312 pp. (par demandes et réponses)
- 22 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Du culte extérieur et public que les Chrétiens sont obligés de rendre à Dieu et des moyens de le lui rendre. Troisième partie des devoirs d'un Chrétien envers Dieu*,
Reproduction anastatique de l'édition de 1703, VI-308 pp. Suivi de: *Cantiques spirituels*,
Reproduction anastatique de l'édition de 1705, 124 pp.
- 23 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Grand abrégé des Devoirs du Chrétien envers Dieu*,
Reproduction anastatique de l'édition de 1727. IV-172 pp.
- 24 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Conduite des Écoles chrétiennes*,
Édition comparée du manuscrit dit de 1706 et du texte imprimé de 1720, VII-230-292 pp.
- 25 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Pratique du Règlement journalier. Règles communes des Frères des Écoles chrétiennes. Règle du frère Directeur d'une Maison de l'Institut*,
D'après les manuscrits de 1705, 1713, 1718 et l'édition princeps de 1726, 164 pp.
- 26 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les actes d'état civil de la famille de saint Jean-Baptiste de La Salle*,
Transcription et commentaire accompagnés de quelques documents qui les expliquent et les complètent, Tome I, 523 pp.
- 27 – *Idem*, Tome II, 288 pp.
- 28 – JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE, *Compte de Tutelle de Marie, Rose-Marie, Jacques-Joseph, Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy, ses soeurs et frères, fils mineurs de Louis de La Salle (1625-1672) et de Nicolle Moët de Brouillet (1633-1671)*,
Transcrit, annoté et présenté par F. Léon de Marie Aroz, f.s.c., Première partie, Volume I, LXX-[236] pp.
- 29 – *Idem*, Première partie, Volume II, [296] pp.
- 30 – *Idem*, Deuxième partie, Volume III, [264] pp.
- 31 – *Idem*, Deuxième partie, Volume IV, [194] pp. (épuisé)
- 32 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Gestion et administration des biens de Jean-Louis, Pierre et Jean-Remy de La Salle, frères cadets de Jean-Baptiste de La Salle d'après le compte de tutelle de Maître Nicolas Lespagnol, leur tuteur, 1687*, L-[358] pp.
- 33 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les titres de rente de la succession de Maître Louis de La Salle conseiller au Présidial de Reims (1625-1672)*,
Volume I, 337 pp.
- 34 – *Idem*, Volume II, [262] pp.
- 35 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Les Biens-fonds des Ecoles chrétiennes et gratui-*

tes pour les garçons pauvres de la Ville de Reims au XVIII^e siècle. Biens acquis par Jean-Baptiste de La Salle et ses successeurs immédiats,
Volume I: *Titres de propriété. Répertoire numérique détaillé*, XXXIX-286 pp.

- 36 – *Idem*, Volume II: *Documents*, 409 pp.
- 37 – *Idem*, Volume III: *Aux sources de la Vie et de l'Esprit: Rue-Neuve – Rue-de-Contraï (1682-1972)*, 195 pp.
- 37¹ – *Idem*, Volume IV: *Titres de propriété. Documents*, 338 pp.
- 38 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Nicolas Roland, Jean-Baptiste de La Salle et les Soeurs de l'Enfant-Jésus de Reims*, 388 pp.
- 39 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Études de M^e Claude Thiénot. Inventaire numérique détaillé des minutes notariales se rapportant à la famille de La Salle et ses proches apparentés, (1593-1792). Une lettre inédite de saint Jean-Baptiste de La Salle*, 195 pp.
- 40¹ – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques (1583-1950)*,
Volume I: *Inventaire analytique*, 328 pp. (épuisé)
- 40² – *Idem*, Volume II: *Archives centrales de l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes. Inventaire des Séries A, B, C, D, M, R, T et V*. 332 pp. (épuisé)
- 41¹ – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques (1625-1758)*,
Volume I: *Parmi les siens*, 571 pp.
- 41² – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques*,
Volume II: *Les années d'imprégnation (1661-1683)*, 669 pp. (épuisé)
- 42 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Documents biobibliographiques (1670-1715)*, Volume I: – *L'administrateur comptable*, 579 pp.
- 45 – F. MIGUEL-ADOLFO CAMPOS MARINO, f.s.c., *L'Itinéraire évangélique de saint Jean-Baptiste de La Salle et le recours à l'Écriture dans ses «Méditations pour le Temps de la Retraite»*. *Contribution à l'étude sur les fondements évangéliques de la vie religieuse*,
Volume I, XII-392 pp.
- 46 – *Idem*, Volume II, 392 pp.
- 47 – F. JEAN-GUY RODRIGUE, f.s.c., *Contribution à l'étude des sources des «Méditations sur les principales fêtes de l'année»*, XI-587 pp.
- 48 – F. YVES POUTET, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle aux prises avec son temps. Recueil d'études lasalliennes*, XI-362 pp.

- 49 – FF. JOSEPH CORNET et Emile ROUSSET, f.s.c., *Iconographie de saint Jean-Baptiste de La Salle*, 368 pp.
- 50 – FF. MIGUEL CAMPOS et MICHEL SAUVAGE, f.s.c., *L'«Explication de la Méthode d'oraison» de saint Jean-Baptiste de La Salle*.
Présentation du texte de 1739, Instrument de travail, XXV-668 pp.
- 51 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle, exécuteur testamentaire de feu M^e Louis de La Salle, son père*, 493 pp. (épuisé)
- 52 – F. LÉON DE MARIE AROZ, f.s.c., *Jean-Baptiste de La Salle. Dix Années de Prêtrise*, tome I: *Reims (1676-1685)*, 1993, 556 pp.
- 56 – F. YVES POUTET, f.s.c., *Charles Démià (1637-1689); Journal de 1685 à 1689*, Rome, 433 pp.

En préparation:

- 57 – FF. LÉO BURCHARD et MICHEL SAUVAGE, f.s.c., *Parménie. La crise de Jean-Baptiste de La Salle et de son Institut (1712-1714)*.